



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2022 – Numéro 82 du 22 décembre 2022

SOMMAIRE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Service des Sécurités.....3

Arrêté n° 52-2022-12-00195 du 21 décembre 2022 portant diverses mesures d'interdiction sur l'ensemble du département de la Haute-Marne dans le cadre des fêtes de fin d'année

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

Convention cadre Petites Villes de Demain valant convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – décembre 2022 pour les communes de Châteauvillain, d'Arc-en-Barrois, et la Communauté de Communes des Trois Forêts.....5

Service Habitat et Construction.....382

Arrêté n° 52-2022-12-00173 du 19 décembre 2022 portant sur la révision du schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage



SERVICE DES SÉCURITÉS
BUREAU DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ARRÊTÉ N° 52-2022-12-00195 du 21 décembre 2022

portant diverses mesures d'interdiction sur l'ensemble du département
de la Haute-Marne dans le cadre des fêtes de fin d'année

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code pénal, notamment les articles 322-11-1 et R. 610-5 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 15 février 2022 portant nomination de Madame Anne CORNET en qualité de Préfète de la Haute-Marne ;

CONSIDÉRANT le risque d'une recrudescence de l'utilisation par des individus isolés ou en réunion d'artifices de divertissement et le risque d'incendies qui pourraient être provoqués contre des biens, en particulier des véhicules et des biens publics ;

CONSIDÉRANT les risques de troubles à l'ordre public lors des manifestations qui seraient autorisées avec un usage détourné visant les forces de sécurité ;

CONSIDÉRANT que la posture du plan VIGIPIRATE est maintenue au niveau « Sécurité renforcée – Risque attentat » ;

CONSIDÉRANT que toutes les mesures doivent être prises pour prévenir la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'articles pyrotechniques sur l'espace public sans autorisation, notamment en cas de grands rassemblements, est susceptible d'occasionner de graves blessures ainsi qu'un risque de panique eu égard au contexte de menace terroriste persistant sur le territoire national ;

CONSIDERANT qu'il revient au représentant de l'Etat dans le département de prescrire toutes mesures afin de prévenir les troubles à l'ordre public qu'occasionnerait l'usage inconsidéré ou malintentionné de certains artifices ;

CONSIDERANT que les diverses manifestations organisées pour les festivités de fin d'année vont générer un afflux de population pouvant entraîner une recrudescence de l'ivresse sur la voie publique avec pour conséquences, de multiples troubles à l'ordre public, notamment des violences et tapages sur la voie publique, des atteintes à la salubrité publique et de l'insécurité routière ;

SUR proposition du directeur des services du cabinet,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : sont interdits, sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Marne du samedi 24 décembre 2022, 18 h 00, au lundi 26 décembre 2022, 8 h 00 et du samedi 31 décembre 2022, 18 h 00, au lundi 2 janvier 2023, 8 h 00 :

- le port, le transport et l'usage de pétards, feux d'artifice et articles pyrotechniques sur la voie publique, à l'exception des personnes majeures titulaires du certificat de qualification F4-T2 niveaux 1 ou 2 ;

- la détention, le transport, la distribution et l'achat de carburants à emporter en bidon ou autre récipient transportable sans motif légitime ;

- la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique en dehors des lieux spécialement réservés à cet effet.

Article 2 : toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché aux emplacements réservés à l'apposition des avis officiels des communes du département.

Article 4 : conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Chalons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le directeur des services du cabinet, les sous-préfets des arrondissements de Chaumont, Langres et Saint-Dizier, les maires des communes du département, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise au procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Chaumont et au directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Anne CORNET



agence nationale
de la cohésion
des territoires



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

valant
Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Décembre 2022

**pour les communes de Châteauvillain,
d'Arc-en-Barrois, et la Communauté de
Communes des Trois Forêts**



ENTRE

Les signataires,

La commune de Châteauvillain

Représentée par M. Jean-Marie BOUCHOT, Premier adjoint, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 novembre 2022,
Ci-après désignée par Commune de Châteauvillain,

La commune d'Arc-en-Barrois

Représentée par M. Philippe FREQUELIN, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 novembre 2022,
Ci-après désignée par Commune d'Arc-en-Barrois,

La Communauté de communes des Trois Forêts

Représentée par Mme Marie-Claude LAVOCAT, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 06 décembre 2022,
Ci-après désignée par Communauté de Communes des Trois Forêts,

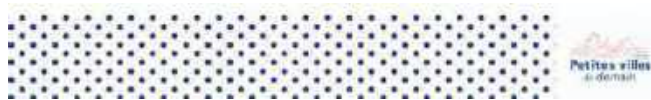
D'une part,

ET

L'État, Représenté par Mme Anne CORNET, Préfète de Haute-Marne, déléguée locale de l'ANCT et Déléguée locale de l'ANAH

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,



Les partenaires signataires,

L'Etablissement Public Foncier de Grand-Est,

Représenté par Monsieur Alain TOUBOL, Directeur Général de l'EPFGE,
Ci-après désigné par « l'EPFGE » ;

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement,

Représenté par Madame Anne Leduc, Présidente du CAUE,
Ci-après désigné par le CAUE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), instaurée par la Loi Elan, s'inscrit dans une volonté politique nationale de redonner une fonction de centralité à des petits centre-bourgs dans un bassin de vie et, de conforter ce bassin de vie à l'échelle intercommunale. Ces petites villes constituent un maillon indispensable à la structuration du territoire français et plus particulièrement à la structuration de son territoire rural.

C'est pourquoi, les deux communes lauréates au programme « Petites Villes de Demain » ont pour ambition de travailler de concert sur des thématiques territoriales fortes : l'amélioration de l'habitat, le soutien aux commerces, le renforcement des services à la personne, un développement touristique fort en lien avec le Parc national de Forêts, une préservation et une valorisation du patrimoine des cœurs de cités. Des actions communes sur ces thématiques pourront être envisagées dans le cadre des actions de ce programme. Une volonté de renforcer les deux villes lauréates dans leurs fonctions de centralité pour favoriser le développement global du territoire. Il s'agit de créer un projet commun fort et cohérent qui corresponde aux richesses et aux problématiques du territoire.

Les villes de Châteauvillain et d'Arc-en-Barrois, sur la période 2020-2026, mèneront des actions de concert pour les enjeux et les sujets communs, et d'autres actions de façon autonome pour les enjeux et sujets spécifiques aux deux bourgs.

La présente convention ORT, en reprenant les différents travaux de diagnostic et notamment ceux du PTRTE viendra mettre en œuvre ou conforter des actions dont les objectifs sont principalement :

- De lutter contre la dévitalisation des centres bourgs et d'améliorer leur attractivité ;
- D'améliorer l'habitat existant, particulièrement en termes de performance énergétique et d'adaptation au vieillissement, de lutter contre la vacance, ainsi que l'habitat indigne et très dégradé ;
- De renforcer l'attractivité commerciale des centres bourgs ;
- D'accélérer la mobilisation du foncier dans ces espaces et de lutter contre la rétention par la mise en œuvre d'une stratégie et la mobilisation des outils dédiés ;
- De développer l'accessibilité au centre-ville (adapter les liaisons routières, créer des liaisons piétonnes et cyclables) ;
- De conforter le caractère patrimonial des deux bourgs ;
- De permettre un projet d'intervention formalisé pour donner une légitimité politique qui amène tous les financeurs à se mobiliser et à agir en « mode projet » ;
- De développer une approche intercommunale sur le plan urbain et commerciale (maison médicale, tourisme, restauration, ...)
- De mobiliser l'ingénierie dédiée au programme.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

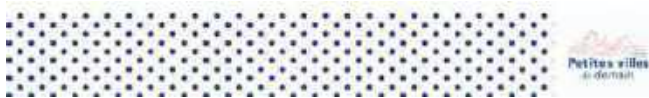
La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La présente convention cadre a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois Forêts. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques. Les engagements financiers



mentionnés dans la présente convention ORT sont donnés à titre indicatif et sont soumis à la validation des organes délibérants ou instances décisionnaires de chaque structure.

Le programme s'engage dès 2022 par la signature de la présente convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le PTRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Châteauvillain, Arc-en-Barrois et la Communauté de Commune des Trois Forêts ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 24 juin 2021.

Châteauvillain

La commune de Châteauvillain est située au centre-ouest de la Haute-Marne, entre Bar-sur-Aube (au nord), Chaumont (à l'est) et Châtillon-sur-Seine et Langres (au sud), et à équidistance de Dijon et Troyes.

Elle constitue la commune la plus peuplée de la CC3F (1580 habitants) et comprend 3 communes associées (Marmesse, Essey-les-Ponts, Créancey).

Son centre-bourg accueille le siège social de la CC3F et dispose d'un espace naturel préservé, le Parc aux Daims.

Situé à 25 km de Chaumont, ce pôle secondaire bénéficie de l'influence de la préfecture de Haute-Marne tout en proposant un certain nombre d'équipements et de services aux usagers -écoles, collège, commerces, tiers-lieu Simone, ...).

L'église Notre-Dame de l'Assomption, la Tour de l'Auditoire, la Maison de la Prévôté sont autant de lieux du circuit patrimonial de ce centre-bourg labellisé Petite Cité de Caractère.

Châteauvillain se situe sur le tracé de la Via Francigena, lieu de passage de pèlerins entre Canterbury et Rome.

Elle est incluse dans le périmètre de l'aire d'adhésion du Parc National de Forêts, ce qui impulse une nouvelle dynamique et de nouveaux projets de territoire.

Arc-en-Barrois

La commune est située au sud-ouest de la Haute-Marne, entre Chaumont (au nord), Châtillon-sur-Seine (au sud-ouest) et Langres (au sud), à 17 km au sud de Châteauvillain.

Il s'agit de la deuxième commune la plus peuplée de la CC3F : elle compte 736 habitants.

Son centre-bourg accueille le siège du Parc national de forêts.

Situé à 30 km de Chaumont, ce pôle de proximité bénéficie de l'influence de la préfecture de Haute-Marne tout en proposant un certain nombre d'équipements et de services essentiels aux usagers (écoles, micro-crèche, commerces, médiathèque, ...).

L'église Saint-Martin, le château, la glacière, sont des éléments notables d'un patrimoine matériel riche, qui, combinés à des espaces de loisirs tels que le golf ou la boucle de randonnée de la Garenne, définissent un cadre de vie et de visite de qualité.

Arc-en-Barrois est jumelée avec la ville italienne de Samone.

Elle est incluse dans le périmètre de l'aire d'adhésion du Parc national de forêts, ce qui impulse une nouvelle dynamique en dessinant de nouveaux projets de territoire.

Communauté de Communes des Trois Forêts

La CC3F s'inscrit dans différents documents cadres et de planification territoriale et écologique :

- PAOT Haute-Marne
- SRADDET du Grand-Est
- SARE du Grand-Est
- SCOT de Chaumont

Les politiques territoriales de la CC3F (planification & habitat) prennent appui sur les dispositifs et programmes suivants :

- PTRTE CC2F

- PLUI en cours de réalisation
- PIG Multithématique proposé aux habitants du territoire
- Programme Petites Villes de Demain
- Programme LEADER.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, pour le renforcement des fonctions de centralité, au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise, dans la durée, les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation [et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.]

Article 2 – Les ambitions du territoire

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique fait le constat suivant :

- Un territoire à l'économie fragile, mais disposant d'atouts et d'opportunités pour se développer autour de son identité rurale et forestière ;
- Un territoire rural nécessitant de se renouveler tout en s'appuyant sur des services existants pour maintenir ses habitants et en attirer de nouveaux ;
- Un patrimoine naturel riche, nécessitant d'être préservé face aux évolutions climatiques.

Il définit une stratégie de développement du territoire sur 3 axes :

- Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles ;
- Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs ;
- Répondre aux enjeux écologiques pour préserver la haute qualité environnementale du territoire.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude stratégique 2022 a mis en évidence, quatre axes qui constituent des forces pour le territoire, et sur lesquels les collectivités peuvent s'appuyer pour piloter un développement cohérent : les projets portés par le Parc national, les atouts touristiques et patrimoniaux spécifiques à chaque commune, le marché de l'immobilier, la filière bois.

Cf. la synthèse AFOM ci-après.

Synthèse AFOM - Source : Rapport de diagnostic Attitudes Urbaines, octobre 2022.



Les rapports de diagnostic et le projet de territoire sont annexés à cette convention (Annexes 1 et 2).

Ce diagnostic a amené à définir les quatre orientations stratégiques ci-après.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes :

Orientation 1 - Accompagner la réhabilitation du bâti et la valorisation du patrimoine

Orientation 2 - Accompagner le développement des services pour un cadre de vie de qualité

Orientation 3 - Développer et adapter les mobilités, renforcer la résilience des centres-bourgs

Orientation 4 - Développer les filières économiques en lien avec le Parc national et favoriser la création des chaînes de valeur

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, ces orientations seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action et les périmètres d'intervention

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (Délégation territoriale et Direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du PTRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme Petites Villes de Demain est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en Comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent a minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance, production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté.

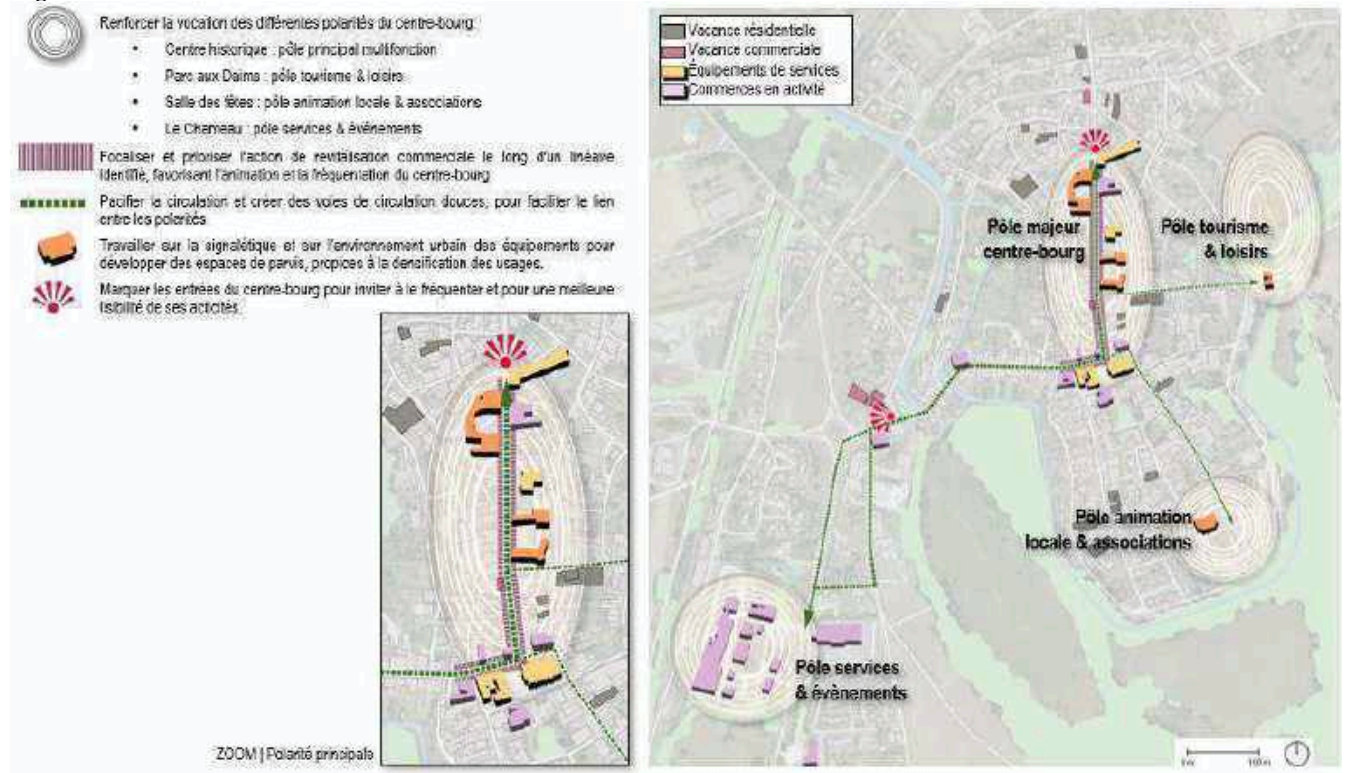
4.2. Les deux périmètres d'intervention de l'ORT

Pour Châteauvillain, la stratégie de revitalisation du centre-bourg qui découle de l'étude consiste :

- ⇒ À renforcer la vocation des différentes polarités du centre-bourg :
 - Centre historique : pôle principal multifonction
 - Parc aux Daims : pôle tourisme & loisirs
 - Salle des fêtes : pôle animation locale & associations
 - Le Chameau : pôle services & événements

Synthèse de la stratégie de revitalisation – Châteauvillain (Source : Etude Attitudes Urbaines, 2022)

Légende :





Pour Arc-en-Barrois, la stratégie de revitalisation du centre-bourg qui découle de l'étude consiste :


- ⇒ À valoriser et développer l'animation du cœur de bourg
- ⇒ À réfléchir aux projets d'équipements et d'aménagement en fonction de leur vocation :
 - Salle des fêtes et camping : pôle évènementiel & tourisme
 - Ecoles et crèche : pôle enfance
 - EPHAD et futur centre de santé : pôle santé

Synthèse de la stratégie de revitalisation – Arc-en-Barrois (Source : Etude Attitudes Urbaines, 2022)

Légende :

 Définir une zone de revitalisation commerciale, périmètre d'intervention prioritaire sur les cellules commerciales. Concentrer les efforts sur la rue Gabriel Peignot, et implanter des commerces.

 Programmer finement l'intervention sur les espaces publics pour développer des espaces publics qualitatifs, valorisant les équipements qu'ils desservent, et permettant aux événements et à l'animation quotidienne de se déployer dans les rues du bourg.

 Marquer les entrées du centre-bourg pour inviter à le fréquenter et pour une meilleure lisibilité de ses activités.

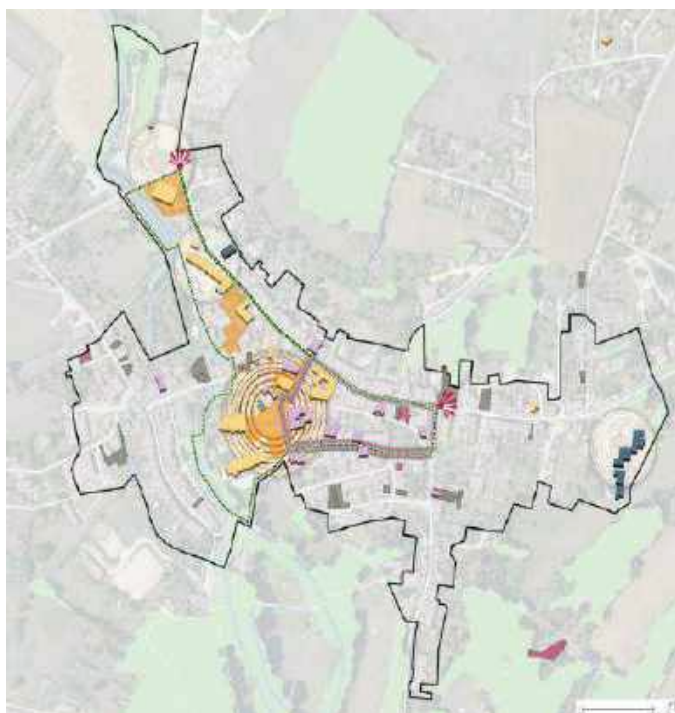


Pour chaque centre-bourg, un périmètre d'actions concentré a été défini. Il permet de créer un cercle vertueux et de mutualiser les bénéfices des différentes actions de revitalisation (habitat, économique, patrimoniale, démographique).

4.2.1. Périmètre ORT centre-bourg de Châteauvillain



4.2.2. Périmètre ORT centre-bourg d'Arc-en-Barrois



4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'actions. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'actions, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires seront sollicités pour apporter un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le CEREMA, l'ADEME...), l'EPFGE, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, ... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisine et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et des opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et des investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et, à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.



Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Châteauvillain, d'Arc-en-Barrois et la Communauté de Communes des Trois Forêts assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants des communes et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les collectivités signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les collectivités signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage, à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme, par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme ;
- L'ANAH.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et ses cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

S'agissant plus particulièrement de la commune de Châteauvillain, elle a été identifiée comme centralité dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire. À travers le dispositif « Soutien aux centralités rurales et urbaines », la Région Grand Est a souhaité mettre en œuvre une stratégie de soutien, visant à aider les communes rurales à développer ou à rétablir leurs fonctions de centralité dans leur territoire et à améliorer la qualité de vie dans le cadre d'un projet global de redynamisation. Elle mobilisera



également pour ces collectivités, le cas échéant, les crédits de la Banque des Territoires dont elle a la gestion dans le cadre du programme national de l'État Petites Villes de Demain.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. L'ANAH

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) s'engage à :

- Accompagner les territoires à se saisir des outils adaptés aux besoins de leurs problématiques et spécificités territoriales, ainsi qu'à leur capacité à faire pour mener à bien des actions de traitement de l'habitat privé ;
- Venir en appui aux collectivités dans le cadre de la mise en place de certains dispositifs de l'ANAH (PIG, OPAH, OPAH-RR et OPAH-RU) ;
- Intervenir dans l'aide à l'ingénierie à travers plusieurs types de financements :
 - Cofinancement des dépenses d'études ;
 - Suivi-animation des projets ;
- Aider à la mise en œuvre de travaux visant notamment :
 - La réhabilitation, l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements et des immeubles (sous conditions) ;
 - L'éradication des poches d'habitat indigne et la création d'une offre de logements favorisant la mixité sociale ;
 - Le soutien à des expérimentations/innovations dans le domaine de l'habitat dans le domaine de l'habitat que ce soit pour de l'aide à l'ingénierie ou aux travaux.

6-6-2. Le CAUE

Le CAUE de la Haute-Marne est une association d'intérêt public créée à l'initiative du conseil départemental dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Cette structure a pour objectif la promotion et le développement de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur tout le département. Le CAUE fonctionne financièrement grâce à la taxe d'aménagement et aux adhésions des communes.

Aux côtés des communes de Châteauvillain et d'Arc-en-Barrois, le CAUE apportera dans le programme PVD, son expertise concernant les problématiques de revitalisation des centres-villes, à travers des actions de conseils, de formation, d'information et de sensibilisation.

6--6-3. La Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

6-6-4. L'EPFGE

L'EPFGE apporte son concours aux collectivités (études foncières, portage foncier, travaux de pré aménagement pour les projets de reconversion de friche) dans le cadre des conventions d'opérations de revitalisation et positionne l'établissement comme outil opérationnel au service de la cohésion des territoires conformément à son programme pluriannuel d'intervention (2020-2024).

L'EPFGE accompagne les opérations menées dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), qui ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des populations qui y vivent, souvent en grande difficulté sociale, et d'y développer une plus grande mixité grâce à une attractivité renforcée.

Les bourgs ruraux en déprise sont en effet caractérisés par des enjeux fonciers complexes : habitat dégradé, logements vacants, friches... Le recyclage foncier y est difficile du fait de la conjonction de coûts élevés et de conditions de marché défavorables.

6-6-5. Le CEREMA

Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des plans d'action et des indicateurs d'évaluation dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, les mobilités, la transition écologique, la revitalisation économique et commerciale).



6-6-6. L'ADEME

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

La gouvernance de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) est assurée par la Communauté de Communes des trois Forêts, en partenariat avec Châteauvillain et Arc-en-Barrois, l'État et ses établissements publics ainsi que les partenaires associés à l'ORT.

La communauté de Communes des Trois Forêts, maître d'ouvrage, s'assure de la bonne exécution de cette convention et de la coordination des actions à l'échelle du territoire.

Instances de pilotage :

Le Comité de projets

Un Comité de projets sera placé sous la coprésidence de la Préfète de la Haute-Marne, de la Présidente de la communauté de Communes des trois Forêts, des maires des deux communes signataires (Châteauvillain, Arc-en-Barrois) et associera :

- Le Directeur départemental des territoires (DDT),
- L'Architecte des Bâtiments de France (ABF),
- Le Délégué local de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT),
- Le Directeur de la banque des territoires,
- Le Directeur de l'établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE),
- Le Directeur de l'ADEME,
- Le Directeur du CEREMA,
- La Présidente du CAUE,
- Le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI),
- Les Partenaires financiers et techniques figurant dans la maquette financière (Région Grand-Est, Conseil Départemental, ANAH, HAMARIS,),
- Le Commandant de la brigade de gendarmerie,
- En tant que de besoin, toute personne ou structure dont le champ d'intervention ou de compétences est jugé utile (Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'artisanat...).

Ce Comité de projets se réunira au minimum deux fois par an pour :

- Faire un point d'étape des actions effectuées au cours de l'année écoulée et stabiliser la programmation de l'année N+1 ;
- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

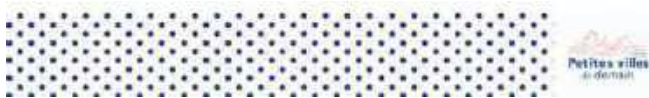
- Le Comité technique

Un Comité technique, placé sous le pilotage conjoint de la CC3F, des communes de Châteauvillain et d'Arc-en-Barrois et de la DDT, sera institué pour assurer le suivi opérationnel de l'ORT.

Il comprendra les représentants des partenaires précités le cas échéant selon l'ordre du jour et toute personne qualifiée désignée par les collectivités. Il se réunira au minimum une fois par trimestre.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité technique et en particulier :

- Présente un tableau de suivi de l'exécution des actions et fait un point sur l'avancement et la programmation des actions y compris financièrement ;
- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions ;
- Assure le secrétariat du Comité de projets et du Comité technique.



Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au Comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes-rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats seront évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation 1 - Accompagner la réhabilitation du bâti et la valorisation du patrimoine

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de projets engagés par rapport au total des bâtis à réhabiliter	Fiche Action 1.1	Objectif n°1 : mettre en place les dispositifs adaptés aux besoins des propriétaires de Châteauvillain, Arc-en-Barrois afin de les amener à réhabiliter leurs bâtis
Nombre de projets engagés, en attente, annulés, par suite d'une demande d'information	Fiche Action 1.2	Objectif n°2 : créer un SARE et un guichet unique d'information sur les aides à la rénovation, au sein des EFS de la CC3F
Nouveau PLUI avec intégration du périmètre ORT prioritaire pour le commerce	Fiche Action 1.3	Objectif n°3 : Définir un linéaire commercial prioritaire pour la revitalisation, dans le nouveau PLUI
Nombre de projets réalisés ou engagés	Fiche Action 1.4	Objectif n°4 : créer de l'habitat dans les locaux commerciaux vacants hors linéaire prioritaire.
Nombre de logements créés dans la commune par des propriétaires bailleurs, selon la surface	Fiche Action 1.5	Objectif n°5 : Créer un cahier des charges pour orienter l'aménagement de nouveaux logements vers de petites superficies
Nombre de projets impactés	Fiche Action 1.6	Objectif n°6 : Mise en place d'une AVAP/SPR à Arc-en-Barrois
Bâti livré au 30/04/2025	Fiche Action 1.7	Objectif n°7 : réhabiliter la Maison Renaissance à Arc-en-Barrois
Maison démantelée au 31/12/2024	Fiche Action 1.8	Objectif n°8 : Démantèlement d'une maison adossée aux fortifications
Démarrage de l'accompagnement en 01/2025	Fiche Action 1.9	Objectif n°9 : créer une OPAH RR
Mise en location en 01/2025	Fiche Action 1.10	Objectif 10 : Réhabiliter la résidence Penthièvre à Arc-en-Barrois
Livraison en 06/2025	Fiche Action 1.11	Objectif n°11 : Transformation d'un ancien atelier artisanal en un espace muséal

Orientation 2- Accompagner le développement des services pour un cadre de vie de qualité

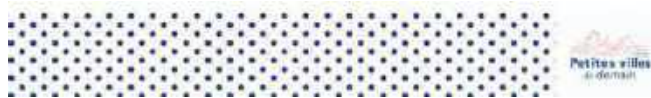
Indicateur	Référence	Objectif
Démarrage de l'activité de l'Espace France Service en 05/2023	Fiche Action 2.1	Objectif n°12 : Création d'un Espace France Service réparti sur deux sites à Châteauvillain et Arc-en-Barrois
Châteauvillain : indicateur de satisfaction en 09/2026 Arc-en-Barrois : Indicateur de satisfaction en 09/2025	Fiche Action 2.2	Objectif n°13 : Créer une Maison de santé à Arc-en-Barrois, et un service de santé complémentaire à Châteauvillain.
Etude réalisée au 31/12/2023	Fiche Action 2.3	Objectif n°14 : Réaliser une étude architecturale et paysagère, afin de définir un cadre de programmation des aménagements futurs des deux communes, pour les 15 années à venir
Station de recherche livrée le 31/08/2023	Fiche Action 2.4	Objectif n°15 : créer une station de recherches culturelle et artistique au sein du site « Le Chameau » à Châteauvillain.
Indicateur de satisfaction à 12/2025	Fiche Action 2.5	Objectif n°16 : créer un City Stade à Arc-en-Barrois

Orientation 3 - Développer et adapter les mobilités et renforcer la résilience des centres-bourgs

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution de la satisfaction des usagers vis-à-vis des solutions de mobilité, à 03/2026.	Fiche Action 3.1	Objectif n°17 : évaluation des besoins vis-à-vis du TAD, du covoiturage et de l'autopartage.
Diagnostics énergétiques terminés au 31/12/2023	Fiche Action 3.2	Objectif n°18 : Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et engager la rénovation énergétique
Indicateur de satisfaction des habitants au 03/2026	Fiche Action 3.3	Objectif n°19 : Aménager des liaisons douces entre les centres-bourgs et les polarités extérieures
Indicateur de satisfaction des habitants 02/2025	Fiche Action 3.4	Objectif n°20 : Aménagement de la place de Verdun et liaison avec la place de la mairie

Orientation 4 - Développer les filières économiques en lien avec le Parc National et favoriser la création des chaînes de valeur

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'activités créées par commune et par secteur d'activité au 03/2026	Fiche Action 4.1	Objectif n° 21 : Mettre en place une veille et un dispositif d'accueil et d'orientation des porteurs de projets économiques, permettant de capter les projets pour les installer sur le territoire de la CC3F.
Nombre d'activités créées par commune au 03/2026	Fiche Action 4.2	Objectif n° 22 : Créer les conditions pour l'installation de nouvelles activités d'hôtellerie & restauration dans la CC3F
Démarrage d'activités au 31/12/2023	Fiche Action 4.3	Objectif n°23 : Créer une matériauthèque à Châteauvillain
Nombre de certifications en 03/2026	Fiche Action 4.4	Objectif n°24 : Accompagner les entreprises locales vers une certification « Esprit Parc »



Nombre d'activités commerciales nouvelles dans des locaux commerciaux du périmètre prioritaire	Fiche Action 4.5	Objectif n°25 : Accompagner les porteurs de projets commerciaux sur les locaux stratégiques
Evolution de l'indicateur de notoriété	Fiche Action 4.6	Objectif n°26 : Mettre en place une communication externe sur le territoire afin d'augmenter sa notoriété
Site livré au 31/12/2025	Fiche Action 4.7	Objectif n°27 : Créer un hébergement insolite dans le Parc aux Daims
Maison du Parc livrée en 12/2025	Fiche Action 4.8	Objectif n°28 : Création d'une Maison du Parc à Châteauvillain
Etude livrée au 31/12/2025	Fiche Action 4.9	Objectif n°29 : Réaliser une étude d'opportunité sur le couvent des Récollets
Label obtenu en 01/2025	Fiche Action 4.10	Objectif n°30 : Labelliser le camping d'Arc-en-Barrois
Travaux finalisés au 31/01/2025	Fiche Action 4.11	Objectif n°31 : créer l'espace de rencontre du Parc en remplacement de la salle des fêtes actuelle
Nombre total d'actions par an de 01/2023 à 03/2026	Fiche Action 4.12	Objectif n°32 : stimuler l'activité commerciale de Châteauvillain par un travail régulier avec l'association des commerçants

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat, afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie, autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique « Petites villes de demain » en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et des financements propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du Comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

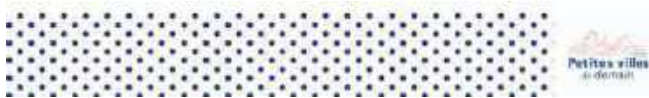
Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse, et sous réserve des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, seront soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction du tribunal administratif de Châlons en Champagne. Celle-ci peut être saisie par le biais du site internet www.telerecours.fr.



Signé à Châteauvillain, en 6 exemplaires, le 20 décembre 2022

<p>L'État,</p>  <p>Mme Anne CORNET Préfète de Haute-Marne Déléguée locale de l'ANCT et de l'ANAH</p>	<p>La Communauté de communes des Trois Forêts</p>  <p>Mme Marie-Claude LAVOCAT, Présidente de la Communauté de communes</p>
<p>La commune de Châteauvillain</p>  <p>M. Jean-Marie BOUCHOT Premier adjoint de la commune,</p>	<p>La commune d'Arc-en-Barrois</p>  <p>M. Philippe FREQUELIN Maire de la commune</p>
<p>L'EPFGE,</p>  <p>M. Alain TOUBOL Directeur Général de l'EPFGE</p>	<p>Le CAUE</p>  <p>Mme. Anne LEDUC Présidente du CAUE</p>



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Les rapports de diagnostic

Annexe 2 – Le projet de territoire

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Maquette financière





Annexe 1 - Les rapports de diagnostic

Voir dossier joint.





Programme Petites Villes de Demain

Rapport de diagnostic par communes

Châteauvillain

18/10/2022



SOMMAIRE

I. DIAGNOSTIC

- I. Le positionnement géographique de la commune de Châteauvillain
- II. Le patrimoine matériel & immatériel
- III. La démographie
- IV. Le logement
- V. La mobilité et les infrastructures de communication
- VI. Le système économique
- VII. La gouvernance en lien avec les projets de développement

II. APPROCHE STRATEGIQUE : QUELS AXES DE DEVELOPPEMENT POUR LA COMMUNE DE CHATEAUVILLAIN ?

- I. Synthèse SWOT
- II. Vision du développement de Châteauvillain
- III. Les domaines d'action
- IV. Les propositions d'actions issues du diagnostic

ANNEXES

- Annexe 1 – Commerces & artisans
- Annexe 2 – Nombre d'établissements économiques selon l'activité
- Annexe 3 – Activités d'hébergement & restauration
- Annexe 4 – Liste des entretiens réalisés
- Annexe 5- Principaux documents utilisés



Contexte

Châteauvillain est une commune de 1579 habitants, située au centre-ouest du Département de la Haute-Marne.

Durant les dernières décennies, dans le contexte d'un recul démographique et du déclin du commerce de centre-bourg, la commune a mené prioritairement des actions pour développer les services de proximité et rénover le cœur de ville ainsi que le patrimoine matériel historique ancien et industriel. Il s'agissait principalement d'améliorer le cadre de vie des habitants pour répondre à leurs attentes, de valoriser les sites historiques à des fins touristiques et plus globalement d'augmenter l'attractivité de la commune.

Châteauvillain est aujourd'hui un bourg accueillant, bien entretenu, qui propose aux visiteurs, de découvrir un patrimoine historique matériel et immatériel authentique, ainsi qu'une actualité culturelle contemporaine.

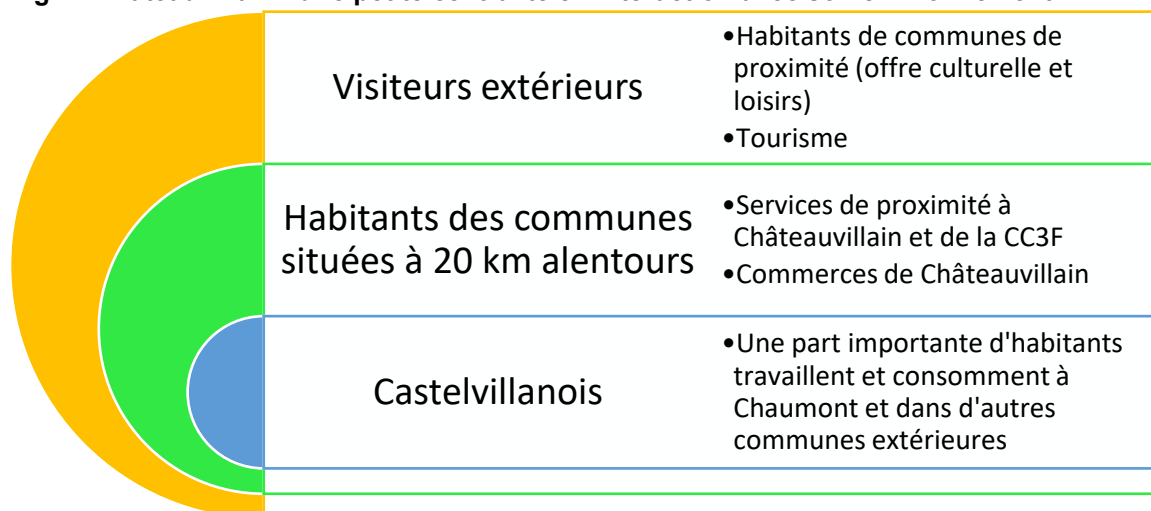
Malgré cette trajectoire, l'attractivité démographique demeure faible, et l'activité commerciale de centre-bourg continue de diminuer.

La commune est une petite centralité ouverte vers son environnement de proximité (20 km), avec un développement en partie exogène :

- Une part importante de castelvillanois travaille et consomme, en dehors du territoire.
- Les habitants des communes situées sur un périmètre de 20 km alentours se rendent à Châteauvillain pour des achats et services de proximité,
- Des visiteurs touristiques viennent pour découvrir la ville (touristes de passage) et pour l'actualité culturelle (habitants de la région).

A terme, la commune souhaite être un point d'entrée et de résidence touristique sur le territoire pour des visiteurs qui rayonneraient vers les différents sites touristiques situés alentours.

Fig. 1. Châteauvillain : une petite centralité en interaction avec son environnement





L'offre de services de proximité draine des usagers situés sur un périmètre de 15 km alentours, au carrefour de la Haute-Marne, de la Côte d'Or, et de l'Aube, grâce en particulier au supermarché qui joue un rôle commercial moteur.

La commune prévoit encore de porter de nouveaux projets d'amélioration du cadre de vie de ses habitants et souhaite compléter son offre touristique.

D'autre part, plusieurs événements clefs se conjuguent pour impulser un nouvel élan au territoire : l'installation du siège de la Communauté de Communes en 2003, la création du [Parc National](#) en 2019, dont le siège se situe à Arc-en-Barrois, ainsi que l'accueil prochain d'un projet privé majeur dans le Parc aux Daims.

Les différents projets doivent maintenant s'intégrer dans une stratégie globale du territoire, qu'il faut encore spécifier, afin d'aboutir à un ensemble cohérent. Il s'agit également séquencer les projets et d'optimiser la recherche de financements, pour planifier le maximum d'actions.

Enjeux du programme PVD à Châteauvillain

Le programme PVD va permettre de renforcer le positionnement de la commune en tant que centralité intermédiaire afin :

- De continuer à améliorer l'offre de services aux habitants (habitants de Châteauvillain et des villages alentours) ;
- D'augmenter l'attractivité du territoire, pour drainer des habitants nouveaux et des clients touristiques ;
- De développer l'activité économique.

Documents cadres & dispositifs

Tab.1. Documents cadres disponibles sur le territoire

Région Grand-Est	SRADDET
Pays de Chaumont	SCOT (approuvé le 13/02/2020)
CC3F	PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)
	PTRTE (Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique) signé le 24/03/2022
Parc National de Forêts	Charte du Parc, approuvée par décret le 06/11/2019
Commune	PLU de Châteauvillain et PADD de Châteauvillain



Tab.2. Outils et programmes à la disposition de la commune

	Outils & programmes	Commentaire
CC3F	PIG Multithématique (2022-2024)	
	Plan de relance Logement Vacant	Politique incitative pour que les habitations vides soient rénovées ou transformées en logement locatifs ou touristiques
	En réflexion : mise en place d'une OPAH RR	
Pays de Chaumont	Programme LEADER (2017-2022). Candidature de renouvellement en cours	
	Fond FISAC	Permet le financement des opérations de rénovation, de modernisation et de mise en accessibilité des commerçants et artisans.
	Petites Villes de Demain	Programme intégrateur des projets
Châteauvillain	Opération façade en cours	Dans le cadre de sa labellisation Petite Cité de Caractère
	Etude pour la mise en place de l'assainissement collectif dans les communes associées	
	AVAP	

Trajectoire en amont du programme PVD

Les efforts réalisés jusqu'à présent en matière de rénovation du cadre de vie, de valorisation du patrimoine, et de développement de l'économie touristique définissent d'ores et déjà une trajectoire sur laquelle prend appui le programme PVD.

Principales actions de réhabilitation et d'aménagement récemment menées par la commune :

- Patrimoine architectural communal :
 - o Cour de l'Auditoire ;
 - o Place de l'hôtel de Ville ;
 - o Circuit patrimonial.
- Equipements :
 - o Assainissement ;
 - o Enfouissement des réseaux ;
 - o Mise aux normes de la station d'épuration ;
 - o Remise à neuf du réservoir.

Le projet « Animal Explora » prévu initialement dans le Parc au Daims, et porté par le Département depuis une vingtaine d'années, a été abandonné en 2021. Un nouveau projet (partenariat public/privé), porté cette fois par la commune, est actuellement programmé dans le Parc aux Daims.



Le Parc National

Le territoire de la CC3F possède la particularité de disposer de 53% de forêts (CGDD, 2018)¹, ce qui constitue un patrimoine éco-paysager exceptionnel et distinctif. Ce cadre naturel accueille le **Parc National de Forêts, 11^{ème} Parc National français créé le 06/11/2019**, et premier Parc national en forêt feuillue de plaine.

L'installation du siège de cette nouvelle organisation à Arc-en-Barrois, constitue une opportunité pour l'ensemble de la CC3F.

L'adhésion au programme Petites Villes de Demain

Dans ce contexte, conjointement avec la Communauté de Communes des Trois Forêts, et avec la commune d'Arc-en-Barrois, la commune de Châteauvillain a présenté sa candidature au programme Petites Villes de Demain le 07/11/2022. Elle a signé la convention d'adhésion le **24/06/2021**.

Le programme Petites Villes de Demain vient aujourd'hui pour apporter une ingénierie, intégrer les différents projets dans une stratégie globale de développement, et optimiser les financements.

Les axes d'action déjà identifiés dans la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 24/06/2021 étaient les suivants :

- *« Amélioration de l'habitat / urbanisme & habitat ;*
- *Soutien aux commerces ;*
- *Renforcement des services à la personne ;*
- *Développement touristique en lien avec le Parc National de Forêt ;*
- *Préservation et valorisation du patrimoine de cœur de cité ;*
- *Accès aux services ;*
- *Amélioration de la qualité de la vie ;*
- *Transition énergétique ;*
- *Mobilité ;*
- *Lien intergénérationnel ;*
- *Développement économique ;*
- *Développement durable. »*

Objectifs de l'ingénierie du programme PVD à Châteauvillain

Le diagnostic PVD a pour objet de réaliser un état des lieux du développement de la commune, d'analyser les dynamiques en cours et les freins, de définir une vision & des axes stratégiques, et de déterminer un ensemble d'actions cohérentes pour atteindre les objectifs.

¹ PTRTE CC3F, p.5/94, §2.



Les points d'observation du territoire

La commune de Châteauvillain va être étudiée ici avec plusieurs points d'entrée :



Méthodologie de diagnostic

- Approche par commune :
 - Entretien avec les élus ;
 - Entretien avec les habitants et acteurs économiques ;
 - Analyse statistique des données disponibles sur le territoire ;
 - Point sur les documents cadres récents, principalement le SCOT (le diagnostic socio-économique & PADD) et le PTRTE ;
 - Démarche participative citoyenne : enquête auprès des habitants du 29/09 au 15/11/2022 ;
- Identification des axes stratégiques qui se dessinent au niveau de la commune, certains spécifiques, d'autres en commun avec Arc-en-Barrois (Cf. Annexe 1 – Rapports de diagnostic par communes).
- Elaboration d'une stratégie globale au niveau des communes PVD Châteauvillain & Arc-en-Barrois, ainsi que la CC3F. L'approche stratégique globale est présentée à ce niveau agrégé dans le rapport de diagnostic du cabinet Attitudes Urbaines (Cf Annexe 1 – Rapport de diagnostic global).



PARTIE I

DIAGNOTIC CHATEAUVILLAIN



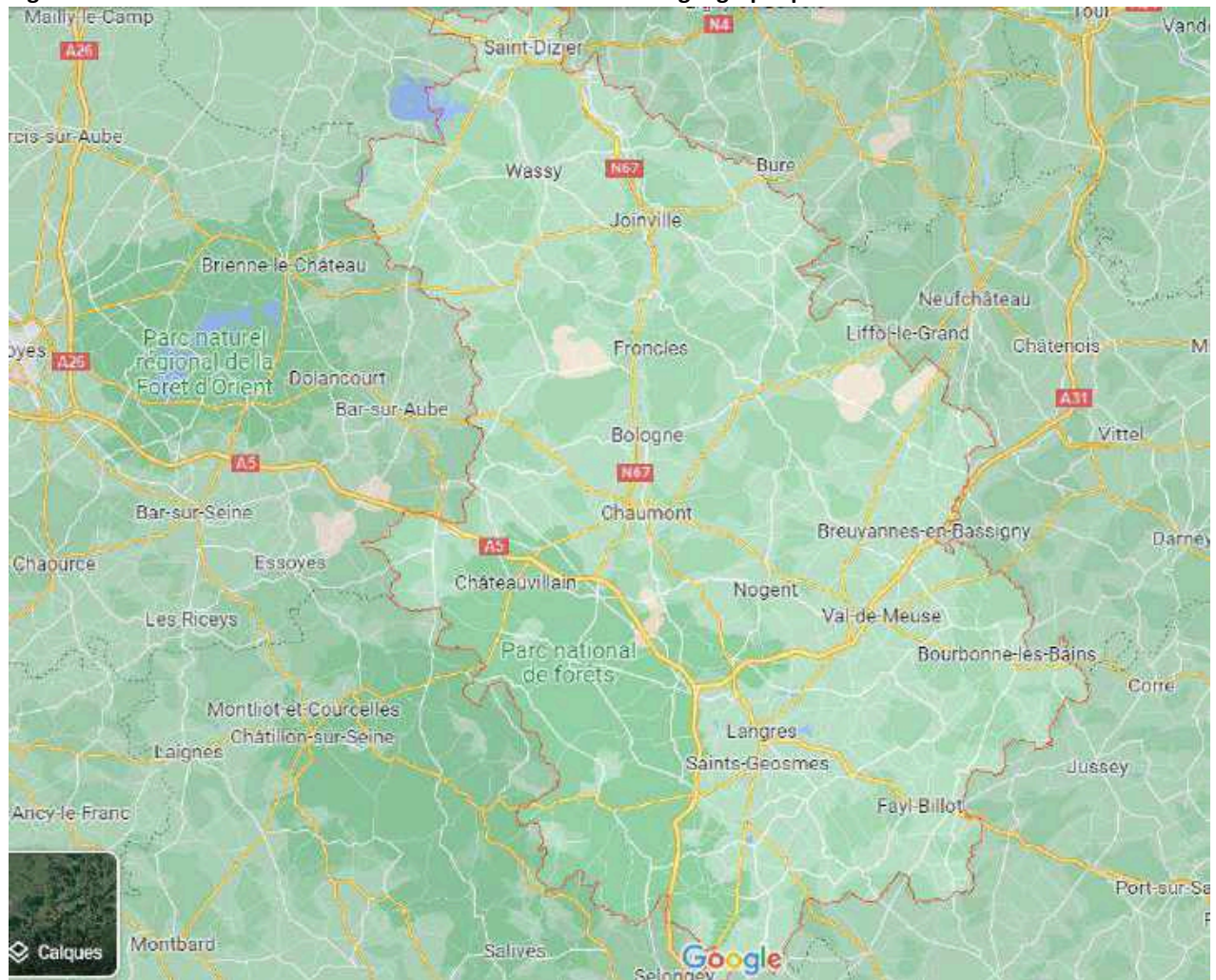
I. POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUVILLAIN

Châteauvillain est une commune de la région Grand-Est, située au centre-ouest du Département de la Haute-Marne. Elle appartient à un territoire qui bénéficie ainsi d'une position forte, au carrefour de la Haute-Marne, de la Côte d'Or et de l'Aube.

A un niveau plus fin, elle se situe au centre d'un périmètre formé par les villes de Châtillon-sur-Seine (à 38 km au sud-ouest), Bar-sur-Aube (32 km au nord-ouest), Chaumont, Préfecture de la Haute-Marne (à 20 km à l'ouest) et Langres (45 km au sud-est).

Elle fait partie de [l'aire d'attraction de Chaumont](#) (données INSEE 2020).

Fig.1 – La commune de Châteauvillain dans son environnement géographique

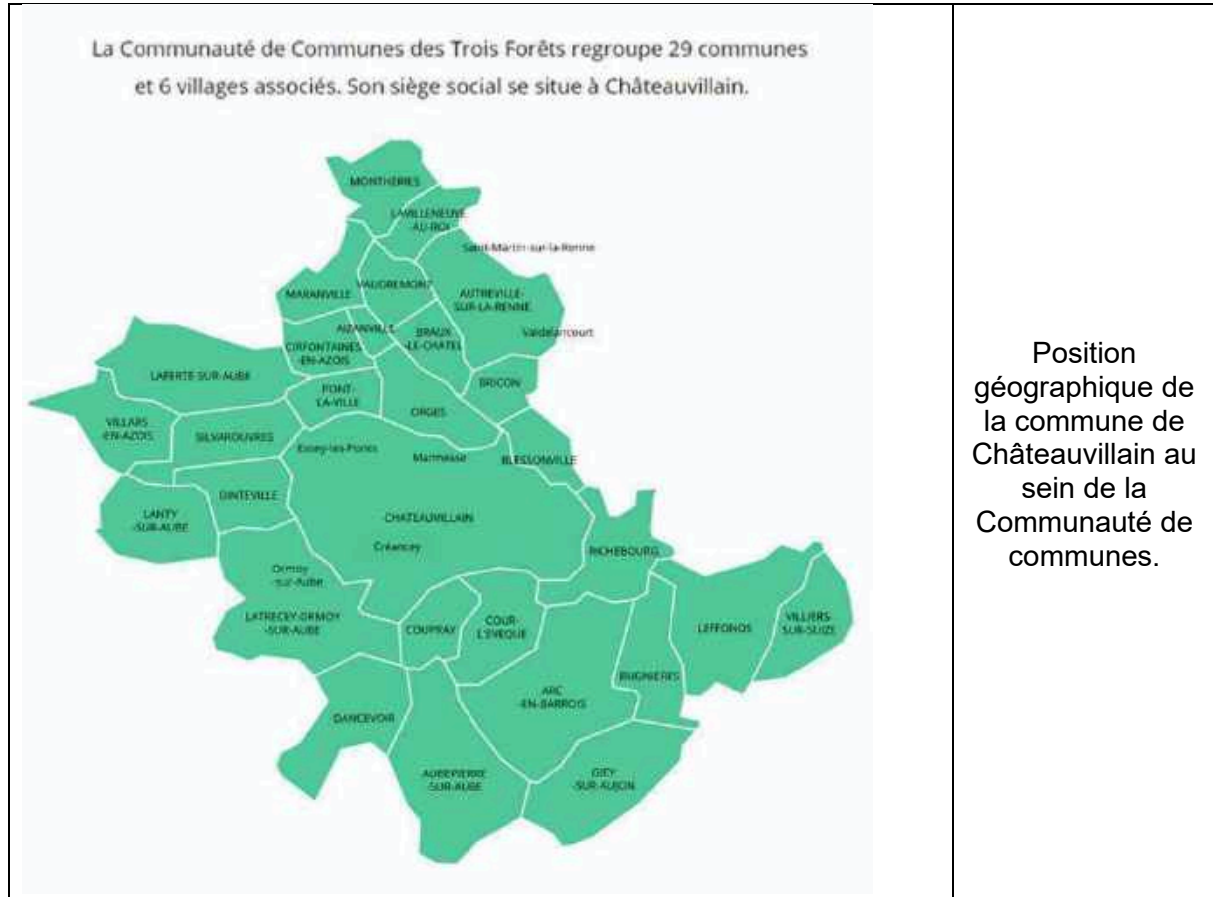


Le hameau de [Montribourg](#) situé à 6 km (47 habitants) est rattaché à Châteauvillain depuis 1966. Par ailleurs, trois communes sont associées depuis 1972 : Créancey (à 5 km), Marmesse (à 3 km) et Essey-les-Ponts (à 5 km).



Châteauvillain fait partie de la Communauté de communes des Trois Forêts, créée le 1^{er} janvier 2003, et dont le siège se trouve à Châteauvillain. Cette intercommunalité se compose de 29 communes (pour 35 villages), et regroupe 7529 habitants (2021).

Fig.2 – La communauté de communes des trois forêts



Position géographique de la commune de Châteauvillain au sein de la Communauté de communes.

Superficie :

- Superficie : 106,4 km² ;
- Densité moyenne (1579 habitants) : 14,8 habitants au km².

Châteauvillain est une commune à faible densité d'habitants relativement au territoire régional (27,8 habitants au km² pour la Haute-Marne, 96,7 habitants au km² pour la Région Grand-Est).

Patrimoine naturel

La commune de Châteauvillain possède un patrimoine naturel (hydrographique et forestier) riche et spécifique.

Elle se situe au nord du Parc National de Forêts, créé le 06/11/2019, et dont la mise en place est encore en cours. Celui-ci a pour principal objet de préserver les milieux naturels feuillus de



plaine, ainsi que le patrimoine culturel et paysager associé, en interaction avec l'activité humaine contemporaine. Châteauvillain possède 60% de son territoire dans la réserve intégrale du Parc.

La forêt occupe une forte proportion du territoire. Elle constitue « l'un des principaux atouts économiques du territoire dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture ou encore de l'industrie ».²

Agencement urbain

Châteauvillain est composée d'un centre bourg historique et d'extensions du 19^{ème} et 20^{ème} siècle. Ce centre-bourg bâti s'insère dans un environnement végétal.

Fig. 3. Plan de Châteauvillain



Source : [http://www.pays-chaumont.com/chateauvillain/#iLightbox\[gallery_image_1\]/0](http://www.pays-chaumont.com/chateauvillain/#iLightbox[gallery_image_1]/0)

La commune bénéficie d'un réseau hydrographique traversant : la rivière Aujon et ses canaux.

Elle comprend également un espace naturel historique original de 272 Hectares : le « Parc aux Daims ».

² CC3F, PTRTE, 2022, p.5



II. LE PATRIMOINE MATERIEL & IMMATERIEL

Patrimoine matériel

Ancienne ville fortifiée, la commune conserve un bâti remarquable : des fortifications du 14^{ème} siècle incluant des tours (près de 20 tours encore en place sur les 60 présentes au moyen âge), la Porte Madame qui constitue le point d'entrée dans le Parc aux Daims (17^{ème} siècle), des structures partielles du château du moyen âge, le couvent des Récollets (13^{ème} siècle), un lavoir à parquet flottant, une église du 14^{ème} siècle restaurée au 18^{ème} siècle, la chapelle de la Trinité (1604), et l'hôtel de ville du 18^{ème} siècle (classé monuments historiques).

Ce bâti est en partie restauré et réorienté vers des fonctions contemporaines telles que des activités culturelles et la promotion touristique. Certains sites importants sont en attente d'un projet et d'une restauration : Parc aux daims (projet prévu), couvent des Récollets (pas de projet prévu).

La visite de la ville se fait en suivant un parcours patrimonial documenté qui propose une information historique en lien avec les différents lieux (exemples Fig.4).

Fig.4. Le parcours patrimonial de Châteauvillain



Photo n°1 – Panneau à l'entrée du Parc aux Daims

Photo n°2 – Panneau à l'entrée du chemin menant au Couvent des Récollets.

Châteauvillain est labellisée Petite Cité de Caractère depuis le 06/12/2012 et renouvelle cette labellisation en 2022.

Le bâti historique est en partie classé.



Tab.3. Châteauvillain - Sites classés/inscrits

Type	Sites	Commentaire
Bâtiments classés Monuments historiques	Vestiges du château	Inscription 27 juin 1983
	Pigeonnier du château	Inscription 5 juin 2019
	Façade de l'église Notre-Dame de l'Assomption	Inscription 1972 Classée 1972
	Façade de l'Hôtel de ville	Inscription 1938
	Maison, 21 rue du Duc de Vitry	Inscription 2003 Propriété privée
	Chapelle de la Trinité	Inscription 1974
Bâtiments inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques	Maison de la Prévôté, avec jardins & murs d'enceinte	
Autres	Parc aux Daims	Réserve de chasse créée au 17 ^{ème} siècle
	Couvent des Récollets	Ancien couvent fondé en 1286 et reconstruit au XVI ^{ème} siècle
	Via Francigena	Chemin de pèlerinage reliant Canterbury à Rome

Châteauvillain a initié une AVAP en 2017.

L'environnement de la commune est également riche en sites historiques, avec en particulier sur un périmètre de 30 km alentours : l'Abbaye de Mormant, l'Abbaye de Clairvaux, le Château de Dinteville ou Colombey-les-deux-Eglises.

On compte 28 monuments classés au niveau de la CC3F.

La commune possède par ailleurs un site industriel réformé (ancienne usine de bottes « Le Chameau ») réorienté vers un usage contemporain culturel ou économique (principalement de l'ESS) : le site « Le Chameau ».

Patrimoine immatériel

Un patrimoine immatériel offre un potentiel de valorisation important, par exemple :

- La [Via Francigena](#) (Châteauvillain est une étape du pèlerinage, et offre un hébergement gratuit aux pèlerins) ;
- La pratique de la chasse sur la forêt domaniale (pour laquelle Châteauvillain est réputée, au même titre qu'Arc-en-Barrois) ;
- Le savoir-faire agricole, forestier, des métiers de la pierre et des métaux.

Projet à explorer : recenser le patrimoine naturel, matériel et immatériel, définir un programme de rénovation complémentaire, et élaborer un marketing territorial sur le périmètre Arc-en-Barrois / Châteauvillain / communes de proximité dans le cadre de la CC3F.



III. LA DEMOGRAPHIE

La population de Châteauvillain s'établissait à 1579 habitants en 2019.

Tab. 4. Population de Châteauvillain (2019)

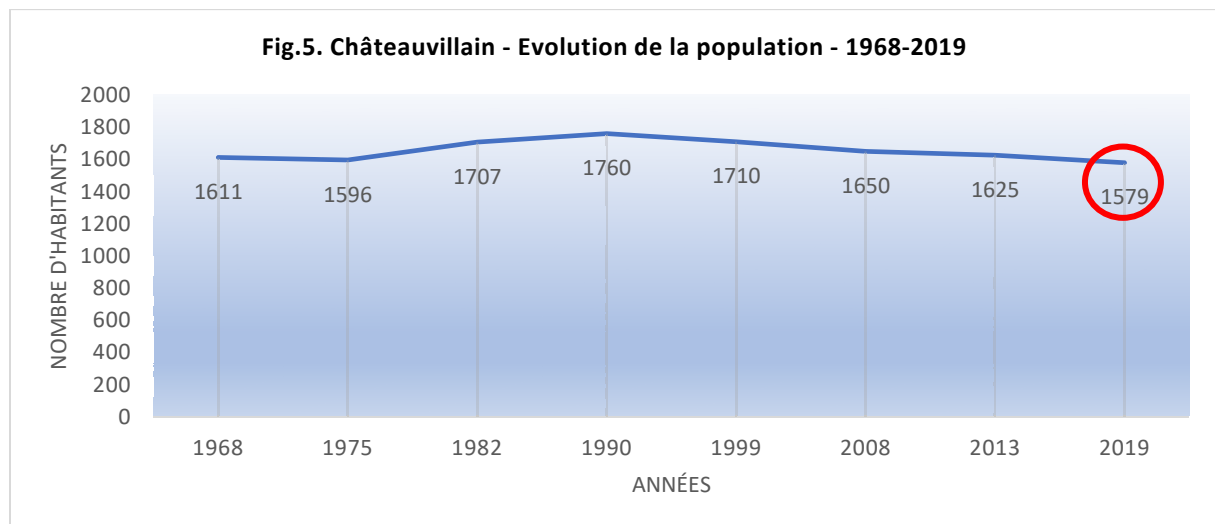
	Population municipale
Total commune de Châteauvillain, dont :	1579
- Créancey	187
- Essey-les-Ponts	100
- Marmesse	62
- Châteauvillain + Montribourg	1230

Source : INSEE, Populations légales des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2022, Recensement de la population, 2019

Evolution de la population

La population de Châteauvillain s'établissait à 1579 habitants en 2019 (données INSEE). L'évolution globale sur la période 1968-2019 est de -1% : après une phase de croissance entre 1968 et 1990 (+ 9,2%), on a enregistré une décroissance équivalente entre 1990 et 2019.

Rappel : par population de Châteauvillain, on entend ici Châteauvillain, Montribourg, et les trois communes associées : Créancey, Essey-les-Ponts, Marmesse.



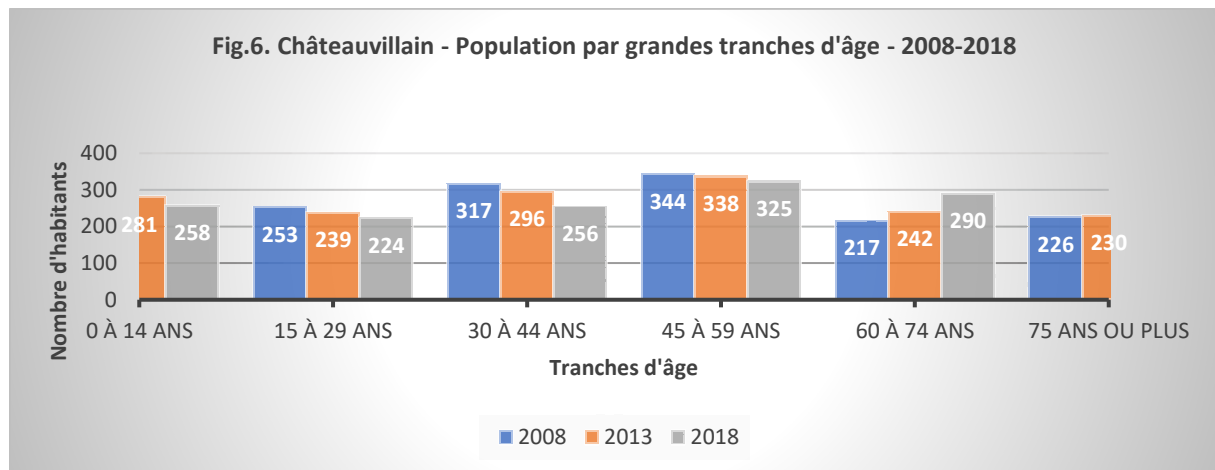
Source : Insee, Dossier complet



Evolution de la population selon l'âge

Si l'on considère les tranches d'âge, on constate que cette perte démographique provient d'une diminution de la population de moins de 60 ans. Ainsi, entre 2008 et 2019, celle-ci passe de 1208 à 970 habitants.

Inversement, sur la même période, le nombre d'habitants âgés de 60 ans et plus, augmente (il passe de 443 habitants en 2008 à 519 habitants en 2019). C'est la tranche d'âge 60-74 ans qui augmente significativement (+ 74 personnes).



Source : Insee, Dossier complet

Démographie et positionnement géographique :

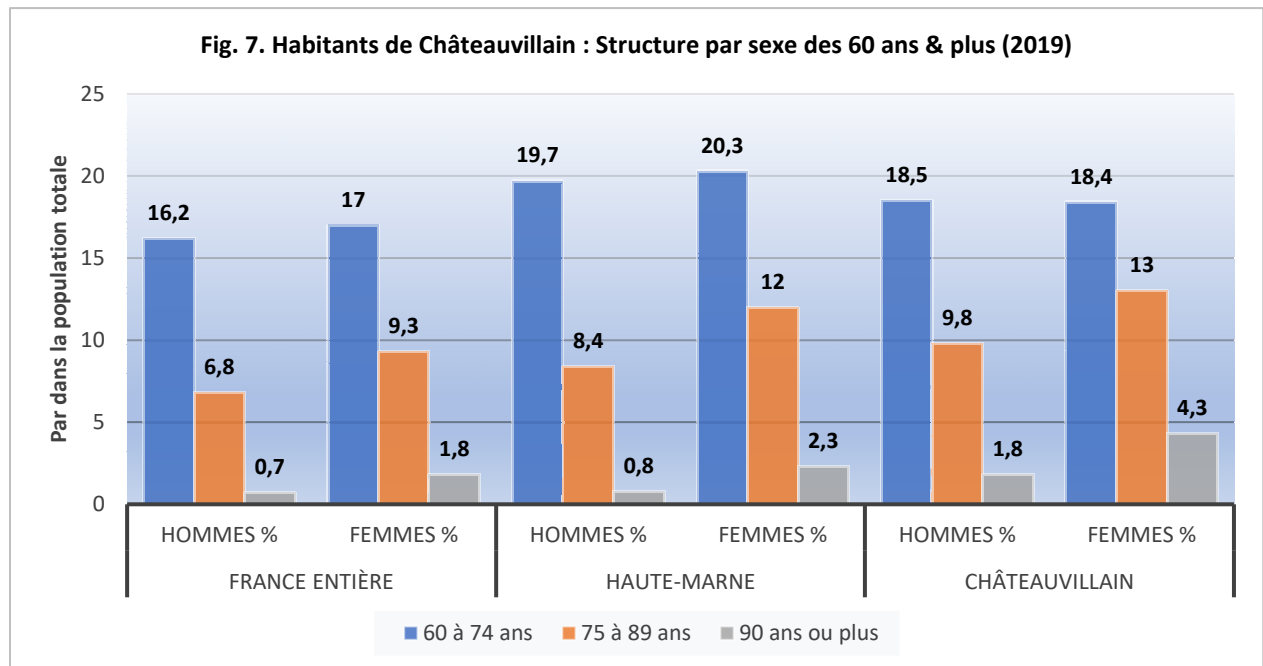
- Châteauvillain est située à 20 km de Chaumont, et une partie de la population de Châteauvillain est constituée de familles dont l'emploi se situe à Chaumont. Elles choisissent de résider à Châteauvillain afin de bénéficier d'un cadre de vie de qualité, et d'un logement moins coûteux qu'en zone urbaine. En revanche, ces habitants ont tendance à effectuer leurs achats en dehors de la commune. Certains choisissent également de scolariser leurs enfants dans une autre commune. A noter qu'une partie des habitants n'effectuent pas tous leurs achats à Chaumont, mais également à Langres, Troyes ou Dijon.
- Par ailleurs, Châteauvillain se trouve à 17 km de Semoutiers où se situe le 61^{ème} RA. Une partie du personnel militaire réside à Châteauvillain, ce qui augmente la part de la population plus jeune ainsi que le nombre de familles avec enfants.



Focus sur les habitants de 60 ans et plus

On constate que la tranche d'âge 60-74 ans est moins représentée à Châteauvillain que dans le département de la Haute-Marne.

Inversement, les habitants âgés de 75 ans et plus, sont en proportion plus élevée à Châteauvillain que dans le département de la Haute-Marne.



Source : Insee, Dossier complet

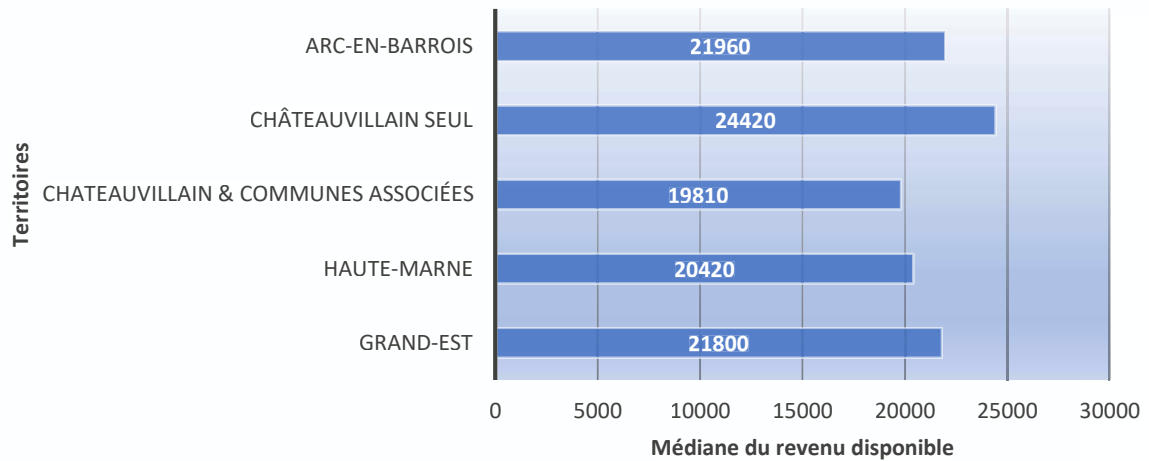
Niveau de revenu des ménages

Le niveau de revenu médian des ménages de la commune « Châteauvillain, Montibourg, communes associées » s'établit à **19.810 Euros**, soit à un niveau inférieur à celui observé au niveau de la Région Grand-Est (21.800 Euros), et de la Haute-Marne (20.420 Euros).

En revanche, si l'on considère la commune de Châteauvillain seule (Châteauvillain + Montribourg), le revenu médian disponible est de **24.420 Euros**, soit un niveau supérieur à celui observé au niveau départemental et de la Région Grand-Est (Fig.7).



Fig. 8. Médiane du revenu disponible par unité de consommation - 2019



Source : Insee, Dossier complet

Démographie – Synthèse

- Un déclin démographique régulier depuis 1990, avec toutefois une légère reprise depuis 2018.
- Un vieillissement de la population.
- Une médiane du revenu disponible supérieur à Châteauvillain (hors communes associées), par rapport au niveau départemental et régional.

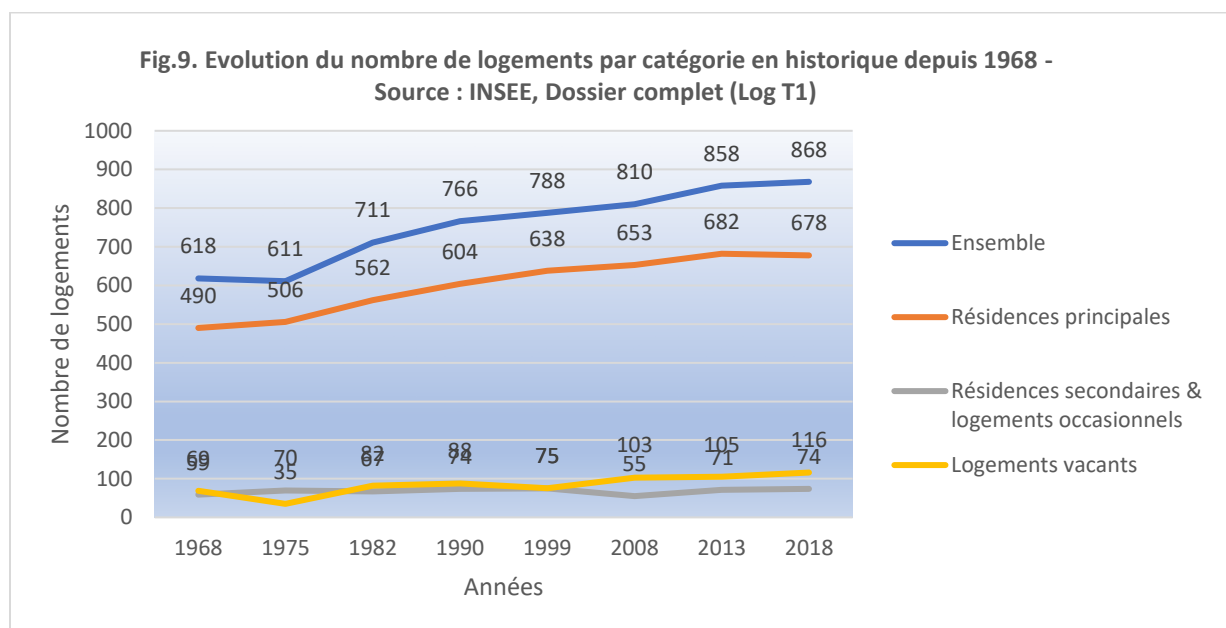


IV. LE LOGEMENT

Logement (2018) : résidences principales, secondaires et logements vacants

Le nombre total de logements a augmenté régulièrement de 1968 à 2013, puis a suivi une évolution plus lente sur la période 2013-2018.

Depuis 2008, on constate une légère diminution des résidences principales au profit des logements vacants et des résidences secondaires, ce qui suggère une conversion d'une petite partie du parc de la première catégorie à la seconde.



Source : Insee, Dossier complet

Confort des résidences principales (OG T8M)

On retrouve à Châteauvillain un phénomène de manque de confort pour 2,7 % environ du parc de logements, encore non munis d'une salle de bain avec baignoire ou douche (données 2018). Cette situation n'est pas exceptionnelle puisqu'elle se retrouve au niveau de la Haute-Marne (2,5%) et de manière plus accentuée en région Grand-Est (3,1%).

Tab.5. Confort de la résidence principale

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	653	100,0	682	100,0	678	100,0
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	630	96,5	673	98,7	660	97,3
<i>Chauffage central collectif</i>	31	4,8	21	3,0	23	3,4
<i>Chauffage central individuel</i>	361	55,3	341	50,1	334	49,3
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	81	12,4	124	18,1	122	18,0

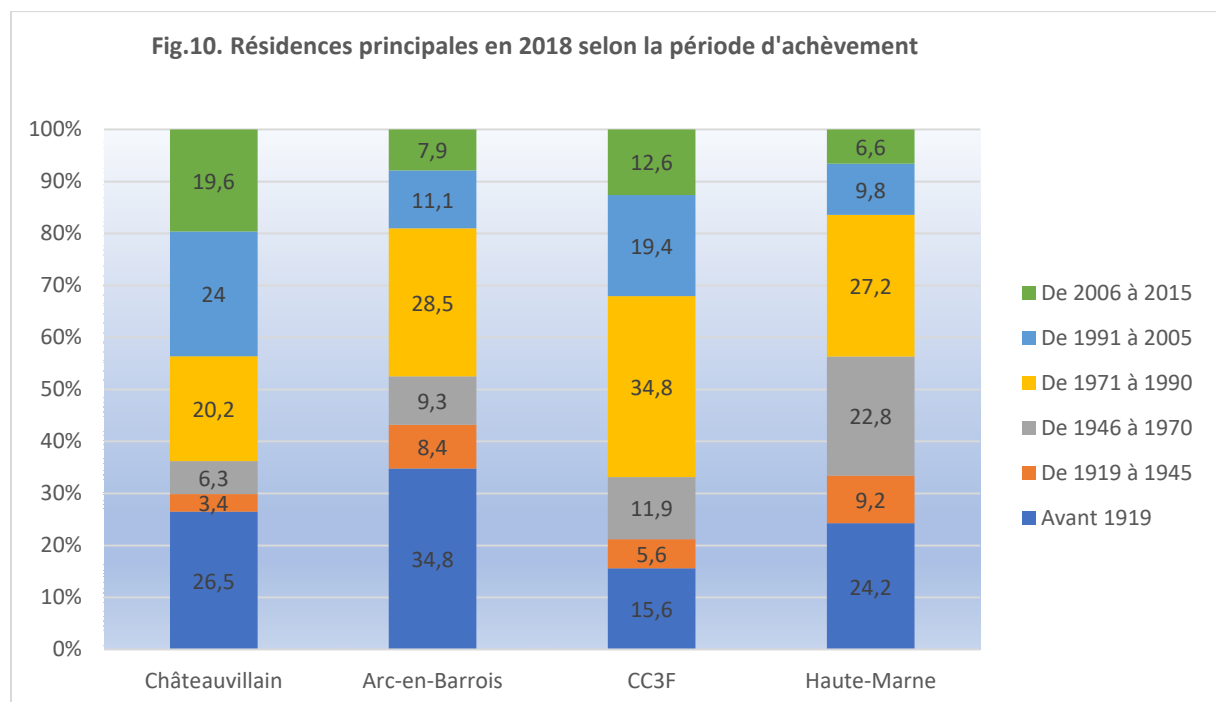
Source : Insee, Dossier complet



Ancienneté de la construction du bâti

A Châteauvillain, 26,5% du parc de logement utilisé comme résidence principale, a été construit avant 1919, contre 15,6% dans la CC3F et 24,2% en Haute-Marne.

Le diagnostic PTRTE note que le parc d'habitat de caractère, présent à la CC3F, et construit avant 1919, est souvent énergivore et peu adapté aux besoins de la population. Il en résulte « *un potentiel de réhabilitation dans le parc privé ancien qui permettra de lutter contre la vacance et de répondre aux enjeux sociodémographiques des ménages* ».



Source : Insee, Dossier complet

Offre et demande de logements :

Le marché de la location de logement est en tension. La demande est en hausse :

- Le bâti de Châteauvillain intéresse des demandeurs d'anciennes maisons à rénover pour l'habitat ou la location en gîte.
- La présence du régiment de Semoutiers (61eme RA) suscite une demande de logements en location. Ce point peut contribuer au fait qu'il existe, selon les élus, peu de locatif disponible.

Un parc de logements pourrait être mobilisé pour l'habitat :

- **Des logements privés vacants**
12,6% des logements sont vacants selon les données INSEE (un écart est cependant constaté avec l'état connu du parc de logement, avec une surestimation probable des vacances).



Un recensement a été réalisé par la CC3F, en collaboration avec les mairies. Une analyse devra être menée afin de cerner cette situation et d'étudier les actions nécessaires.

- **Des logements privés à réhabiliter**

Des îlots de bâti dégradé nécessitent d'être réhabilités. Un recensement et une étude des différentes situations sera nécessaire afin d'identifier les dispositifs incitatifs (ou coercitifs) à mettre en place pour amener à leur réhabilitation.

Parmi ces logements, un certain nombre de logements insalubres sont encore occupés par des habitants en situation sociale précaire, ce qui nécessiterait un suivi spécifique (accompagnement financier et social). Leur nombre sera aussi à quantifier précisément, afin d'étudier et mettre en œuvre les actions nécessaires.

Rappel des dispositifs d'accompagnement / incitation à la rénovation déjà en place :

- [Un dispositif «PIG multithématique \(2022-2024\)»](#) est proposé par la CC3F sur l'ensemble du territoire.
- La mise en place d'une OPAH est prévue afin de lutter contre l'habitat dégradé.
- Une Opération « Façades dans le cœur de ville » de Châteauvillain est portée par la Mairie (objet : restaurer des façades et si nécessaire, corriger des désordres réalisés par des propriétaires précédents).

Projet à explorer : continuer le recensement du bâti privé vacant, dégradé, et/ou susceptible de nécessiter une rénovation énergétique, et rassembler les dispositifs adaptés pour accompagner les propriétaires vers des travaux.



V. LA MOBILITE ET LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

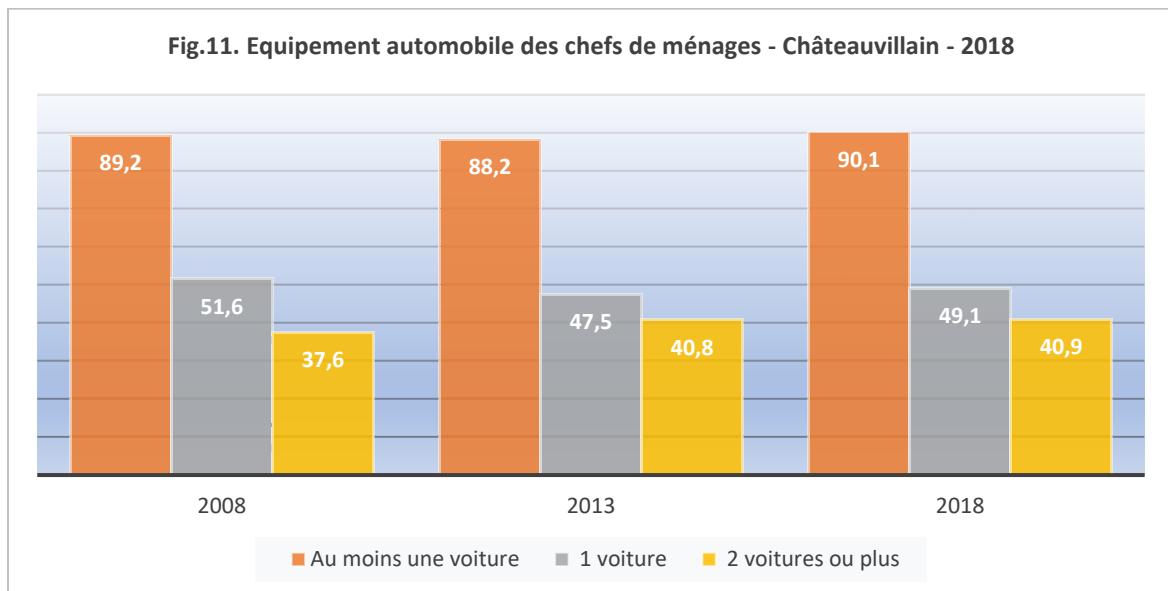
V.1. LA MOBILITE

Comme au niveau de la CC3F (constat fait par le rapport PTRTE), le transport en commun et les mobilités douces sont peu développés. La voiture personnelle reste le principal moyen de transport.

L'équipement en véhicules automobiles

En 2018, 90% des habitants possédaient au moins une voiture, soit une progression de 1% par rapport à 2008.

La mobilité peut donc être problématique pour environ 10% des ménages.

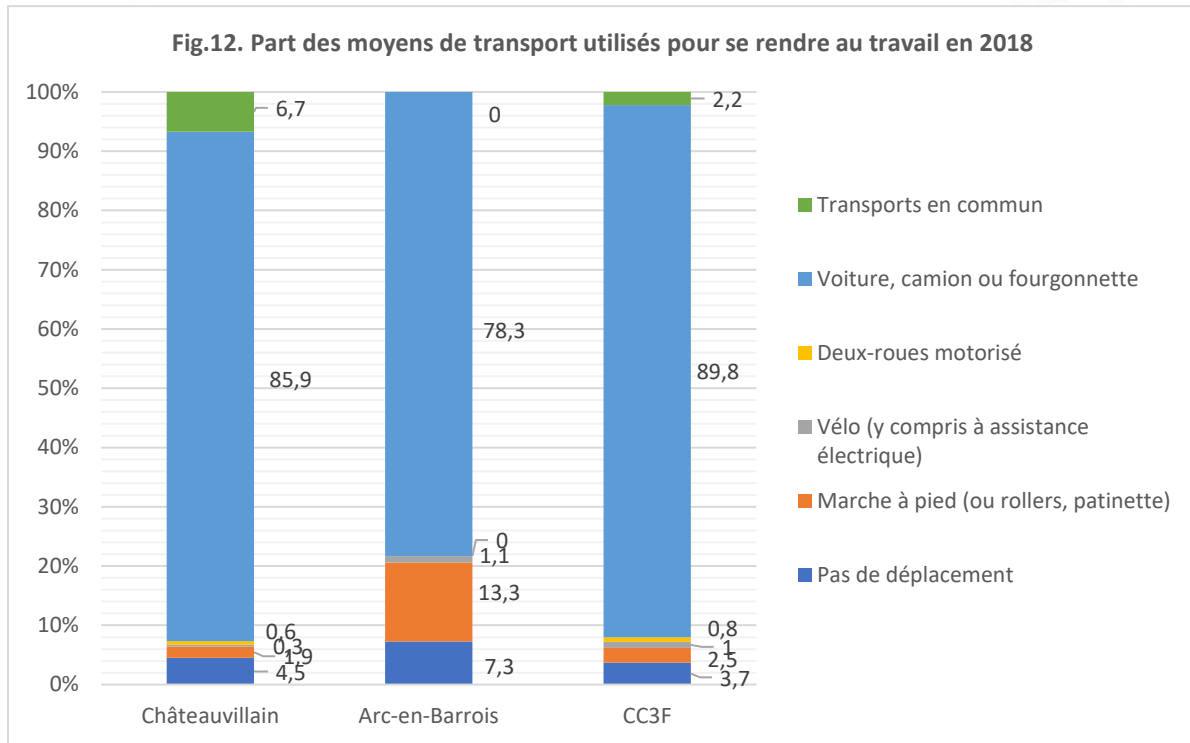


Source : Insee, Dossier complet

Les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail

La voiture est le principal moyen de transport pour aller au travail (86% des actifs de Châteauvillain).

L'utilisation des transports en commun ne concerne que 6,7% des actifs à Châteauvillain, contre 2,2% au niveau de la CC3F et 0% pour Arc-en-Barrois.



Source : Insee, Dossier complet

Projet à explorer : mener une réflexion sur l'adéquation des solutions de mobilité verte par rapport aux besoins des habitants (actuels et potentiels)³, et accompagner le développement d'une offre adaptée.⁴

Les résultats partiels de l'enquête auprès des habitants (29/09-15/11/2022) indiquent que, pour au moins 20% des répondants, les moyens de transport qu'ils utilisent ne répondent pas complètement ou pas du tout aux besoins.

Le réseau routier

La commune est située à **20 km de l'entrée d'autoroute A5** (trajectoire Région parisienne – plateau de Langres), sortie 23.

Ce positionnement est favorable pour l'accessibilité de la commune. Il permet de rejoindre facilement le territoire dans le cadre d'un trajet professionnel, personnel ou touristique (distance de trajet Paris-Châteauvillain en voiture : 2h45). **La visibilité extérieure de la commune demeure cependant limitée, puisqu'elle ne bénéficie pas d'un axe routier important traversant ou passant à proximité.**

³ Les habitants de Châteauvillain ont l'habitude des solutions disponibles et n'exprimeront donc que rarement des besoins supplémentaires. En revanche, l'enjeu de ce sujet se situe plutôt dans l'accueil de nouvelles familles résidentes, qui vont conditionner leur installation aux possibilités de se déplacer pour le travail, la scolarisation, les loisirs, et les démarches quotidiennes.

⁴ ADEME, [Territoires ruraux et périurbains : comment sortir du tout voiture ? 06/09/2022](#)



La création prochaine d'une aire de camping-car prévue (livraison en 2023) permettra un positionnement sur les axes de transport et permettra à Châteauvillain d'être une étape dans les trajets touristiques (comme c'est déjà le cas pour Arc-en-Barrois qui dispose d'une aire d'accueil pour les camping-caristes, avec une fréquentation d'usagers fidèles).

L'aire de services située sur l'autoroute est également un atout pour Châteauvillain, puisqu'elle procure :

- Des emplois (les salariés sont des habitants de Châteauvillain et des communes environnantes) ;
- Une offre de restauration (Restaurant Courtepaille) ;
- Des ressources en taxe professionnelle.

Par ailleurs, la commune est desservie par **un maillage routier d'importance secondaire**, qui la relie directement aux petites communes environnantes et à 4 villes (Chaumont, Châtillon, Bar-sur-Aube et Langres) : D65, axe le plus important qui relie Chaumont à Châtillon, D6, D107 vers Dinteville pour rejoindre la D396.

L'offre de transports en commun

⇒ Absence de transports en commun grandes lignes

Il n'existe pas d'offre de transport des voyageurs par trains ou cars (pas de trajets vers les grandes villes de proximité, pas de trajets grandes lignes).

L'absence de gare voyageur à Châteauvillain (ou à proximité) contribue également à une faible visibilité de Châteauvillain, au niveau régional et au niveau national.

La CC3F et le Parc National ne disposent pas de point d'entrée ferroviaire. Pour venir dans la partie nord du Parc, le trajet peut se faire par train jusqu'à la gare de Chaumont ou Bar-sur-Aube, puis nécessite un moyen de transport complémentaire.

A noter que la gare de Bricon, située à 8 km, a été réutilisée en 2016 comme gare voyageurs TER, en raison de travaux.⁵ Le sujet de la création d'un point d'entrée ferroviaire dans le Parc National au niveau de la CC3F pour répondre aux besoins futurs de mobilité, pourrait être étudiée.

⇒ Deux lignes de transport à la Demande (TAD) au sein de la CC3F, et vers Chaumont

Gestion du TAD : ce service est assuré par une délégation de services auprès des « Taxis d'Aphrodite » (Colombey-les-deux-Eglises). Il est géré et subventionné par la CC3F et la Région Grand-Est.

⇒ Le Transport scolaire (annexe 8) permet le déplacement vers les écoles, collèges et lycées.

Projets à explorer :

- Un bilan du TAD pourra être réalisé afin d'évaluer l'adéquation de ce service par rapport aux besoins, et l'adapter si nécessaire.
- Une réflexion pourra être menée sur l'adaptation des transports en commun aux besoins de mobilité du territoire.

⁵ Travaux sur viaduc et pont à Chaumont.



Les mobilités « vertes »

Le diagnostic PTRTE fait le constat que « *les mobilités douces et les transports en commun sont peu développés, bien qu'ils constituent un levier de développement et d'inclusion, dont le territoire s'est saisi via la création d'alternatives à la voiture thermique en solo (covoiture, transport à la demande, bornes électriques...)* ».

Covoiturage :

Châteauvillain dispose d'une aire de covoiturage.

Bornes de recharges

La commune propose deux sites équipés en bornes de recharge pour véhicules électriques.

Vélo

Un aménagement (promenade Beltrame) incluant une piste cyclable, sera prochainement inauguré. Un second projet est en réflexion pour relier le quartier de la rue Carnot à la rue du collège.

Les aménagements cyclables actuellement sont perçus comme difficiles à mettre en œuvre sur des trajets entre communes. En effet, les distances & l'habitat dispersé, ainsi que les routes rurales semblent peu adaptés à des aménagements cyclables.

Châteauvillain dispose d'une offre de location de vélos électriques⁶, gérée par l'association Simone, sur le site Le Chameau. En plus d'un usage au quotidien, cette offre peut contribuer à la mobilité dans le domaine des loisirs et du tourisme, en lien avec les futurs projets de développement (Parc National, Parc aux Daims).

Projet à explorer : une réflexion pourrait être menée à partir des [pistes de réflexion proposées par le CEREMA](#) ainsi qu'à partir d'un benchmark, afin d'identifier d'éventuelles actions pour favoriser l'utilisation du vélo.⁷

Accompagnement financier : le [Plan vélo national](#) et le [Plan Vélo lancé par la Région Grand-Est](#) pourront être sollicités.⁸

Véhicules en autopartage

Il n'existe pas actuellement d'offre de véhicules en autopartage, alternative au véhicule personnel.

Dans le cadre du développement futur du flux de visiteurs en lien avec les activités du Parc, une réflexion pourra être menée sur cette solution et son adaptation au contexte.

Les parkings

La Mairie fait le constat d'un **manque de parkings en centre-bourg**, associée à une difficulté d'accès aux commerces et aux écoles. Elle souhaite mener une réflexion sur ce sujet.

⁶ Mardi au vendredi de 14h à 17h, samedi et dimanche de 15h à 17h. Réservation sur www.locebike.fr

⁷ [Mobilités en territoires peu denses : Quelle place pour le vélo ? Quels aménagements ? Retour sur la journée technique à Angoulême](#)

⁸ Région Grand-Est : [Plan vélo 2022-2028](#)



De plus, plusieurs pôles au sein de la commune (cœur de bourg, site Le Chameau, futur Parc aux Daims), rendent nécessaire une articulation inscrite dans des aménagements et une signalétique.

Enjeux :

- La mobilité en lien avec la qualité de vie pour les habitants et autres usagers ;
- Le positionnement des commerces pour assurer leur visibilité et leur accessibilité ;
- L'acheminement des flux d'usagers vers les zones d'attractivité en centre-bourg ;
- L'aménagement des parkings pour répondre aux besoins des habitants, et des visiteurs extérieurs ;
- L'aménagement des espaces verts.

Une première étape de réflexion est prévue dans le cadre d'une mission courte d'architectes paysagistes – Conseil de l'Etat, programmée en novembre 2022. Cette étude pourrait permettre ensuite d'engager une réflexion plus approfondie sur la structuration de l'espace et l'adaptation des mobilités.

Projet à explorer : une étude globale des flux et des espaces en lien avec les problématiques actuelles et les grands projets de la commune (Parc au Daims, activités liées au Parc National, sites patrimoniaux actuels & futurs, zone(s) d'accueil des commerces). Elle devra permettre de **définir et mettre en œuvre un aménagement de la commune répondant aux besoins contemporains** (AMO à solliciter auprès de la Région Grand-Est, pour 2023)

Synthèse

- Châteauvillain est située à 20 km de la sortie 23 de l'Autoroute A5, et est donc accessible directement par les grands axes, en particulier depuis la Région parisienne (à 2h45 de Paris).
- La visibilité extérieure de Châteauvillain est cependant faible, du fait de l'absence de voie routière importante traversante ou proche, et de l'absence de gare voyageur.
- Il n'y a pas de transport-voyageurs grandes lignes par trains ou cars, ce qui peut limiter la mobilité des habitants ne disposant pas d'un véhicule personnel, freiner l'installation de nouveaux habitants, et limiter le nombre de visiteurs du Parc National intéressés par un mixte Transport en commun – mobilités vertes.
- Des solutions de mobilité vertes pourraient faciliter certains déplacements personnels et professionnels, et enrichir l'offre touristique. Leur adaptation au contexte rural local est donc à étudier.

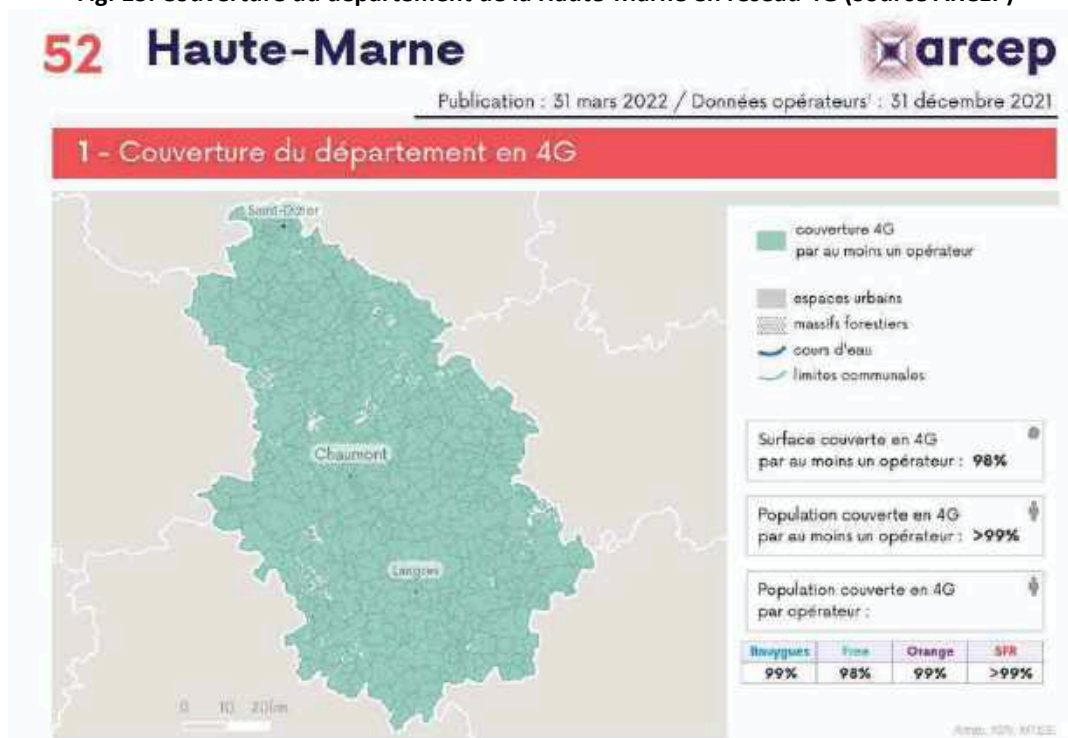


V.2. LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Réseaux mobiles

Selon l'ARCEP, au 4^{ème} trimestre 2021, [la Haute-Marne était couverte à 98% par au moins un opérateur pour le réseau 4G.](#)

Fig. 13. Couverture du département de la Haute-Marne en réseau 4G (Source ARCEP)



Au 29/07/2022, selon ARIASE, le taux de couverture 5G se situe en Haute-Marne entre 50 et 80%.

Couverture numérique

Le déploiement de la Fibre n'est pas encore réalisé sur tout le territoire de la CC3F, selon les [données ARCEP au 29/07/2022.](#)

[Le projet Losange](#) est déployé depuis août 2017 en région Grand-Est afin d'installer le très haut débit.



VI. LE SYSTEME ECONOMIQUE

Quels sont les éléments clefs de l'économie communale en 2022 ?

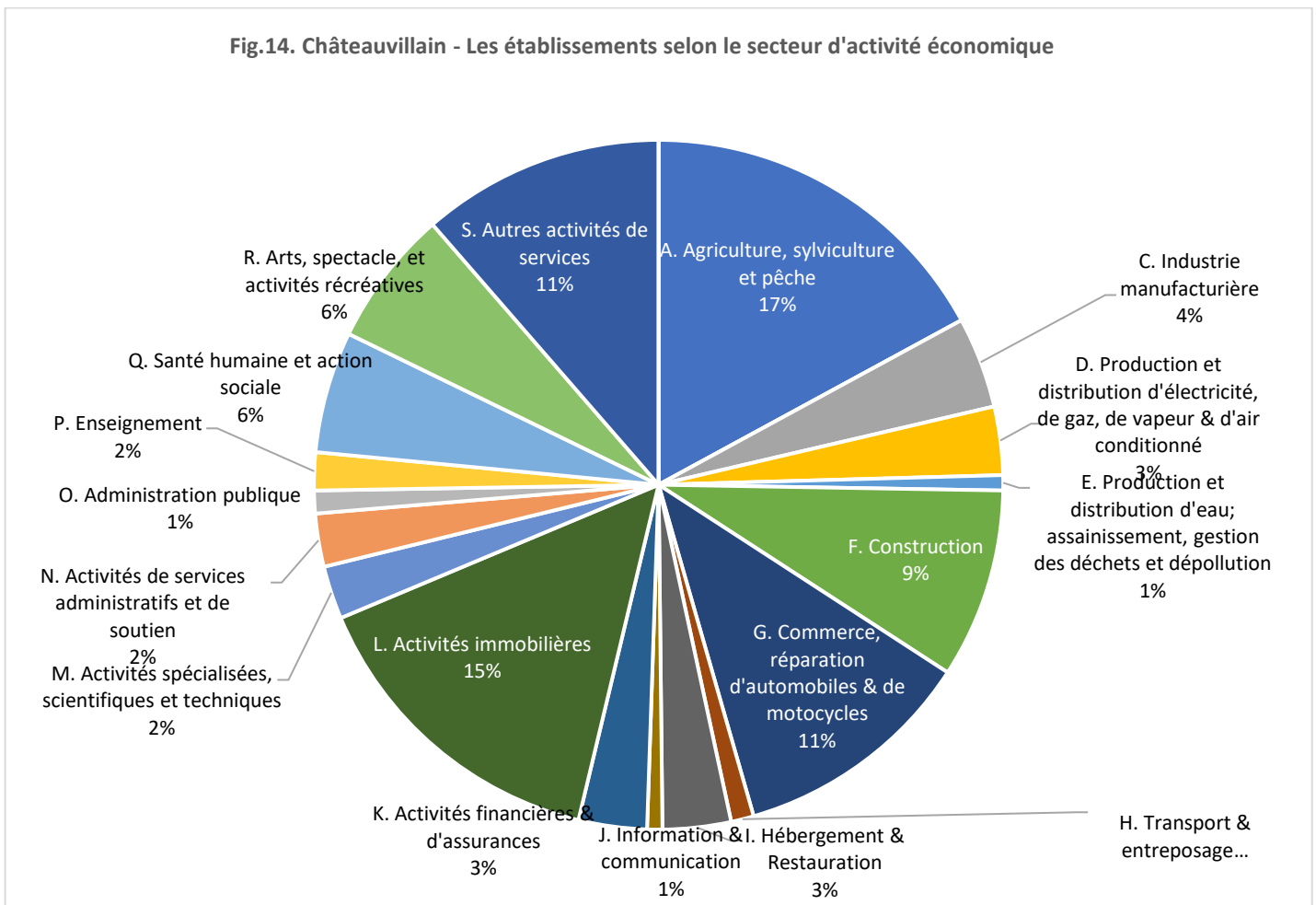
VI.1. PRODUCTION DE BIENS ET SERVICES

VI.1.1. Analyse sectorielle

L'économie de Châteauvillain est composée d'activités diversifiées sur 19 secteurs économiques : elle comprend à la fois des produits et services traditionnels propres au cadre rural (agriculture, commerces de proximité, construction, services administratifs, services en santé, action sociale, enseignement), mais aussi quelques activités innovantes et rares en commune rurale : services financiers (hors banques), d'information/communication.

Eu-égard à l'ambition économique et touristique de la commune, on constate une offre insuffisante en hébergement, restauration, et transport.

Fig.14. Châteauvillain - Les établissements selon le secteur d'activité économique



Source : INSEE, Base SIRENE, 25/07/2022



Par ailleurs, plusieurs projets économiques majeurs sont en gestation, projets que la commune souhaite accompagner ⁹ (Cf. partie II de ce rapport consacrée aux actions prévues par la commune).

VI.1.2. Focus sectoriel

Cinq secteurs appellent un approfondissement :

- A. Le commerce
- B. L'économie touristique
- C. L'industrie
- D. L'offre de services de proximité
- E. Les services produits par les associations

Transversalement, de nouvelles activités seront générées par le déploiement du Parc National et peuvent d'ores et déjà être identifiées.

A. Le commerce

Châteauvillain dispose d'une offre de commerces permettant de répondre aux principaux besoins des habitants (Cf. liste des commerces & artisans en annexe 1), en particulier des commerces de bouche et un supermarché. On note cependant l'absence de boucherie, et peu de services de restauration.

La création du supermarché « Intermarché » en 1994 a progressivement contribué au déclin des commerces indépendants, et principalement des commerces de bouche.

Plusieurs commerces se sont réinstallés en centre-bourg au cours des dernières années, mais ont cessé leur activité assez rapidement, probablement parce que trop spécifiques et éloignés de la demande, mais peut-être aussi, en raison d'un manque d'accès et de visibilité.

L'offre commerciale de Châteauvillain est principalement concurrencée par celle des commerces situés à Chaumont, Châtillon, Bar-sur-Aube et Langres.

Certains commerces de Châteauvillain jouent un rôle de « locomotive » et attirent les clients des autres communes :

- **Intermarché et sa station-service**, les stations-service les plus proches étant à Arc-en-Barrois (15 km), Chaumont (20 km), Châtillon (20 km), Bar-sur-Aube (32 km) et Recey (33 km) ;
A noter que certains habitants de la Côte d'Or également, viennent faire leurs achats à Châteauvillain, grâce au rôle moteur joué par le supermarché et de la station d'essence.
- **Les deux boulangeries, la maison de la Presse/tabac/café** et le bureau de tabac (fermé actuellement) ;
- **L'agence bancaire** du Crédit Agricole. **Une vigilance particulière devrait être apportée à la pérennité de ce service bancaire.**

⁹Cf. Convention d'adhésion PVD.



Pour leur part, les habitants d'Arc-en-Barrois, ont plutôt tendance à se déplacer vers Chaumont que Châteauvillain pour faire leurs achats.

Produits locaux

Une demande des habitants pour des produits locaux est perçue, et une offre de producteurs locaux existe.

L'association « Simone » commercialise déjà ce type de produits, ce qui peut gêner l'apparition de nouvelles offres commerciales. Celles-ci pourront néanmoins se développer en s'appuyant sur la demande touristique.

Un projet de magasin éphémère a été initié par des producteurs locaux (une dizaine), mais n'a pas abouti ¹⁰.

Projet à explorer : Un accompagnement des commerçants pourrait être mise en œuvre afin de faciliter l'implantation d'un point de vente de producteurs locaux (exemple : des casiers pour la livraison aux clients).

Marché

Il n'existe pas de marché hebdomadaire à Châteauvillain, alors que ce mode de distribution qui aurait pu jouer un rôle moteur vis-à-vis des autres commerces.

Attractivité commerciale de Châteauvillain sur le territoire

L'attractivité de Châteauvillain est plus forte depuis l'installation de la Communauté de Communes.

Auparavant, les habitants des communes situées à 20-25 km alentours se déplaçaient plutôt vers la partie nord du territoire pour trouver les services et des commerces (Bar-sur-Aube et Chaumont).

La présence du siège de la Communauté de Communes, a peu à peu contribué à déplacer certaines habitudes d'achats au profit des commerces de Châteauvillain.

L'association des commerçants (UCAC)

Cette association pourrait jouer un rôle dans la redynamisation du commerce et apporter sa connaissance du marché dans cette réflexion. **Un travail commun apparaît utile.**

Le bâti commercial

Deux motifs principaux freinent une reprise d'activité commerciale en centre-bourg à partir du bâti existant : le coût de la rénovation et de la mise aux normes, l'accès et les parkings inadaptés.

Le volume et le profil de la demande sur le territoire, devront être affinés afin d'estimer l'achalandage des commerces de Châteauvillain. Cette analyse permettra de déterminer les accompagnements à mettre en œuvre pour une relance du commerce.

¹⁰ En raison de difficultés de coordination, d'absence de vente l'après-midi, et de prix de vente élevé.



D'autre part, il conviendrait de réaliser un inventaire des locaux commerciaux encore vacants en centre-bourg (à la suite d'un arrêt d'activité ancien ou récent), afin d'étudier les actions à mettre en œuvre pour une réhabilitation et une orientation vers de nouvelles fonctions. A noter qu'une part importante des anciens locaux commerciaux a été reconvertie en logements.

La mairie a fait le choix de ne pas racheter des locaux commerciaux en cessation d'activité, car elle ne souhaitait pas prendre le risque de rénover un bâti sans destination prévue, et sans certitude qu'il ne soit ensuite occupé.

Les différents commerces qui ont cessé leur activité étaient le plus souvent situés dans des locaux devenus inadaptés (dont la reprise est donc impossible), la question se pose **de trouver de nouveaux sites dans le cas de l'implantation des futurs restaurants et cafés.**

Projet à explorer : mener une réflexion sur la création d'un espace pour accueillir les nouveaux commerces, et disposant d'une bonne visibilité et accessibilité.

Synthèse

- Châteauvillain dispose d'une offre commerciale encore suffisamment complète pour répondre aux principaux besoins de ses habitants.
- Certains de ses commerces jouent un rôle moteur (supermarché, station-service, banque) et drainent des clients des villages alentours.
- Une étude de l'achalandage et de l'immobilier commercial est à réaliser pour définir des orientations en matière d'installation des futurs commerces.



B. L'économie touristique

D'après les données INSEE, Châteauvillain ne compte que 7 établissements offrant un service orienté tourisme, dont 6 établissements commerciaux.

Qu'il s'agisse de restauration, d'hébergement ou d'activités de services annexes, l'offre est incomplète.

Il y a donc un écart entre cette offre et les ambitions de la commune en matière d'attractivité économique et touristique.

Tab.6. Nombre d'entreprises dans le secteur touristique (source : INSEE - Base SIRENE au 25/07/2022)

Type activité	Nombre d'établissements (INSEE)	Enseignes identifiées par moteur de recherche
Restauration	5	Restaurant Courtepaille (sur A5) Le Castelino Bar PMU Boulangerie Pâtisserie Pelletier (service snacking sur place) Cantine Simone
Hébergement	1	
Activités agences de voyage, voyagistes, services réservation & activités connexes	1	Syndicat d'initiative du canton de Châteauvillain
Transport	0	

Offre d'hébergement

Il n'existe pas d'hôtel à Châteauvillain, mais une offre d'hébergement de 7 gîtes, correspondant au moins à 37 places (une partie des propriétaires n'ayant pas renseigné la capacité des gîtes, le nombre de places offertes réel est supérieur).

Tab.7. Nombre de gîtes dans les communes de la CC3F (source : Données CC3F - 09/2022)

	Nombre de gîtes	Capacité ¹¹
Arc-en-Barrois	14	148
Aubepierre-sur-Aube	5	14
Bricon	1	0
Châteauvillain	7	37
Cirfontaines-en-Azois	1	0
Coupray	3	15
Créancey	1	0

¹¹ La capacité d'hébergement des gîtes n'est pas complétée par certains propriétaires.

Pour Arc-en-Barrois, les capacités non indiquées par les propriétaires ont été estimées, ce qui explique la capacité d'hébergement supérieure par rapport aux autres communes où l'offre non déclarée n'a pas été estimée et rectifiée.



Tab.7. Nombre de gîtes dans les communes de la CC3F (source : Données CC3F - 09/2022) - Suite

	Nombre de gîtes	Capacité ¹²
Dancevoir	5	15
Dinteville	1	0
Giey-sur-Aujon	2	11
Laferté-sur-Aube	1	0
Lanty-sur-Aube	1	0
Latrecey Ormoy-sur-Aube	2	0
Lavilleneuve-au-Roi	1	2
Leffonds	2	0
Maranvilles	3	0
Orges	8	37
Pont-la-Ville	3	0
Richebourg	1	4
Saint-Martin-sur-la-Renne	1	10
Valdelancourt Autreville	1	0
Vaudremont	3	8
Villard-en-Azois	1	0
Villier-sur-Suize	3	0
Total	71	301

Autres modes d'hébergement à Châteauvillain : les projets en cours :

- **Création d'une aire de camping-car** (livraison : 2023),
- **Implantation d'une offre d'hébergement insolite dans le Parc aux Daims** (livraison : 2024-2025).

En complément, et dans le contexte d'une augmentation progressive du flux de visiteurs lié à l'activité du Parc National (usagers du Parc, participants à des événements et séminaires, visites de partenaires) et à la promotion patrimoniale **une offre d'hôtellerie classique** apparaît nécessaire. Une réflexion sur ce sujet est à mener globalement au niveau de la CC3F¹³.

Projet à explorer : accompagner la création d'une offre d'hôtellerie au niveau de la CC3F.

¹² La capacité d'hébergement des gîtes n'est pas complétée par certains propriétaires.

Pour Arc-en-Barrois, les capacités non indiquées par les propriétaires ont été estimées, ce qui explique la capacité d'hébergement supérieure par rapport aux autres communes où l'offre non déclarée n'a pas été estimée et rectifiée.

¹³ L'hôtel du Parc à Arc-en-Barrois, pratique une ouverture saisonnière en fonction principalement du tourisme de chasse. De plus, son aménagement nécessite une mise aux normes. Une reprise doit être anticipée car les propriétaires atteignent l'âge de la retraite.



Restauration

La demande en restauration n'est pas satisfaite actuellement (horaires saisonniers et partiels pour les établissements en place, offre gastronomique absente dans la commune, et rare à proximité) :

- Restaurant « Courtepaille » sur l'autoroute ;
- Restaurant Pizzeria « [Le Castellino](#) » (ouverture saisonnière et partielle) ;
- « Cantine » de l'association Simone (ouverture midi seulement, cuisine à base de produits locaux, dans une ambiance « cantine ») ;
- Boulangerie-Pâtisserie Pelletier (offre de snacking).

Projet à explorer : accompagner la mise en place d'une offre de restauration diversifiée, incluant une cuisine gastronomique, et ouverte tous les jours de la semaine.

Cette situation est commune à toutes les communes de la CC3F. Arc-en-Barrois rencontre un besoin identique.

Les cafés

On note une offre insuffisante en matière de cafés.

La présence de cafés avec terrasse est nécessaire pour répondre aux besoins des habitants, de la clientèle touristique de Châteauvillain et des activités du Parc National.

L'offre d'activités touristiques

Etant donnée la richesse de l'environnement naturel, et du patrimoine historique matériel et immatériel, la commune dispose d'une matière importante à mettre en forme pour définir une offre touristique et la communiquer. Les efforts déjà réalisés dans ce sens devraient être renforcés.

L'offre d'activités touristiques à Châteauvillain et alentours, communiquée actuellement, comprend principalement : la visite des sites historiques en centre-bourg, documentée par le circuit patrimonial, les activités de découverte et randonnée en forêt et animations du Parc National, la découverte du Parc aux Daims, et enfin l'offre culturelle contemporaine sur le site « Le Chameau ».

La proximité de nombreux sites culturels et historiques majeurs situés dans un périmètre de 50 km (Clairvaux, Colombey-les-deux-Eglises, Langres, ...) sera à l'avenir un atout, pour des clients touristiques qui seront hébergés à Châteauvillain, et qui rayonneront à proximité.

Office du tourisme

Des bureaux d'accueil de l'office de Tourisme se situent à Châteauvillain, en centre-bourg & dans les locaux de la CC3F (Site Le Chameau), ainsi que dans les locaux de la Mairie d'Arc-en-Barrois.

L'offre touristique publiée par l'Office du Tourisme propose un catalogue des sites et activités en Haute-Marne dans toute leur diversité et leur richesse. Elle sera prochainement intégrée dans l'offre de l'Agence d'Attractivité, en cours de création¹⁴.

¹⁴ Haute-Marne, Le Département. Attractivité et tourisme, Pour une nouvelle organisation de la gouvernance en 52.



Les supports de communication diffusés par l'Office du Tourisme sont structurés par sous-territoires, par thématiques, et catégories d'activité¹⁵.

Tab.8. Châteauvillain - Circuits touristiques

	Châteauvillain	Arc en Barrois
<u>Circuits du patrimoine</u>	<u>Via Francigena</u>	<u>Circuit Chemins de mémoire 1914-1918</u>
<u>Circuits à pied</u>	8 circuits	6 circuits

Projet à explorer : s'appuyer sur le patrimoine des communes de Châteauvillain, Arc-en-Barrois et alentours, pour construire une identité forte à communiquer.¹⁶

Une communication externe qui prend aussi en compte l'appartenance au Parc National

L'intégration de Châteauvillain dans le Parc National est à prendre en compte pour faire évoluer l'offre touristique et la communication.

En tant que composantes du Parc National, Châteauvillain, Arc-en-Barrois et les communes de proximité ont l'opportunité de développer et promouvoir des services liés à la nature, des pratiques sportives associées, ainsi qu'une posture vis-à-vis de l'environnement naturel.

« Une porte s'ouvre sur la forêt pour découvrir ou faire découvrir des milieux préservés depuis des temps immémoriaux. Une histoire à partager avec les habitants, une expérience à vivre à la découverte de la faune sauvage parfois si rare et si sensible. (...)

Tourisme, gastronomie, œnologie, activités de pleine nature, découvertes culturelles, hébergements de charme ou insolites.... Le dernier né des parcs nationaux français propose une grande palette d'activités pour satisfaire toutes sortes de visiteurs ! Les fondamentaux du tourisme dans les Parcs nationaux privilégient un tourisme de découverte et de connaissances, le partage des connaissances, les rencontres avec des scientifiques en partant à la découverte avec eux : » [Source : Office du Tourisme des Trois Forêts](#)

Projet à explorer : accompagner le développement d'une offre touristique articulée aux activités du Parc National.

Synthèse

- Une offre de services hébergement, restauration & cafés à compléter.
- Un patrimoine naturel, matériel et immatériel riche à valoriser.
- L'appartenance au Parc National est une dimension à intégrer dans le marketing territorial.
-

¹⁵ Exemple de brochure : Châteauvillain en Haute-Marne, Petite cité de caractère et nature préservée
Communication web : « Office du tourisme des trois forêts », Haute-Marne Tourisme et Parc National de Forêts.

¹⁶ Cette valorisation pourra en particulier s'appuyer sur l'histoire humaine du territoire, et retrouver / rassembler / préserver / redonner vie au patrimoine culturel immatériel encore détenu par les habitants¹⁶.



C. L'INDUSTRIE

Une entreprise importante « Le Chameau » spécialisée dans la production de bottes haut-gamme en caoutchouc, a employé jusqu'à 130 salariés. Elle a été rachetée en 1995 par Lafuma, puis a cessé son activité en 2010.

Aujourd'hui, Châteauvillain compte onze établissements enregistrés dans la base SIRENE pour le secteur de l'industrie manufacturière. Parmi ceux-ci, une seule entreprise est identifiée comme employant 10 à 19 salariés. 2 entreprises emploient 3 à 5 salariés.

Tab.9. Nombre d'établissements industriels au 28/07/2022 – Châteauvillain

	Nombre	Tranche d'effectif
Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels (2825Z)	1	10 à 19 salariés
Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques (2229A)	1	NC
Réparation de machines et équipements mécaniques (3312Z)	1	NC
Autres industries manufacturières n.c.a (3299Z)	1	NC
Entreprises d'artisanat métiers de bouche	6	Dont 2 entreprises de 3 à 5 salariés

Source : Insee, Base Sirene. Extraction au 28/07/2022.

Synthèse

- L'industrie est un secteur absent depuis l'arrêt d'activité de l'usine « Le Chameau » en 2010.



D. L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITE

Une offre de services de proximité est disponible, et permet de répondre à la plupart des besoins des habitants.

Services présents à Châteauneuf :

- Bureau de poste,
- Brigade de gendarmerie nationale,
- Caserne de pompiers,
- Démarches administratives en Mairie : carte d'identité et passeport.

Le Centre des impôts a été fermé le 31/08/2021 et est déplacé à Chaumont. Une permanence hebdomadaire est dispensée tous les jeudis à la Mairie de Châteauneuf, et tous les mardis à la Mairie d'Arc-en-Barrois.

Une Maison France Services est en projet à Châteauneuf.

Services de santé ;

- 1 cabinet avec 2 médecins généralistes,
- 1 cabinet infirmier,
- 1 chirurgien-dentiste,
- 1 kinésithérapeute.

Projet à explorer : compléter l'offre de services de santé par un point d'accueil dédié à des permanences de spécialités, ou à la téléconsultation.

Social

- [EHPAD Le Mail](#) (80 places),
- CCAS.

Enseignement

- Châteauneuf dispose d'écoles de la maternelle au collège.
- Un transport scolaire achemine les enfants des villages environnants vers les écoles de Châteauneuf. Le transport vers le lycée de Chaumont est également assuré.

Autres :

- Office notarial.

Synthèse

- Les principaux services de proximité sont disponibles dans la commune.
- Pour accéder aux services de santé plus spécifiques, les habitants doivent se déplacer en dehors de la CC3F.



D.LES SERVICES PRODUITS PAR LES ASSOCIATIONS

Châteauvillain dispose d'un ensemble d'associations qui dispensent des services dans le domaine des loisirs : sport et culture.

Les associations de Châteauvillain

[Association SIMONE](#), Camp d'entraînement artistique.

Labellisée « Fabrique de Territoire » en 2020, SIMONE rassemble depuis 2015 des habitants et des artistes dans l'esprit d'un Tiers-Lieu autour de trois champs d'action : le champ artistique & culturel, les services aux habitants et l'expérimentation économique et sociale.

Elle est installée sur le site des anciennes usines Le Chameau.

[Association Les Festivillains](#) : Association en faveur de l'animation des jeunes et moins jeunes du territoire de Châteauvillain

[Club de tennis Châteauvillain](#)

[Centre équestre du Parc](#)

[Comité des fêtes](#)

[Section culturelle](#)

[Section gymnastique](#)

[Tennis](#)

[Section judo](#)

[Section Fémina club](#)

[Section voletculb Omnisport](#)

[Club de badminton](#)

[Autre : Union des Commerçants et des Artisans de Châteauvillain](#) :

[L'association Maison Laurentine](#) organise sur le site « Le Chameau », un spectacle ou une exposition annuelle sur juillet-août (2000 visiteurs /an).

Cette production culturelle contemporaine annuelle régulière attire des visiteurs des villes et villages de proximité, en partie fidèles, ainsi que des touristes.¹⁷

Synthèse

- Une offre d'activités culturelles et sportives importante est proposée par des associations et le Comité des fêtes.

¹⁷ Audience du spectacle en 2021 : 2000 visiteurs (recueilli auprès du responsable de l'accueil du site).



F. LES NOUVELLES ACTIVITES GENEREES PAR LE DEPLOIEMENT DU PARC NATIONAL

Le déploiement du Parc National génère des opportunités de développement économique et d'innovation pour le territoire. Il va permettre également de stimuler une démarche « développement durable ».

Le siège du Parc National est situé à Arc-en-Barrois, et intègre un espace administratif (déjà en fonction), ainsi qu'un espace de rencontres (réunions & conférences) qui est encore à réaliser.

Le Parc National est un catalyseur des potentialités actuelles du territoire, car il contribue à la valorisation, la préservation et la promotion du patrimoine naturel & paysager, et du patrimoine culturel matériel et immatériel.

La Charte identifie plusieurs atouts économiques actuels, à partir desquels pourraient se développer de nouvelles activités (livret 1 de la Charte du Parc du 11/07/2028) :

- *« la forêt avec sa filière amont et aval,*
- *l'agriculture,*
- *la pierre,*
- *le tourisme,*
- *la chasse,*
- *l'éducation à l'environnement. »*

Parmi les actions en cours :

- Des circuits d'itinérance : boucles pédestres, équestres et cycliste ; des chantiers thématiques ; des itinéraires de visites ;
- La marque « Esprit Parc National » ;
- Des aménagements forestiers mis en compatibilité avec la charte.

Projet à explorer : Favoriser l'installation sur le territoire d'activités économiques nouvelles résultant des partenariats scientifiques du Parc National.

Synthèse

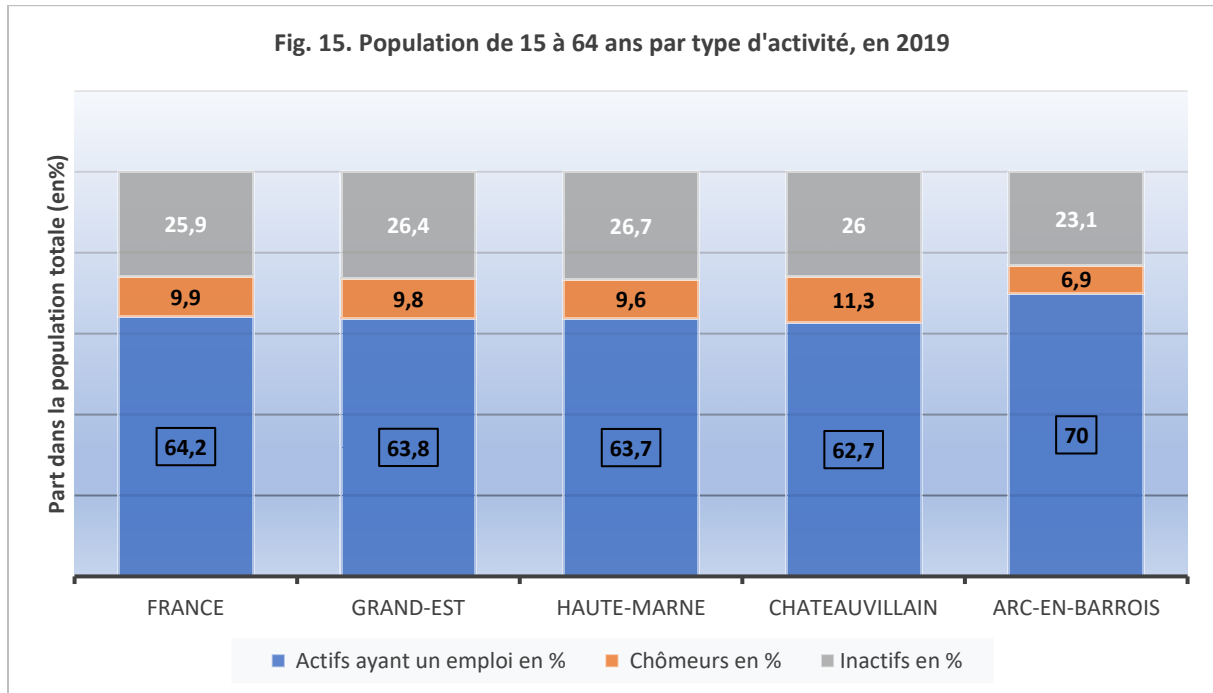
- Le Parc National contribue à une image et à une visibilité du territoire.
- Il donne l'opportunité d'enrichir l'offre touristique avec des activités nouvelles.
- Les communes de la CC3F ont l'opportunité de faciliter l'implantation sur le territoire d'activités nouvelles qui résulteraient des activités scientifiques du Parc National.



VI.2. L'EMPLOI :

Population active, emploi & chômage

La population active de Châteauneuvillain s'établit à 470 personnes en 2019. Elle a progressé de 17% depuis 2008.



Source : Insee, Dossier complet

Le taux de chômage (au sens du recensement) de la population de Châteauneuvillain s'établit à 11,3%, un niveau supérieur au taux observé au niveau national, régional et départemental.

Lieu de travail des actifs de 15 ans et plus, ayant un emploi qui résident dans la zone

Châteauneuvillain (comme la CC3F) est une commune caractérisée par un indicateur de concentration d'emploi très faible (18,9%)¹⁸, soit 62 emplois pour 329 actifs. Les emplois des habitants de Châteauneuvillain sont en grande partie, situés en dehors de la commune.

¹⁸ « [L'indice de concentration de l'emploi permet de mesurer la capacité d'un territoire à offrir à ses habitants un nombre d'emplois suffisant.](#) Lorsqu'il est faible, il engendre une évasion se traduisant par différentes nuisances : émission de gaz à effet de serre (déplacements domicile-travail), risque de chômage élevé, de fragilité économique des ménages vis-à-vis des coûts de l'énergie, etc. »



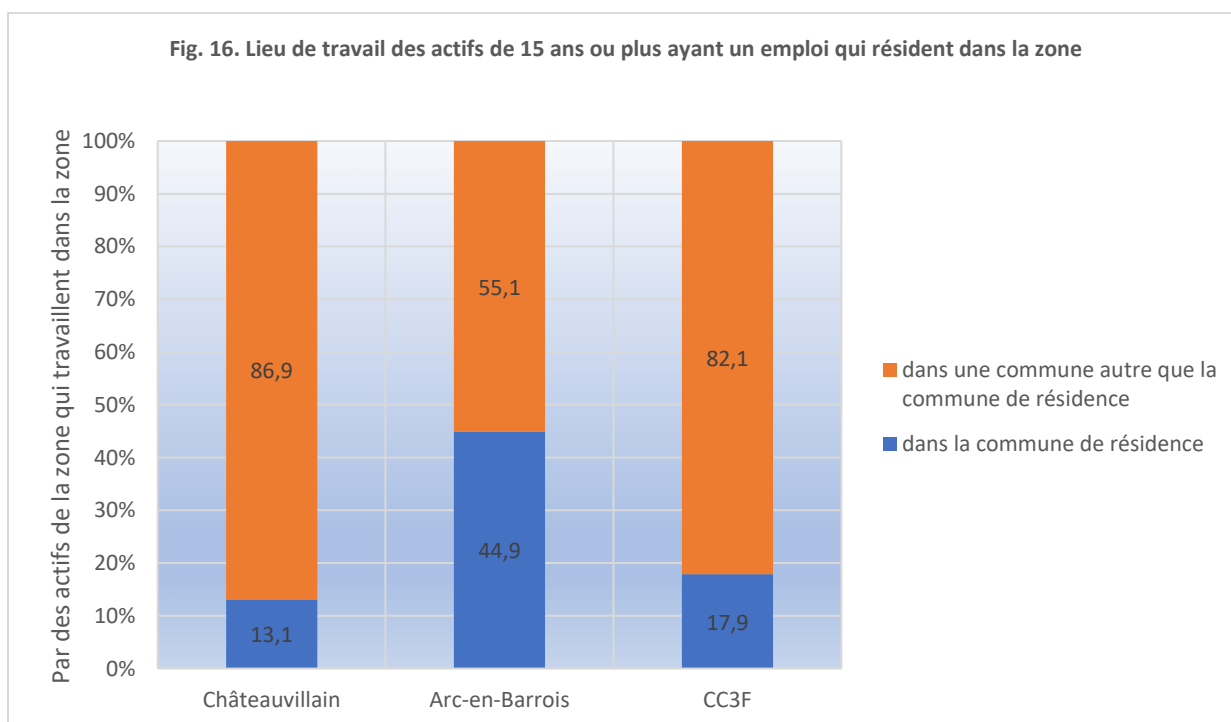
Tab.10. Indice de concentration d'emplois

	Châteauvillain	Arc-en-Barrois	CC3F
Nombre d'emplois dans la zone (1)	62	317	3488
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone (2)	329	269	7797
Indicateur de concentration d'emploi * (3) = (2)/(1)	18,9	117,8	44,7

* L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

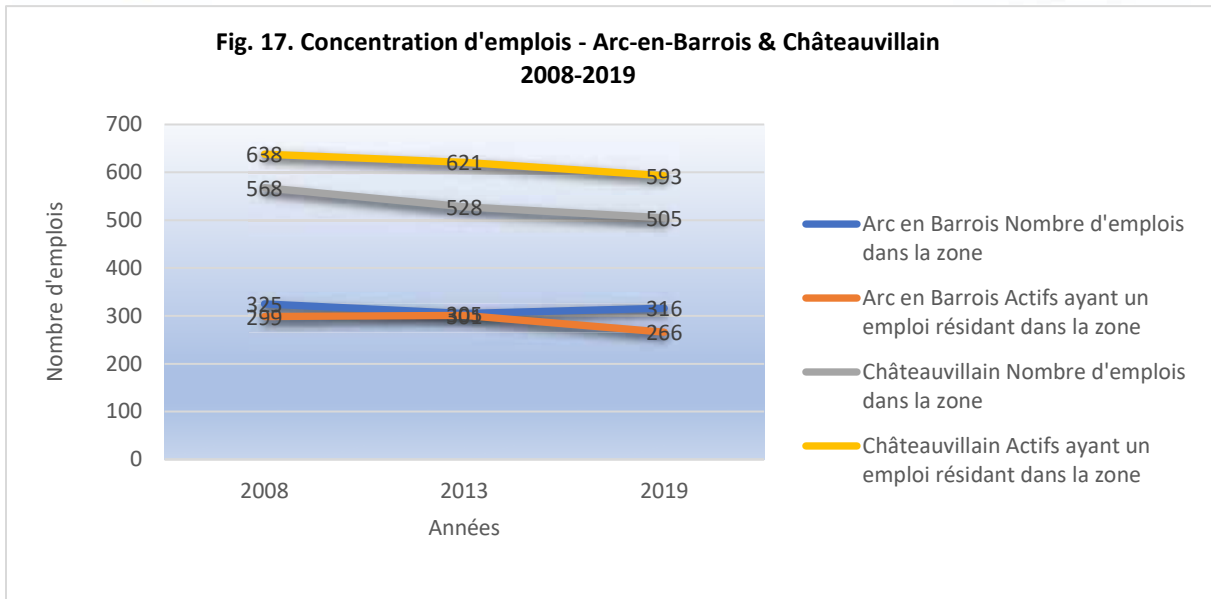
Sources : Insee, RP2018, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2021.

86,9% des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et qui résident à Châteauvillain, travaillent dans une commune autre que Châteauvillain. Celle-ci exerce donc plutôt une fonction résidentielle, pour des habitants ayant une activité professionnelle ailleurs (exemple : Chaumont).



Source : Insee, Dossier complet

Inversement les habitants d’Arc-en-Barrois ont plus tendance à travailler dans la même zone que leur lieu de résidence.



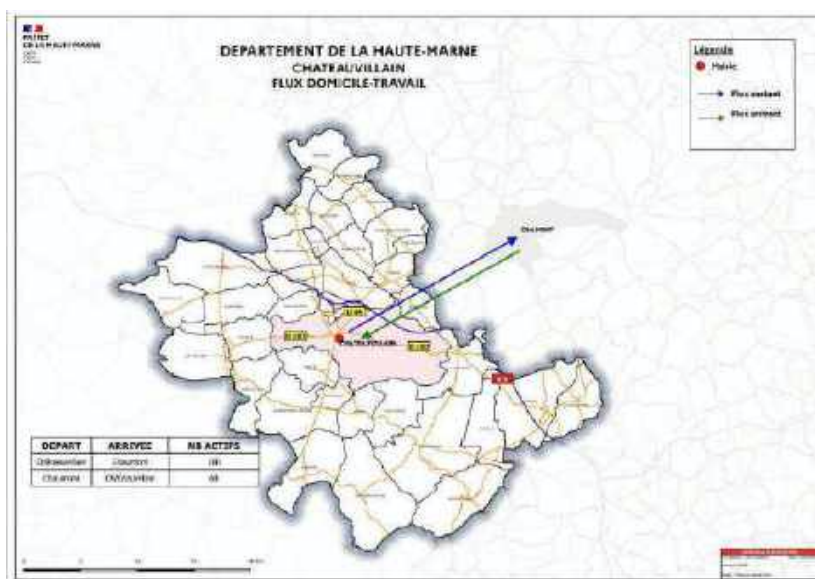
Source : Insee, Dossier complet

Sur la période 2008-2019, on assiste à une augmentation de la part des actifs de Châteauvillain, qui résident dans la zone, et qui ont un emploi en dehors de cette commune.

Le lieu de domicile est donc plus souvent qu'avant, un lieu où l'on réside mais où l'on ne travaille pas. Ceci est à mettre en relation avec la baisse d'activité des commerces locaux observée sur le moyen terme.

Les données transmises par la DDT52 pour alimenter cette étude (Fig.13 ci-après), reçues le 22/08/2022, mettent en évidence un flux inégal Châteauvillain-Chaumont (160) / Chaumont-Châteauvillain (60).

Fig.18 Châteauvillain – Flux domicile-travail (Source DDT52, 22/08/2022)





Synthèse – L'emploi

- Le taux de chômage s'établit à 11,3%, un niveau supérieur à celui observé au niveau national, régional et départemental.
- L'indicateur de concentration d'emploi est faible (18,9%) : 86,9% des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et qui résident à Châteauvillain, travaillent dans une commune autre que Châteauvillain.



VII. LA GOUVERNANCE EN LIEN AVEC LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

VII.1. Les ambitions des élus

La commune a identifié clairement des problématiques clefs et des besoins : réhabilitation d'îlots de bâti en centre-bourg, renforcement des services de proximité, relance du commerce, développement de l'hébergement et de la restauration, mise en cohérence de l'offre touristique par des services complémentaires, grand projet « Parc au Daim » dans le cadre d'un partenariat public-privé, veille vis-à-vis de projets futurs en lien avec les activités émergentes du Parc National.

Les élus ont la volonté de porter des projets structurants, qui vont développer le territoire.

Le projet d'aménagement du Parc aux Daims est pensé comme un projet mobilisateur, porteur d'adhésion. Il jouera un rôle moteur car il va stimuler d'autres projets. Il s'agit donc d'un projet prioritaire et central.

VII.2. Le management de projets

La mise en place d'une ingénierie de projets (méthodologie, analyse et gestion), va permettre de structurer les différentes actions à réaliser, et d'optimiser la recherche de financements.

Une ressource permanente sera nécessaire pour gérer les projets avec l'appui des élus.

A noter, à l'avenir, la nécessité d'un travail associant CC3F et Parc national pour les projets communs.

VI.3. La communication avec les habitants

La communication passe par :

- Panneau d'affichage,
- [Le site web de la commune](#),
- Une diffusion d'information : par MAELIS,
- Des publications dans la Presse (JHM).



PARTIE II

APPROCHE STRATEGIQUE :

QUELS AXES DE DEVELOPPEMENT POUR LA COMMUNE DE CHATEAUVILLAIN ?



I. SYNTHÈSE SWOT - CHATEAUVILLAIN

Interne	<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine naturel, hydrographique, forestier préservé et valorisé. - Un patrimoine architectural et immatériel historique remarquable & valorisé en partie, dans un centre-bourg bien entretenu. - Un marketing territorial à renforcer à partir d'une image forte. - Le projet Parc aux Daims, central et porteur de synergies.. - Labellisée « Petite Cité de Caractère ». - Une économie diversifiée sur 16 sections (NAF 21). - Un revenu médian de la population relativement élevé. - Une attractivité due aux commerces & services de proximité essentiels. - De nouvelles chaînes de valeur à développer à partir de la collaboration scientifique Parc National/unités de recherches. - Gouvernance : volonté de développer le territoire par des projets structurants. 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un déclin démographique depuis 1990 & un vieillissement de la population - Un déclin du commerce de centre-bourg et une réflexion à mener sur les usages possibles des anciens linéaires commerciaux. - Un centre-bourg à mettre en cohérence avec ses futures fonctions (parkings, flux, espaces verts). - Des poches de bâti dégradé à réhabiliter. - Une offre de logement insuffisante pour accueillir de nouveaux habitants. - Un déficit en moyens de mobilité (transports en commun, mobilités vertes). - Une asymétrie des flux d'emploi Châteauvillain/extérieur. - Une offre d'hébergement touristique et de restauration insuffisante. - Fragilité du tissu économique. - Encore peu de projets en lien avec le Parc National. - Couverture numérique à compléter.
Externe	<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire carrefour en Europe & Grand-Est - Une petite centralité ouverte : flux humains liés au travail, aux commerces & services, aux activités culturelles et au tourisme. - Un positionnement touristique fort sur la niche activités de chasse et nature, mais aussi, une offre culturelle contemporaine. - Un maillage possible entre villes de proximité à fort patrimoine (Langres, Bar-sur-Aube, Brienne, ...) pour renforcer l'attractivité touristique. - De nouvelles activités issues du déploiement du Parc National depuis 2019, en lien avec une approche développement durable. - Opportunité d'accueillir de nouvelles chaînes de valeur sur le territoire grâce à la collaboration du Parc national et des opérateurs économiques. - Base militaire de Semoutiers située à 15 km : un apport démographique. 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dynamique économique & commerciale d'autres centralités de proximité (Chaumont, Langres, en particulier) peut être un frein à l'attractivité de l'économie locale. - Une fréquentation touristique plutôt saisonnière qui fragilise l'offre. - Une notoriété de niche et une visibilité économique et touristique à élargir.



II. VISION DU DEVELOPPEMENT DE CHATEAUVILLAIN

« Un territoire rural nécessitant de se renouveler tout en s'appuyant sur les services existants pour maintenir ses habitants et en attirer de nouveaux »¹⁹.

Hier & aujourd'hui : un cadre de vie authentique et rénové.

A. Stratégie de développement au niveau de la CC3F

« Territoire hyper-rural faisant face à des enjeux d'attractivité, de redynamisation et de transition, la communauté de communes des Trois Forêts se donne trois ambitions stratégiques pour y parvenir :

- Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles
- Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs
- Répondre aux enjeux écologiques pour préserver la haute qualité environnementale du territoire. »¹⁹



Demain : continuités & nouvelles trajectoires

B. Châteauvillain

Qualité de vie : Châteauvillain, une commune où l'on vit bien et où l'on a envie de s'installer

Pour cela :

Continuer d'améliorer le cadre de vie de la population : services aux habitants, maintien des commerces, et incitation à l'installation de nouveaux commerces.

Accès aux soins de santé : étudier les besoins en soins de santé et adapter l'offre.

Mobilité : étudier les besoins de mobilité interurbaine et accompagner la création de solutions, en particulier les mobilités vertes.

Le patrimoine et l'offre touristique/culturelle : Châteauvillain, une commune qui valorise & transmet son histoire, en développant une offre touristique nature, patrimoine & culture.

Pour cela :

Développer des loisirs liés à la nature.

Continuer à rénover le patrimoine communal naturel, architectural et paysager.

Valoriser le patrimoine immatériel.

Se différencier, et communiquer stimuler le développement d'une économie touristique.

Compléter l'offre d'hébergement & de restauration pour répondre à la demande des habitants et visiteurs extérieurs (tourisme, activités du Parc).

Continuer de stimuler une vie culturelle innovante.

Accompagner la création de nouvelles chaînes de valeur, en lien avec la forêt et les spécificités naturelles et techniques du territoire, dans une démarche de développement durable.

Innover à partir du savoir-faire ancestral du territoire. Ex : forêt, bois.

Inciter à l'installation d'activités issues de la R&D Parc/Recherche scientifique.

Veille économique et accueil des porteurs de projets.

¹⁹ PTRTE de la CC3F, p. 15/94.



III. LES DOMAINES D'ACTION - CHATEAUVILLAIN

Le **PTRTE** définit trois axes stratégiques :

- ⇒ *Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles ;*
- ⇒ *Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs ;*
- ⇒ *Répondre aux enjeux écologiques pour préserver la haute qualité environnementale du territoire.*²⁰

Les axes stratégiques PVD vont s'articuler avec ces axes du PTRTE, et sont définis dans le rapport d'étude global (Attitudes Urbaines – 10/2022). Ce rapport global propose à la fois une agrégation des besoins communs à Châteauvillain & Arc-en-Barrois, et une mise en évidence des besoins spécifiques à chaque commune.

Pour parvenir à ce diagnostic global, une analyse a été menée par commune. Au niveau de la commune d'Arc-en-Barrois, on identifie quatre grands domaines d'action nécessaires qui sont exposés ci-après.

²⁰ PTRTE, CC3F, p15.



LES DOMAINES D'ACTION - CHATEAUVILLAIN

Domaine n°1. Accompagner le développement des services et commerces pour un cadre de vie de qualité

- Renforcer l'offre de services de proximité pour répondre aux besoins
- Accompagner les porteurs de projets commerciaux
- Appuyer l'installation d'une offre d'hébergement et de restauration

Domaine n°2. Adapter l'aménagement urbain et les mobilités dans une démarche environnementale vertueuse, et accompagner la réhabilitation du bâti privé

- Requalifier les rues et zones de stationnement
- Favoriser de nouvelles mobilités
- Améliorer la gestion de l'eau
- Mettre en place des solutions énergétiques vertueuses
- Favoriser la réhabilitation du bâti privé

Domaine n°3. Valoriser le patrimoine à des fins culturelles et touristiques

- Poursuivre la rénovation du patrimoine naturel, paysager et architectural
- Accompagner une production culturelle contemporaine innovante
- Renforcer l'attractivité de la commune en communiquant sur une identité différenciée
- Lancer un projet mobilisateur et structurant dans le Parc aux daims
- Accompagner le développement de nouveaux loisirs liés à la nature, en particulier la forêt

Domaine n°4. Favoriser la création de nouvelles chaînes de valeur

- Inciter à l'installation d'activités issues de la R&D Parc/Recherche scientifique, ainsi que des savoir-faire ancestraux du territoire. Ex : forêt, bois.
- Réaliser une veille économique et organiser l'accueil des porteurs de projets économiques



IV. LES PROPOSITIONS D' ACTIONS ISSUES DU DIAGNOSTIC - CHATEAUVILLAIN

Les actions suivantes résultent du diagnostic qui précède. Certaines étaient déjà identifiées par la commune, d'autres sont issues de l'analyse.

Domaine n°1 – Accompagner le développement des services et commerces pour un cadre de vie de qualité - Châteauvillain

Sous-axes	Nom de l'action	Détail	Prioritaire Fort / Médian / Faible	Etat d'avancement	Partenaires
Services administratifs	Création d'une maison France Services par la CC3F	2 locaux, l'un à Châteauvillain, l'autre à Arc-en-Barrois, 2 ETP. Ouverture à mi-temps dans chaque commune.	Fort	Engagée (livraison 2023)	
Santé	Mener une réflexion sur l'offre de santé déjà disponible à Châteauvillain et la possibilité de créer un cabinet complémentaire : permanences de spécialistes, vidéo-consultation, ...	En complément d'une offre de soins déjà rassemblée sur un même lieu	Faible	Projet	
Commerces	Réaliser un inventaire des locaux commerciaux vides et une veille. Etudier les actions à mettre en œuvre pour leur réhabilitation et de nouveaux usages		Fort	Projet	
	Travailler avec l'association des commerçants de Châteauvillain pour soutenir le commerce local		Fort	Projet	Association des commerçants
	Accompagner les porteurs de projets pour l'ouverture de nouveaux commerces en centre-bourg	En priorité : restaurants, fast-food, bars, produits locaux	Médian	Projet	



Loisirs culturels	Développer l'offre de loisirs culturels, principalement à destination des enfants et des jeunes, et la communiquer		Médian	Projet	
-------------------	--	--	--------	--------	--

Domaine n°2 – Renouveler l'aménagement urbain et les mobilités dans une démarche environnementale vertueuse, et accompagner la réhabilitation du bâti privé - Châteauvillain

Sous-axes	Nom de l'action	Détail	Prioritaire Fort / Médian / Faible	Etat d'avancement :	Partenaires
Mener une réflexion sur les aménagements urbains	Réaliser une étude sur l'espace urbain afin de déterminer les fonctionnalités, et les besoins de structuration	Liaisons entre les différents pôles (en particulier centre-bourg – Le chameau), parkings, espaces verts, visibilité des points touristiques, etc.	Fort	Proposition	Mission flash : Architectes paysagistes Conseil de l'Etat Etude approfondie : Région Grand-Est
	Créer des parkings et requalifier les zones de stationnement, en lien avec les linéaires commerciaux et les écoles en centre-bourg		Fort	Projet	
	Requalification de la rue Saint Jacques (y-compris les réseaux)	Etude faite	Fort 2023	Projet	
Mener une réflexion sur les mobilités vertes	Créer une voie cyclable pour relier le quartier de la rue Carnot à la rue du collège en passant par le petit parc		Médian 2024	Projet	Etat Région Grand-Est



	Créer de nouvelles solutions de mobilité vertueuses sur le plan environnemental et répondant aux besoins des habitants en milieu rural	Dans le cadre de la CC3F : - Bilan et adaptations du TAD - Diversification des solutions de mobilité	Médian	Projet	
	Réflexion en lien avec le Parc National pour un point d'entrée ferroviaire dans le Parc National	En lien avec le développement du Parc et du tourisme, mener une réflexion sur une gare-voyageurs à Bricon	Faible (idée pour réflexion)	Proposition	Région Grand-Est SNCF
Améliorer la gestion de l'eau et de l'énergie	Améliorer la gestion de l'eau	Mettre des récupérateurs d'eau et inciter la population à en installer (bâtiments publics d'abord)	Médian 2024	Projet	
	Mettre en place des solutions énergétiques vertueuses	Installer une chaudière à bois déchiqueté dans les écoles	Médian 2024	Projet	
Réhabilitation du bâti privé	Réunir une palette de dispositifs pour faciliter la rénovation du bâti par les propriétaires, en relation avec la CC3F	Recenser l'ensemble du bâti inhabité et / ou à réhabiliter et mettre en place un suivi	Prioritaire	Projet	Région Grand-Est EPF ABF
	Mettre en place une OPAH RR dans le cadre de PVD		Prioritaire	Projet	ANAH
	Mettre en place un accompagnement individualisé des propriétaires privés pour la rénovation des logements et commerces	Présentation des dispositifs, compréhension des problématiques des propriétaires, suivi	Prioritaire	Projet	ANAH



Domaine n°3. Valoriser le patrimoine à des fins culturelles et touristiques – Châteauvillain

Sous-axes	Nom de l'action	Détail	Prioritaire Fort / Médian / Faible	Etat d'avancement	Partenaires
Gouvernance	Créer un pilotage des projets conjoints CC3F / Parc, et associer le Parc et la CC dans tous les projets communs	Certaines actions sont en interaction avec les projets du Parc : un travail commun CC3F/Parc serait pertinente afin d'optimiser les moyens et les résultats.	Fort	Proposition	Parc CC3F CAUE
Poursuivre la rénovation du patrimoine naturel, paysager et architectural et sa promotion	Démolition d'une maison adossée aux fortifications	Projet refusé mais à maintenir en réflexion	Médian	Projet	
	Lancer un projet mobilisateur d'hébergement insolite dans le Parc aux daims - Amener les réseaux et viabilisation - Parkings visiteurs la journée - Signalétique		Fort 2024-2025	Validé	Région Département Parc Porteur privé : COUCOO
	Valoriser la singularité de l'intérieur de l'église (entièrement décorée par Télémaque Jourd'heil) de Varenne sur Amance.		Média 2026	Projet	
	Accompagner le projet privé du Parc aux daims par de nouveaux services complémentaires situés dans le Parc	Etude à mener : - Circuit pédestre à l'intérieur du Parc - Parcours de santé Boulodrome Ferme pédagogique (2026)	Prioritaire 2024-2025	Projet	



Accueillir et promouvoir des productions culturelles contemporaines innovantes	Accueillir des artistes et œuvres artistiques, organiser des événements	Dans la continuité des activités culturelles innovantes actuelles sur le site Le Chameau	Médian	Engagée. A développer	
Accompagner la création de nouveaux loisirs en lien avec la nature et le patrimoine	Accompagner les porteurs de projets pour la création de nouvelles activités dans le Parc : randonnées, soutien d'associations (les sentiers de la belette, les jardins de l'Eden),		Médian	Proposition	
Renforcer la communication externe	Renforcer l'attractivité de la commune en communiquant sur une identité différenciée		Médian	Proposition	
	Actualiser la signalétique des sites touristiques.	Conformité à la Charte du Parc		Projet	



Domaine n°4 – Favoriser la création de nouvelles chaînes de valeur – Châteauvillain

Sous-axes	Nom de l'action	Détail	Prioritaire Fort / Médian / Faible	Etat d'avancement	Partenaires
Mise en place des équipements du / pour le Parc	Création d'une station de recherche artistique – Maison Laurentine		Fort 2023	Engagée Livraison 2023	Maison Laurentine
	Création d'une maison du Parc de Châteauvillain : une maison de l'intercommunalité	Office de tourisme intercommunal + salle de réunion pour conseil communautaire + exposition richesses locales	Forte	En projet	PNRFO
Inciter à l'installation d'un projet économique moteur	Accompagner l'installation de porteurs privés sur des activités issues de la recherche scientifique du Parc	Sur le site Le Chameau, soit ailleurs dans laCC3F	Médian	Proposition	
	Accompagner l'installation de porteurs privés dans le domaine de la valorisation de savoir-faire local	Matériaux, techniques de transformation, produits alimentaires/artisanaux locaux	Médian	Proposition	
	Création d'une ressourcerie : récupération de matériaux de construction ancien pour réutilisation	Sur la Commune Châteauvillain Concernées : Vignory + Châteauvillain +Bourmont	Médian 2024	Validée	
	Réaliser une veille économique	Suivi des activités en cours, en création, en arrêt	Médian	Proposition	



ANNEXES



ANNEXE 1 – COMMERCE ET ARTISANS - CHATEAUVILLAIN

COIFFEUR

- **Coiffure Hommes – M. Jérôme PENAGOS** – 13, rue des Halles 52120 CHATEAUVILLAIN
- **« AS DE COUPE »** – 1, rue de Penthièvre 52120 CHATEAUVILLAIN
- **« ESPRIT COULEUR » – Coiffure mixte** – 25, rue de Penthièvre 52120 CHATEAUVILLAIN

INFORMATIQUE

- **C.INFORMATIQUE** – 2, rue Carnot 52120 CHATEAUVILLAIN

BOULANGERIE / PATISSERIE

- **Boulangerie Pâtisserie Pelletier** – 47 rue Saint Jacques 52120 CHATEAUVILLAIN
- **Castel’Boulangerie** – 1, rue Pasteur 52120 CHATEAUVILLAIN

BAR / RESTAURANT

- **Bar « le Ménestrel »** – 2, rue Saint Jacques 52120 CHATEAUVILLAIN
- **Société d’Hôtellerie et de Restauration de la Haute-Marne** – Autoroute A5 52120 CHATEAUVILLAIN
- **« Le Castellino »** – 7, route de chatillon 52120 CHATEAUVILLAIN (ouverture saisonnière)
- 1 cantine associative Simone
- 1 truck pizza
- 1 truck kebab

SERRURERIE / METALLERIE

- **Serrmétal – M. Gilbert COUSIN** – Zone Artisanale 52120 CHATEAUVILLAIN

MACONNERIE / CARRELAGE / COUVERTURE

- **M. Jean-Marie YUNG** – 5, rue des Récollets 52120 CHATEAUVILLAIN
- **FRED’SERVICES** – 7, rue Amiral Décrès 52120 CHATEAUVILLAIN

CHAUFFAGE / SANITAIRE / PLOMBERIE

- **YUNG PLOMBERIE CHAUFFAGE** – 2, rue de Bar sur Aube 52120 CHATEAUVILLAIN

ASSAINISSEMENT

- **CASTEL ASSAINISSEMENT** – 4, rue de Bourgogne 52120 CHATEAUVILLAIN

CHAUFFAGE NOUVELLES ENERGIES

- **ENERGIE R** – Site le Chameau 4, rte de Châtillon 52120 CHATEAUVILLAIN

CARROSSERIE

- **Carrosserie CASTEL CAR** – Zone Artisanale 52120 CHATEAUVILLAIN

SUPERMARCHE

- **Intermarché (avec Drive)**



BANQUE

- 1 agence Crédit Agricole

PHARMACIE

- Pharmacie du Mail

AUTRE

- Un brocanteur,
- Un magasin motoculture,
- Un grossiste fruits,
- Une maraichère (présence hebdomadaire),
- 3D : Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques,
- Un magasin de vente d'objets Nature / décoratif,
- Magasin de matériaux de construction « Chausson Matériaux »,
- Maison de la presse Tabac,
- Vente directe de produits frais et fermiers « Le Vachement bon », à Montribourg,
- Pisciculture Marmesse,
- Editeur « Lire à l'est ».



ANNEXE 2 – NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES SELON L'ACTIVITE - CHATEAUVILLAIN

SOURCE : INSEE, BASE SIRENE, 25/07/2022

<http://sirene.fr/sirene/client/telechargement-pret-fichier.action?nbLignes=1>

Activités (sous-classes)	Châteauvillain	Arc-en-Barrois
01. Culture et production animale, chasse	44	18
02. Sylviculture & exploitation forestière	3	2
03. Pêche & aquaculture	1	0
10. Industries alimentaires	5	4
11. Fabrication de boissons	0	1
13. Fabrication de textile	1	0
18. Imprimerie & reproduction d'enregistrements	0	1
22. Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1	1
25. Fabrication produits métalliques sauf machines & équipements	0	1
27. Fabrication d'équipement électrique	0	1
28. Fabrication de machines & équipements nca	1	1
30. Fabrication d'autre matériel de transport	1	0
31. Fabrication de meubles	1	1
32. Autres industries manufacturière	1	0
33. Réparation & installation de machines & équipements	1	0
35. Production & distribution électricité gaz vapeur air conditionné	9	0
36. Captage, traitement et distribution d'eau	1	1
37. Collecte & traitement des eaux usées	1	0
41. Construction de bâtiments	1	0
42. Génie civil	4	1
43. Travaux de construction spécialisés	20	5
45. Commerce & réparation d'automobiles & de motocycles	4	3
46. Commerce de gros à l'exception des automobiles & motocycles	5	2
47. Commerce de détail	23	10
49. Transport terrestre et transport par conduites	2	2
53. Activités de poste et de courrier	1	1
55. Hébergement	1	4
56. Restauration	8	1
58. Edition	1	0
59. Prod film cinématographique et production TV	1	0
62. Programmation, conseil et autres activités informatiques	0	1



Activités (sous-classes)	Châteauvillain	Arc-en-Barrois
64. Activité services financiers et assurance	7	2
66. Activités auxiliaires de services financiers et assurances	2	0
68. Activités immobilières	42	38
69. Activités juridiques & comptables	1	1
70. Activités des sièges sociaux : conseil de gestion	2	0
71. Activités d'architecture & ingénierie	0	1
74. Autres activités spécialisées scientifiques et techniques	4	1
77. Activités de location & location-bail	0	1
78. Activités liées à l'emploi	1	0
79. Activités des agences de voyage	1	1
81. Services relatifs aux bâtiments & aménagements paysagers	3	0
82. Activités administratives	2	1
84. Administrations publiques	3	4
85. Enseignement	5	3
86. Activités pour la santé humaine	12	10
87. Hébergement médico-social & social	1	1
88. Action sociale sans hébergement	3	1
90. Activités créatives et de spectacle	3	3
91. Bibliothèque archives activités culturelles	2	1
93. Activités sportives récréatives & de loisirs	13	7
94. Activités des organisations associatives	25	10
95. Réparation d'ordinateurs et de biens personnels	2	1
96. Autres services personnels	5	7
Total	281	156



ANNEXE 3 – ACTIVITE D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION – CHATEAUVILLAIN

HEBERGEMENT

Nom de l'entreprise	Nombre de personnes	Commentaire
Castels Lodges – Appartement 7	6 personnes	Offre sur le territoire du Parc National https://lescastelslodges.com/fr/
Castels Lodges – Chambre 3	2 personnes	
Castels Lodges – Appartement 1	8 personnes	
Castels Lodges - Appartement 6	5 personnes	
Castels Lodges - Appartement 2	2 personnes	
Gite Simone de Beauvoir	4 personnes	Gite
Clos Saint Jacques	6 personnes	Chambres d'hôte
SARL DEMAY		

RESTAURATION

Type activité
Le Menestrel Bar
Restaurant Courtepaille (sur A5)
Le Castelino
Boulangerie Pâtisserie Pelletier (service sur place)
Cantine Simone



ANNEXE 4

LISTE DES ENTRETIENS REALISES CHATEAUVILLAIN & ARC-EN-BARROIS

Périmètre CC3F

Nom	Fonction, Organisation
Marie-Claude LAVOCAT	Présidente CC3F
Françoise BERTON DEMANDRE	DGS, CC3F
Cédric MEURET	Agent administratif, CC3F
Manon THEVENIN	Agent administratif, Office du Tourisme
Véronique GENEVEY	Directrice Adjointe, Parc National
Coralie NAEL	Chargée de mission Coopération territoriale, Parc National de Forêts

Châteauvillain

Nom	Fonction, Organisation
Marie-Claude LAVOCAT	Maire, Mairie de Châteauvillain
Jean-Marie BOUCHOT	1 ^{er} Adjoint Mairie de Châteauvillain
Jean BOGDAN	3 ^{ème} Adjoint Mairie de Châteauvillain
Accueil	Maison Laurentine, Site Le Chameau

Arc-en-Barrois

Nom	Fonction, Organisation
Philippe FREQUELIN	Maire d'Arc-en-Barrois
Elodie JUILLET	Conseillère municipale d'Arc-en-Barrois, Responsable du programme PVD Chargée de mission LEADER & coopération territoriale – Pays de Chaumont
Anne-RENAUDIN	Supérette VIVAL Arc-en-Barrois
Facteur-guichetier	Poste d'Arc-en-Barrois
Marie-Christine WAGNER	Chargée d'accueil du camping d'Arc-en-Barrois
Hélène MAIRET	Responsable médiathèque Arc-en-Barrois
M & Mme Marchal	Commerçants retraités à Châteauvillain



ANNEXE 5 PRINCIPAUX DOCUMENTS UTILISES

CEREMA, Mobilités en territoires peu denses : Quelle place pour le vélo ? Quels aménagements ? Retour sur la journée technique à Angoulême, 26/08/2019

Communauté de Communes des Trois Forêts, PTRTE, 2022.

[France Stratégie, La revanche des villes moyennes, vraiment ?](#), [La note d'analyse, janvier 2022.](#)

GIP du futur Parc National des forêts de Champagne & de Bourgogne, Charte du Parc /national de forêts Livret 1 : Ambitions et défis du projet de territoire, 11/07/2018

Haute-Marne, Le Département, L'agence d'attractivité du tourisme en Haute-Marne se met en place.

INSEE, Dossier complet, Châteauvillain

[INSEE, Dossier complet, Arc-en-Barrois](#)

INSEE, Démographie des entreprises, Châteauvillain, 19/08/2022

[INSEE, Démographie des entreprises, Arc-en-Barrois, 19/08/2022](#)

INSEE, Base SIRENE

Maison départementale du tourisme de la Haute-Marne, Châteauvillain en Haute-Marne, Petite cité de caractère et nature préservée

Office du tourisme des trois forêts, site web

Office du tourisme des trois forêts, La vallée des trois forêts

Parc National, Les Maires du territoire du Parc réunis à Giey-sur-Aujon, JHM, 13/05/2022

Parc National de Forêts, La Charte, 06/11/2019

Pays de Chaumont, SCOT, 13/02/2020

Région Grand-Est, Soutien aux centralités rurales & urbaines, Délibération N° 21SP-387 du 28 janvier 2021 et 21CP-1230 Direction de la Cohésion des Territoires (DCT)

Région Grand-Est : Plan vélo 2022-2028

Marthe Bassenne, Aurélie Tedjani « Princesse des Sables », Dominique Guéniot Editeur, 1984.

[Région Grand-Est, Soutien aux centralités rurales et urbaines](#), DCT, Délibération N° 21SP-387 du 28 janvier 2021 et 21CP-1230

[Région Grand-Est, Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité](#), DCT, Délibérations N° 21SP-387 du 28/01/2021 et 21CP-1230



Programme Petites Villes de Demain

Rapport de diagnostic par communes

Arc-en-Barrois

18/10/2022



SOMMAIRE

PARTIE I. DIAGNOSTIC

- I. Le positionnement géographique de la commune d’Arc-en-Barrois
- II. Le patrimoine matériel et immatériel
- III. La démographie
- IV. Le logement
- V. La mobilité et les infrastructures de communication
- VI. Le système économique
- VII. La gouvernance en lien avec les projets de développement

PARTIE II. APPROCHE STRATEGIQUE : QUELS AXES DE DEVELOPPEMENT POUR LA COMMUNE D’ARC-EN-BARROIS ?

- I. Synthèse SWOT
- II. Vision du développement d’Arc-en-Barrois
- III. Les domaines d’action
- IV. Les propositions d’actions issues du diagnostic

ANNEXES

- Annexe 1 – Commerces & artisans
- Annexe 2 – Hébergement
- Annexe 3 – Restauration
- Annexe 4 – Les associations d’Arc-en-Barrois
- Annexe 5 – Nombre d’établissements selon l’activité
- Annexe 6 – Plan Local d’Urbanisme
- Annexe 7 – Arc-en-Barrois : le Transport à la Demande
- Annexe 8 – Le transport scolaire
- Annexe 9 – Liste des entretiens réalisés
- Annexe 5- Principaux documents utilisés



Contexte

Arc-en-Barrois est une commune rurale de Haute-Marne de 729 habitants, située dans le quart sud-ouest de la Haute-Marne.

Elle a subi au cours de 40 dernières années, un déclin démographique et commercial régulier.

Pourtant, elle demeure un pôle de d'attraction pour des villages situés dans un périmètre de 10 km alentours, car elle dispose de services pour ses habitants et ceux des communes environnantes.

La commune propose également une offre touristique de niche en lien avec les activités de chasse, de golf et de nature, ainsi qu'avec une résidence originale : le Château d'Arc-en-Barrois. Cette offre, complétée par un accueil en hôtel et camping, draine une clientèle régionale, nationale et internationale. Elle s'appuie sur un patrimoine naturel, matériel & immatériel riche, préservé, et restauré.

Cette trajectoire de la commune lui permet aujourd'hui de disposer :

- D'un cadre rénové pour la vie quotidienne de ses habitants (enfance, santé, loisirs) ;
- D'une offre pour les visiteurs extérieurs & touristes.

Par ailleurs, Arc-en-Barrois a saisi l'opportunité [d'adhérer au Parc National des Forêts](#), et d'en accueillir le siège, ce qui lui permet de donner une impulsion nouvelle à ses projets de développement.

Enjeux du programme Petites Villes de Demain à Arc-en-Barrois

Le programme Petites Villes de Demain permettra de renforcer le positionnement de la commune en tant que petite centralité :

- Continuer à améliorer l'offre de services aux habitants,
- Accompagner la transition de la commune dans le cadre de l'adhésion au Parc National (nouveaux équipements, nouvelles activités économiques, en particulier dans le domaine touristique).

Documents cadres & dispositifs

Différents documents de management territorial définissent un cadre de référence pour les projets de développement de la commune de Arc-en-Barrois :

Tab.1. Documents cadres disponibles sur le territoire

Région Grand-Est	SRADDET
Pays de Chaumont	SCOT (approuvé le 13/02/2020)
CC3F	PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) PTRTE (Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique) signé le 24/03/2022
Parc National de Forêts	Charte du Parc, approuvée par décret le 06/11/2019
Commune	PLU d'Arc-en-Barrois , approuvé le 10/07/2007



Tab.2. Outils et programmes à la disposition de la commune

	Outils & programmes	Commentaire
CC3F	PIG Multithématique (2022-2024)	
	Plan de relance Logement Vacant	Politique incitative pour que les habitations vides soient rénovées ou transformées en logement locatifs ou touristiques
	En réflexion : mise en place d'une OPAH RR	
	Petites Villes de Demain	Programme intégrateur des projets
Pays de Chaumont	Programme LEADER (2017-2022). Candidature de renouvellement en cours.	
	Fond FISAC	Permet le financement des opérations de rénovation, de modernisation et de mise en accessibilité des commerçants et artisans.
Arc-en-Barrois	Sites Patrimoniaux Remarquables	Mise en place d'un SPR en projet

Trajectoire en amont du programme PVD

La trajectoire, déjà en cours, comprend :

- Une réhabilitation progressive du patrimoine architectural communal, en particulier :
 - o Promenade le long de la rivière Aujon et les bâtis associés,
 - o Site « Le Relais »,
 - o Circuit patrimonial.
- Des équipements d'aménagement urbain, en particulier :
 - o Sécurisation et embellissement des entrées de bourg,
 - o Voirie et parkings.
- L'accueil du siège du Parc National.

Le programme Petites Villes de Demain va prendre appui sur cette trajectoire pour orienter les futurs projets.

Le Parc National

Le territoire de la CC3F possède la particularité de disposer de 53% de forêts (données CGDD 2018)¹, et d'un patrimoine éco-paysager exceptionnel. C'est dans ce cadre qu'a été créé le **Parc National de Forêts, 11^{ème} Parc National français le 06/11/2019** (premier Parc national en forêt feuillue de plaine).

Cette nouvelle organisation, dont **le siège** est installé à Arc-en-Barrois, compte aujourd'hui 32 salariés² et continue de se développer. La commune souhaite s'appuyer sur le déploiement du Parc pour donner une impulsion à son développement économique, en particulier

¹ PTRTE CC3F, p.5/94, §2.

² D'ores et déjà, l'installation du Parc apporte déjà des ressources locatives pour la commune.



touristique. Certains projets liés à l'implantation du Parc sont déjà réalisés, comme la création d'espaces dédiés à l'administration. D'autres actions sont encore à réaliser, telles que la création d'un espace d'échange et de rencontre (en remplacement de l'actuelle salle des fêtes).

Plus globalement, l'implantation du Parc National amène Arc-en-Barrois à **déplacer le centre de gravité de son économie**, fixé actuellement dans la niche du tourisme de chasse, du golf et de l'hébergement saisonnier en gîtes, château et camping. De nouvelles chaînes de valeur se dessinent déjà dans le domaine de l'hébergement & de la restauration, de l'événementiel, des impacts possibles en R&D (résultant de la collaboration entre le Parc National et des unités de recherches universitaires ou industrielles), de la promotion du territoire à travers la marque « Esprit Parc », ainsi que de nouvelles activités développées à partir des savoir-faire ancestraux du territoire (métiers de la forêt, du bois, ...).

La CC3F et les communes pourraient se saisir de ces opportunités économiques en assurant une coordination avec l'administration du Parc, en accueillant les porteurs de projets, et en facilitant leurs implantations sur le territoire.

L'adhésion au programme Petites Villes de Demain

Dans ce contexte, conjointement avec la Communauté de Communes des trois forêts, et avec la commune de Châteauvillain, la commune d'Arc-en-Barrois a présenté sa candidature au programme Petites Villes de Demain le 07/11/2022. Elle a signé la convention d'adhésion le **24/06/2021**.

Le programme Petites Villes de Demain vient aujourd'hui pour apporter une ingénierie, intégrer les différents projets dans une stratégie globale de développement, et optimiser les financements.

Les axes d'action déjà identifiés dans la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 24/06/2021 étaient les suivants :

- *« Amélioration de l'habitat / urbanisme & habitat ;*
- *Soutien aux commerces ;*
- *Renforcement des services à la personne ;*
- *Développement touristique en lien avec le Parc National de Forêt ;*
- *Préservation et valorisation du patrimoine de cœur de cité ;*
- *Accès aux services ;*
- *Amélioration de la qualité de la vie ;*
- *Transition énergétique ;*
- *Mobilité ;*
- *Lien intergénérationnel ;*
- *Développement économique ;*
- *Développement durable. »*

Objectifs de l'ingénierie du programme PVD à Arc-en-Barrois

L'objectif du diagnostic PVD est de réaliser un état des lieux du développement de la commune, d'analyser les dynamiques en cours et les synergies, de construire une vision &



des axes stratégiques, et de déterminer un ensemble d'actions cohérentes pour atteindre les objectifs.

Les points d'observation du territoire

La commune d'Arc-en-Barrois va être étudiée ici avec plusieurs points d'entrée :



Méthodologie de diagnostic

- Approche par commune :
 - o Entretien avec les élus ;
 - o Entretien avec les habitants et acteurs économiques ;
 - o Analyse statistique des données disponibles sur le territoire ;
 - o Point sur les documents cadres récents, principalement le SCOT (le diagnostic socio-économique & PADD) et le PTRTE ;
 - o Démarche participative citoyenne : enquête auprès des habitants du 29/09 au 15/11/2022 ;
- Identification des axes stratégiques qui se dessinent au niveau de la commune, certains spécifiques, d'autres en commun avec Châteauvillain (Cf. Annexe 1 – Rapports de diagnostic par communes).
- Elaboration d'une stratégie globale au niveau des communes PVD Châteauvillain & Arc-en-Barrois, ainsi que la CC3F. L'approche stratégique globale est présentée à ce niveau agrégé dans le rapport de diagnostic du cabinet Attitudes Urbaines (Cf Annexe 1 – Rapport de diagnostic global).



PARTIE I

DIAGNOSTIC ARC-EN-BARROIS



I. POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE D'ARC-EN-BARROIS

Arc-en-Barrois est une commune rurale de 729 habitants, qui se niche au cœur de la région Grand-est, au carrefour de la Haute-Marne, de la Côte d'Or et de l'Aube. Elle appartient donc à un territoire qui bénéficie d'une position carrefour.

A un niveau plus fin, elle est située dans le quart sud-est de la Haute-Marne, au cœur d'un périmètre formé par Chaumont, Préfecture du département (au nord-est, à 26 km), Châtillon-sur-Seine (à l'est, à 42 km) et Langres (au sud-est, à 30 km).

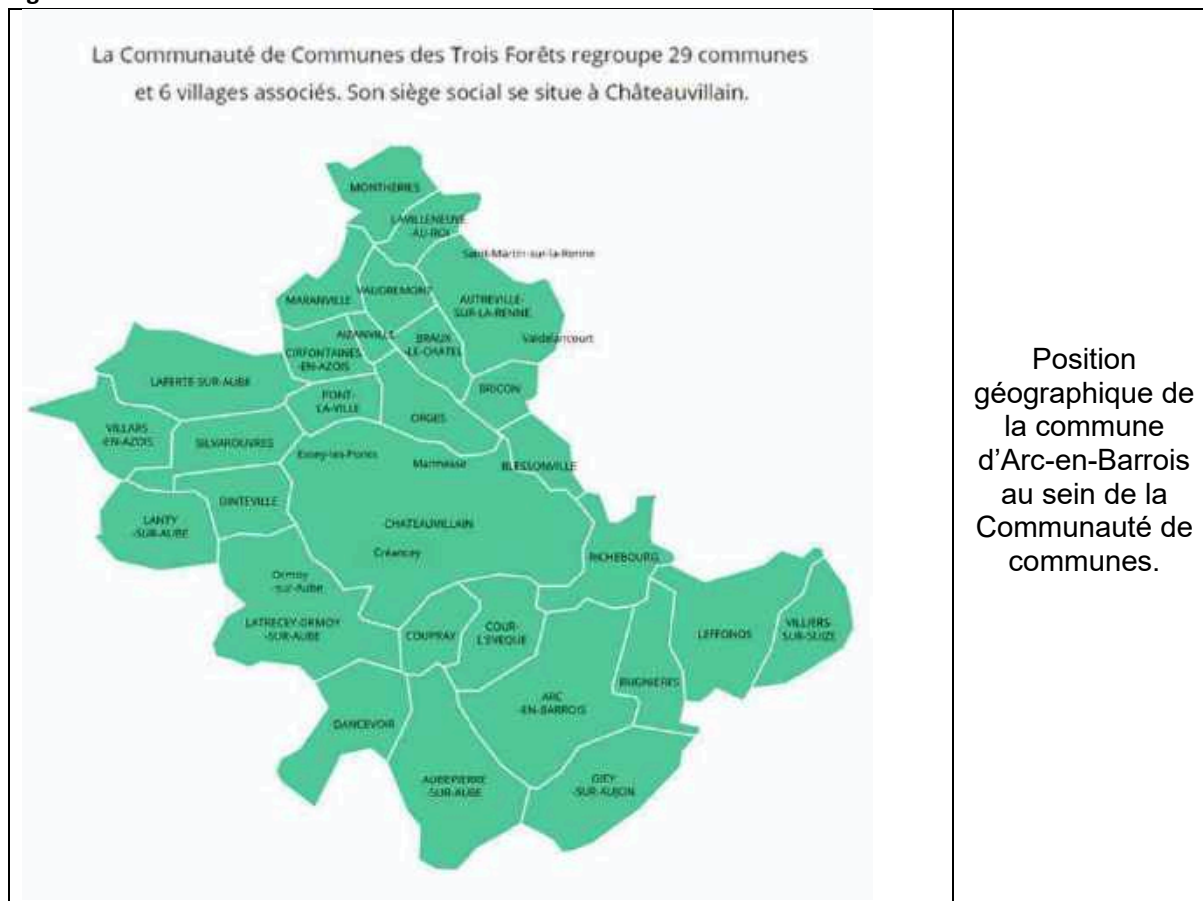
Fig. 1. La commune d'Arc-en-Barrois dans son environnement géographique





Arc-en-Barrois fait partie de la Communauté de communes des Trois Forêts, créée le 1^{er} janvier 2003, et dont le siège se trouve à Châteauvillain. Cette intercommunalité se compose de 29 communes (pour 35 villages), et regroupe 7529 habitants (2021).

Fig.2 – La communauté de communes des trois forêts



Position géographique de la commune d'Arc-en-Barrois au sein de la Communauté de communes.

Superficie :

La commune dispose d'une superficie de 50,44 km²

La densité de la population s'établit à 14,6 habitants au km². Elle est classée dans la grille des densités de l'INSEE en catégorie 3 (sur 4) correspondant aux territoires à population peu dense.

Arc-en-Barrois fait partie de [l'aire d'attraction de Chaumont](#) (données INSEE 2020).

Selon le [nouveau zonage en aires d'attraction des villes de l'INSEE](#), Chaumont est classée en tant qu'AAV de 50.000 à 200.000 habitants. Pourtant, relativement à des grandes métropoles régionales qui stimulent la croissance des communes de proximité, Chaumont exerce un effet de centralité limité vers Arc-en-Barrois.

En effet, elle emploie relativement peu d'Arcquois (une part importante des habitants de la commune travaillent dans la commune), elle apporte une partie des services de proximité, mais ne répond pas complètement à la demande en soins de santé (pour lesquels les habitants se déplacent plutôt Dijon). Elle dispose d'une offre commerciale complète, mais les achats des



habitants se font également à Langres, Troyes et Dijon. En revanche, la clientèle de certaines activités de loisirs proposées par Arc-en-Barrois est en grande partie chaumontaise (ex : le golf).

Patrimoine naturel

A l'intérieur du bourg, le paysage se compose d'un bâti ancien rénové inséré dans un cadre végétal présent partout dans l'environnement.

Fig.3. Arc-en-Barrois



Source : <https://www.arc-en-barrois.com/home>

La commune est traversée par la rivière Aujon, qui naît sur le Plateau de Langres et rejoint l'Aube à Longchamp-sur-Aujon. Le parcours naturel de la rivière dessine une trajectoire autour de laquelle s'agencent le bâti, le réseau des rues et les espaces verts de la commune.

Une promenade aménagée le long de l'Aujon suit un axe traversant nord-sud, qui relie le golf situé au sud, au camping situé au nord. Cette déambulation permet de croiser les sites historiques du centre-bourg : l'Ilot Samone (ancienne tannerie), l'église et le jardin des gardes, parc de verdure aménagé avec un espace de jeux pour enfant, le château et son parc ...



II. LE PATRIMOINE MATERIEL & IMMATERIEL

La commune mène un effort important et durable de rénovation de son patrimoine historique.

Patrimoine matériel

Arc-en-Barrois dispose aujourd'hui d'un patrimoine matériel resté authentique, dont une partie importante est rénovée :

- Architecture globale du cœur de ville : rues et forme générale du bourg, continuité du bâti, cours de la rivière Aujon ;
- Château du XVIII & XIXème siècle réhabilité et aménagé pour ses fonctions actuelles, copropriété danoise à usage de loisir et tourisme (classé MH 2015) ;
- Scierie dotée d'une machine à vapeur du XIXème siècle (classée MH 1977), site à rénover ;
- Glacière (1873) ;
- Eglise Saint Martin du XIIIème siècle (classée MH, 1928) ;
- Maison renaissance du XVI siècle (classée MH, 1925) – site à rénover ;
- Le relais : relais de poste du XVIème siècle, devenu espace culturel (théâtre, cinéma), puis actuellement espace polyvalent :
 - Médiathèque, restaurant scolaire et locaux commerciaux et de services en location (coiffeur, kiné, podologue et infirmières, 3 appartements) ;
 - Espaces dédiés au Parc national.

Espace géographiquement central dans la commune, le relais demeure un lieu de mémoire pour les habitants, du fait de ses anciennes fonctions.

Une signalétique dans les rues permet le repérage et l'orientation vers les principaux sites.

Tab.3. Arc-en-Barrois – Récapitulatif des sites classés/inscrits

Type	Sites	Commentaire
Bâtiments classés Monuments historiques	Machine à vapeur (1896)	Classée 1977
	Maison Renaissance (XVI siècle)	Classée 1925
	Château (XVII & XIX siècle)	Classé 2015
	Eglise Saint-Martin (XIII siècle)	Classée 1928

Patrimoine immatériel

Le patrimoine culturel immatériel est valorisé à travers différents supports :

- Des publications³ et des fonds documentaires ;
- Des événements annuels, tels que la fête de la Saint-Hubert en novembre ;
- Un parcours patrimonial au sein du bourg retraçant l'histoire des lieux, des métiers et des personnages marquants : « Les chemins de Mémoire » (Cf. un panneau en Fig.4 ci-dessous) ;

³ Marthe Bassenne, « Aurélie Tedjani Princesse des Sables », Ed. Dominique Guéniot, 1984.

Daniel Guillemain, « Arc-en-Barrois, mosaïque au fil de l'histoire », 2015.

Martine Caillat (textes collectés et écrits par), « Nous sommes venus chez vous », Foyer rural d'Arc-en-Barrois, 2005.

Fig.4. Arc-en-Barrois - Circuit patrimonial « Chemins de mémoire »



- Des personnages illustres (parmi lesquels : Aurélien Picard Tijani, deux poilus 1914-1918 : Louis Guerre et Jules Bachotet) et des événements historiques (accueil de l'équipe de Jamaïque lors de la Coupe du Monde 1998), font partie, grâce à des sources documentaires conservées, de la mémoire collective ;
- Une histoire orale comptée par des anciens ;
- Certaines traditions culinaires⁴ ;
- L'histoire de l'immigration italienne à Arc-en-Barrois, importante pour la culture de la commune car elle a contribué à forger une identité particulière. Un jumelage avec Samone (Italie), en a résulté ;
- Des produits culturels et éducatifs sur le patrimoine Haut-Marnais⁵.

Ce patrimoine naturel, matériel et immatériel est conservé et partiellement réhabilité grâce aux efforts de certains habitants attachés à leur histoire et ayant la volonté de transmettre. Il peut permettre aujourd'hui de créer des services culturels aux usagers⁶ et de construire un marketing territorial sur le périmètre Arc-en-Barrois / Châteauvillain / communes de proximité.

Projet à explorer : développer un marketing territorial à partir de l'identité du territoire de ces communes, dans le cadre de la CC3F.

⁴ La gruothe.

⁵ Florence Bernanoce : « Grand t'Est Quiz Spécial Haute-Marne » ou « Ma Dame », « Cahier de vacances ».

⁶ Suggestions recueillies auprès des habitants : créer des jeux de piste ou escape-game, aménager un jardin pédagogique et/ou un sentier pédagogique dans le Parc, etc.



III. DEMOGRAPHIE

La population d’Arc-en-Barrois s’établissait à 729 habitants en 2019.

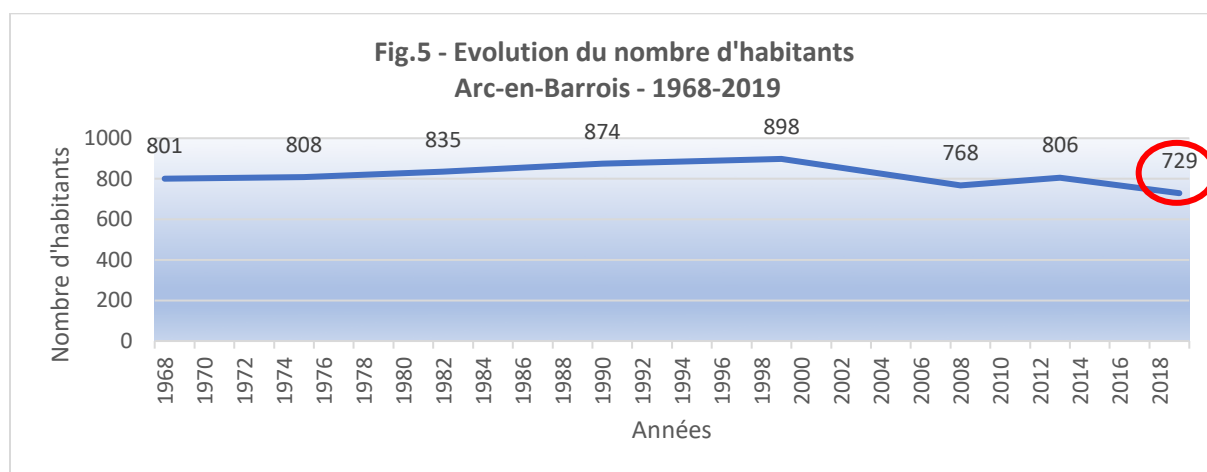
Tab.3. Population légale au 01/01/2019 en vigueur à compter du 01/01/2022

	Population municipale
Nombre d’habitants	729

Source : Insee, Dossier complet (POP T1)

Evolution de la population

En 1968, Arc-en-Barrois comptait 801 habitants. La population a progressé régulièrement jusqu’en 1999, puis a décliné jusqu’en 2019 (-19% de 1999 à 2019).



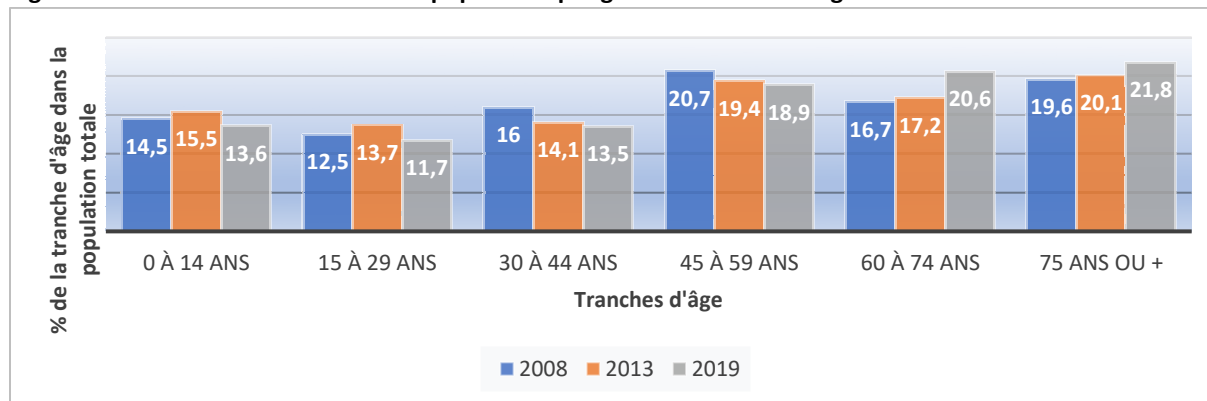
Source : Insee, Dossier complet

Evolution de la population selon l’âge

La proportion d’habitants âgés de 60 ans et plus, est supérieure à Arc-en-Barrois par rapport au niveau départemental ou national.

Le vieillissement de la population s’est accentué sur la période 2008-2019 : en 2019, 41,8 % de la population avait 60 ans et plus, contre 36,3 % en 2008.

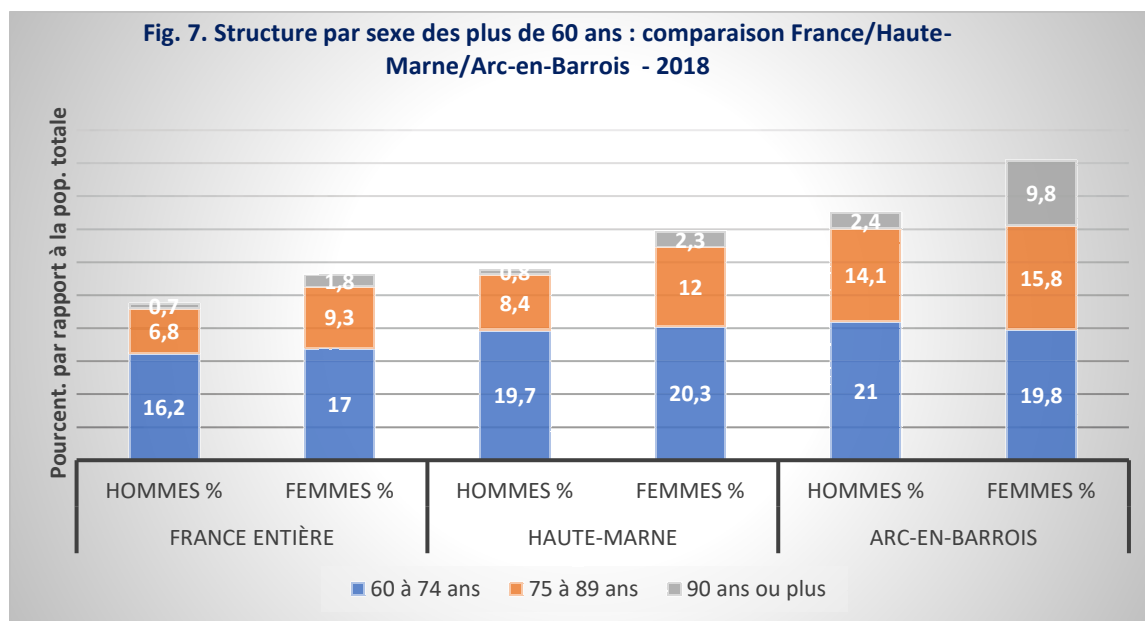
Fig.6. Arc-en-Barrois – Evolution de la population par grandes tranches d’âge



Source : Insee, Dossier complet



Focus sur les habitants âgés de 60 ans et plus



Source : Insee, Dossier complet

Ce vieillissement de la population est plus marqué chez les femmes : 45,4% de la population féminine est âgée de 60 ans et plus (contre 34,6% en Haute-Marne, et 28,1% au niveau national).

Le phénomène général de vieillissement de la population s'explique en partie par le retard pris par un projet : le lotissement Saint Jacques. Créé dans le but de faciliter l'implantation de jeunes ménages, ce lotissement (situé hors agglomération) a été retardé (Loi SRU2000) ; d'où, un départ de jeunes ménages qui souhaitent construire.

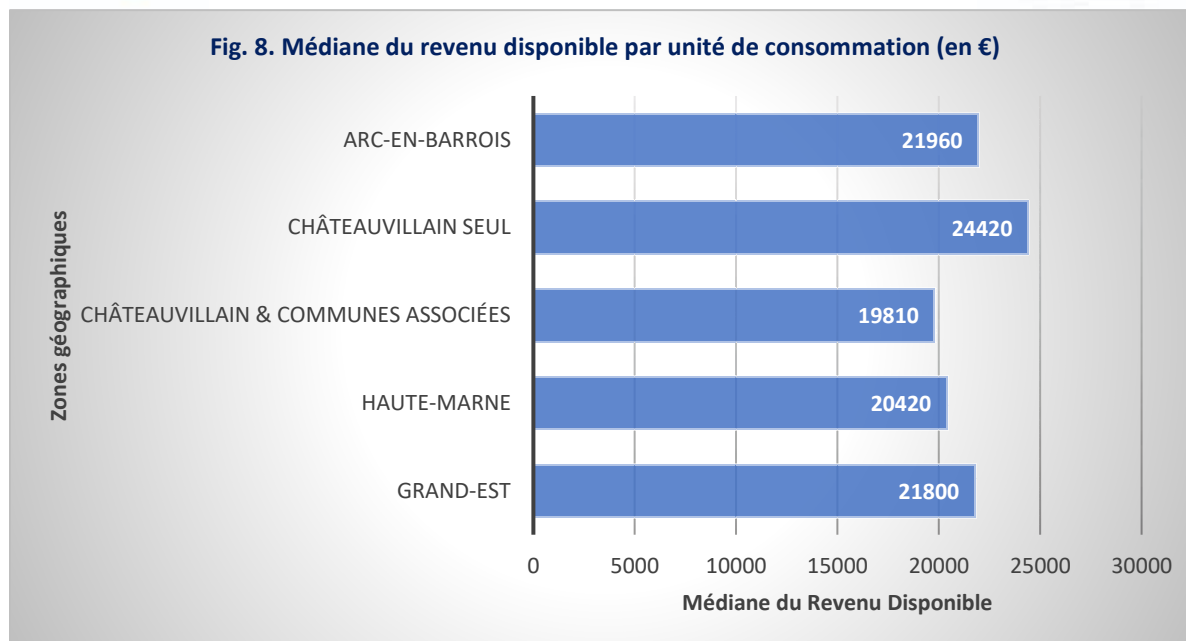
En centre-bourg, les maisons secondaires et les gîtes constituent une proportion importante de l'habitat, ce qui limite le nombre de logements disponibles en tant que résidence principale.

Revenus des ménages

La médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019 était de **21.960 €** pour Arc-en-Barrois, un niveau supérieur aux valeurs observées pour la Haute-Marne (**20.420 €**) et la région Grand-Est (**21.800 €**).



Fig. 8. Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en €)



Source : Insee, Dossier complet

Démographie : Synthèse

- Une perte démographique depuis les années 1990.
- Un vieillissement de la population plus marqué qu'au niveau départemental et national : 41,8% de la population est âgée de 60 ans et plus (45,4% chez les femmes).
- Un niveau de revenu médian supérieur à celui de la population régionale et départementale.

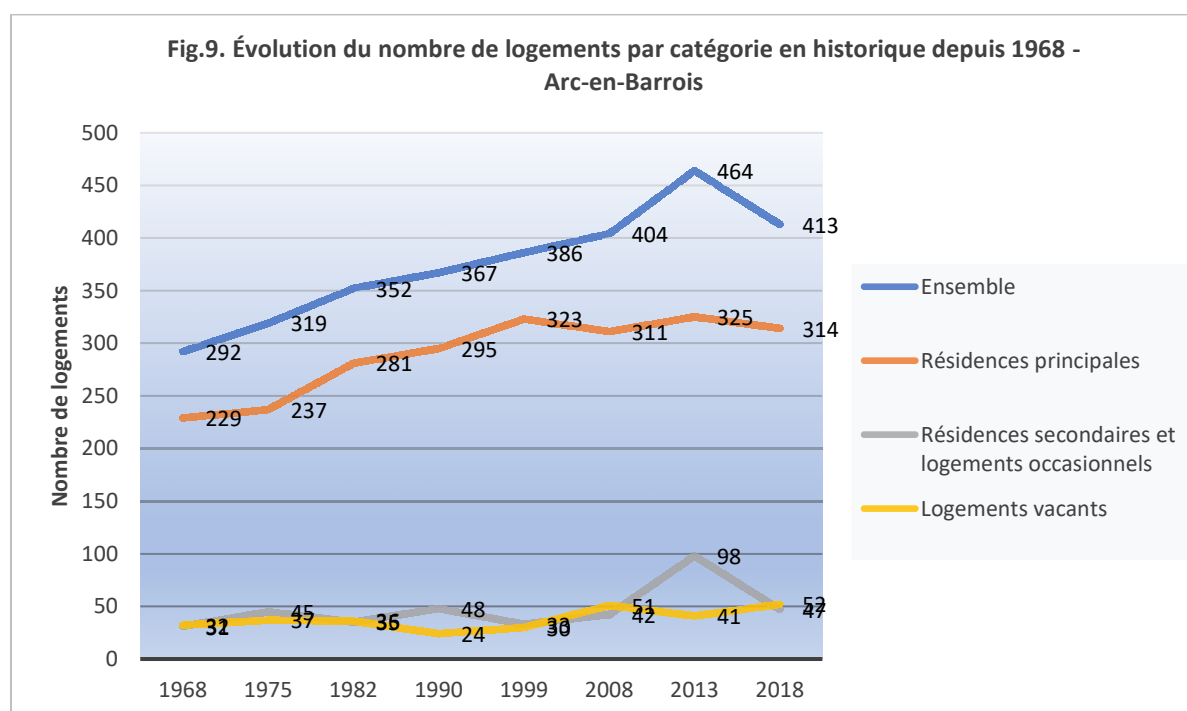


IV. LE LOGEMENT

Le nombre global de logements (résidences principales, secondaires et logements vacants) a augmenté régulièrement de 1968 à 2013.

Depuis 1999, on enregistre une stagnation du nombre de résidences principales. Or, le marché de la location de logement est en tension, la demande de logements est en hausse est reste inférieure à l'offre.

15% du parc de logement correspond à des résidences secondaires, probablement en lien avec le développement du tourisme saisonnier de chasse.



Source : Insee, Dossier complet

Selon les données INSEE, les logements vacants représentent 12,6% du total des logements (données à vérifier néanmoins, car elles semblent surévaluées).

Par ailleurs, un lotissement créé il y a une dizaine d'années, propose encore 10 lots disponibles pour la construction.

Confort des résidences principales (OG T8M)

En 2018, 2,6% des logements ne possédaient pas encore de salle de bain avec baignoire ou de douche. Cette caractéristique n'est pas propre à Arc-en-Barrois, et se retrouve dans de nombreuses communes de même profil. Elle correspond probablement à des logements anciens, pas encore rénovés.



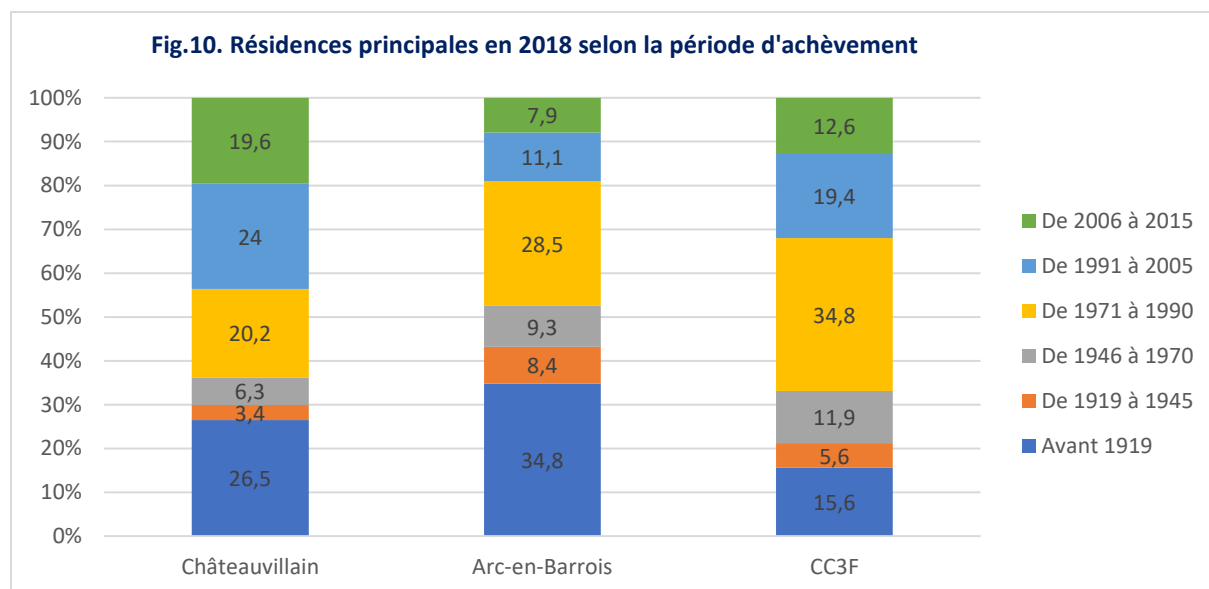
Tab.3. Confort des résidences principales

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	311	100,0	325	100,0	314	100,0
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	306	98,4	313	96,2	306	97,4
<i>Chauffage central collectif</i>	15	4,8	16	5,0	23	7,4
<i>Chauffage central individuel</i>	162	52,1	154	47,5	177	56,3
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	44	14,1	62	19,2	55	17,5

Source : Insee, Dossier complet

Ancienneté de la construction du bâti

Arc-en-Barrois a la particularité d'avoir 35% des logements dont la date de construction est antérieure à 1919.



Source : Insee, Dossier complet

Offre et demande de logements :

La demande de logement est croissante mais fait face à une offre insuffisante.

La Mairie fait le constat qu'il reste très peu de foncier disponible pour accueillir de nouveaux habitants. Le bâti vacant semble être le plus souvent soit en cours de cession, soit avoir un statut de résidence secondaire, soit être en travaux.

Un recensement du bâti privé vacant a été réalisé par la CC3F, en collaboration avec les mairies. Une analyse fine de chaque situation de bâti, devra être menée afin d'identifier l'ensemble des biens nécessitant une réhabilitation, et de définir les dispositifs d'accompagnement à mettre en œuvre.



Arc-en-Barrois comprend un certain nombre d'immeubles inhabités ou dégradés à rénover (un inventaire devra être réalisé). Néanmoins, le phénomène de bâti dégradé n'est pas concentré et reste diffus au sein de la commune.

Assainissement

Un projet de mise à niveau des équipements d'assainissement est en cours.

Projet à explorer : finaliser un recensement précis du bâti privé vacant, dégradé, et/ou susceptible de nécessiter une rénovation énergétique, et rassembler les dispositifs adaptés pour accompagner les propriétaires vers des travaux. Assurer un suivi du statut et de l'état du bâti privé au fil du temps.

Rappel des dispositifs d'accompagnement / incitation à la rénovation déjà en place :

- Un dispositif PIG multithématique (2022-2024) est proposé par la CC3F sur l'ensemble du territoire, afin d'accompagner les propriétaires dans la rénovation énergétique de leur logement.
- Une OPAH est prévue.

Logement – Synthèse

- Une croissance régulière du nombre de logements de 1968 à 2013.
- Depuis 1999, le nombre de logement utilisés comme habitation principale diminue régulièrement, au profit des résidences secondaires & logements occasionnels.
- D'après les données INSEE, 12% des logements sont vacants, néanmoins il existe peu de logements à proposer pour de nouveaux habitants.



V. LA MOBILITE ET LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

V.1. LA MOBILITE

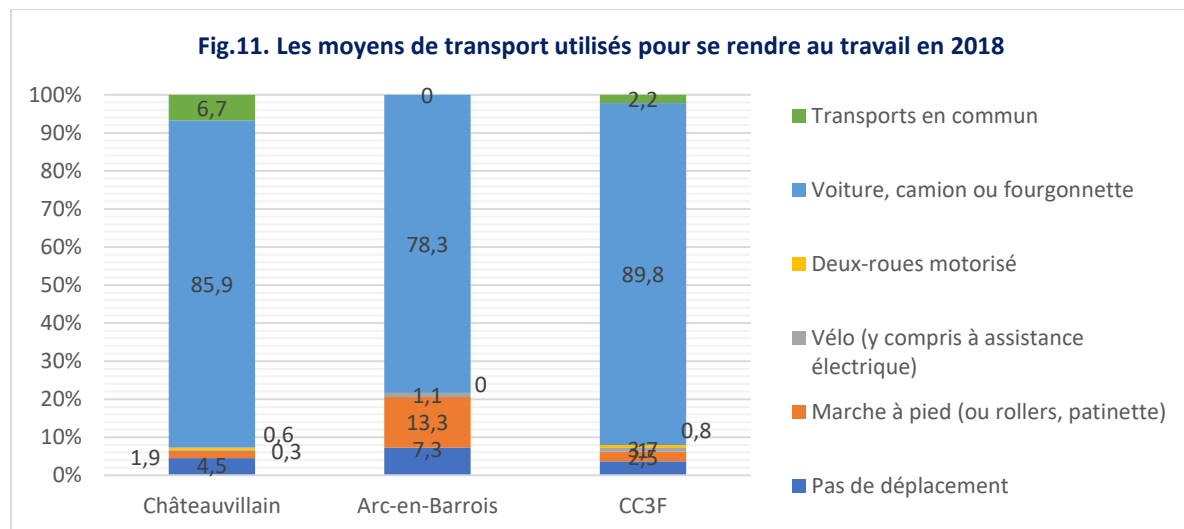
Le PTRTE fait le constat que le transport en commun et les mobilités douces sont peu développés. La voiture demeure le principal moyen de transport.

Les moyens de transports utilisés par les habitants pour se rendre au travail

78% des habitants d’Arc-en-Barrois utilisent la voiture pour se rendre à leur travail. Les transports en commun ne sont pas utilisés pour cette activité, car inexistant.

Dans la CC3F en général, la proportion des habitants qui utilisent la voiture pour se rendre à leur travail est de 90%.

L’utilisation des transports en commun ne concerne que 6,7% des actifs à Châteauvillain, contre 2,2% au niveau de la CC3F et 0% pour Arc-en-Barrois.



Source : Insee, Dossier complet

La question de la mobilité n’est pas perçue comme problématique par les habitants, du fait de l’habitude d’utiliser une voiture, ou de travailler à proximité de chez soi.

En revanche, elle pourrait être un critère de choix pour de futurs résidents. Ce sujet pourra être approfondi afin de vérifier s’il constitue ou non un réel besoin. ⁷

Le réseau routier

Située à 12 km de la sortie 24 (Semoutiers-Montsaon) de l’autoroute A5, Arc-en-Barrois est reliée aux grands axes routiers. Ainsi, Paris est accessible en 2h45, Troyes en 1h30 et Dijon en 1h25.

Par ailleurs l’autoroute A31 relie Arc-en-Barrois à Nancy en 1h40 (la sortie 6 de l’A31 est située à 25 mn).

⁷ ADEME, [Territoires ruraux et périurbains : comment sortir du tout voiture ? 06/09/2022](#)



Les routes départementales qui mènent aux villes les plus proches, sont des axes secondaires : D3, D10, D159, D6. Elles ne favorisent pas la visibilité de la commune.

Chaumont, commune de 22.300 habitants, est le pôle urbain le plus proche (26 km), et est accessible par la route en 25 mn. Arc-en-Barrois est donc relativement excentré par rapport à d'autres territoires où des pôles urbains sont plus importants et drainent un plus grand volume de flux humains.

L'offre de transports en commun

- ⇒ Arc-en-Barrois n'est pas accessible directement par trains ou cars grandes-lignes
La gare SNCF la plus proche est Chaumont.
- ⇒ TAD :
Un service de Transport à la demande est disponible pour répondre aux besoins des habitants qui n'utilisent pas leur propre voiture.
Il répond aux besoins d'usagers qui se déplacent pour des achats, des visites, ou des soins de santé.
Cf. annexe 7 de ce rapport.
- ⇒ Le Transport scolaire (annexe 8) permet le déplacement vers les écoles, collèges et lycées.

L'entre-aide est également une solution traditionnelle dans les communes.

Les liaisons « douces »

A Arc-en-Barrois, selon les données INSEE, 21,7 % des habitants se rendent à leur travail soit à vélo (1,1%) soit à pied (13,3%), ou n'ont pas besoin de se déplacer (7,3%). Dans cette commune, 4 habitants sur 5 ont donc la particularité de travailler à proximité de leur domicile.

Le vélo

L'usage du vélo se limite au périmètre de la commune. Par-delà la question des distances des trajets hors agglomération, les routes intercommunales ne sont pas aménagées pour assurer la sécurité des deux-roues.

Il n'existe actuellement pas de voies cyclables dans la commune.

Projets à explorer :

- **Evaluer le TAD et mener une réflexion sur ses adaptations possibles ;**
- **Mener une réflexion sur les solutions de mobilité en général (transport en commun, autopartage, covoiturage, vélo, autres solutions) ;**
- **Etudier les [pistes de réflexion proposées par le CEREMA](#).⁸**

En cas d'intérêt, le [Plan vélo national](#) et le [Plan Vélo lancé par la Région Grand-Est](#) pourront être sollicités pour le financement.⁹

⁸ [Mobilités en territoires peu denses : Quelle place pour le vélo ? Quels aménagements ? Retour sur la journée technique à Angoulême](#)

⁹ Région Grand-Est : [Plan vélo 2022-2028](#)



Autopartage

Il n'existe pas de projet de voitures en autopartage.

Location de vélos

L'offre [Locebike](#) de location de vélo électrique, est accessible depuis l'hôtel du Parc.

Covoiturage

Une aire de covoiturage est disponible à Arc-en-Barrois

Sécurité routière

Les entrées de village et rues traversantes ont été aménagées afin d'amener les véhicules à ralentir.

Mobilité – Synthèse

- La voiture est le principal moyen de transport pour se déplacer à son travail.
- Néanmoins, 1 habitant sur 5 se déplace à pied ou à vélo vers un lieu de travail proche.
- Seul le TAD compense l'absence de transports en commun, mais il reste peu utilisé.

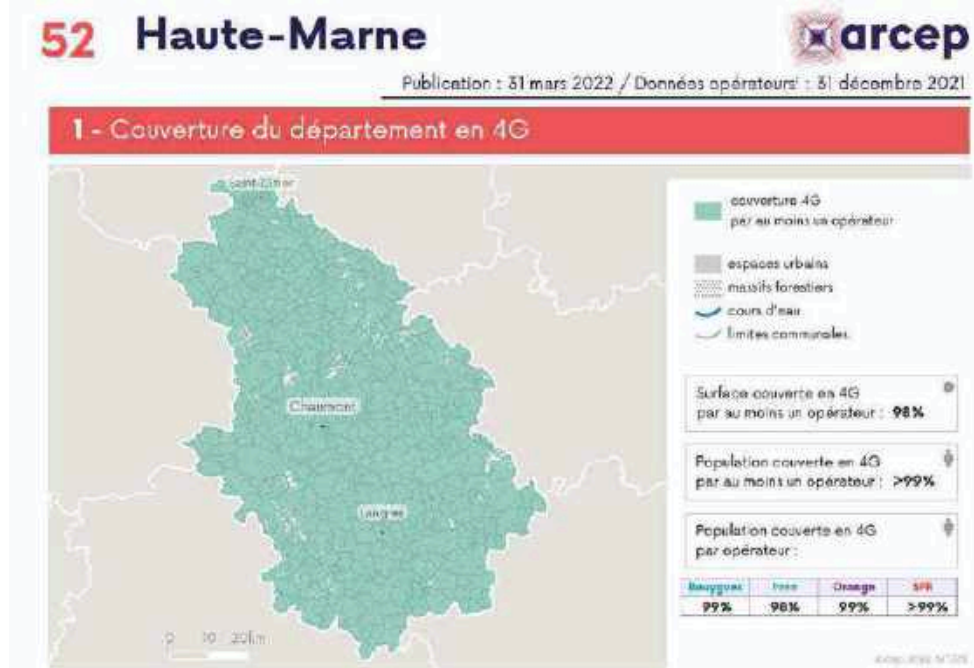


V.2. LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Réseaux mobiles

Selon l'ARCEP, au 4^{ème} trimestre 2021, [la Haute-Marne était couverte à 98% par au moins un opérateur pour le réseau 4G.](#)

Fig.12. Couverture du département de la Haute-Marne en réseau 4G (Source ARCEP)



Au 29/07/2022, selon ARIASE, le taux de couverture 5G se situe en Haute-Marne entre 50 et 80%.

Il reste une zone non couverte au niveau de la vallée de l'Aujon (livraison prévue fin 2022).

Couverture numérique

Le déploiement de la Fibre n'est pas encore réalisé sur tout le territoire de la CC3F, selon les [données ARCEP au 29/07/2022](#).

[Le projet Losange](#) se met en place depuis août 2017 en région Grand-Est afin d'installer le très haut débit.

Actuellement, seul l'ADSL est disponible à Arc-en-Barrois. Le débit Internet est considéré comme insuffisant pour les entreprises et les services du Parc National.

Les délais de disponibilité de la fibre ne sont pas encore connus.



VI. LE SYSTEME ECONOMIQUE

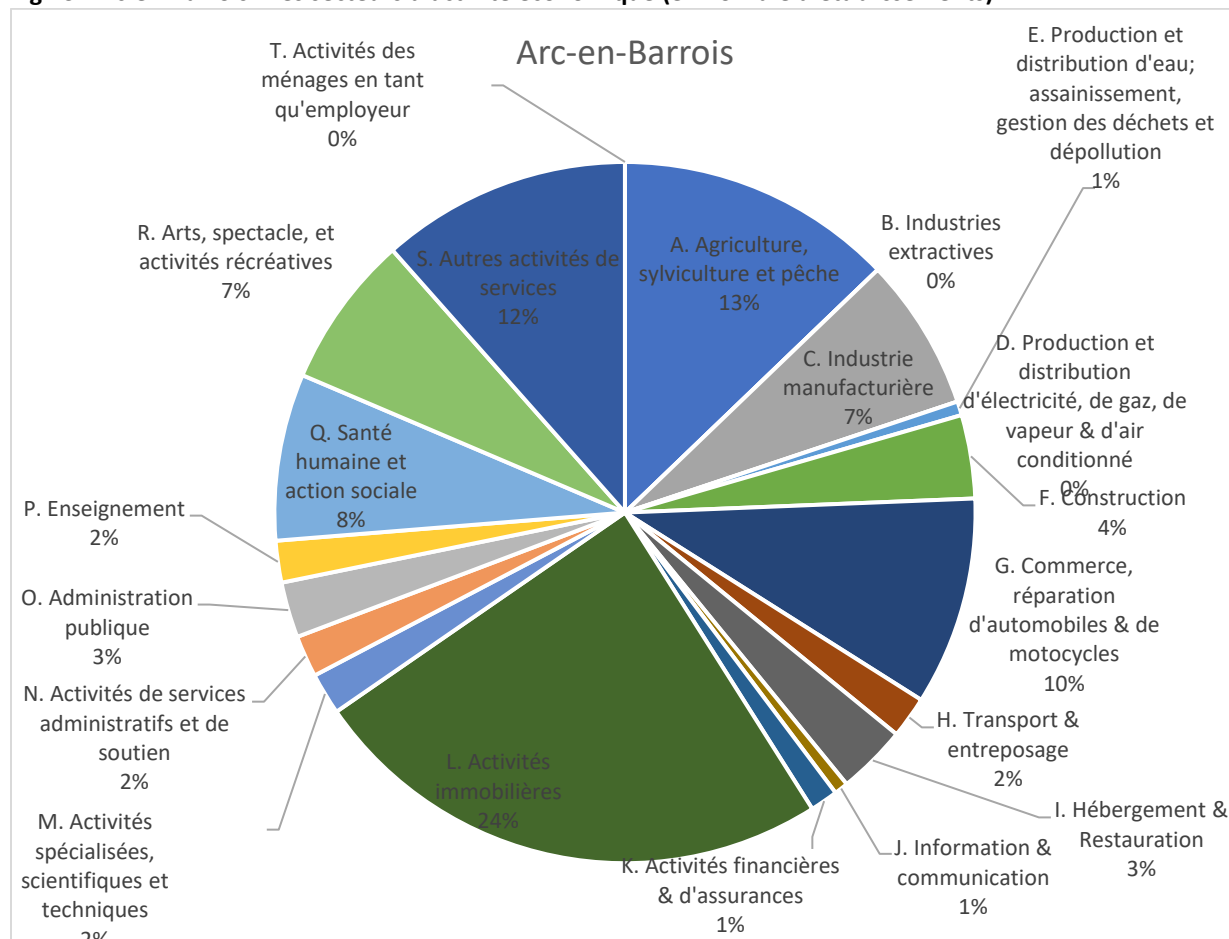
VI.1. LA PRODUCTION DE BIENS ET DE SERVICES

IV.1.1 Analyse sectorielle

Arc-en-Barrois possède une activité diversifiée sur 17 secteurs économiques. Les secteurs les plus présents sont les suivants : « Commerce de gros, transport, hébergement & restauration » (33%), le secteur administration publique (22%), enseignement, santé et action sociale, ainsi que l'industrie manufacturière (11%).

Dans ce dernier secteur, se trouvent trois entreprises industrielles présentes à l'international : SEALED AIR SAS (fabrication de plastique), FERROFLEX (fabrication de ressorts) et SCHURTER (fabrication de matériel électronique).

Fig.13. Arc-en-Barrois - Les secteurs d'activité économique (en nombre d'établissements)



Source : [INSEE, Répertoire SIRENE](#)



VI.2. Focus sectoriel

Cinq secteurs appellent un approfondissement :

- A. Le commerce, du fait de son déclin progressif dans la commune
- B. Les activités liées au tourisme, secteur fort et appelé à se développer
- C. Les activités immobilières
- D. Les services de proximité
- E. Les services produits par les associations

De plus, de nouvelles activités seront générées par le déploiement du Parc National et certaines pistes peuvent être déjà identifiées.

A. LE COMMERCE

Il y a 40 ans, Arc-en-Barrois était un bourg très actif sur le plan commercial, avec une offre complète et une clientèle fidèle dans la commune et dans les villages alentours. Les commerces se situaient principalement dans la rue principale, rue Anatole Gabeur, jusqu'à la place Moreau, ainsi que dans des rues adjacentes.

Plusieurs commerces, parmi lesquels le bazar et la pharmacie jouaient un rôle moteur.

Les commerces sédentaires étaient complétés par un marché hebdomadaire.

La clientèle était composée des habitants de la commune et des communes environnantes, et de grands comptes tels que la maison de retraite et l'Hôtel du Parc qui achetaient leurs matières premières alimentaires auprès des commerces locaux (viande en particulier). Ceci générait un volume de vente important.

Actuellement, la commune dispose encore d'une offre de base pour répondre aux besoins courants des habitants, en particulier : 2 superettes, 2 boulangeries pâtisseries, 3 salons de coiffure, 2 garages automobiles. Cf. Liste des commerces actuels de la commune en Annexe 1.

On constate cependant l'absence des commerces suivants : bureau de tabac/ presse, agence bancaire, café, ce qui nécessite des déplacements pour faire les achats.

Il n'y a plus de marché hebdomadaire.

Des événements commerciaux ponctuels sont organisés en périodes estivales : marchés du terroir semi-nocturnes entre juin et août (23 exposants en 2002).

Les événements qui amènent actuellement des visiteurs à Arc-en- Barrois sont :

- La Saint-Hubert ;
- Les trois marchés semi-nocturnes d'été ;
- La Foulée verte.

Les locaux commerciaux en rez-de-chaussée ont été progressivement reconvertis depuis une quarantaine d'années, en logements. Les anciennes rues commerçantes sont devenues résidentielles, avec une partie de l'habitat qui est vacant. Elles offrent une image d'un



patrimoine bien entretenu, mais sont peu fréquentées : une partie des habitants réside à Arc-en-Barrois, tout en travaillant et en consommant ailleurs (essentiellement Chaumont).

Dans ce contexte :

- Comment ramener du flux de visiteurs dans les rues principales, et ainsi relancer l'activité commerciale ?
- Est-il possible d'inciter à l'installation d'un ou plusieurs nouveaux commerces moteurs qui drainerait des clients au profit de l'ensemble du tissu commercial ? L'implantation récente de VIVAL pourrait peut-être amorcer la reconstitution d'une offre minimale attractive.

A noter que des cellules commerciales situées en centre-bourg pourraient être prochainement disponibles et réorientées vers ces activités.¹⁰

B. L'ECONOMIE TOURISTIQUE

Arc-en-Barrois propose aux visiteurs une offre d'activités et de services :

- Un centre-ville élégant et paisible, ponctué de sites patrimoniaux, et qui appelle à la visite (y-compris une promenade le long de la rivière),
- Des hébergements (voir page suivante),
- Un château reconverti en copropriété privée à usage de loisir et tourisme,
- Deux restaurants (ouverts de manière saisonnière et partiellement),
- Un centre équestre,
- Un golf 9 trous,
- Un camping.

La commune est labellisée « Commune 3 fleurs ».

L'offre touristique de la commune s'adresse principalement à une cible de niche intéressée par la chasse, la nature et le patrimoine, ainsi qu'à des visiteurs de passage qui font une pause à Arc-en-Barrois, étape d'un voyage vers une autre destination.

Eu-égard aux activités de loisir proposées à Arc-en-Barrois, la clientèle cible est plutôt un public adulte, l'offre enfants et jeunesse étant limitée.

Cf. Fig. 14 ci-après.

¹⁰ Cf. projet de reconversion de locaux occupés par des professionnels médicaux (en relation avec la création d'une future maison de santé).



Fig.14. Equipements et promenade dans Arc-en-Barrois



Offre d'hébergement à Arc-en-Barrois

Arc-en-Barrois compte

- Un seul hôtel ([Hôtel du Parc – 16 chambres](#)), qui pratique une ouverture saisonnière pendant les périodes de chasse et tourisme d'été,
- 14 gîtes touristiques ¹¹ correspondant à environ 148 places,
- Un château avec 45 logements (fréquentation en augmentation), essentiellement utilisé par les propriétaires pour leurs propres besoins, mais avec possibilités de quelques locations.

Tab.4 - CC3F – Offre d'hébergement

	Nombre de gîtes	Capacité ¹²
Arc-en-Barrois	14	148
Aubepierre-sur-Aube	5	14
Bricon	1	0

¹¹ Actuellement, on compte 4 projets de gîtes en cours de réalisation par des jeunes habitants.

¹² La capacité d'hébergement des gîtes n'est pas connue pour toutes les communes car non fournie par certains propriétaires. Pour Arc-en-Barrois, les capacités ont été estimées, quand elles n'étaient pas précisées, ce qui explique la capacité d'hébergement supérieure par rapport aux autres communes, où l'information n'est pas totalement disponible.



Châteauvillain	7	37
Cirfontaines-en-Azois	1	0
Coupray	3	15
Créancey	1	0
Dancevoir	5	15
Dinteville	1	0
Giey-sur-Aujon	2	11
Laferté-sur-Aube	1	0
Lanty-sur-Aube	1	0
Latrecey Ormoy-sur-Aube	2	0
Lavilleneuve-au-Roi	1	2
Leffonds	2	0
Maranvilles	3	0
Orges	8	37
Pont-la-Ville	3	0
Richebourg	1	4
Saint-Martin-sur-la-Renne	1	10
Valdelancourt Autreville	1	0
Vaudremont	3	8
Villard-en-Azois	1	0
Villier-sur-Suize	3	0
Total	71	301

Source : données CC3F, 10/2022

Projets à explorer

Accompagner des porteurs de projets dans la création de nouveaux services dans le domaine de l'hôtellerie-restauration :

- **Hôtellerie moyen-de-gamme** (clientèle Parc).
- **Restauration** : l'implantation d'un traiteur permettrait de répondre à différents besoins immédiats (clients des gîtes, campeurs, salariés du Parc), en attendant l'ouverture d'un restaurant supplémentaire.
- **Café(s)** avec terrasse(s).

Activités touristiques disponibles actuellement à Arc-en-Barrois :

- Chasse ;
- Golf ;
- Découverte du patrimoine ;
- Parcours pédestre, cycliste et équestre.

Projet à explorer : proposer des animations de loisirs nature et patrimoniales nouvelles, à partir de sites à réhabiliter (ex : machine à vapeur), des équipements mis en place par le Parc (randonnées) et des éléments immatériels. Intégrer en particulier la cible enfants et jeunesse.



Un marketing territorial à développer au niveau du territoire de la CC3F

Une identité collective est à définir pour une promotion du territoire.

Elle pourra s'appuyer sur le patrimoine naturel, matériel et immatériel, ainsi que sur l'appartenance au Parc National.

Synthèse

- Une offre de services touristiques à compléter : hébergement, restauration, cafés.
- Un patrimoine matériel et immatériel encore à valoriser.
- De nouvelles activités de loisir à créer.
- L'appartenance au Parc National est une dimension à intégrer dans le marketing territorial.

C. LES ACTIVITES IMMOBILIERES

Ce secteur d'activité représente 24% des activités économiques (Cf. Fig. 13 p.23).

Le contexte de l'installation du Parc national, contribue au déséquilibre entre offre et demande de biens immobiliers, signalé plus haut.

La demande croissante vient, soit de besoins en logement des ménages, soit de la reconversion en gîtes à but touristique. Elle est liée principalement à :

- L'arrivée de nouveaux habitants à Arc-en-Barrois en lien avec le déploiement du Parc national,
- La croissance de l'activité touristique (augmentation du nombre de visiteurs enregistrée par l'Office du tourisme, et augmentation de la fréquentation du camping (multipliée par deux depuis 2019).

Du côté de l'offre :

- On compte quatre projets en cours, de réalisation de gîtes pour la location,
- La Résidence Penthivière¹³ bénéficie d'un projet de restauration (8 logements sociaux) par HAMARIS.

Synthèse

- Une filière dynamique et correspondant à ¼ des établissements économiques.
- Une offre de biens immobiliers insuffisante pour répondre à la fois aux besoins de logement des habitants et futurs habitants, et aux hébergements à but touristique.

¹³ https://marchespublics.cdg43.fr/annonce_marche_public_8390_788985.html



D. L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITE

Les habitants d'Arc-en-Barrois disposent de services de proximité qui permettent de répondre aux besoins essentiels.

Services collectifs :

- Bureau de poste (ouvert les après-midis de 14h15 à 17h00), sans guichet bancaire, mais avec possibilité de retrait d'espèces pour les clients de La Poste,
- Gendarmerie nationale,
- Caserne de pompiers.

A noter également qu'une maison France Services est en projet dans le cadre de la CC3F (livraison prévue : 04/2023).

Soins de santé :

- Un cabinet avec deux médecins généralistes,
- Un cabinet avec 3 infirmiers,
- Un cabinet dentaire,
- Un pharmacien,
- Un kinésithérapeute,
- Deux ostéopathes,
- Un podologue (assure des permanences),

Les autres soins nécessitent des déplacements dans d'autres villes.

Social :

- Un EHPAD de 78 lits : Maison de retraite Saint-Martin,
- Le SSIAD Saint-Martin (soins médicaux à domicile pour personnes âgées) : 32 places.

Enseignement :

- Un enseignement est dispensé jusqu'au primaire inclus : une micro-crèche intercommunale, deux classes maternelles, trois classes élémentaires.
- La scolarisation au collège se fait, soit à Châteauvillain, soit à Chaumont.
- Le Lycée se situe à Chaumont.

Un transport scolaire est organisé pour les élèves de la maternelle au lycée (Cf. Annexe 8).

Un accompagnement de l'enfance (périscolaire et parascolaire) bien adapté aux besoins de familles est proposé (7h30-18h00, y-compris le mercredi). Il est attractif pour de jeunes couples avec enfants, qui peuvent choisir Arc-en-Barrois comme lieu de domicile pour ce motif.

L'offre de loisirs :

Une offre de loisirs est proposée par différentes associations (Cf. annexe 4).

Autre : Un notaire

Synthèse

- Les principaux services de proximité nécessaires au quotidien sont disponibles.
- Certains services sont absents (pas de guichet bancaire) ou incomplets (soins de santé).



E. LES SERVICES PRODUITS PAR LES ASSOCIATIONS

24 associations sont recensées à Arc-en-Barrois. Leurs principaux domaines d'activités sont la chasse, le sport et les activités socio-culturelles (Cf. Annexe 4).

On note la place importante des loisirs de chasse, et la diversité des activités sportives offertes. En revanche, les activités culturelles semblent moins représentées.

Les élus font le constat d'une diminution d'adhérents dans les associations traditionnelles. En revanche, les activités du Comité des fêtes suscitent plus d'inscriptions.

F. LES NOUVELLES ACTIVITES GENEREES PAR LE PARC NATIONAL

Le Parc National emploie aujourd'hui 32 ETP salariés.

Son siège occupe un site rénové situé au centre d'Arc-en-Barrois, mis à disposition par la commune¹⁴.

Espace de rencontre Parc National

Dans le cadre de son accueil du siège du Parc, la commune s'est engagée également à mettre à disposition du Parc National, un « espace de rencontre » dédié aux réunions, conférences et événements collectifs (400 places).

Ce projet est le projet prioritaire pour Arc-en-Barrois.

Il a fait l'objet d'un avant-projet technique et financier en 2021. Il sera repris à compter de 2023 dans le cadre du programme PVD.

Coût estimé de l'espace de rencontres : 2,5M€ HT (hors parking).

Etant donné le coût global, et afin de réduire le reste à charge commune, une réflexion doit être menée pour rechercher un mécénat.

Pour la commune, l'enjeu de ce projet est de disposer d'un lieu pour organiser des manifestations publiques et de développer une activité événementielle complémentaire.

Transferts industriels¹⁵

Les partenariats scientifiques du Parc avec des laboratoires de recherche sont susceptibles de générer des transferts vers l'industrie. Ces nouvelles activités économiques sont des opportunités pour les communes qui rechercheront à les capter.

Soutien de filières locales avec le label « Esprit Parc »

Les produits agricoles et touristiques sont éligibles à une labellisation dans le cadre d'un cahier des charges spécifique. Le tissu économique local pourra être accompagné vers une labellisation afin de monter en qualité, et de développer sa notoriété.

Projets à explorer :

- **Mécénat pour co-financer le projet « Espace de rencontre » ;**
- **Coordination avec le Parc national afin d'assurer une veille sur les opportunités économiques, et capter les projets industriels ;**

¹⁴ Mise à disposition de locaux permettant un rapport locatif important pour la commune.

¹⁵ Exemples de nouvelles filières possibles : chimie verte, valorisation de nouvelles essences de bois (charbon végétal pour filtrer l'eau).

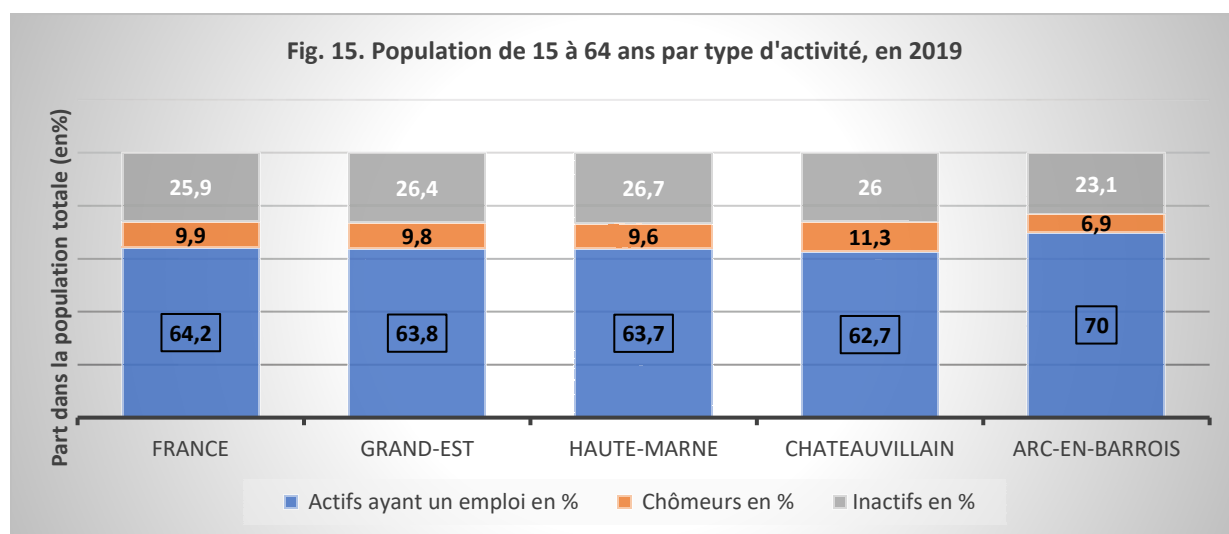


- Stimuler la qualité de l'offre et renforcer le marketing territorial en diffusant le label « Esprit Parc » dans l'économie locale.

IV.2. L'EMPLOI

Population active, emploi & chômage

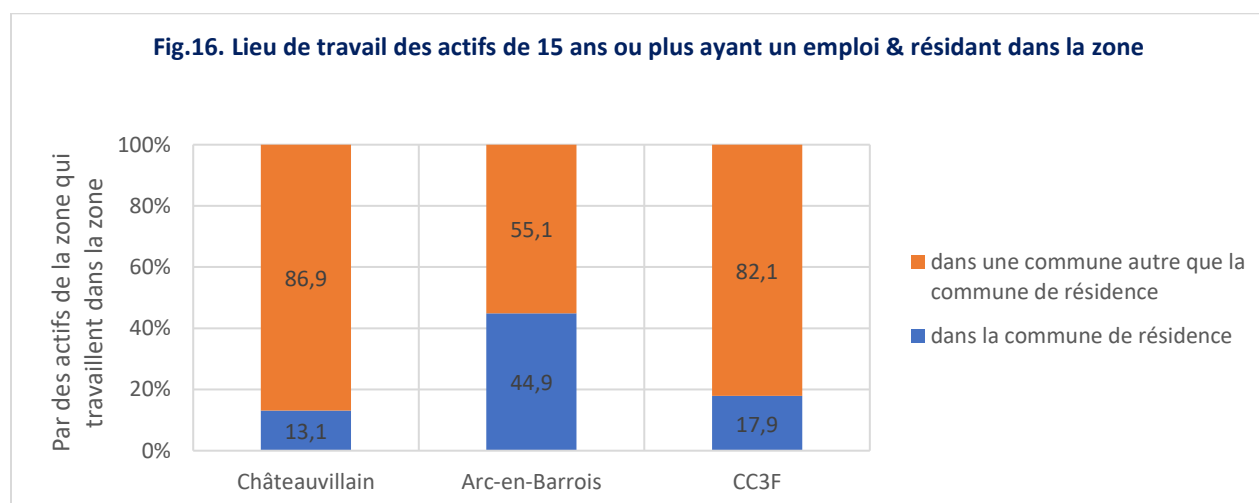
Arc-en-Barrois compte 70% d'actifs ayant un emploi, 23,1% d'inactifs et 6,9% de chômeurs (au sens du recensement).



Source : Insee, Dossier complet

Concentration d'emplois

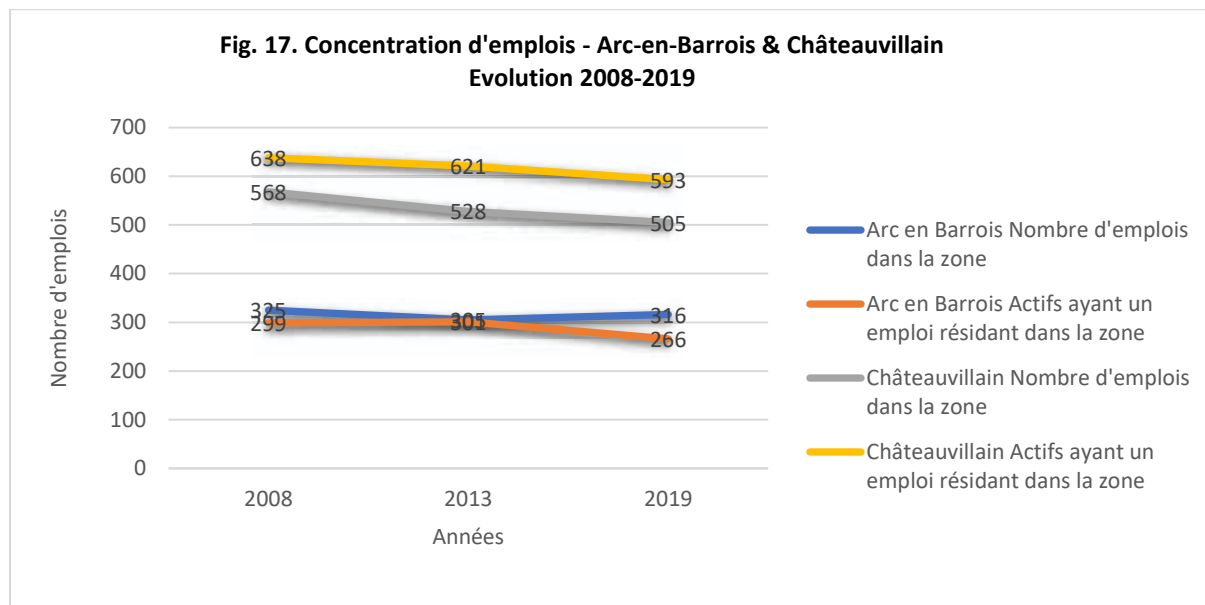
45% des habitants d'Arc-en-Barrois, âgés de 15 ans et plus, exercent une activité professionnelle dans la commune, ce qui est supérieur à la situation de la CC3F en général (où 18% seulement des habitants exercent une activité dans leur commune de résidence).



Source : Insee, Dossier complet



Néanmoins, on assiste à une augmentation du nombre d'actifs qui résident dans la zone, et qui ont un emploi en dehors de cette commune.



Source : Insee, Dossier complet

Le lieu de domicile est donc un peu plus souvent qu'avant, un lieu où l'on réside mais où l'on ne travaille pas. Ceci est à mettre en relation avec la baisse d'activité des commerces locaux observée sur le moyen terme.



VI. LA GOUVERNANCE EN LIEN AVEC LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

VI.1. Management de projets

La commune a identifié les problématiques clefs et les besoins : continuer de renforcer les services de proximité, créer les équipements liés à l'activité du Parc National et à l'activité touristique, accompagner les porteurs de projets privés pour relancer le commerce, en particulier l'offre d'hôtellerie-restauration-cafés.

Les dossiers sont portés par des commissions thématiques, avec pour chacune, un président et une équipe :

Commissions	Commentaire
Commission Finances	
Commission Bulletin municipal	
Commission Travaux	Grands travaux, réfection des rues
Urbanisme	Assainissement
Jumelage	
Jeunesse	
Social	
Bus scolaires	
Fleurissement	

A ces commissions permanentes, s'ajoutent des commissions temporaires pour porter les projets.

VII.2. Le management de projets

La mise en place d'une ingénierie de projets (méthodologie, analyse et gestion), va permettre de structurer les différentes actions à réaliser, et d'optimiser la recherche de financements.

Une ressource permanente sera nécessaire pour gérer les projets avec l'appui des élus.

A noter, à l'avenir, la nécessité d'un travail associant CC3F et Parc national pour les projets communs.

VI.2. La communication avec la population

La communication passe par :

- Panneau d'affichage ;
- [Les bulletins municipaux](#)
- [Le site web de la commune](#) ;
- [La page Facebook de la Médiathèque](#)
- Une diffusion d'information : par XDEMAT SMS (les deux-tiers des habitants sont abonnés) et prochainement par MAELIS (en démarrage).
- Des publications dans la Presse (JHM).



PARTIE II

APPROCHE STRATEGIQUE :

QUELS AXES DE DEVELOPPEMENT POUR LA

COMMUNE D'ARC-EN-BARROIS ?



I. SYNTHÈSE SWOT - ARC-EN-BARROIS

Interne	<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine naturel et architectural remarquable préservé et bien entretenu. - Un bâti ancien très demandé, pour l'habitat ou la location en gîtes. - Une économie diversifiée sur 17 sections, avec 3 entreprises internationales. - De nouvelles chaînes de valeur à développer à partir de savoirs-faires locaux. - Des commerces essentiels & des services de proximité disponibles (dont des services petite enfance, éducatifs, soins de santé, loisirs). - Présence du siège du Parc : offre de services, emplois et gain d'image. - Gouvernance : volonté des élus pour développer le territoire à partir de projets structurants et en lien avec le Parc National. 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une tendance à moyen terme à la diminution et au vieillissement de la population. - Déclin de l'offre commerciale & de certains services. - Une demande locale insuffisante pour permettre la reprise d'une offre commerciale pérenne. - Un marché de la location immobilière en tension. - Un bâti dégradé ou vacant à réhabiliter. - Un patrimoine naturel, matériel et immatériel encore à réhabiliter. - Des travaux d'assainissement à réaliser. -
Externe	<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire carrefour en Europe & Grand-Est. - Mobilité : proximité de l'A5². - Un positionnement sur la niche chasse & nature, avec une notoriété nationale. - Le déploiement du « Parc National » renforce l'attractivité et suscite de nouvelles activités économiques. - Un maillage touristique à créer avec Châteauvillain, Langres, Brienne, Clairvaux pour une plus grande visibilité. - De nouvelles chaînes de valeur potentielles grâce à la collaboration Parc national / recherche / opérateurs économiques. - Parc National : des expériences vertueuses en matière de développement durable, à dupliquer. 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de compléter l'offre de niche par une offre destinée à la clientèle Parc National (personnel et touristes). - Une attractivité pour l'instant insuffisante vis-à-vis des opérateurs dans le domaine de l'hébergement & restauration. - Pas de coopération en matière d'offre touristique pour créer un maillage territorial. - Vitalité d'autres centralités (Chaumont, Langres, ...) qui captent la clientèle au détriment du commerce local. - Une fréquentation touristique trop saisonnière qui fragilise les opérateurs. - Une disponibilité de main d'œuvre qualifiée pour les recrutements en entreprises locales, limitée par la démographie. - Un déficit en mobilités (pas de train/cars grandes lignes) - Une couverture mobile et numérique à compléter.



II. VISION DU DEVELOPPEMENT D'ARC-EN-BARROIS

« Un territoire rural nécessitant de se renouveler tout en s'appuyant sur les services existants pour maintenir ses habitants et en attirer de nouveaux »¹³.

Hier & aujourd'hui : un cadre de vie authentique et rénové.

A. Stratégie de développement au niveau de la CC3F

« Territoire hyper-rural faisant face à des enjeux d'attractivité, de redynamisation et de transition, la communauté de communes des Trois Forêts se donne trois ambitions stratégiques pour y parvenir :

- Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles
- Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs
- Répondre aux enjeux écologiques pour préserver la haute qualité environnementale du territoire. »¹⁶



Demain : continuités & nouvelles trajectoires

B. Arc-en-Barrois

Qualité de vie : Arc-en-Barrois, une commune belle, où l'on vit bien, et où l'on a envie de s'installer

Des services aux habitants (offre de santé, loisirs & culture, mobilités) qui se complètent.
Une offre commerciale renouvelée pour couvrir au moins les besoins courants.
Une rénovation du bâti ancien pour augmenter l'offre de logement et accueillir la croissance démographique.

Un cadre et des activités authentiques : nature, chasse, golf, patrimoine historique.

Un bâti ancien privé rénové permettant l'accueil touristique.
Une identité à communiquer pour promouvoir la commune et développer l'attractivité touristique (en partenariat avec Châteauvillain, Langres, Clairvaux, Brienne-le-Château, etc...).

Une offre de loisirs grand-public, liés à la nature, en partenariat avec le Parc.

Une offre de loisirs culturels grand-public, qui s'appuient sur le patrimoine matériel et immatériel

Un équipement performant pour l'accueil des activités du Parc avec extension au tourisme d'affaires : espaces de rencontre pour les séminaires, infrastructures de communication, mobilités, offre d'hébergement & de restauration complètes pour répondre à la demande des touristes, et des partenaires du Parc.

Un accompagnement des acteurs privés pour développer à partir de la collaboration Parc/acteurs privés et du transfert technologique vers des entreprises du Parc.

Déplacement du centre de gravité de l'économie locale

Une économie qui évolue d'une offre de niche, à une offre destinée à capter la clientèle amenée par le Parc National.

¹⁶ PTRTE de la CC3F, p. 15/94.



III. LES DOMAINES D'ACTION – ARC-EN-BARROIS

Le **PTRTE** définit trois axes stratégiques :

- ⇒ *Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles ;*
- ⇒ *Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs ;*
- ⇒ *Répondre aux enjeux écologiques pour préserver la haute qualité environnementale du territoire.*¹⁷

Les axes stratégiques PVD vont s'articuler avec ces axes du PTRTE, et sont définis dans le rapport d'étude global (Attitudes Urbaines – 10/2022). Ce rapport global propose à la fois une agrégation des besoins communs à Châteauvillain & Arc-en-Barrois, et une mise en évidence des besoins spécifiques à chaque commune.

Pour parvenir à ce diagnostic global, une analyse a été menée par commune. Au niveau de la commune d'Arc-en-Barrois, on identifie quatre grands domaines d'action nécessaires qui sont exposés ci-après.

¹⁷ PTRTE, CC3F, p15.



LES DOMAINES D'ACTION – ARC-EN-BARROIS

Domaine n°1 : Accompagner la création de services et équipements pour les habitants

- Compléter les services aux habitants
- Structurer l'offre de santé (Maison de santé et services complémentaires)
- Créer de nouvelles solutions de mobilité en lien avec la CC3F
- Améliorer l'assainissement

Domaine n°2 : Relancer l'activité commerciale en relation avec la CC3F

- Accompagner la création d'un hôtel, bar & restaurant
- Accompagner l'offre produits locaux et sa commercialisation
- Accompagner la reconstitution d'un linéaire des commerces essentiels

Domaine n°3 : Favoriser une augmentation du bâti disponible pour l'habitat, les services et le commerce

- En relation avec la CC3F, réunir une palette de dispositifs pour faciliter la réhabilitation du bâti.
- Reconvertir des espaces occupés par des professions médicales, en espaces commerciaux
- Etudier de nouvelles solutions pour augmenter l'offre de logements

Domaine n°4 : Accompagner la création de nouvelles chaînes de valeur

- Infrastructures du Parc : créer l'espace de rencontre du Parc
- En lien avec la CC3F, favoriser le transfert de l'innovation entre le Parc et des opérateurs privés qui s'implanteront localement
- Produire de nouveaux services touristiques (patrimoine, culture, nature) en relation avec la CC3F et l'OT.



IV. LES PROPOSITIONS D' ACTIONS ISSUES DU DIAGNOSTIC – ARC-EN-BARROIS

Domaine n°1 – Accompagner la création de services et d'équipements pour les habitants – Arc-en-Barrois

Sous-axes	Nom de l'action	Détail	Prioritaire Fort/ Médian / faible	Etat d'avancement ¹⁸	Partenaires
Services administratifs	Création d'une maison France services par la CC3F	2 locaux, l'un à Châteauvillain, l'autre à Arc-en-Barrois (2ETP). Ouverture à mi-temps dans chaque commune.	Fort	Engagée (livraison 2023)	CC3F
Offre de santé	Créer une maison de santé /pôle médical	Actuellement 2 cellules commerciales sont occupées par des professions de santé. Une maison de santé sera créée et les 3 locaux seront reconvertis en commerces	Fort	En projet	Région Grand-Est ARS Conseil départemental
EHPAD	Aménagement de la cuisine de l'EHPAD sur un site extérieur	Aménagement d'un bâti proche de l'EHPAD pour créer une cuisine qui desservira à la fois l'EHPAD, les écoles, et le service de repas à domicile. Dans le bâtiment EHPAD actuel : création d'un PASA, suppression des chambres doubles, mise aux normes du bâtiment C. Coût : 6 à 7M Euros	Fort	Engagé Etude architecturale en cours. Maître d'œuvre: EHPAD.	CD ARS

¹⁸ En proposition/projet/validée/engagée



Mobilités	Mener une réflexion pour créer de nouvelles solutions de mobilité en lien avec la CC3F	A minima : navettes pour relier Chaumont à Arc-en-Barrois (visiteurs du Parc)	Médian	Proposition	
	Aménager des liaisons douces à l'intérieur d'Arc-en-Barrois et vers des sites externes		Faible	Proposition	Région Grand-Est
Aménagement urbain	Réaliser les travaux d'amélioration de l'assainissement	Le diagnostic a été réalisé. La commune s'est déjà engagée à réaliser les 5 actions prioritaires. Travaux de première priorité (réduire les rejets dans l'Aujon) /rénovation du réseau.	Fort	Engagée sur les actions prioritaires (livraison : 2023-2024)	
	Renaturation de la rivière Aujon	A réaliser après mise en œuvre de l'assainissement	Médian A la suite des travaux d'assainissement	Projet	LEADER ¹⁹
Fleurissement	Réduire le coût du fleurissement.	Arc-en-Barrois est classée « Commune 3 fleurs » depuis 1998. Objectif : optimiser le coût et le temps de l'arrosage des fleurs. Etude faite par CAUE : préconisation pour végétaliser de façon moins coûteuse (une meilleure gestion de l'eau). Porté par la Commission Fleurs	Médian	Engagée (étude)	

¹⁹ Eligible à LEADER



Domaine n°2 – Relancer l'activité commerciale en relation avec la CC3F – Arc-en-Barrois

Sous-axes	Nom de l'action	Détail	Prioritaire Fort/ Médian / faible	Etat d'avancement	Partenaires
Hôtellerie et restauration	Accompagner la création d'une offre d'hébergement pour augmenter la capacité	Plusieurs besoins : - Hôtellerie classique - Gîtes (y-c gîtes de groupes). - Camping	Fort	Projet	Département Porteurs de projets privés CCI
	Accompagner la création de bars & restaurants avec terrasses en centre-bourg + traiteur	L'implantation d'un traiteur : solution temporaire en attendant le développement de l'offre de restauration classique.	Fort	Projet	Région Grand-Est , dont p.6-7 Volet ACORD sur le commerce Porteurs de projet Département
Favoriser la relance du commerce	Accompagner l'offre de produits locaux et sa commercialisation ²⁰	Producteurs dotés du label Esprit Parc	Médian	Projet	Porteurs de projets privés CCI
	Accompagner la reconstitution d'un linéaire des commerces essentiels en centre-bourg ²¹		Fort	Projet	Région Grand-Est Porteurs de projets privés CCI
	Repositionner l'implantation d'un garage situé en centre-bourg	Problématiques : normes et esthétique	Médian	Projet	Région Grand-Est ²²

²⁰ Volet Renforcement du tissu commercial situé dans le périmètre prioritaire

²¹ Volet Renforcement du tissu commercial situé dans le périmètre prioritaire

²² Dispositif Soutien aux centralités rurales & urbaines, Volet « [Lutte contre la résorption de verrues urbaines & paysagères](#) »



Domaine n°3. Augmenter le bâti disponible pour l'habitat, les services & le commerce – Arc-en-Barrois

Sous-axes	Nom de l'action	Détail	Prioritaire Fort/ Médian / faible	Etat d'avancement	Partenaires
Offre de bâti privé	Réunir une palette de dispositifs pour faciliter la rénovation par les propriétaires, en relation avec la CC3F	Recenser l'ensemble du bâti inhabité et mettre en place un suivi Identifier les causes des situations de bâtis vacants Rassembler les dispositifs pertinents	Recensement a été fait. Un suivi régulier (semestriel) est à poursuivre. Prioritaire	Projet	Région Grand-Est EPF ABF
	Mettre en place une OPAH RR au niveau de la CC3F		Fort	En projet	ANAH
Bâti communal	Reconvertir trois cabinets médicaux en espaces commerciaux	En lien avec la construction d'une Maison de santé, et avec la relance du commerce en centre-bourg	Moyenne	En projet	Région Grand-Est ²³
Infrastructures du Parc	Créer l'espace de rencontre du Parc (en remplacement de l'actuelle salle des fêtes) et le parking attenant	Une espace de rencontre pour l'accueil de séminaires et événements du Parc (+ fonction salle des fêtes). Le bâtiment actuel est vétuste. Objectif : 400 places. Coût du projet : 2,5ME. Reste à charge commune : 600.000 E.	Priorité élevée	Engagée. Cahier des charges prêt et en cours de finalisation.	Etat Région Grand-Est ²⁴ Département Parc National Mécène

²³ Dispositif Soutien aux centralités rurales et urbaines, Volet Renforcement du tissu commercial

²⁴ Volet Investissement – Aménagement de dispositifs structurants



	Recherche de partenaires mécènes pour financer le reste à charge (investissement) et les coûts d'exploitation du futur espace de rencontre			Projet	Partenaire privés
	Créer le centre de recherche et de ressources forestières en lien avec le développement du Parc	Le lieu d'implantation n'est pas défini		Projet	
	Mener une réflexion pour augmenter le bâti disponible pour l'habitat et le commerce	Projet d'hôtel Projet de zone d'activité		Projet	



Domaine n°4 – Favoriser la création de nouvelles chaînes de valeur – Arc-en-Barrois

Sous-axes	Nom de l'action	Détail	Prioritaire Fort/ Médian / faible	Etat d'avancement	Partenaires
Economie	Favoriser l'implantation de porteurs de projets (transfert d'innovations technologiques Parc-privé)	Technologies vertes, chimie verte.	Médian	Projet	Parc National Opérateurs privés Chambres consulaires
Offre touristique	Compléter l'offre de services touristiques (patrimoine, culture, nature), en relation avec la CC3F et l'OT/Agence d'Attractivité	Créer des activités de loisirs (randonnée, patrimoine) innovantes et adaptées aux attentes actuelles des publics enfants/jeunes/ familles	Médian	Projet	Parc National LEADER ²⁵ OT/ Agence Attract. Associations culturelles locales Médiathèque
	Finaliser l'AVAP (commencée en 2014) avec la CC3F		Médian	Projet	
	Réhabiliter la Maison Renaissance	Créer un espace d'accueil du public et un espace muséal (OT / Agence d'Attractivité), Maison du Parc		En projet	Région Grand-Est LEADER ²⁶ ABF
	Mettre en œuvre une promotion économique du territoire à partir du patrimoine matériel & immatériel local, en collaboration avec l'agence d'attractivité	Recensement des éléments patrimoniaux Mise en forme pour différencier le territoire Communication via l'AA	Médian	Projet	OT / Agence Attract. Associations culturelles locales Médiathèque Habitants

²⁵ Eligible à LEADER

²⁶ Eligible à LEADER



	Rénover la machine à vapeur avec son espace d'accueil		Médian	Projet	Région Grand-Est Département ? LEADER ABF Associations culturelles locales
	Extension du golf	Actuellement un golf à 8 trous (géré par une association). La commune a l'emprise foncière sur un foncier prévu initialement pour une extension. Projet = soit une extension pour un golf à 18 trous, soit un projet de base de loisir.	Médian	Projet en réflexion	Région Grand-Est Département ? LEADER Association du golf club
	Labelliser le camping		Fort	Projet	
Valorisation du patrimoine immatériel	Relancer le jumelage avec Samone	Ville italienne, dont sont originaires une partie des familles résidentes à Arc-en-Barrois	Média	Projet	
	Réaliser un travail de mémoire du patrimoine immatériel pour alimenter l'activité touristique	Enjeu : un marketing territorial différencié	Médian	Projet	



ANNEXES



ANNEXE 1 – COMMERCE ET ARTISANS - ARC-EN-BARROIS

	Nom de l'enseigne	Catégorie	Commentaire	
Commerces	sédentaire	Tatou Bazar	Supérette alimentation	
		Vival	Supérette alimentation	
		Rhumarcable	Boisson rhum arrangé	
		Boulangerie La Succulente	Boulangerie pâtisserie	Ouverture partielle. Commerçant vend aussi sur les marchés
		Boulangerie Pâtisserie Lili	Boulangerie pâtisserie	Terrasse avec tables pour consommation sur place
		Aquarelle coiffure	Coiffure	
		Arc' Coif	Coiffure	
		L'atelier Coiffure Catherine	Coiffure + esthéticienne	
		Pharmacie du Parc	Pharmacie	
		AHC, Agence Immobilière de Haute Champagne	Agence immobilière	
		Restaurant Le Coq d'Argent	Restauration	
		Hôtel Restaurant du Parc	Hébergement	
		Patrice Poissenot	Artisan menuiserie meubles	
		Garage Patrone David	Garage & station essence	
		Garage Renaudin	Garage	
	Primaflor Horticulteur	Fleurs, fruits & légumes		
	La cagette Haut-Marnaise	Fruits & légumes	Mardi & vendredi, 16h-18h	
	Non sédentaire	Distributeur de pizzas automatique		24h/24h
Pizza Eric Le Texier			Jeudi soir	
Kebab			Dimanche soir	

ANNEXE 2 – HEBERGEMENT

Nom	Nombre de places
Castels Lodges - Le gîte de l'espérance	9 personnes
Gîte l'étable aux deux noix (Maison Paulin)	Gîte maison traditionnelle. 5-8 personnes
Gîte La maisonnette (Maison Paulin)	4-5 personnes
Hôtel Le Parc	16 chambres
Hermitage Saint Roch	5 chambres d'hôte
Gîte Saint Hubert	5 chambres et un studio
Gîte de la vallée de l'Aujon	10 personnes
Gîte Val bruant (chambres, chalet, gîte, roulotte)	34 personnes
Au cœur du Val Dieu	Chambres d'hôtes (2 chambres)



ANNEXE 3 - RESTAURATION

Nom	
Hôtel-Restaurant du parc	Ouverture saisonnière (chasse) Restauration réservée aux clients de l'hôtel
Restaurant Le Coq d'argent	
Lily Boulangerie Pâtisserie	Avec service restauration sur place en terrasse

ANNEXE 4 – LES ASSOCIATIONS D'ARC-EN-BARROIS

Domaine	Nom	Activités
Activités artistiques ou culturelles	Amicale Arcquoise	Expositions de peinture
	Comité des fêtes, des sports & des loisirs d'Arc en Barrois	Comité des fêtes
Préservation du patrimoine	Arc Patrimoine & culture	Etudes historiques & du patrimoine : conférences, événements
	Artefact	Préservation du patrimoine
	Assoc. Notre dame de la source	Commémorations & restaurations
	Les amis de l'Hermitage St Roch	Préservation du patrimoine
Sport activités de plein air	Boule du Barrois	Boules
	Cheval d'Arc	Equitation
	Golf Club d'Arc en Barrois	Golf
	Gymnastique Arquoise	Association multisport locale
	Union sportive Arc en Barrois	Football
Chasse Pêche	Arc Saint Hubert	Chasse
	Assoc. de chasse de la petite forêt	Chasse
	Assoc. de chasse des vieux communaux	Chasse
	Assoc. départementale des piégeurs de H-Marne	Chasse
	Assoc. des chasseurs du Val Guyot	Chasse Pêche
	Assoc. des chasseurs en plaine d'Arc en Barrois	Chasse
	Assoc. Des chasseurs Carrefour Arc Joinville (ACCAJ)	Chasse
	Pêche du Barrois	
Santé	Donneurs de sang d'Arc en Barrois	Don du sang
Services familiaux	La vie devant soi	Services familiaux
Environnement cadre de vie	Assoc. des élus et des communes du Parc	Espaces naturels
Sécurité protection civile	Amicale des Sapeurs-pompiers	
Autre	Assoc. Des maires & adjoints du cantond 'Arc-en-Barrois	Défense d'intérêts économiques



ANNEXE 5 – NOMBRE D'ETABLISSEMENTS SELON L'ACTIVITE

SOURCE : INSEE, BASE SIRENE, 25/07/2022

Activités (sous-classes)	Châteauvillain	Arc-en-Barrois
01. Culture et production animale, chasse	44	18
02. Sylviculture & exploitation forestière	3	2
03. Pêche & aquaculture	1	0
10. Industries alimentaires	5	4
11. Fabrication de boissons	0	1
13. Fabrication de textile	1	0
18. Imprimerie & reproduction d'enregistrements	0	1
22. Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1	1
25. Fabrication produits métalliques sauf machines & équipements	0	1
27. Fabrication d'équipement électrique	0	1
28. Fabrication de machines & équipements nca	1	1
30. Fabrication d'autre matériel de transport	1	0
31. Fabrication de meubles	1	1
32. Autres industries manufacturière	1	0
33. Réparation & installation de machines & équipements	1	0
35. Production & distribution électricité gaz vapeur air conditionné	9	0
36. Captage, traitement et distribution d'eau	1	1
37. Collecte & traitement des eaux usées	1	0
41. Construction de bâtiments	1	0
42. Génie civil	4	1
43. Travaux de construction spécialisés	20	5
45. Commerce & réparation d'automobiles & de motocycles	4	3
46. Commerce de gros à l'exception des automobiles & motocycles	5	2
47. Commerce de détail	23	10
49. Transport terrestre et transport par conduites	2	2
53. Activités de poste et de courrier	1	1
55. Hébergement	1	4
56. Restauration	8	1
58. Edition	1	0
59. Prod film cinématographique et production TV	1	0
62. Programmation, conseil et autres activités informatiques	0	1

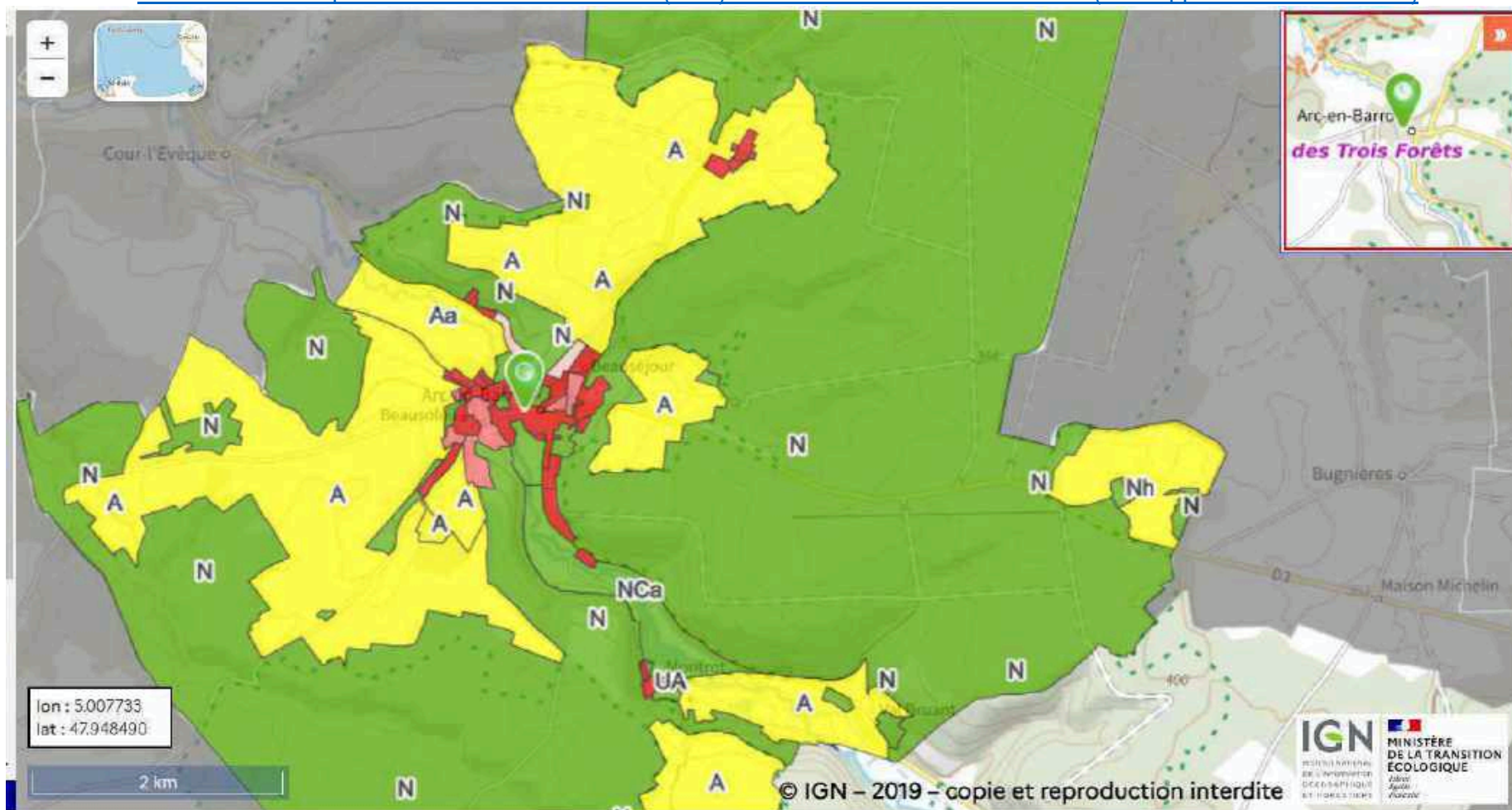


Activités (sous-classes)	Châteauvillain	Arc-en-Barrois
64. Activité services financiers et assurance	7	2
66. Activités auxiliaires de services financiers et assurances	2	0
68. Activités immobilières	42	38
69. Activités juridiques & comptables	1	1
70. Activités des sièges sociaux : conseil de gestion	2	0
71. Activités d'architecture & ingénierie	0	1
74. Autres activités spécialisées scientifiques et techniques	4	1
77. Activités de location & location-bail	0	1
78. Activités liées à l'emploi	1	0
79. Activités des agences de voyage	1	1
81. Services relatifs aux bâtiments & aménagements paysagers	3	0
82. Activités administratives	2	1
84. Administrations publiques	3	4
85. Enseignement	5	3
86. Activités pour la santé humaine	12	10
87. Hébergement médico-social & social	1	1
88. Action sociale sans hébergement	3	1
90. Activités créatives et de spectacle	3	3
91. Bibliothèque archives activités culturelles	2	1
93. Activités sportives récréatives & de loisirs	13	7
94. Activités des organisations associatives	25	10
95. Réparation d'ordinateurs et de biens personnels	2	1
96. Autres services personnels	5	7
Total	281	156



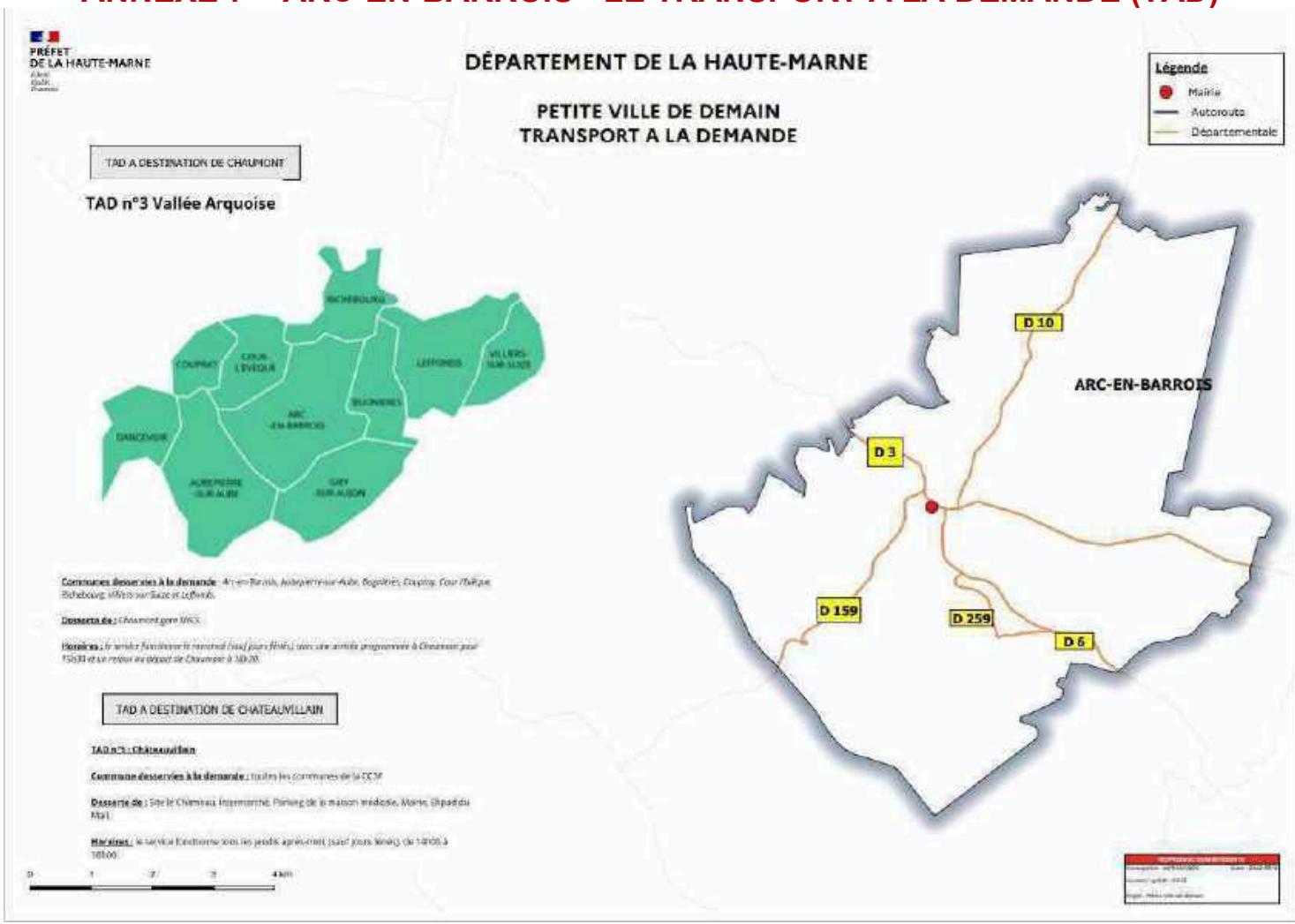
ANNEXE 6 – PLAN LOCAL D'URBANISME

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Arc-en-Barrois (PLU approuvé le 10/07/2007)



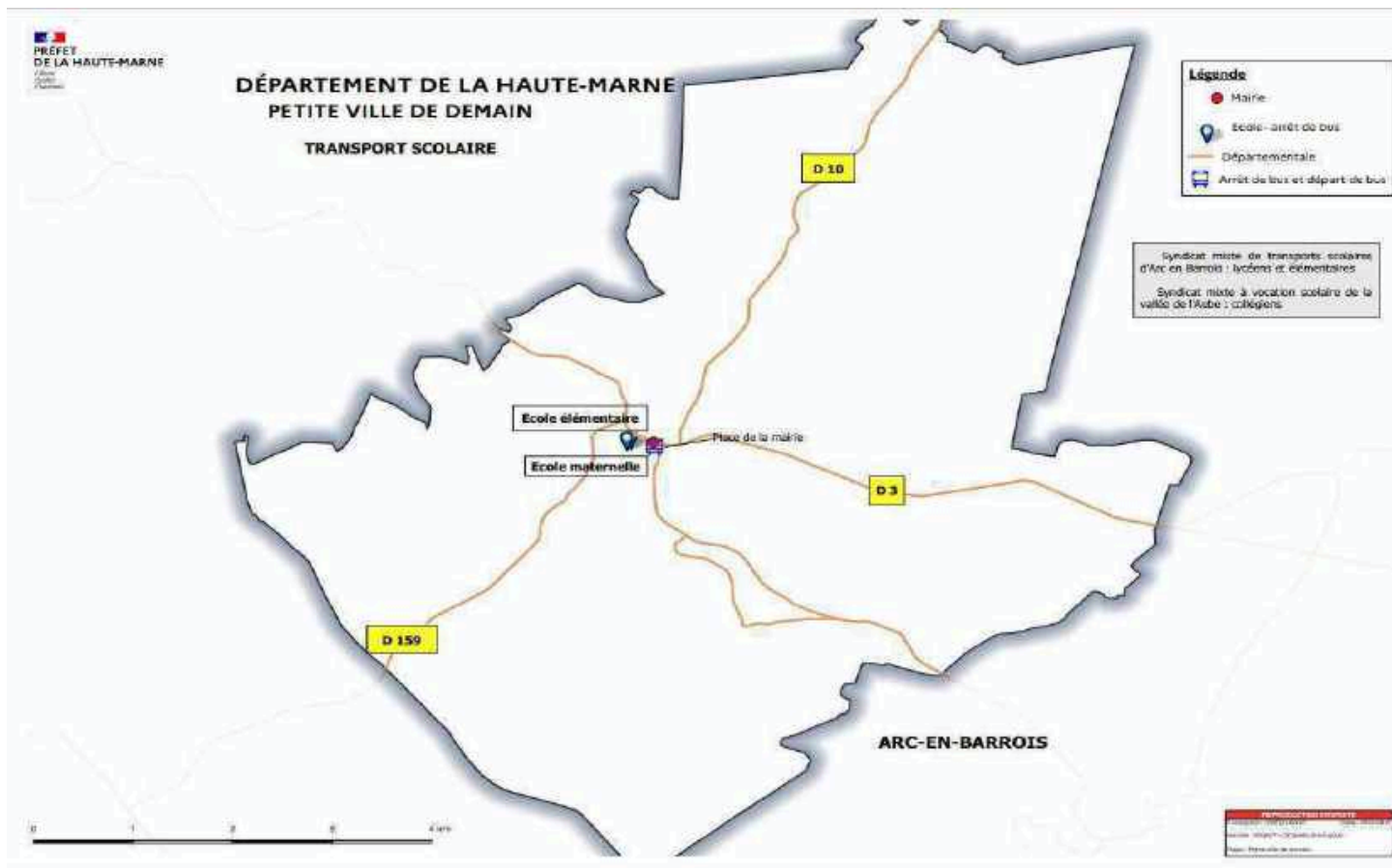


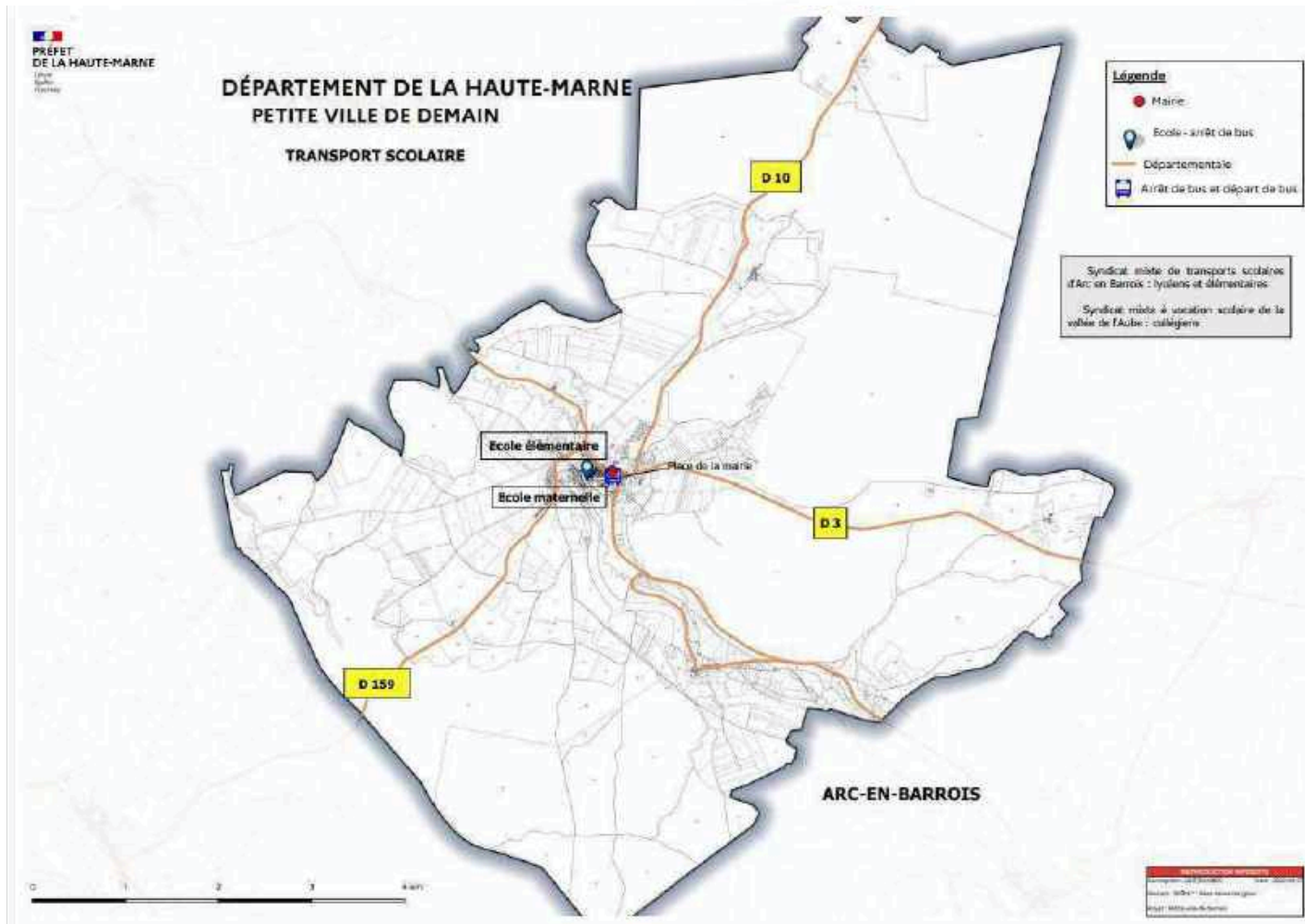
ANNEXE 7 – ARC-EN-BARROIS - LE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)





ANNEXE 8 – ARC-EN-BARROIS - LE TRANSPORT SCOLAIRE







ANNEXE 9 - LISTE DES ENTRETIENS REALISES

Périmètre CC3F

Nom	Fonction, Organisation
Marie-Claude LAVOCAT	Présidente CC3F
Françoise BERTON DEMANDRE	DGS, CC3F
Cédric MEURET	Agent administratif, CC3F
Manon THEVENIN	Agent administratif, Office du Tourisme
Véronique GENEVEY	Directrice Adjointe, Parc National
Coralie NAEL	Chargée de mission Coopération territoriale, Parc National de Forêts

Châteauvillain

Nom	Fonction, Organisation
Marie-Claude LAVOCAT	Maire, Mairie de Châteauvillain
Jean-Marie BOUCHOT	1 ^{er} Adjoint Mairie de Châteauvillain
Jean BOGDAN	3 ^{ème} Adjoint Mairie de Châteauvillain
Accueil	Maison Laurentine, Site Le Chameau

Arc-en-Barrois

Nom	Fonction, Organisation
Philippe FREQUELIN	Maire d'Arc-en-Barrois
Elodie JUILLET	Conseillère municipale d'Arc-en-Barrois, Responsable du programme PVD Chargée de mission LEADER & coopération territoriale – Pays de Chaumont
Jenny BOUARD	Ass. Histoire & Patrimoine
Vivianne PETIT	Secrétaire de Mairie, Arc-en-Barrois
Anne-RENAUDIN	Supérette VIVAL Arc-en-Barrois
Facteur-guichetier	Poste d'Arc-en-Barrois
Marie-Christine WAGNER	Chargée d'accueil du camping d'Arc-en-Barrois
Hélène MAIRET	Responsable médiathèque Arc-en-Barrois
M & Mme Marchal	Anciens commerçants à Arc-en-Barrois



ANNEXE 10 – DOCUMENTS UTILISES

Arc-en-Barrois, Création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, Proposition de périmètres corrigée, 09 mars 2017.

Arc-en-Barrois, Dossier de candidature au Parc National « Manifestation d'intérêt pour la localisation du siège du futur Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne. »

CEREMA, Mobilités en territoires peu denses : Quelle place pour le vélo ? Quels aménagements ? Retour sur la journée technique à Angoulême, 26/08/2019

Communauté de Communes des Trois Forêts, PTRTE, 2022.

France Stratégie, La revanche des villes moyennes, vraiment ?, La note d'analyse, janvier 2022.

GIP du futur Parc National des forêts de Champagne & de Bourgogne, Charte du Parc /national de forêts Livret 1 : Ambitions et défis du projet de territoire, 11/07/2018

Haute-Marne, Le Département, L'agence d'attractivité du tourisme en Haute-Marne se met en place.

INSEE, Dossier complet, Châteauvillain

INSEE, Dossier complet, Arc-en-Barrois

INSEE, Démographie des entreprises, Châteauvillain, 19/08/2022

INSEE, Démographie des entreprises, Arc-en-Barrois, 19/08/2022

INSEE, Base SIRENE

Maison départementale du tourisme de la Haute-Marne, Châteauvillain en Haute-Marne, Petite cité de caractère et nature préservée

Office du tourisme des trois forêts, site web

Office du tourisme des trois forêts, La vallée des trois forêts

Parc National, Les Maires du territoire du Parc réunis à Giey-sur-Aujon, JHM, 13/05/2022

Parc National de Forêts, La Charte, 06/11/2019

Pays de Chaumont, SCOT, 13/02/2020

Région Grand-Est, Soutien aux centralités rurales & urbaines, Délibération N° 21SP-387 du 28 janvier 2021 et 21CP-1230 Direction de la Cohésion des Territoires (DCT)

Région Grand-Est : Plan vélo 2022-2028

Marthe Bassenne, Aurélie Tedjani « Princesse des Sables », Dominique Guéniot Editeur, 1984.

Région Grand-Est, Soutien aux centralités rurales et urbaines, DCT, Délibération N° 21SP-387 du 28 janvier 2021 et 21CP-1230

Région Grand-Est, Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité, DCT, Délibérations N° 21SP-387 du 28/01/2021 et 21CP-1230



Mission de diagnostic et d'orientations

Centres-bourgs de

CHATEAUVILLAIN ET ARC-EN-BARROIS

Communauté de Communes des 3 Forêts (CC3F),
Haute-Marne (52)

Objectif de redynamisation des centres-bourgs en vue
d'un conventionnement en ORT

Diagnostic stratégique | octobre 2022

Sommaire

- [Introduction : Méthodologie et présentation de la mission](#)
- [Partie 1 : Sujets et enjeux intercommunaux](#)
- [Partie 2 : Diagnostic stratégique de Chateauvillain](#)
- [Partie 3 : Diagnostic stratégique d'Arc-en-Barrois](#)
- [Conclusion : Orientations urbaines et stratégie de revitalisation](#)



Introduction

- Rappel des objectifs de la mission
- Méthodologie
- Calendrier de la mission
- Articulation avec la convention ORT
- Articulation au PTRTE
- Les périmètres de projet

Introduction

Rappel des objectifs de la mission et méthodologie de travail

Rappel des objectifs de la mission confiée à Attitudes Urbaines

- Accompagner la CC3F sur la réalisation du diagnostic de territoire, ciblé sur les centres-bourgs de Châteauvillain et Arc-en-Barrois
- Proposer une stratégie de revitalisation, à l'appui d'une vocation particulière pour chaque centre-bourg dans le territoire CC3F
- Proposer un périmètre d'intervention pour l'ORT

La phase 1 de diagnostic, repose sur :

- **Une synthèse documentaire** : lecture des documents cadres
- **Une séquence d'immersion** dans le territoire ayant permis :
 - de visiter les 2 communes
 - de rencontrer 4 à 7 acteurs dits « forces vives » par commune
 - de tenir une réunion de travail politique avec chaque équipe municipale concernée et la présidente de la CC3F
- **Des entretiens complémentaires**
- **Des réunions de travail hebdomadaires** avec la chargée de mission PVD de la CC3F et la DDT

La phase 2 de stratégie de revitalisation et de définition du périmètre ORT, repose sur :

- **Un benchmark** : recherche de projets inspirants sur des territoires similaires
- **Une réflexion sur la stratégie urbaine et programmatique** : feuille de route stratégique



Identification des enjeux communs aux 2 communes pour leur développement futur et sur lesquels s'appuyer en vue de la stratégie de revitalisation

Un diagnostic multithématique par commune Châteauvillain / Arc-en-Barrois

Forces vives interrogées à Châteauvillain :

- Anne Laure Lemaire, Directrice de l'association Simone
- Remy Colin, Principal du collège Amiral Décès
- M. Dorsmagen, gérant de la Lucine et responsable de la filiale française Horsh
- M. Yung, ancien gérant d'une entreprise en bâtiment
- Mme Fraiseau, gérante de la pharmacie du Mail
- Catherine Jeanson, Correspondante JHM et propriétaire pisciculture
- M. Nasr, Médecin généraliste à Arc-en-Barrois et Châteauvillain

Forces vives interrogées à Arc-en-Barrois :

- Brigitte Studer, Directrice Générale, Schurter SAS
- Véronique Genevey, Directrice Adjointe du Parc
- Jenny Brouard, Directrice de l'association Arc Patrimoine Culture (APC), Arc-en-Barrois
- Florent Etienne, Directeur de l'EPHAD Saint Martin
- Clerc de Notaire

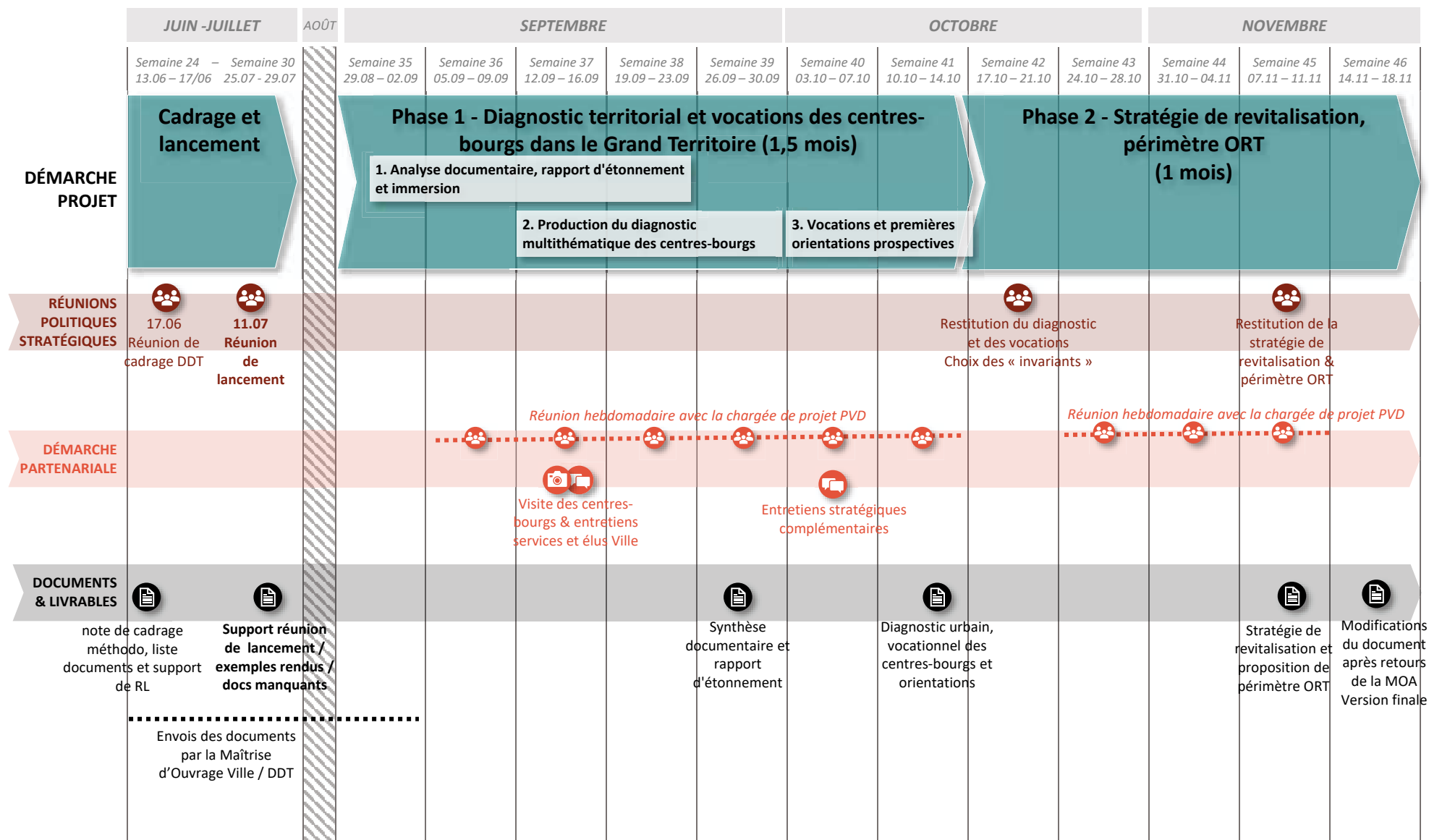


Parole d'acteurs

« Ce qu'en disent les forces vives sur chaque thématique de diagnostic »

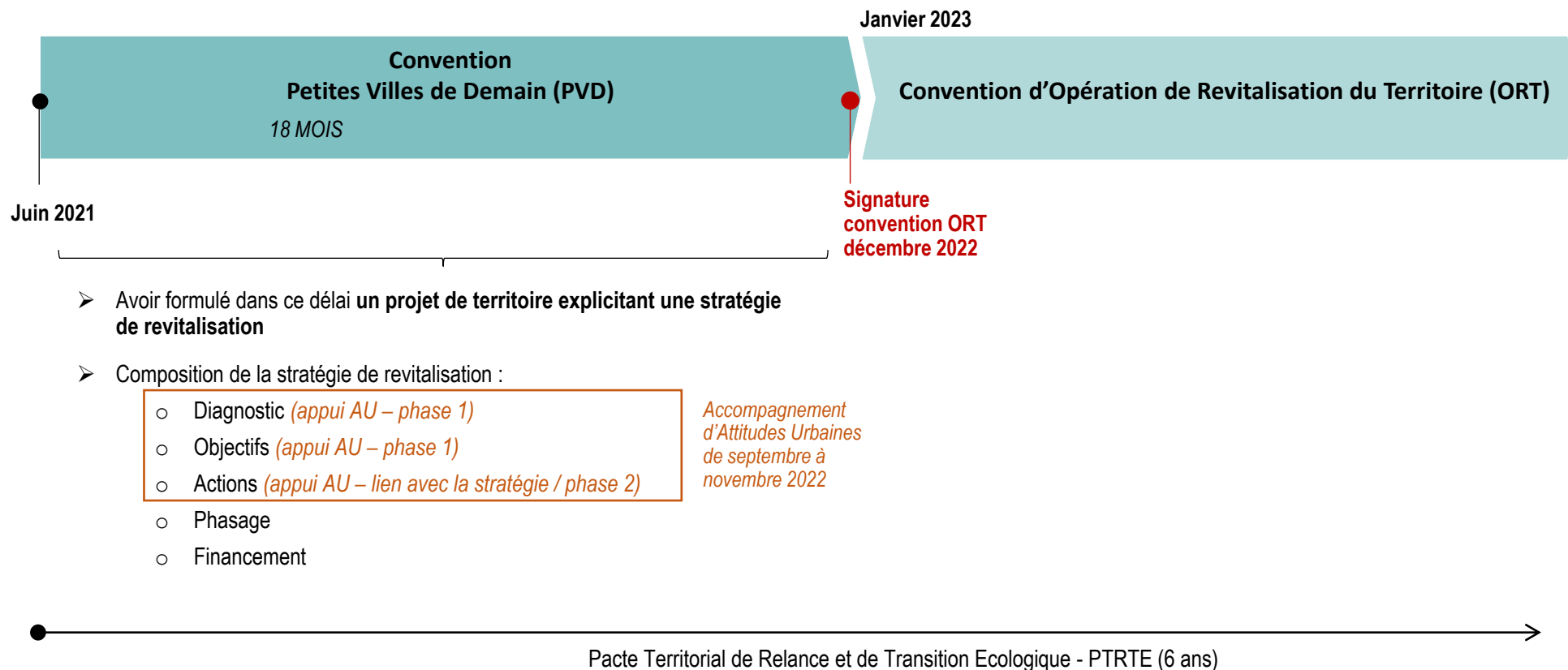
Introduction

Calendrier de mission



Introduction : Le cadre et planning général de notre intervention

Planning de la démarche PVD en vue d'une ORT

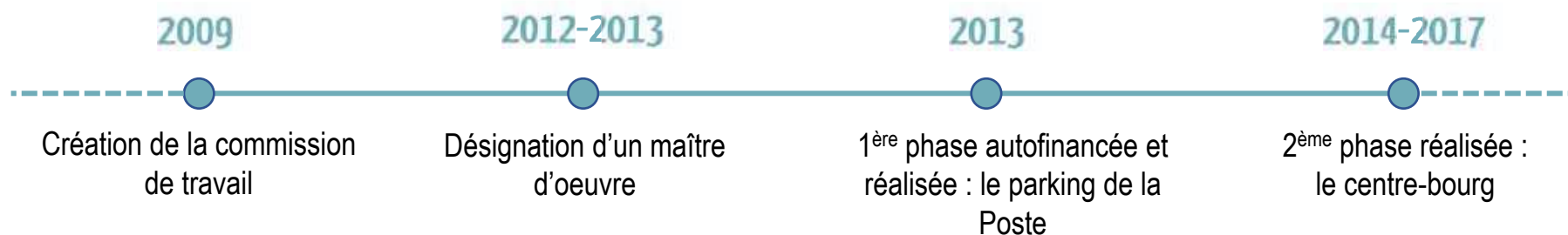


Introduction : Redynamisation de centre-bourg rural, quels objectifs ?

Des exemples de projets de revitalisation / redynamisation de centre-bourg qui ont porté leurs fruits...

SAINT-LYE | Aménagement des espaces publics de centre-bourg et dynamisation commerciale

Un processus long et phasé



Une double stratégie : Espaces publics et commerces

1.

Les espaces publics requalifiés :

- ✓ mise en scène urbaine, identité du bourg
- ✓ Valorisation du patrimoine
- ✓ Valorisation des commerces et montée en capacité économique
- ✓ Sécurisation des modes doux

2.

Dynamisation commerciale :

- ✓ 1 nouveau commerce de qualité de destination : le boulanger
- ✓ Entraîne une dynamique renouvelée avec les commerces en place : partenariat dépôt de pain/pizzeria + continuité de services pour les habitants avec distributeurs à la sortie du village

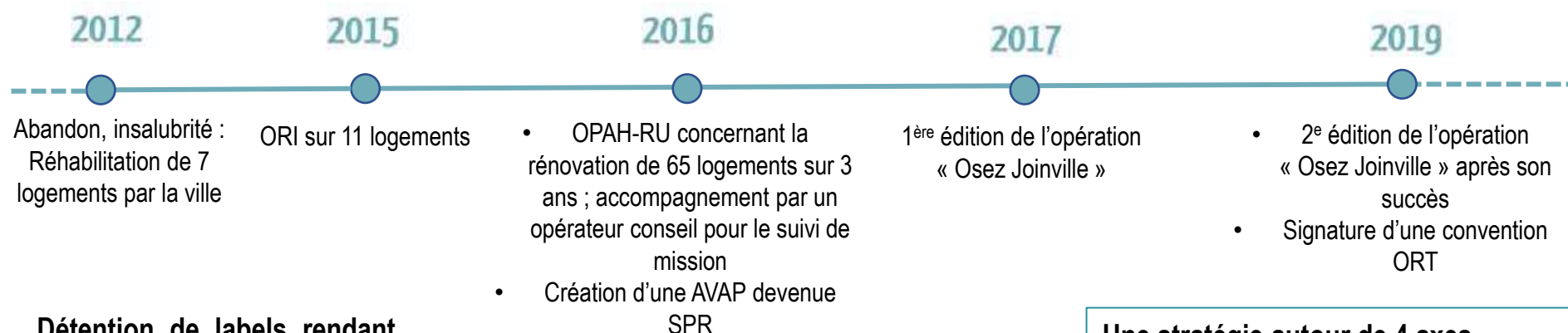


Introduction : Redynamisation de centre-bourg rural, quels objectifs ?

Des exemples de projets de revitalisation / redynamisation de centre-bourg qui ont porté leurs fruits...

JOINVILLE | un modèle local de redynamisation de centre-bourg

Un processus long et phasé



Détention de labels rendant le territoire attractif



Une stratégie autour de 4 axes

Habitat

Subventions aux particuliers pour des travaux, programme pluriannuel de renouvellement du parc immobilier public

Commerce

Subventions aux commerçants, accompagnement des porteurs de projet

Patrimoine

Restauration du patrimoine public, signalétique, musée, chantier participatif

Espaces publics et équipements

Rénovation de la voirie, création d'une maison médicale, d'un complexe sportif, d'un groupe scolaire

Introduction

Les périmètres de projet | Chateauvillain

- Situé au centre-ouest de la Haute-Marne, entre Bar-sur-Aube (au nord), Chaumont (à l'ouest) et Chatillon-sur-Seine et Langres (au sud) et à équidistance de Dijon et Troyes.
- Commune la plus peuplée de la CC3F, regroupant Marmesse, Essey-les-Ponts, et Créancey, comptant 1580 habitants.
- Un centre-bourg qui accueille le siège social de la CC3F et dispose d'un espace naturel préservé, le Parc aux Daims.
- Situé à 25 km de Chaumont, ce pôle secondaire bénéficie de l'influence de la préfecture de Haute-Marne tout en proposant un certain nombre d'équipements et services essentiels aux usagers (écoles, collège, commerces, tiers-lieu Simone ...).
- L'Eglise Notre-Dame de l'Assomption, la Tour de l'Auditoire, la Maison de la Prévôté sont autant de lieux du circuit patrimonial de ce centre-bourg labellisé Petite Cité de Caractère.
- Sur le tracé de la Via Francigena : un lieu de passage de pèlerins entre Canterbury et Rome.
- Inclus dans le périmètre de l'aire d'adhésion du Parc National de Forêts impulsant une nouvelle dynamique et dessinant de nouveaux projets de territoire.



Introduction

Les périmètres de projet | Arc-en-Barrois

- Situé au sud-est de la Haute-Marne, entre Chaumont (au nord), Chatillon sur Seine (à l'est) et Langres (au sud), à 17 km au sud de Chateauvillain.
- Deuxième commune la plus peuplée de la CC3F, comptant 736 habitants.
- Un centre-bourg qui accueille le siège du Parc National de Forêts.
- Situé à 30 km de Chaumont, ce pôle de proximité bénéficie de l'influence de la préfecture de Haute-Marne tout en proposant un certain nombre d'équipements et services essentiels aux usagers (écoles, micro-crèche, commerces, médiathèque ...)
- L'Eglise Saint-Martin, le Château, la Glacière sont les éléments notables d'un patrimoine matériel riche qui, combinés à des espaces de loisirs tels que le golf ou la boucle de randonnée de la Garenne conditionnent un cadre de vie et de visite de qualité.
- Jumelée avec la ville italienne de Samone : une histoire commune qui dépasse les frontières.
- Inclus dans le périmètre de l'aire d'adhésion du Parc National de Forêts impulsant une nouvelle dynamique et dessinant de nouveaux projets de territoire.

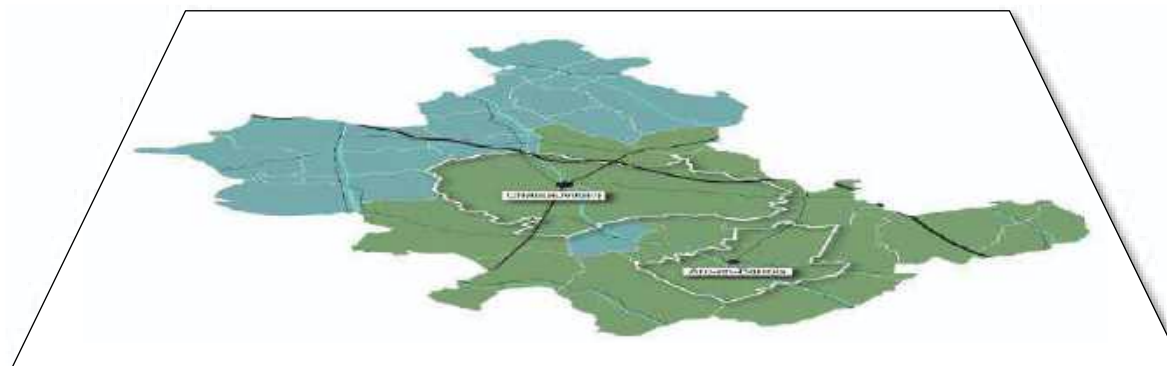


Introduction

L'inscription des périmètres de projet dans le grand territoire

Les périmètres d'étude à l'échelle du « grand territoire »

- **Le périmètre administratif de la Communauté de Communes des 3 Forêts** (en raison du rôle de Chateauvillain et Arc-en-Barrois comme bourg résidentiel et attractif pour les habitants et les actifs de la communauté de communes, de l'interdépendance des deux échelles territoriales en terme de commerces et de services)
- **Le périmètre de rayonnement des équipements publics** : écoles et collège
- **Les grands itinéraires touristiques** départementaux/régionaux/nationaux auquel Chateauvillain et Arc-en-Barrois peuvent être liés, notamment à travers le Parc National de Forêts



Les périmètres des centres-bourgs de Chateauvillain et Arc-en-Barrois

- Le centre-bourg de Chateauvillain
- Le centre-bourg d'Arc-en-Barrois





Partie 1

Sujets et enjeux communs aux 2 bourgs

1. [Les communes dans la CC3F et le grand territoire](#)
2. [Le Parc National](#)
3. [Les mobilités et l'accessibilité depuis le grand territoire](#)
4. [Développement économique et touristique](#)
5. [Démographie, perspective de développement et habitat](#)
6. [Offre de santé](#)

[Synthèse des enjeux](#)

1.1. Les communes dans la CC3F et le grand territoire

Inscription dans le grand territoire de la CC3F

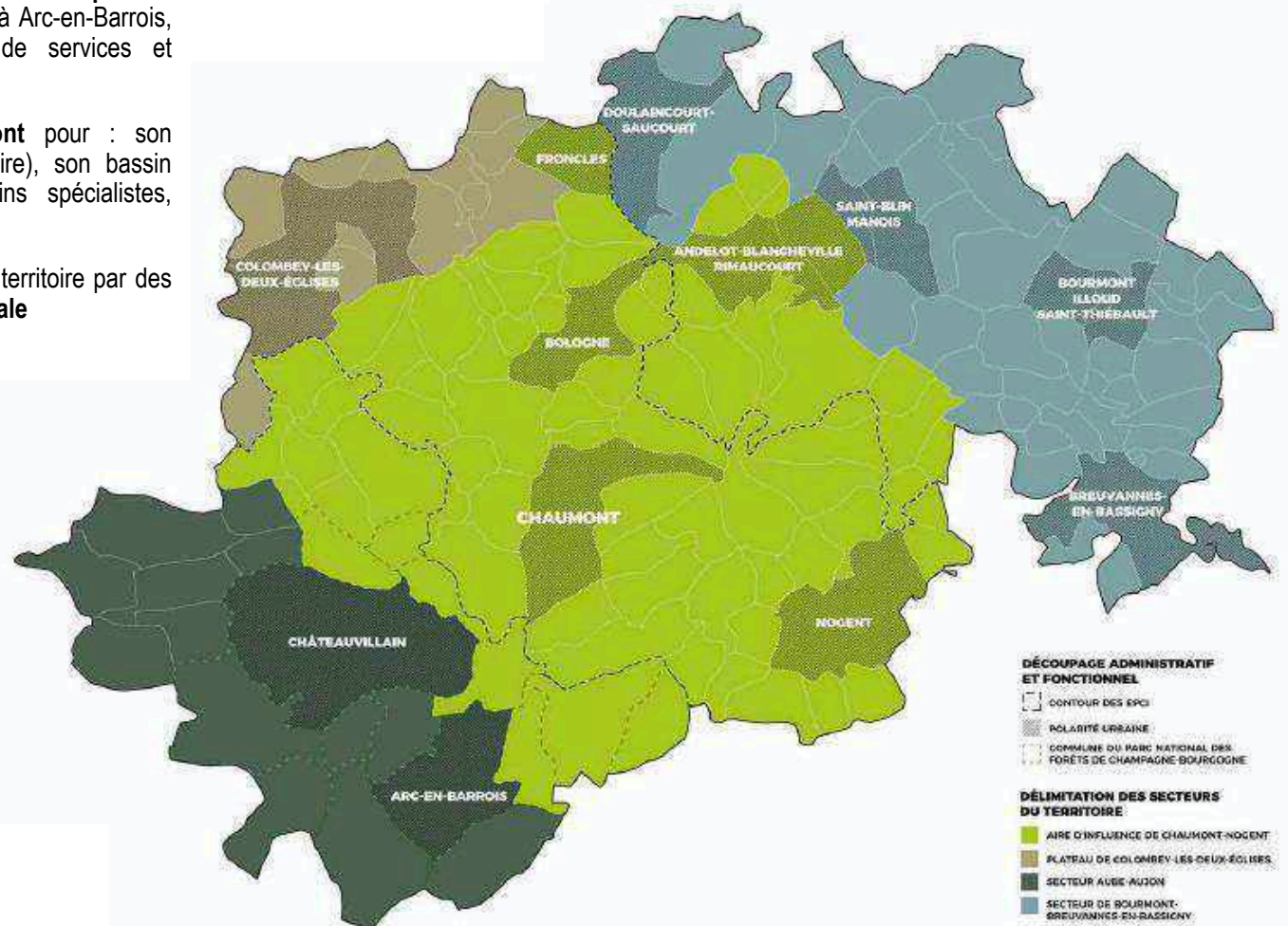
- **2 communes jouant le rôle de centre structurant pour la CC3F** : collège à Chateauvillain, entreprises à Arc-en-Barrois, offre médicale, offre résidentielle, offre de services et commerces...
- **2 communes dépendantes de Chaumont** pour : son accessibilité au reste du territoire (ferroviaire), son bassin d'emploi, ses offres spécialisées (médecins spécialistes, lycée...)
- Une inscription de la CC3F dans le reste du territoire par des **documents cadres de planification territoriale**

La CC3F s'inscrit dans un certain nombre de documents cadres et de planification territoriale et écologique

- PAOT Haute Marne
- SRADDET du Grand Est
- SARE du Grand Est
- SCOT de Chaumont
- PTRTE CC3F

La CC3F : ses politiques territoriales (planification et habitat)

- PLUI en cours de révision
- PIG Habiter Mieux proposé aux habitants du territoire
- Programme PVD
- Programme LEADER

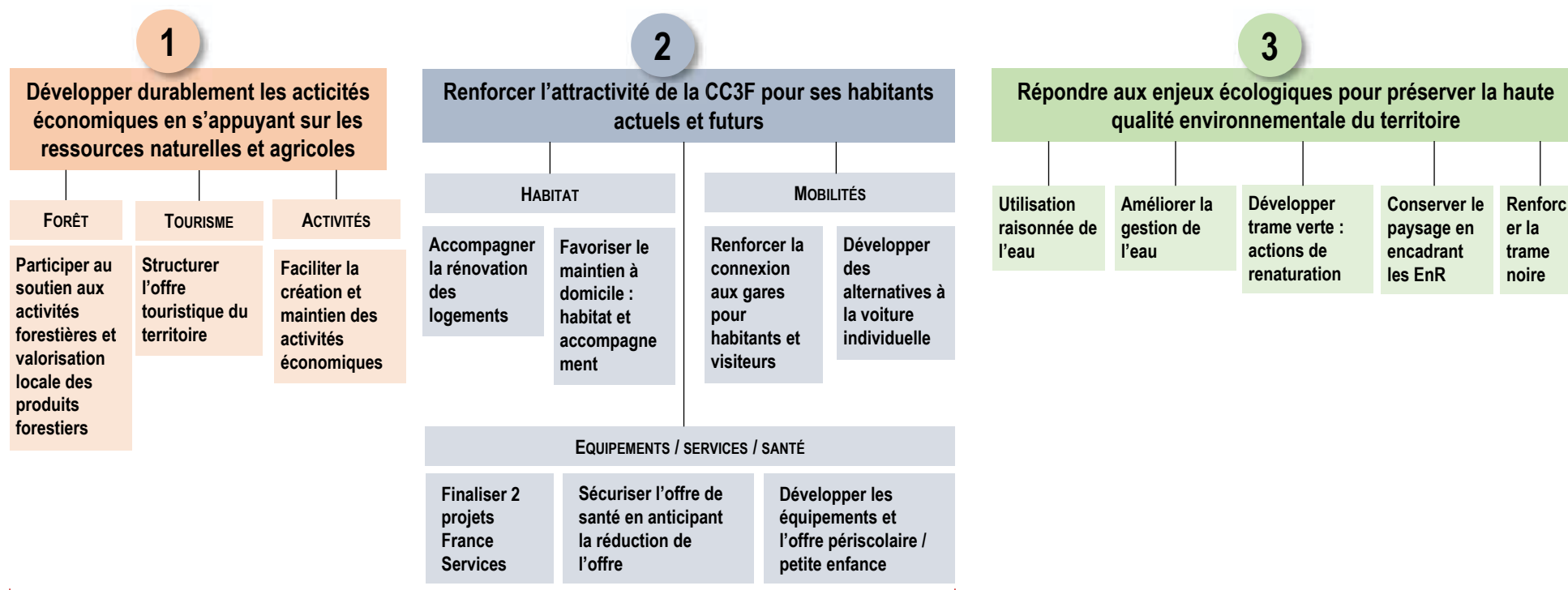


1.1 Une stratégie de territoire à construire...

Stratégie de territoire du PTRTE et lien avec les engagements contractuels sectoriels avec l'Etat et la Région

Stratégie de développement du territoire CC3F – Initiale (PTRTE)

- Développer durablement les activités économiques en s'appuyant sur les ressources naturelles et agricoles
- Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs
- Répondre aux enjeux écologiques pour préserver la haute qualité environnementale du territoire



Attitudes Urbaines : Précision et spatialisation de la stratégie de territoire sur ces points

1.1. La dynamique de projets de la CC3F

Rappel des projets prioritaires inscrits au PTRTE

12 projets prioritaires de la CC3F (PTRTE)

- Transformer et rénover la ferme des Maizes à Giey-sur-Aujon en espace touristique et économique
- Créer une aire de camping car à Châteauvillain
- Mettre en place une commission dédiée au tourisme
- Créer une station de recherche culturelle et artistique pour faciliter l'accès à la culture
- Création d'une aire d'éveil culturelle et artistique
- Faire des Espaces Frances Services un guichet premier contact d'information sur les aides à l'installation
- Création d'un espace France services à Châteauvillain
- Création d'un espace France services à Arc-en-Barrois
- Diagnostiquer l'état de l'Abbaye de Mormant / restauration
- Rénovation thermique de la salle des fêtes de Châteauvillain
- Transformation de la salle des fêtes en espace de rencontre / Arc-en-Barrois
- Mise en conformité d'une partie des habitants à l'assainissement collectif à Valdelancourt

TOURISME



CULTURE



EMPLOI ET ECONOMIE



PATRIMOINE ET BATI COMMUNAL



HABITAT



Carte de de localisation de la dynamique des projets « prioritaires » sur la CC3F



1.2. Les enjeux communs



Cf. Diagnostics PVD partie V.1.2 F

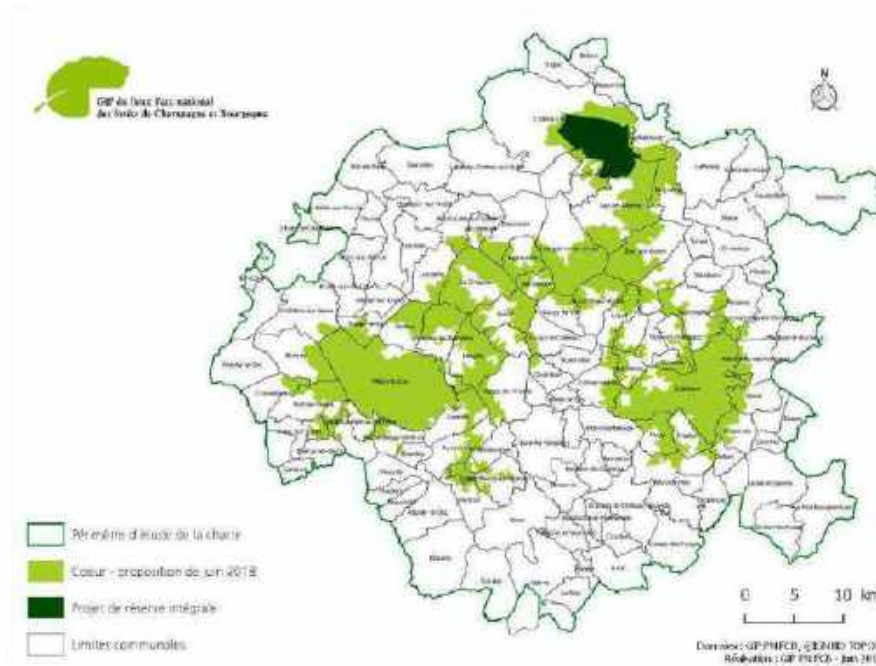
Le Parc National

- Les 2 communes sont situées en **zone de cœur du Parc** et sont soumises au règlement de la **Charte du Parc National de Forêts**.
- Situé dans le cœur de Parc et porte d'entrée de la réserve intégrale, le **siège du Parc National est installé à Arc-en-Barrois**.
- Le Parc National **soutient et s'inscrit dans plusieurs domaines de développement local** :
 - Organisation d'évènements culturels, d'informations et de sensibilisation
 - Tourisme d'affaire (conférences, séminaires, résidences ...)
 - Tourisme de loisirs (promenade pédestre, cycle, équestre, sport ...)
 - Soutien financier aux projets de développement locaux qui respectent la Charte
 - Mise à disposition d'une ingénierie
 - Accompagnement des filières économiques locales en accord avec la Charte
 - Un label : les produits « Esprit du Parc »

« Nous devons saisir l'opportunité de la présence du parc pour notre commune. Nous en emparer comme levier de revitalisation du bourg »

« Pour nous, le Parc est une contrainte, on a l'impression qu'on nous confisque la forêt. »

« Je ne vois pas bien ce que c'est, j'imagine que ça attire du monde mais je n'en vois pas bien l'intérêt pour les habitants. »



ENJEUX

- ↳ **Profiter de la dynamique du parc et des flux qu'il génère.**
- ↳ **Garantir une offre de services connexes** pour pérenniser et développer le tourisme d'affaire et le tourisme de loisirs (hébergement, restauration ...).
- ↳ **Permettre aux actifs du Parc de s'installer** sur le territoire.
- ↳ **Envisager des partenariats financiers et soutiens techniques** pour développer des projets locaux avec le Parc.
- ↳ **Développer la communication, la lisibilité et la sensibilisation auprès des populations et acteurs locaux.**

Projets menés à Chateauvillain

- Sentier de la Belle Balade en association avec Simone, autour du land art. Le PN a financé 2 saisons. Pas encore très connu.
- Installation d'une exposition photographique
- Association les jardins d'Eden, jardins participatifs / aide à l'installation de panneaux et supports pédagogiques
- Action de nettoyage, clean walk
- Dans le cadre du plan de relance, rénovation des bureaux
- Organisation des nuits de la forêt et de sorties diverses
- Intervention dans l'école primaire et organisation de sorties en forêt

Projets en cours et en réflexion

- Installation d'un pôle scientifique dans le parc aux Daims
- Expositions dans la Tour de l'Auditoire
- Lieu de vente pour les produits Esprit du Parc

Projets menés à Arc-en-Barrois

- Aide au golf pour achat de matériel et plantation d'arbre
- Aide apportée à la mairie pour l'installation d'éclairage solaire sur des terrains communaux
- Rénovation d'une maison d'un particulier en gîte
- Financement d'une halte équestre et d'un abri identifié PN aux portes du cœur du parc aux Escarts
- Actions animations nature pendant l'été
- Travail avec les écoles

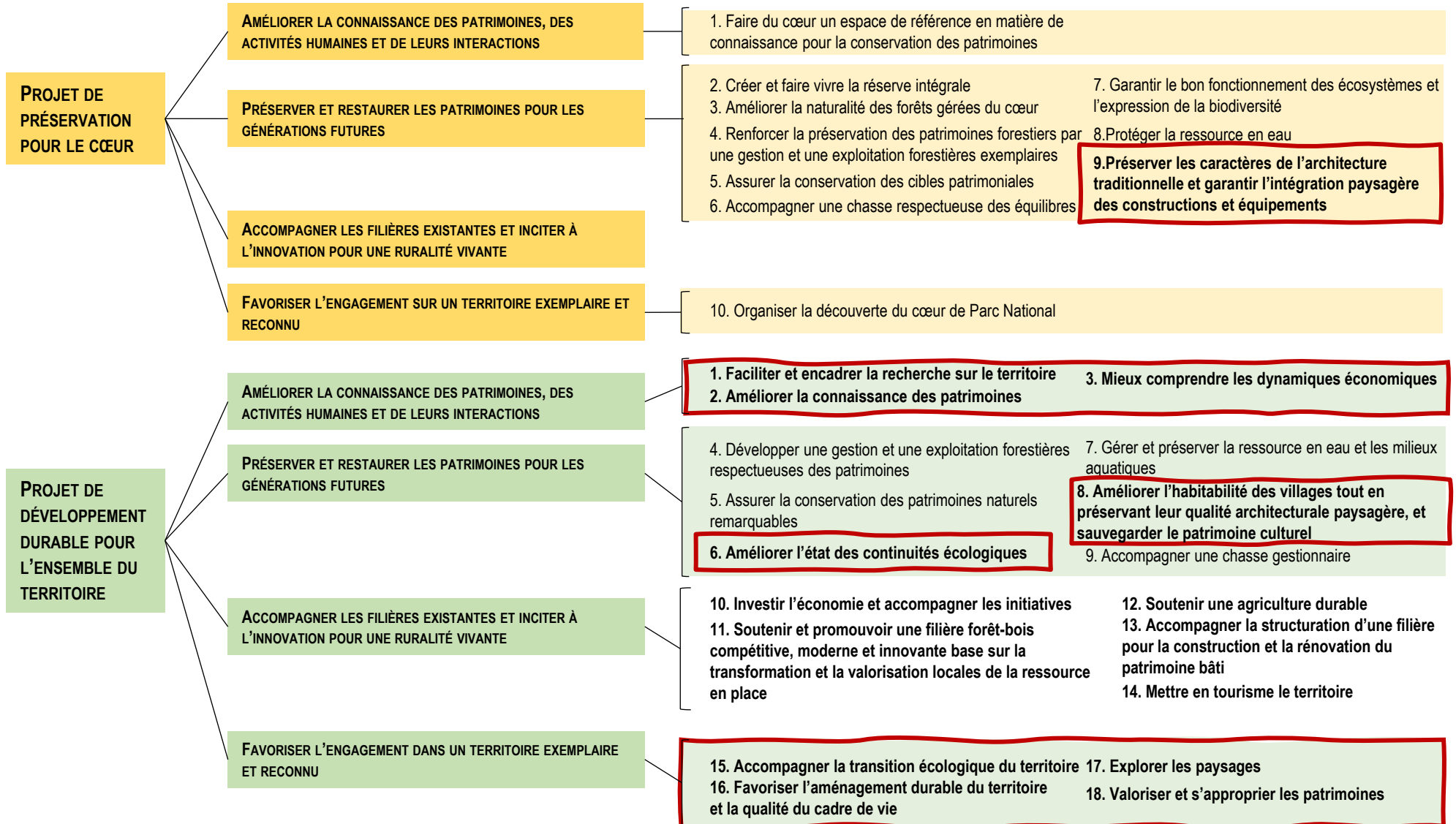
Projets en cours et en réflexion

- Occupation de la future salle des fêtes
- Lieu de vente pour les produits Esprit du Parc
- Développer une Maison du Parc

1.2. Les enjeux communs



La charte du Parc National : les leviers mobilisables pour servir la stratégie de redynamisation



1.2. Les enjeux communs



Les mobilités et l'accessibilité depuis le grand territoire

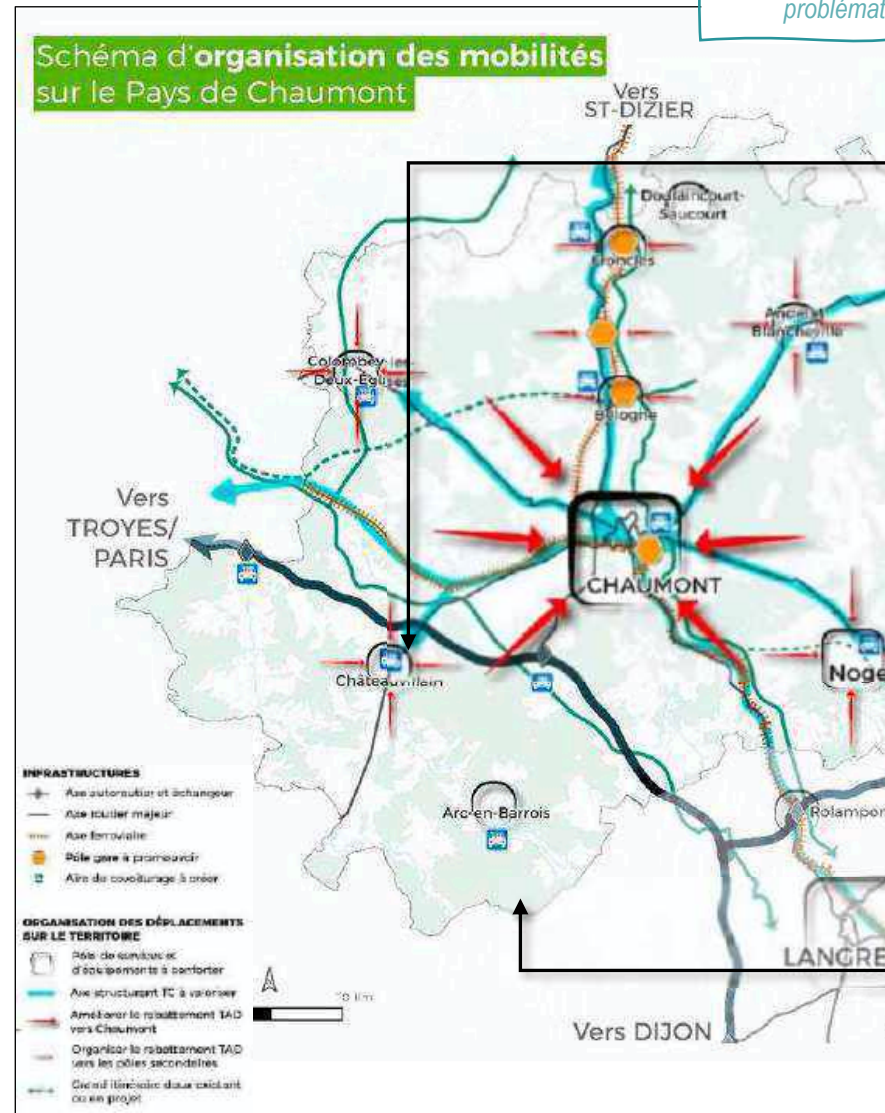
Cf. Diagnostics PVD partie IV

« On est très dépendant de la voiture. C'est problématique pour les jeunes et les personnes âgées. »

- Chateauvillain et Arc-en-Barrois s'inscrivent dans un territoire composé de **secteurs enclavés**.
- **Le moyen principal de déplacement est la voiture**, qu'il s'agisse de mobilité domicile-travail, ou de la fréquentation de commerces ou encore d'équipements.
- Cette question de la mobilité touche aussi bien les résidents des communes que les actifs et peut constituer un **frein à l'installation de nouveaux ménages**.
- Si **l'accessibilité et la visibilité des communes doit être pensée à l'échelle de la CC3F** et depuis les axes principaux de communication, la trame viaire doit également être développée à **l'échelle des bourgs et en lien avec la demande de mobilités douces**.

Enjeux

- ↳ **Développer des outils de déplacements alternatifs à la voiture** (TAD, ...).
- ↳ **Réfléchir au report modal pour les déplacements domicile-travail** (covoiturage, ...).
- ↳ **Réfléchir à une offre de mobilité douce à l'échelle intercommunale de la CC3F**, articulée aux activités touristiques, et à l'échelle des centres-bourgs.



Chateauvillain

- + Situé à 20 km de l'autoroute A5, permet une accessibilité professionnelle, personnelle et touristique.
- + Futur offre d'aire de camping car positionnera Chateauvillain sur les trajets touristiques.
- + Desserte par un maillage routier départemental qui assure la connexion avec les pôles secondaires du territoire (Langres, Chaumont, Châtillon, Bar-sur-Aube).
- + 2 lignes de TAD font le lien entre les services locaux et vers Chaumont
- + Présence d'une aire de covoiturage
- Manque de visibilité extérieure, depuis les grands axes de communication
- Absence d'offre de transport en commun ou de mobilité douce cycle
- Un manque de parking dans le centre-bourg.

Arc-en-Barrois

- + Situé à 12 km de la sortie de l'A5, bonne connexion aux grands axes routiers (Paris, Dijon, Troyes)
- + Bonne inscription dans le réseau départemental (Chaumont, ...)
- + Un TAD disponible (1/2 journée par semaine)
- + Des modes de déplacements verts intra-communaux
- + Présence d'une aire de covoiturage
- Absence de desserte ferroviaire et de transport en commun
- Absence de voies cyclables



Mobilités



MAISON DE LA MOBILITE DU PILAT (42)



Création d'une maison de la mobilité ayant vocation à promouvoir et animer les moyens de transports sur le territoire du Parc Naturel Régional du Pilat

A permis de développer les usages doux et collectifs tels que :

- ✓ L'autostop participatif
- ✓ Le covoiturage
- ✓ Le pedibus



NAVETTES ACCESSION AU PARC NATIONAL DES CALANQUES (13)



La régie des transports métropolitains de Marseille (RTM) dispose de bus de taille réduite (ligne 20) pour accéder au Parc National des Calanques, difficilement accessible en voiture, ou en transports.

VELO BUS A SAINT-FORT (53)



Village de 1620 habitants, sans moyen de transport scolaire.

Mise en place d'une voie douce, au départ peu empruntée par les jeunes.

La recette :

- Des bénévoles volontaires pour l'accompagnement
- Un vélo triporteur pour le transport des cartables par un employé communal
- Un parcours sécurisé pour les enfants
- Des emplacements pour les vélos à l'école



AUTOPARTAGE ET VAE AU P.N.R DES GRANDES CAUSSES (12)

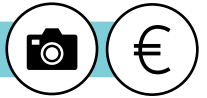


Service lancé avec 4 voitures en 2019 avec l'opérateur Citiz

Six véhicules sont mis à disposition des habitants, par le Parc naturel régional, la mairie de Saint-Affrique, la mairie de Millau, la mairie de La Cavalerie, l'hôtel-restaurant Rodier à Campagnac et l'entreprise Sévigné.

Six VAE en prêt pour une semaine mis à disposition par le parc. Quatre sont à disposition au siège du Parc à Millau, deux aux services techniques de la mairie de Saint-Affrique.

1.2. Les enjeux communs



Développement économique et touristique

Cf. Diagnostics PVD parties V.1.2 B et C

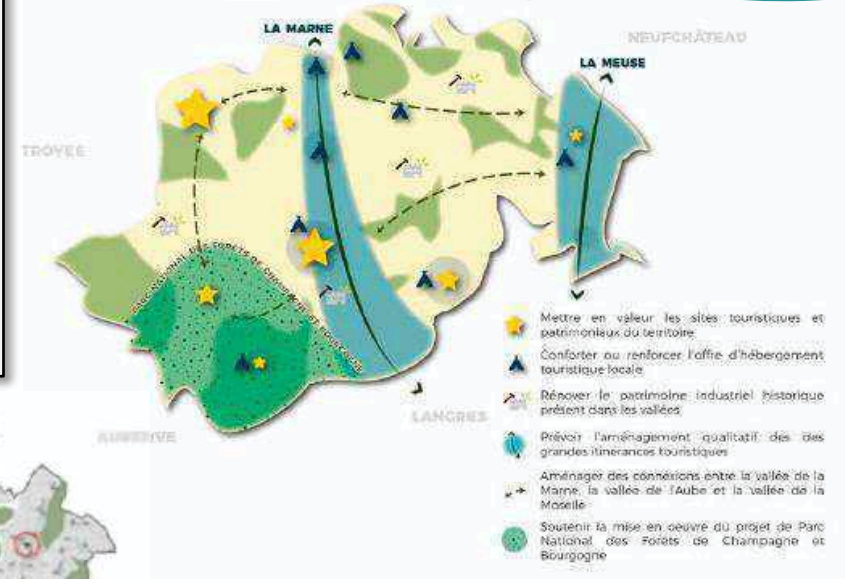
- Des **aménagements et des activités spécifiques liées à une forte présence agricole et forestière** (bâtiment d'exploitation et de transformation).
- Des **opportunités touristiques** à valoriser, avec l'arrivée du **Parc National**.
- Un **patrimoine local** qui permet de développer une **offre différenciante**, structurée autour du tourisme vert.
- Des besoins d'aménagement économique d'envergure locale, qui doivent se faire dans la **préservation des bourgs et de leur qualité résidentielle**.
- Un développement local qui peut s'articuler à la **structuration d'une filière bois**, dont de nombreux acteurs et porteurs de projets sont présents sur le territoire (de la R&D à la production).

Chateauvillain

- + Une commune attrayante labellisée Petite Cité de Caractère
- + Une histoire et un patrimoine matériel et immatériel reconnu et mis en valeur
- + Des festivités de grande renommée comme le Castel Retro
- + Un cadre touristique attractif avec des activités en lien avec la nature et le tourisme vert et renforcé par la présence du Parc
- Un manque d'accessibilité directe par train : frein à la venue de touristes
- Un manque d'offre d'hébergement et de restauration pour les touristes



« Il faudrait proposer une offre d'hébergement et de restauration complémentaire entre Chateauvillain et Arc-en-Barrois, pour ne pas se faire de concurrence »



Enjeux

- ↳ Proposer une **offre touristique complémentaire** entre Chateauvillain et Arc-en-Barrois.
- ↳ Structurer la **chaîne de valeur de la filière bois** :
 - ↳ Identifier les **acteurs de la chaîne de valeur** autour de la filière bois.
 - ↳ Travailler à la **mise en réseau des entreprises**.

Arc-en-Barrois

- + Une commune attrayante labellisée Commune 3 fleurs
- + Une histoire et un patrimoine matériel et immatériel reconnu et mis en valeur
- + Un cadre touristique attractif avec des activités en lien avec la nature et le tourisme vert et renforcé par la présence du Parc.
- + Un tourisme international par la présence du Château et du jumelage avec Samone
- Un manque d'accessibilité directe par train : frein à la venue de touristes
- Un manque d'offre d'hébergement et de restauration pour les touristes

Tourisme vert et revitalisation commerciale



FERME DES CEVENNES (48)



Une ferme (280 ha) située en plein cœur du parc national des Cévennes et qui propose une offre d'hébergement, de restauration et des activités en lien avec la ferme et le parc.

Accueil d'un public large : familles, groupes, classes nature ...

Parmi les activités proposées : moudre du fromage, se balader avec un âne, parcourir les sentiers d'interprétation, participer à la traite, découvrir les caves d'affinage

Un modèle économique et une offre touristique pérenne et qui ne pâtit pas de la saisonnalité et profite à son partenariat pour les loisirs (kayak, vélo, spéléologie)

ECOLOGES A RHODES (57)



Dans le parc animalier de la Sainte-Croix Ecolodges familiales dans la plaine des cerfs

4 ecolodges écolabellisées et construites en bois

Hébergements luxueux de 40 m²

LABEL PREFERENCE COMMERCE A BELLENEUVE (21)



En Côte d'Or, village de 1618 habitants, le maire décide de promouvoir le travail des commerçants en aidant aux démarches pour la labellisation de ceux qui le souhaitent

Objectifs du maire :

- Promouvoir l'artisanat et le tissu commercial local
- Pérenniser la présence des commerces dans le village en impliquant les commerçants eux-mêmes, forces vives du territoire
- Le label commerce préférence valorise la qualité d'accueil dans les commerces et coûte entre 100 et 400 € mais de nombreux labels existent et beaucoup sont gratuits selon la CCI

JE RENOVE MON COMMERCE A JOINVILLE (52)



Partenariat Joinville-CCI Haute-Marne
Mise en accessibilité des locaux de vente, des règles établies pour la réalisation d'une devanture attrayante

Une aide technique et financière :

- 40% pris en charge sur les frais de travaux pour les cellules commerciales situées dans un bâtiment construit avant 1948, dans le centre-ville en général.
- + 10% si recours à un architecte ou si projet d'intérêt patrimonial

1.2. Les enjeux communs



Démographie, perspective de développement et habitat

Cf. Diagnostics PVD partie II

Démographie : tendances communes

- Un **vieillessement de la population** concernant les deux communes (un indice de vieillissement de 98,2 %)
- Des communes qui bénéficient du **desserrement de Chaumont** et d'un **apport en populations jeunes** mais qui souffrent d'un certain enclavement.

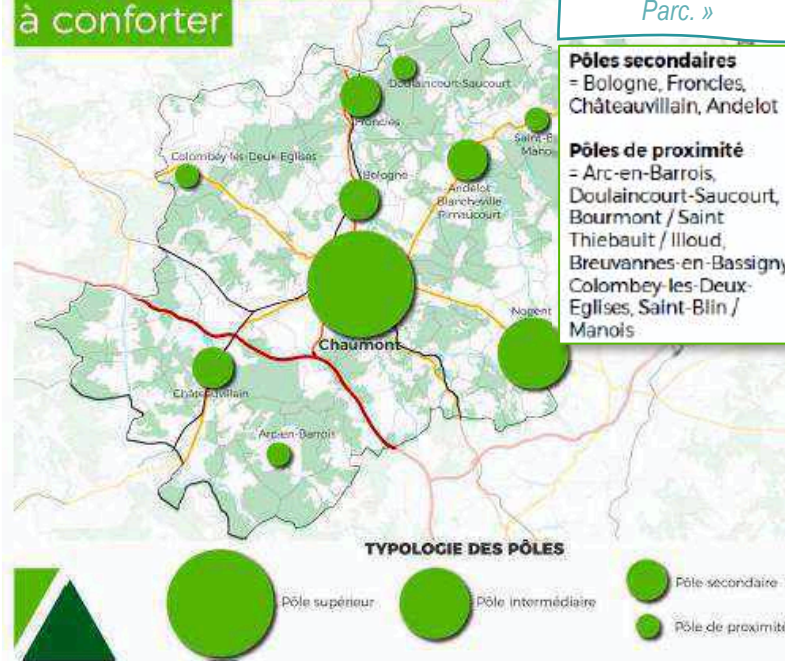
Habitat :

- Une **politique incitative de la CC3F** pour que les **logements vides soient rénovés**. Candidature au plan de relance Logement Vacant.
- Réflexion sur la mise en place d'une **OPAH RR par la CC3F** dans le cadre du dispositif PVD
- Le poids important de **l'habitat ancien** dans la CC3F (construit avant 1919) : 46% du parc CC3F, contre 27% en Haute Marne
- Une **demande de plus en plus tournée vers de plus petites typologies et du logement locatif**.
- Une **problématique de vacance** des logements, liée à l'inadaptation du bâti ancien et au coût de réhabilitation.

Enjeux

- ↳ Réfléchir à **l'équilibre de l'offre de logements entre les deux communes**.
- ↳ **Rénover le parc existant** pour favoriser la **diversité de l'offre** après une production essentiellement tournée vers les lots à bâtir.
- ↳ **Conforter l'offre d'équipements** pour encourager l'installation des familles.

Les pôles d'équipements à conforter



« Trouver un logement pour des artistes en résidence ou des personnes du service civique chez Simone c'est compliqué. De même pour les apprentis et stagiaires du Parc. »

Pôles secondaires
= Bologne, Froncles, Chateauvillain, Andelot

Pôles de proximité
= Arc-en-Barrois, Doulaincourt-Saucourt, Bourmont / Saint Thiebaut / Illoud, Breuvannes-en-Bassigny, Colombey-les-Deux-Eglises, Saint-Blin / Manois

En fonction des équipements existants :
Réseau pôle emploi, collège, gendarmerie, poste, services d'aide à domicile, RSP, maisons de santé, pharmacie, équipements enfance / petite enfance, équipements sportifs et culturels de proximité

Des objectifs de production de logements chiffrés dans le SCOT		
	CC3F	CA Chaumont
Objectif de production de logement 202-2035	385	2 155
Besoin maximum estimés (habitat)	24 ha	88 ha
Objectif de production de logement « sans foncier » (2020-2035) – traitement parc ancien	135	520

Objectifs minimums de production de logements « sans foncier » 2020 - 2035 (résultats, changements d'usage)



Objectifs de production de logements 2020 - 2035



1.2. Les enjeux communs

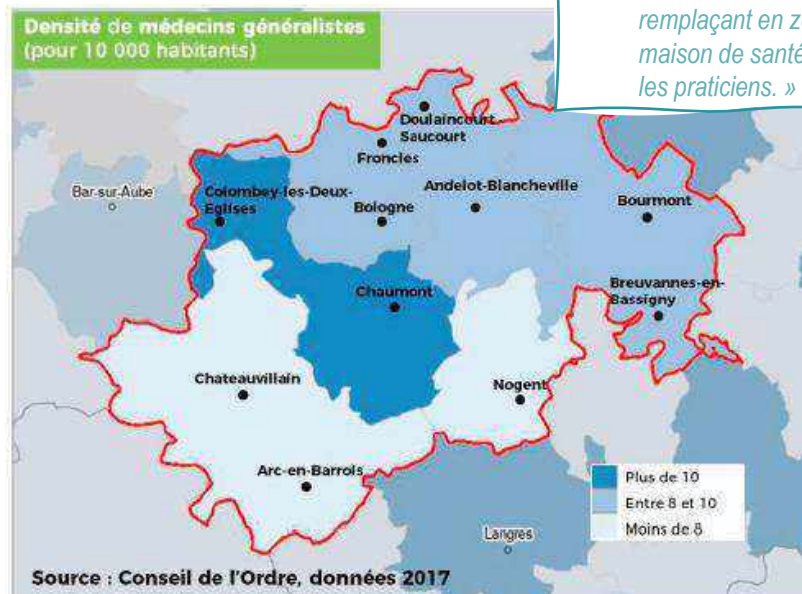


Offre de santé

Cf. Diagnostics PVD partie V.1.2 D

- **Une augmentation des besoins liés au vieillissement de la population** : le territoire présente un indice de vieillissement de 98,2 %, supérieur à la moyenne régionale (73,6 %) ; la part des plus de 75 ans est élevée (11,1 %) par rapport à la moyenne régionale (9 %) ;
- **Un territoire marqué par quelques indicateurs de précarité** (données 2017) : la surreprésentation des ouvriers, employés et retraités et de la part des bénéficiaires du RSA (9,5%) dans la CC3F à l'échelle de la CCAF
- **Une nécessité de conserver des pôles de proximité** pour le maintien d'un certain niveau de services en milieu rural et de la population sur place.
- **Un nombre assez faible de médecins et d'âge avancé** en activité questionne l'offre médicale à l'échelle du SCOT. La densité de médecins généralistes est inférieure au niveau régionale (9,2 médecins pour 10 000 habitants).
- La mise en place d'un **Contrat Local de Santé sur le pays de Chaumont**, pour la mise en œuvre de la politique régionale de santé et la valorisation des actions menées par les collectivités.

« Les médecins sont en fin de carrière et trouver un remplaçant en zone rurale ça n'est pas évident. La maison de santé je la vois comme lieu d'échange entre les praticiens. »



Axes stratégiques du contrat local de santé :

1. Améliorer le parcours de santé
2. Améliorer la prise en charge des conduites addictives
3. Améliorer la prise en charge des personnes en matières de santé
4. Coordination du contrat local de santé

Enjeux

- ↳ **Renforcer la connaissance et la lisibilité de l'offre de santé** locale sur le territoire pour pérenniser une clientèle locale.
- ↳ **Réfléchir à une offre de soins et de maintien à domicile** pour éviter la saturation des équipements pour personnes âgées.
- ↳ **Articuler les projets d'équipements de santé au Contrat Local de Santé** du Pays de Chaumont.
- ↳ **Coordonner les dispositifs d'aide à l'installation des praticiens** sur les communes et communiquer sur ces outils incitatifs.

Capacité d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées

Commune	Capacité
ARC EN BARROIS	87
BOURMONT	68
CHATEAUVILLAIN	80
CHAUMONT	221
DOULAINCOURT SAUCOURT	78
FRONCLES	2
MARANVILLE	24
NOGENT	148
RIAUCOURT	80
TOTAL SCOT	788

source : Finess 2018

Arc-en-Barrois

- + Un projet de maison de santé porté par la commune.
- + L'installation future de 2 psychologues dans la MDA.
- + Une offre de santé diversifiée, concentrée dans le centre-bourg.
- + Un EPHAD situé en plein cœur de bourg.
- Une population vieillissante et une augmentation des besoins.
- Un manque de lisibilité de l'offre pour les habitants.
- Des médecins vieillissants et une reprise de cabinet incertaine.

Chateauvillain

- + Une offre de santé diversifiée et implantée dans le centre-bourg.
- + Un EPHAD situé dans le cœur du bourg.
- Une population vieillissante et une augmentation des besoins.
- Une population qui préfère aller se soigner dans les pôles urbains voisins qui disposent d'une offre en spécialiste
- Un manque de lisibilité de l'offre pour les habitants.
- Des médecins vieillissants et une reprise de cabinet incertaine



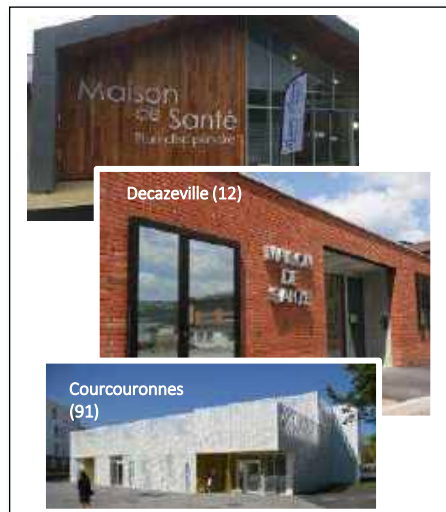
Offre de santé

CENTRE DE SANTE



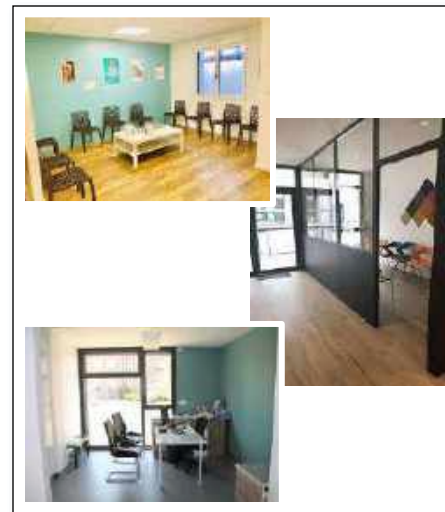
- Mission sociale d'accès aux soins pour tous : tiers payant et tarifs conventionnels même pour des spécialités comme la gynécologie ou ophtalmologie.
- Existe 3 types : CS médicaux, CS infirmiers et CS dentaires.
- Peuvent être gérés par des associations, collectivités territoriales ou assureurs de santé.
- Les professionnels de santé sont salariés (de la Ville par exemple).
- Répond efficacement à un besoin social d'accès aux soins face à une population défavorisée

MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE



- Prise en charge globale des patients par différents praticiens (généralistes et spécialistes)
- Augmentation de la qualité des soins et coordination des professionnels
- Pros de santé de premiers recours. Compte au moins 2 médecins généralistes + 1 autre pro paramédical
- Membres unis par un projet de santé commun
- Exercent dans le local MSP ou non
- Un regroupement de professionnels avec un projet commun éligible à des subventions en partie (ARS, Europe, Région..)

CABINET MEDICAL



- Un regroupement de praticiens pour mutualisation des services de secrétariat et autres fonctions support
- Une initiative entièrement privée, portée par des professionnels souhaitant mutualiser les frais des fonctions support (secrétariat médical, ménage...)
- Si volonté publique : implique l'aménagement de cellules indépendantes avec bureau d'accueil commun, en vente ou en location
- Pas de subventions publiques
- Plus de liberté dans le montage (pas de conditions particulières à remplir sur le nombre et le type de médecins, le projet de soins...)

Enjeux

- ↳ **Quel niveau d'implication de la collectivité vis-à-vis des praticiens** (incitation à l'installation ou garder la main pour pérenniser les actions) ?
- ↳ **Quel niveau de partenariat avec l'ARS ?**
- ↳ **Quel rayonnement de la structure ?** (une initiative d'Arc-en-Barrois mais un potentiel rayonnement intercommunal) ?

1.2. Les enjeux communs

Synthèse AFOM



ATOUS

- **L'installation du Parc National** : générateur de flux d'actifs, de tourisme et un soutien pour les porteurs de projets locaux.
- Des communes **accessibles depuis les axes principaux de communication** à l'échelle du grand territoire.
- Une grande **proximité avec les pôles d'emplois locaux** et des actifs attirés par la qualité de vie qu'offre Chateauvillain et Arc-en-Barrois.
- **Une offre de santé diversifiée** et concentrée dans les cœurs de bourgs.



FAIBLESSES

- **Un manque de communication avec le Parc National.**
- Un **sous-développement des alternatives à la voiture** et en réseau de circulations douces à l'intérieur des communes.
- Des parcs de **logements qui ne correspondent pas aux besoins** des actifs de la région.
- Le **vieillessement de la population** à l'échelle de la CC3F et l'augmentation de la demande en services de santé.



OPPORTUNITES

- **De nombreux projets menés par le Parc National** et des interlocuteurs mobilisables sur différents sujets de développement (tourisme, agriculture, évènement, communication, développement économique ...).
- **Des atouts touristiques et patrimoniaux propres à chacune des communes** et propices au développement d'identités et d'offres différentes et complémentaires.
- **Des marchés immobiliers attractifs** sur les deux communes, permettant de répondre aux objectifs du SCOT.
- Des **acteurs de la filière bois**, actifs répartis sur le territoire



MENACES

- Le **risque de concurrence** entre les équipements et les services des deux communes.
- Une **méfiance des habitants et des porteurs de projets envers le Parc National** et une réticence à le mobiliser.

Synthèse des enjeux communs

Enjeux, vers les orientations ...



Partie 2



Diagnostic stratégique de Chateaufvillain

Introduction : le périmètre du centre-bourg

I. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune

1. Diagnostic des fonctions et polarités urbaines
2. Environnement naturel et espaces publics
3. Patrimoine matériel et immatériel
4. Inventaire des projets récents
5. Dynamique de projets et ambition politique

II. Habitat et peuplement

1. Dynamique de peuplement
2. Evolution du parc de logement et des modes d'occupations
3. Actifs et emploi

III. Facteurs d'animation et d'attractivité (1/2) : équipements, services et associations

1. Équipements publics
2. Lieux d'animations et vie associative

IV. Facteurs d'animation et d'attractivité (2/2) : économie et commerce

1. Commerces et services
2. Tourisme
3. Economie productive

Synthèse des enjeux

Introduction | Les périmètres du centre-bourg

Le développement du bourg dans l'histoire

- Une première période d'urbanisation précédant 1945 et caractérisant le **tissu du bourg historique**.
- Un second temps de développement urbain entre 1970 et 1990.
- Un cœur de bourg ancien et bien conservé, offrant un **cadre de vie et un paysage urbain très qualitatif**.
- Une croissance urbaine récente « hors des remparts », au tissu et à l'ambiance différents de ceux du centre ancien.



Introduction | Les périmètres du centre-bourg

Le centre-bourg vécu

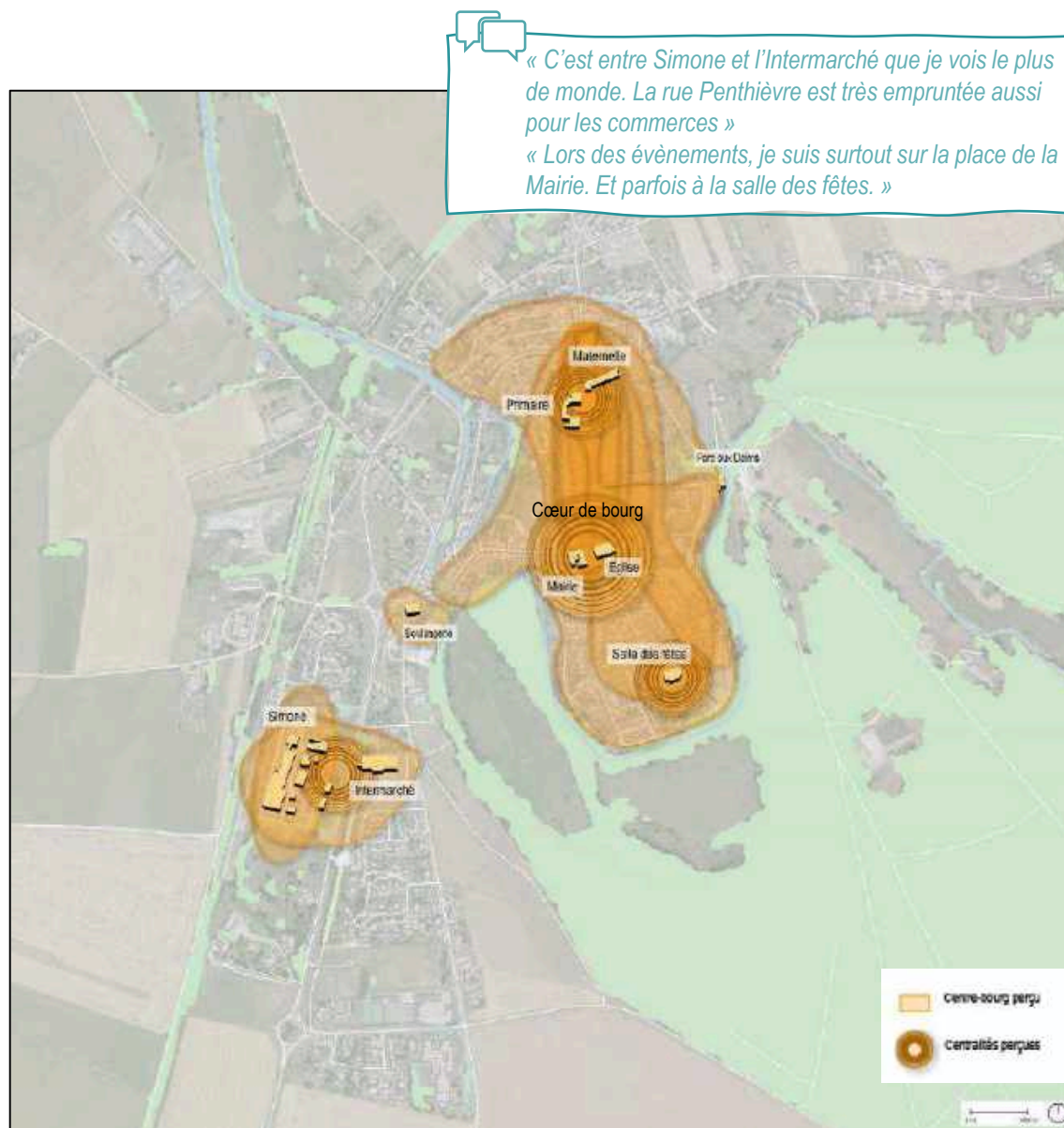
- Le centre-bourg vécu : périmètre accessible à 5 minutes à pied de la place de la Mairie.
- Un bourg caractérisé par **une bonne accessibilité piétonne aux services et aux équipements**.
- Une **utilisation cependant majoritaire de la voiture** pour les déplacements quotidiens, liée aux contraintes familiales et salariales (accompagnement des enfants à l'école, mouvement pendulaire vers le lieu de travail ...) et aux habitudes de la population.
- Un **centre-bourg néanmoins propice et agréable aux circulations douces**, par la grande proximité des lieux de fréquentation quotidienne (équipements, services, animations...).



Introduction | Les périmètres du centre-bourg

Le centre-bourg perçu

- Un « cœur de bourg » identifié par les habitants comme le **lieu le plus animé**, portant une **forte symbolique** et avec la fréquentation la plus forte de Chateauvillain.
- Dans les pratiques, un centre-bourg concentré **autour de la place de la Mairie et de la rue de Penthièvre**.
- Des **fréquentations éclatées sur le territoire avec des centres secondaires** de pratiques quotidiennes et d'animation :
 - L'espace Simone et l'Intermarché
 - La salle des fêtes
 - Les écoles primaires et maternelles
- Des centralités habitants articulées aux équipements de services publics et d'animation, qui rythment la vie et la fréquentation du bourg.



2.1. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune



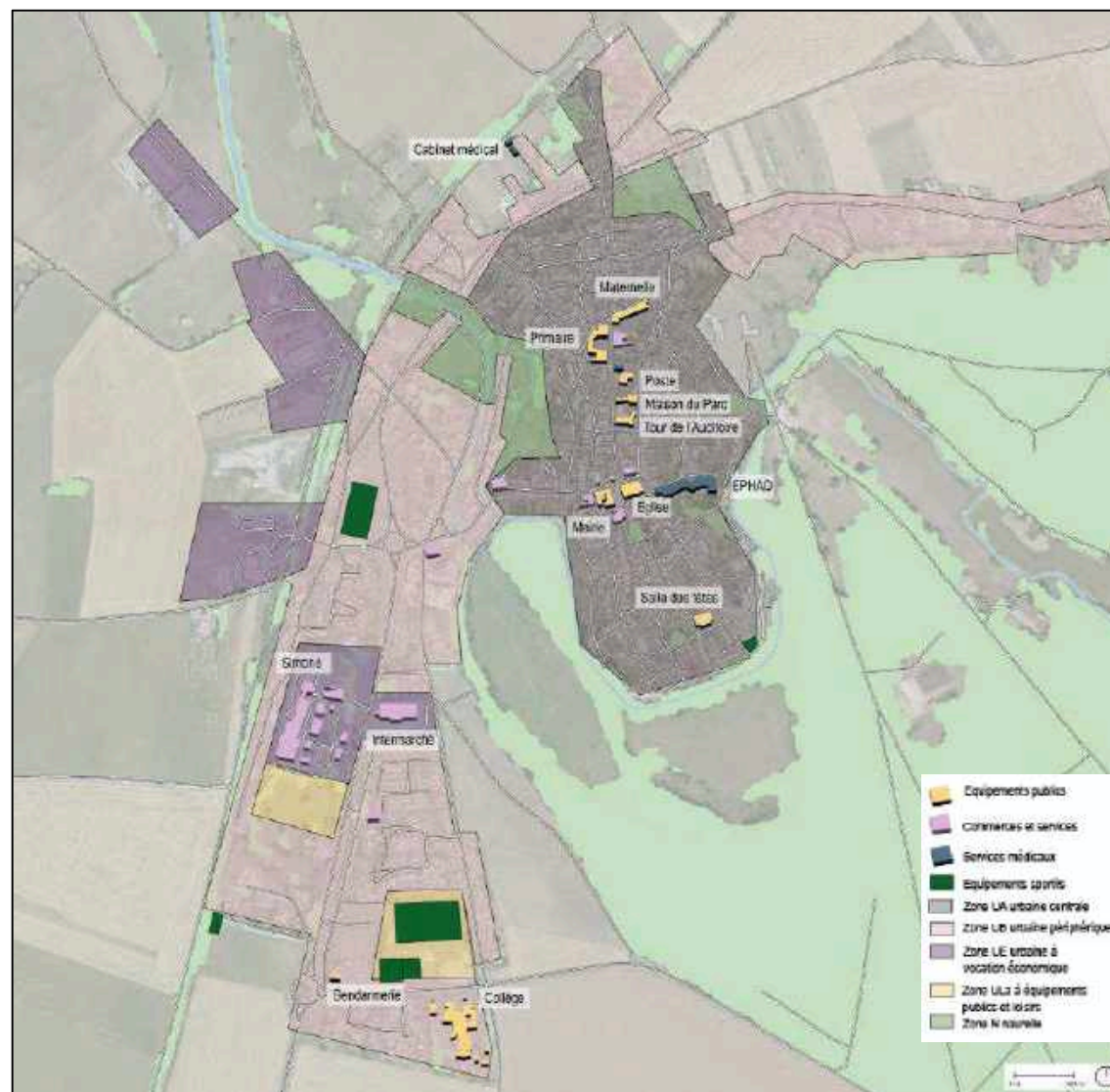
Diagnostic des fonctions urbaines et des polarités (1/2)

- Une **forte mixité fonctionnelle** à l'échelle du centre bourg.
- Des **équipements publics et de services de rayonnement intercommunal** répartis dans le centre historique de Chateauvillain.
- Une **offre commerciale divisée entre le centre-bourg et sa zone périphérique**.
- Une aire de jeux aménagée et des espaces sportifs répartis sur la commune et fréquentés par les habitants.
- Des zones d'activité à proximité du centre-bourg mais assez éloignées pour en **préserver le calme, la qualité architecturale et urbaine**.

« Il faudrait plus de commerces dans la rue de Penthivère : boucher, magasin de produits locaux, restaurant, salon d'esthétique. Il y a un marché potentiel car la rue est centrale et fréquentée. »

Enjeux

- ↳ Implanter de nouveaux services et équipements en **conservant la mixité fonctionnelle du bourg**.
- ↳ **Être vigilant aux effets de concurrence** et à un possible déséquilibre dans la répartition des activités futures.
- ↳ **Favoriser l'accessibilité des équipements existants** situés en dehors du centre-bourg.



2.1. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune



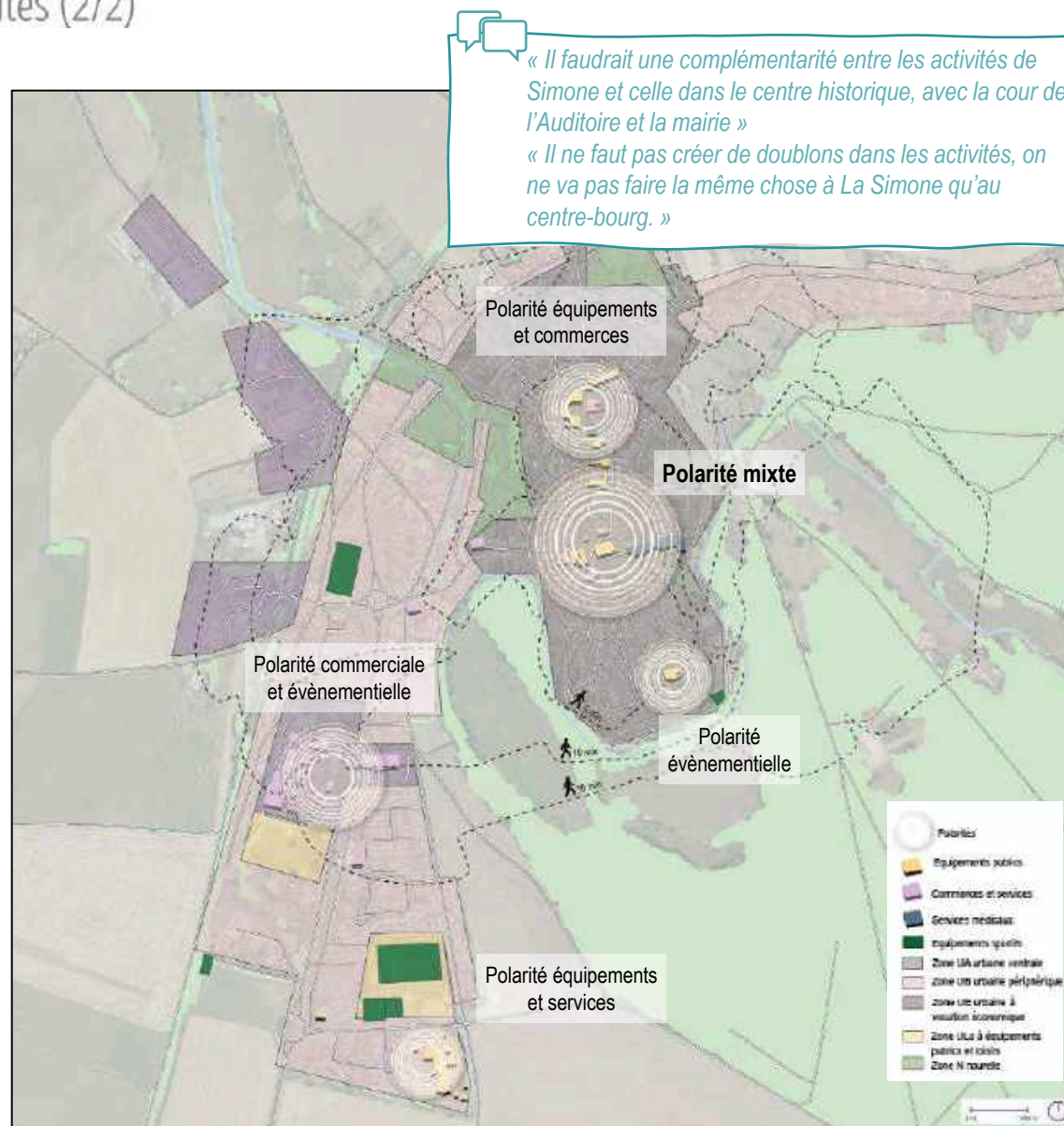
Diagnostic des fonctions urbaines et des polarités (2/2)

Un centre-bourg organisé autour de **différentes polarités thématiques**, proposant chacune une mixité de services et d'activités:

- **La place de la Mairie** : centralité de la vie quotidienne et lieu d'animation. Cette polarité réunie à la fois des services administratifs, culturels et événementiels (concert sur la place, Eglise, mariage, ...)
- **Les écoles et la rue Penthivière** : polarité secondaire, la rue Penthivière réunie des commerces quotidiens (pharmacie, boulangerie...) et les écoles qui génèrent des flux matin et soir.
- **La salle des fêtes** : excentrée de la polarité principale de la place de la Mairie, la salle des fêtes est fréquentée lors d'événements divers (associations, spectacle, ...) et reste accessible à 5 minutes de la Mairie
- **Simone et l'Intermarché** : plus éloigné du centre-bourg, il s'agit d'une centralité commerciale mais également culturelle et événementielle
- **Le collège Amiral Denis Decrès** : équipement le plus éloigné du cœur de bourg, le collège a cependant un rayonnement extra communal et génère des flux d'élèves quotidiens.

Enjeux

- ↳ **Reconnecter et travailler la complémentarité** des polarités entre elles.
- ↳ Profiter du rayonnement des différentes polarités et pour **renforcer les flux d'usagers extra-communaux vers le centre-bourg.**
- ↳ **Être vigilant aux effets de concurrence** et à un possible déséquilibre dans la répartition des activités futures.



2.1. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune



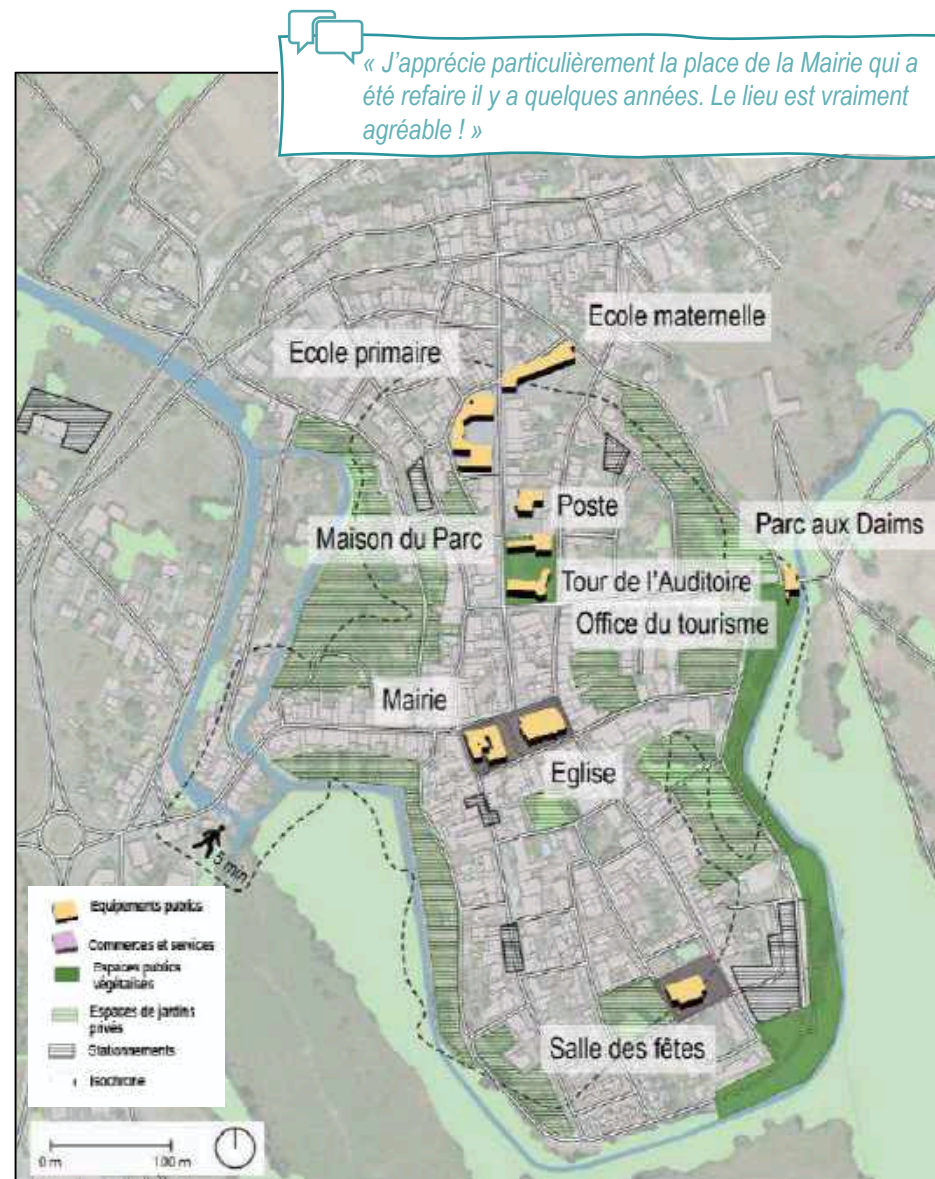
Environnement naturel et articulation des espaces publics

Cf. Diagnostic PVD Chateauvillain partie I.1

- Des **équipements de services mis en valeur par des espaces publics de qualité.**
- Des **espaces verts de promenades** soulignant la trame historique du bourg.
- Un centre-bourg propice à la **déambulation piétonne** et des équipements accessibles dans un rayon de 5 minutes depuis la Mairie.
- Un cadre **d'une grande qualité paysagère**, renforcé par la **trame de jardins privés** visibles depuis l'espace public
- Des **poches de stationnement réparties sur le périmètre du centre-bourg**
- Un **manque d'adressage et de parvis de certains équipements** communaux fréquentés par des jeunes publics
- Des **espaces naturels participant de la qualité du paysage** et de l'environnement urbain, et qui structurent le réseau d'espaces publics et de promenade de Chateauvillain :
 - La rivière Aujon et ses canaux
 - Le Parc aux Daims (272 ha)

Enjeux

- ↳ **Travailler sur le lien entre espaces publics et équipements** pour garantir la capacité d'animation de ces derniers.
- ↳ **Aménager des espaces publics attractifs et adaptés aux pratiques de habitants**, pour encourager la fréquentation de lieux d'animation quotidiens participants de la vie du bourg.
- ↳ **Connecter les espaces publics végétalisés** par une trame de circulations douces.
- ↳ **Mettre en valeur les jardins privatifs** qui participent du cadre paysager du bourg.
- ↳ **Travailler l'adressage et les parvis des équipements** de service fréquentés par un large public.



2.1. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune



Patrimoine matériel et immatériel

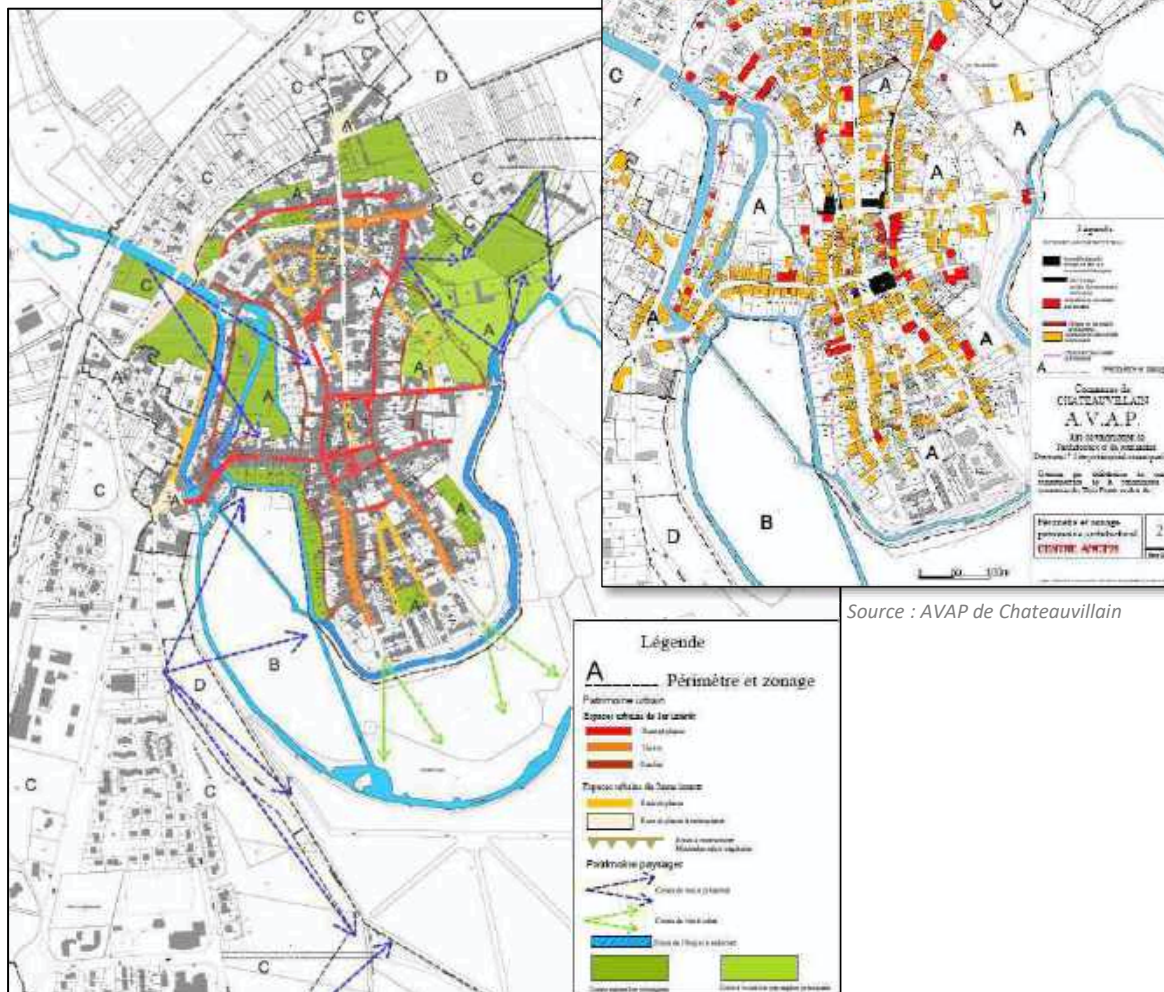
Cf. Diagnostic PVD Chateaufvillain partie I.2.

- Un centre-bourg caractérisé par la **richesse de son patrimoine** et sa diversité, autant urbain que paysager et mis en valeur par l'ouverture récente du Parc National des Forêts.
- Des **opérations de revalorisation récentes et une dynamique de conservation** et d'acquisition du patrimoine bâti menée par la collectivité.
- Un **patrimoine urbain connu et apprécié des habitants**, qui représente un des marqueurs identitaires de Chateaufvillain (label Petite Cité de Caractère depuis 2012)
- Des événements culturels et touristiques et des aménagements urbains spécifiques (parcours patrimonial...) à cette ressource, **faisant rayonner le centre-bourg à l'échelle intercommunale**.
- Des **contraintes réglementaires** imposées par les monuments historiques et leur conservation
- Un **patrimoine naturel et forestier**, écrin pour les monuments remarquables et ressource touristique, agricole et économique pour la commune.

Enjeux

- ↳ **Continuer la valorisation du patrimoine historique** existant mais parfois dégradé du centre-bourg.
- ↳ **Reconcentrer et prioriser l'animation patrimoniale** ainsi que sa valorisation sur le centre-bourg.
- ↳ **Encourager les habitants à entretenir leurs propriétés** et communiquer sur les aides disponibles pour le faire selon les restrictions patrimoniales.

« La Ville fait un vrai effort pour entretenir et requalifier le patrimoine. »
« On a la chance d'avoir beaucoup de bâtiments historiques magnifiques. Ça donne un cachet au bourg. »



Source : AVAP de Chateaufvillain

2.1. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune

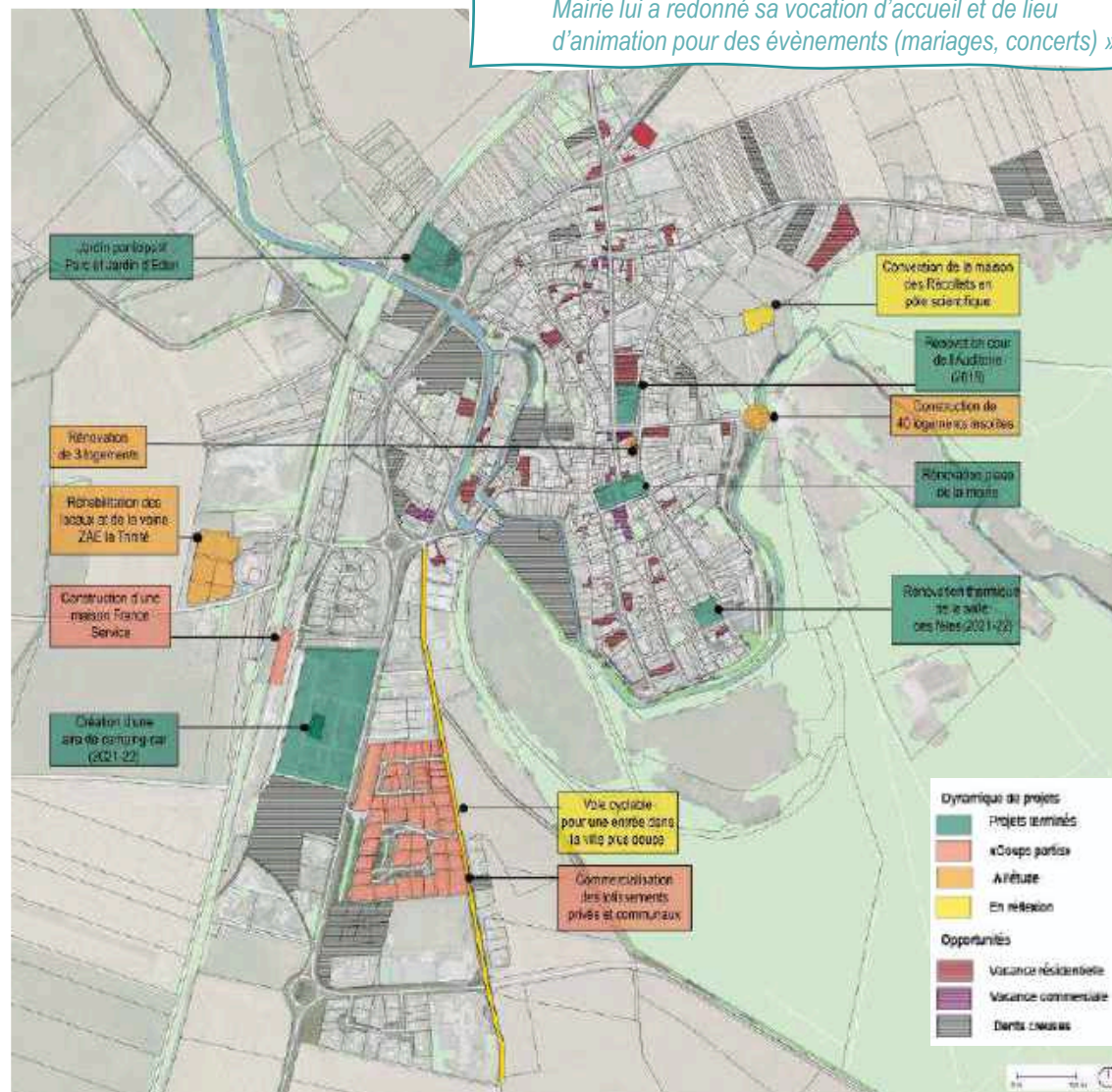


Dynamique de projet récente

Cf. Diagnostic PVD Chateaullain partie I.4

« La suppression du stationnement sur la place de la Mairie lui a redonné sa vocation d'accueil et de lieu d'animation pour des évènements (mariages, concerts) »

- La réalisation de projets récents, appréciés par les habitants et **développant l'offre de services et d'équipements sur la commune.**
- Une attention particulière portée aux **espaces publics** adressés sur des équipements rayonnants :
 - Cour de l'Auditoire
 - Place de la Mairie
 - Circuit patrimonial
- Des interventions sur **les réseaux**, participant de la qualité du cadre et des services urbains :
 - Assainissement
 - Enfouissement des réseaux
 - Mise aux normes de la station d'épuration
 - Remise à neuf du réservoir
- Un **développement de la capacité d'accueil de Chateaullain** avec l'implantation d'une aire de camping-car, et une offre nouvelle de séjour sur le bourg pour les touristes
- Des **projets immobiliers réalisés et en cours de commercialisation**, qui participent de l'offre en logement sur la commune :
 - Lotissements privés (20 lots)
 - Lotissements communaux (6 lots dont 5 vendus)



Enjeux

- ↳ **Capitaliser sur les expériences récentes de projets**, notamment sur la question de la communication à la population.
- ↳ **Valoriser les projets réalisés récemment** sur la commune auprès des habitants.
- ↳ **Connecter les réalisations récentes avec la dynamique de projet** en cours et les réflexions menées sur la commune.

2.1. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune

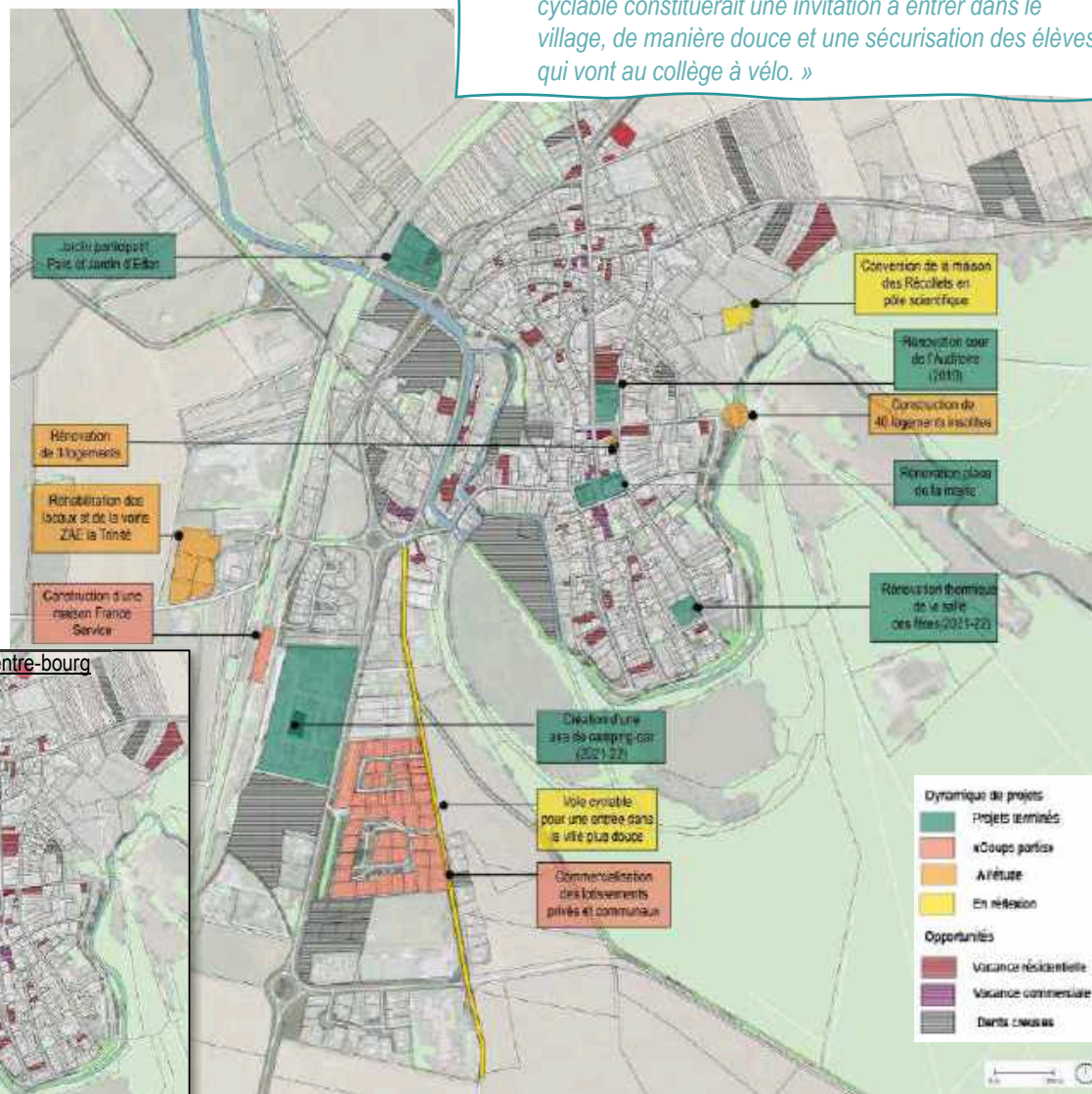


Dynamique de projets en cours et ambition politique

Cf. Diagnostic PVD Chateauvillain partie VI

« Relier la rue du collège au centre-ville par une voie cyclable constituerait une invitation à entrer dans le village, de manière douce et une sécurisation des élèves qui vont au collège à vélo. »

- La commune a identifié des enjeux auxquels la dynamique de projet menée actuellement répond : **développer les services de proximité, rénover le patrimoine bâti dégradé de la commune, compléter l'offre touristique par des services, densifier l'offre commerciale.**
- Des **projets en cours de réalisation** pour consolider la commune dans sa vocation économique et résidentielle :
 - Réhabilitation du tissu résidentiel dégradé en cœur de bourg
 - Réouverture de cellules commerciales en cœur de bourg
- Des **réflexions en cours** au sujet des mobilités et de l'offre d'équipements sur la commune
 - Installation d'un pôle scientifique du Parc National dans la Maison des Récollets
 - Implantation d'une nouvelle maison des associations
 - Un projet d'habitats insolites dans le Parc aux Daims
 - Création d'une aire de camping-car
 - Aménagements de voies cyclables
- Plusieurs **locaux et fonciers vacants**, mobilisables par la collectivité représentant de nombreuses opportunités au cœur du bourg



Enjeux

- ↳ **Mettre en cohérence les projets** : mise en adéquation des opportunités et des réflexions en cours.
- ↳ **Reconcentrer la dynamique de projet et la réflexion sur le périmètre du centre-bourg**, pour valoriser son animation.
- ↳ Prendre en considération le **développement de flux touristiques** et leur saisonnalité.

2.1. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune



Synthèse AFOM



ATOUS

- Une **ville au rayonnement extra-communale**, qui « **génère de la destination** » par de nombreux équipements publics éducatifs, sportifs, administratifs et de santé.
- Des projets en cours montrant le **dynamisme et l'attractivité résidentielle de la ville**.
- Une **richesse patrimoniale** (label Petite Cité de Caractère) et **paysagère** (naturelle, hydrographique et forestière) mise en valeur.
- Des **équipements et des espaces publics appréciés** par les habitants et **porteurs d'animation** et de dynamisme (parc aux Daims, La Simone ...)
- **Toutes les fonctions urbaines** représentées dans un rayons **de 5 minutes à pied** de la place de la Mairie.



OPPORTUNITES

- Des **espaces publics qualitatifs à potentialiser, pouvant accueillir des lieux de sociabilité et des aménagements**.
- Une **maitrise foncière communale forte come levier d'action**, et une dynamique d'acquisition du patrimoine communal par la Mairie, notamment dans le centre-bourg, permettant à la ville de garder la main sur la stratégie de rénovation et de redynamisation.
- Des **bâtiments vacants** (rdc commerciaux, logements, ...) et **des dents creuses** situées en centre-bourg.



FAIBLESSES

- Une **gestion et un entretien du patrimoine communal lourds et coûteux**, qui demande un investissement de la part de la commune.
- **Des rez-de-chaussée vacants dans le centre-bourg** et la rue principale, suite au départ de commerces, donnant une impression de perte de dynamisme du bourg.
- **Des polarités éclatées sur le territoire du centre-bourg**, portant chacune des fonctions et des services spécifiques.



MENACES

- Une relative **déconnexion des polarités entre elles** et un fonctionnement isolé, qu'il convient de remettre en lien pour en valoriser l'offre et encourager la fréquentation.
- **Un risque de dispersion** des réflexions et des projets, au détriment de l'animation du centre-bourg.

2.2. Habitat et peuplement



Dynamique de peuplement

- Châteauvillain* compte **1 596 habitants**. Elle a connu une croissance de 9,2% entre 1968 et 1990, puis une décroissance de 10% entre 1990 et 2018. **Depuis 2018, la population a augmenté légèrement** (+ 16 habitants).
- On observe un **vieillessement de la population** sur la période, les habitants âgés de 60 ans et plus passent de 443 habitants en 2008 à 519 habitants en 2019.
- On observe une **diminution progressive de la taille des ménages** sur la commune entre 1968 et 2019. A l'échelle de la CC3F, il existe une importance notable de la part de couples sans enfant.
- Située à 20 km de Chaumont, une partie de la population de Châteauvillain est constituée **d'actifs travaillant à Chaumont**. Résider à Châteauvillain leur permet de bénéficier de son cadre de vie et de logements moins coûteux. Ces ménages peuvent en revanche avoir des **habitudes de consommation extérieures à la commune** (Langres, Troyes, Dijon) et peuvent choisir de scolariser leurs enfants dans des écoles plus proches de leur lieu de travail.
- La proximité du 61^{ème} RA (Semoutiers) fait de la commune un lieu de **résidence pour le personnel militaire et leurs familles**, impactant le nombre de jeunes ménages avec enfants de Châteauvillain.
- Le **revenu médian** de la population de Châteauvillain (hors communes associées) est **supérieur au niveau départemental et régional**, avec une médiane de 24 420€.

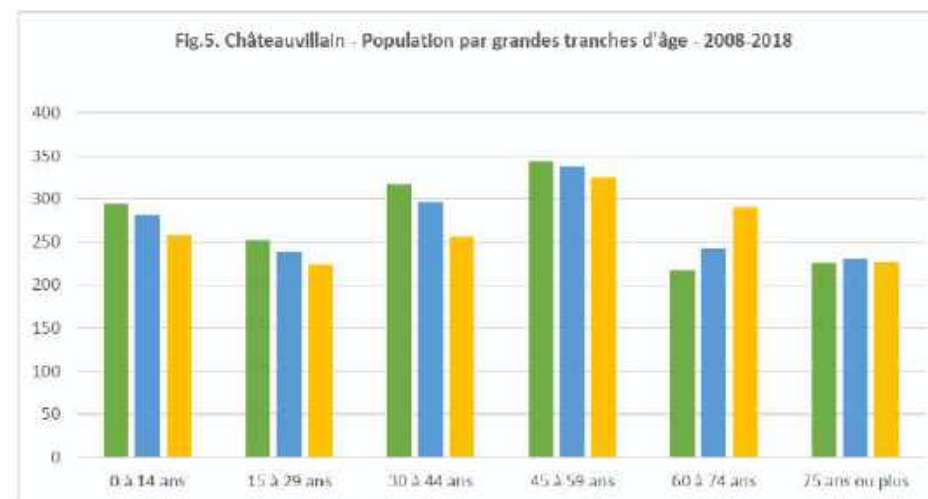
* Population des communes associées : Châteauvillain, Montribourg, Créancey, Essey-les-Ponts, Marmesse

Enjeux

- ↳ **Remédier au déclin démographique** en intervenant sur l'offre de logement de la commune (typologie, volume de l'offre ...).
- ↳ Réfléchir aux **objectifs de développement** à l'échelle de la commune.
- ↳ Considérer le **vieillessement de la population**, les **besoins que cela implique et définir une offre de services en conséquence**.

Cf. Diagnostic PVD Châteauvillain partie II

« La population de la commune vieillit, il y a moins de jeunes qu'avant. C'est moins animé qu'il y a quelques années. »



Source : Insee, Dossier complet (POP10)



Source : INSEE, Comparateur de territoires

2.2. Habitat et peuplement



Evolution du parc de logement et des modes d'occupations

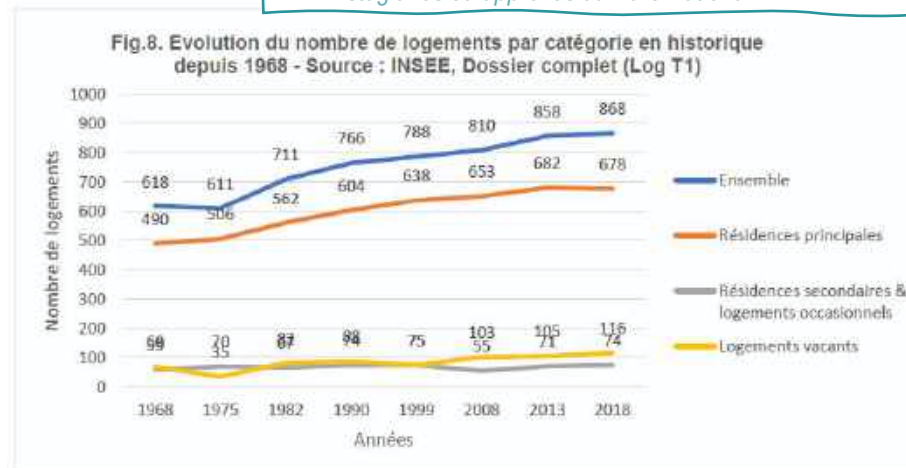
- Le parc de logement de Chateauvillain est caractérisé par de **grandes typologies, constituées essentiellement de maisons de ville**. La majorité du parc est **privé et occupé par ses propriétaires** (67% en 2019). De plus, la majorité des résidents est installée sur la commune depuis plus de 10 ans (57%).
- Depuis 2008, on constate une **légère diminution des résidences principales au profit des logements vacants et des résidences secondaires**.
- 26,5% des résidences principales ont été construites avant 1919 (15,6% en CC3F et 24,2% en Haute-Marne). Il s'agit donc d'un **parc énérgivore et peu adapté aux besoins actuels de la population** (diagnostic PTRTE).
- On observe une **hausse des demandes de logements en location** (régiment de Semoutiers) et de **petite typologie** (T1, T2) peut présent dans le parc de la commune.
- Il existe un **potentiel de valorisation de l'offre dans le parc existant** :
 - Logements vacants** sur la commune (12,6% des logements vacants selon l'INSEE)
 - Logements privés à rénover**, notamment pour la location d'anciens bâtis aux caractéristiques remarquables, ou pour développer un offre de gîte. Une opération sur les façades est en cours de réalisation sur la commune, dans le cadre du label Petite Cité de Caractère.
- Parmi ces logements, un certain nombre de **logements insalubres sont encore occupés par des habitants en situation sociale précaire**, ce qui nécessiterait un suivi spécifique (dispositif financier et social). Leur nombre sera aussi à quantifier précisément, afin d'étudier les actions nécessaires.

Enjeux

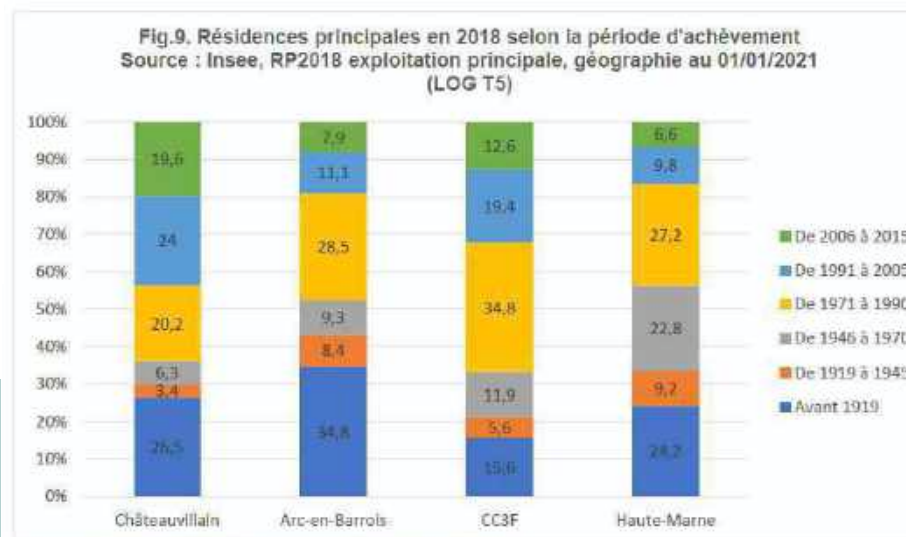
- ↳ **Lutter contre le phénomène de vacance et intervenir sur le parc existant** en évaluant le potentiel de réhabilitation dans le parc privé ancien.
- ↳ **Répondre aux besoins exprimés** aujourd'hui par la population en terme d'offre locative et de petites typologies.

Cf. Diagnostic PVD Chateauvillain partie III

« Il y a peu de logements locatifs abordables pour des stagiaires ou apprentis du Parc National. »



Source : INSEE, [Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968 \(LOGT1\)](#)



Source : [INSEE, Dossier complet Châteauvillain \(LogT1\)](#)

2.2. Habitat et peuplement



Actifs et emploi

- 470 actifs sont recensés à Chateauvillain. La population d'actifs a progressé de 17% depuis 2008.
- Le taux de chômage de la commune est de 11,3%.
- Le taux de concentration d'emploi de la commune est de 18,9%, **les habitants travaillent donc majoritairement hors de la commune dans des bassins d'emplois voisins.**
- 86,9% des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et qui résident à Chateauvillain travaillent dans une commune autre que Chateauvillain. La commune a donc **une fonction résidentielle** dans la CC3F.
- Sur la période 2008-2019, la part des actifs résidant dans la zone et travaillant en dehors de la commune augmente. Avec fermeture de certains commerces, cela **renforce le rôle résidentiel du bourg dans le territoire.**
- Les **actifs effectuent les déplacements domicile-travail en voiture** pour la plus grande part (86%).

Cf. Diagnostic PVD Chateauvillain partie V.2

« Pour que les gens restent il faut qu'il y ait du travail sur la commune »

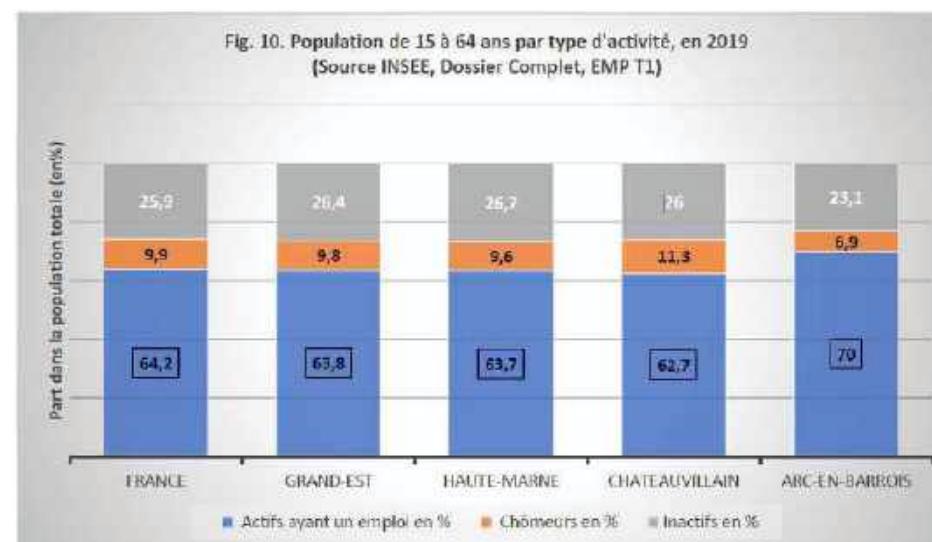
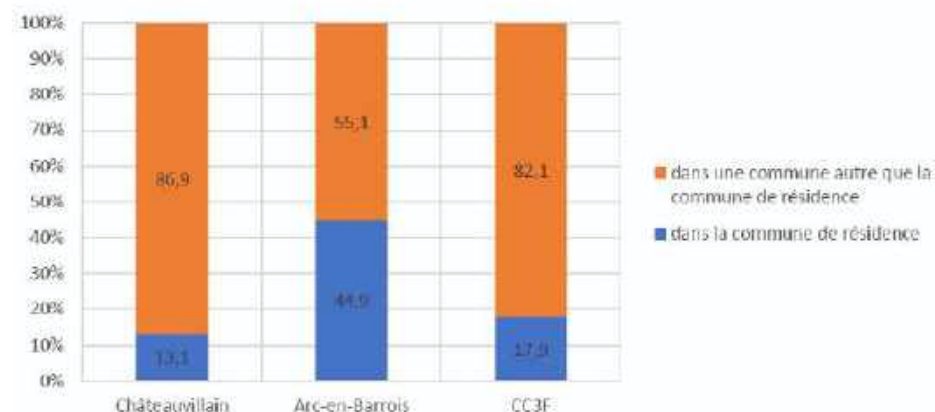


Fig. 13. Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone



Enjeux

- ↳ **Réfléchir au développement de l'offre de logement en fonction d'un public d'actifs** travaillant dans les communes voisines.
- ↳ **Répondre aux besoins quotidiens des actifs** pour en faire profiter l'animation du centre-bourg et les services de proximité.



Synthèse AFOM



ATOUS

- Une **proximité avec des bassins d'emplois dynamiques et un cadre de vie de grande qualité** qui fait l'attractivité du marché immobilier pour les actifs de la région.
- **L'arrivée de jeunes ménages avec enfants** permettant un renouvellement de la population.
- **Une population attachée au territoire et implantée depuis plusieurs générations**, qui conserve des logements sur la commune et qui entretient les biens immobiliers familiaux.
- Une **nouvelle offre de gîte et de location** qui se développe sur la commune, qui entretient et occupe de grandes demeures.



FAIBLESSES

- Un **déclin démographique** observé sur le moyen terme.
- Le **vieillessement de la population et l'évolution de ses besoins** en équipements à confronter à l'offre actuelle.
- Un **bâti ancien à rénover selon les contraintes** de cohérence paysagère et les objectifs de préservation de la qualité urbaine de la collectivité.
- Une **poche de bâti dégradé et insalubre** à prendre en considération, en cœur de bourg.



OPPORTUNITES

- Une **OPAH** en cours de réflexion sur la CC3F
- Un **recensement mis en place par la collectivité sur les questions de vacance**, qui peut être étendu à une veille afin d'identifier les logements privés dégradés et définir les dispositifs incitatifs à mettre en place.
- Des **logements et des fonciers vacants en cœur de bourg**, pouvant accueillir des projets immobiliers densifiant l'offre en évitant l'étalement urbain.
- Un **tissu urbain caractérisé par un bâti exceptionnel et réputé**, qui fait le rayonnement de l'offre résidentielle de Chateauvillain sur le territoire et qui peut être valorisée auprès de futurs acquéreurs ou locataires.
- La **proximité de la base militaire de Semoutiers** (15 km) et le potentiel démographique qui l'accompagne.



MENACES

- Une **dégradation de logements anciens privés** suite au manque d'entretien.
- Un **décalage possible entre la nature de l'offre valorisable sur le territoire (grands logements, bâti ancien...), et les besoins des futures populations.**

2.3. Facteurs d'animation et d'attractivité (1/2) : équipements, services et associations



Équipements publics

Cf. Diagnostic PVD Chateauvillain partie V.1.2 D

« Nous avons pas mal de services dans le bourg, pour l'essentiel je n'ai pas besoin de quitter Chateauvillain. »

L'offre d'équipements publics et de services de proximité est développée sur la commune et répond aux besoins des habitants :

- **Services administratifs** : bureau de poste, gendarmerie, caserne de pompiers, Mairie, notaire
- **Services de santé** : cabinet généraliste, cabinet d'infirmier, chirurgien-dentiste, kinésithérapeute, EPHAD
- **Social** : CCAS et projet d'une maison France service
- **Enseignement** : écoles maternelle et primaire, et collège

Il s'agit d'une **offre rayonnante sur les communes voisines**, notamment avec les équipements scolaires et culturels.

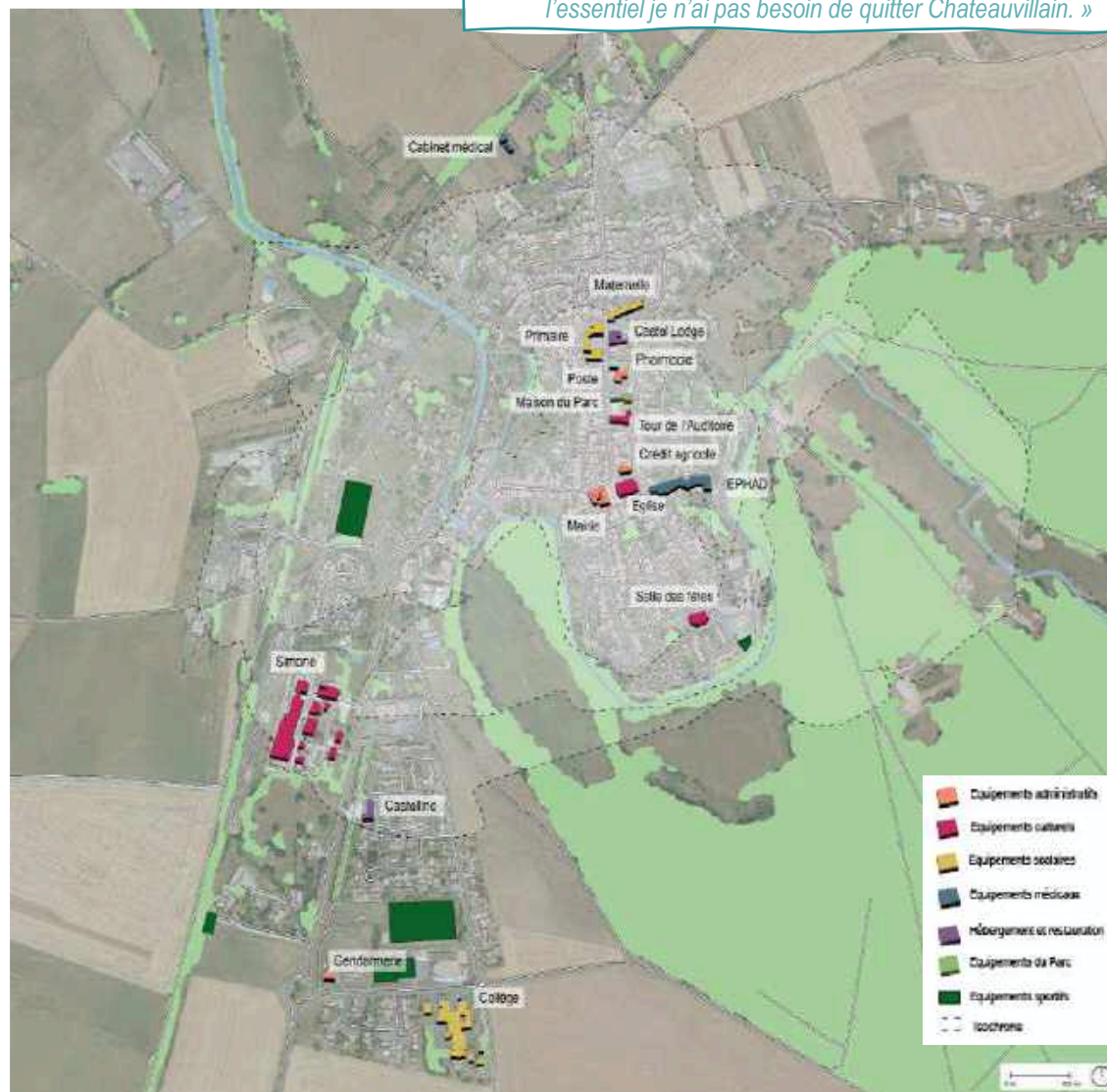
Cependant, **pour accéder aux services de santé plus spécifiques, les habitants se déplacent vers d'autres communes.**

Un **manque d'équipements à destination d'une jeune population** potentiellement en lien avec les écoles et le collège peut également être remarqué.

Les **équipements de la commune portent en revanche le dynamisme et la richesse de l'offre culturelle, évènementielle** et des activités les plus attractives de la commune.

Enjeux

- ↳ **Valoriser et communiquer sur l'offre d'équipements actuelle** de la commune.
- ↳ **Développer leur rayonnement et leur attractivité** en y articulant un **programme évènementiel attractif pour différents publics.**
- ↳ **Développer l'accessibilité et l'adressage des équipements** sur l'espace public pour en favoriser la fréquentation.



2.3. Facteurs d'animation et d'attractivité (1/2) : équipements, services et associations



Lieux d'animations et vie associative

Cf. Diagnostic PVD Chateauvillain partie V.1.2 E

« Mes enfants sont à la section volley du collège et à l'école de musique de Chateauvillain. Par contre le foot ne se fait plus ici mais à Maranville et pour la danse c'est à Chaumont, c'est dommage »

- **Différents lieux d'animation et de sociabilité sont répartis sur la commune.** Portés par des équipements et des événements, ils sont des points de rassemblement réguliers, ponctuels ou encore exceptionnels.
- Ils participent à la **dynamique et à la vie locale**, et offrent aux habitants l'opportunité de se rencontrer et d'échanger.
- Ils sont aussi des **facteurs d'attractivité et de rayonnement extra-communaux**, notamment par l'organisation d'événements attirant une diversité de public venant des communes voisines (marché de Noël, concert ...)
- L'animation de la commune est également portée par les **associations locales**, qui offrent une grande diversité d'activités à la population, petits et grands, et qui organisent différentes manifestations qui rythment la vie de Chateauvillain : Association Simone, association Les Festivillains, club de tennis, centre équestre, Comité des fêtes, section culturelle, section gymnastique, tennis, section judo, section Fémina club, section omnisport, club de badminton, union des commerçants et des artisans
- Cependant, **une demande de la part des habitants d'une redynamisation et du développement d'événements sur la commune.**

Enjeux

- ↳ **Développer l'offre événementielle** en lien avec les équipements qui la portent.
- ↳ **Aménager des espaces publics attractifs et adaptés aux pratiques des habitants**, pour encourager la fréquentation de lieux d'animation quotidiens participant de la vie du bourg.



2.3. Facteurs d'animation et d'attractivité (1/2) : équipements, services et associations



Synthèse AFOM



ATOUS

- Une **offre en équipements et en services de proximité riche, diversifiée et de qualité.**
- Des **équipements qui participent au rayonnement extra-communal** de Chateauvillain et qui en font un lieu de destination.
- Un **riche réseau d'associations** dont l'activité complète l'offre communale, notamment auprès des publics plus jeunes.
- Des **équipements et des espaces publics qui portent l'animation quotidienne et ponctuelle de la commune**, et qui participent de l'organisation d'évènements exceptionnels.



FAIBLESSES

- Un **manque de lisibilité de l'offre** présente sur la commune.
- Une organisation des espaces publics aménagés et animés dispersée sur la commune : un **manque de lien physique entre ces poches d'animation locale.**
- Un **manque d'animation ressenti par les habitants** de la commune.



OPPORTUNITES

- Une **multitude d'équipements et d'associations** pouvant porter de nouveaux évènements exceptionnels sur la commune.
- Des **espaces publics qualitatifs pouvant accueillir des lieux de sociabilité et des aménagements** encourageant leur fréquentation, dans le but de renforcer l'animation du bourg.
- Des **acteurs locaux et des espaces publics favorables à l'émergence d'évènements communs** et au développement des usages sur la commune.



MENACES

- Une **méconnaissance de l'offre et des activités disponibles** sur la commune.
- Des **structures d'accueil et des services associés** (restauration, stationnement, hébergement...) aujourd'hui **insuffisants pour accueillir une fréquentation** associée à des évènements rayonnants.
- Un **manque d'aménagement pour les circulations** douces et de lien entre les lieux d'animation, qui peut nuire à la vitalité du centre bourg.

2.4. Facteurs d'animation et d'attractivité (2/2) : économie et commerce



Commerces et services

Cf. Diagnostic PVD Chateauvillain partie V.1.2 A

« Un magasin de produits locaux avec des casiers où on pourrait se servir en libre accès, je pense que ça pourrait plaire. Un magasin avec les produits Esprit du Parc aussi. »

- Une **offre commerciale rayonnante** principalement composée de commerces de bouche et d'un supermarché.
- Certains commerces de Châteauvillain encouragent à la fréquentation du bourg par leur rayonnement (Intermarché et sa station-service, boulangeries, maison de la Presse, bureau de tabac et Crédit Agricole).
- La présence d'une association des commerçants (UCAC) sur le territoire, disposant d'une connaissance fine du contexte et des dynamiques locales.
- Certains commerces perçus comme nécessaires par la population sont cependant absents : boucherie, restaurant, marché local de plein vent et café.
- L'offre commerciale de Châteauvillain est principalement concurrencée par celle des commerces de Chaumont, Châtillon, Bar-sur-Aube et Langres.
- Une demande des habitants pour des produits locaux est perçue.
- Aujourd'hui, le fait que Châteauvillain héberge le siège de la Communauté de Communes, entraîne de nouvelles habitudes de fréquentation et le déplacement de certains achats vers les commerces de la commune (Intermarché, pharmacie, ...).



Enjeux

- Définir une stratégie de requalification du linéaire commercial du centre-bourg et concentrer l'action sur ce « parcours commercial ».
- Développer des structures permettant la valorisation des producteurs locaux (marché, magasin des producteurs ...) complémentaire de l'offre de Simone.

2.4. Facteurs d'animation et d'attractivité (2/2) : économie et commerce



Le tourisme

Cf. Diagnostic PVD Chateauvillain partie V.1.2 B

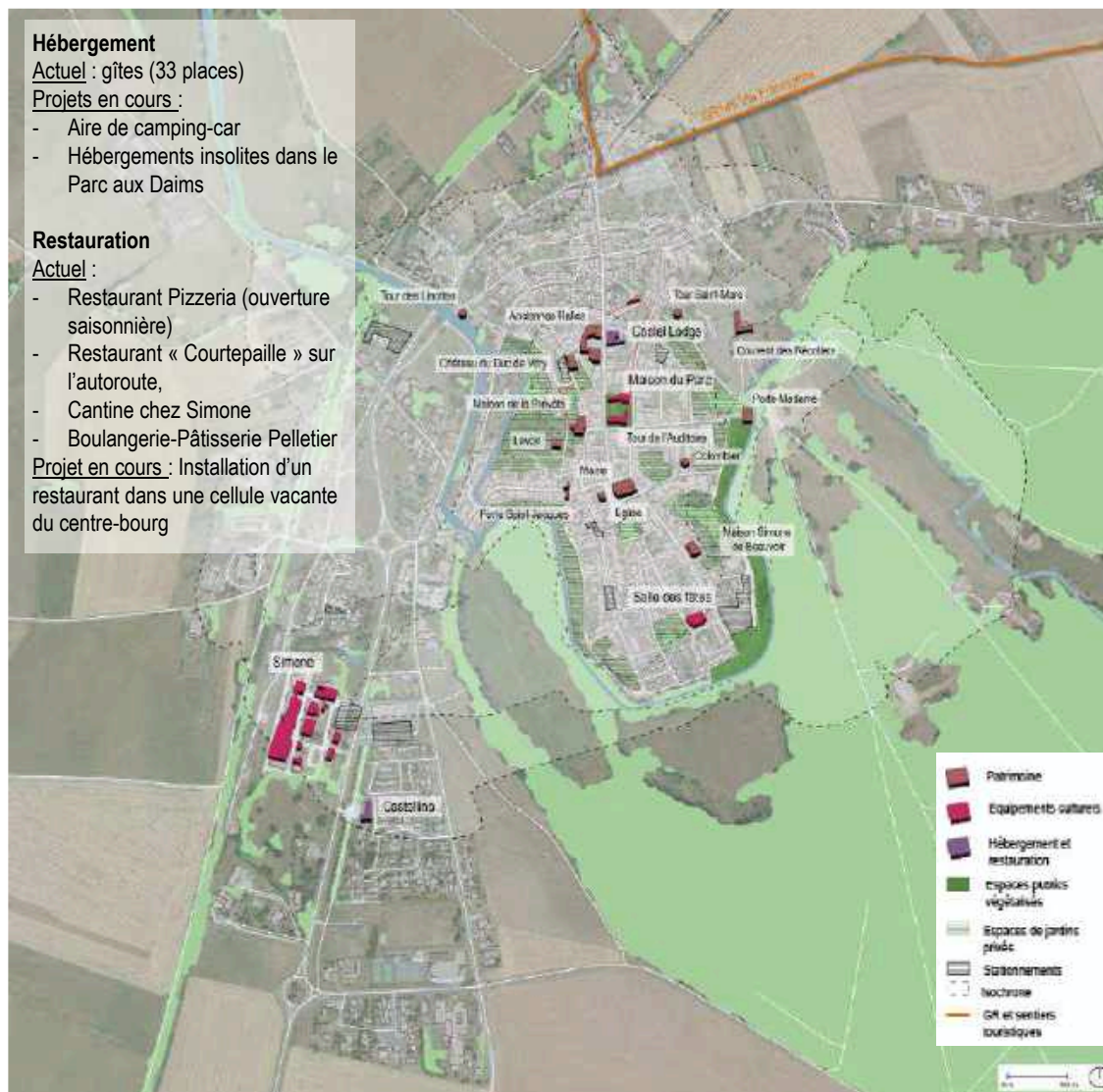
- Une **offre touristique riches et diversifiée**, composée de lieux patrimoniaux, d'offre d'activités et d'animations qui mettent en valeur les ressources de la commune .
- Une **identité touristique réputée, qui participe de l'attractivité de Chateauvillain** et qui fait sa réputation : forêt, chasse, sites patrimoniaux exceptionnels, savoir faire agricole.
- Une **fréquentation estivale de la commune**, avec des flux venant de pays étrangers (Hollande, Belgique...) et des publics sensibilisés aux tourisms verts et écologiques.
- Cependant, **des services insuffisants aujourd'hui pour répondre aux flux touristiques actuels** et à un potentiel développement futur (restauration, hébergement).

« Pour l'instant, la commune n'est pas prête à accueillir un congrès du Parc ou des touristes venant visiter le Parc, en terme d'offre d'hébergement et de restauration »

« Ce serait vraiment bien d'avoir un restaurant, qui propose des produits locaux par exemple. Ça plairait aux habitants et aux touristes ! »

Enjeux

- ↳ Réfléchir cette nouvelle offre pour **être complémentaire à celle d'Arc-en-Barrois**.
- ↳ **Offrir de nouveaux services touristiques hybrides** qui répondent aux publics du Parc National et aux publics locaux (habitants, CC3F...).
- ↳ **Considérer la saisonnalité des flux touristiques**.



Hébergement

Actuel : gîtes (33 places)

Projets en cours :

- Aire de camping-car
- Hébergements insolites dans le Parc aux Daims

Restauration

Actuel :

- Restaurant Pizzeria (ouverture saisonnière)
- Restaurant « Courtepaille » sur l'autoroute,
- Cantine chez Simone
- Boulangerie-Pâtisserie Pelletier

Projet en cours : Installation d'un restaurant dans une cellule vacante du centre-bourg

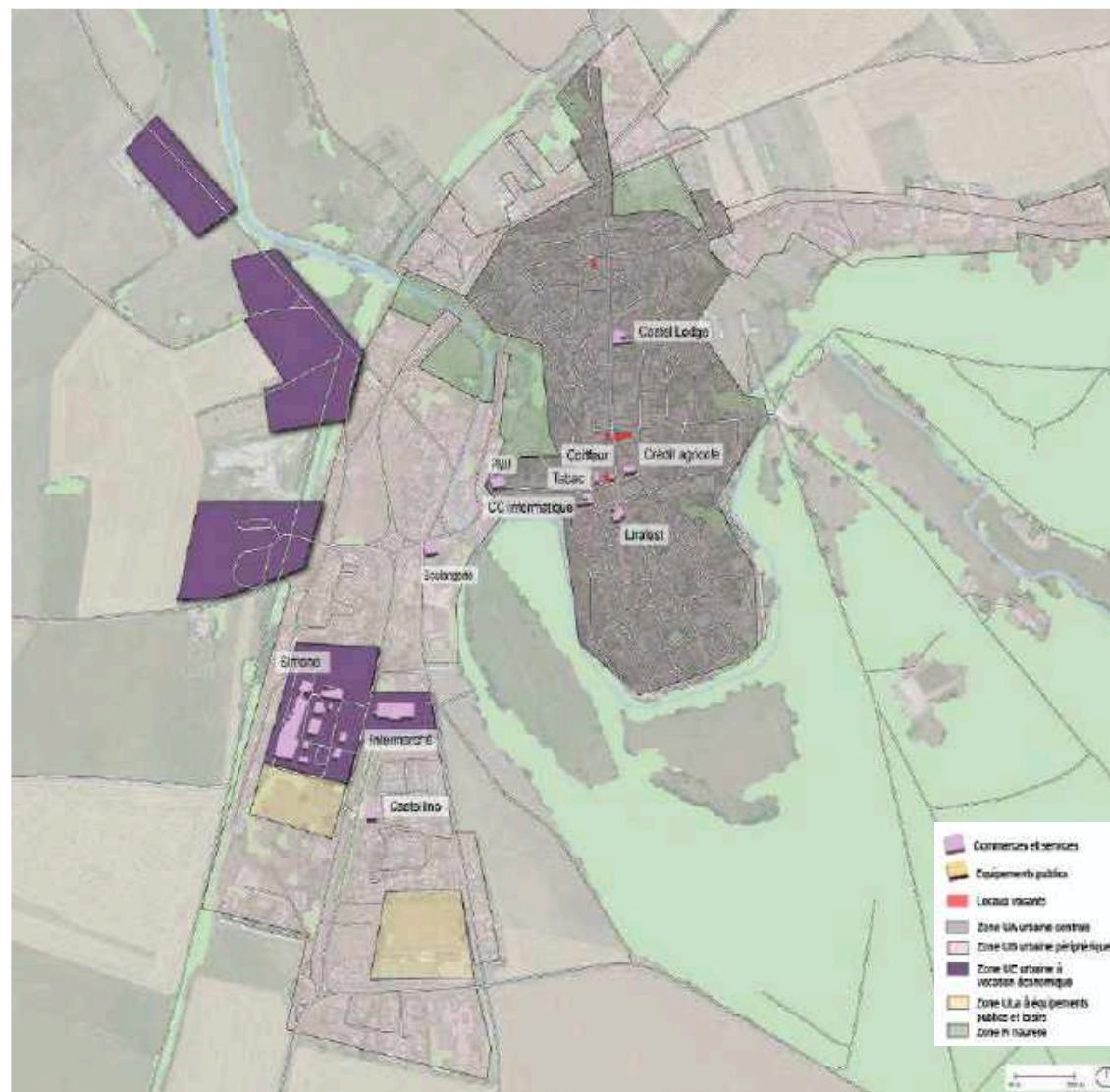
2.4. Facteurs d'animation et d'attractivité (2/2) : économie et commerce



L'économie productive

Cf. Diagnostic PVD Chateauvillain partie V.1.2 C

- Le **secteur industriel est peu présent** aujourd'hui sur la commune.
- Dans le secteur de l'industrie manufacturée sont répertoriées :
 - Une entreprise employant 10 à 19 salariés
 - Deux entreprises employant 3 à 5 employés
- Le PLU de la commune identifie des **zones UE** (zones urbaines spécifiques à vocation économique) situées en **périphérie du tissu du bourg**
- **L'héritage de l'activité productiviste réside dans le site de Simone**, ancienne manufacture du Chameau, producteur de bottes en caoutchouc. L'activité a pris fin en 2010 suite au rachat par Lafuma en 1995.



Enjeux

- ↳ **Conserver les potentiels de développement d'industrie en périphérie du bourg**, pour en préserver le calme et la qualité urbaine.



Synthèse AFOM



ATOUS

- Une **offre commerciale quotidienne** qui correspond aux besoins de la population et qui rayonne à l'échelle des bourgs voisins.
- Une **offre touristique articulée autour de plusieurs activités et démarches**, portée par une pluralité d'acteurs (Parc National, Mairie, ...)
- La **proximité avec les infrastructures de transports et des bassins d'emploi** qui font de la commune une polarité résidentielle attractive pour les actifs de la région.
- Une **identité, des ressources et des producteurs locaux** qui font la réputation de Chateaufvillain et qui en font un lieu de destination touristique.
- Des **zones d'activités productives excentrées, préservant le centre-bourg** du développement de filière productive.



OPPORTUNITES

- Des **cellules commerciales disponibles en centre-bourg** pour implanter de nouvelles offres et de nouvelles activités.
- Des **ressources locales propices au développement d'une filière de tourisme vert**, qui répond aux attentes des flux touristiques actuels.
- Un **vivier de porteurs de projets potentiels sur le territoire**, acteurs d'une évolution de la nature de l'offre



FAIBLESSES

- Une **déprise commerciale** observée depuis quelques années dans le centre-bourg.
- Le **manque de certains commerces**, support de lien social, ressenti pas les habitants (café, restaurant).
- Des **services (hébergement, restauration) insuffisants pour répondre aux besoins des flux touristiques** et pour les fixer sur la commune pour des séjours plus long.
- La **vacance des cellules du cœur-de-bourg** et la fermeture d'enseignes quotidiennes qui renforce le sentiment de perte de dynamisme.

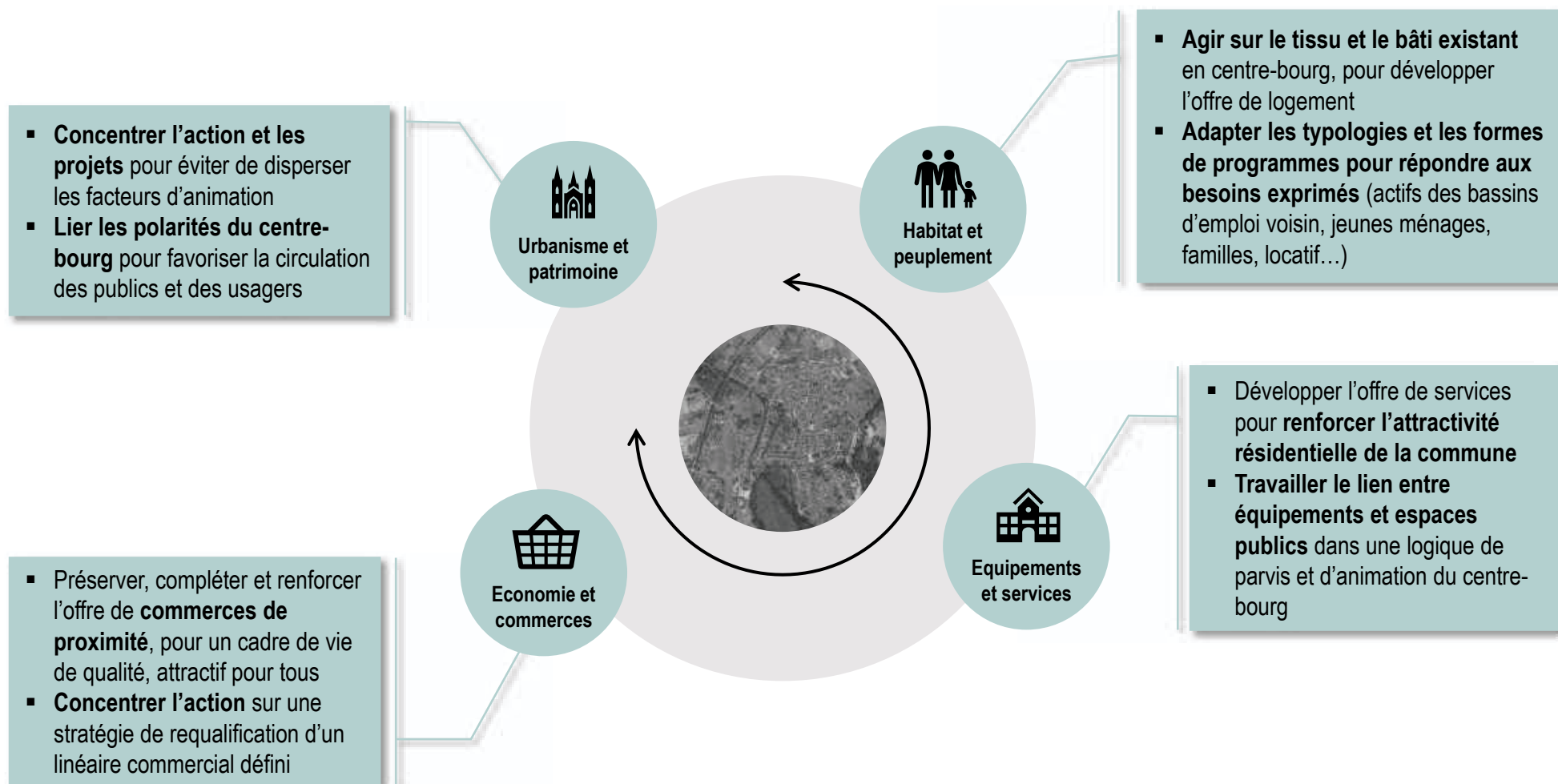


MENACES

- Une **fréquentation touristique saisonnière** qui fragilise la pérennité des activités de ce secteur.
- Un **manque de services associés sur la commune**, pour le développement des commerces et du tourisme (restauration, hébergement, parking...)
- Des **locaux vacants souvent inadaptés aux activités commerçantes**, qui nécessitent une remise aux normes coûteuse

Synthèse des enjeux communs

Enjeux, vers les orientations ...



Partie 3



Diagnostic stratégique d'Arc-en-Barrois

Introduction : le périmètre du centre-bourg

I. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune

1. Diagnostic des fonctions et polarités urbaines
2. Environnement naturel et espaces publics
3. Patrimoine matériel et immatériel
4. Inventaire des projets récents
5. Dynamique de projets et ambition politique

II. Habitat et peuplement

1. Dynamique de peuplement
2. Evolution du parc de logement et des modes d'occupations
3. Actifs et emploi

III. Facteurs d'animation et d'attractivité (1/2) : équipements, services et associations

1. Équipements publics
2. Lieux d'animations et vie associative

IV. Facteurs d'animation et d'attractivité (2/2) : économie et commerce

1. Commerces et services
2. Tourisme
3. Economie productive

Synthèse des enjeux

Introduction | Les périmètres du centre-bourg

Le développement du bourg dans l'histoire

- Une première période de développement urbain concentrée autour de la **rue Anatole Gabeur, principal axe du bourg**.
- Un deuxième temps de développement de la commune, à l'ouest du centre ancien, caractérisé par des formes urbaines différentes et une opération de lotissement surplombant le bourg.
- Un **cœur de bourg conservé et d'une grande qualité architecturale**, qui jouit d'opérations de réhabilitation menées par la collectivité.
- Une **croissance urbaine récente et maîtrisée**, préservant le cœur de bourg de l'installation d'activités productives et de formes urbaines dissonant avec l'ambiance du bourg.

« On a la chance d'avoir un bourg très bien conservé et marqué par l'histoire. »

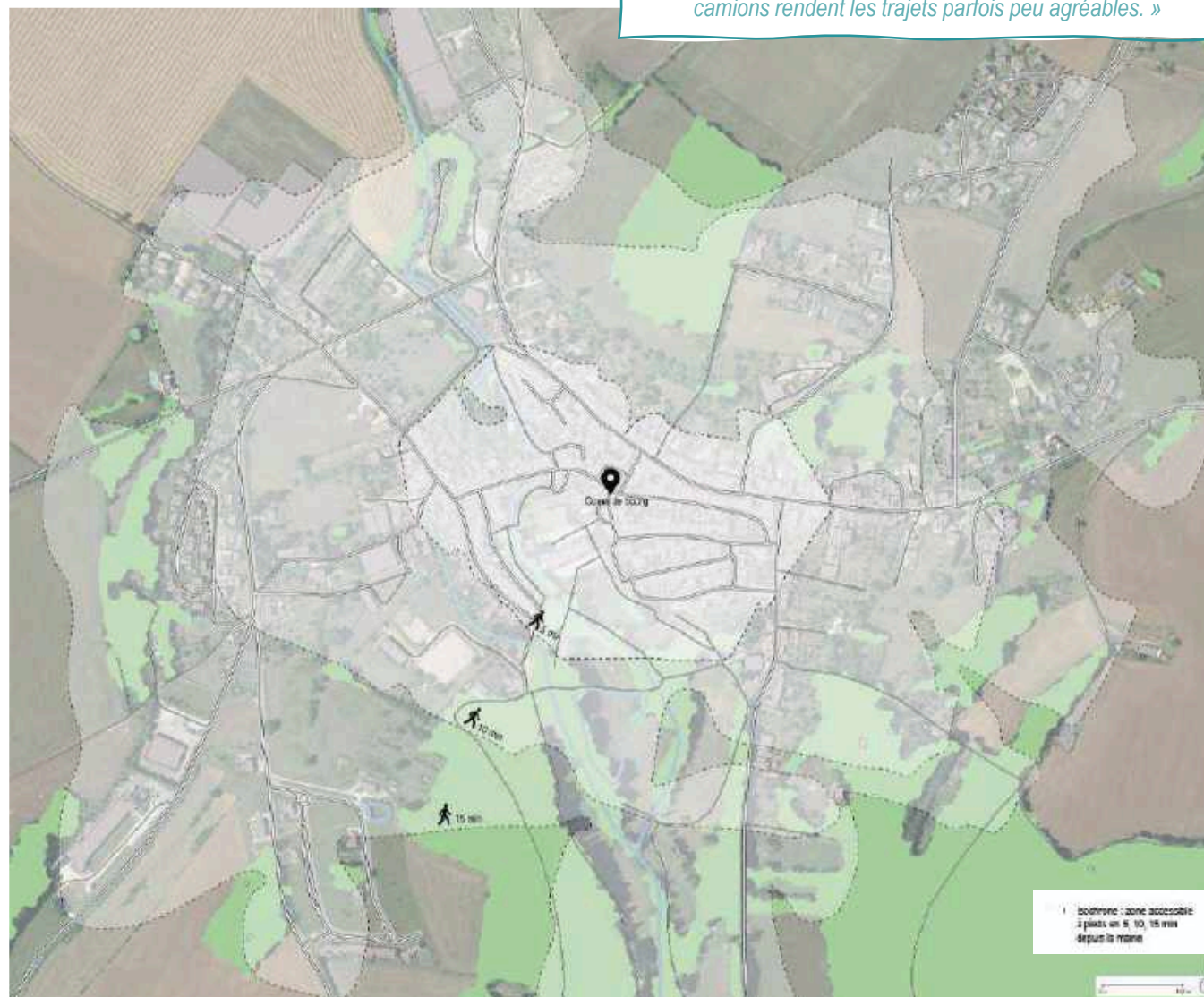


Introduction | Les périmètres du centre-bourg

Le centre-bourg vécu

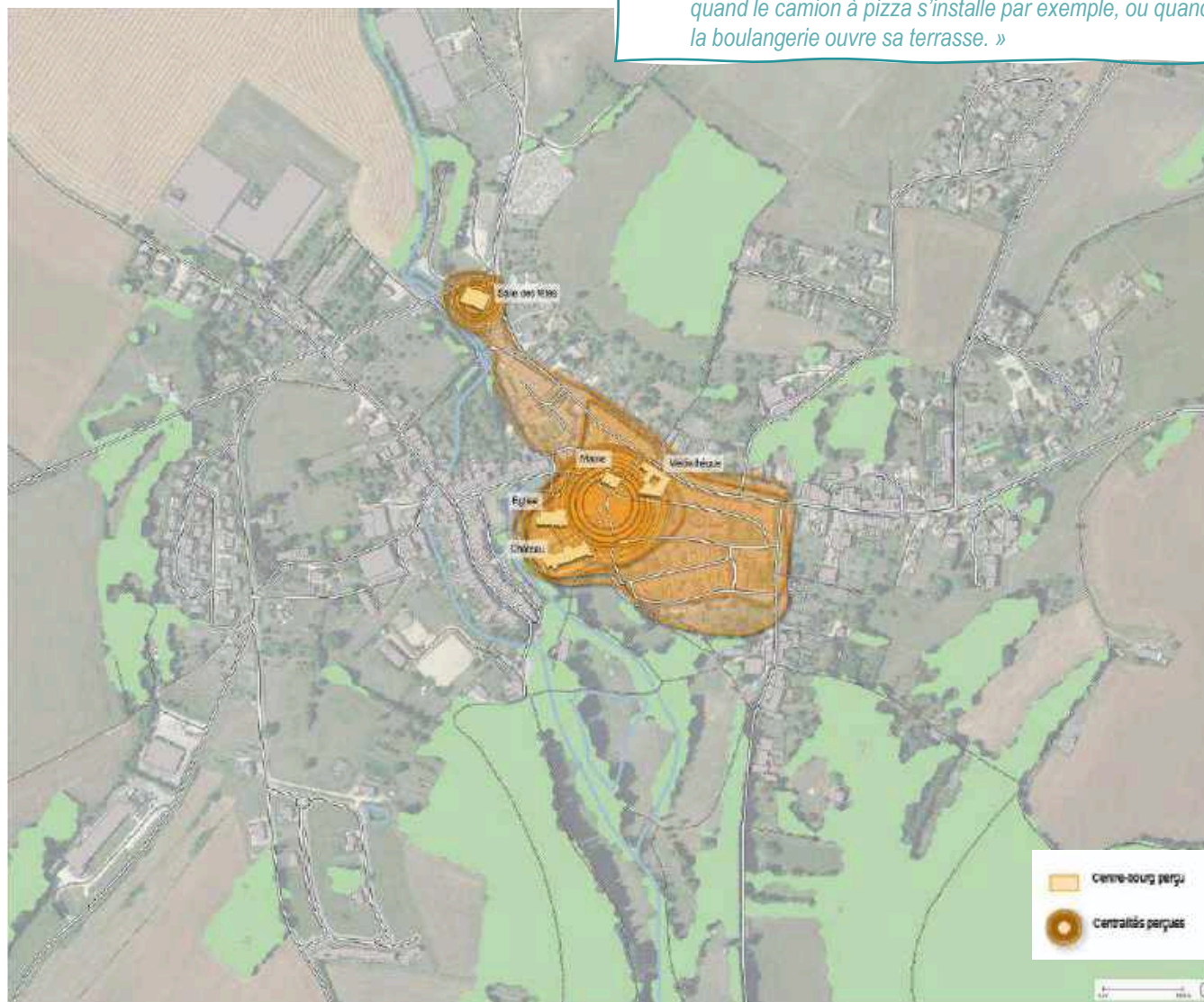
- Le centre-bourg vécu : périmètre accessible à 5 minutes à pied de la place de la Mairie.
- Un **bourg organisé autour de la place de la Mairie et de la rue Anatole Gabeur**, autour desquels se structure l'offre d'équipements et de services.
- Une **bonne accessibilité piétonne** et un tissu urbain agréable, invitant à la déambulation et aux promenades.
- Une **concentration des services de la commune dans ce rayon de 5 minutes à pied de la Mairie**, renforçant le centralisme du bourg.

« Tout est très accessible à pied dans le centre, mais les camions rendent les trajets parfois peu agréables. »



Le centre-bourg perçu

- Un **cœur de bourg identifié** par les habitants et dans les pratiques, qui **rassemble les usages et l'animation d'Arc-en-Barrois**.
- **Des équipements identifiés comme porteurs de l'animation** et moteurs dans les usages, situés dans le centre historique du bourg.
- Une **seconde centralité de fréquentation organisée autour de la salle des fêtes**, légèrement excentrée mais **accessible depuis le centre et située en entrée de bourg**.

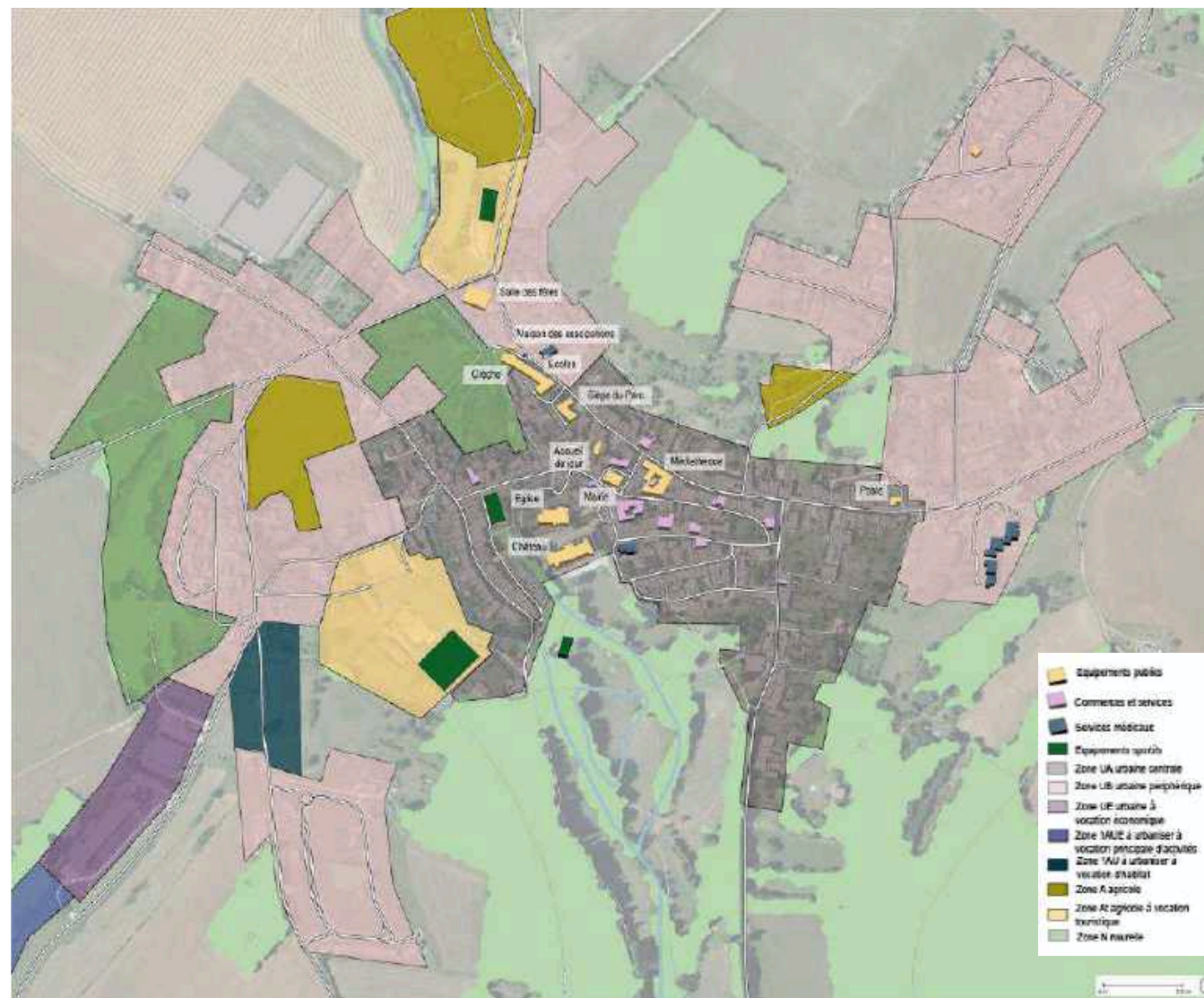


3.1. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune



Diagnostic des fonctions urbaines et des polarités (1/2)

- Un **tissu urbain multifonctionnel**, organisé autour de la zone urbanisée principale qui concentre les équipements du bourg.
- La **présence de zones de nature et de zones d'exploitation agricole** en grande proximité du tissu urbain.
- Des **équipements rayonnants, concentrés dans le centre-bourg**.
- Un **relatif étalement urbain**, avec des zones secondaires de logement excentrées du cœur de bourg
- Un **tissu industriel en périphérie, préservant le centre** d'emprises dédiées aux activités productives.



Enjeux

- ↳ **Planifier le développement des zones de projets** identifiées dans le PLU.
- ↳ **Travailler à la valorisation et à la préservation des espaces de nature** du cœur de bourg.
- ↳ **Limiter l'étalement urbain** et penser le développement de l'offre selon les opportunités foncières (dents creuses, vacance...).

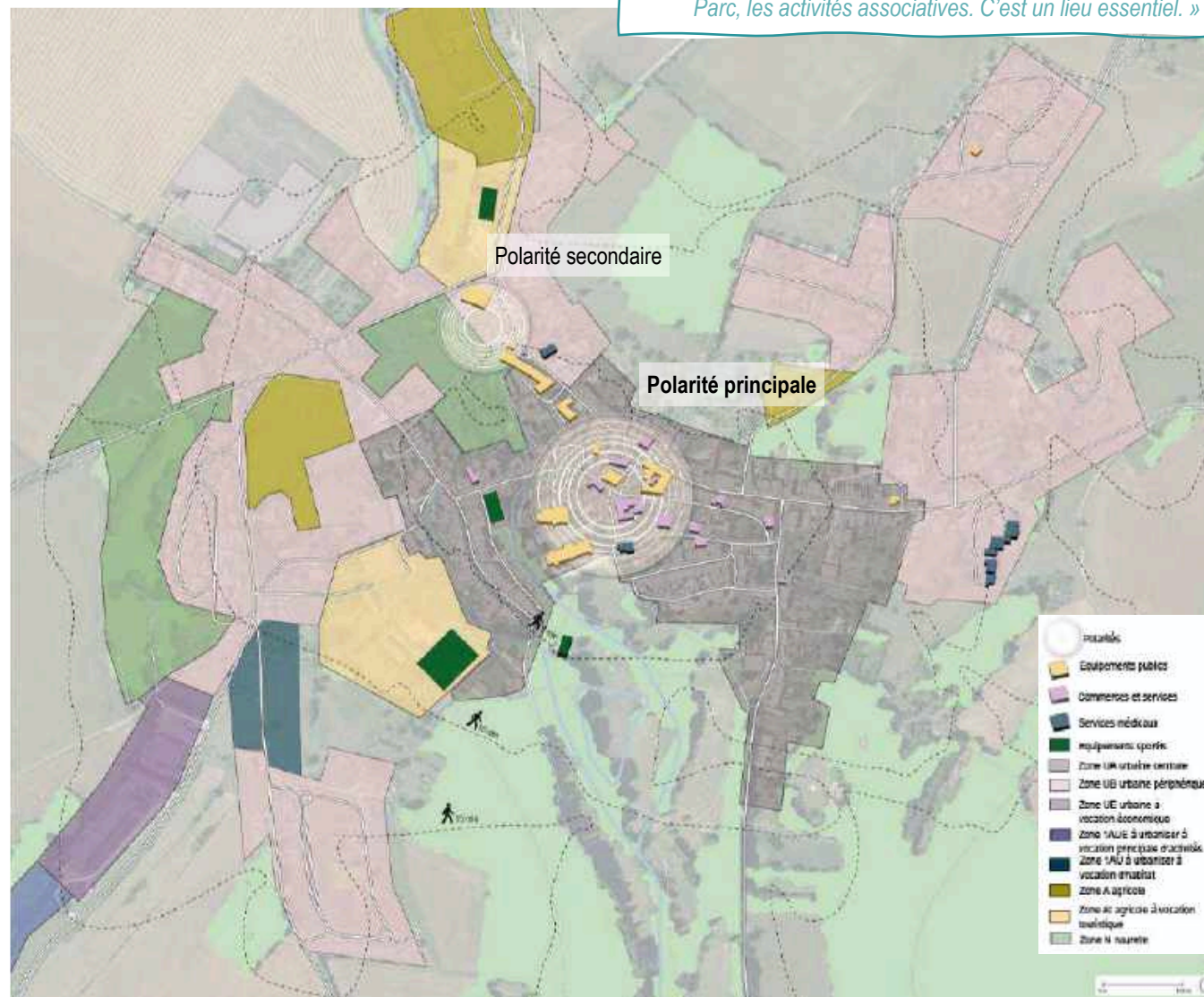
3.1. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune



Diagnostic des fonctions urbaines et des polarités (2/2)

- Une commune structurée autour **d'une polarité principale**, un cœur de bourg identifié qui rassemble la majorité des équipements de la commune.
- Une **polarité secondaire** autour de la salle des fêtes et des écoles, centralité événementielle et fréquentée par une grande diversité de publics.
- **Deux polarités liées par la rue Anatole Gabeur**, qui permet une liaison simple entre elles et assure une communication fluide des flux.

« La salle des fêtes c'est là qu'ont lieu les réunions du Parc, les activités associatives. C'est un lieu essentiel. »



Enjeux

- ↳ **Renforcer le lien entre les deux polarités**, notamment en travaillant les connexions douces.
- ↳ **Préserver le caractère concentré des fonctions du centre-bourg** qui offre aujourd'hui toutes les aménités urbaines.

3.1. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune



Environnement naturel et articulation des espaces publics

Cf. Diagnostic PVD Arc-en-Barrois partie I.1

- Un **patrimoine hydraulique, forestier et architectural précieux et diversifié**, connecté au tissu urbain et au bourg qui jouissent d'une grande qualité paysagère.
- Des **espaces publics qualitatifs et aménagés**, permettant des usages quotidiens (aire de jeux, promenade...).
- Des **équipements articulés aux espaces publics** et avec un bon adressage.
- Des **espaces privés de jardins** visibles depuis les rues, qui **participent à la qualité urbaine** et à l'impression de nature dans le bourg.

Enjeux

- ↳ **Potentialiser l'offre d'équipements** et le Parc en travaillant une **boucle cheminatoire d'espaces publics** identifiable et liant les équipements
- ↳ **Adapter l'espace public aux animations et évènements** pouvant s'y déployer
- ↳ **Travailler sur l'espace public desservant la futur salle des fêtes.**
- ↳ **Pacifier les circulations en cœur de bourg** pour permettre le développement des usages piétons.
- ↳ **Assurer la continuité de la trame verte d'espaces publics** à travers le centre-bourg.



3.1. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune



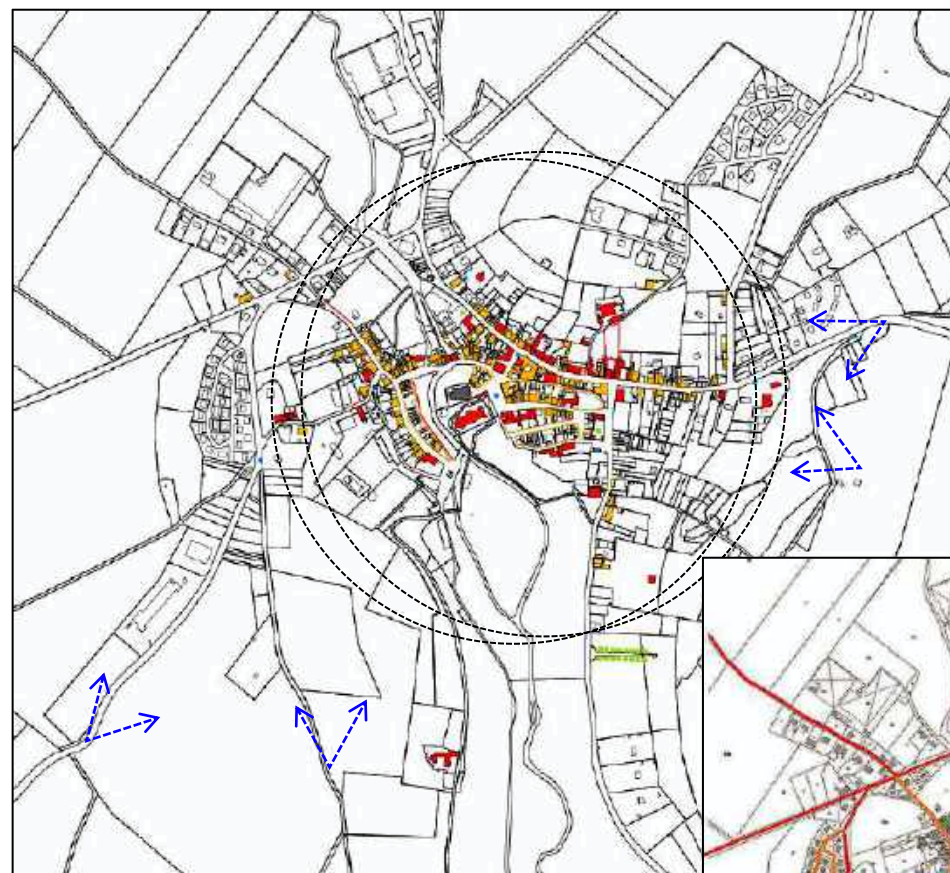
Patrimoine matériel et immatériel

Cf. Diagnostic PVD Arc-en-Barrois partie I.2.

- Une **dynamique de conservation et de restauration** mis en place par la collectivité vis-à-vis de son patrimoine bâti.
- Un **patrimoine matériel riche, caractérisant le cœur du bourg** et participant à sa qualité paysagère et architecturale.
- Un **travail de mémoire** et de parcours patrimonial mis en place dans le centre-bourg, apprécié des habitants et invitant à la déambulation.
- Une **mémoire vivante**, connue des habitants et qui forge l'identité d'Arc-en-Barrois (notamment autour de l'immigration italienne, avec le jumelage avec la ville de Samone).
- Une **association active** qui fait vivre ce patrimoine et le valorise par des évènements tout au long de l'année.

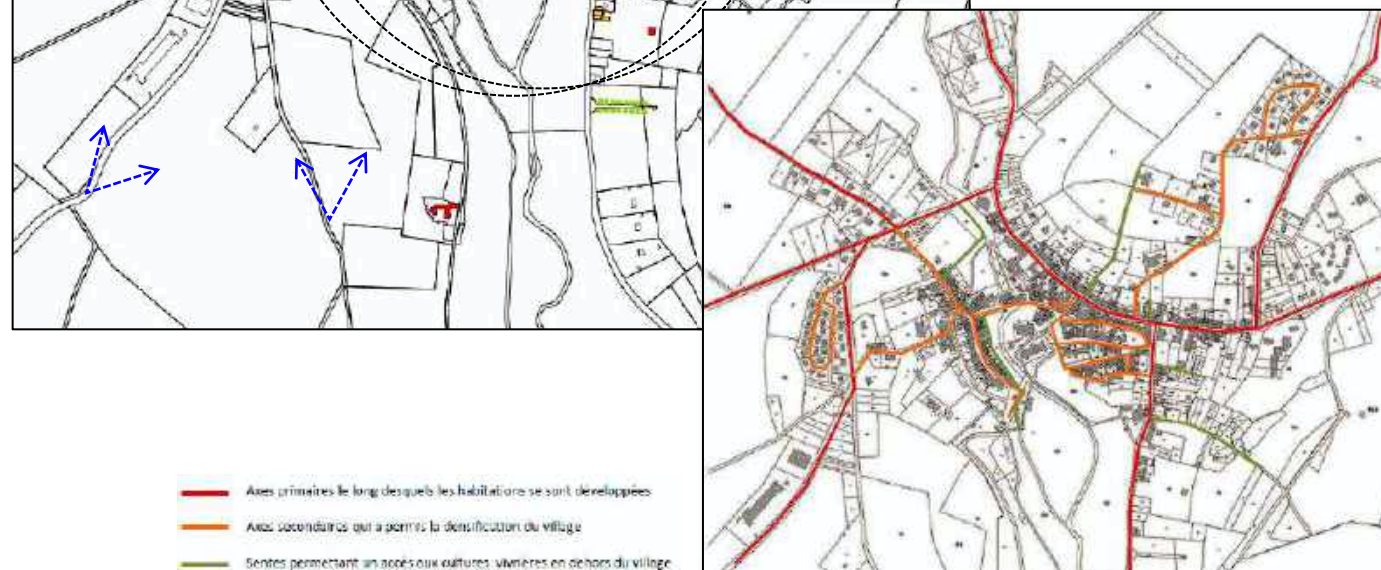
Enjeux

- ↳ **Développer l'offre d'animation et d'évènement** autour du patrimoine rénové
- ↳ **Pérenniser la dynamique de réhabilitation et de conservation**, notamment auprès des propriétaires privés sur la commune.
- ↳ Réfléchir à la destination de la **Maison Renaissance**, en cœur de bourg.



Source : AVAP en cours d'Arc-en-Barrois

« Le patrimoine de la commune est vraiment exceptionnel. Il faut en prendre soin ! Il est apprécié par les habitants et par les visiteurs. »



3.1. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune

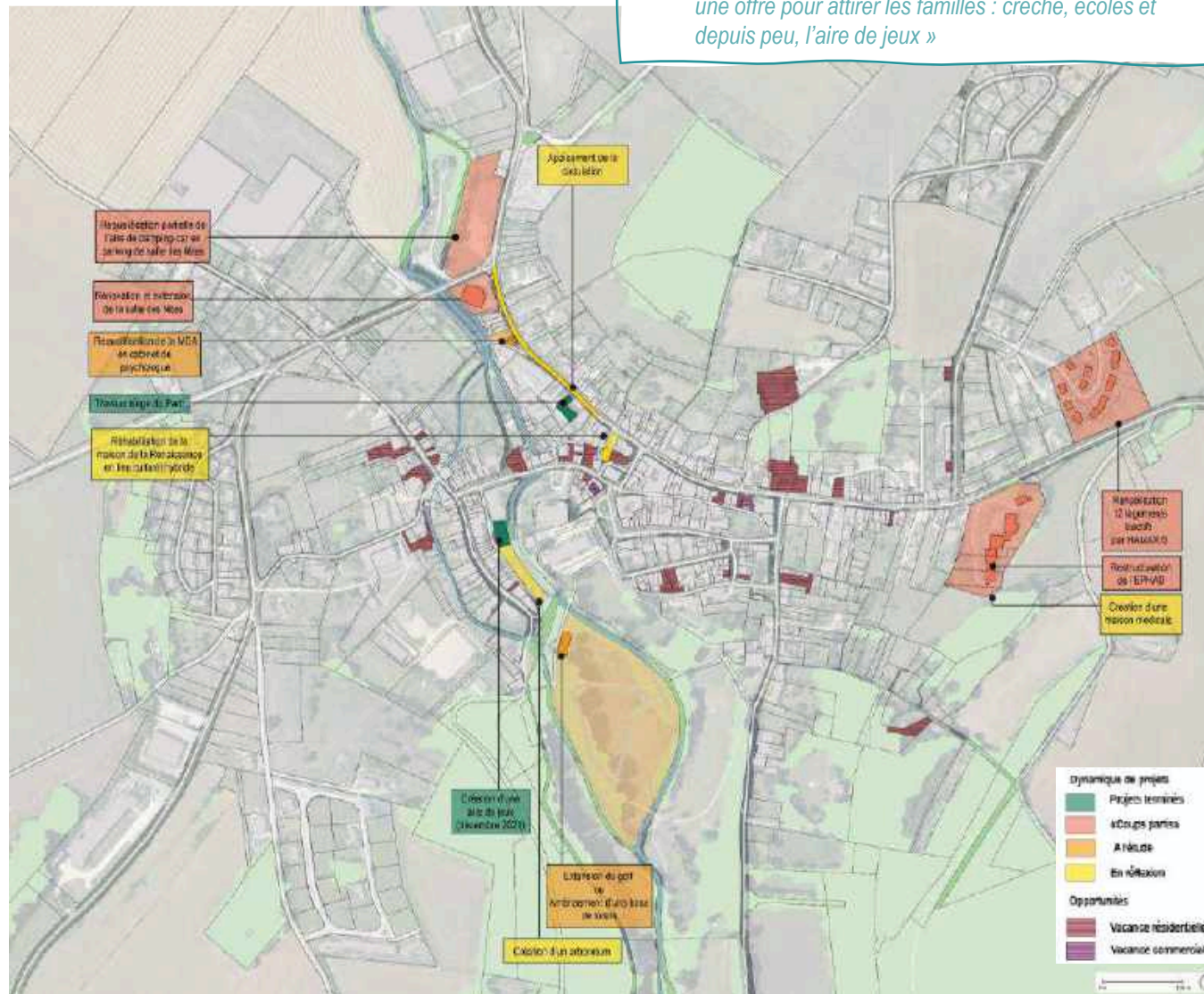


Dynamique de projets récente

Cf. Diagnostic PVD Arc-en-Barrois partie VI

« Notre ambition première a toujours été de développer une offre pour attirer les familles : crèche, écoles et depuis peu, l'aire de jeux »

- Une **dynamique de projets riche** sur le territoire, portée par la collectivité.
- **Des projets récents ayant pour objectif de développer l'offre d'équipements et de valoriser les espaces publics** et le patrimoine.
- **Des opérations de réhabilitation pour équiper les espaces de sociabilité**, appréciés des habitants qui les fréquentent d'autant plus.
- **Des programmes de logements** portés par une diversité d'acteurs et qui répondent à un besoin sur la commune.



Enjeux

- Pérenniser les actions menées sur le tissu urbain et la réhabilitation des espaces centraux.
- Compléter les interventions sur la trame d'espaces publics.

3.1. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune



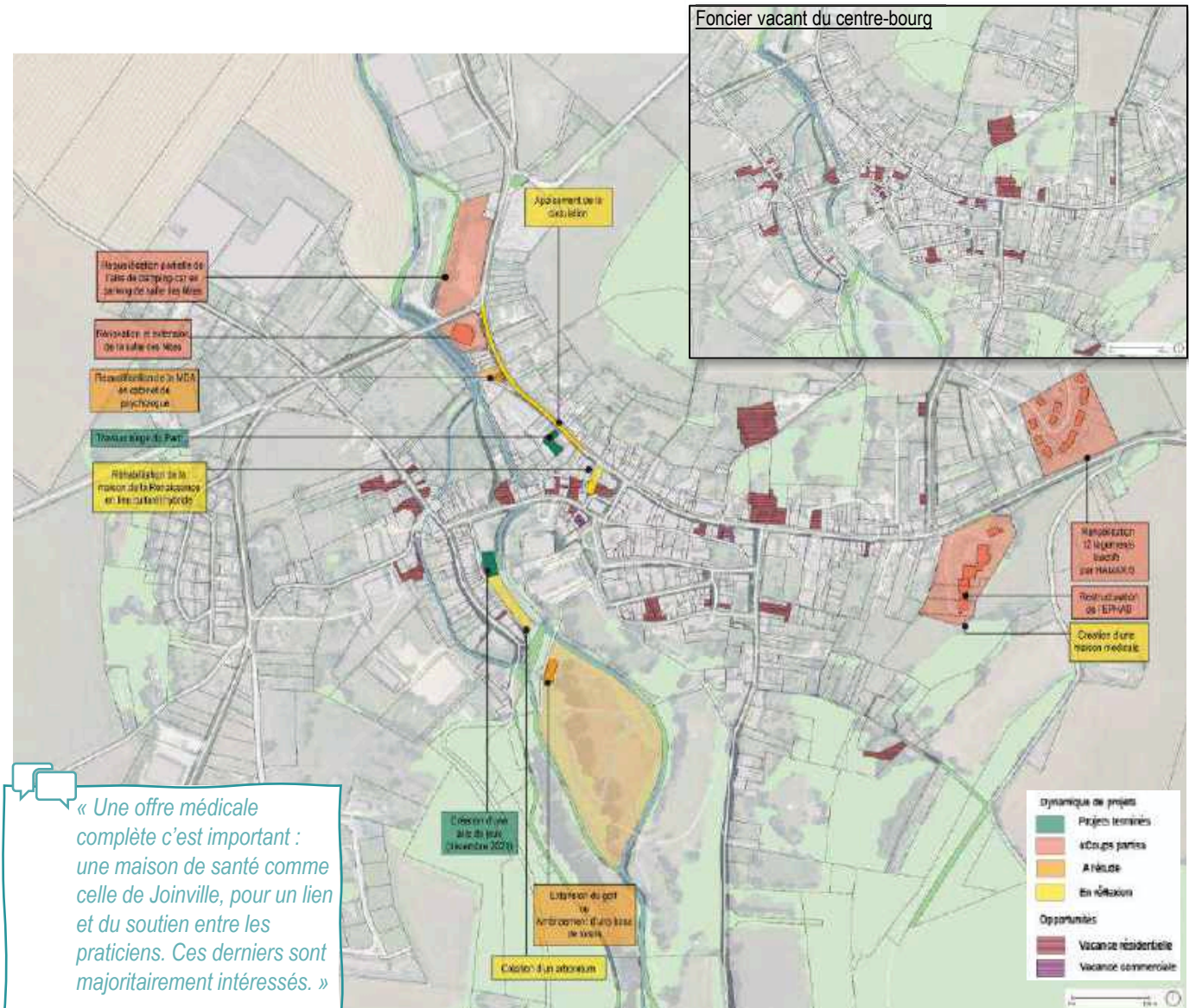
Dynamique de projets en cours et ambition politique

Cf. Diagnostic PVD Arc-en-Barrois partie VI

Des enjeux identifiés par la collectivité :
renforcer l'offre de services de proximité,
capitaliser sur l'installation du Parc National,
renforcer l'offre touristique.

De nombreux **projets en cours** de réalisation ou en réflexion :

- **Développement de l'offre de logement** par réhabilitation du parc existant
- **Développement de l'offre d'hébergement**
- **Développement de l'offre commerciale**
- **Renforcement de l'offre d'équipements et de services**
- **Requalification de l'offre d'équipements existante**



Enjeux

- **Travailler le lien entre la polarité de la salle des fêtes et celle de la Mairie** par la réalisation d'une boucle cheminatoire.
- **Aménager les espaces publics pour structurer et valoriser la dynamique du centre-bourg.**

« Une offre médicale complète c'est important : une maison de santé comme celle de Joinville, pour un lien et du soutien entre les praticiens. Ces derniers sont majoritairement intéressés. »

3.1. Diagnostic urbain, patrimonial et fonctionnel de la commune



Synthèse AFOM



ATOUS

- Un **patrimoine bâti, naturel et hydrographique riche et reconnu**, qui structure l'offre touristique et l'image d'Arc-en-Barrois.
- Un **bourg caractérisé par la mixité de ses fonctions et de ses tissus**, qui offre une variété de services et d'équipements.
- Une **centralité identifiée historiquement**, dans le fonctionnement urbain et dans les pratiques des habitants.
- Un **patrimoine entretenu et valorisé**, qui participe de l'attractivité de la commune et de sa réputation.
- Une **grande proximité entre les différentes fonctions urbaines**, qui ne nuit pas à la qualité de chacune.



FAIBLESSES

- Un patrimoine historique nécessitant des **réhabilitations coûteuses** (Maison Renaissance).
- Un **centre bourg organisé autour d'un axe routier source de nuisances**, occasionnant des flux de poids lourds en plein centre-bourg.
- Un **manque d'animation ressenti par la population**.
- Une **fréquentation saisonnière liée au tourisme** et à la chasse qui impacte la fréquentation des équipements et des services.
- Une **déconnexion de certains équipements avec la trame d'espaces verts** de l'Aujon.



OPPORTUNITES

- **L'installation du Parc National** et de son siège dans le bourg.
- Un **réseau d'espaces publics appréciés** et fréquentés par les habitants, à renforcer
- Une **centralité secondaire organisée autour de la salle des fêtes**, faisant l'objet d'un projet de réhabilitation.
- **Vacance de certaines cellules en RDC du cœur-de-bourg**, disponibles pour l'installation de nouveaux services
- Un **patrimoine naturel et architectural qui fait la réputation d'Arc-en-Barrois**, qui l'inscrit dans le grand territoire, à articuler avec l'offre voisine.



MENACES

- Le **rythme touristique saisonnier** et son **impact sur les équipements et services**.
- Un **risque de dispersion trop forte du centre-bourg** par rapport à sa capacité d'animation.

3.2. Habitat et peuplement



Dynamique de peuplement

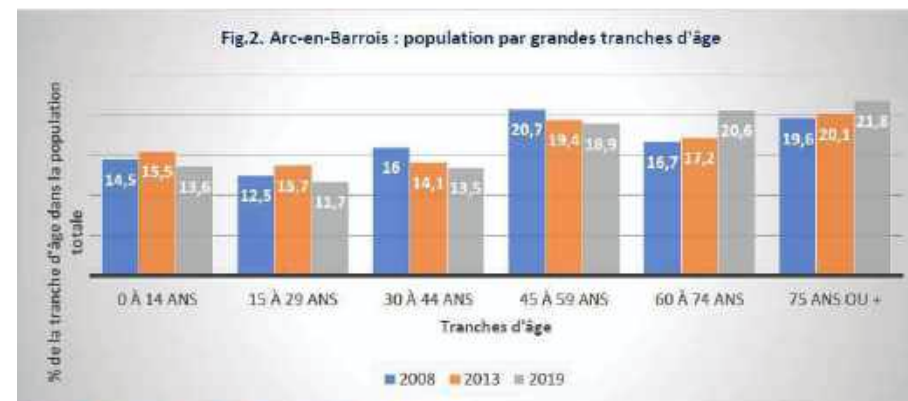
Cf. Diagnostic PVD Arc-en-Barrois partie II

« Je pense aux jeunes : il n'y a pas d'activités pour les jeunes, donc ils sont très peu présents. »

- En 2018, la population d'Arc-en-Barrois est constituée de **736 habitants**. La commune connaît une croissance démographique régulière jusqu'en 1999 puis commence à décliner (-18% entre 1999 et 2018).
- On observe une **importance de la part des 60 ans et plus** dans la population communale, part supérieure aux moyennes départementales et nationales. Cette sur représentation des personnes de plus de 60 ans s'accompagne d'un vieillissement de la population.
- On observe une **baisse dans la taille des ménages** depuis 1968, lié au vieillissement de la population et au phénomène de décohabitation. Il est commun que les enfants d'un ménage s'installent sur la commune lors de leur départ du foyer parental.
- Le **manque d'offre de logements adaptés aux jeunes ménages** peut expliquer ce déséquilibre. Le retard dans la livraison du lotissement Saint-Jacques a notamment découragé l'installation de certaines populations qui souhaitaient construire ou acquérir un bien neuf sur la commune.
- La **médiane du revenu disponible** par unité de consommation était de 21 960€ en 2019, **supérieur à celui de la Haute-Marne et de la région Grand-Est**.
- La **population est aussi composée d'actifs travaillant dans les bassins d'emploi voisins**, et profitant du marché de l'immobilier local ainsi que de la qualité du cadre de vie. Il est en revanche notable que **la plupart des habitants travaillent dans la commune** (4 habitants sur 5 résident à proximité de leur lieu de travail).

Enjeux

- ↳ Adapter l'offre d'équipements et de services à la population vieillissante.
- ↳ Développer l'attractivité pour les actifs de la région, que ce soit par l'offre et la typologie de logement, mais aussi par les équipements et les animations proposées sur le bourg.
- ↳ Penser le centre-bourg comme une centralité intergénérationnelle, devant être équipée d'espaces et de services qui rassemblent la population.



Source : Source : Insee, Dossier complet (POP10)



3.2. Habitat et peuplement



Evolution du parc de logement et des modes d'occupations

- Un **parc de logement ancien et historique, composé de grandes maisons de ville, entretenu et en bon état** (35% des logements antérieurs à 1919).
- Une **offre de logement qui augmente régulièrement quantitativement** entre 1968 et 2013, puis une stagnation de demande de résidence principale.
- **15% de résidence secondaire dans le parc de la commune**, en lien avec le tourisme saisonnier et la chasse, et la transmission de bien immobilier au sein des familles, qui conservent une grande attache au territoire et entretiennent son patrimoine bâti.
- **Une absence remarquable d'ilôt ou de bâti insalubre sur la commune**, qui jouit d'un parc de logement en bon état et d'opérations de réhabilitations régulières. Un PIG habiter mieux est en cours sur la CC3F, afin d'accompagner la rénovation énergétique des logements.
- **Une offre de grands logements dans le bâti historique de la commune, et de lotissements neufs excentrés** (10 lots disponibles à la vente).
- **Une hausse des demandes est observée sur la commune**, notamment liée à l'installation du Parc National sur la commune.
- Un **phénomène de rachat par les artisans locaux**, qui retapent les demeures et ouvrent des gîtes est observé, et répond à la hausse de fréquentation touristique sur la commune.
- En 2019, **12,6% du parc de logement est enregistré comme vacant**.

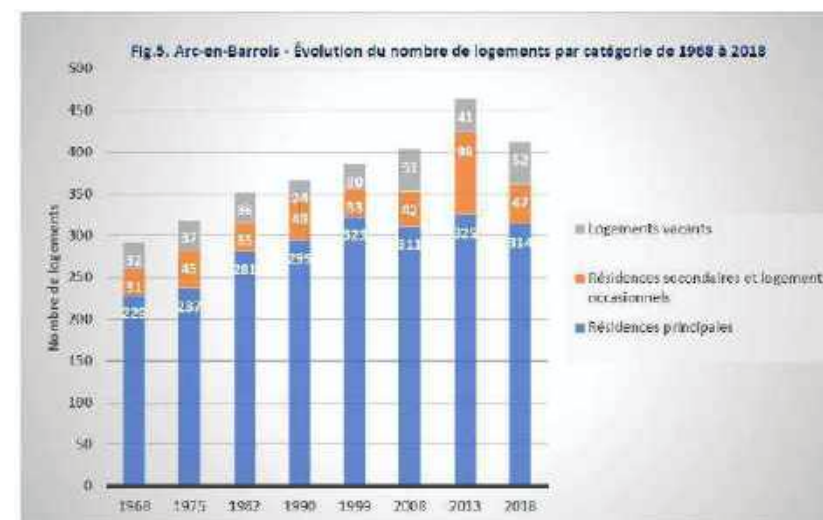
Enjeux

- ↳ **Diversifier l'offre de logement** et proposer des typologies répondant aux besoins de nouveaux publics (équipe et stagiaire du Parc ...)
- ↳ **Continuer la démarche de revalorisation du parc ancien** de la commune.
- ↳ **Considérer l'augmentation des résidences secondaires sur la commune et de l'hébergement touristique**, de leur saisonnalité et de leur impact sur l'offre réelle disponible de logement sur la commune.

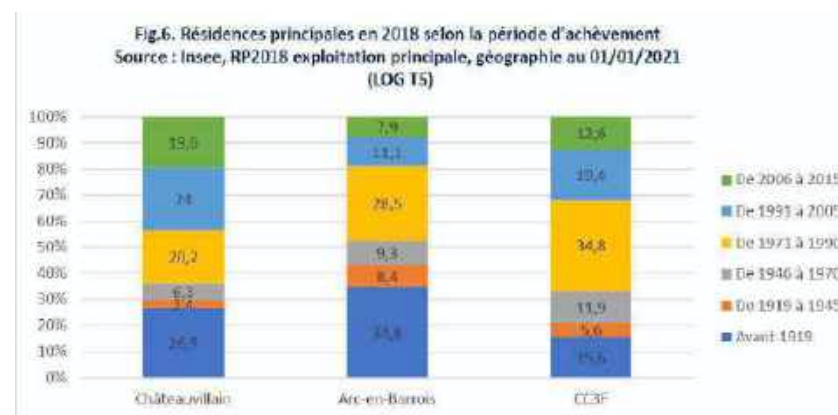
Cf. Diagnostic PVD Arc-en-Barrois partie III



« Un certain nombre de maisons sont rénovées pour devenir des gîtes par des jeunes de la commune. Il y a une forte implication des habitants dans la vie du village et ça aide au développement des projets. »



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales.



Source : Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

3.2. Habitat et peuplement

Actifs et emploi



Cf. Diagnostic PVD Arc-en-Barrois partie V.2

- Arc-en-Barrois compte **70% d'actifs**, 23,1% d'inactifs et 6,9% de chômeurs.
- On observe une **augmentation d'actifs résidant dans la zone et ayant un emploi en dehors de la commune.**
- Ce phénomène est à mettre en relation avec la **baisse d'activité des commerces locaux et renforce la vocation résidentielle d'Arc-en-Barrois.**
- **78% des actifs d'Arc-en-Barrois se déplacent en voiture pour se rendre au travail**, bien que la **majorité d'entre eux travaille sur la commune.** Cette proportion est d'ailleurs inférieure à celle de la CC3F (90%). 15% des arcquois utilisent des modes doux pour se rendre sur leur lieu de travail (vélo, pieds)
- Les **mobilités domicile-travail se font essentiellement en voiture.** Cela permet notamment aux salariés de déposer leurs enfants à l'école – malgré la proximité des équipements pour les résidents de la commune.
- Cela reste contraignant pour les employés qui pourraient bénéficier d'un navettage scolaire pour faciliter leur emploi du temps.

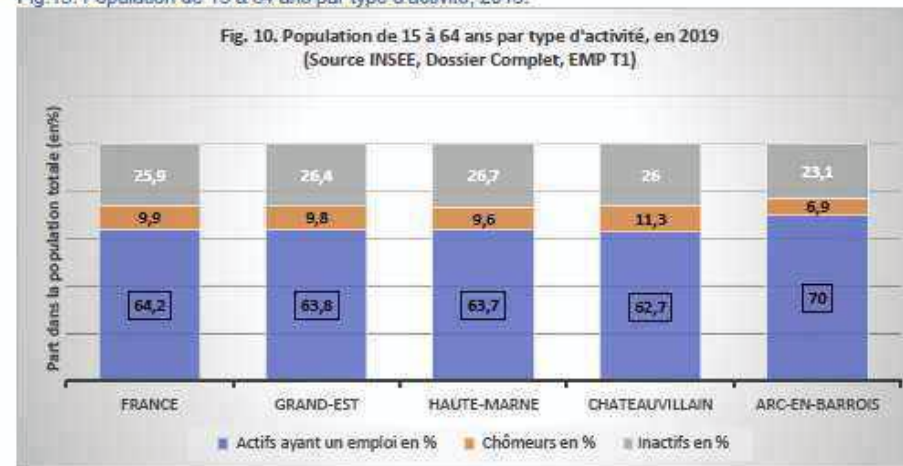


« Il est difficile de recruter certains profils sur le territoire, car ils ne sont pas attirés par la commune et préfèrent ne pas s'y installer. »

Enjeux

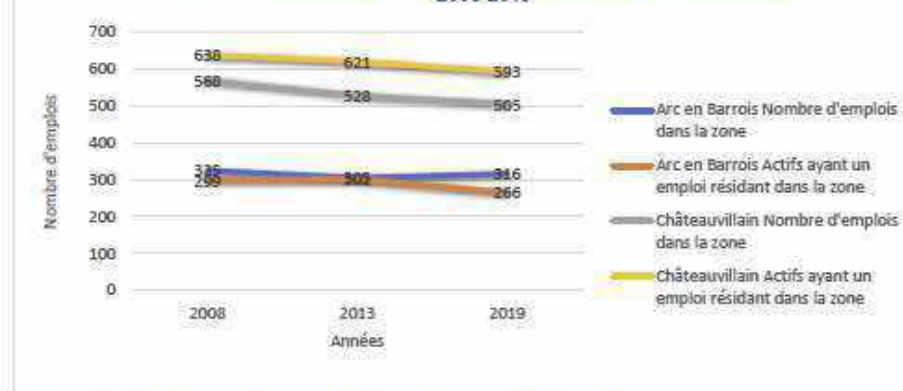
- ↳ **Renforcer l'attractivité du bourg pour les actifs**, en proposant une offre commerciale et résidentielle pertinente.
- ↳ **Ramener de l'activité et des emplois locaux dans le bourg**, en développant les commerces de proximité et les cellules commerciales vacantes.
- ↳ **Réfléchir à de nouveaux modes de mobilités** pour trouver des solutions au impératifs scolaires que connaissent les salariés et pour diminuer l'usage de la voiture au sein de la commune.
- ↳ **Favoriser l'accessibilité piétonne** aux sites de production.

Fig. 15. Population de 15 à 64 ans par type d'activité, 2018.



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

Fig. 12. Concentration d'emplois - Arc-en-Barrois & Chateauvillain 2008-2019



Source : INSEE, Dossier complet, Arc-en-Barrois, 11/07/2022



Synthèse AFOM



ATOUPS

- **L'arrivée de nouveaux résidents** sur la commune.
- Un **bâti ancien qualitatif et recherché**, pour des résidences principales, secondaires et une offre d'hébergement.
- Un **parc historique entretenu par ses résidents et par la collectivité**.
- Une **offre d'équipements attractive pour de jeunes ménages** (petite enfance, scolaire, santé ...).
- Des **familles attachées au territoire**, qui se transmettent les biens immobiliers et qui fréquentent la commune.



FAIBLESSES

- Un **vieillessement de la population** et une perte de croissance démographique.
- Un **manque de petite typologie et d'offre de location** sur la commune.



OPPORTUNITES

- **L'installation du Parc National** et l'arrivée de nouveaux actifs sur le territoire en demande de logement à proximité de leur lieu de travail.
- Des **opportunités de requalification du bâti existant sur la commune**, pour densifier l'offre en centre bourg et limiter l'étalement urbain.
- Des **projets de réhabilitation en cours sur la commune**, impactant l'offre de logement disponible pour des résidences principales.



MENACES

- Un **bâti traditionnel du centre-bourg ne favorisant pas une offre de plus petites typologies**.
- Un **marché immobilier restreint** par le phénomène de développement des **résidences secondaires et d'hébergements**, qui freine l'installation de résidences principales.

3.3. Facteurs d'animation et d'attractivité (1/2) : équipements, services et associations



Équipements publics

Cf. Diagnostic PVD Arc-en-Barrois partie V.1.2 D

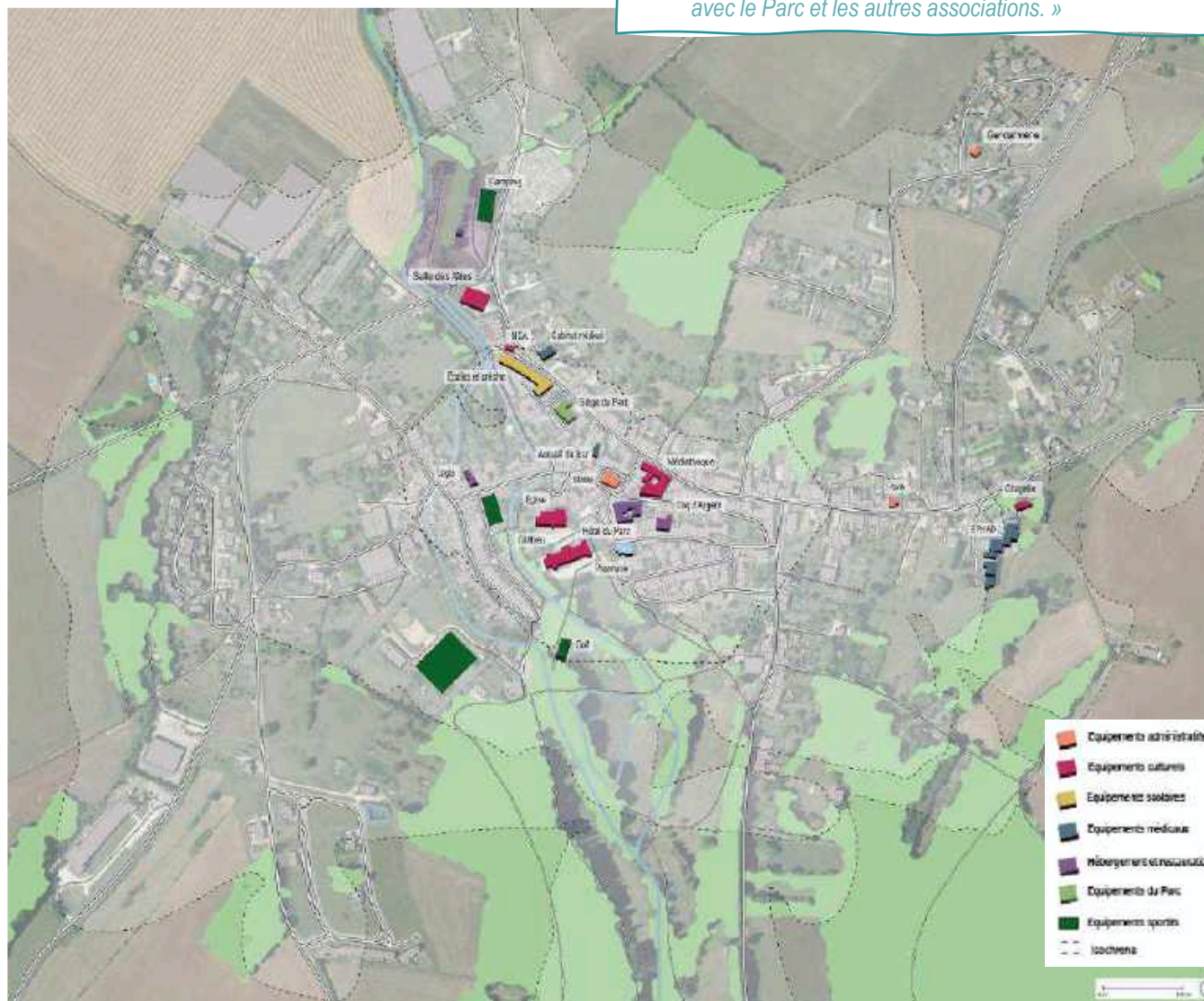
« La médiathèque pourrait être un lieu à lier davantage avec le Parc et les autres associations. »

Une **diversité importante de services sur la commune**, qui couvre la majorité des besoins quotidiens des habitants :

- **Services administratifs** : poste, gendarmerie, pompiers, Mairie, notaire
- **Services de santé** : médecins généralistes, infirmiers, dentiste, pharmacie, kinésithérapeute, ostéopathes, podologue, EPHAD, SSIAD, accueil de jour
- **Enseignement et petite enfance** : école maternelle, primaire, crèche, périscolaire
- **Loisirs et culture** : médiathèque, ...
- Une **offre remarquable pour la petite enfance**, très attractive pour les jeunes ménages.
- Un **projet de maison de santé** qui rassemblerait l'offre de soin sur la commune.

Enjeux

- ↳ **Valoriser les actions des équipements** qui portent l'animation et l'événementiel local (médiathèque, école...).
- ↳ **Renforcer le lien entre les équipements pour développer les synergies** et l'offre de service (notamment avec le Parc National).
- ↳ **Considérer l'impact du développement de la commune sur les équipements.**



3.3. Facteurs d'animation et d'attractivité (1/2) : équipements, services et associations



Lieux d'animations et vie associative

Cf. Diagnostic PVD Arc-en-Barrois partie V.1.2 E

« Le comité des fêtes organise beaucoup d'évènements et fait vivre le centre-bourg : la fête de la Saint-Jean par exemple. Le château participe aussi à l'animation du bourg »

- Une **animation du centre-bourg portée par les associations locales** qui assurent une grande diversité d'activités et d'évènements tout au long de l'année.
- Des **lieux d'animations quotidiens incarnés par des espaces publics qualitatifs** et les équipements de la commune, appréciés de ses résidents.
- Néanmoins, une **demande de la population de plus d'évènements exceptionnels et ponctuels**.
- Un **patrimoine historique qui fait office de socle pour l'animation et le rayonnement du bourg**, articulé à la richesse naturelle et culturelle d'Arc-en-Barrois (autour de la chasse notamment).

Enjeux

- ↳ **Développer une offre d'évènements ponctuels et événementiels qui réponde aux attentes des habitants** et qui favorise le rayonnement de la commune.
- ↳ **Valoriser l'action et les activités des associations**, qui complètent l'offre communale.
- ↳ **Développer une trame d'espaces publics qui favorisent les lieux de sociabilité.**



3.3. Facteurs d'animation et d'attractivité (1/2) : équipements, services et associations



Synthèse AFOM



ATOUS

- Une **diversité d'équipements et de services** sur la commune qui répond aux besoins des habitants.
- Des **projets de développement de cette offre** dans le centre-bourg.
- Des **équipements et un tissu associatif participant à l'animation et à l'attractivité du centre-bourg**, ainsi qu'à son rayonnement.
- Un **réseau d'espaces publics et d'espaces verts qualitatif** qui encourage l'animation et la fréquentation de ces espaces.



FAIBLESSES

- Un **manque d'animation** ressenti par la population.
- Une **fréquentation saisonnière liée au tourisme et à la chasse** qui impacte la fréquentation des équipements et des services.
- Un **adressage des équipements sur l'axe le plus fréquenté par le flux automobile de la commune**.
- Le **manque de fonctions d'animations régulières** dans le cœur de bourg.



OPPORTUNITES

- Un **projet de maison de santé** à implanter sur la commune.
- **L'installation de deux psychologues** en cours sur la commune.
- Une **activité renouvelée du comité des fêtes**, porté par les nouveaux arrivants sur la commune.
- La **rénovation et restructuration de la salle des fêtes**.
- **L'installation du siège du Parc National** et des animations qu'il induit (conférence, séminaire, ...).
- **Vacance de certaines cellules en RDC du cœur-de-bourg**, disponibles pour l'installation de nouveaux services et bien adressées sur l'espace public.



MENACES

- Le **rythme touristique saisonnier** et son impact sur les équipements.
- Les **effets de concurrence avec les communes voisines** et leur propre programme évènementiel.

3.4. Facteurs d'animation et d'attractivité (2/2) : économie et commerce



Commerces et services

Cf. Diagnostic PVD Arc-en-Barrois partie V.1.2 A

- Un **déclin de l'offre commerciale en centre-bourg**, qui ne répond pas aux besoins quotidiens des habitants (fermeture d'enseignes rue Anatole Gabeur, fermeture du marché...)
- La commune dispose néanmoins d'une **offre de base** (2 supérettes, 2 boulangeries, 3 salons de coiffure, 2 garages).
- **Certains commerces sont réclamés par les habitants** : bureau de tabac, banque, café, marché de plein vent.
- Des **événements ponctuels sont appréciés et rayonnants** sur les communes voisines (marché nocturne...).
- **L'offre commerciale est concentrée dans le centre-bourg** et facilement accessible à pied.

Enjeux

- **Concentrer les efforts de requalification** sur un linéaire commercial identifié.
- **Diversifier l'offre et la nature des commerces** pour répondre à une demande plus hybride (touristes et habitants...)
- **Garantir la pérennité des entreprises présentes sur le territoire** en assurant un niveau de services satisfaisant.



« L'épicerie Tatou fait aussi distributeur d'argent mais il faut être au Crédit Agricole. C'est dommage »

3.4. Facteurs d'animation et d'attractivité (2/2) : économie et commerce



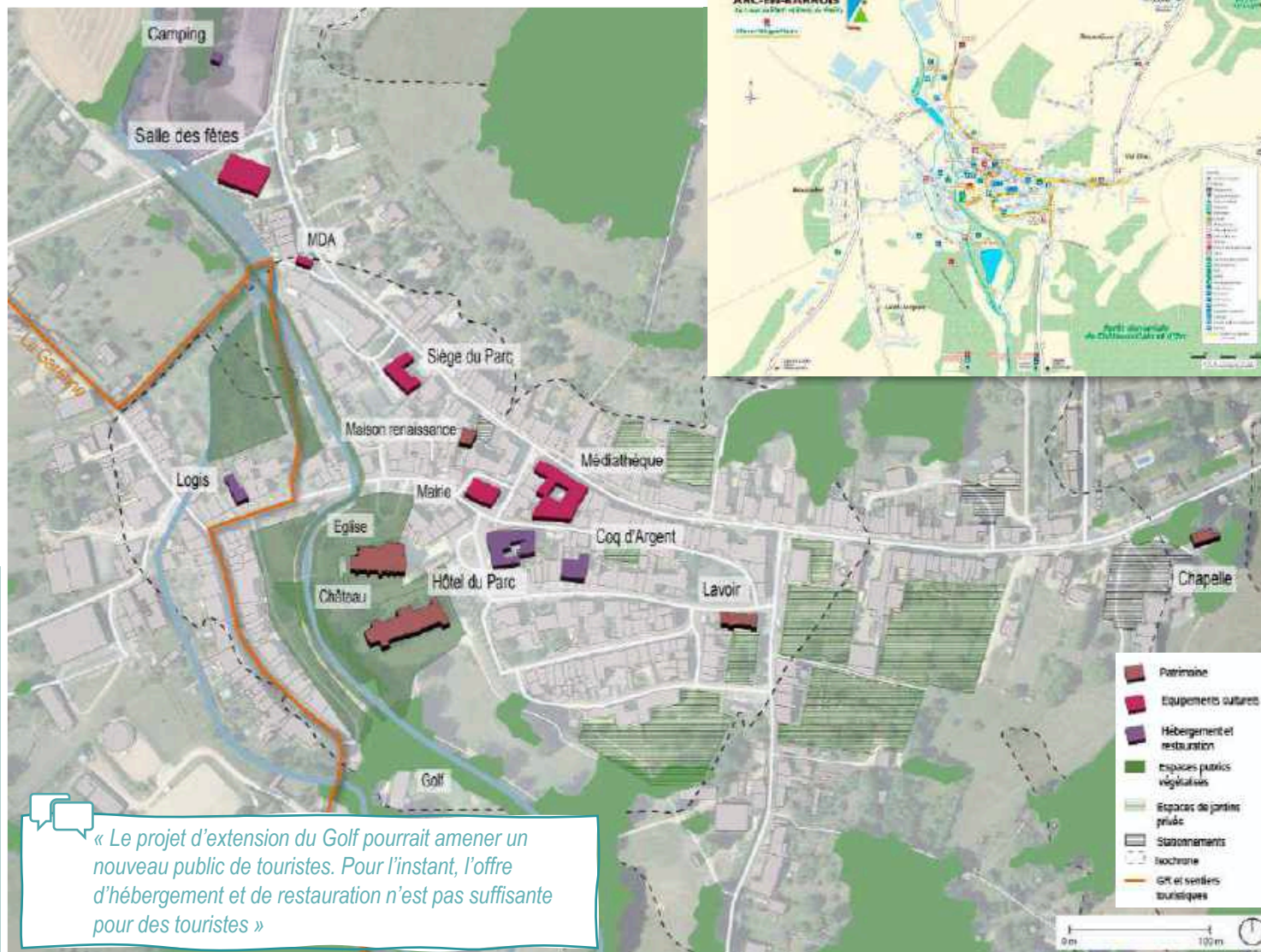
Le tourisme

Cf. Diagnostic PVD Arc-en-Barrois partie V.1.2 C

- Des **activités touristiques diversifiées sur le territoire de la commune** (chasse, golf, patrimoine historique, parcours pédestre/cycle/équestre)
- Le **Parc National** est venu compléter et enrichir cette offre, en valorisant le patrimoine naturel et développant des événements rayonnants.
- La fréquentation du bourg est marquée par deux rythmes : la **saison touristique estivale**, les **saisons et périodes de chasse**.
- Un **manque de services connexes se fait sentir sur la commune** (hébergement, restauration)

Enjeux

- ↳ **Travailler sur une offre servicielle mixte** dans un premier temps (habitants, touristes selon les saisons...).
- ↳ **Travailler finement avec le Parc sur ses perspectives de développement** pour calibrer l'offre servicielle.
- ↳ **Capitaliser sur les retours d'expériences des programmes privés** (hébergement...)



3.4. Facteurs d'animation et d'attractivité (2/2) : économie et commerce



L'économie productive

Cf. Diagnostic PVD Arc-en-Barrois partie V.1.2 C

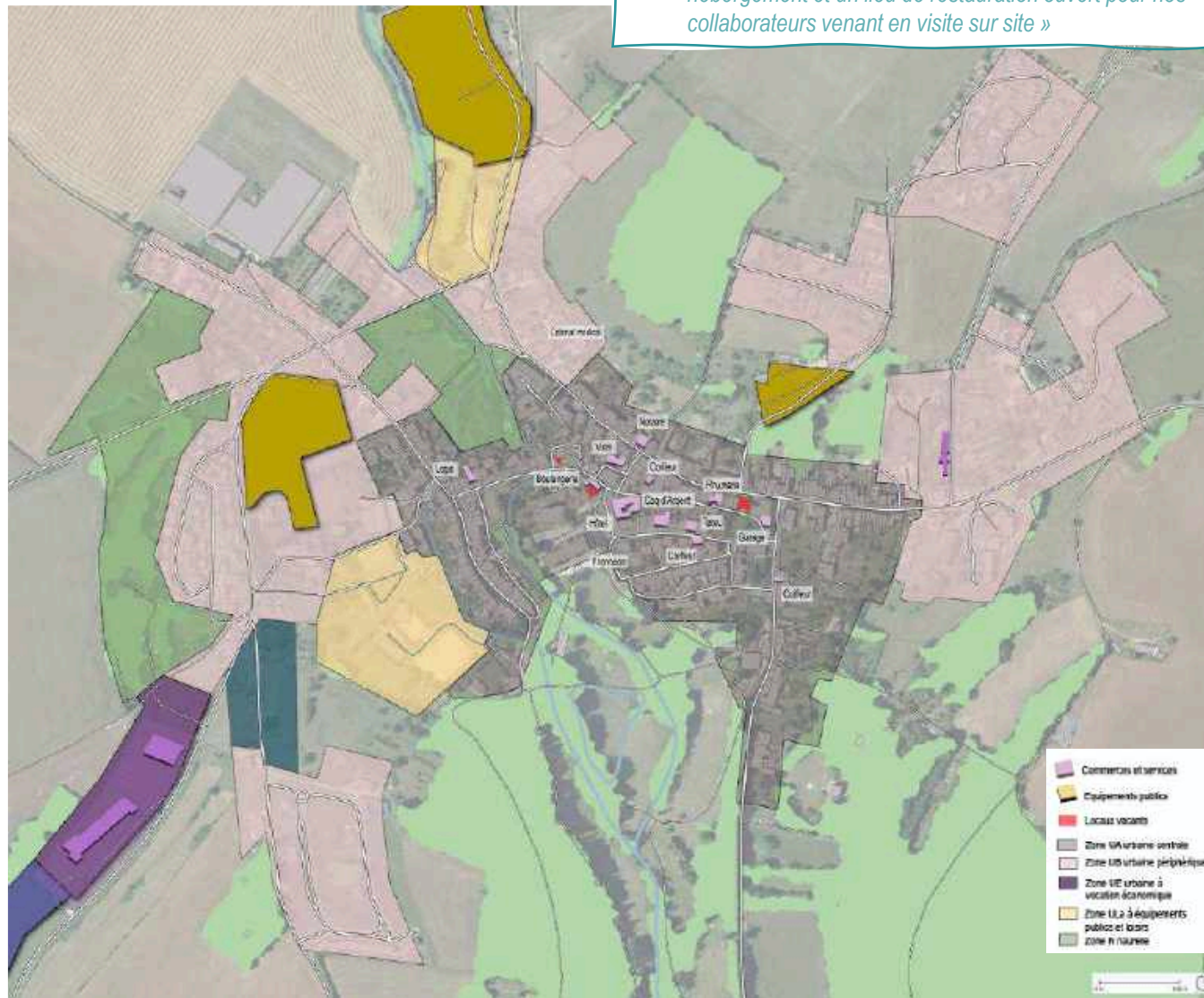
« Pour les affaires, il est parfois délicat de trouver un hébergement et un lieu de restauration ouvert pour nos collaborateurs venant en visite sur site »

3 entreprises sont présentes sur le territoire d'Arc-en-Barrois :

- SEALED AIR SAS, fabrication de plastique alimentaire
 - FERROFLEX, fabrication de ressorts
 - SCHURTER, fabrication de fusibles
- Si ces entreprises génèrent des **flux de poids lourds** et des **nuisances pour le centre-bourg**, leurs **employés** représentent un **potentiel de fréquentation** pour les **équipements du bourg**.
 - **Facilement accessible** et **disposant de foncier dédié à l'activité économique**, Arc-en-Barrois est **propice au développement de petites entreprises** et à l'**installation d'activité**.
 - Cependant, le **manque d'offre de logement pour leurs employés** et de **services connexes** (restauration...) impacte l'attractivité de la commune pour les entreprises qui peuvent rencontrer des difficultés à l'embauche.

Enjeux

- **Garantir la pérennité des entreprises présentes** sur le territoire en assurant un niveau de service satisfaisant.
- **Développer l'attractivité résidentielle du bourg** et son offre pour faciliter le recrutement.
- **Concentrer le développement et l'activité des entreprises en périphérie** du centre-bourg pour le préserver des flux logistiques.



3.4. Facteurs d'animation et d'attractivité (2/2) : économie et commerce



Synthèse AFOM



ATOUS

- Des **commerces essentiels et des services de proximité accessibles et concentrés dans le centre-bourg.**
- Une **offre d'activité de chasse, nature et golf constituant une base solide à la fréquentation touristique** d'Arc-en-Barrois.
- Un **commune résidentielle et attractive pour les actifs de la région**, de par sa qualité résidentielle, son accessibilité et son offre de service.



FAIBLESSES

- Un **déclin de l'offre commerciale de proximité** et des services sur la commune.
- Des **cellules commerciales vacantes de RDC en centre-bourg**, qui renforcent l'impression de déprise sur le bourg.
- Un **manque de services connexes qui limite les flux touristiques** (restauration, hébergement...)
- Une **offre de commerces et de mobilité insuffisante** pour rendre le bourg tout à fait attractif pour les actifs de la région.
- Un **offre structurée vers des marchés de niches et saisonniers**, et peu d'offre de biens de consommation et de services grand-public, qui fragilise la pérennité des activités



OPPORTUNITES

- Des **locaux vacants en cœur de bourg, disposant d'une accessibilité directe** sur l'espace public et d'un bon adressage.
- **L'installation du Parc National** et sa volonté de développement des points de ventes locaux et des équipements dans les centres-bourgs.
- **Le caractère exceptionnel du Parc**, qui confère au territoire une attractivité pour des publics aux aspirations diverses.

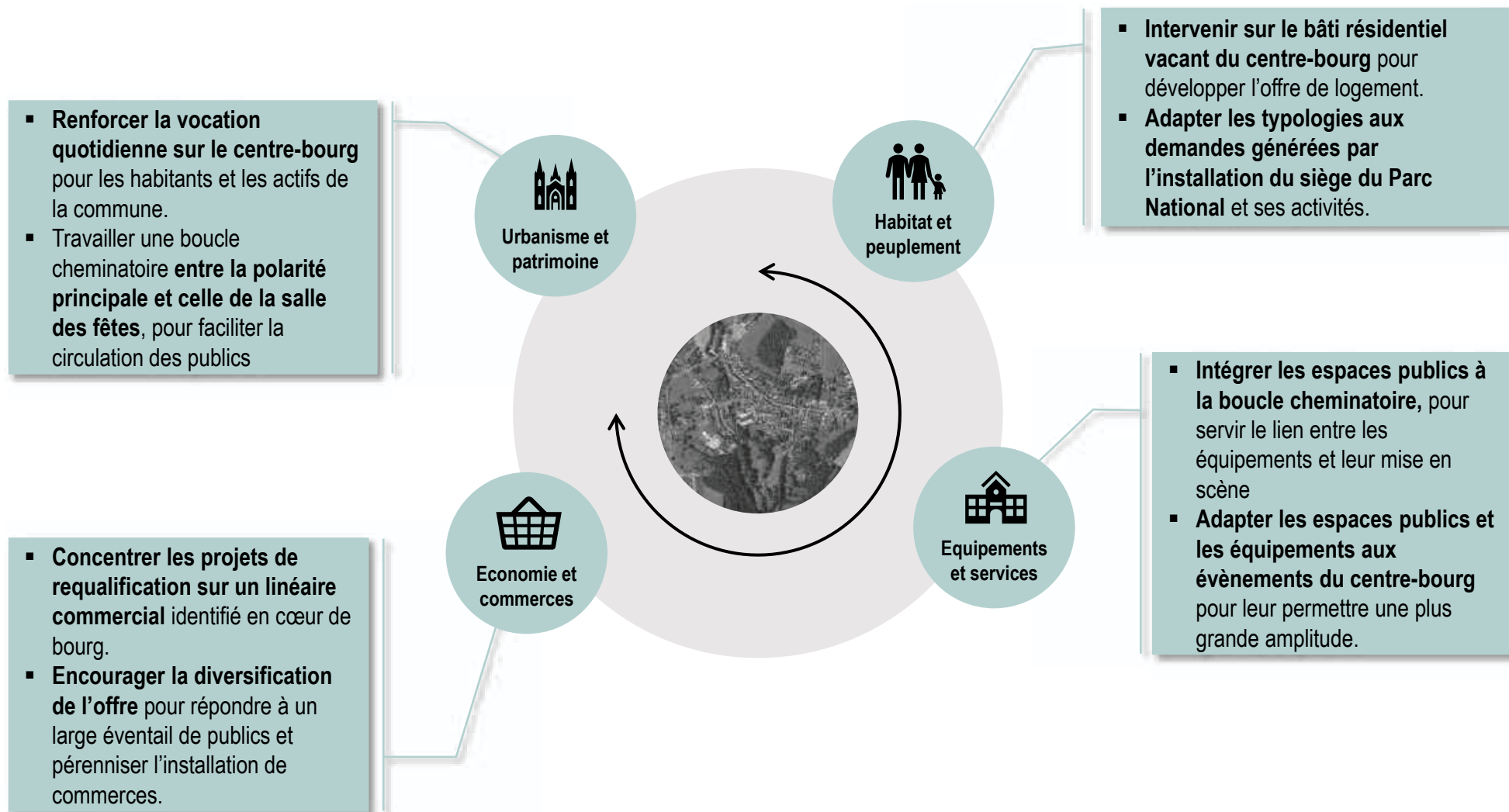


MENACES

- Le **manque de structures de services connexes** pour pérenniser les fréquentations touristiques (hébergement, restauration).
- Une **fréquentation saisonnière de la commune**, liée à la chasse et à la période estivale, qui fragilise le développement d'activité.
- Un **manque de diversification des publics** dans les offres commerciales et servicielles

Synthèse des enjeux communs

Enjeux, vers les orientations ...





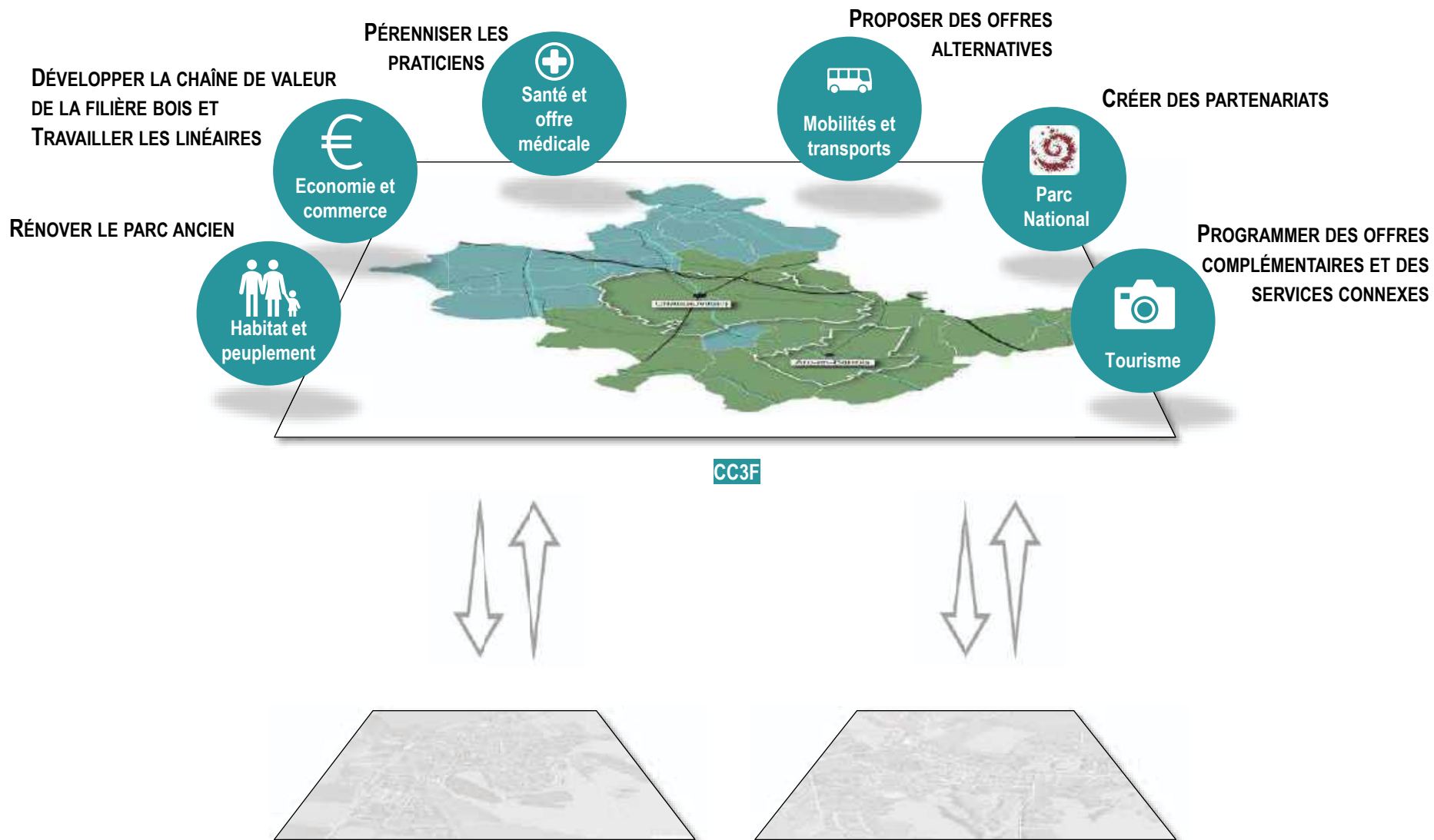
Conclusion

Orientations et pistes de revitalisation



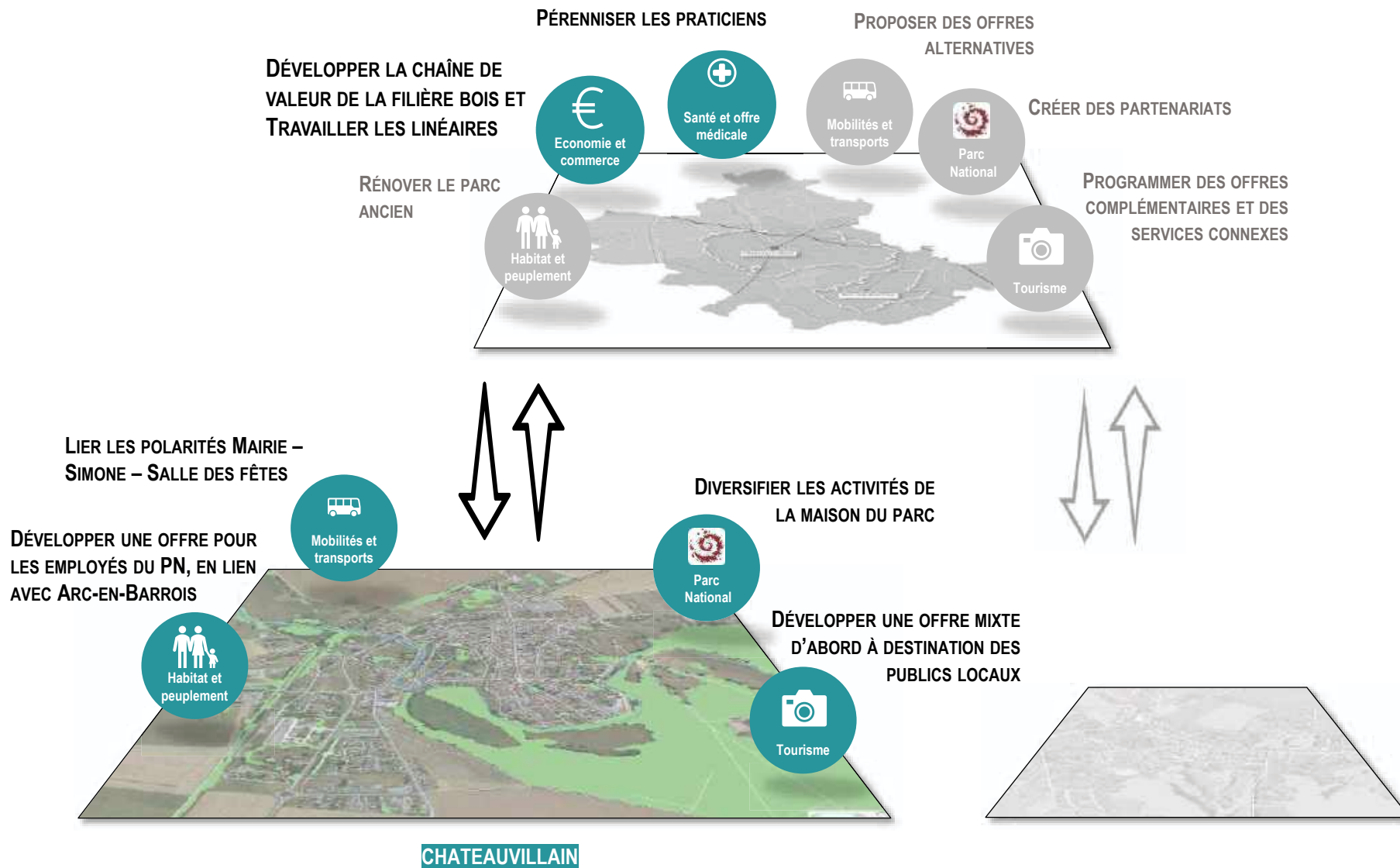
Conclusion

L'inscription des périmètres de projet dans le grand territoire



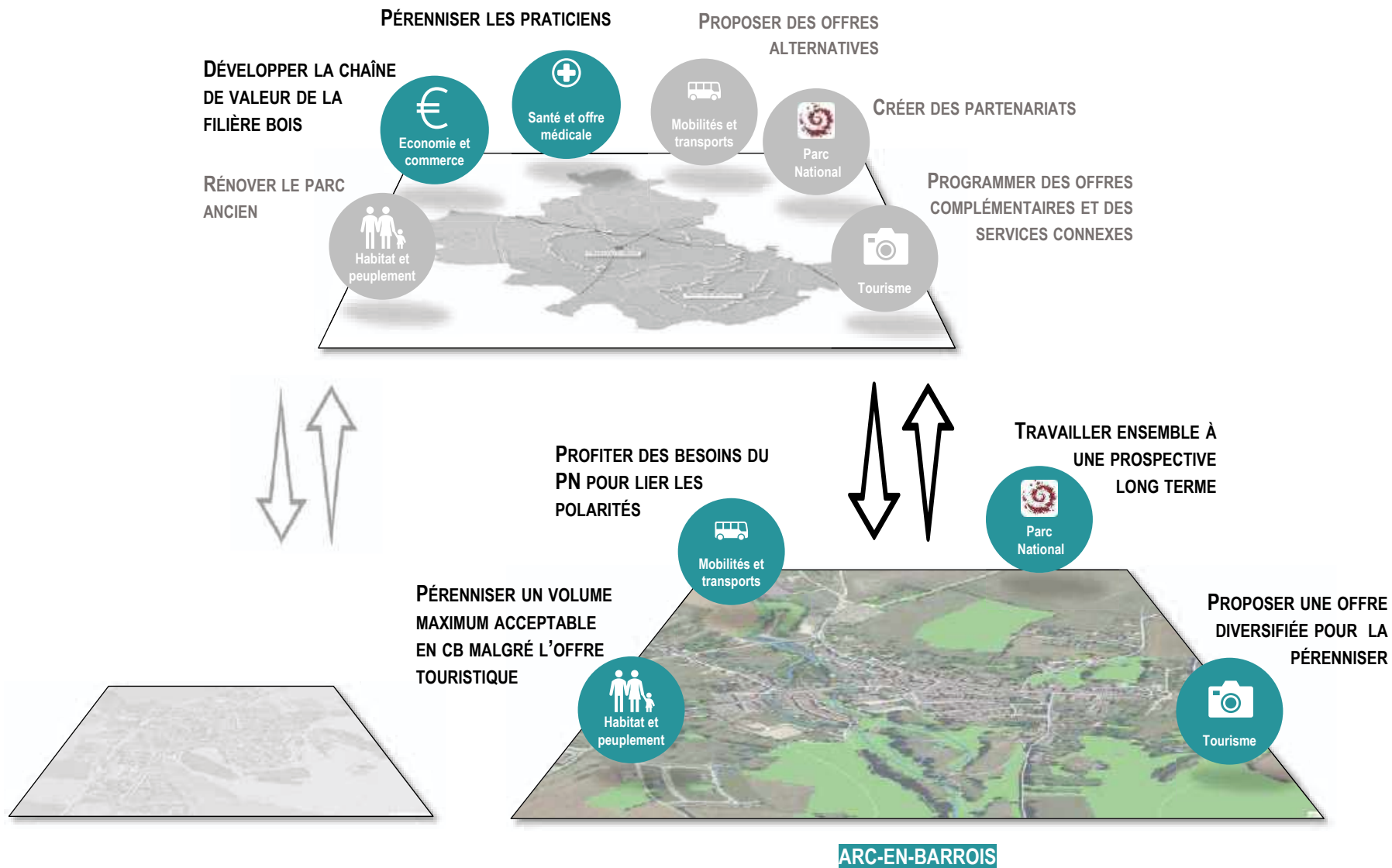
Conclusion

L'inscription des périmètres de projet dans le grand territoire



Conclusion

L'inscription des périmètres de projet dans le grand territoire



Annexe 2 - Le projet de territoire

Voir dossier joint.





Mission de diagnostic et d'orientations

Centre-bourgs de

CHATEAUVILLAIN ET ARC-EN-BARROIS

Communauté de Communes des 3 Forêts (CC3F),
Haute-Marne (52)

Objectif de redynamisation des centres-bourgs en vue
d'un conventionnement en ORT

Stratégies de revitalisation | Novembre 2022

Sommaire

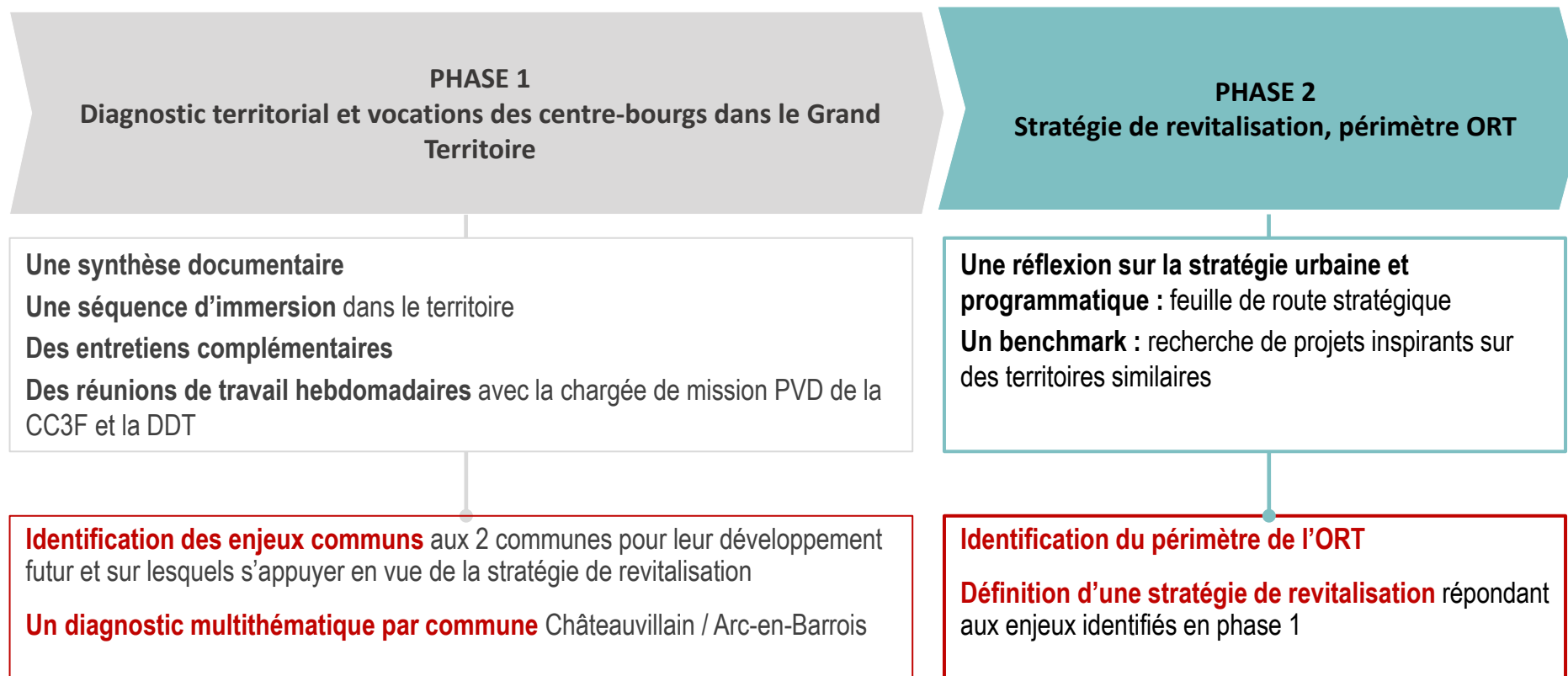
- [Introduction](#)
- [Partie 1 : Rappel des enjeux issus du diagnostic](#)
- [Partie 2 : Stratégie de revitalisation](#)
- [Partie 3 : Périmètres stratégiques et ORT](#)
- [Partie 4 : Benchmark](#)

Introduction

Rappel des objectifs de la mission et méthodologie de travail

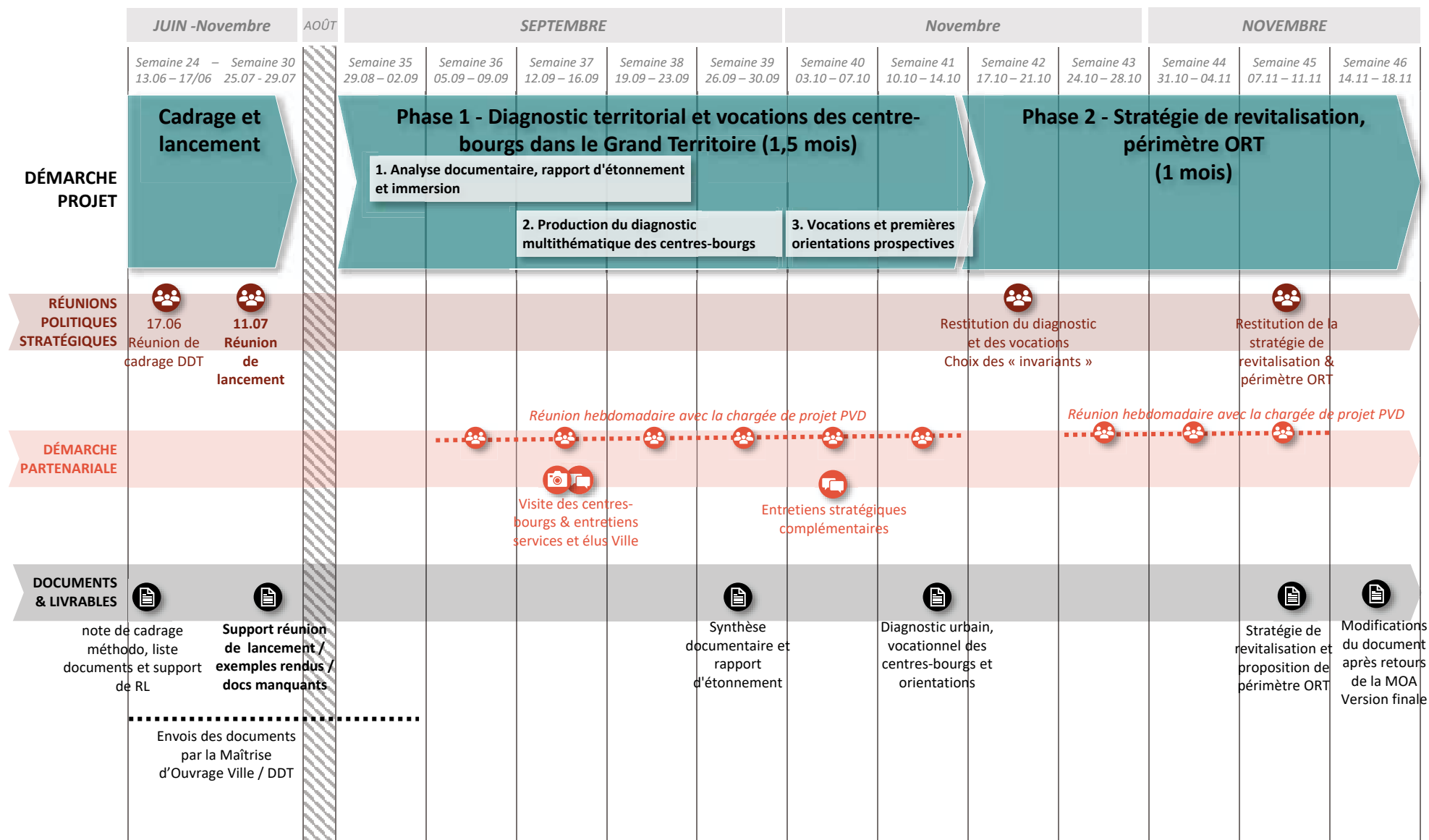
Rappel des objectifs de la mission confiée à Attitudes Urbaines

- Accompagner la CC3F sur la réalisation du diagnostic de territoire, ciblé sur les centre-bourg de Châteauvillain et Arc-en-Barrois
- Proposer une stratégie de revitalisation, à l'appui d'une vocation particulière pour chaque centre-bourg dans le territoire CC3F
- Proposer un périmètre d'intervention pour l'ORT



Introduction

Calendrier de mission

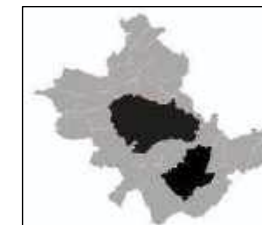


Partie 1

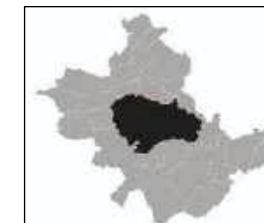
Rappel des enjeux issus du diagnostic



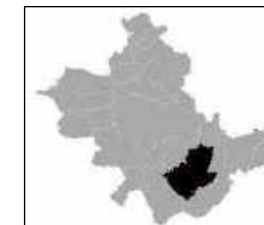
Enjeux, vers les orientations ...



Enjeux, vers les orientations ...



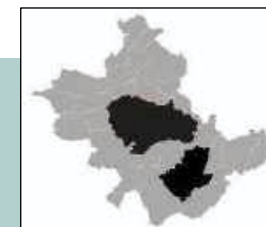
Enjeux, vers les orientations ...



Partie 2

Stratégies de revitalisation





► Objectif : Réunir une palette de dispositifs pour accompagner la réhabilitation du bâti



Favoriser la réhabilitation du bâti privé

- Réunir une palette de dispositifs pour faciliter la réhabilitation par les propriétaires
- Mettre en place un dispositif d'informations aux propriétaires sur les aides financières à la rénovation



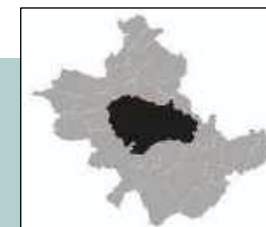
Lutter contre la vacance du logement (DDT)

- Définir les modalités et leviers d'action de la collectivité sur le patrimoine privé



Intervenir sur les locaux commerciaux vacants intégrés dans le linéaire prioritaire de revitalisation commerciale de chaque commune

- Définir un linéaire commercial prioritaire pour la revitalisation au nouveau PLU
- Intervenir de manière ciblée sur les emplacements les plus stratégiques pour l'implantation d'activités à court terme
- Réfléchir à créer des trompe l'œil pour l'activation à court terme des emplacements vacants avec peu de potentiels
- Pour les emplacements vacants hors linéaire prioritaire (défini au PLU), créer de l'habitat inclusif



► Objectif : Réunir une palette de dispositifs pour accompagner la réhabilitation du bâti



Concentrer les efforts de réhabilitation patrimoniale sur le cœur de bourg (périmètre ORT) qui joue le rôle de façade urbaine de la commune

- Prioriser les acquisitions immobilières communales sur ce périmètre (logements, commerces, équipements...) et éviter la dispersion



Répondre aux besoins existants et futurs des jeunes ménages seuls et en couple, avec un pouvoir d'achat limité

- Développer l'offre de petites typologies de manière générale et particulièrement en location sur la commune



Mise en valeur patrimoniale des fortifications

- Démolition d'une maison adossée aux fortifications



► Objectif : Réunir une palette de dispositifs pour accompagner la réhabilitation du bâti



Développer une offre de logement adaptée aux besoins actuels

- Développer l'offre de petites typologies de manière générale et particulièrement en location sur la commune et visant également à mieux répondre aux besoins futurs des salariés et saisonniers du Parc

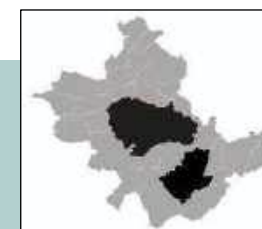


Mettre le valeur le patrimoine urbain et architectural

- Reprendre l'AVAP (commencée en 2014)
- Réhabiliter la Maison Renaissance



Axe 2 | Equipements, services et espaces publics



► Objectif : Accompagner le développement des services pour un cadre de vie de qualité



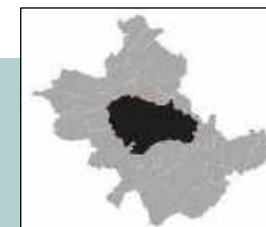
Compléter les services administratifs

- Création d'une maison France Services par la CC3F, répartie sur les deux communes



Compléter l'offre de santé

- Organiser une offre complémentaire de l'offre actuelle : permanences de spécialistes, vidéo-consultation, ...
- A Arc-en-Barrois, créer un Centre de santé (pôle médical) pour rassembler les professions médicales dans un même lieu.
- A Châteauvillain, créer un espace à proximité de l'espace santé actuel, pour accueillir les services complémentaires



► Objectif : Accompagner le développement des services pour un cadre de vie de qualité



Mener une réflexion sur les espaces publics dans une logique de liaisons des polarités

- Réaliser une étude sur l'espace urbain en lien avec les nouvelles fonctionnalités et les futurs projets



Travailler le lien entre équipements et espaces publics dans une recherche d'animations du centre-bourg

- Aménager des parvis piétons en prolongement de la voirie : Ecole primaire et école de Musique, Parc aux Daims, tour de l'Auditoire, salle des fêtes



Renforcer l'offre culturelle

- Création d'une station de recherche culturelle et artistique



► Objectif : Accompagner le développement des services pour un cadre de vie de qualité



Travailler une boucle cheminatoire entre la polarité principale et celle de la salle des fêtes pour faciliter la circulation des publics

- Intégrer les espaces publics à la boucle cheminatoire pour servir le lien entre les équipements et leur mise en scène

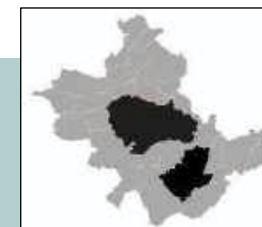


Adapter les espaces publics aux évènements du centre bourg pour leur permettre une plus grande amplitude

- Requalifier et pacifier la place centrale en lien avec le Château, la terrasse de la boulangerie et le fonctionnement du parking



Axe 3 | Mobilités, résilience énergétique et écologique



► **Objectif : Renouveler les mobilités et renforcer la résilience des centres bourgs dans une démarche environnementale vertueuse**



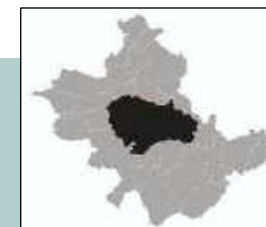
Mener une réflexion sur les solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle

- Evaluer les besoins vis-à-vis du TAD, du covoiturage et de l'autopartage et développer des solutions de mobilités adaptées



Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments anciens (logements, commerces, activités, etc.)

- Diagnostic énergétique des bâtiments publics (équipements)
- Mettre en place un dispositif d'informations aux propriétaires sur les aides financières à la rénovation énergétique de leur bien



► **Objectif : Renouveler les mobilités et renforcer la résilience des centres bourgs dans une démarche environnementale vertueuse**



Aménager des liaisons douces entre le centre-bourg et les polarités extérieures

- Créer une voie cyclable pour relier le quartier de la rue Carnot à la rue du collège en passant par le petit parc
- Prioriser les liaisons douces entre les 2 pôles du centre-bourg : pôle centre-bourg historique et le pôle du Chameau, et considérer la projet de passerelle à travers la zone humide



Pacifier le centre bourg et favoriser la marche à pied pour les déplacements de proximité

- Aménager une zone de rencontre en centre-bourg (zone 30)



Améliorer la gestion de l'eau et de l'énergie

- Etudier et mettre en place des solutions permettant une meilleure gestion de l'eau et de l'énergie
Châteauvillain - Installer une chaudière à bois déchiqueté dans les écoles



Axe 3 | Mobilités, résilience énergétique et écologique



► **Objectif : Renouveler les mobilités et renforcer la résilience des centres bourgs dans une démarche environnementale vertueuse**



Aménager une liaison douce prioritaire entre le centre-bourg et le pôle de la salle des fêtes

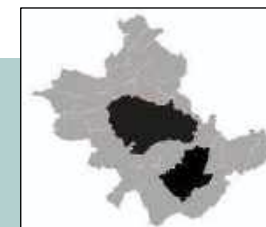
- Créer une voie cyclable entre centre-bourg et pôle de la salle des fêtes

Profiter du fonctionnement multisites du Parc National pour réfléchir à des solutions alternatives de mobilités qui soient mutualisées avec les besoins quotidiens (habitants et actifs)



- Lancer un groupe de travail avec le Parc sur :

- Les sites à relier et les itinéraires concernés
- Les types de mobilités alternatives à envisager : flotte de voitures ou vélos électriques, navette, chevaux...



► **Objectif : Développer toutes les filières économiques liées à l'implantation du Parc National (tourisme, économie présentielle et productive) et Favoriser la création d'une chaîne de valeur sur la filière bois**



Inciter au développement de projets économiques vertueux sur le plan environnemental

- Accompagner l'installation de porteurs privés à partir des activités issues des partenariats scientifiques du Parc et des savoir-faire locaux
- Création d'une ressourcerie : récupération de matériaux de construction anciens pour réutilisation
- Accompagner les entreprises locales vers une certification « Esprit Parc National »



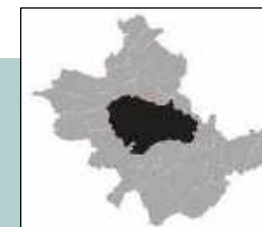
Développer l'économie touristique

- Identifier et mettre en place une communication externe pour promouvoir l'identité du territoire des deux communes et villages alentours
- Accompagner les porteurs privés en hôtellerie & restauration



Relancer le commerce de manière ciblée sur les emplacements les plus stratégiques pour l'implantation d'activités à court terme

- Accompagner les porteurs de projets sur ces locaux stratégiques



► **Objectif : Développer toutes les filières économiques liées à l'implantation du Parc National (tourisme, économie présente et productive) et Favoriser la création d'une chaîne de valeur sur la filière bois**



Répondre aux besoins touristiques futurs

- Lancer un projet mobilisateur d'hébergement insolite dans le Parc aux daims
- Créer des services complémentaires situés dans le Parc
- Amener les réseaux et viabilisation
- Parkings visiteurs
- Signalétique



Renforcer l'animation commerciale

- Travailler avec l'association des commerçants pour soutenir le commerce local

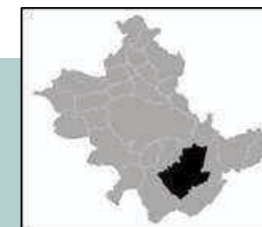


Proposer un relai local des services et animations du Parc

- Création d'une maison du Parc
- Réaliser une étude copilotée (PN et Collectivité) d'opportunité sur la Maison des Récollets



Axe 4 | Revitalisation économique et tourisme



► **Objectif : Développer toutes les filières économiques liées à l'implantation du Parc National (tourisme, économie présentielle et productive) et Favoriser la création d'une chaîne de valeur sur la filière bois**



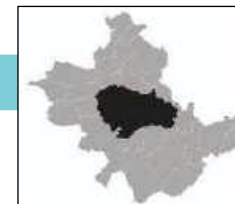
Développer l'économie touristique en partenariat avec le Parc

- Travailler à une stratégie coconstruite entre la ville et le Parc sur la réserve foncière du Golf
- Labelliser le camping
- Créer l'espace de rencontre du Parc (en remplacement de l'actuelle salle des fêtes) et le parking attenant

Partie 3

Périmètres stratégiques et ORT





Renforcer la vocation des différentes polarités du centre-bourg:

- Centre historique : pôle principal multifonction
- Parc aux Daims : pôle tourisme & loisirs
- Salle des fêtes : pôle animation locale & associations
- Le Chateau : pôle services & évènements



Focaliser et prioriser l'action de revitalisation commerciale le long d'un linéaire identifié, favorisant l'animation et la fréquentation du centre-bourg



Pacifier la circulation et créer des voies de circulation douces, pour faciliter le lien entre les polarités



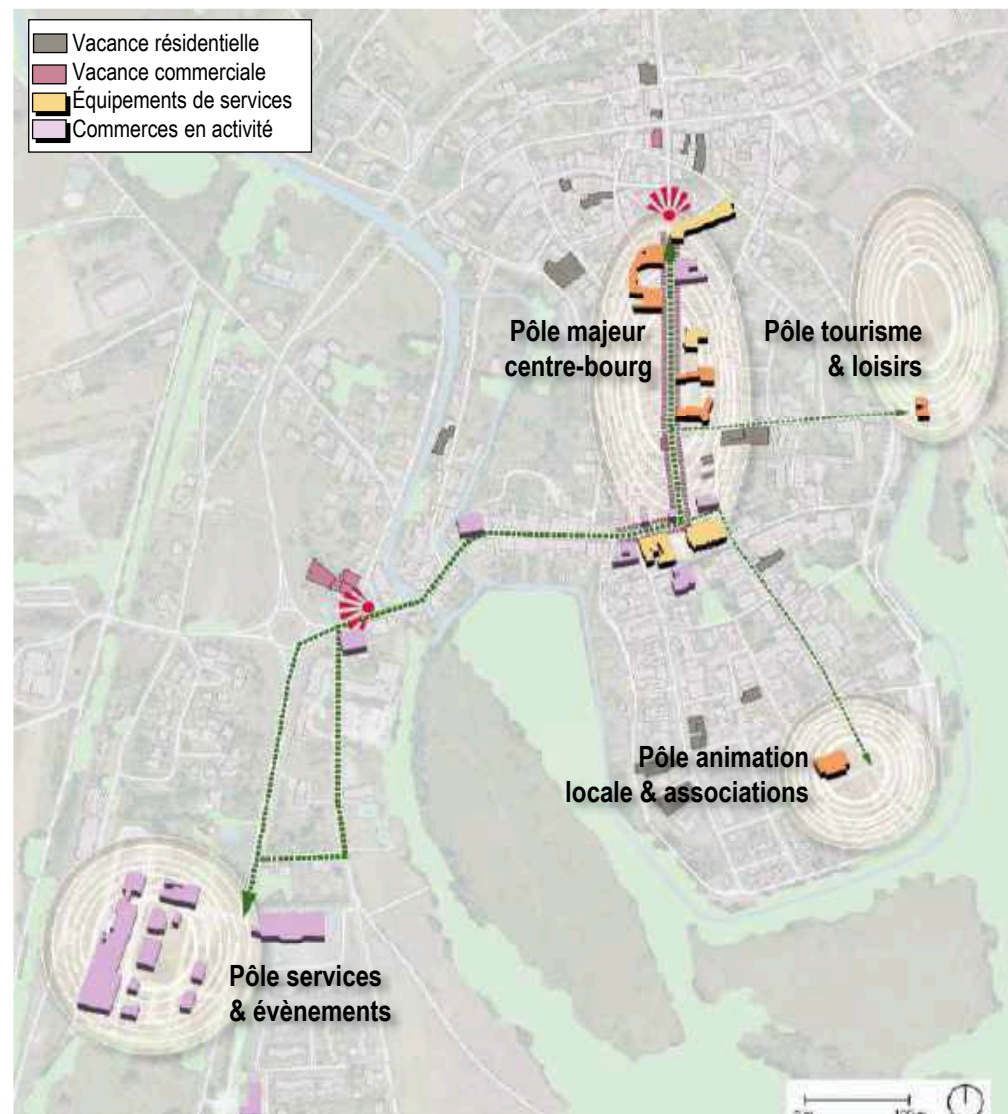
Travailler sur la signalétique et sur l'environnement urbain des équipements pour développer des espaces de parvis, propices à la densification des usages.



Marquer les entrées du centre-bourg pour inviter à le fréquenter et pour une meilleure lisibilité de ses activités.

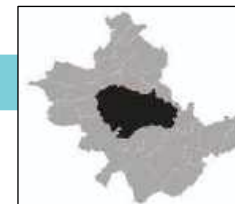


ZOOM | Polarité principale

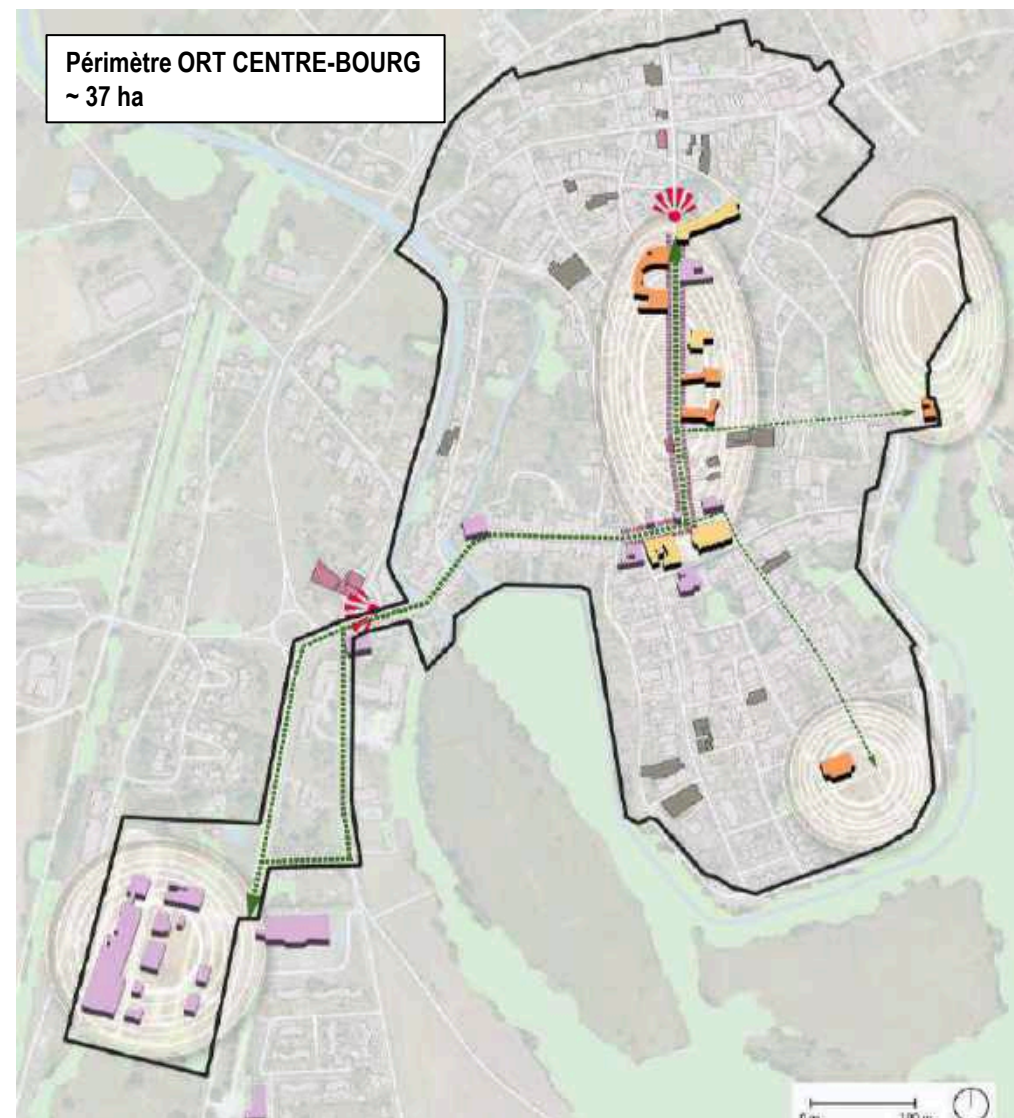


Chateauvillain

Périmètre ORT proposé – centre-bourg



Un **périmètre d'action concentré**, permettant de créer un cercle vertueux et de mutualiser les bénéfices des différentes actions de revitalisation (économique, patrimoniale, démographique)





Valoriser et développer l'animation du cœur de bourg, pôle majeur de la commune d'Arc-en-Barrois : la place de la Mairie



Réfléchir les projets d'équipements et d'aménagement des pôles secondaires, en fonction de leur vocation et en complémentarité du pôle majeur :

- Salle des fêtes et camping : pôle secondaire évènementiel & tourisme
- Ecoles et crèche : pôle secondaire enfance
- EPHAD et futur centre de santé : pôle secondaire santé



Définir une zone de revitalisation commerciale, périmètre d'intervention prioritaire sur les cellules commerciales. Concentrer les efforts sur la rue Gabriel Peignot, et implanter des commerces de destinations, destinés aux séjours longs sur la commune.



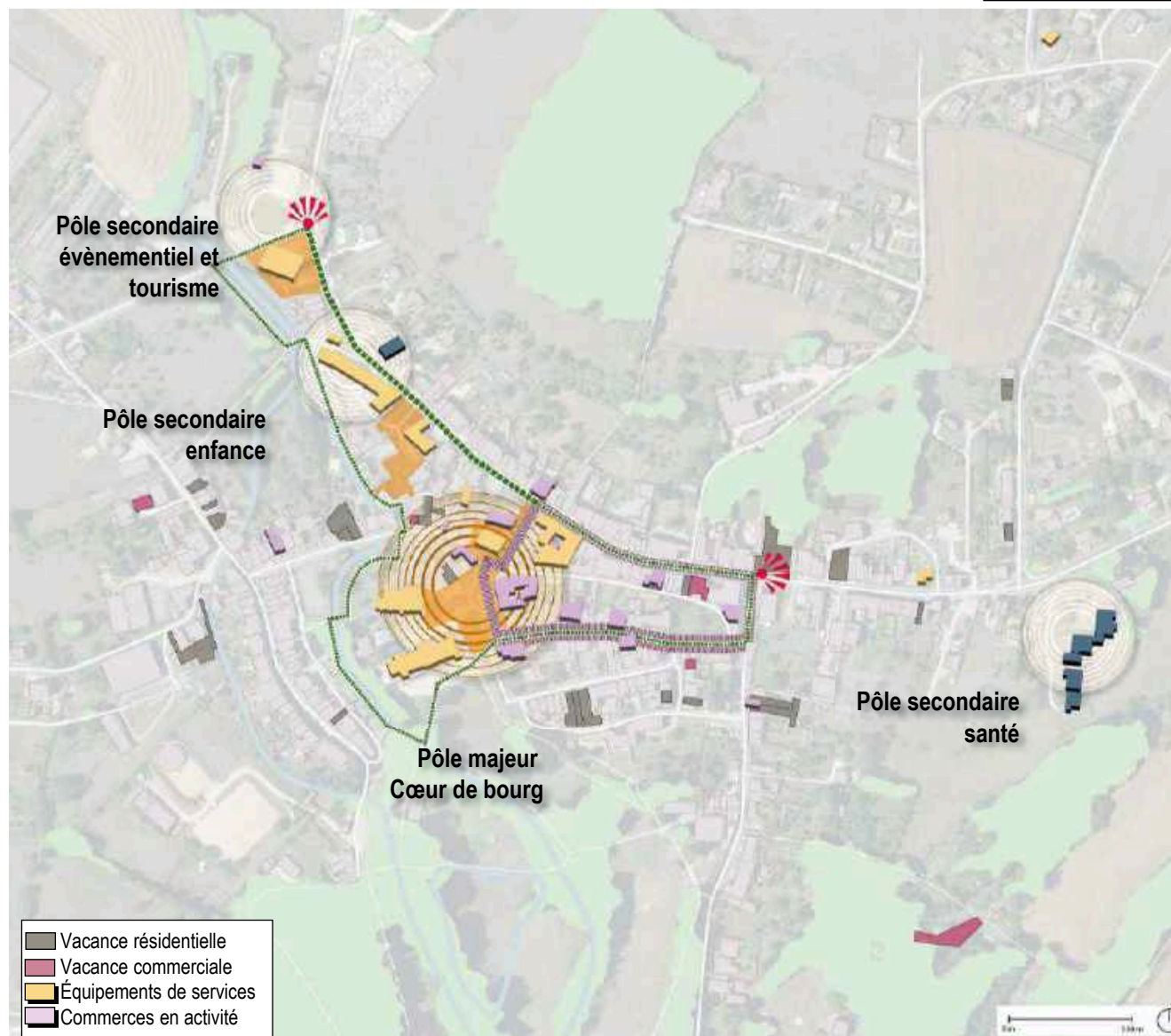
Travailler une boucle cheminatoire, développant les circulations douces et la déambulation à travers le bourg. Cette boucle doit permettre de lier les polarités et les différents équipements, favorisant la circulation des flux usagers. Travailler finement et en priorité le lien entre la salle des fêtes et le pôle du cœur de bourg, via la rue Anatole Gabeur.



Programmer finement l'intervention sur les espaces publics pour développer des espaces publics qualitatifs, valorisant les équipements qu'ils desservent, et permettant aux événements et à l'animation quotidienne de se déployer dans les rues du bourg.

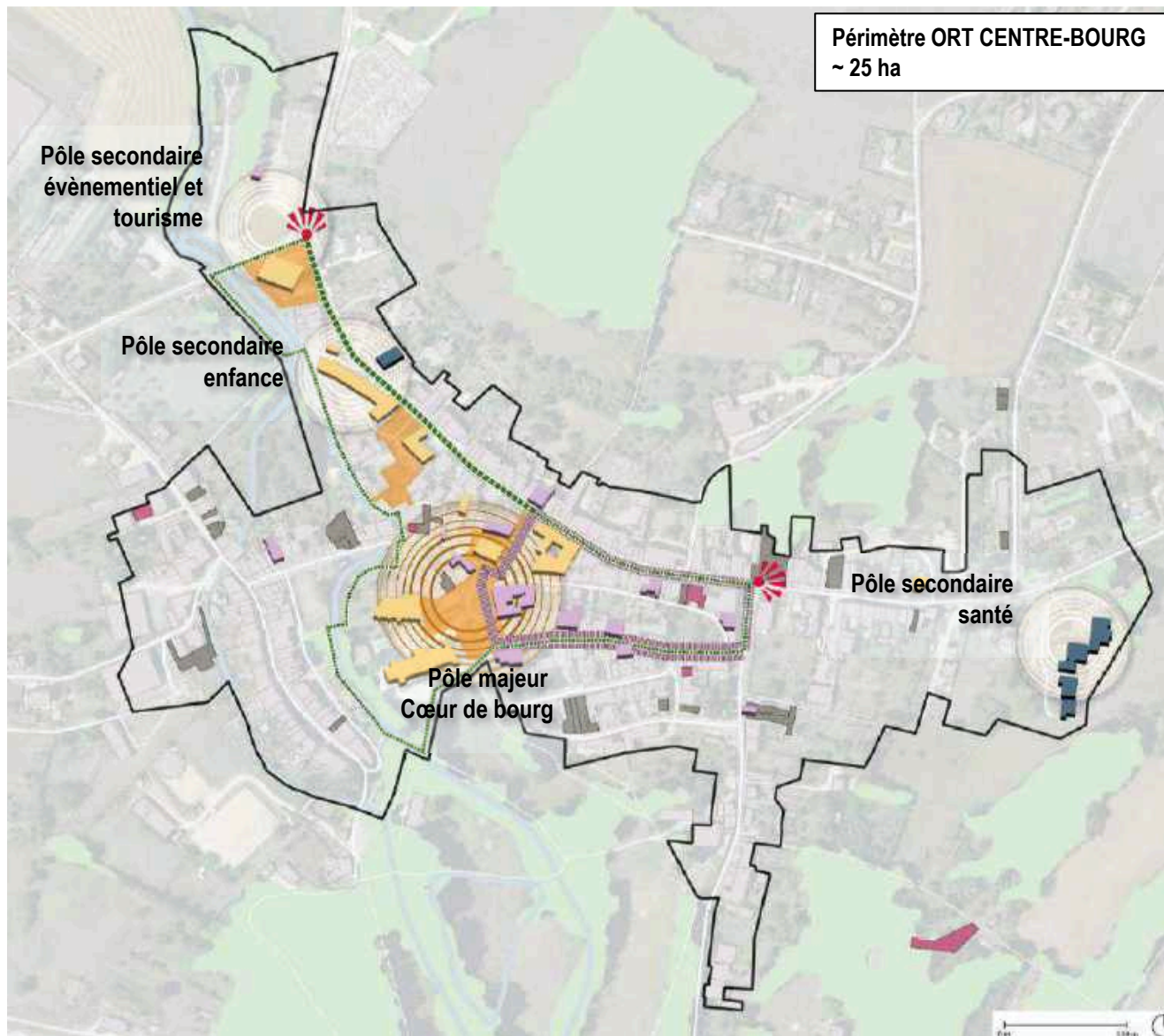


Marquer les entrées du centre-bourg pour inviter à le fréquenter et pour une meilleure lisibilité de ses acticités.





Un **périmètre d'action concentré**, permettant de créer un cercle vertueux et de mutualiser les bénéfices des différentes actions de revitalisation (économique, patrimoniale, démographique)



Annexe 3 – Fiches actions

Voir dossier joint.



FICHE ACTION N° 1.1

REUNIR UNE PALETTE DE DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LA REHABILITATION DU BATI PRIVE

Orientation stratégique	1. Accompagner la réhabilitation du bâti et la valorisation du patrimoine
Action nom	Réunir une palette de dispositifs pour faciliter la réhabilitation par les propriétaires
Action n°	1.1.
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	PIG : CA de Chaumont Subvention façades : Commune de Châteauvillain Nouveaux dispositifs : CC3F
Description de l'action	<p>Le PTRTE de la CC3F, dans son Ambition stratégique n°2 « Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs », définit l'action suivante « Faciliter et accompagner la rénovation globale des logements sur l'ensemble du territoire avec un focus particulier sur les deux communes PVD (Arc-en-Barrois, Châteauvillain) en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relayant en proximité des habitants les informations du guichet unique local service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) - Sensibilisant sur la rénovation globale, OPAH en sus de l'ORT. » <p>En cohérence avec ces orientations, Châteauvillain et Arc-en-Barrois souhaitent mettre en œuvre une politique forte d'accompagnement des propriétaires à la rénovation du bâti des centres-bourgs.</p> <p>Dispositifs existants :</p> <p><u>PIG</u> Le Programme d'Intérêt Général multithématique 2022-2024 (PIG) est mené conjointement par la communauté d'agglomération de Chaumont, la communauté de communes des Trois Forêts et la communauté de communes Meuse Rognon.</p> <p><u>Dispositif façades</u> Une opération d'aide à l'embellissement des façades existe depuis 2013 au niveau des communes labellisées Petites Cités de Caractère, en partenariat avec l'EPCI. Objet : attribution aux propriétaires privés d'une subvention destinée à la réalisation de travaux de restauration globale de façades (enduits, menuiseries, ferronnerie, descentes d'eaux pluviales, ...).</p> <p>Enjeux Châteauvillain et Arc-en-Barrois souhaitent réhabiliter leur bâti ancien de centre-bourg, et le réinvestir pour l'habitat et le commerce.</p>

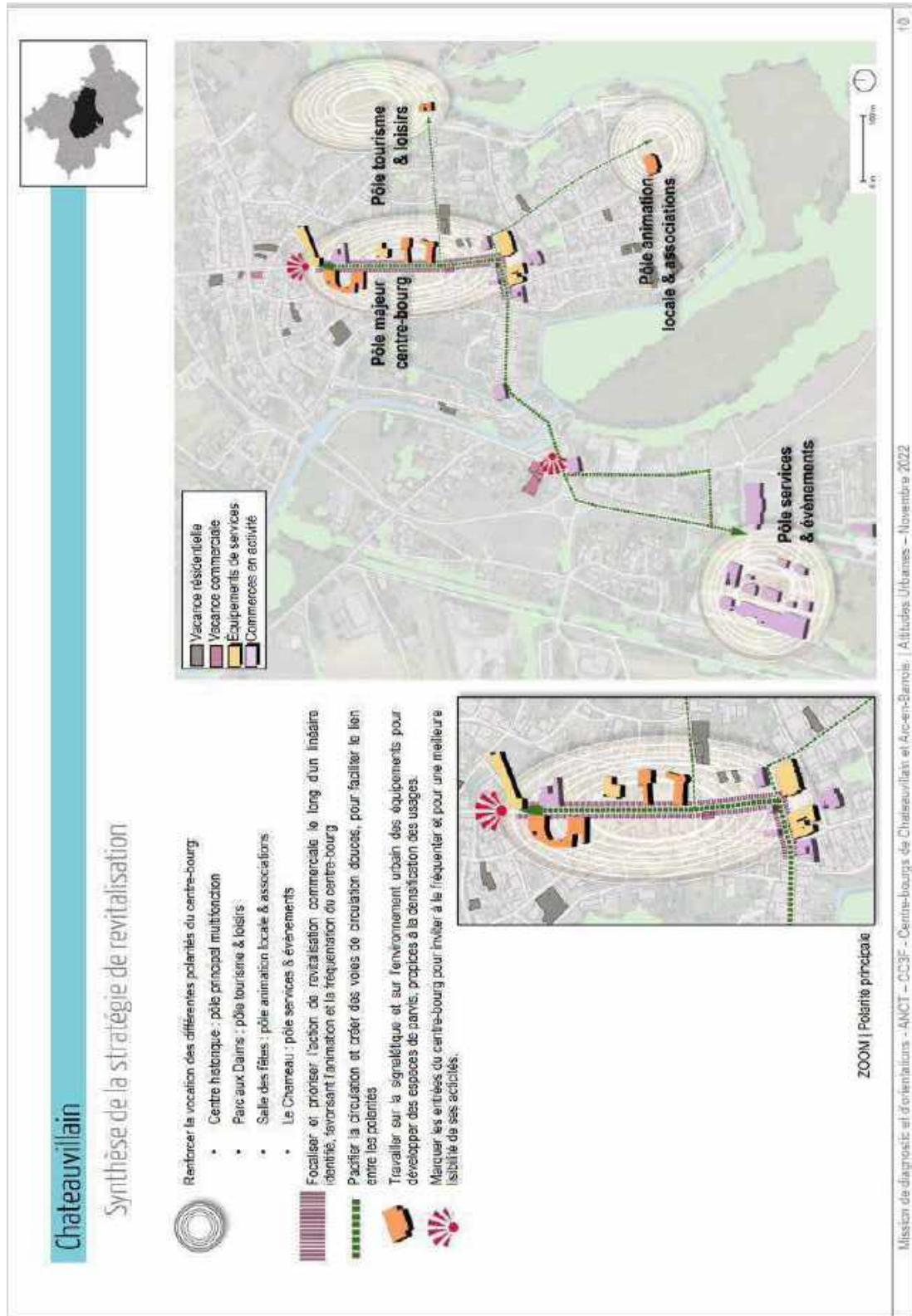


	<p>A noter que ce bâti comprend une proportion importante d'anciennes maisons de maître, de grandes dimensions, et peu adaptées au mode de vie et aux attentes des jeunes ménages qui souhaitent s'installer.</p> <p>Démarche globale prévue (à approfondir):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser l'ensemble du bâti vacant et / ou dégradé (action commencée en 2022). - Analyser les causes des situations de bâtis vacants et / ou dégradé. - Définir et mettre en place les modalités et leviers d'action de la collectivité sur le patrimoine privé : étude à mener avec financement ANCT, parmi lesquels : <ul style="list-style-type: none"> a) Taxes pour dissuader les locaux vacants, b) Orientation vers une offre de location (dispositifs « Denormandie » et « Malraux »). c) Accès à l'OPAH (prévue dans le cadre du PTRTE / Fiche action PVD 1.9)). - Adopter une démarche active vis-à-vis des propriétaires en les approchant un par un pour étudier avec eux leurs besoins et projets. <ul style="list-style-type: none"> a) Etude des projets des propriétaires, b) Rapprochement avec les dispositifs disponibles - Suivre les résultats pour réajuster les dispositifs. <p>Objectif n°1 : mettre en place les dispositifs adaptés aux besoins des propriétaires de Châteauvillain, Arc-en-Barrois afin de les amener à réhabiliter leurs bâtis.</p>
Partenaires	Région Grand-Est Conseil Départemental 52 ANCT Etablissement Public Foncier Architecte des Bâtiments de France ANAH ADEME
Dépenses prévisionnel/ définitif	Phase étude : à définir Intervenants : ANCT, EPF, ABF, ADEME. Phase mise en œuvre : à définir, à partir des résultats de l'étude.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Les dispositifs déjà en place : PIG et subvention façades 1) PIG (2022-2024) : <ul style="list-style-type: none"> - CC3F (budget prévisionnel) : 1773 €/an pour le suivi animation + 18475 €/an pour les travaux - Région (aide aux travaux) : 13.408 €/an pour les travaux - ANAH : (subvention suivi animation) : 7.093 €/an pour le suivi animation.

	<p>2) Subvention façades (Châteauvillain uniquement) FCI : 9.666 €/an, soit 2900 € financés par la CC3F (30%) et 6733 € financés par Châteauvillain (70%). Suivi animation : 2.409 €/an financés par la CC3F (100%).</p> <p>3) Nouveaux dispositifs à mettre en place dans le cadre de l'ORT Etat : à définir Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier. Propriétaires privés : à définir Autofinancement : à définir</p>
Calendrier	<p>Mise en place des nouveaux dispositifs : 01-12/2023 : phase étude et communication 01/2024-03/2026 : - accompagnement des propriétaires, suivi des dossiers, adaptation des dispositifs en place fonction des résultats obtenus et des blocages identifiés ; - communication. 04/2026-12/2033 : pour donner tous ses effets, cette action 1.1 sera prolongée au-delà de la date de fin du programme PVD (action à moyen terme 2023-2033).</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Recensement initial : - Nombre de bâtis vacants - Nombre de bâtis à réhabiliter</p> <p>Suivi quantitatif trimestriel et au 31/12 de chaque année : - Nombre de ménages informés sur les dispositifs - Nombre de projets engagés par an % nombre total de réhabilitations à effectuer - Nombre de bâtis restant à réhabiliter - Nombre de projets par dispositif activé, coûts et financements</p> <p>Suivi qualitatif annuel : - Enquête annuelle auprès des ménages afin d'évaluer la satisfaction vis-à-vis des dispositifs proposés, et de les adapter au fil de l'eau.</p> <p>Evaluation en fin de programme (1^{er} trimestre 2026) : - Evolution du nombre de bâtis recensés : inoccupés, à réhabiliter (2026 par rapport à 2022). - Nombre de ménages informés sur les dispositifs par an. - Nombre de projets engagés par an. - Coût annuel par type de travaux. - Nombre de projets engagés par rapport à total des bâtis à réhabiliter. Nombre de projets par dispositif activé, coûts et financements. - Projets encore engagés en 03/2026.</p>

	- Nombre de bâtis restant vacants et /ou dégradés en 03/2026.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Châteauvillain et Arc-en-Barrois sont deux petites centralités qui souhaitent aider leurs habitants à améliorer leur habitat.</p> <p>Elles souhaitent aussi renforcer leur attractivité avec une offre de logement en location qui réponde aux besoins des nouveaux ménages.</p> <p>Ceci permettra un gain démographique et contribuera à la dynamique économique locale : relance du commerce et des services locaux, augmentation de l'offre de main d'œuvre disponible pour les entreprises locales.</p>
Annexes	<p>Annexe 1 – Logements et commerces vacants - Châteauvillain</p> <p>Annexe 2 – Logements et commerces vacants - Arc-en-Barrois</p>

Annexe 1 – Logements et commerces vacants – Châteauvillain (Source : Attitudes Urbaines, Etude stratégique 11/2022)









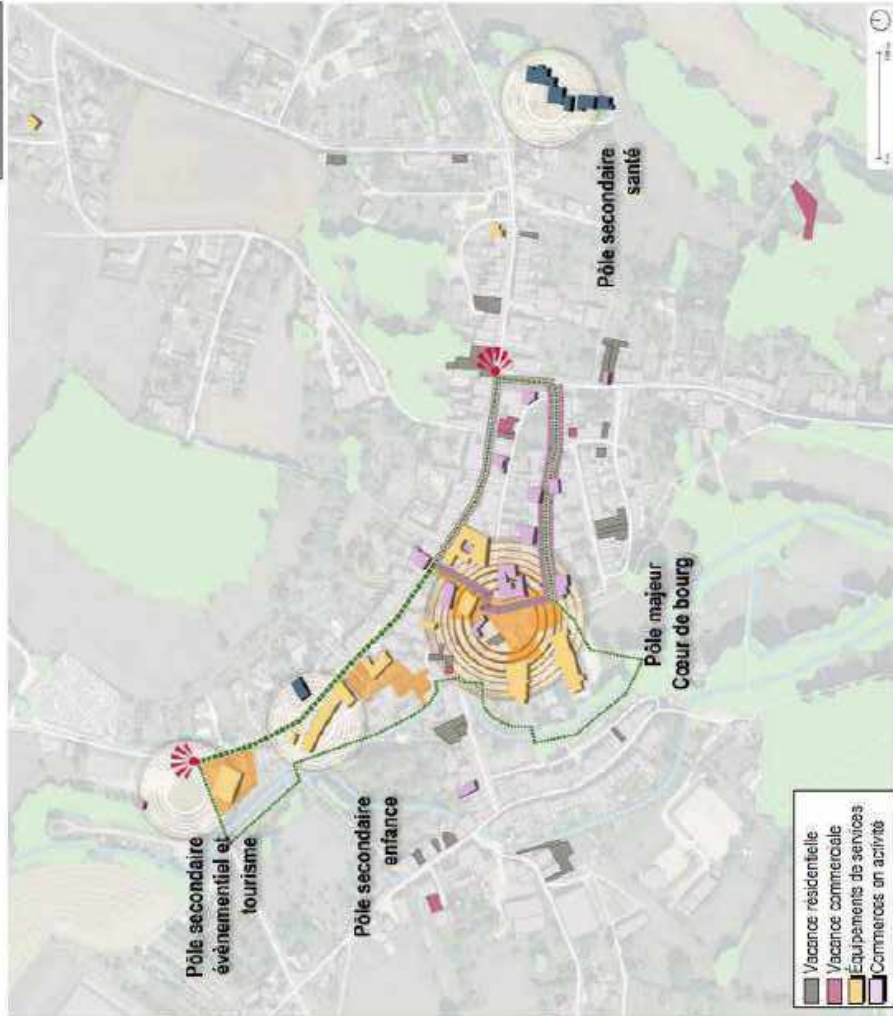
Annexe 2 - Logements et commerces vacants - Arc-en-Barrois (Source : Attitudes Urbaines, Etude stratégique 11/2022)



Arc-en-Barrois

Synthèse de la stratégie de revitalisation

-  Valoriser et développer, l'animation du cœur de bourg, pôle majeur de la commune d'Arc-en-Barrois : la place de la Mairie
-  Réfléchir les projets d'équipements et d'aménagement des pôles secondaires, en fonction de leur vocation et en complémentarité du pôle majeur :
 - Salles des fêtes et camping : pôle secondaire événementiel & tourisme
 - Ecoles et crèche : pôle secondaire enfance
 - EPHAD et futur centre de santé : pôle secondaire santé
-  Définir une zone de revitalisation commerciale, périmètre d'intervention prioritaire sur les cellules commerciales. Concentrer les efforts sur la rue Gabriel Pégibrod, et implanter des commerces de destinations, destinés aux séjours longs sur la commune
-  Travailler une boucle cheminerie, développant les circulations douces et la déambulation à travers le bourg. Cette boucle doit permettre de lier les polarités et les différents équipements, favorisant la circulation des flux usagers. Travailler finement et en priorité le lien entre la salle des fêtes et le pôle du cœur de bourg, via la rue Anatole Gabeur.
-  Programmer finement l'intervention sur les espaces publics pour développer des espaces publics qualitatifs, valorisant les équipements existants, et permettant aux événements et à l'animation quotidienne de se déployer dans les rues du bourg.
-  Marquer les entrées du centre-bourg pour inviter à le fréquenter et pour une meilleure lisibilité de ses activités.



FICHE ACTION N° 1.2

METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF D'INFORMATION AUX PROPRIÉTAIRES SUR LES AIDES FINANCIÈRES A LA RENOVATION

Orientation stratégique	1. Accompagner la réhabilitation du bâti et la valorisation du patrimoine
Action nom	Mettre en place un dispositif d'information à destination des propriétaires sur les aides financières à la rénovation (dont rénovation énergétique)
Action n°	1.2.
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des trois forêts
Description de l'action	<p>Le PTRTE de la CC3F, dans son Ambition stratégique n°2 « Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs », définit l'action suivante « Faciliter et accompagner la rénovation globale des logements sur l'ensemble du territoire avec un focus particulier sur les deux communes PVD (Arc-en-Barrois, Châteauvillain) en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relayant en proximité des habitants les informations du guichet unique local service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) - Sensibilisant sur la rénovation globale, OPAH en sus de l'ORT. » <p>En cohérence avec ces orientations, les communes de Châteauvillain et Arc-en-Barrois souhaitent favoriser la réhabilitation des bâtis anciens de centre-bourg, afin qu'ils répondent à la demande des ménages actuels.</p> <p>La réhabilitation permettra en particulier de réorienter certains bâtis vacants vers la location, et d'inciter à la création de logements de petites dimensions au sein d'anciennes grandes maisons.</p> <p>Ce service d'information sera intégré à l'Espace France Services de la CC3F (Châteauvillain et Arc-en-Barrois), et offrira aux habitants un guichet unique pour l'accès aux informations, incluant un accompagnement dans la recherche des aides à la rénovation.</p> <p>Cette fiche action s'articule à la fiche action 1.1 « Réunir une palette de dispositifs pour accompagner la rénovation du bâti », à la fiche action 2.1 « Création d'un Espace France Services répartie sur les deux communes », ainsi qu'à la fiche action 1.5 « Créer un cahier des charges pour orienter des projets de réhabilitation vers des logements de petites dimension ».</p> <p>Elle se décline en deux sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-action 1.2.A. <u>Créer un SARE</u> à l'échelle de plusieurs Communautés de communes



	<p>- Sous-action 1.2. B . Créer un service d'information aux propriétaires sur les aides financières à la rénovation au sein des Espaces France Services.</p> <p>Objectif n°2 : créer un SARE & un guichet unique d'information sur les aides à la rénovation, au sein des EFS de la CC3F.</p>
Partenaires	<p>Etat Conseil Régional Conseil Départemental ANAH ADEME ABF EPF Communautés de communes partenaires Prestataire</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Sous-action 1.2.A : Création d'un SARE : à définir</p> <p>Sous-action 1.2.B : Guichet unique en EFS : Les coûts d'investissement et d'exploitation de l'Espace France-Service répartis sur deux sites à Châteauvillain et Arc-en-Barrois, sont déjà prévus dans la fiche action 2.1.</p> <p>Cette action 1.2 se traduira par des coûts de gestion additionnels, selon l'organisation et le prestataire retenu.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Sous-action 1.2.A : Création d'un SARE Obligés ADEME Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier. Communautés de communes partenaires : à définir Autofinancement : à définir Conseil départemental Union Européenne</p> <p>Sous-action 1.2.B : Mise en place du service d'information en EFS Région Grand-Est : à définir Autofinancement : à définir</p>
Calendrier	<p>1.2.A. SARE 01-08/2023 : création d'un SARE 09/2023 : démarrage d'activité</p> <p>1.2.B. Service d'information dans les EFS : 04/2023 : Ouverture EFS 04/2023-12/2023 : Sélection du prestataire et mise en place du service 01/2024-03/2026 : Déploiement du service (incluant des actions de communication régulières vers les habitants).</p>

	<p>Ces deux outils ont pour vocation une intervention vis-à-vis des usagers dans la durée, et seront donc prolongés au-delà du programme PVD.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>1.2.A. SARE Suivi annuel : financements déployés, étude de satisfaction auprès des partenaires</p> <p>Evaluation 1^{er} trimestre 2026 : même indicateurs.</p> <p>1.2.B. Service d'information dans les EFS Suivi mensuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes d'information par mois, par profil de ménage et par objet. - Nombre de projets engagés, en attente, annulés à la suite de la demande d'information. <p>Suivi annuel (au 31/12) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes d'information par mois, par profil de ménage et par objet. - Nombre de projets engagés, en attente, annulés suite à une demande d'information. - Enquête annuelle de satisfaction auprès des propriétaires, vis-à-vis du service d'information. <p>Enjeux : adaptation du service en place si nécessaire pour une meilleure efficacité.</p> <p>Evaluation en fin de programme (1^{er} trimestre 2026) : mêmes données que le suivi annuel.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Par ses impacts en matière d'amélioration du bâti, cette action permettra de renforcer l'attractivité des deux communes de Châteauvillain et Arc-en-Barrois. Elle permettra également de d'augmenter le nombre de logements disponibles et de favoriser la démographie.</p> <p>Ce service sera accessible aux habitants du périmètre ORT, mais également à l'ensemble des habitants de la CC3F.</p>
Annexes	<p>Pas d'annexe.</p>

FICHE ACTION N° 1.3

DEFINIR UN LINEAIRE COMMERCIAL PRIORITAIRE POUR LA REVITALISATION, DANS LE NOUVEAU PLUI

Orientation stratégique	1. Accompagner la réhabilitation du bâti et la valorisation du patrimoine
Action nom	Définir un linéaire commercial prioritaire pour la revitalisation dans le nouveau PLUI
Action n°	1.3.
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CC3F
Description de l'action	<p>Les linéaires commerciaux des centres-bourgs de Châteauvillain et Arc-en-Barrois ont progressivement été abandonnés au cours des 40 dernières années, et les habitudes d'achats des habitants se sont modifiées.</p> <p>Les achats de produits alimentaires des habitants se font plutôt : 1) au supermarché de Châteauvillain pour les habitants de Châteauvillain et proximité ; 2) en supérettes d'Arc-en-Barrois et à Chaumont, pour les habitants d'Arc-en-Barrois et des communes de proximité.</p> <p>Les achats des autres biens se font essentiellement à Chaumont, Dijon, Troyes, Langres, ou encore sur Internet (Résultats de l'enquête auprès des habitants 10-11/2022).</p> <p>Dans ce contexte de perte d'attractivité commerciale des centres-bourgs, l'étude stratégique PVD a préconisé la définition d'un linéaire commercial prioritaire pour Châteauvillain et Arc-en-Barrois. Ainsi, les efforts des collectivités pour la réinstallation des commerces seront concentrés sur ces périmètres.</p> <p>L'enjeu de cette focalisation des dispositifs et accompagnements de la relance commerciale sur un périmètre prioritaire, est d'augmenter l'efficacité des actions.</p> <p>Le nouveau PLUI devra s'articuler à ce périmètre ORT.</p> <p>La carte des locaux commerciaux vacants est présentée en annexes 1 et 2.</p> <p>Démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude stratégique PVD définissant un périmètre prioritaire (livraison 11/2022). - Prise en compte du périmètre ORT dans le cadre du nouveau PLUI.



	Objectif n°3 : Définir un linéaire commercial prioritaire pour la revitalisation, dans le nouveau PLUI
Partenaires	-Etat - Région - Département - Cabinet VERDI
Dépenses prévisionnel/définitif	La phase d'étude du PLUI est en cours et se terminera en 02/2023. Le périmètre ORT sera transmis au prestataire en 12/2022 afin de le prendre en compte. Aucun financement supplémentaire n'est requis.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Pas de financement supplémentaire.
Calendrier	- 02/2023 : fin des travaux du nouveau PLUI. - 12/2023 : finalisation complète après consultation publique courant 2023. - 01/2024-03/2026 : mise en œuvre. Cette action continuera de produire ses effets au-delà de la période de fin du programme PVD.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'articule au PLUI. Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Au 31/12/2023 : Nouveau PLUI avec intégration du périmètre ORT prioritaire pour le commerce.
Conséquence sur la fonction de centralité	Châteauvillain et Arc-en-Barrois sont deux petites centralités qui desservent en offre commerciale et services de proximité, leurs habitants et les habitants des communes alentours. En recomposant des linéaires commerciaux, elles visent à renforcer l'offre commerciale et mieux répondre aux besoins des habitants.
Annexes	Annexe 1 – Périmètre ORT et locaux commerciaux vacants à Châteauvillain Annexe 2 – Périmètre ORT et locaux commerciaux vacants à Arc-en-Barrois

Annexe 1 – Périmètre ORT et locaux commerciaux vacants – Châteauvillain (Source : Attitudes Urbaines, Etude stratégique 11/2022)

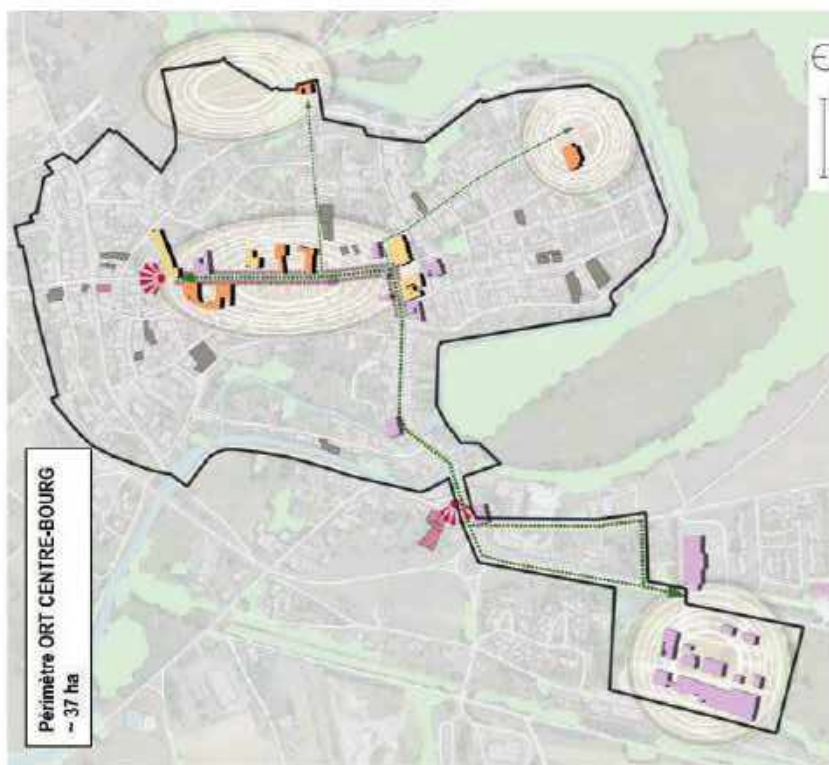
Périmètre ORT – Châteauvillain



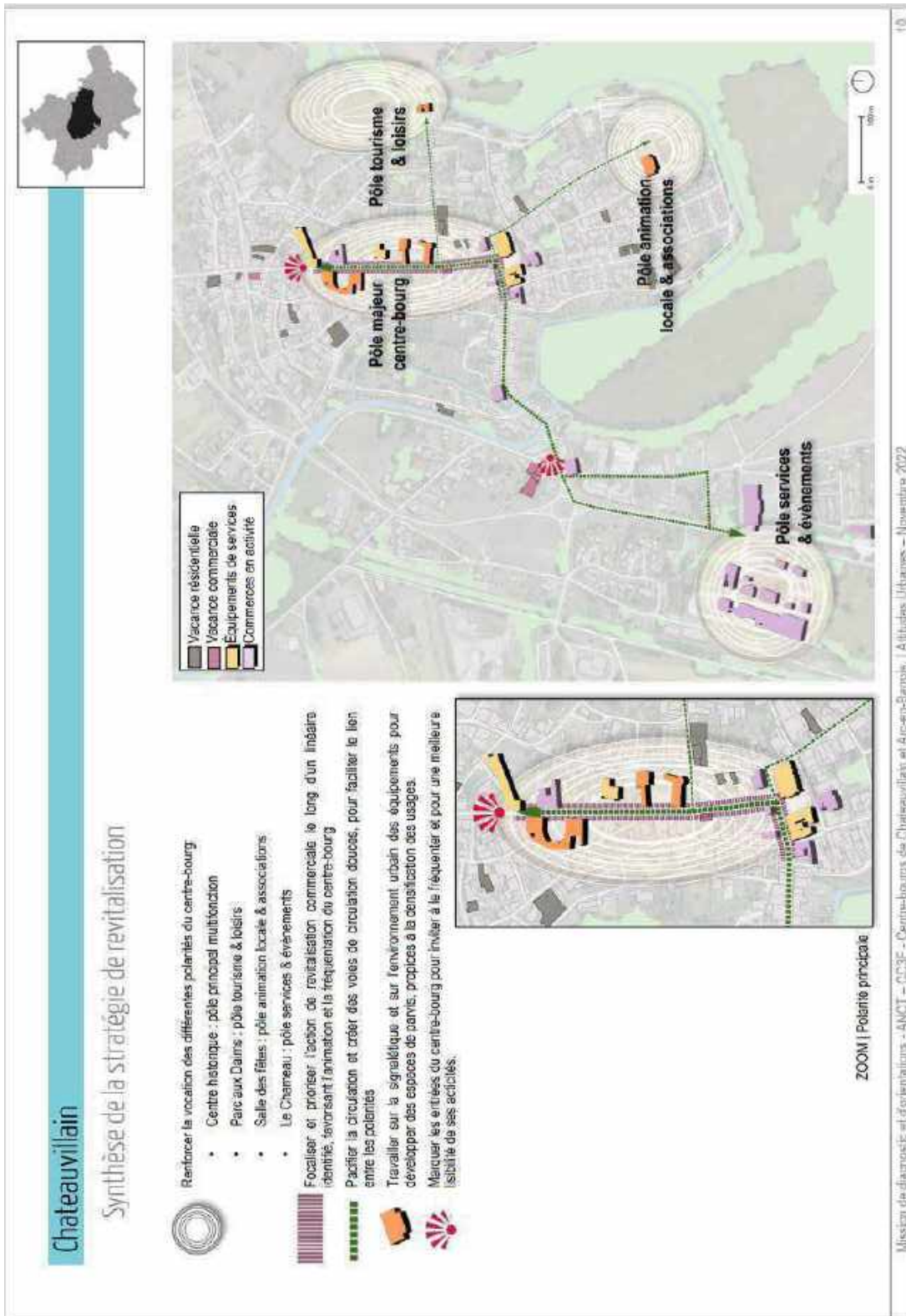
Châteauvillain

Périmètre ORT proposé – centre-bourg

Un périmètre d'action concentré, permettant de créer un cercle vertueux et de mutualiser les bénéfices des différentes actions de revitalisation (économique, patrimoniale, démographique)

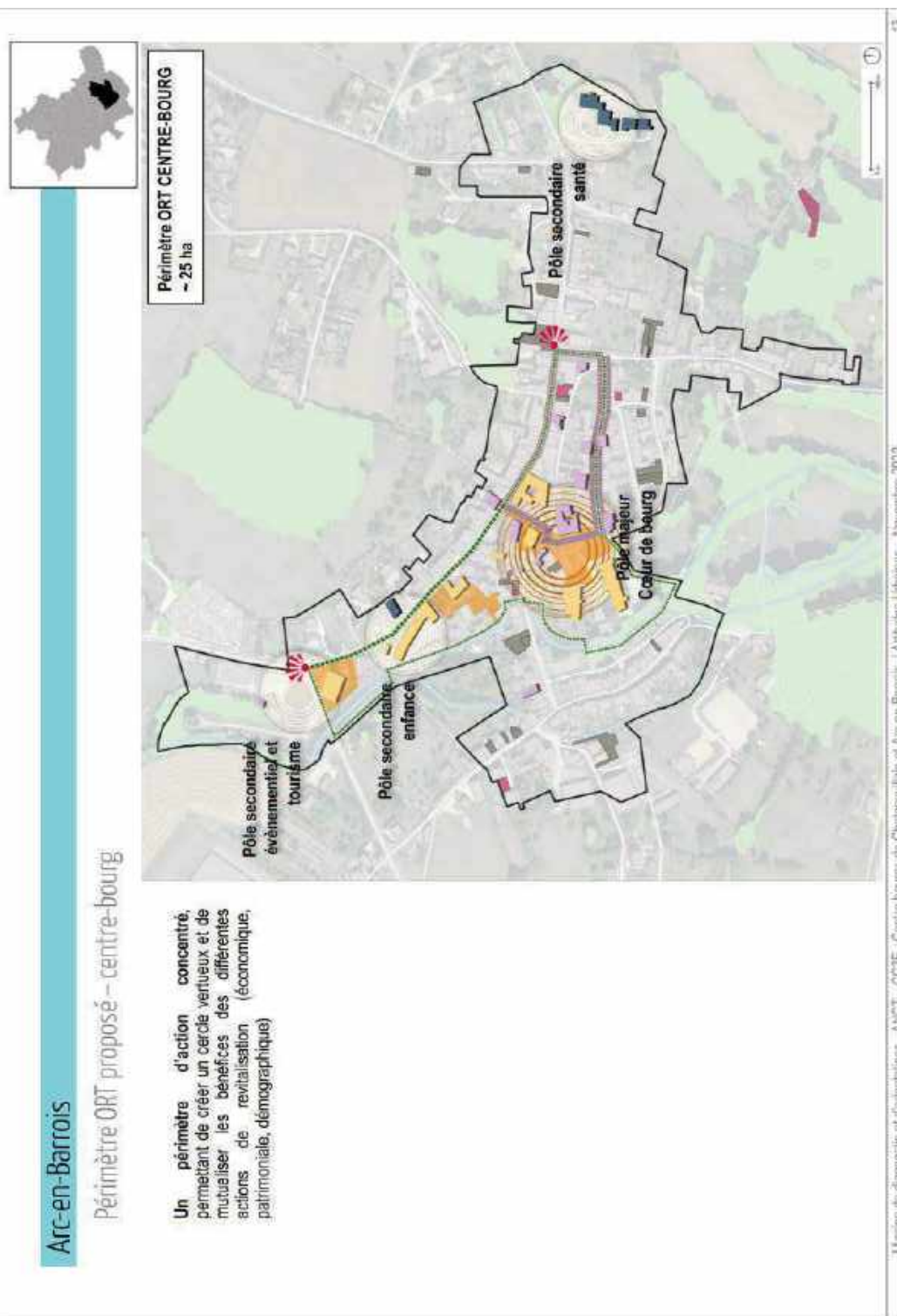


Locaux commerciaux vacants - Châteauvillain



Annexe 2 – Périmètre ORT et locaux commerciaux vacants - Arc-en-Barrois (Source : Attitudes Urbaines, Etude stratégique 11/2022)

Périmètre ORT – Arc-en-Barrois



Arc-en-Barrois

Synthèse de la stratégie de revitalisation



Vulnérabiliser et développer l'animation du cœur de bourg, pôle majeur de la commune d'Arc-en-Barrois : la place de la Mairie



Réfléchir les projets d'équipements et d'aménagement des pôles secondaires, en fonction de leur vocation et en complémentarité du pôle majeur :

- Salles des fêtes et camping : pôle secondaire événementiel & tourisme
- Ecoles et crèche : pôle secondaire enfance
- EPHAD et tuteur centre de santé : pôle secondaire santé



Définir une zone de revitalisation commerciale, périmètre d'intervention prioritaire sur les cellules commerciales. Concentrer les efforts sur la rue Gabriel Pagnot, et implanter des commerces de destinations, destinés aux séjours longs sur la commune.



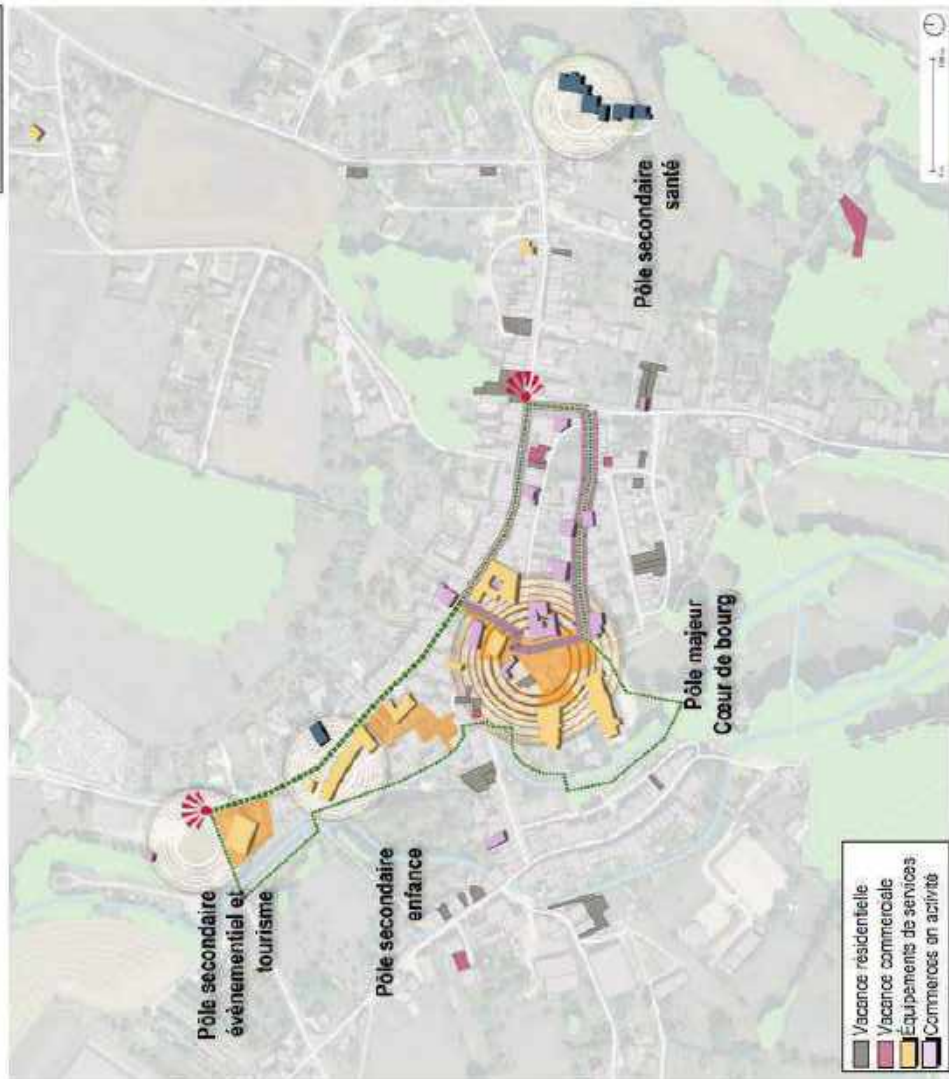
Travailler une boucle cheminatoire, développant les circulations douces et la désambulation à travers le bourg. Cette boucle doit permettre de lier les polarités et les différents équipements, favorisant la circulation des flux usagers. Travailler finement et en priorité le lien entre la salle des fêtes et le pôle du cœur de bourg, via la rue Anatole Gabeur.



Programmer finement l'intervention sur les espaces publics pour développer des espaces publics qualitatifs, valorisant les équipements qu'ils desservent, et permettant aux événements et à l'animation quotidienne de se déployer dans les rues du bourg.



Marquer les entrées du centre-bourg pour inviter à le fréquenter et pour une meilleure lisibilité de ses sociétés.



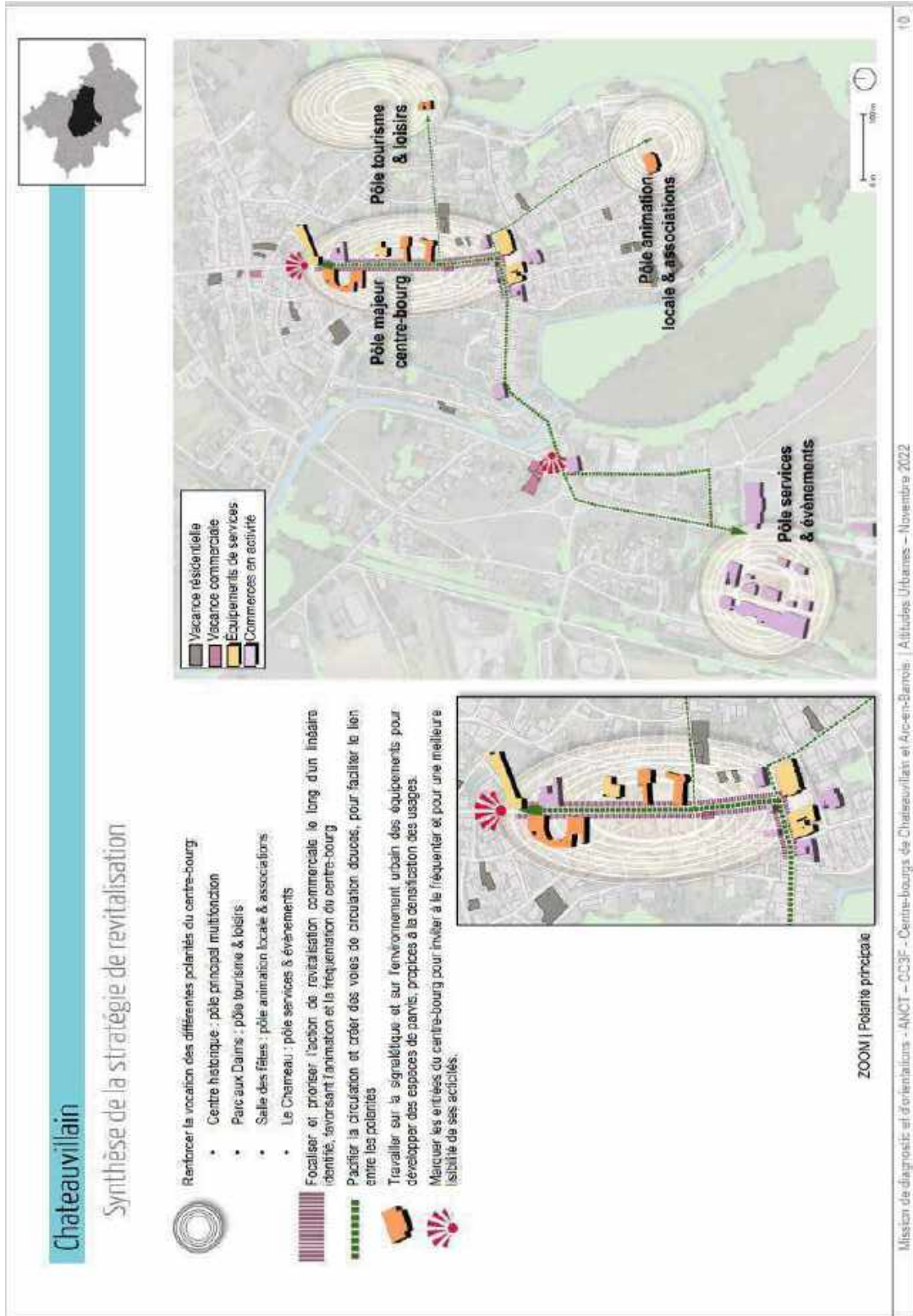
FICHE ACTION N° 1.4

POUR LES EMPLACEMENTS VACANTS HORS LINEAIRE COMMERCIAL PRIORITAIRE, CREER DE L'HABITAT

Orientation stratégique	1. Accompagner la réhabilitation du bâti et la valorisation du patrimoine
Action nom	Pour les emplacements vacants hors linéaire commercial prioritaire (défini au PLUI), créer de l'habitat
Action n°	1.4.
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois
Description de l'action	<p>Dans son Ambition stratégique n°2 « Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs », la CC3F définit l'action « Faciliter et accompagner la rénovation globale des logements sur l'ensemble du territoire avec un focus particulier sur les deux communes PVD »</p> <p>Les communes de Châteauvillain et Arc-en-Barrois concentrent dorénavant leurs efforts de revitalisation commerciale de centres-bourgs sur un périmètre prioritaire, et ce, afin de reconstituer des linéaires (Fiche action 1.3).</p> <p>En dehors de ce périmètre, et en cohérence avec l'Ambition stratégique n°2 du PTRTE, les locaux libres en rez-de-chaussée pourront être réorientés vers une offre de logements.</p> <p>Démarche : appels à projets (promoteurs).</p> <p>Objectif n°4 : créer de l'habitat dans les anciens locaux vacants, hors linéaire commercial prioritaire.</p>
Partenaires	Département FEDER – Initiative « actions innovatrices urbaines » de la commission Parc national Bailleur social HAMARIS Promoteurs Propriétaires privés
Dépenses prévisionnel/ définif	Coûts : à définir après inventaire et étude des projets de réhabilitation. Recettes : à définir après inventaire et étude des projets de réhabilitation.
Plan de financement prévisionnel / définif	Etat : à définir Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier.



	<p>Département : à définir FEDER : à définir Opérateurs privés : à définir HAMARIS : à définir Promoteurs : à définir Autofinancement par les communes : à définir</p>
Calendrier	<p>01-06/2023- recensement et étude des locaux disponibles, mise en place d'une veille</p> <p>1^{ère} phase : 06-12/2023 : appels à projet et programmations 2024-2025 : mise en œuvre, phase travaux 2026 : livraisons des locaux et mise à disposition des logements</p> <p>Phases suivantes : renouvellement des appels à projets annuels à partir de 06/2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi Au 31/12/2023 : étude des locaux disponibles et 1^{er} appel à projets réalisé.</p> <p>Au 31/12/2024 : - nombre de projets de travaux, par rapport au nombre de locaux vacants hors périmètre prioritaire - nombre de projets de travaux en cours, par rapport au nombre de locaux vacants hors périmètre prioritaire</p> <p>Au 31/12/2025 : idem à 2024</p> <p>Evaluation En 03/2026 : - nombre de projets réalisés ou engagés - taux d'occupation des logements résultant des projets - nombre de nouveaux projets de travaux en cours</p> <p>Au 30/12/2026 : - étude de satisfaction des habitants et des occupants</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Châteauvillain et Arc-en-Barrois souhaitent reconstituer leurs linéaires commerciaux de centre-bourg en concentrant leurs efforts en matière d'accompagnement des commerces sur un périmètre prioritaire.</p> <p>Dans ce but, les deux communes vont réorienter les fonctions d'anciens locaux commerciaux vacants, situés hors périmètres prioritaires commerciaux, vers l'aménagement de logements.</p> <p>Cette action va permettre de compléter l'offre de logements disponibles en centre bourg, d'obtenir un gain démographique, de stimuler le commerce (via une demande croissante), et ainsi d'augmenter l'attractivité des centres-bourgs.</p>
Annexes	Annexe 1 - Carte des logements et commerces vacants - Châteauvillain



Arc-en-Barrois

Synthèse de la stratégie de revitalisation



Valoriser et développer l'animation du cœur de bourg, pôle majeur de la commune d'Arc-en-Barrois : la place de la Mairie



Piéthoner les projets d'équipements et d'aménagement des pôles secondaires en fonction de leur vocation et en complémentarité du pôle majeur.

- Salle des fêtes et camping : pôle secondaire événementiel & tourisme
- Ecoles et crèche : pôle secondaire enfance
- EPHAD et futur centre de santé : pôle secondaire santé



Définir une zone de revitalisation commerciale, périmètre d'intervention prioritaire sur les cellules commerciales. Concentrer les efforts sur la rue Gabriel Pagnot, et implanter des commerces de destinations, destinés aux séjours longs sur la commune.



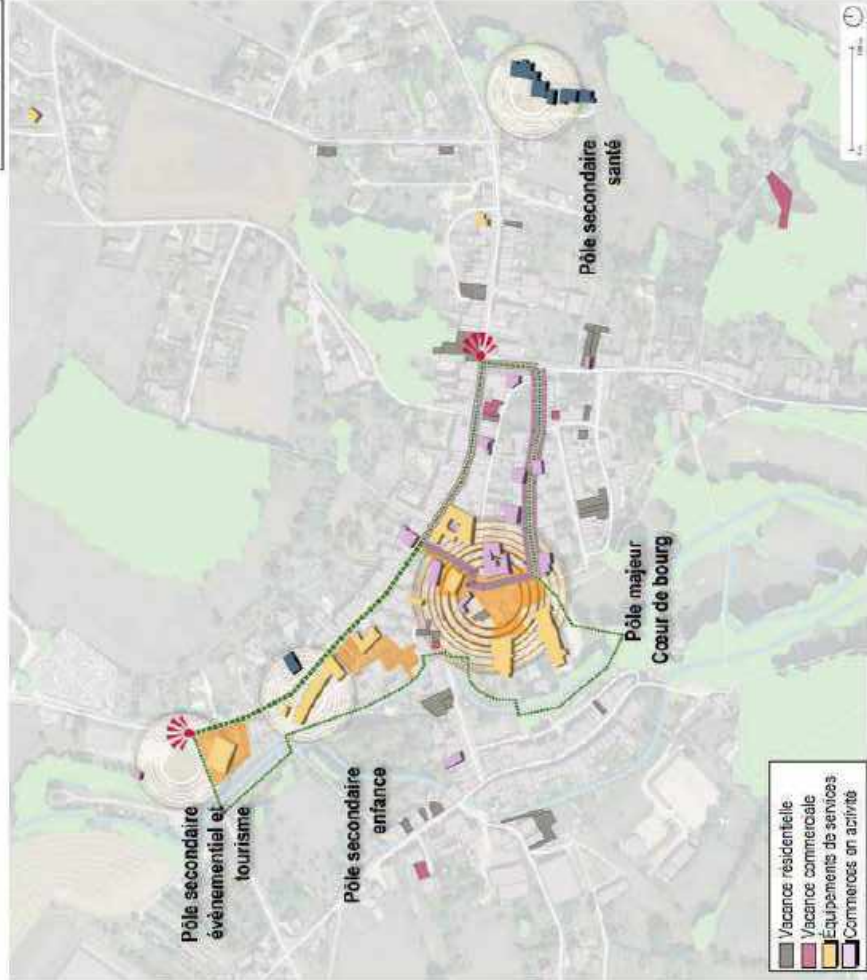
Travailler une boucle cheminerie, développant les circulations douces et la désamputation à travers le bourg. Cette boucle doit permettre de lier les polarités et les différents équipements favorisant la circulation des flux usagers. Travailler finement et en priorité le lien entre la salle des fêtes et le pôle du cœur de bourg, via la rue Anatole Gabeur.



Programmer finement l'intervention sur les espaces publics pour développer des espaces publics qualitatifs, valorisant les équipements existants, et permettant aux événements et à l'animation quotidienne de se déployer dans les rues du bourg.



Marquer les entrées du centre-bourg pour inviter à le fréquenter et pour une meilleure lisibilité de ses activités.



FICHE ACTION N° 1.5

CREER UN CAHIER DES CHARGES POUR ORIENTER DES PROJETS DE
REHABILITATION VERS DES LOGEMENTS DE PETITES DIMENSIONS

Orientation stratégique	1. Accompagner la réhabilitation du bâti et la valorisation du patrimoine
Action nom	Créer un cahier des charges pour orienter une partie des projets de réhabilitation de centre-bourg vers des logements de petites dimensions
Action n°	1.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois
Description de l'action	<p>Le PTRTE de la CC3F, dans son Ambition stratégique n°2 « Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs », définit l'action suivante « Faciliter et accompagner la rénovation globale des logements sur l'ensemble du territoire avec un focus particulier sur les deux communes PVD (Arc-en-Barrois, Châteauvillain) en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relayant en proximité des habitants les informations du guichet unique local service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) - Sensibilisant sur la rénovation globale, OPAH en sus de l'ORT. » <p>D'autre part :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes de Châteauvillain et Arc-en-Barrois souhaitent réinvestir leur centre-bourg par des logements. - Elles font le constat que le marché de la location est en tension : l'offre de logement est durablement inférieure à la demande. <p>En cohérence avec les orientations du PTRTE, et afin d'accroître l'offre de logement, Châteauvillain et Arc-en-Barrois définissent une action qui vise à favoriser la création de logements de petite dimension dans le bâti ancien.</p> <p>Démarche</p> <p>Cette action 1.5 consistera à définir un cahier des charges pour favoriser l'offre de petites dimensions dans le périmètre prioritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase étude : dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle OPAH, sera traité ce sujet de l'incitation des propriétaires à la transformation de grands bâtis en logements de petites dimensions. - Phase réalisation du cahier des charges. - Phase mise en œuvre (en articulation avec l'OPAH). <p>Enjeu : reconvertir certains bâtis de centre-bourg, constitué d'anciennes maisons de grandes dimensions, en plusieurs logements</p>



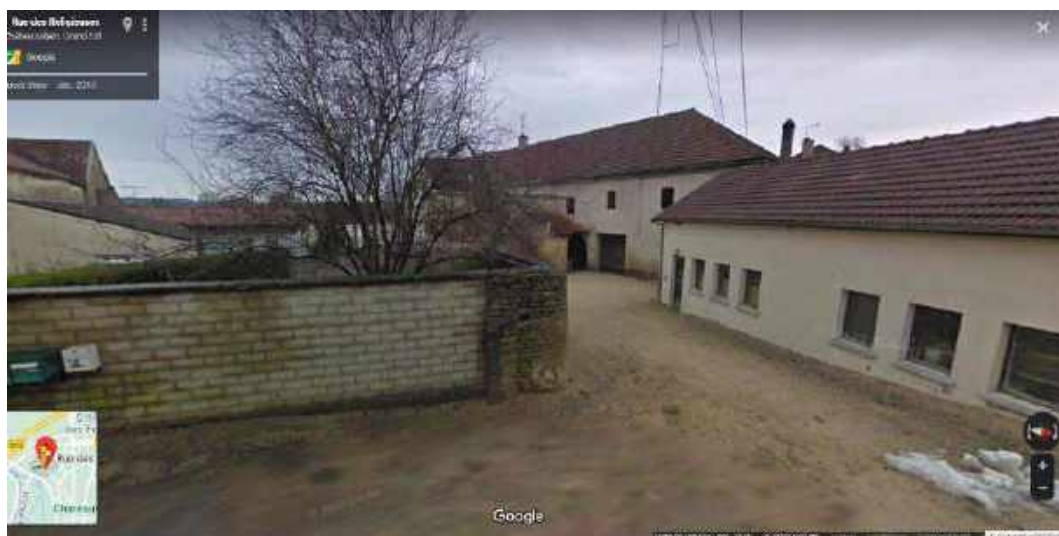
	<p>de plus petites dimensions, et ainsi, densifier l'habitat en centre-bourg.</p> <p>Projets actuels d'ores et déjà situés dans cette démarche : Un premier projet est engagé à Arc-en-Barrois (bailleur HAMARIS) : Résidence Penthièvre, rue Gabeur (Fiche action 1.10). Cf. photo annexe 1. Un second projet porte sur la réhabilitation du convent Sainte Elisabeth à Châteauvillain. Cf. photo annexe 2.</p> <p>Le Parc National étant un employeur local qui augmente régulièrement ses effectifs, un groupe de travail collectivités – Parc National sera initié afin de travailler à une estimation de l'évolution des besoins en logement pour les années à venir.</p> <p>Cette action s'articule avec l'action 1.9 « Créer une OPAH RR »</p> <p><u>Objectif n°5</u> : Créer un cahier des charges pour orienter l'aménagement de nouveaux logements vers de petites superficies</p>
Partenaires	Etat Région Grand-Est EPF ANAH ADEME ANCT Banque des Territoires Parc National
Dépenses prévisionnel/ définif	Phase étude (01-12/2024) y-compris la conception du cahier des charges : prise en compte dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle OPAH RR Phase mise en œuvre : à définir
Plan de financement prévisionnel / définif	<p>Phase étude : déjà pris en compte dans le financement de l'action 1.9 « Création d'une OPAH RR »</p> <p>Phase mise en œuvre : Etat : à définir Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier.</p> <p><u>Dispositifs pré-fléchés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Climaxion – dispositif d'aide au diagnostic des bâtiments publics et associatifs - Dispositif Soutien à la lutte contre la vacance et les logements énergivores – volet Reconquête des logements vacants en centre-ville/bourg par les collectivités. <p>EPF : à définir ANAH : à définir ADEME : à définir ANCT : à définir Banque des Territoires : à définir</p>

Calendrier	<p>01-12/2024 : Phase étude et conception des outils (cahier des charges, procédures et organisation associées).</p> <p>01/2025-03/2026 : Mise en œuvre et suivi, parallèlement à l'OPAH.</p> <p>Cette action continuera de déployer ses effets au-delà de mars 2026, date de fin du programme PVD.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi : Au 31/12/2024 : cahier des charges et procédures.</p> <p>Evaluation 03/2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets engagés correspondant au cahier des charges. - Nombre de logements créés dans la commune par des propriétaires bailleurs, selon la surface. - Nombre de logements et d'habitants, selon la surface, dans la commune : évolution 2026 par rapport à 2024. - Etude de satisfaction auprès des propriétaires, et des habitants.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Face à un marché du logement de location en tension, cette action permettra de créer une offre de logements nouveaux et de répondre qualitativement à la demande des ménages.</p> <p>Le gain démographique associé devrait contribuer à relancer l'activité commerciale et à développer de nouveaux services, qui bénéficieront à l'ensemble des habitants des deux communes et des communes de proximité sur lesquelles elles rayonnent.</p>
Annexes	<p>Annexe 1 – Photographie - Résidence Penthièvre, Rue Gabeur, Arc-en-Barrois</p> <p>Annexe 2 – Photographies - Couvent Saint Elisabeth, Rue des religieuses, Châteauvillain</p>

Annexe 1 - Photographie - Résidence Penthivière, Rue Gabeur, Arc-en-Barrois



Annexe 2 - Photographies - Couvent Saint Elisabeth, Rue des religieuses, Châteauvillain



FICHE ACTION N° 1.6

REPRENDRE L'AVAP

Orientation stratégique	1. Accompagner la réhabilitation du bâti et la valorisation du patrimoine
Action nom	Reprendre l'AVAP / Site Patrimonial Remarquable
Action n°	1.6
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Description de l'action	<p>En 2014, la commune d'Arc-en-Barrois a initié une AVAP. Une étude approfondie a été réalisée en 2016, mais non réceptionnée suite à la défection du bureau d'études.</p> <p>Arc-en-Barrois souhaite désormais faire aboutir ce projet d'AVAP/SPR. Après consultation de l'ABF, la démarche sera reprise dans sa globalité, depuis la phase d'étude préalable.</p> <p><u>Objectif n°6</u> : Mise en place d'une AVAP/SPR à Arc-en-Barrois</p>
Partenaires	DRAC Région ABF
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût total : à définir - Etude préalable : à définir - Mise en œuvre : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - DRAC : % à définir - Région : % à définir - en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier - Répartition financière du solde TTC des dépenses engagées après déduction des éventuelles subventions : <ul style="list-style-type: none"> - CC3F : 50% du solde. - Commune d'Arc-en-Barrois : 50% du solde. <p>(Délibération du Conseil Communautaire du 21/10/2021).</p>
Calendrier	2023 : Elaboration du projet d'AVAP 2024 : Mise en application
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi au 31/12/2023 : % d'avancement du projet. Coût réalisé / coût prévu</p> <p>Evaluation au 31/12/2025 : Nombre de projets impactés.</p>



	Etude de satisfaction auprès des habitants.
Conséquence sur la fonction de centralité	La classification de la commune en tant que Site Patrimonial Remarquable va permettre de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune. Le développement qualitatif de la commune qui en résultera favorisera son rayonnement sur le territoire environnant, ainsi que son attractivité.
Annexes	Pas d'annexe.

FICHE ACTION N° 1.7

REHABILITER LA MAISON RENAISSANCE, A ARC-EN-BARROIS

Orientation stratégique	1. Accompagner la réhabilitation du bâti et la valorisation du patrimoine
Action nom	Réhabiliter la Maison Renaissance à Arc-en-Barrois
Action n°	1.7
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune d'Arc-en-Barrois
Description de l'action	<p>Arc-en-Barrois dispose d'une Maison Renaissance classée Monuments Historiques.</p> <p>Seule est visible actuellement une façade préservée.</p> <p>L'intérieur de ce bâti est vétuste et non sécurisé : il ne se visite pas.</p> <p>La Maison Renaissance fait l'objet d'un projet de réhabilitation par la commune. A la suite de ces travaux, le site sera affecté à de nouvelles fonctions : un espace d'accueil de l'Office du Tourisme, orientant en particulier vers les activités du Parc National, et un espace muséal.</p> <p>Objectif n°7 : Réhabiliter la Maison Renaissance à Arc-en-Barrois</p>
Partenaires	<p>Etat</p> <p>Région Grand-Est</p> <p>Département / Agence d'attractivité</p> <p>ABF</p> <p>CAUE</p> <p>Parc National</p> <p>Opérateur privé éventuel à identifier</p>
Dépenses prévisionnel/ définif	<p>Coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase étude : à définir - Phase travaux : à définir <p>Recettes : à définir si pertinent (location des locaux, services)</p>
Plan de financement prévisionnel / définif	<p>Etat</p> <p>Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier.</p> <p>Département</p> <p>Opérateur privé (mécénat à rechercher)</p> <p>Autofinancement commune</p>
Calendrier	<p>01-06/2024 : Phase étude</p> <p>07/2024-03/2025 : Phase travaux</p> <p>04/2025 : livraison</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi Réalisé % Objectif au 31/12/2024 Coût % Objectif au 31/12/2024</p> <p>Evaluation 04/2025 : Bâti livré, Coût réalisé % objectif 12/2025 : Etude de satisfaction auprès des habitants et usagers</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	La restauration de ce bâti rare complètera l'offre patrimoniale et touristique d'Arc-en-Barrois, et donc, contribuera à l'attractivité de la commune et de la CC3F en général.
Annexes	Annexe 1-Photographie

Annexe 1 – Maison Renaissance à Arc-en-Barrois



FICHE ACTION N° 1.8

DEMANTELEMENT D'UNE MAISON ADOSSEE AUX FORTIFICATIONS

Orientation stratégique	1. Accompagner la réhabilitation du bâti et la valorisation du patrimoine
Action nom	Démantèlement d'une maison adossée aux fortifications
Action n°	1.8
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain
Description de l'action	<p>En lien avec un projet de création de logements, la commune souhaite redonner de la visibilité et une perspective à la rue du Parc.</p> <p>Dans ce but, une maison située 1 rue du Parc cet adossée à une tour incluse dans les fortifications, fait l'objet d'un projet de démantèlement.</p> <p>A noter que cette maison ne possède pas d'intérêt historique et / ou architectural.</p> <p>Cf. photos en annexe 1.</p> <p>Démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat par la commune le 28/04/2020. - Réalisation d'une étude par un bureau d'études spécialisé, qui a permis de démontrer que la tour et la maison ne sont pas jointes. - Présentation du projet à l'ABF, suivie d'un rejet. - Présentation de ce projet et échange avec les architectes paysagistes Conseil de l'Etat lors de la mission du 07/11/2022. <p>Aujourd'hui, la commune souhaite faire aboutir ce projet.</p> <p>Objectif n°8 : démantèlement d'une maison adossée aux fortifications.</p>
Partenaires	Etat Région Grand-Est Département ABF
Dépenses prévisionnel/ définitif	Phase travaux : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat : à définir Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier. Dispositif pré-fléché : soutien à la résorption des friches urbaines et verrues paysagère (50 %) Département : à définir Autofinancement : à définir
Calendrier	Travaux : 2024 Fin travaux au 31/12/2024



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Maison démantelée au 31/12/2024
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribuera à l'embellissement du centre-bourg.
Annexes	Annexe 1 - Photographies

Annexe 1 - Maison, 1 rue du Parc - Photographies



Maison,
1 rue du Parc,
Châteauvillain



FICHE ACTION N° 1.9

CREER UNE OPAH RR

Orientation stratégique	1. Accompagner la réhabilitation du bâti et la valorisation du patrimoine
Action nom	Créer une OPAH RR
Action n°	1.9
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CC3F
Description de l'action	<p>Le PTRTE, dans son Ambition Stratégique n°2 « Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs » définit une action « Faciliter et accompagner la rénovation globale des logements sur l'ensemble du territoire avec un focus particulier sur les deux communes PVD (Arc-en-Barrois, Châteauvillain en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relayant en proximité des habitants les informations du guichet unique local service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) - Sensibilisant sur la rénovation globale, OPAH en sus de l'ORT » <p>Sur la période 2022-2024, un Programme d'Intérêt Général multithématique est déjà mené conjointement par la Communauté d'agglomération de Chaumont, la Communauté de communes des Trois Forêts et la Communauté de communes Meuse Rognon. Ce PIG multithématique a pour objectifs principaux la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne ainsi que l'adaptation du logement en proposant des aides à la rénovation pour différents types de travaux et d'aménagements.</p> <p>L'intervention sur l'habitat ancien est une priorité pour améliorer les logements existants et créer une offre adaptée à la demande des publics cibles (jeunes actifs, familles, seniors).</p> <p>Dans ce contexte, la CC3F souhaite mettre en place une OPAH RR, afin d'élargir les moyens d'accompagnement.</p> <p>L'objectif final étant, à l'issue, si l'étude pré-opérationnelle multisites le démontre, de mettre en place une OPAH-RR sur l'ensemble du territoire avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions en faveur des propriétaires occupants (PO) pour l'ensemble du territoire, - Des actions en faveur des propriétaires bailleurs (PB) sur les communes PVD. <p><u>Objectif n°9</u> : Lancement d'une OPAH RR</p>



Partenaires	Etat (ANAH) Région Grand-Est Département Opérateurs privés en charge de l'étude et de l'animation
Dépenses prévisionnel/définitif	Phase étude : à définir Phase accompagnement : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude pré-opérationnelle (estimation) : 50.000 € TTC Etat (ANAH) : 50% (montant plafonné) Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier. Département : à définir Banque des territoires : mobilisation de l'enveloppe PVD pour les communes concernées / à définir Autofinancement : à définir
Calendrier	Phase étude : - 06-07/2023 : rédaction du cahier des charges / lancement du marché d'étude - 10-11/2023 : analyse des offres / choix du prestataire pour étude pré-opérationnelle - 2024 : lancement de l'étude pré-opérationnelle pour une durée de 10 à 12 mois Phase accompagnement des projets de travaux des propriétaires : - Lancement de l'OPAH : 2025 - Evaluation partielle fin PVD : 03/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	11/2023 : sélection du prestataire pour étude pré-opérationnelle 12/2024 : livraison de l'étude 01/2025 : démarrage de l'accompagnement 01/2025 à 03/2026 : suivi trimestriel du nombre de projets financés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action facilitera la rénovation énergétique du bâti sur l'ensemble de la CC3F. Elle favorisera le confort des habitants, et la réduction de la précarité énergétique.
Annexes	Pas d'annexe

FICHE ACTION N° 1.10

REHABILITER LA RESIDENCE PENTHIEVRE A ARC-EN-BARROIS

Orientation stratégique	1. Accompagner la réhabilitation du bâti et la valorisation du patrimoine
Action nom	Réhabilitation de la Résidence Penthievre à Arc-en-Barrois
Action n°	1.10
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	HAMARIS
Description de l'action	<p>Le PTRTE définit une Ambition Stratégique (n°2) : « Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs ».</p> <p>En lien avec cette ambition, et dans le cadre de ses efforts pour réinvestir le centre-bourg par l'habitat et le commerce, la commune d'Arc-en-Barrois porte avec HAMARIS un projet de rénovation de la Résidence Penthievre, située rue Anatole Gabeur.</p> <p>Objectif n°10 : Réhabiliter la résidence Penthievre à Arc-en-Barrois</p>
Partenaires	Etat (ANAH) Région Grand-Est Département HAMARIS ABF
Dépenses prévisionnel/ définif	Financement HAMARIS. Pas de dépenses pour la collectivité.
Plan de financement prévisionnel / définif	Financement HAMARIS
Calendrier	- Permis de construire 06/2022 - Livraison prévue : 12/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi : 01/2025 : mise en location.</p> <p>Evaluation 12/2025 : étude de satisfaction auprès des usagers et habitants d'Arc-en-Barrois.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action amènera une offre supplémentaire de logements en location à Arc-en-Barrois. Elle apportera un gain démographique, et indirectement stimulera le commerce et les services.
Annexes	Annexe 1 – Bâti Résidence Penthievre, Rue Gabeur, Arc-en-Barrois

Annexe 1 – Projet Résidence Penthièvre, Rue Gabeur, Arc-en-Barrois



FICHE ACTION N° 1.11

TRANSFORMATION D'UN ANCIEN ATELIER ARTISANAL EN ESPACE MUSÉAL

Orientation stratégique	1. Accompagner la réhabilitation du bâti et la valorisation du patrimoine
Action nom	Transformation d'un ancien atelier artisanal, situé dans la cour du Logis des Broyes à Châteauvillain, en espace muséal
Action n°	
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain
Description de l'action	<p>Châteauvillain dispose d'un ancien atelier artisanal (ancien atelier de plomberie) dans l'enceinte de la cour du Logis des Broyes (14, rue de Penthièvre).</p> <p>Ce bâtiment récent, qui appartenait jusque récemment à un artisan, avec des murs en parpaing et une couverture en fibrociment, dénature l'harmonie de l'ensemble des bâtisses.</p> <p>Ce bâtiment fait l'objet d'un projet de réhabilitation. A la suite de ces travaux, le site sera affecté à de nouvelles fonctions : un espace muséal permanent.</p> <p>Ce lieu deviendra donc un lieu culturel, visitable et attractif.</p> <p>Objectif n°11 : Transformation d'un ancien atelier artisanal en un espace muséal</p>
Partenaires	<p>Etat</p> <p>Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier.</p> <p>Département / Agence d'attractivité</p> <p>ABF</p> <p>CAUE</p> <p>Opérateur privé éventuel à identifier</p>
Dépenses prévisionnel/ définitif	<p>Coûts : 500 K€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase étude : à définir - Phase travaux : à définir <p>Recettes : à définir</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etat : à définir</p> <p>Région Grand-Est : à définir</p> <p>Département : à définir</p> <p>Leader : à définir</p> <p>Opérateur privé (mécénat à rechercher) : à définir</p> <p>Autofinancement commune : à définir</p>



Calendrier	01-06/2024 : Phase étude 07/2024-06/2025 : Phase travaux 06/2025 : livraison
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi Réalisé % Objectif au 31/03/2024 Coût % Objectif au 31/03/2024</p> <p>Evaluation en 12/2025 : - Livraison au 06/2025 ; - 07-12/2025 : nombre d'événements, nombre de visiteurs ; - 12/2025 : étude de satisfaction auprès des habitants, usagers et exposants (si pertinent).</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	La restauration de ce bâti viendra appuyer les efforts déjà consentis par la commune dans le cadre de l'aménagement touristique du Logis des Broyes, renforcer l'offre patrimoniale et touristique de Châteauvillain, et donc, contribuera à l'attractivité de la commune et de la CC3F en général
Annexes	Annexe 1 - Logis des Broyes - Bâtiment à transformer : photographies

Annexe 1 – Logis des Broyes – Bâtiment à transformer : photographies



Ancien atelier
artisanal à
réhabiliter



FICHE ACTION N° 2.1

CREATION D'UN ESPACE FRANCE SERVICES PAR LA CC3F

Orientation stratégique	2. Accompagner le développement des services pour un cadre de vie de qualité
Action nom	Création d'un Espace France Services par la CC3F, réparti sur les deux communes de Châteauvillain et Arc-en-Barrois
Action n°	2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Trois Forêts
Description de l'action	<p>Le PTRTE de la CC3F, dans son orientation stratégique n°2 « Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs », définit une orientation opérationnelle n°6 « Accompagner la finalisation des deux projets d'espaces France Services ».</p> <p>Deux Espaces France Services sont en cours de création en 2022, avec date prévue de livraison en avril 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Châteauvillain : réhabilitation d'un ancien bâtiment du site Le Chameau. - Arc-en-Barrois : aménagement dans le site Le Relais (1 pièce d'environ 50 m², comprenant 2 bureaux et 1 salle d'attente). <p>Objectif n°12 : Création d'un Espace France Service réparti sur deux sites à Châteauvillain et Arc-en-Barrois</p>
Partenaires	Etat ANCT Conseil départemental Programme LEADER
Dépenses prévisionnel/ définif	Total Châteauvillain : 446.532 € HT Total Arc-en-Barrois : 39.000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définif	<p>Espace France Services Châteauvillain (hors matériel bureautique-informatique) Coût total : 446.532 € HT Etat (30%) : 133.960 € Conseil Départemental (26,4%) : 117.870 € LEADER (11,2%) : 50.000 € Autofinancement CC3F : 144.702 €</p> <p>Espace France Services Arc-en-Barrois (hors matériel bureautique – informatique) Coût total : 39.000 € HT</p>



	Etat (30%) : 11.700 € Autofinancement CC3F : 27.300 €
Calendrier	-09/2022 – 04/2023 - Travaux de réhabilitation d'un bâti situé sur le site Le Chateau Châteauvillain - 12/2022-04/2023 – Travaux d'aménagement Arc-en-Barrois - 31/04/2023 – Livraison des deux sites
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi Travaux réalisés/prévus : - % au 31/12/2022, - % au 31/03/2023 Coût : réalisé / prévu au 31/03/2023 Evaluation 05/2023 : Démarrage de l'activité de l'Espace France Service. 12/2023 : étude de satisfaction auprès des habitants et des professionnels.
Conséquence sur la fonction de centralité	Châteauvillain et Arc-en-Barrois sont deux petites centralités qui offrent des services de proximité (administratifs, santé, scolarité, commerces, ...) pour répondre aux besoins de leurs propres habitants ainsi que les habitants des villages alentours (sur un périmètre de 15 km). Le départ des services publics entraîne un mécontentement des habitants (CIN, passeports, impôts, ...) et nécessitent des déplacements pour y accéder. Dans ce contexte, la Maison France Services permettra aux communes de la CC3F de disposer d'un espace de proximité pour l'accès aux services administratifs. Ces services seront enrichis au fil du temps (ex : ajout à prévoir d'un service d'information sur les aides à la rénovation du bâti).
Annexes	Annexe 1 - Plans d'aménagement Châteauvillain Annexe 2. Plans d'aménagement Arc-en-Barrois.

Annexe 1 – Plan d'aménagement Châteauvillain

Espace France Services Châteauvillain - Plan de situation

4	<p>Maître d'Ouvrage CC3F</p> <p>Opération: (CHA_20269) Remplacement de menuiserie extérieures et refaçon de la couverture d'un bâtiment à Châteauvillain 52120</p>	<p>Phase: DPC Incluse 1.0</p> <p>Document: Plan de situation</p>	<p>Date: 29/08/2022</p> <p>Echelle: 1/4 000</p>
----------	--	--	---

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

LE SERVICE LOCAL

HAUTE-NORMANDIE

Pronckgès

Patrick Bach, architecte DPLP
15, rue de Bourgogne
55000 NANCY
03 83 36 23 07
#mbp.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 3 FORÊTS

4 ROUTE DE CHATELON

CHATEAUVILLAIN 52120 CHATEAUVILLAIN

Département : HAUTE-NORMANDIE

Commune : CHATEAUVILLAIN

Section : C

Feuille : 000-C 01

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 26/11/2020

(à usage horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan consulté sur cet extrait est géré par le service des Impôts foncier suivant : CHATELON

Cité administrative 98 Rue Victoire de la Marne 52003 52803 CHATELON CEDEX 0

M. 03 25 36 21 34 - fax 03 25 36 23 07

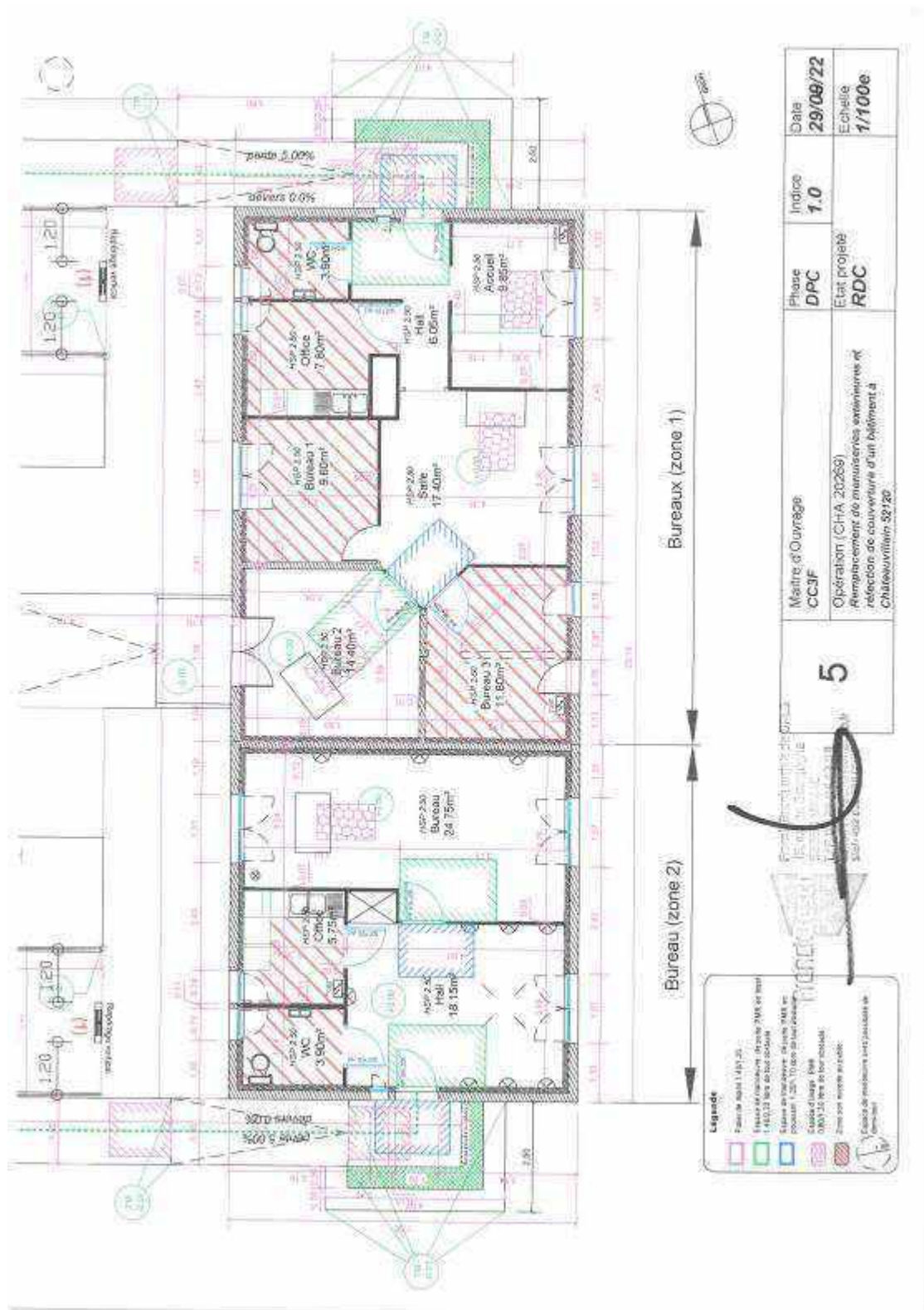
cdi.chateaillon@ggfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

chateaillon.fr

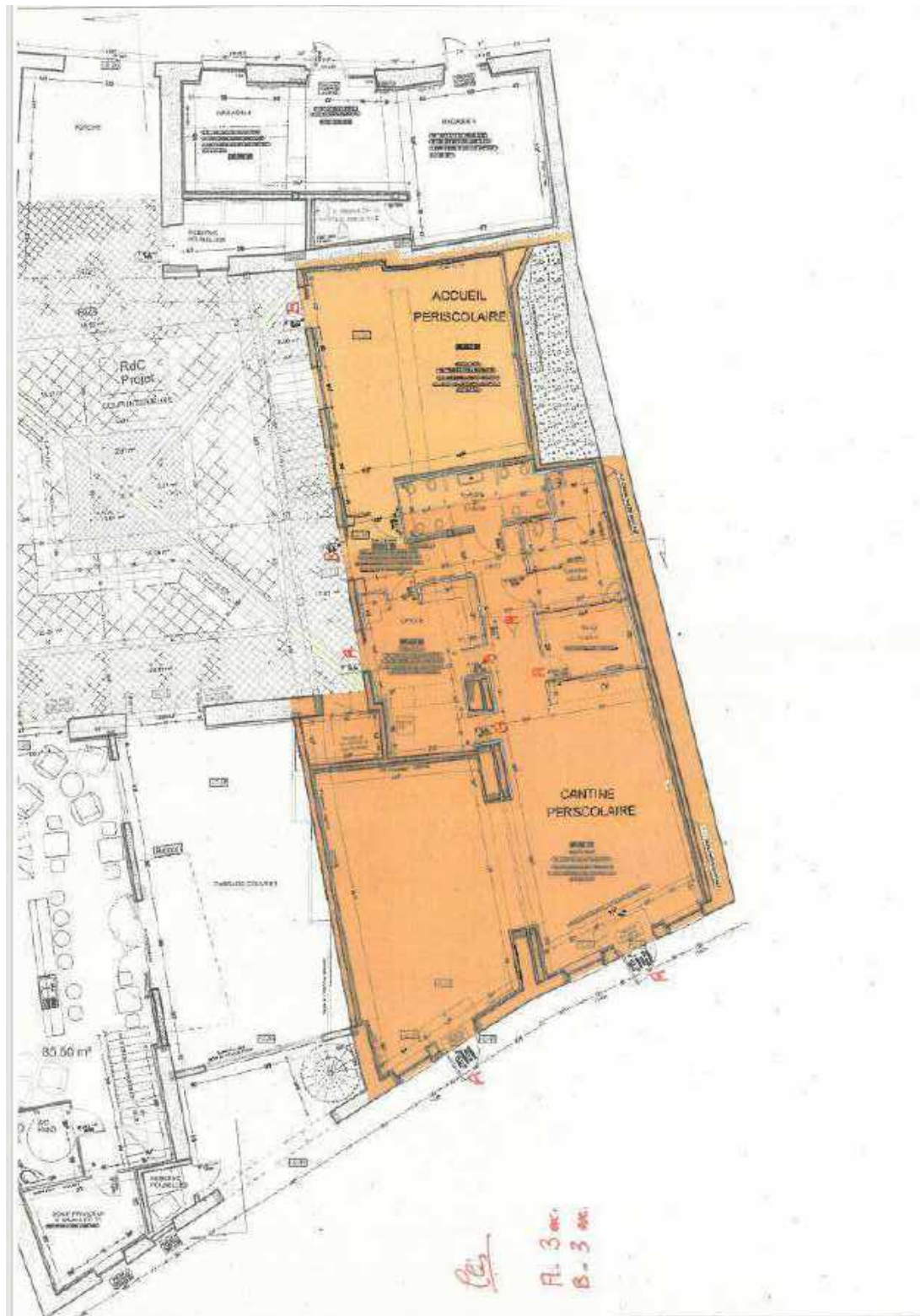
©2017 Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales

Espace France Services Châteauvillain - Plan Rez-de-Chaussée



Annexe 2 – Plan d'aménagement Arc-en-Barrois – Espace France Services – Site Le Relais

Zone ocre clair : Futur espace France Services



FICHE ACTION N° 2.2

COMPLÉTER L'OFFRE DE SANTÉ AU NIVEAU DES DEUX COMMUNES

Orientation stratégique	2. Accompagner le développement des services pour un cadre de vie de qualité
Action nom	Compléter l'offre de santé au niveau des deux communes
Action n°	2.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois
Description de l'action	<p>Le PTRTE, dans son ambition stratégique n°2 « Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs » définit l'action « Participer à la sécurisation de l'offre de santé en anticipant la réduction de l'offre ».</p> <p>Châteauvillain et Arc-en-Barrois disposent d'une offre de santé qui répond aux besoins essentiels des habitants. Pour les soins non disponibles (exemple : ophtalmologue), les habitants doivent se déplacer dans une ville de proximité (principalement Chaumont ou Dijon).</p> <p>- Offre de soin actuellement disponible à Châteauvillain Spécialités : 2 cabinets de médecins généralistes, 1 cabinet avec 3 infirmières, 1 chirurgien-dentiste, 1 kinésithérapeute, 1 ostéopathe, 1 pharmacie.</p> <p>Organisation : Les professionnels de santé (hors pharmacie) sont installés sur un même site, en cabinets individuels.</p> <p>Projet Châteauvillain (en complément de ces services de base) : accueillir des permanences de spécialités, de la téléconsultation, et tout autre service complémentaire innovant, sur un lieu d'accueil dédié, à créer (à installer sur le site qui réunit déjà les professions médicales).</p> <p>- Offre de soins actuellement disponible à Arc-en-Barrois Spécialités : un cabinet avec deux médecins généralistes, un cabinet avec 3 infirmières, un cabinet dentaire, un kinésithérapeute, deux ostéopathes, une pharmacie. Permanences : un podologue. En prévision : cabinet de deux psychologues. Organisation : Les professionnels de santé sont installés dans des cabinets séparés répartis en centre-bourg.</p>



	<p>Projet Arc-en-Barrois : construire une Maison de Santé (pôle médical) pour rassembler ces professions en un même lieu avec une gestion commune et optimisée. Ce futur site permettra également d'organiser des permanences de spécialités, de la téléconsultation, et tout autre service complémentaire innovant.</p> <p>En lien avec ce projet, les locaux utilisés par des professionnels de santé seront ainsi disponibles et réorientés vers une activité commerciale.</p> <p>Objectif n°13 : Créer une Maison de santé à Arc-en-Barrois, et un service de santé complémentaire à Châteauvillain.</p>
Partenaires	Etat Région Grand-Est Conseil départemental GIP ARS
Dépenses prévisionnel/ définitif	<p>Espace d'accueil médical complémentaire à Châteauvillain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase étude : à définir - Phase travaux : à définir <p>Maison de santé à Arc-en-Barrois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase étude : à définir - Phase travaux : à définir
Plan de financement prévisionnel définitif	<p>Châteauvillain : Etat Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier. Dispositifs pré-fléchés : - Direction de la santé, dispositif Soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires et autres formes d'exercice professionnel. Département Autofinancement</p> <p>Arc-en-Barrois : Etat Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier. Dispositifs pré-fléchés : - Direction de la santé, dispositif Soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires et autres formes d'exercice professionnel. Département Autofinancement</p>

Calendrier	<p>Châteauvillain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude : 07-12/2024 - Travaux : 01-12/2025 <p>Arc-en-Barrois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec professionnels : 10/2022-03/2023 - Phase étude : 2023 <ul style="list-style-type: none"> - Etude des besoins et attentes des habitants des deux communes et des communes de proximité - Etude préalable des projets - Travaux : 2024 - Livraison : 31/12/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Châteauvillain</p> <p>Evaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12/2025 : livraison du local complémentaire. - 09/2026 : étude de satisfaction. <p>Arc-en-Barrois</p> <p>Suivi :</p> <p>Avancement de l'étude et des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au 31/12/2024 : Réalisé / objectif - Au 31/12/2024 : Réalisé/objectif <p>Coûts : idem</p> <p>Evaluation post projet au 09/2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la fréquentation par spécialité (6 premiers mois 2025 par rapport à 6 premiers mois 2023) - Etude de satisfaction auprès des usagers et professionnels.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Châteauvillain et Arc-en-Barrois sont deux petites centralités qui offrent des services de proximité (administratifs, santé, scolarité, commerces, ...) pour répondre aux besoins de leurs propres habitants et des villages alentours (sur un périmètre de 15 km).</p> <p>Cette action permettra de compléter les services disponibles et de mieux répondre aux besoins des habitants.</p> <p>Elle limitera également les besoins de déplacements requis aujourd'hui pour accéder à certains soins.</p>
Annexes	Pas d'annexe.

FICHE ACTION N° 2.3

REALISER UNE ETUDE SUR L'ESPACE URBAIN

Orientation stratégique	2. Accompagner le développement des services pour un cadre de vie de qualité
Action nom	Réaliser une étude sur l'espace urbain en lien avec les nouvelles fonctionnalités et les futurs projets
Action n°	2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois
Description de l'action	<p>Châteauvillain et Arc-en-Barrois sont deux communes qui ont réalisé des travaux d'aménagement au cours des dernières décennies, afin d'améliorer la qualité de vie, le confort et la sécurité de leurs habitants, d'offrir une image attractive pour les visiteurs extérieurs, et de préserver un patrimoine naturel et architectural particulièrement riche.</p> <p>Ces différents aménagements ont été effectués au fil de l'eau, en fonction des besoins immédiats et des évolutions futures prévues. Actuellement, les deux communes programment des actions pour réinvestir leurs centres-bourgs par le commerce et l'habitat (Cf. fiches actions 1.1 à 1.11), d'une part, et développer de grands projets, d'autre part. Dans ce contexte, une approche globale permettra de concevoir l'organisation spatiale des centres-bourgs.</p> <p>Etapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une première analyse « flash » a été initiée lors d'une visite d'une journée par des architectes paysagistes Conseil de l'Etat le 07/11 (Avis attendu pour le 24/11/2022). Cf. en annexe 1, la note de définition des besoins, en amont de cette mission. - La présente action 2.3 a pour objet de programmer pour 2023, une étude approfondie des aménagements spatiaux actuels et des besoins d'évolution. <p>Cette étude approfondie définira un cadre pour orienter les aménagements des deux communes à moyen terme, en cohérence avec la mise en œuvre des grands projet (2022-2026).</p> <p>Cette fiche action est en relation transversale avec toutes les fiches actions correspondant aux grands projets et à la mobilité, en particulier les fiches actions 1.8 (démantèlement d'une maison adossée aux fortifications à Arc-en-Barrois), 2.5 (création d'un City stade à Arc-en-Barrois), 3.3 (aménager les liaisons douces entre le</p>



	<p>centre-bourg et les polarités extérieures), 3.4 (aménagement de la place de Verdun et liaison avec la place de la mairie), 4.7 (Lancer un projet mobilisateur d'hébergement insolite dans le Parc aux daims), 4.11 (Créer un espace de rencontre du Parc à Arc-en-Barrois).</p> <p>Objectif n°14 : Réaliser une étude architecturale et paysagère, afin de définir un cadre de programmation des aménagements futurs des deux communes, pour les 15 années à venir</p>
Partenaires	<p>Région Grand-Est ANCT ADEME DRAC CAUE Parc National de forêts</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>ANCT : à définir Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier. ADEME : à définir Autofinancement par les deux communes : à définir</p>
Calendrier	2023 - Réalisation de l'étude
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Evaluation au 31/12/2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude : réalisé / objectif - Coût : réalisé / objectif
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette étude va définir l'aménagement spatial des deux communes qui accompagnera la mise en œuvre des différents projets. Elle va contribuer à augmenter l'attractivité des communes et la qualité des services offerts aux usagers et visiteurs.</p>
Annexes	<p>Annexe 1 - Note rédigée en amont de la mission d'architectes paysagistes (Conseil de l'Etat) du 07/11/2022 Annexe 2 - Rapport d'étude des architectes paysagistes Conseil de l'Etat (à recevoir)</p>

Annexe 1 - Note rédigée en amont de la mission d'architectes paysagistes (Conseil de l'Etat) du 07/11/2022



Communauté de Communes des Trois Forêts,
4, route de Châtillon, Site Le Chameau,
52120 Châteauvillain
☎ : 03 25 01 38 53
@ : contact@cc3f52.fr

Mission Architectes et paysagistes conseils Note de définition des besoins

Contexte

Les communes de Châteauvillain et Arc-en-Barrois sont deux bourgs accueillants, bien entretenus, et qui disposent d'un patrimoine naturel et matériel, riche et resté authentique.

Elles font le constat d'un déclin démographique et d'une perte d'activité commerciale continue au cours des dernières décennies.

Dans ce contexte, les deux communes ont développé des efforts pour préserver et valoriser leur centre-bourg, avec deux enjeux majeurs : l'amélioration du cadre de vie des habitants, l'ouverture croissante du territoire aux activités touristiques.

Les aménagements apportés à l'espace urbain au fil du temps ont été réalisés afin de répondre aux besoins apparaissant à chaque étape. Aujourd'hui, une approche globale de l'espace apparaît nécessaire afin de définir un cadre et d'accompagner de grands projets en préparation. Ces projets vont en effet modifier les flux humains, les sites d'attraction et créer de nouvelles polarités.

Constat de motivation

Châteauvillain :

- Le centre-bourg de Châteauvillain est marqué par des linéaires commerciaux incomplets situés dans les anciennes rues commerçantes.
- Les services en place en centre-bourg (principalement les commerces et écoles) ne sont pas associés à des espaces de parking suffisants ni à des trajets aménagés, pour une mobilité satisfaisante. Il en résulte des difficultés d'accès aux alentours des écoles et un accès difficile aux commerces qui sont ainsi moins attractifs.

Les grands projets en cours :

- o Implantation d'une offre d'hébergements insolites dans le Parc aux Daims (avec services complémentaires). A noter que le Parc aux Daims est pour l'instant un site peu signalé, discret et excentré par rapport aux trajectoires des rues ;

- Requalification de la Rue Saint Jacques ;
 - Réflexion sur une relance du commerce et le choix d'espaces d'accueil pour implanter de futurs commerces, réflexion sur le devenir des anciens locaux commerciaux ;
 - Réflexion sur le bâti privé vacant et / ou dégradé de centre-bourg, et l'accompagnement des propriétaires pour sa réhabilitation.
- Les aménagements du centre-bourg confèrent à Châteauvillain une ambiance authentique, mettent en valeur la beauté du bâti, mais appellent également une actualisation pour augmenter l'attractivité touristique.
 - Les aménagements naturels sont peu intégrés à l'intérieur des rues et des places.
 - Enfin, Châteauvillain s'est développée sur un espace extérieur, le site « Le chameau » ancien site industriel réhabilité et reconverti en activités économiques (principalement ESS) et culturelles. Il héberge en particulier le siège de la CC3F, et tend à se développer avec des services nouveaux, comme actuellement, en cours, l'implantation d'une Maison France Services.

Ce pôle est relié au centre-bourg par des voies qui ont évolué naturellement au fil du temps. Cette articulation entre le cœur de bourg et le site Le Chameau pourrait être renforcée par une mise en valeur des voies et espaces alentours.

Dans ce contexte, une approche globale de l'espace et des pôles d'activité humaine serait nécessaire pour préciser les grandes fonctions, concevoir l'articulation visuelle entre les différents éléments, et peut-être redéfinir les flux.

Châteauvillain est également l'un des points d'entrée dans le Parc National : comment mieux relier les pôles du bourg avec les activités proposées dans le Parc, en particulier les circuits de découverte et de randonnée ?

Arc-en-Barrois

- Le centre-bourg d'Arc-en-Barrois offre des services essentiels qui répondent aux besoins des habitants (écoles, loisirs, commerces).
- La commune présente la particularité d'être organisée autour du château et d'une place centrale qui lui fait face ; elle comprend également à proximité de ce centre, d'anciennes rues commerçantes dont le bâti est pour la plupart reconverti en habitat.
- Arc-en-Barrois est réputée et fréquentée pour une activité « touristique » saisonnière et de niche : le tourisme de chasse. Elle dispose, pour répondre aux besoins d'hébergement associés à cette activité, d'un hôtel restaurant ouvert de manière saisonnière, et de gîtes.
- Par ailleurs, elle accueille le Siège du Parc National qui est hébergé dans d'anciens bâtis du centre bourg réhabilités.
- Les grands projets :
 - L'ancienne salle des fêtes va être reconstruite pour devenir un espace de rencontre répondant aux besoins de séminaires scientifiques et des événements du Parc National.
 - La commune prévoit qu'elle va devoir développer une offre d'hébergement et de restauration plus importante, régulière, afin de pouvoir accueillir la clientèle touristique apportée par le Parc National et les visiteurs liés aux activités du Parc.



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Petites villes
de demain



- Elle se prépare également à devoir accueillir de nouveaux habitants, principalement salariés du Parc, alors que l'offre de logement d'ores et déjà est insuffisante pour répondre à la demande. Une réflexion est à mener pour adapter le bâti du centre bourg à cette demande.
- Les entrées de ville et les aménagements de voirie définissent un cœur de bourg concentré, cohérent et esthétique. Néanmoins, la commune est traversée par une voie passante (D3), sur la rue Anatole Gabeur, qui est en contraste avec l'environnement calme.
- Enfin, un cheminement aménagé le long de la voie naturelle de la rivière Auion permet une découverte des principaux sites patrimoniaux, et définit aussi un axe de déambulation. Cependant, le patrimoine naturel est peu intégré à l'intérieur des rues et places.

Dans ce contexte d'émergence de nouveaux besoins, Arc-en-Barrois s'interroge sur la démarche à mettre en œuvre.

Comment intégrer les futurs habitats au sein du bâti ancien en centre-bourg ?

Comment offrir les services d'hébergement & restauration (et la mobilité associée), qui permettront d'accueillir un flux futur (clientèle touristiques Parc National, visiteurs attendus pour les événements scientifiques) ?

Comment mieux s'articuler au Parc National et être l'un des points d'entrée vers les circuits de découverte et de randonnée ?



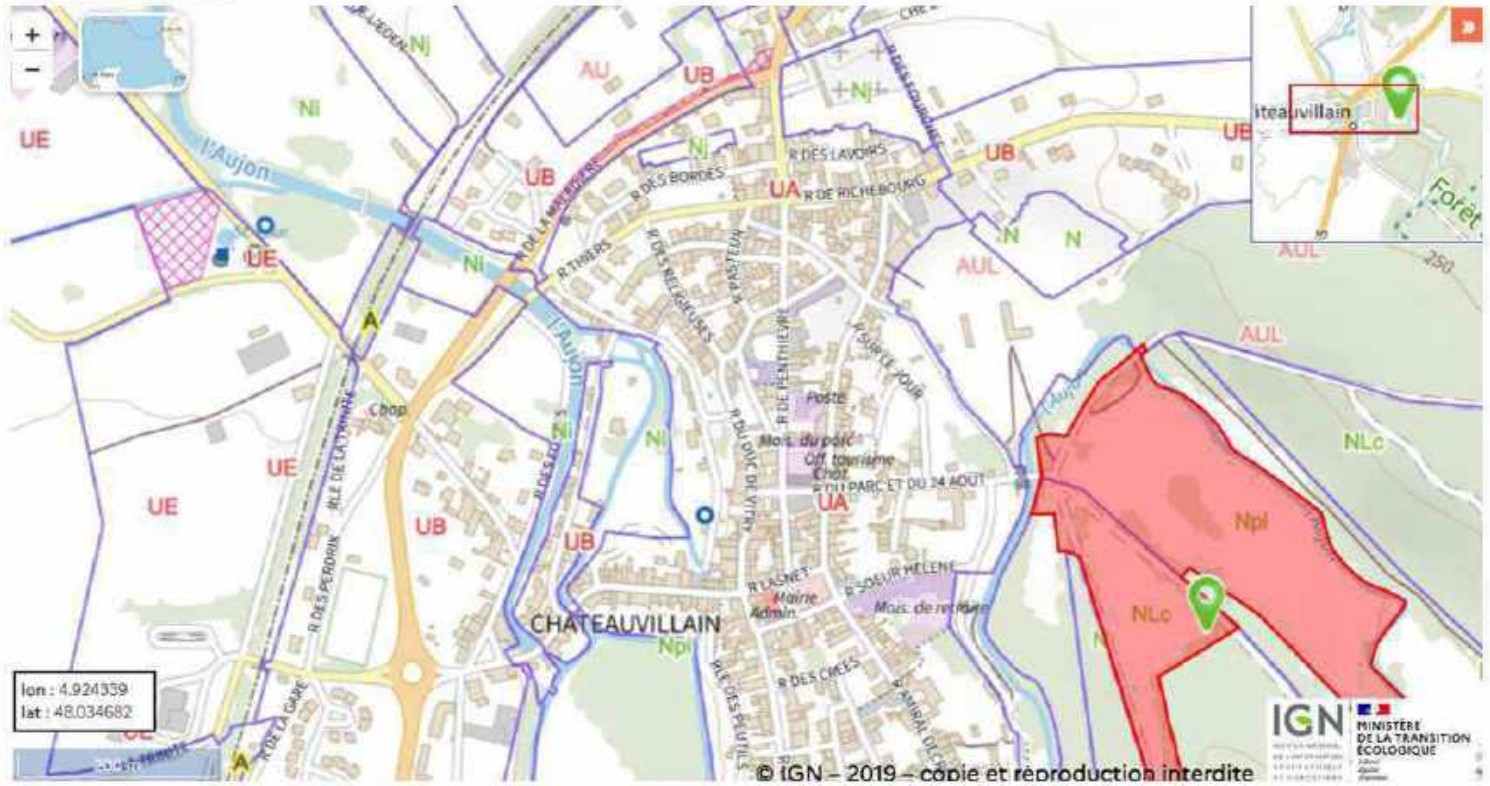
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHATEAUVILLAIN



Avenir Parcours

Plan de Chateavillain (1)
Source : [Géoportail - L'urbanisme](#)



Plan de Chateavillain (2)
Source : [Géoportail - L'urbanisme](#)



Plan d'Arc-en-Barrois
 Source: [Géoportail-Urbansma](#)



lon : 5.008192
lat : 47.946281

Annexe 2 – Rapport d'étude des architectes paysagistes Conseil de l'Etat (à recevoir)

FICHE ACTION N° 2.4

CREATION D'UNE STATION DE RECHERCHE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Orientation stratégique	2. Accompagner le développement des services pour un cadre de vie de qualité
Action nom	Création d'une station de recherche culturelle et artistique
Action n°	2.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de trois forêts
Description de l'action	<p>La Z.A.E. Le Chameau, installée dans un ancien site industriel « Le Chameau » comprend actuellement des activités administratives, de développement économique et de développement artistique.</p> <p>La CC3F est fortement engagée dans l'appui à la création artistique et la promotion de l'offre culturelle (vocation n°8 du Parc National), et accueille dans le Site Le Chameau différentes activités régulières ou événements.</p> <p>Par ailleurs, en lien avec le développement du Parc National, il est prévu de créer une station de recherche culturelle et artistique, qui va associer une production au carrefour des thématiques nature & environnement, création artistique & culturelle, valorisation économique.</p> <p>Intitulé complet du projet : « Développement touristique et économique en relation avec le Parc National de Forêts par la réhabilitation d'un ancien bâtiment sur le site Le Chameau à Châteauvillain pour la création d'une station de recherche »</p> <p>Cette activité sera installée dans un local qui était un bureau et une salle de réunion dans l'un des bâtiments du site « Le Chameau ».</p> <p>Objectif n°15 : créer une station de recherche culturelle et artistique au sein du site « Le Chameau » à Châteauvillain.</p>
Partenaires	Parc National de Forêts Association La Maison Laurentine, Agence d'Attractivité / Office du Tourisme Partenaires privés
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût total : 255.067 €HT Phase étude : 25.662 € HT Phase travaux : 229.405 € HT



Plan de financement prévisionnel (devis estimatif juin 2022) / définitif	Financements : Etat DETR (35%) : 89.273 € Conseil Département (26,3%) : 67.069 € LEADER (18,7%) : 47.721 € Autofinancement (20%) : 51.013 €
Calendrier	2022 : Phase étude 02/2023- : Phase Travaux Date de livraison : 31/08/2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	31/08/2023 : Travaux : Réalisé/objectif Coût : Réalisé /objectif Evaluation de fin de programme : Au 31/12/2024 : étude de satisfaction auprès des usagers et des habitants de Châteauvillain et Arc-en-Barrois.
Conséquence sur la fonction de centralité	La CC3F propose actuellement une offre culturelle et artistique innovante et contemporaine à destination du public local et des touristique. Sur le plan local, cette offre rayonne sur un périmètre au moins départemental. Elle attire des visiteurs fidèles qui se déplacent pour découvrir les expositions et événements. Le projet de station de recherche culturelle et artistique va renforcer cette offre vis-à-vis du public de proximité. Elle va également stimuler l'activité culturelle et artistique des artistes locaux, et faire venir des artistes extérieurs. Enfin, elle va relayer l'activité du Parc National et contribuer à sa réputation. Elle constituera donc un outil de promotion du Parc National, et du territoire vis-à-vis de l'extérieur.
Annexes	Annexe 1. Note explicative

Annexe 1 – Note explicative



NOTICE EXPLICATIVE

MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes des Trois Forêts (C.C.3.F.)

INTITULE PROJET : Développement touristique et économique en relation avec le Parc national de forêts par la réhabilitation d'un ancien bâtiment sur le site Le Chameau à Châteauvillain pour la création d'une station de recherche.

Nature et description :

Le site industriel qui abritait la fabrication des bottes en caoutchouc « Le Chameau » a été acquis par la Communauté de Communes des Trois Forêts (C.C.3.F.) le 28 juin 2012, acquisition suivie par la création d'une ZAE le 6 novembre 2012. Ce site s'étendant sur 5 hectares est idéalement situé dans la Petite Cité de Caractère © de Châteauvillain et facile d'accès. Plusieurs artisans et structures culturelles et ludiques se sont implantés sur le site, ainsi que le siège administratif de la C.C.3.F. De ce fait, la ZAE marie services administratifs, développement économique et développement artistique, formant ainsi un lieu totalement innovant, créant un « laboratoire » permettant le service aux usagers, le mélange des arts, de l'artisanat et de l'éducatif, ce qui en fait une exception tout à fait singulière.

De plus, situés au cœur du Parc national de forêts, la C.C.3.F. et le site « Le Chameau » se situent au sud-ouest du département de la Haute-Marne, et partagent leurs limites avec l'Aube et la Côte-d'Or. Le siège administratif, à Châteauvillain, est central entre Chaumont, Langres, Châtillon-sur-Seine et Bar-sur-Aube. Ce 11ème parc national français, en partie sur le territoire de la C.C.3.F., augure un fort développement économique pour l'ensemble des acteurs y résidant.

Constatant que le site a la capacité d'accueillir à la fois des entreprises et des manifestations artistiques, et que la mixité est un atout pour les deux types d'activités, la C.C.3.F. a choisi de développer la ZAE « Le Chameau » dans ce sens. A l'instar du siège de la Communauté de Communes, la plupart des bâtiments du site ont été réhabilités afin de développer la ZAE dans le respect des règles d'urbanisme et notamment les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Historiquement, le bâtiment que la C.C.3.F. souhaite réhabiliter était un bureau et une salle de réunion de l'usine. Avec le déclin de l'activité de la production des bottes « Le Chameau » et l'arrêt définitif de la production sur site, ces derniers n'ont plus été utilisés. Ils ont accueilli un temps un atelier de styliste. Le projet de réhabilitation est destiné à la création d'un lieu de vie et de travail partagé pour les associations, les partenaires privés et publics, en vue de créer de l'animation autour de l'esprit Parc national.

La volonté de la C.C.3.F. de réhabiliter ce bâtiment pour la création d'une station de recherche thématique entre pleinement dans les ambitions du Parc national de forêts. En effet, celui-ci prône la reconnaissance de la valeur de la nature et du vivant via une ruralité moderne, basée sur un développement économique, social et culturel harmonieux, résolument tourné vers l'avenir. La C.C.3.F. souhaite renforcer le soutien à la création artistique et la promotion de l'offre culturelle comme souhaité dans la vocation n°8 du Parc national.

Ce projet touristique, économique et culturel, associé aux destinées du Parc national de forêts, accueillera sur le site Le Chameau la première station de recherche française de ce genre incluant un volet lié à la création artistique.

Nature et description (suite) :

Le territoire et ses forêts sont propices à l'inspiration et au ressourcement. C'est pourquoi plusieurs artistes s'en sont déjà emparés. La station de recherche sera un complément du festival des Nuits et forêts et du parcours d'art à ciel ouvert « la Belle balade » qui s'imposent comme des temps forts du Parc national, pour ne citer que quelques exemples.

La réalisation de la station de recherche, par la réhabilitation d'un bâtiment de la ZAE « Le Chameau », a la volonté de multiplier les modalités de conversations entre les habitants du territoire (ceux qui vivent là et qui en constituent la première richesse), les artistes invités à partager leurs visions du monde, les visiteurs qui viennent découvrir les manifestations et participer aux activités.

Cette station de recherche a pour ambition d'être un modèle en « 3D » :

- **Dimension environnementale** en rendant accessibles les problématiques liées à la préservation de la forêt et à la diversité des espèces, à l'expérience de la nature, à la compréhension des enjeux d'une réserve intégrale autorisant un retour à la naturalité, aux interactions parfois intimes entre la nature et l'humain, entre l'humain et toutes les formes du vivant. Cette dimension environnementale impliquant la promotion d'un tourisme discret et respectueux.
- **Dimension sociale** : la question sociale sera chaque jour davantage au cœur des problématiques du développement territorial et pour les partenaires artistiques qui seront engagés, elle constituera le pourquoi et le comment de son engagement artistique.
- **Dimension économique** : par la production de produits culturels ambitieux destinés à être commercialisés ; par la réalisation d'un prototype en réalité virtuelle présentant les enjeux d'une réserve intégrale et permettant son exploitation sans porter préjudice à celle-ci ; la réalisation d'expositions artistiques multimédia et modulaires sur les imaginaires forestiers, faisant l'inventaire des grandes questions de société que les mutations climatiques et les inconséquences humaines induisant pour notre futur.

Toutes les programmations et les réalisations seront conçues pour répondre aux besoins des parcs forestiers, des centres culturels, aux collectivités locales, écoles, médiathèques, ...

Pour mettre en œuvre ces ambitions, la station de recherche devra permettre l'accueil des associations et autres partenaires comme La Maison Laurentine, Simone, Les Sentiers de la Belette, le Parc national de forêts, l'Office national des forêts, le Muséum National d'Histoire Naturelle, ... dans le but d'organiser des manifestations dans les espaces du Parc aux daims de Châteauvillain et des forêts environnantes ; de promouvoir des formes d'interventions artistiques respectueuses de la nature et un tourisme respectueux de l'environnement ; d'accueillir des séminaires, des événements artistiques et culturels à vocation grand public de dimension nationale.

Basée à Châteauvillain, cette station de recherche thématique a vocation à essaimer dans l'ensemble du Parc national de forêts et de la Haute-Marne, voire au-delà au travers de partenariats nationaux et internationaux. Ce tiers-lieu favorisera l'émergence artistique sous toutes ses formes en mettant le partage et la vie au cœur de ses préoccupations pour mieux réinventer les pratiques culturelles.

Ce projet s'inscrit dans une démarche culturelle et économique innovante, il enrichit les projets du Parc national de forêts et les projets à venir du parc aux daims de Châteauvillain, avec une approche artistique ambitieuse, réalisable et responsable du rapport à la nature et à la forêt.

Pour conclure, ce projet a été mené en concertation avec les élus, le Parc national de forêts, l'association La Maison Laurentine, afin de développer à Châteauvillain, un centre culturel et artistique forestier innovant permettant d'accueillir les projets éducatifs, culturels, artistiques et sociaux centrés sur l'univers de la forêt et du vivant, avec des expositions, des stages, des séminaires, des concerts, des formations, le tout dans le cadre naturel du Parc. Ce lieu devra permettre de déployer les collaborations existantes entre les partenaires publics et privés, en développer de nouvelles autour de l'accueil d'artistes en résidence et promouvoir la coproduction d'événements communs à offrir aux touristes. Ce projet a sa place aux côtés de la recherche scientifique car l'une et l'autre ont vocation à explorer les problématiques de la biodiversité, de la naturalité, des interactions entre la nature et l'homme. La collectivité souhaite offrir aux

Nature et description (suite) :

touristes des activités variées, diversifiées et innovantes en lien avec le Parc national de forêts. Cette station de recherche doit permettre d'être une base avant au Parc national de forêts et au Parc aux daims de Châteauvillain.

Ce projet est également un fil rouge des projets inscrits au PTRTE de la collectivité dans le cadre du développement touristique et économique du territoire.

Objectifs poursuivis :

- Créer une station de recherche thématique unique en France,
- Développer le rayonnement du territoire de la C.C.3.F. via des pratiques nouvelles et des outils innovants,
- Devenir une base avant du Parc national de forêts et ainsi faire connaître le territoire et favoriser son développement artistique et économique,
- Mettre en place de nouveaux produits culturels à destination d'un public très varié,
- Développer la ZAE « Le Chameau » en confortant le volet artistique présent sur le site avec la réalisation de la réhabilitation d'un bâtiment.

Impacts attendus : (sur l'emploi, sur le développement local, sur l'environnement ...)

- Devenir un pôle majeur sur la recherche et la valorisation des espaces naturels et forestiers,
- Faire prendre conscience de la valeur de la naturalité,
- Par la réhabilitation de ce bâtiment, une augmentation du passage sur le site bénéficiant au développement de la ZAE « Le Chameau » : promotion du territoire de la C.C.3.F. avec sa mise en lumière,
- La réhabilitation d'un bâtiment existant entre pleinement dans une volonté de limiter l'impact environnemental en ne créant pas d'artificialisation supplémentaire sur le site,
- Volonté de réduire les consommations énergétiques par la mise en place de l'isolation thermique du bâtiment.

FICHE ACTION N° 2.5

CREATION D'UN CITY STADE A ARC-EN-BARROIS

Orientation stratégique	2. Accompagner le développement des services pour un cadre de vie de qualité
Action nom	Création d'un City Stade à Arc-en-Barrois
Action n°	2.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune d'Arc-en-Barrois
Description de l'action	La commune d'Arc-en-Barrois prévoit de réaliser un City Stade. Objectif n°16 : créer un City Stade à Arc-en-Barrois
Partenaires	Etat Région Grand-Est Département
Dépenses prévisionnel/ définitif	Coût total : 92.260 €HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat - Programme de développement des équipements sportifs de proximité : 50 à 80% du montant subventionnable (Dossier jusque fin 2024) Conseil départemental : 10% Région « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité » : à définir Autofinancement : à définir
Calendrier	06-12/2024 : Phase étude 2025 : Phase Travaux Date de livraison : 31/12/2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi trimestriel : Travaux : Réalisé/objectif Coût : Réalisé /objectif Evaluation de fin de programme : Au 31/12/2025 : étude de satisfaction auprès des usagers.
Conséquence sur la fonction de centralité	La Commune d'Arc-en-Barrois dispose actuellement d'une offre de loisirs et culture à destination du public enfant, jeunes et adultes. Elle souhaite compléter ces services en créant un city stade.
Annexes	Annexe 1. Plan du City stade



Annexe 1 – Plan du City stade



FICHE ACTION N° 3.1

EVALUER LES BESOINS VIS-A-VIS DU TAD, DU COVOITURAGE ET DE L'AUTOPARTAGE, ET METTRE EN ŒUVRE DE NOUVELLES SOLUTIONS

Orientation stratégique	3. Développer et adapter les mobilités, renforcer la résilience des centres-bourgs
Action nom	Evaluer les besoins vis-à-vis du TAD, du covoiturage et de l'autopartage et mettre en œuvre de nouvelles solutions de mobilité adaptées
Action n°	3.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Trois Forêts
Description de l'action	<p>Le PTRTE, dans son Ambition stratégique n°2 « Renforcer l'attractivité de la CC3F pour ses habitants actuels et futurs » définit deux actions :</p> <p>1. Action « Renforcer la connexion aux gares pour les habitants comme pour les visiteurs en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforçant le transport à la demande depuis et vers les gares (Chaumont, Langres...) - étudiant la possibilité de développer une offre de location de voitures électriques combinées avec les billets de train / ou l'autopartage. » <p>2. Action « Développer des alternatives à la voiture individuelle en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudiant la création d'une offre d'autopartage sur l'EPCI - favorisant le développement du covoiturage : mesures incitatives et communication sur les offres existantes. » <p>Par ailleurs, l'étude stratégique PVD 2022 a mis en évidence les enjeux de la mobilité à la fois pour la qualité de vie des habitants, et pour l'accès par les visiteurs extérieurs. Elle a confirmé l'importance actuelle de la voiture individuelle, comme principal moyen de transport pour les habitants de la CC3F, 90% des habitants possédant au moins une voiture.</p> <p>Il n'existe pas, actuellement, de solution de transport en commun mis à part le Transport à la Demande (TAD) géré par la CC3F. Le TAD est utilisé par les habitants de la CC3F pour des déplacements ponctuels (courses, soins médicaux, ...).</p> <p>Destinations : au sein de la CC3F, et vers Chaumont.</p> <p>En lien également avec la perspective d'une fréquentation touristique croissante, une réflexion doit être menée concernant les accès longue distance, ainsi que les interconnexions entre moyens de mobilité.</p> <p>Objectif n°17 : évaluation des besoins vis-à-vis du TAD, du covoiturage et de l'autopartage et mise en place de nouvelles solutions complémentaires de l'existant.</p>
Partenaires	ADEME Région Département Parc National



Dépenses prévisionnel/ définitif	<p>Coût du TAD : Budget prévisionnel 2022 pour le TAD : 36 500 € - Prise en charge CC3F : 20 500 € - Prise en charge Région : 16 000 €</p> <p>Coût du covoiturage, de l'autopartage et autres futures solutions complémentaires de l'existant Etude d'évaluation et benchmark : à définir Mise en œuvre d'une ou plusieurs solutions : à définir.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etude : - ADEME (Appel à Manifestation d'Intérêt France Mobilité) : à définir - Région : à définir - Département : à définir - Autofinancement : à définir</p> <p>Mise en œuvre de(s) nouvelle(s) solution(s) retenue(s) (covoiturage, autopartage, ...): - ADEME : à définir - Région : à définir - Département : à définir - Autofinancement : à définir</p>
Calendrier	<p>2023 : - Communication sur l'existant, mise en place de la signalétique sur le covoiturage ; - Etude des besoins de mobilité et évaluation des solutions possibles.</p> <p>01-06/2024 : Conception d'un programme de développement de la mobilité pour répondre aux besoins du territoire.</p> <p>07/2024-12/2025 : Mise en œuvre des solutions de mobilité retenues (recherche des prestataires, installation des équipements & création du ou des service(s)).</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi 31/12/2023 : - étude : réalisé/objectif - coût de l'étude : réalisé / objectif</p> <p>30/06/2024 : - Livraison des préconisations de l'étude</p> <p>12/2025 : - Mise en place de nouvelles solutions de mobilité</p> <p>Evaluation 03/2026 : - Solutions de mobilité mises en œuvre : réalisé par rapport aux préconisations de l'étude. - Evolution de la satisfaction des usagers vis-à-vis des solutions de mobilité.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	La mobilité est un élément clef de la qualité de vie des habitants du territoire. Elle favorisera également les projets d'installation de futurs habitants, et l'implantation d'activités économiques. Enfin, elle conditionne le développement de l'activité touristique, au niveau des communes et du Parc National.
Annexes	Pas d'annexe.

FICHE ACTION N° 3.2

DIAGNOSTIC ET RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Orientation stratégique	3. Développer et adapter les mobilités, renforcer la résilience des centres-bourgs
Action nom	Diagnostic et rénovation énergétique des bâtiments publics
Action n°	3.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois
Description de l'action	<p>Afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux, les deux communes ont pour projet de mettre en place une démarche de diagnostic puis de travaux de rénovation énergétique.</p> <p>Ce projet va passer par une étape de recensement du bâti concerné, de planification et réalisation des diagnostics sur l'ensemble du bâti des deux communes, puis de mise en œuvre de travaux (à échelonner sur plusieurs années, étant donné le nombre de bâtis concernés et le coût).</p> <p>Le projet ci-après, déjà en réflexion au sein de la commune de Châteauvillain, s'intègre dans cette démarche globale : installation de chaudières à bois déchiqueté pour le chauffage des écoles (utilisation du bois du Parc aux Daims en tant que combustible).</p> <p>Objectif n°18 : Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et engager la rénovation énergétique</p>
Partenaires	<p>Phase Diagnostic énergétique des bâtiments publics : Région Grand-Est Département ANAH Autofinancement</p> <p>Phase travaux de rénovation : Région Département ANAH Autofinancement</p>
Dépenses prévisionnel/ définitif	<p>Coûts Phase étude : à définir Phase travaux : à définir</p> <p>Gains attendus : baisse de dépenses énergétiques après travaux.</p>



Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat (Fonds vert) : à définir Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier. Dispositifs pré-fléchés : Climaxion – dispositif d'aide au diagnostic des bâtiments publics et associatifs. Département : à définir Anah : à définir Autofinancement : à définir
Calendrier	2023 : Diagnostic énergétique. 2024-03/2026 : première phase de rénovation. 2026-2036 (post PVD) : phases suivantes de rénovation.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Au 31/12/2023 : diagnostics énergétiques terminés - Puis par projet programmé : suivi du gain énergétique : Consommation annuelle année suivant les travaux / Consommation annuelle année précédant les travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Les deux communes souhaitent mettre en œuvre une rénovation énergétique des bâtiments publics afin : - de réduire les coûts énergétiques, - d'améliorer le confort pour les usagers des bâtiments publics (habitants et habitants des villages de proximité qui fréquentent ces sites).
Annexes	Pas d'annexe.

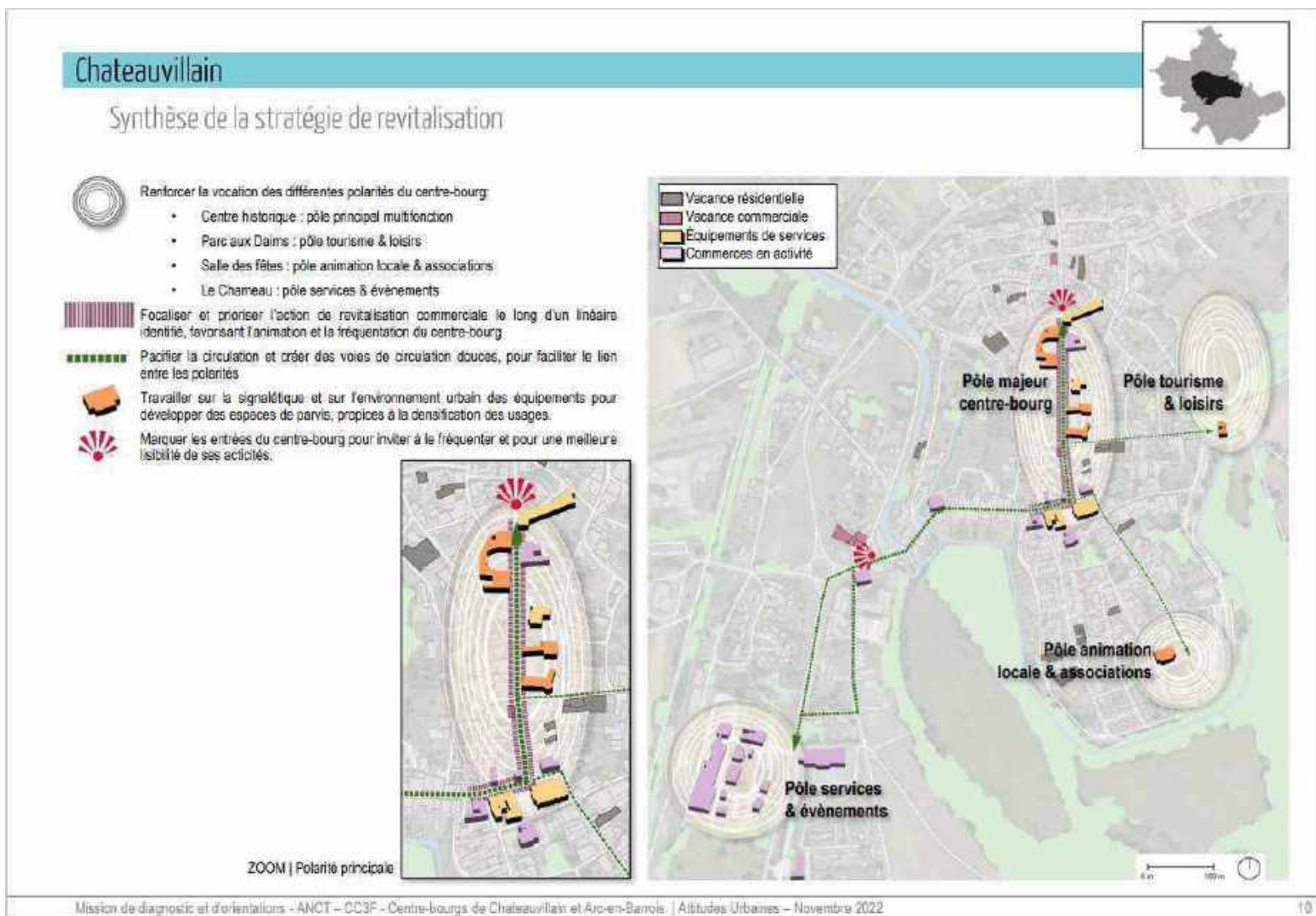
FICHE ACTION N° 3.3.

AMENAGER DES LIAISONS DOUCES ENTRE LES CENTRES-BOURGS ET LES POLARITES EXTERIEURES

Orientation stratégique	3. Développer et adapter les mobilités, renforcer la résilience des centres-bourgs
Action nom	Aménager des liaisons douces entre les centres-bourgs et les polarités extérieures
Action n°	3.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois
Description de l'action	<p>Les communes de Châteauvillain et Arc-en-Barrois souhaitent mener une réflexion globale afin de répondre aux besoins de mobilité par des liaisons douces, quand cela est pertinent. Plusieurs sujets de réflexion ont été identifiés.</p> <p>Châteauvillain : Au cours des dernières décennies, Châteauvillain s'est développée sur plusieurs axes qui ont créé des polarités (Cf. Annexe 1).</p> <p>Projets identifiés dans le cadre de l'étude stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une voie cyclable pour relier le quartier de la rue Carnot à la rue du collège en passant par le petit parc - Projet de passerelle (à travers la zone humide) entre les 2 pôles du centre-bourg : pôle centre-bourg historique et le pôle du Chameau. <p>Sur les deux communes de Châteauvillain et d'Arc-en-Barrois, lancer un groupe de travail avec le Parc sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les sites à relier et les itinéraires concernés ; . Les types de mobilités alternatives à envisager : flotte de voitures ou vélos électriques, navette, ... <p>Cette fiche action s'articule avec la fiche action 2.3 consacrée à une étude sur l'espace urbain, et la fiche action 3.1, consacrée aux besoins de nouvelles solutions de mobilité.</p> <p>Objectif n°19 : Aménager des liaisons douces entre les centres-bourgs et les polarités extérieures</p>
Partenaires	Etat (Plan vélo national) Région Grand-Est (Plan vélo 2022-2028) Banque des territoires ADEME (Appel à Manifestation d'Intérêt France Mobilité) Pôle technique Conseil départemental Gendarmerie
Dépenses prévisionnel/définitif	Phase étude : à définir Phase travaux d'aménagement : à définir

Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat : à définir Région Grand-Est : dispositif pré-fléché : centralités (50%) Banque des territoires : à définir ADEME (Appel à Manifestation d'Intérêt France Mobilité) : à définir Autofinancement : à définir
Calendrier	2023 : Phase étude 2024-03/2026 : première phase d'aménagements Le déploiement de mobilités douces s'inscrit dans une démarche de moyen-terme, et fera l'objet d'une programmation globale, dont seule une première phase s'inscrira dans Petites Villes de Demain.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi Phase étude : - Au 31/12/2023 : réalisé / objectif Par projet (travaux) : - travaux : réalisé / objectif à date de fin de chaque projet - coût : réalisé / objectif Evaluation en fin de programme PVD (03/2026) - Nombre d'aménagements mis en place - Etude de satisfaction et attentes des habitants d'une part, et des visiteurs du Parc & touristes, d'autre part.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement de liaisons douces permettra de renforcer la qualité de vie & la sécurité des habitants des deux communes, ainsi que des communes de proximité. Il contribuera ainsi à l'attractivité des communes et de la CC3F. Cette action permettra un gain d'image et un rayonnement des communes du territoire.
Annexes	Annexe 1 – Châteauvillain : polarités & liaisons douces Annexe 2 – Arc-en-Barrois : polarités & liaisons douces


Annexe 1 – Châteauvillain : polarités & liaisons douces




Arc-en-Barrois


Synthèse de la stratégie de revitalisation





- 


Valoriser et développer l'animation du cœur de bourg, pôle majeur de la commune d'Arc-en-Barrois : la place de la Mairie
- 

Réfléchir les projets d'équipements et d'aménagement des pôles secondaires, en fonction de leur vocation et en complémentarité du pôle majeur :

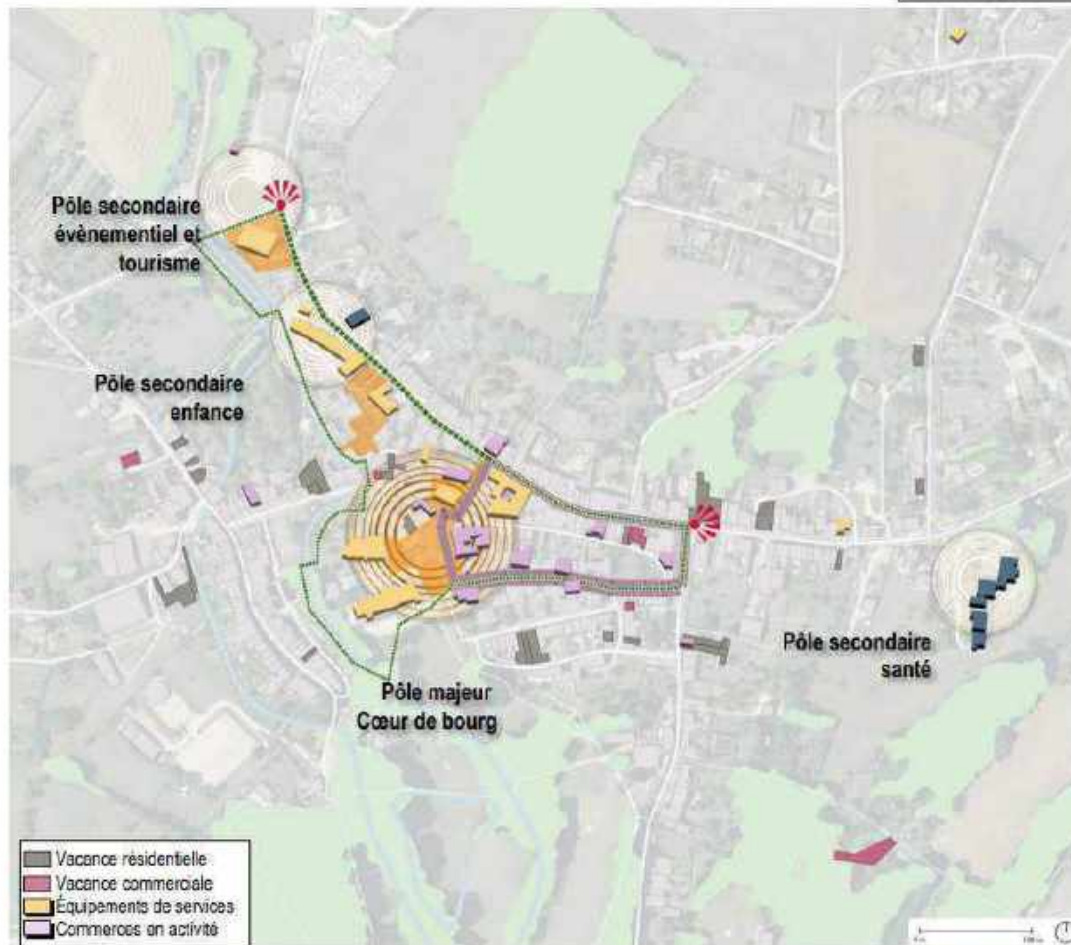
 - Salle des fêtes et camping : pôle secondaire événementiel & tourisme
 - Ecoles et crèche : pôle secondaire enfance
 - EPHAD et futur centre de santé : pôle secondaire santé
- 

Définir une zone de revitalisation commerciale, périmètre d'intervention prioritaire sur les cellules commerciales. Concentrer les efforts sur la rue Gabriel Pignot, et implanter des commerces de destinations, destinés aux séjours longs sur la commune.
- 

Travailler une boucle cheminoire, développant les circulations douces et la désambulation à travers le bourg. Cette boucle doit permettre de lier les polarités et les différents équipements, favorisant la circulation des flux usagers. Travailler finement et en priorité le lien entre la salle des fêtes et le pôle du cœur de bourg, via la rue Anatole Gabeur.
- 

Programmer finement l'intervention sur les espaces publics pour développer des espaces publics qualitatifs, valorisant les équipements qu'ils desservent, et permettant aux événements et à l'animation quotidienne de se déployer dans les rues du bourg.
- 

Marquer les entrées du centre-bourg pour inviter à le fréquenter et pour une meilleure lisibilité de ses activités.



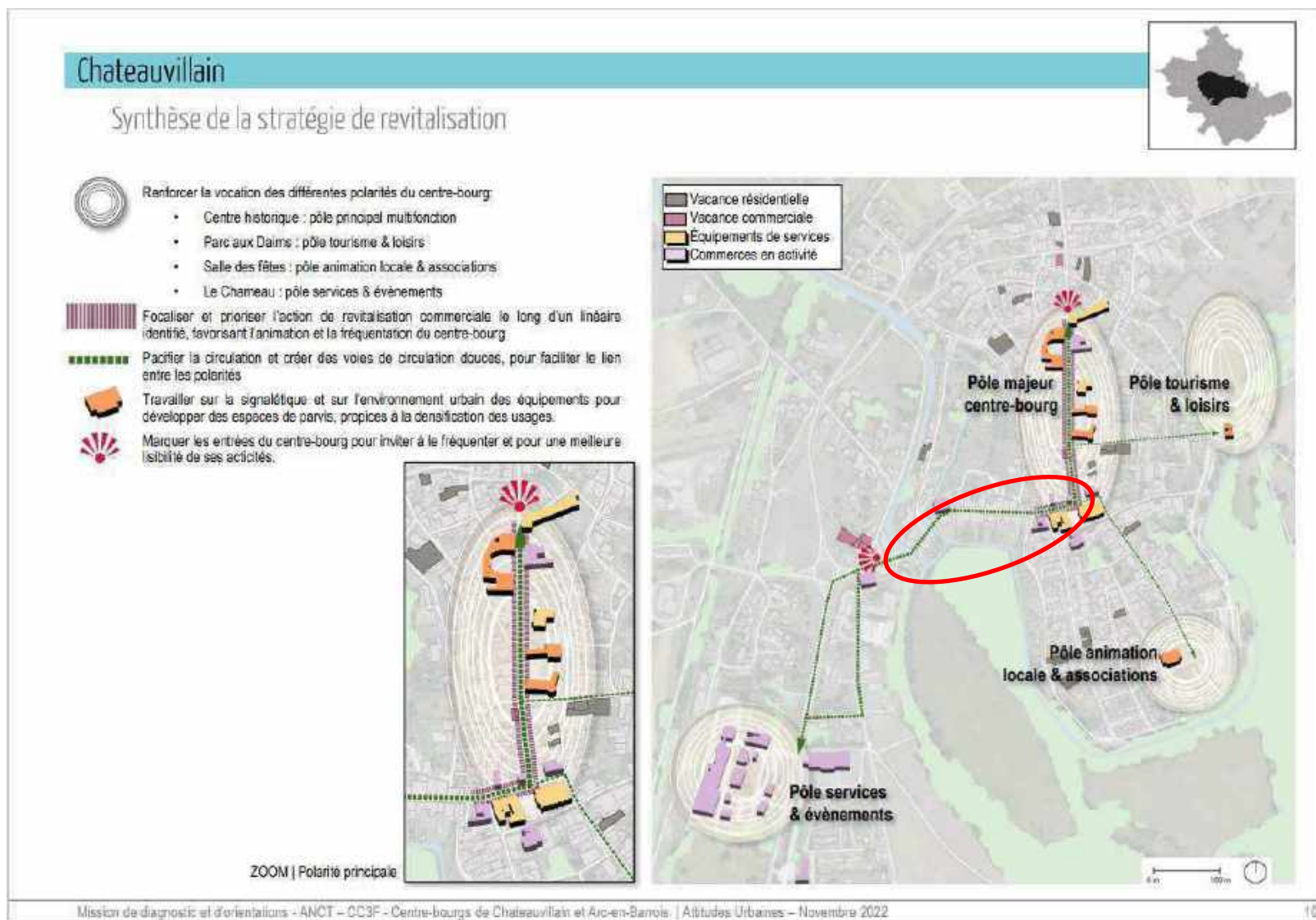
FICHE ACTION N° 3.4.

AMENAGER DES LIAISONS DOUCES ENTRE LES CENTRES-BOURGS ET LES POLARITES EXTERIEURES

Orientation stratégique	3. Développer et adapter les mobilités, renforcer la résilience des centres-bourgs
Action nom	Aménagement de la place de Verdun et liaison avec la place de la mairie
Action n°	3.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain
Description de l'action	<p>La commune de Châteauvillain prévoit de réaménager la rue Saint Jacques, de la place de la Mairie, à la place de Verdun. Cet aménagement va consister à mettre en place une voie partagée, avec limitation de vitesse à 20 et 30 km/h. A noter que ce trajet comprend 2 ponts anciens. En amont de ces travaux, il est prévu de rénover les réseaux.</p> <p>Objectif n°20 : Aménagement de la place de Verdun et liaison avec la place de la mairie</p>
Partenaires	Etat Région Grand-Est Conseil départemental 52 – Direction de l'Environnement et de l'Agriculture Banque des territoires ADEME Pôle technique Conseil départemental Gendarmerie ABF Groupement EURO INFRA Ingénierie / Perspectives
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût total : 1.618.487,48 - Total réseaux : 646.794,36 - Total voirie : 971.693,12
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat / DETR (20%) : 107.799 €. Montant subventionnable : 538 995 € Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier. Conseil départemental (20 %) : 107 799 € Agence de l'eau Seine-Normandie (40 %) : 143 392 €. Montant subventionnable travaux : 312 695 € - frais annexes : 45 785.14 € Banque des territoires : à définir ADEME : à définir Autofinancement : à définir



Calendrier	<p>Réseaux 05-06/2022 : consultation des entreprises 07/2022 : choix de l'entreprise 12/2022-06/2023 : Travaux</p> <p>Voirie 01-03/2023 : lancement de l'appel d'offres 04-06/2023 : choix de l'entreprise 06/2023-04/2024 : travaux 07/2024 : livraison</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi trimestriel - Phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude et travaux : réalisé / objectif - coût : réalisé / objectif <p>Evaluation à 6 mois après fin de travaux (02/2025)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de satisfaction et attentes des habitants d'une part, et des visiteurs du Parc & touristes, d'autre part.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La rue Saint-Jacques est un axe important dans la commune de Châteauvillain. Sa requalification va permettre une plus grande attractivité de la ville, va accompagner les efforts en matière de réinvestissement du centre-bourg en logements et commerces.</p> <p>Cette attractivité va favoriser les échanges entre les polarités.</p> <p>Elle invitera les visiteurs extérieurs à entrer dans le centre-bourg.</p> <p>Elle contribuera au rayonnement de la commune sur son territoire.</p>
Annexes	Annexe 1 : Châteauvillain et ses polarités.



FICHE ACTION N° 4.1

ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DE PORTEURS PRIVÉS

Orientation stratégique	4. Développer les filières économiques en lien avec le Parc National et favoriser la création des chaînes de valeur
Action nom	Accompagner l'installation de porteurs privés
Action n°	4.1.
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois
Description de l'action	<p>Dans son Ambition stratégique n°1, « Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles », le PTRTE définit différentes actions destinées à « Faciliter et accompagner la création et le maintien des activités économiques sur le territoire (...) ».</p> <p>En cohérence avec cet objectif, et en complément des activités existantes, les communes de Châteauvillain et Arc-en-Barrois souhaitent capter les nouvelles chaînes de valeur, en création sur leur territoire.</p> <p>Cette fiche action comprend plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude des activités en émergence. - Création d'un groupe de travail avec le Parc National et les différents partenaires possédant la compétence économique (CCI, CMA, Chambre d'agriculture) pour l'orientation des porteurs de projets. - Mise en place des procédures d'information et d'orientation : définition d'une trame d'orientation des porteurs afin de répondre efficacement aux besoins. - Création d'une veille et d'un accueil des porteurs privés au sein du réseau, afin de leur proposer une entrée unique et une orientation fiable en fonction de leurs besoins d'information. <p>Chaînes de valeur qui seront priorisées (sans exclusion d'autres domaines d'activité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - activités économiques issues des partenariats scientifiques du Parc : technologies vertes, chimie verte, filière bois ; - valorisation des savoir-faire locaux ; - porteurs privés en hôtellerie & restauration. <p>Cette fiche action s'articule avec la fiche action 4.2. Accompagner la création d'activités d'hôtellerie & restauration.</p> <p>Objectif n° 21 : Mettre en place une veille et un dispositif d'accueil et d'orientation des porteurs de projets économiques, permettant de capter les projets pour les installer sur le territoire de la CC3F.</p>



Partenaires	Région Grand-Est Business Sud Champagne Agence d'Attractivité Parc National CCI CMA Chambre d'agriculture
Dépenses prévisionnel/ definitif	Phase étude : à définir Phase mise en œuvre : à définir
Plan de financement prévisionnel / definitif	Région Grand-Est - Soutien aux centralités rurales & urbaines – Volet ACORD : à définir Business Sud Champagne : à définir Agence d'Attractivité : à définir
Calendrier	- 01-06/2023 : mise en place de la veille, groupe de travail avec le Parc National, mise en place des procédures d'information et d'orientation - 07/2023-03/2026 : accompagnement des porteurs.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi trimestriel - Nombre de demande de contacts, par commune, secteur d'activité, et résultats des contacts - Nombre d'activités créées/interrompues, par commune et secteur d'activité - Enquête de satisfaction auprès des porteurs de projets Suivi annuel Mêmes indicateurs, destinés à alimenter un feedback pour améliorer et compléter le dispositif de veille, d'accueil et d'orientation. Evaluation de fin de programme PVD (03/2026) : mêmes indicateurs, enquête de satisfaction.
Conséquence sur la fonction de centralité	En facilitant l'installation de nouvelles activités, la CC3F vise à renforcer son tissu économique, développer l'emploi, stimuler la démographie. On peut attendre de cette évolution une stimulation du commerce et des services sur le plan local, et donc une plus grande attractivité des communes de la CC3F.
Annexes	Pas d'annexe.

FICHE ACTION N° 4.2

ACCOMPAGNER L'INSTALLATION D'ACTIVITES D'HOTELLERIE & RESTAURATION

Orientation stratégique	4. Développer les filières économiques en lien avec le Parc National et favoriser la création des chaînes de valeur
Action nom	Accompagner la création d'activités d'hôtellerie & restauration.
Action n°	4.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois
Description de l'action	<p>Dans son Ambition stratégique n°1, « Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles », le PTRTE définit différentes actions destinées à « Faciliter et accompagner la création et le maintien des activités économiques sur le territoire (...) ».</p> <p>En cohérence avec cet objectif, et en complément des activités existantes, les communes de Châteauvillain et Arc-en-Barrois souhaitent stimuler l'installation d'activités nouvelles dans le domaine de l'hôtellerie & de la restauration.</p> <p>Le diagnostic stratégique PVD 2022 a mis en évidence un manque crucial d'activités locales en hôtellerie & restauration.</p> <p>En matière d'hébergement, l'offre est apportée principalement par un hôtel à l'ouverture saisonnière (Arc-en-Barrois), et par des gîtes qui se développent assez rapidement sur l'ensemble du territoire. D'ores-et-déjà, cette offre n'est cependant pas suffisante pour répondre aux besoins actuels des activités événementielles de certains acteurs économiques (Parc national, entreprises locales, ...). Elle ne permettra pas non plus d'absorber la demande d'hébergement de la part des futurs visiteurs touristiques.</p> <p>Du côté de l'offre de restauration, il existe peu d'opérateurs locaux, une diversité insuffisante, et une irrégularité de l'offre qui reste saisonnière en partie. La demande des habitants, des touristes, et des entreprises, n'est pas satisfaite (pas ou peu de cafés, avec ou sans terrasses, pas de restaurants pour sortir).</p> <p>Cette offre d'hébergement & restauration est pourtant complémentaires et décisive pour le déploiement des nouvelles activités (Parc National, Parc aux Daims, tourisme patrimonial, loisirs nature, implantation de nouvelles activités économiques).</p> <p>Par retour, en l'absence d'une demande forte et régulière, l'offre ne se crée pas.</p> <p>Un accompagnement est donc nécessaire pour amorcer une dynamique.</p>

	<p>Cette fiche action s'articule à la fiche action 4.1, consacrée à l'installation des porteurs privés.</p> <p>Objectif n° 22 : Créer les conditions pour l'installation de nouvelles activités d'hôtellerie & restauration dans la CC3F</p>
Partenaires	<p>Région Grand-Est Business Sud Champagne Agence d'Attractivité Parc National CCI CMA Chambre d'agriculture Porteurs privés</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier. En particulier : Dispositif Soutien aux centralités rurales & urbaines, Volet ACORD :</p> <p>Business Sud Champagne : à définir Agence d'Attractivité : à définir Porteurs privés : à définir Autofinancement par les communes : à définir</p>
Calendrier	12/2023 : mise en place du dispositif d'accompagnement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi trimestriel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux projets d'installation - Nombre d'activités créées, par commune - Enquête de satisfaction auprès des porteurs de projets <p>Suivi annuel Mêmes indicateurs.</p> <p>Evaluation de fin de programme PVD (03/2026) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mêmes indicateurs - Durée de vie des nouvelles activités - Enquête de satisfaction.
Conséquence sur la fonction de centralité	En stimulant la création de nouvelles activités d'hôtellerie & restauration, la CC3F vise à développer la cohérence de son économie locale et à renforcer son attractivité.
Annexes	Pas d'annexe.



FICHE ACTION N° 4.3

CREATION D'UNE MATERIAUTHEQUE A CHATEAUVILLAIN

Orientation stratégique	4. Développer les filières économiques en lien avec le Parc National et favoriser la création des chaînes de valeur
Action nom	Création d'une matériauthèque à Châteauvillain
Action n°	4.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain
Description de l'action	<p>Dans son Ambition stratégique n°1, « Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles », le PTRTE définit différentes actions destinées à favoriser le développement de nouvelles chaînes de valeur.</p> <p>En cohérence avec cet objectif, et dans le cadre de sa démarche développement durable, la commune de Châteauvillain a, en projet, la création d'une activité de recyclage de matériaux de construction anciens, sur le principe de la ressourcerie.</p> <p>Domaine d'activité : récupération et don pour réemploi de matériaux de construction anciens (tuiles, ...).</p> <p>Cette nouvelle activité est en cohérence avec plusieurs projets vertueux sur le plan environnemental développés par la commune.</p> <p>Objectif n°23 : Créer une matériauthèque à Châteauvillain</p>
Partenaires	Région Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Région Département Autofinancement commune
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	12/2023 : démarrage de l'activité
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation au 31/12/2023 : - travaux : réalisé/objectif - coût : réalisé / objectif
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action va favoriser le recyclage de matériaux de construction anciens.
Annexes	Pas d'annexe.

FICHE ACTION N° 4.4

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES LOCALES VERS UNE CERTIFICATION « ESPRIT PARC »

Orientation stratégique	4. Développer les filières économiques en lien avec le Parc National et favoriser la création des chaînes de valeur
Action nom	Accompagner les entreprises locales vers une certification « Esprit Parc »
Action n°	4.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CC3f
Description de l'action	<p>Dans son Ambition stratégique n°1, « Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles », le PTRTE définit différentes actions destinées à favoriser le développement de nouvelles chaînes de valeur.</p> <p>En cohérence avec cet objectif, la CC3F souhaite contribuer à développer la marque « Esprit Parc ».</p> <p>La marque « Esprit Parc » est accessible aux producteurs et prestataires de service installés dans le parc national et remplissant certaines conditions pour la certification</p> <p>Cette marque permet de valoriser et de communiquer sur les efforts des producteurs en vue d'offrir des produits de qualité et authentiques. Elle constitue un outil de promotion pour les activités productives locales, individuellement et collectivement pour le territoire. Elle s'adapte à différents secteurs d'activité.</p> <p>Démarche : dans le cadre d'un travail commun avec le Parc, informer les entreprises locales sur la marque et sur les modalités de certifications, communiquer sur la marque et les enjeux, accompagner les opérateurs privés.</p> <p>Ce projet a pour enjeux de réunir des acteurs du territoire (opérateurs privés, organisations consulaires et professionnelles, Parc National, Communes) afin de développer ensemble l'image « Esprit Parc ».</p> <p>Objectif n°24 : Accompagner les entreprises locales vers une certification « Esprit Parc »</p>
Partenaires	Région Grand-Est Agence d'Attractivité Parc National CCI CMA



	Chambre d'agriculture
Dépenses prévisionnel/ définif	Coûts d'investissement : outils et canaux de communication vis-à-vis des producteurs, relais par les organisations consulaires et professionnelles, campagne de communication externe : à définir Coût de gestion : estimé à 30 jours homme par an.
Plan de financement prévisionnel / définif	Région Grand-Est : à définir Département : à définir CC3F : à définir
Calendrier	01-03/2023 : création d'un groupe de travail 03-12/2023 : mise en place des outils et canaux de communication vers les opérateurs économiques 2024-03/2026 : animation et suivi
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi Nombre de certifications par an Evaluation : - nombre de certifications en 03/2026 - étude de satisfaction auprès des opérateurs économiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action va valoriser les produits et services du territoire. Elle contribuera à un gain d'image pour l'économie locale en général. Elle va accompagner la stratégie touristique par une offre de produits certifiés.
Annexes	Pas d'annexe.

FICHE ACTION N° 4.5

ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS COMMERCIAUX SUR LES LOCAUX STRATEGIQUES

Orientation stratégique	4. Développer les filières économiques en lien avec le Parc National et favoriser la création des chaînes de valeur
Action nom	Accompagner les porteurs de projets commerciaux sur les locaux stratégiques
Action n°	4.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois
Description de l'action	<p>Le PTRTE dans son Ambition stratégique n°1 « Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles » définit l'action « Faciliter et accompagner la création et le maintien des activités économiques sur le territoire (...) ».</p> <p>En cohérence avec cette ambition stratégique Châteauvillain et Arc-en-Barrois souhaitent accompagner les porteurs de projets commerciaux sur les locaux en secteur stratégique afin de reconstituer des linéaires.</p> <p>Contexte</p> <p>A Châteauvillain et Arc-en-Barrois, les linéaires commerciaux de centre-bourg ont progressivement été abandonnés au cours des 40 dernières années, et seuls les commerces essentiels tendent à se maintenir.</p> <p>Dans les deux communes, les fermetures d'activités se sont traduites par des reconversions en logements, d'où un faible nombre de locaux commerciaux effectivement vacants actuellement. D'autre part, les commerces encore actifs sont disséminés au sein des bourgs.</p> <p>A Arc-en-Barrois, bourg « plus concentré », les commerces de base, bien que peu nombreux, ne sont pas dispersés au-delà du centre-bourg.</p> <p>A Châteauvillain, commune avec plusieurs polarités assez éloignées, on constate plutôt une tendance à une installation en périphérie, les tentatives récentes d'activité en centre-bourg ayant échoué. Ceci est à mettre en lien avec des difficultés d'accès et de parking.</p> <p>Dans ce contexte de perte d'attractivité commerciale des centres-bourgs, l'étude stratégique PVD a défini un linéaire commercial prioritaire pour Châteauvillain et Arc-en-Barrois. L'enjeu de ce linéaire prioritaire est de focaliser les efforts de relance du commerce par les collectivités sur un périmètre bien délimité afin</p>

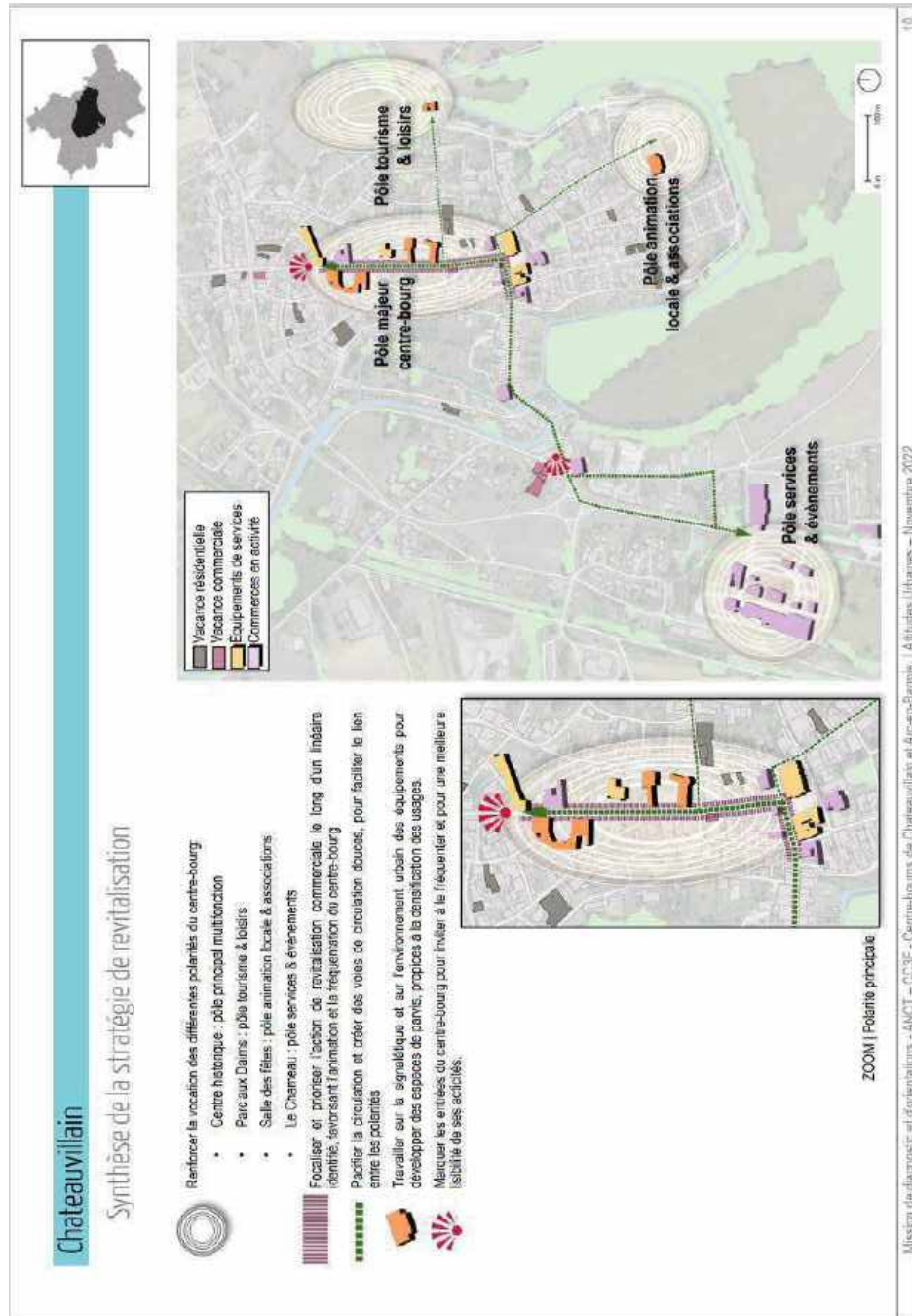


	<p>d'augmenter l'efficacité des actions.</p> <p>La cartographie des locaux commerciaux vacants est présentée en annexes 1 et 2.</p> <p>Démarche envisagée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude sur le commerce (type Shop'In flash / financement Banque des Territoires) afin d'identifier qualitativement et quantitativement la demande, connaître l'achalandage actuel, et les orientations possibles pour le commerce de centre-bourg. Repérer les pôles commerciaux concurrents situés à moins de 30 km afin de préciser l'offre pertinente. - Recenser les locaux réellement disponibles sur le périmètre stratégique (en complément de l'étude stratégique). - Réaliser une promotion active des locaux commerciaux et accompagner les porteurs de projets afin d'aboutir à des installations pérennes. - En collaboration avec les chambres consulaires et le Parc National : <ul style="list-style-type: none"> • Appels à projets afin d'inciter à l'installation de commerces multi-activités dans une logique de viabilité économique • Renforcer les linéaires cibles par une maisonnette commerciale mobile et partagée (acquise par une collectivité territoriale), ou une boutique commerce éphémère, qui seront un point de vente ponctuelle des agriculteurs locaux • Intégrer dans ces commerces alternatifs un point de vente « Esprit Parc ». <p>Objectif n°25 : Accompagner les porteurs de projets commerciaux sur les locaux stratégiques</p>
Partenaires	Région Grand-Est, Dispositif Soutien aux centralités Urbaines et rurales – Volet ACOR Agence d'Attractivité Business Sud Champagne Banque des Territoires (financement étude Shop'In) Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre d'agriculture Chambre des Métiers et de l'Artisanat Association des commerçants de Châteauvillain.
Dépenses prévisionnel/ définif	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de revitalisation du commerce de centre-bourg : gratuite ou coût à définir - Recensement, mise en place d'une veille, et promotion des locaux commerciaux vacants, concertation avec les propriétaires, suivi des porteurs de projets : estimation à 60 Jours Hommes par an. - Campagne de promotion : à étudier
Plan de financement prévisionnel / définif	Région Grand-Est : Dispositif Soutien aux centralités Urbaines et rurales – Volet ACOR Agence d'Attractivité Banque des Territoires

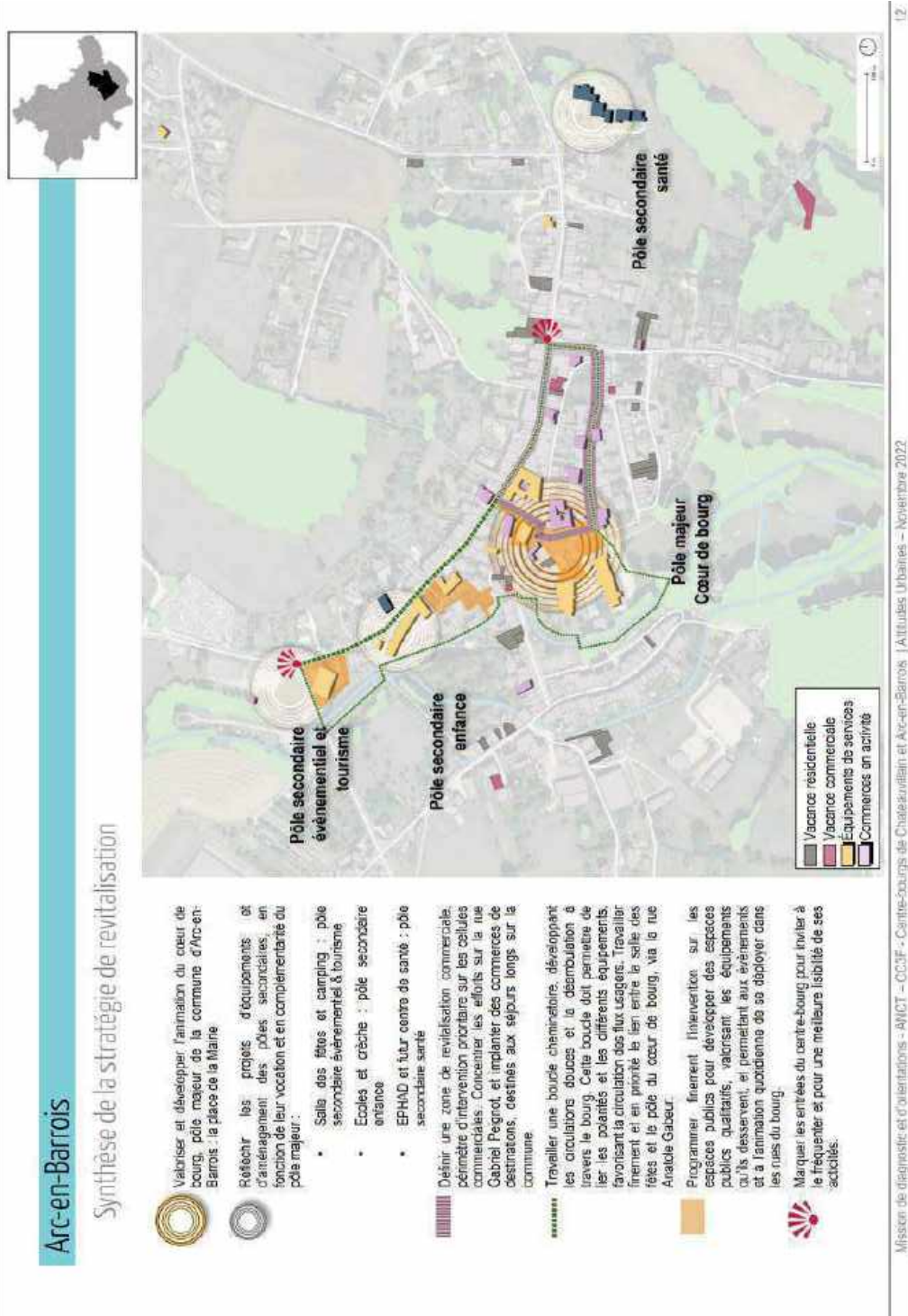
Calendrier	- 01-06/2023 : phase étude - 06/2023-03/2026 : accompagnements.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi mensuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contacts avec porteurs de projets, par activité, et commune. - Nombre de locaux commerciaux disponibles. <p>Suivi annuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Idem au suivi mensuel. - Etude de satisfaction des parties prenantes et adaptation de l'accompagnement. <p>Evaluation de fin de programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'implantations d'activité commerciale dans des locaux commerciaux du périmètre prioritaire - Etude de satisfaction des habitants vis-à-vis de l'offre commerciale et de son évolution.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les deux petites centralités que sont Châteauvillain et Arc-en-Barrois, possèdent une offre commerciale de base qui répond aux besoins essentiels de leurs habitants et des habitants des villages de proximité.</p> <p>Cette action 4.5, visant à renforcer l'offre commerciale a pour objet de leur permettre de reconstituer des linéaires commerciaux en centre-bourg. Cette offre, ainsi renforcée, pourra ainsi mieux répondre aux besoins de la population de la CC3F, en général.</p>
Annexes	Annexe 1 – Logements et commerces vacants - Châteauvillain Annexe 2 – Logements et commerces vacants - Arc-en-Barrois

Annexe 1 – Logements et commerces vacants – Châteauvillain

(Source : Attitudes Urbaines, Etude stratégique 11/2022)



Annexe 2 – Logements et commerces vacants - Arc-en-Barrois (Source : Attitudes Urbaines, Etude stratégique 11/2022)



FICHE ACTION N° 4.6

DEFINIR ET METTRE EN PLACE UNE COMMUNICATION EXTERNE

Orientation stratégique	4. Développer les filières économiques en lien avec le Parc National et favoriser la création des chaînes de valeur
Action nom	Définir et mettre en place une communication externe pour promouvoir l'identité des deux communes et villages alentours
Action n°	4.6
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des trois forêts
Description de l'action	<p>Dans son Ambition stratégique n°1, « Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles », le PTRTE définit différentes actions destinées à « structurer l'offre touristique du territoire en : Accompagnant et soutenant la promotion du patrimoine local au travers de différents projets structurants. Professionnalisant et en fédérant les acteurs (...) »</p> <p>En cohérence avec cet objectif, la CC3F, et les deux communes de Châteauvillain et Arc-en-Barrois, ainsi que les villages de proximité, constatent le besoin de développer la notoriété de leur territoire.</p> <p>Constat de motivation</p> <p>En premier lieu, le cadre naturel, le patrimoine matériel médiéval très présents dans les communes, la tradition de la chasse, les métiers et savoir-faire de la forêt, constituent un socle commun à partir duquel peut se construire une identité forte de la CC3F.</p> <p>D'autre part, le territoire dispose déjà d'une notoriété relativement forte sur des activités de niche : le loisir de chasse et de nature, l'art contemporain, le patrimoine principalement médiéval (avec des visiteurs de proximité, départemental, national ou international).</p> <p>Démarche</p> <p>Dans le contexte de grands projets de développement actuels (activités du Parc de forêts, aménagement du Parc aux daims, loisirs de chasse, loisirs de nature, golf, découverte du patrimoine médiéval, développement de l'habitat en gîtes au sein des villages), il apparaît pertinent d'agrèger l'ensemble de cette offre autour d'une identité forte du territoire. Cette identité peut être construite à partir de l'histoire commune, et des activités contemporaines dans un ensemble cohérent, structuré et proposé dans une communication.</p> <p>Un travail spécifique en amont sera à réaliser pour produire du contenu sur le patrimoine immatériel.</p>



	<p>En complément de l'existant, des activités sont à créer pour valoriser le patrimoine matériel et immatériel.</p> <p>Sous-action identifiée : intégrer l'église de Châteauvillain décorée par Télémaque Jourd'heuil.</p> <p>Cette identité s'articulera avec la stratégie de promotion du Département.</p> <p>Objectif n°26 : Mettre en place une communication externe sur le territoire afin d'augmenter sa notoriété.</p>
Partenaires	<p>Banque des Territoires Département Agence d'attractivité / Office du Tourisme Parc National de Forêts Associations locales Médiathèques (connaissance et projets sur le patrimoine immatériel)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etude d'image et de potentiel : à définir Développement d'activité nouvelles contemporaines à partir du patrimoine naturel, architectural et immatériel, adaptés aux nouveaux publics en particulier les jeunes et enfants (ex : jeux de pistes pour enfants) : à définir Campagne de promotion de l'image du Territoire : à définir</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Département : à définir Banque des Territoires (ingénierie) : à définir Communauté de communes : à définir Communes : à définir</p>
Calendrier	<p>2023 : Phase étude 2024-03/2026 : Phase mise en œuvre</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateur de notoriété : - Mesure annuelle auprès des visiteurs extérieurs selon l'objet de leur visite, et leur profil (avec indicateur de référence en amont du plan d'action)</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Châteauvillain et Arc-en-Barrois offrent d'ores et déjà des activités touristiques pour un public extérieur. En coconstruisant une image forte du territoire, elles vont contribuer à renforcer son image, à la généraliser à un public plus large, et ce, au profit de l'ensemble du territoire.</p> <p>En particulier, les villages alentours qui proposent des activités de loisirs, des hébergements en gîtes, et de la restauration, contribueront à l'offre commerciale et de services, et pourront bénéficier de cette notoriété.</p>
Annexes	<p>Pas d'annexe</p>

FICHE ACTION N° 4.7

LANCER UN PROJET MOBILISATEUR D'HEBERGEMENT INSOLITE DANS LE PARC AUX DAIMS

Orientation stratégique	4. Développer les filières économiques en lien avec le Parc National et favoriser la création des chaînes de valeur
Action nom	Lancer un projet mobilisateur d'hébergement insolite dans le Parc aux Daims
Action n°	4.7
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain
Description de l'action	<p>Dans son Ambition stratégique n°1, « Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles », le PTRTE définit différentes actions destinées à « structurer l'offre touristique du territoire en : Accompagnant et soutenant la promotion du patrimoine local au travers de différents projets structurants. Professionnalisant et en fédérant les acteurs (...) »</p> <p>En cohérence avec cet objectif, la commune de Châteauvillain initie actuellement un projet mobilisateur dans le Parc aux daims Partenaire privé : COUCOO Activité : hébergement insolite.</p> <p>En complément de cette activité, devront être développés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un service de restauration destiné aux clients de COUCOO (paniers produits locaux) - Des activités de loisirs et de découverte complémentaires, à créer au sein du Parc aux Daims (non définitif) : <ul style="list-style-type: none"> - Circuit pédestre à l'intérieur du Parc (projet communal) ; - Parcours de santé Boulodrome (projet communal) ; - Ferme pédagogique (projet communal, 2026) ; - Activités spécifiques pour les publics enfants/jeunes /familles (projet communal), afin de combler un manque d'offre de loisirs pour ce public. <p>Au niveau de la commune, ces aménagements comprendront principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des travaux d'installation des réseaux ; - La création de parkings visiteurs ; - La création d'une signalétique ; -Une mise en cohérence spatiale au sein du bourg, ainsi que sur les voies extérieures afin de faciliter le flux de visiteurs vers le Parc, mais également orienter les clients de COUCOO vers les commerces et les activités patrimoniales, culturelles situées dans le bourg de



	<p>Châteauvillain (cet aménagement spatial fait l'objet de la fiche action 2.3 « Réaliser une étude sur l'espace urbain »).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un service d'information et d'orientation dédié permettant aux clients de COUCOO de rayonner sur l'ensemble du territoire, depuis leur lieu d'hébergement (Parc National, Arc-en-Barrois et villages alentours, sites touristiques de proximité). - Des services de mobilité (Cf. fiche action 3.1 «Etude des besoins de mobilité » et 3.3 «Aménager des liaisons douces entre le centre-bourg et les polarités extérieures »). <p>Objectif n°27 : Créer un hébergement insolite dans le Parc aux Daims</p>
Partenaires	<p>Région Grand-Est Département Parc National de Forêts Partenaire privé COUCOO Associations locales Agence d'Attractivité / Office du Tourisme Autres partenaires privés</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Phase étude : à définir Phase travaux d'aménagement : à définir</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etat : à définir après étude Région Grand-Est : en fonction des dispositifs en vigueur et des crédits alloués au moment du dépôt du dossier. - Hébergements insolites : dispositif pré-fléché : Direction du Tourisme : aide aux hébergements insolites. https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/hebergements-insolites/ - Activités de loisirs et de découverte portées par la commune (circuit pédestre, circuit santé) : dispositif pré-fléché : centralités (50%) Département : à définir après étude COUCOO : à définir après étude LEADER : à définir après étude Autres opérateurs privés : à définir après étude Mécénat privé : à définir après étude</p>
Calendrier	<p>2022 : réflexion globale Commune d'Arc-en-Barrois / COUCOO et définition du concept 2023 : Phase étude (étude marketing, affinement du projet global incluant COUCOO, étude paysagère et architecturale du Parc aux Daims, étude des aménagements des réseaux, étude des aménagements du centre-bourg et des voies d'accès extérieures vers le Parc aux Daims) 2024-2025 : Phase travaux Livraison : 12/2025</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi Au 12/2023 – Phase étude : Réalisé/objectif Au 12/2024 et 12/2025 :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux : Réalisé/objectif - Coût : Réalisé/objectif <p>Evaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation par type d'activité - Notoriété - Etude de satisfaction auprès des habitants et des visiteurs/clients du Parc aux Daims.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>En complément de l'offre touristique patrimoniale et culturelle proposée actuellement par Châteauvillain, le développement d'un hébergement, d'une restauration et de loisirs complémentaires liés au Parc aux Daims créera une fréquentation supplémentaire. Celle-ci contribuera à la notoriété du territoire, stimulera l'activité commerciale.</p> <p>Le rayonnement de cette clientèle sur le territoire bénéficiera également aux autres communes.</p>
Annexes	Annexe 1 – Le Parc aux daims : photographie

Annexe 1 – Le Parc aux Daims : photographie



FICHE ACTION N° 4.8

CREATION D'UNE MAISON DU PARC A CHATEAUVILLAIN

Orientation stratégique	4. Développer les filières économiques en lien avec le Parc National et favoriser la création des chaînes de valeur
Action nom	Création d'une « Maison du Parc » à Châteauvillain
Action n°	4.8
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain ou Communauté de communes
Description de l'action	<p>Le PTRTE dans son Ambition stratégique n°1 « Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles » définit l'action « Faciliter et accompagner la création et le maintien des activités économiques sur le territoire (...) ».</p> <p>En cohérence avec cette ambition stratégique, et dans le cadre du déploiement du Parc National de Forêts, et en lien avec les besoins de valorisation de l'offre du territoire pour les visiteurs, la commune de Châteauvillain prévoit la création d'une « Maison du Parc ».</p> <p>Fonctionnalités de l'espace prévu : espace d'expositions thématiques (en lien avec le Conseil Départemental), vitrine de l'économie et de la culture du territoire, salle de réunion.</p> <p>Objectif n°28 : Créer une « Maison du Parc » à Châteauvillain.</p>
Partenaires	Etat Région Grand-Est Département Parc National Associations Artistes et artisans locaux Opérateurs privés locaux
Dépenses prévisionnel/définitif	Phase étude : à définir Phase Travaux : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat : à définir Région Grand-Est : - Dispositif pré-fléché : Climaxion – dispositif d'aide au diagnostic des bâtiments publics et associatifs. - Crédits Centralités ou Fonds sur Mesure. Département : à définir LEADER : à définir Autofinancement commune ou communauté de communes : à définir
Calendrier	2024 : phase étude 2025 : phase travaux



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi 12/2024 – Phase étude - Réalisé/ objectif</p> <p>12/2025 – Phase Travaux - Réalisé/objectif - Coût : réalisé / objectif</p> <p>Evaluation à 12 mois après démarrage Nombre de visiteurs par service Etude de satisfaction auprès des habitants et des visiteurs</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La « Maison du Parc » située à Châteauvillain va proposer différents services aux habitants et visiteurs. Elle va contribuer valoriser le territoire, et développer l'attractivité de Châteauvillain, de la CC3F et du Parc.</p>
Annexes	Pas d'annexe.

FICHE ACTION N° 4.9

REALISER UNE ETUDE D'OPPORTUNITE SUR LE COUVENT DES RECOLLETS

Orientation stratégique	4. Développer les filières économiques en lien avec le Parc National et favoriser la création des chaînes de valeur
Action nom	Réaliser une étude d'opportunité sur le couvent des Récollets
Action n°	4.9
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Département ou Commune de Châteauvillain
Description de l'action	<p>Le PTRTE, dans son Ambition stratégique n°1 « Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles » définit l'action « Faciliter et accompagner la création et le maintien des activités économiques sur le territoire (...) ».</p> <p>En cohérence avec cette orientation, Châteauvillain souhaite étudier les opportunités de valorisation du bâti de l'ancien couvent des Récollets, en l'orientant vers des fonctions contemporaines.</p> <p>Contexte Ce site est un ample bâtiment du XIIIe siècle, situé à 500 m du centre-bourg (Cf. annexes 1 et 2).</p> <p>Actuellement inutilisé, il constitue un potentiel immobilier important. Plusieurs pistes d'activités possibles sont évoquées, telles que : une offre d'hôtellerie & restauration, le pôle scientifique du Parc National, un espace d'implantation d'activité économiques, des activités touristiques, etc.</p> <p>Ces développements possibles sont actuellement uniquement à l'état d'idée, et devront être explorés – parmi d'autres - dans le cadre d'une étude exploratoire.</p> <p>Cette étude sera menée dans le contexte des autres grands projets de Châteauvillain et Arc-en-Barrois, et permettra de définir une solution qui s'articulera avec ceux-ci.</p> <p>Objectif n°29 : Réaliser une étude d'opportunité sur le couvent des Récollets</p>
Partenaires	Etat Département EPF Business Sud Champagne Parc National Architecte de Bâtiments de France Banque des territoires
Dépenses prévisionnel/ définitif	Coût de l'étude : à définir



Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat : à définir Banque des Territoires : crédit ingénierie Département : à définir LEADER : à définir Fond de concours des collectivités : à définir
Calendrier	2025 : Réalisation de l'étude La mise en œuvre du projet résultant de l'étude, elle-même, sera reportée sur une période post Programme PVD. En effet, à partir des préconisations de l'étude, elle nécessitera une maturation de la réflexion sur les besoins, en lien avec les autres grands projets.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Au 31/12/2025 : livraison des résultats de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	L'ancien couvent des Récollets est un bâtiment à fort potentiel dont la réhabilitation, ainsi que l'affectation à de nouvelles fonctions pourra renforcer l'attractivité de Châteauvillain, ainsi que des villages alentours.
Annexes	Annexe 1 - Plan de situation Annexe 2 - Photographies

Annexe 2 – Photographies



FICHE ACTION N° 4.10

LABELLISER LE CAMPING D'ARC-EN-BARROIS

Orientation stratégique	4. Développer les filières économiques en lien avec le Parc National et favoriser la création des chaînes de valeur
Action nom	Labelliser le camping d'Arc-en-Barrois
Action n°	4.10
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune d'Arc-en-Barrois
Description de l'action	<p>Dans son Ambition stratégique n°1, « Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles », le PTRTE définit différentes actions destinées à « structurer l'offre touristique du territoire en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnant et soutenant la promotion du patrimoine local au travers de différents projets structurants. - Professionnalisant et en fédérant les acteurs (...) » <p>En cohérence avec cet objectif, la commune d'Arc-en-Barrois initie un projet de labellisation de son camping municipal.</p> <p>Arc-en-Barrois dispose d'un camping de 33 emplacements, situé à 500 m du centre-bourg.</p> <p>En premier lieu, cet hébergement est principalement fréquenté par une clientèle de passage qui effectue une étape, dans le cadre d'un trajet plus long. Cette clientèle dont une partie est fidèle, est régionale, nationale et internationale.</p> <p>La commune identifie une opportunité : amener les visiteurs touristiques à rester plusieurs jours à Arc-en-Barrois, afin de rayonner sur un périmètre de 50 km pour visiter des sites naturels & patrimoniaux, pratiquer des activités de loisir, et consommer des produits & services locaux.</p> <p>En second lieu, la fréquentation du camping a augmenté rapidement sur la période récente (multipliée par deux entre 2019 et 2022).</p> <p>Dans ce contexte, la commune mène actuellement une réflexion pour développer la notoriété du camping par une labellisation.</p> <p>Cette action s'articule à l'action 4.2 consacrée au développement d'une offre d'hébergement et de restauration.</p> <p><u>Objectif n°30 : Labelliser le camping d'Arc-en-Barrois.</u></p>



Partenaires	Département Agence d'attractivité / Office du Tourisme
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude sur les labellisations disponibles : faite en interne. Pas de coût. Labellisation : coût à définir, selon le type de labellisation retenu
Plan de financement prévisionnel / définitif	A étudier.
Calendrier	2023 : étude des différentes solutions et choix de l'organisme de labellisation 2024 : Mise en œuvre de la démarche de labellisation 01/2025 : labellisation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	01/2024 : lancement de la démarche 01/2025 : label obtenu
Conséquence sur la fonction de centralité	L'attractivité d'Arc-en-Barrois sur le plan touristique stimule son activité commerciale et de services, et permet leur pérennité. Cette dynamique bénéficiera également aux villages de proximité et à la CC3F en général. La clientèle du camping est aussi une clientèle pour les villages alentours qui disposent d'une offre de restauration, de commerces et de loisirs.
Annexes	Annexe 1 – Plan de situation Annexe 2 – Photographies du camping d'Arc-en-Barrois

Annexe 1 – Plan de situation



Annexe 2 – Photographies du camping d’Arc-en-Barrois



FICHE ACTION N° 4.11

CREER UN ESPACE DE RENCONTRE DU PARC

Orientation stratégique	4. Développer les filières économiques en lien avec le Parc National et favoriser la création des chaînes de valeur
Action nom	Créer un espace de rencontre du Parc et le parking attenant
Action n°	4.11
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune d'Arc-en-Barrois
Description de l'action	<p>Dans son Ambition stratégique n°1, « Développer durablement les activités économiques du territoire en s'appuyant sur ses ressources naturelles et agricoles », le PTRTE définit différentes actions destinées à « structurer l'offre touristique du territoire en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnant et soutenant la promotion du patrimoine local au travers de différents projets structurants. - Professionnalisant et en fédérant les acteurs (...) » <p>En cohérence avec cette ambition, et dans le cadre du déploiement du Parc National, la commune d'Arc-en-Barrois met à disposition un espace d'accueil pour les séminaires, réunions et événements.</p> <p>La salle des fêtes d'Arc-en-Barrois actuelle est vétuste et un projet de construction d'un nouvel espace est en réflexion. Le choix a été fait de bâtir le nouveau bâtiment sur l'emplacement de la salle des fêtes actuelle.</p> <p>Baptisé « Espace de rencontre », ce nouveau bâtiment aura trois fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueillir les activités publiques du Parc National ; - accueillir les événements de la commune (fonction salle des fêtes) ; - être un espace pour la pratique des activités courantes des associations (activités sportives et culturelles). <p>Capacités : 400 personnes.</p> <p>Une étude réalisée en 2021 a abouti à un avant-projet (Cf. annexe 1). Estimation du coût du projet (hors parking) : environ 2.500 K€. Cette étude technique et financière sera complétée et affinée en 2023.</p> <p>Dans le cadre de la mission d'architectes paysagiste Conseil de l'Etat DDT 52, réalisée le 07/11, ce projet a été présenté et discuté (données techniques et financières).</p> <p>Un accompagnement pourra être apporté par les architectes paysagistes Conseil de l'Etat, afin d'avancer dans la réflexion, en collaboration avec le bureau d'études en charge du projet.</p>



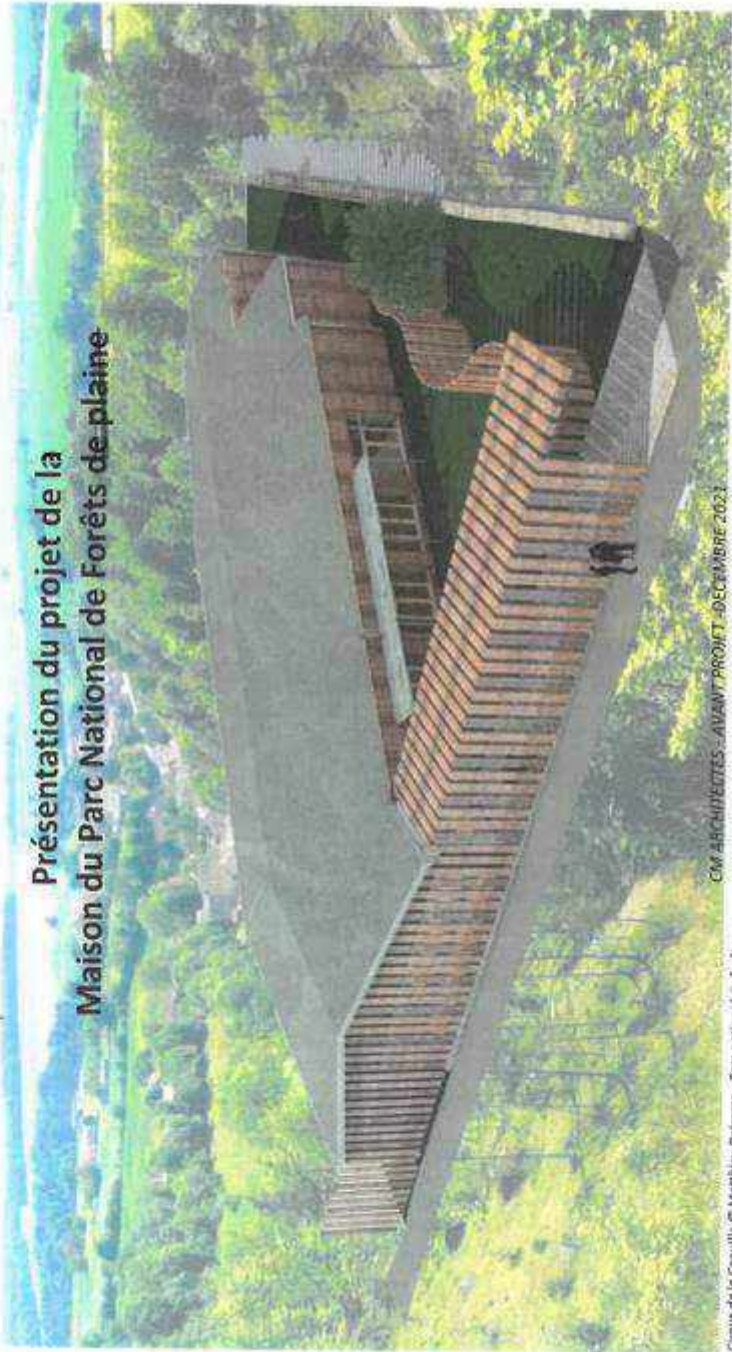
	Objectif n°31: créer l'espace de rencontre du Parc en remplacement de la salle des fêtes actuelle.
Partenaires	Etat Région Département Parc National de Forêts Architectes paysagistes Conseil de l'Etat DDT Opérateurs privés
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût total estimé du bâtiment : 2,500 K€ (estimation à affiner au fil des spécifications techniques complémentaires) Coût total du parking : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Dépenses : - Etat : à définir - Région Grand-Est : dispositif pré-fléché : centralités (50%) - Département : à définir - LEADER : à définir
Calendrier	2021 – Avant-projet 2023 – Etude projet 2024 – Travaux bâtiment 01/2025 – Livraison bâtiment 2025 – Travaux parking 31/12/2025 – Livraison parking
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE, avec une priorité haute.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi semestriel - Etude & Travaux : réalisé/objectif - Coût : réalisé/objectif Evaluation de fin de projet - Coût : réalisé/objectif - 12/2025 : Etude de satisfaction auprès de la population et des utilisateurs.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le futur espace de rencontres permettra d'accueillir des événements publics importants pour le territoire. Il sera utilisé par la commune d'Arc-en-Barrois mais également par les opérateurs publics ou privés. L'ambition esthétique du projet contribuera à l'attractivité d'Arc-en-Barrois et de la CC3F. Les choix de matériaux (prédominance du bois, origine locale) faits dans le cadre de l'étude technique initiale s'inscrivent dans une démarche environnementale vertueuse.
Annexes	Annexe 1 – La salle des fêtes actuelle Annexe 2 – Avant-projet 2021 : extraits p.1, 3 et 5 de l'étude architecturale.

Annexe 1 - La salle des fêtes actuelle

[Source : HHM, 13/01/2022](#)



Annexe 2 - Avant-projet 2021 : extraits pages 1, 3 et 5.



Logo of Parc national de forêts

Logo of LA MAIRIE

Logo of Arc-en-Barrois

Logo of CM CHAMOIN MILLENIUM ARCHITECTS ASSOCIATES

Logo of la f

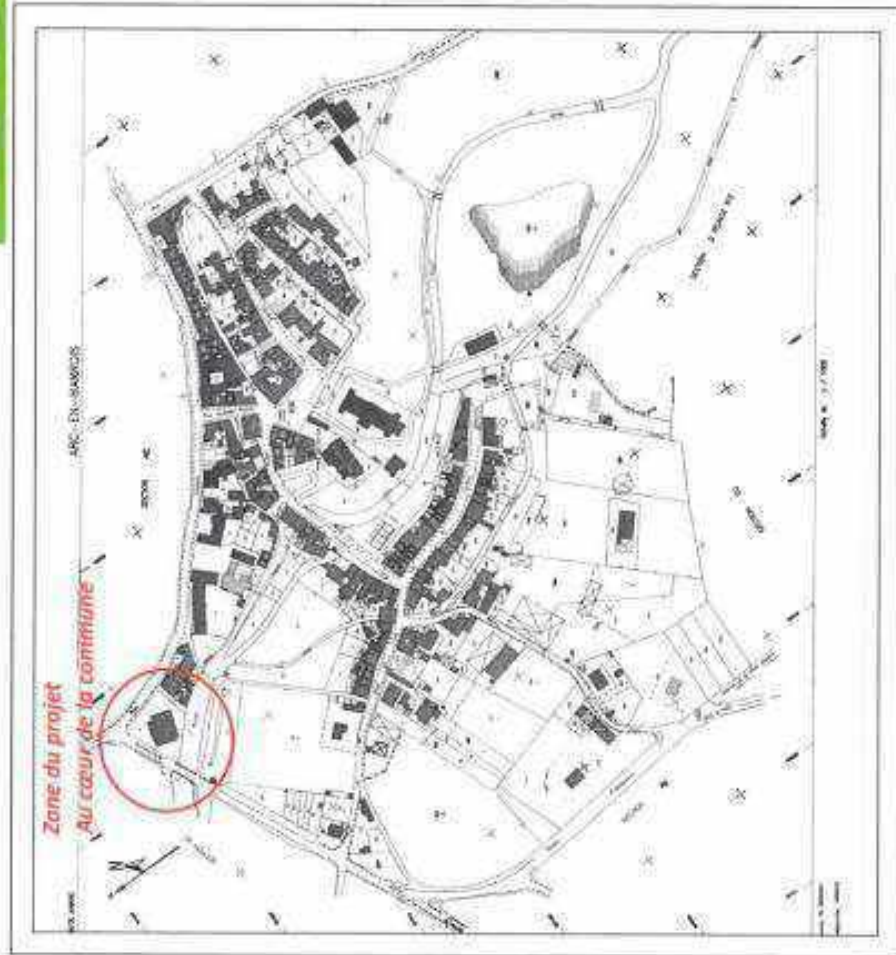
**Présentation du projet de la
Maison du Parc National de Forêts de plaine**

© Cirque de la Coquille - Montlèveux Devicamp - Parc national de forêts

CM ARCHITECTES - AVANT PROJET - DÉCEMBRE 2021

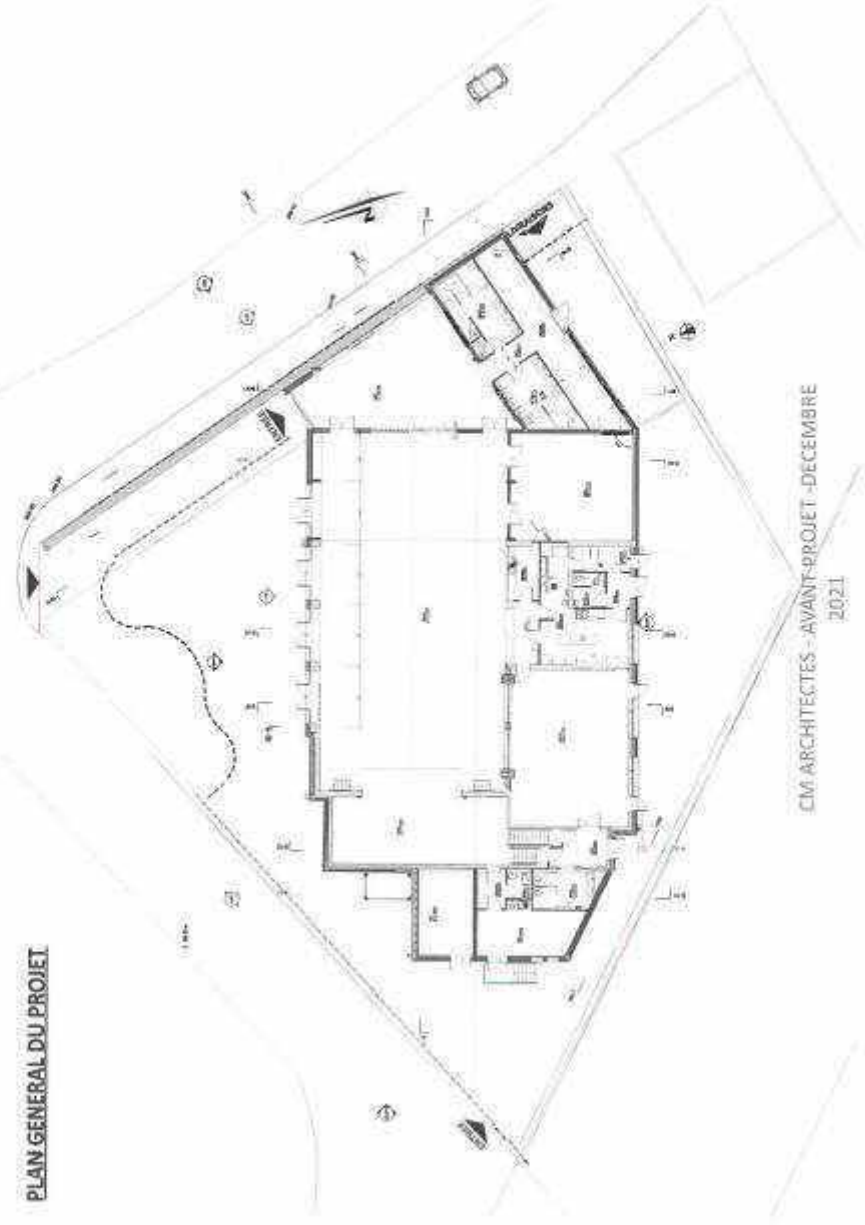
DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



<p>Département : HAUTE MARNE</p> <p>Commune : ARC-EN-BARROIS</p>	<p>Section : AA</p> <p>Foville : 000 AS 01</p> <p>Contenance : 110,60</p> <p>Echelle cadastre : 1:4000</p> <p>Date d'adoption : 18/06/2014 (Présenté lors du conseil municipal)</p>	<p>Le plan visuelisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant CHAMIGNY</p>	<p>De extrais du plan, ceux qui ont été cotés par</p> <p>colletiers pour 2014 Ministère des Finances et des Comptes publiques</p>
--	---	---	---

PLAN GENERAL DU PROJET



CM ARCHITECTES - AVANT-PROJET - DECEMBRE
2021

FICHE ACTION N° 4.12

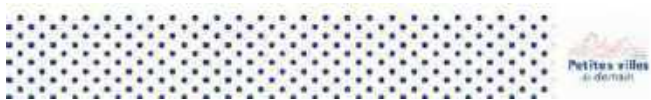
TRAVAILLER AVEC L'ASSOCIATION DE COMMERÇANTS POUR SOUTENIR LE COMMERCE LOCAL

Orientation stratégique	4. Développer les filières économiques en lien avec le Parc National et favoriser la création des chaînes de valeur
Action nom	Travailler avec l'association de commerçants pour soutenir le commerce local - Châteauvillain
Action n°	4.12
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauvillain
Description de l'action	<p>Dans le cadre des projets de relance du commerce de centre-bourg, Châteauvillain peut s'appuyer sur une association déjà existante : L'Union des Commerçants et Artisans de Châteauvillain.</p> <p>Projet: créer un espace de réflexion commun régulier, afin de travailler ensemble sur les différentes actions liées au commerce.</p> <p>Cette action s'articule avec les fiches actions consacrées à la relance du commerce : 1.3, 4.1, 4.2, et 4.5.</p> <p>Objectif n°32 : stimuler l'activité commerciale de Châteauvillain par un travail régulier avec l'association des commerçants</p>
Partenaires	Union des Commerçants et Artisans de Châteauvillain. Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Dépenses prévisionnel/définitif	Pas de coûts spécifiques associés (travail fait en interne)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Pas de besoins de financements spécifiques
Calendrier	01/2023-03/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action sera intégrée dans le PTRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi au 31/12 de chaque année - Nombre d'actions communes par an - Etude de satisfaction auprès des commerçants et des habitants Evaluation en 03/2026 : - Nombre total d'actions par an de 01/2023 à 03/2026 - Etude de satisfaction auprès des commerçants et des habitants
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribuera à la relance de l'activité commerciale de Châteauvillain, au profit de ses habitants et des habitants des villages alentours.
Annexes	Pas d'annexe.



Annexe 4 - Maquette financière

Voir dossier joint.



MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LES COMMUNES DE CHATEAUVILLAIN & ARC-EN-BARROIS ET POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FORETS

ANNEE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (& nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
1.1. Réunir une palette de dispositifs pour accompagner la rénovation par les propriétaires	CC3F	PIG 2022-2024 : Suivi & animation : 8866€/an Travaux : 31.883€/an	CC3F : 1.773 €/an CC3F : 18.475 €/an	ANAH : 7.093 €/an	Région : 13.408 €/an	Validé. En cours 2022-2024
	Commune de Châteauvillain	Subvention façade (Châteauvillain) : 12.042 €/an	Part Commune de Châteauvillain : - FCI : 6.733€/an (70)	-	Part CC3F : -FCI (30) : 2.900€/an - Suivi animation (100) : 2.409 €/an.	Validé. En cours 2022-2024
	CC3F	Nouveaux dispositifs : à définir	A définir	A définir	A définir	En projet
1.2. Mettre en place un dispositif d'information à destination des propriétaires sur les aides financières à la rénovation (dont rénovation énergétique)	CC3F et communautés de communes partenaires	Création d'un SARE : A définir	A définir	A définir	A définir	En projet
	CC3F	Mise en place Service Information EFS : à définir	A définir	A définir	A définir	En projet

2.1. Création d'un EFS par la CC3F, réparti sur les deux communes	CC3F	Coût total : 446.532 € HT	CC3F :144.702 €	Etat (30) : 133.960 €	Conseil Départemental (26,4) : 117.870 € LEADER (11,2) : 50.000 €	Engagé
	CC3F	Coût total : 39.000€ HT	CC3F : 27.300 €	Etat (30) : 11.700 €		Engagé
2.2. Compléter l'offre de santé sur les deux communes	Maison de santé Arc-en-Barrois	-	-	-	-	En projet
2.4. Créer une station de recherche culturelle et artistique	CC3F	Financement sur 2023	Financement sur 2023	Financement sur 2023	Financement sur 2023	Engagé
3.4. Aménagement de la place de Verdun et liaison avec la place de la mairie	Commune de Châteauvillain	Coût total : 1.618.487,48 Consultation et choix des entreprises en 2022/ Travaux sur 2023	Financement sur 2023	Financement sur 2023	Financement sur 2023	Engagé
4.7. Lancer un projet mobilisateur d'hébergement insolite dans le Parc aux Daims	Châteauvillain	A définir	A définir	A définir	Région (Direction du Tourisme) : aide aux hébergements insolites. Région (centralités) : Activités de loisirs et de découverte portées par la commune (circuit pédestre, circuit santé) : (50)	Projet
4.11. Créer un espace de rencontre – Arc-en-Barrois	Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	Région (Centralités) : 50	Projet

Pour les projets dont le coût total est évalué

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
152.753 €	-	-	-	-	-	-

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LES COMMUNES DE CHATEAUVILLAIN & ARC-EN-BARROIS ET POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FORETS

ANNEE 2023

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (& nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
1.1. Réunir une palette de dispositifs pour accompagner la rénovation par les propriétaires	CC3F	PIG 2022-2024 : Suivi & animation : 8866€/an Travaux : 31.883€/an	CC3F : 1.773 €/an CC3F : 18.475 €/an	ANAH : 7.093 €/an	Région : 13.408 €/an	Validé. En cours 2022-2024
	Commune de Châteauvillain	Subvention façade (Châteauvillain) : 12.042 €/an	Part Commune de Châteauvillain : - FCI : 6.733€/an (70)	-	Part CC3F : -FCI (30) : 2.900€/an - Suivi animation (100) : 2.409 €/an.	Validé. En cours 2022-2024
	CC3F	Nouveaux dispositifs : à définir	A définir	A définir	A définir	En projet
1.2. Mettre en place un dispositif d'information à destination des propriétaires sur les aides financières à la rénovation (dont rénovation énergétique)	CC3F et communautés de communes partenaires	Création d'un SARE : A définir	A définir	A définir	A définir	En projet
	CC3F	Mise en place Service Information EFS : à définir	A définir	A définir	A définir	En projet

1.3. Définir un linéaire commercial prioritaire pour la revitalisation dans le nouveau PLUI	CC3F	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	En projet
1.4. Pour les emplacements vacants hors linéaire commercial prioritaire (défini au PLUI), créer de l'habitat	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	A définir	En projet
1.6. Reprendre l'AVAP	CC3F	A définir	A définir	A définir	A définir	En projet
1.9. Créer une OPAH RR	CC3F	-	-	-	-	En projet
2.1. Création d'un EFS par la CC3F, réparti sur les deux communes	CC3F	Financement sur 2022	Financement sur 2022	Financement sur 2022	Financement sur 2022	Engagé
	CC3F	Financement sur 2022	Financement sur 2022	Financement sur 2022	Financement sur 2022	Engagé
2.2. Compléter l'offre de santé sur les deux communes	Maison de santé Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	Région GE/ Direction de la santé (dispositif Soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires et autres formes d'exercice professionnel)	Projet
2.3. Réaliser une étude sur l'espace urbain	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	A définir	Projet
2.4. Créer une station de recherche culturelle et artistique	CC3F	Coût total : 255.067 €HT	Autofinancement (20) : 51.013 €	Etat DETR (35) : 89.273 €	Conseil départemental (26,3) : 67.069 € LEADER (18,7) : 47.721 €	Engagé

3.1. Evaluer les besoins vis-à-vis du TAD, du covoiturage et de l'autopartage et mettre en œuvre de nouvelles solutions	CC3F	Coût total : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet
3.2. Diagnostic et rénovation énergétique des bâtiments publics	Châteauvillain Arc-en-Barrois	Coût total : à définir	A définir	A définir	Région (Climaxi on – dispositif d'aide au diagnostic des bâtiments publics et associatifs)	Projet
3.3. Aménager des liaisons douces entre les centre-bourg et les polarités externes	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	Coût total : à définir	A définir	A définir	Région (Centralités) : 50	Projet
3.4. Aménagement de la place de Verdun et liaison avec la place de la mairie	Commune de Châteauvillain	Coût total : 1.618.487,48	A définir	Etat / DETR (20%) : 107.799 €.	Conseil départemental (20 %) : 107 799 € Agence de l'eau Seine-Normandie (40 %) : 143 392 €. Montant subventionnable travaux : 312 695 € - frais annexes : 45 785.14 €	Engagé
4.1. Accompagner l'installation de porteurs privés	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	Coût total : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet
4.2. Accompagner la création d'hôtellerie et restauration	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	Coût total : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet
4.3. Création d'une matériauthèque à Châteauvillain	Commune de Châteauvillain	Coût total : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet

4.4. Accompagner les entreprises locales vers une certification Esprit Parc National	CC3F	Coût total : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet
4.5. Accompagner les porteurs de projets commerciaux pour reconstituer des linéaires	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	A définir	Projet
4.6. Définir et mettre en place une communication externe	CC3F	A définir	A définir	A définir	Banque des Territoires (ingénierie) Agence d'attractivité	Projet
4.7. Lancer un projet mobilisateur d'hébergement insolite dans le Parc aux Daims	Châteauvillain	A définir	A définir	A définir	Région (Direction du Tourisme) : aide aux hébergements insolites. Région (centralités) : Activités de loisirs et de découverte portées par la commune (circuit pédestre, circuit santé) : (50)	Projet
4.10. Labelliser le camping d'Arc-en-Barrois	Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	A définir	Projet

4.12. Travailler avec l'association des commerçants pour soutenir le commerce local	Châteauvillain	Coût interne	Pas de financement	Pas de financement	Pas de financement	Projet
---	----------------	--------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------

Pour les projets dont le coût total est évalué

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
204.165 €	-	-	197.072€	-	-	-

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LES COMMUNES DE CHATEAUVILLAIN & ARC-EN-BARROIS ET POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FORETS

ANNEE 2024

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (& nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
1.1. Réunir une palette de dispositifs pour accompagner la rénovation par les propriétaires	Communauté d'Agglomération de Chaumont	PIG 2022-2024 : Suivi & animation : 8866€/an Travaux : 31.883€/an	CC3F : 1.773 €/an CC3F : 18.475 €/an	ANAH : 7.093 €/an	Région : 13.408 €/an	Validé. En cours 2022-2024
	Commune de Châteauvillain	Subvention façade (Châteauvillain) : 12.042 €/an	Part Commune de Châteauvillain : - FCI : 6.733€/an (70)		Part CC3F : - FCI (30) : 2.900€/an - Suivi animation (100) : 2.409 €/an.	Validé. En cours 2022-2024
	CC3F	Nouveaux dispositifs : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet
1.2. Mettre en place un dispositif d'information à destination des propriétaires sur les aides financières à la rénovation (dont rénovation énergétique)	CC3F et communautés de communes partenaires	Création d'un SARE : A définir	A définir	A définir	A définir	En projet
	CC3F	Mise en place Service Information EFS : à définir	A définir	A définir	A définir	En projet

1.4. Pour les emplacements vacants hors linéaire commercial prioritaire (défini au PLUI), créer de l'habitat	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	A définir	En projet
1.5. Créer un cahier des charges pour orienter une partie des projets de réhabilitation de centre-bourg vers des logements de petites dimensions	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	<p>Phase étude : déjà pris en compte dans l'étude pré-opérationnelle OPAH (Fiche action 1.9)</p> <p>Phase mise en œuvre : A définir</p>	Idem	Idem	Région : -Climaxion - dispositif d'aide au diagnostic des bâtiments publics & associatifs : à définir - Dispositif de soutien à la lutte contre la vacance et les logements énergivores) : à définir	En projet
1.6. Reprendre l'AVAP	CC3F	A définir	A définir	A définir	A définir	En projet
1.7. Réhabiliter la Maison Renaissance	Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	A définir	En projet
1.8. Démolition d'une maison adossée aux fortifications	Châteauvillain	A définir	A définir	A définir	Région - Dispositif « soutien à la résorption des friches urbaines et verrues paysagères » : 50	En projet
1.9. Créer une OPAH RR	CC3F	Etude Pré-Op. 50.000 €	ANAH : 50 (montant plafonné)	A définir	A définir	En projet

1.10. Réhabiliter la résidence Penthièvre à Arc-en-Barrois	HAMARIS	-	-	-	HAMARIS : 100	Engagé
1.11. Ouverture d'un espace muséal dans la cour du Logis des Broyes à Châteauvillain	Commune de Châteauvillain	500 K€	A définir	A définir	A définir	En projet
2.2. Compléter l'offre de santé sur les deux communes	Commune Châteauvillain (espace d'accueil complémentaire)	A définir	A définir	A définir	Région GE/ Direction de la santé (dispositif Soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires et autres formes d'exercice professionnel)	Projet
	Maison de santé Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir		Projet
2.5. Création d'un City Stade - Arc-en-Barrois	Commune d'Arc-en-Barrois	Coût total : 92.260 €HT	Financement sur 2025	Financement sur 2025	Financement sur 2025	Projet
3.1. Evaluer les besoins vis-à-vis du TAD, du covoiturage et de l'autopartage et mettre en œuvre de nouvelles solutions	CC3F	Coût total : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet
3.2. Diagnostic et rénovation énergétique des bâtiments publics	Châteauvillain Arc-en-Barrois	Phase 1 de travaux Phase travaux - coût total : à définir	A définir	A définir	Région (Climaxi on – dispositif d'aide au diagnostic des bâtiments publics et associatifs)	Projet
3.3. Aménager des liaisons douces entre les centre-bourg et les polarités externes	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	Coût total : à définir	A définir	A définir	Région (Centralités) : 50	Projet

3.4. Aménagement de la place de Verdun et liaison avec la place de la mairie V1	Commune de Châteauvillain	Coût total : 1.618.487,48	A définir	A définir	A définir	Engagé
4.1. Accompagner l'installation de porteurs privés	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	Coût total : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet
4.2. Accompagner la création d'hôtellerie et restauration	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	Coût total : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet
4.4. Accompagner les entreprises locales vers une certification Esprit Parc National	CC3F	Coût total : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet
4.5. Accompagner les porteurs de projets commerciaux pour reconstituer des linéaires	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	A définir	Projet
4.6. Définir et mettre en place une communication externe	CC3F	A définir	A définir	A définir	Banque des Territoires (ingénierie) Agence d'Attractivité	Projet

4.7. Lancer un projet mobilisateur d'hébergement insolite dans le Parc aux Daims	Châteauvillain	A définir	A définir	A définir	Région (Direction du Tourisme) : aide aux hébergements insolites. Région (centralités) : Activités de loisirs & de découverte portées par la commune (circuit pédestre / santé) : (50)	Projet
4.8. Création d'une Maison du Parc à Châteauvillain	Châteauvillain	A définir	A définir	A définir	A définir	Projet
4.10. Labelliser le camping d'Arc-en-Barrois	Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	A définir	Projet
4.11. Créer un espace de rencontre – Arc-en-Barrois	Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	Région (Centralités) : 50	Projet
4.12. Travailler avec l'association des commerçants pour soutenir le commerce local	Châteauvillain	Coût interne	Pas de financement	Pas de financement	Pas de financement	Projet

Pour les projets dont le coût total est évalué

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
7.093 €	-	-	-	-	-	-

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LES COMMUNES DE CHATEAUVILLAIN & ARC-EN-BARROIS ET POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FORETS

ANNEE 2025

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (& nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
1.1. Réunir une palette de dispositifs pour accompagner la rénovation par les propriétaires	Commune de Châteauvillain	Subvention façade (Châteauvillain) : 12.042 €/an	Part Commune de Châteauvillain : - FCI : 6.733€/an (70)		Part CC3F : -FCI (30) : 2.900€/an - Suivi animation (100) : 2.409 €/an.	Validé. En cours 2022-2024
	CC3F	Nouveaux dispositifs : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet
1.2. Mettre en place un dispositif d'information à destination des propriétaires sur les aides financières à la rénovation (dont rénovation énergétique)	CC3F et communautés de communes partenaires	Création d'un SARE : A définir	A définir	A définir	A définir	En projet
	CC3F	Mise en place Service Information EFS : à définir	A définir	A définir	A définir	En projet

1.4. Pour les emplacements vacants hors linéaire commercial prioritaire (défini au PLUI), créer de l'habitat	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	A définir	En projet
1.5. Créer un cahier des charges pour orienter une partie des projets de réhabilitation de centre-bourg vers des logements de petites dimensions	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	<p>Phase étude : déjà pris en compte dans l'étude pré-opérationnelle OPAH (Fiche action 1.9)</p> <p>Phase mise en œuvre : A définir</p>	Idem A définir	Idem A définir	Région : -Climaxion - dispositif d'aide au diagnostic des bâtiments publics & associatifs : à définir - Dispositif de soutien à la lutte contre la vacance et les logements énergivores) : à définir	En projet
1.7. Réhabiliter la Maison Renaissance	Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	A définir	En projet
1.9. Créer une OPAH RR	CC3F	A définir	A définir	A définir	A définir	En projet
1.11. Ouverture d'un espace muséal dans la cour du Logis des Broys à Châteauvillain	Commune de Châteauvillain	A définir	A définir	A définir	A définir	En projet

2.2. Compléter l'offre de santé sur les deux communes	Commune Châteauvillain (espace d'accueil complémentaire)	A définir	A définir	A définir	Région GE/ Direction de la santé (dispositif Soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires et autres formes d'exercice professionnel)	Projet
2.5. Création d'un City Stade - Arc-en-Barrois	Commune d'Arc-en-Barrois	Coût total : 92.260 €HT	A définir	A définir	A définir	Projet
3.1. Evaluer les besoins vis-à-vis du TAD, du covoiturage et de l'autopartage et mettre en œuvre de nouvelles solutions	CC3F	Coût total : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet
3.2. Diagnostic et rénovation énergétique des bâtiments publics	Châteauvillain Arc-en-Barrois	Phase 1 de travaux Coût total : à définir	A définir	A définir	Région (Climaxi on – dispositif d'aide au diagnostic des bâtiments publics et associatifs)	Projet
3.3. Aménager des liaisons douces entre les centres-bourgs et les polarités externes	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	Coût total : à définir	A définir	A définir	Région (Centralités) : 50	Projet
4.1. Accompagner l'installation de porteurs privés	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	Coût total : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet
4.2. Accompagner la création d'hôtellerie et restauration	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	Coût total : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet

4.4. Accompagner les entreprises locales vers une certification Esprit Parc National	CC3F	Coût total : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet
4.5. Accompagner les porteurs de projets commerciaux pour reconstituer des linéaires	Commune de Châteauvillain Commune d'Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	A définir	Projet
4.6. Définir et mettre en place une communication externe	CC3F	A définir	A définir	A définir	Banque des Territoires (ingénierie) Agence d'Attractivité	Projet
4.7. Lancer un projet mobilisateur d'hébergement insolite dans le Parc aux Daims	Châteauvillain	A définir	A définir	A définir	Région (Direction du Tourisme) : aide aux hébergements insolites. Région (centralités) : Activités de loisirs et de découverte portées par la commune (circuit pédestre, circuit santé) : (50)	Projet
4.8. Création d'une Maison du Parc à Châteauvillain	Châteauvillain	A définir	A définir	A définir	A définir	Projet
4.9. Réaliser une étude d'opportunité sur le couvent des Récollets	Châteauvillain	A définir	A définir	A définir	Banque des Territoires (ingénierie)	Projet
4.10. Labelliser le camping d'Arc-en-Barrois	Arc-en-Barrois	A définir	A définir	A définir	A définir	Projet

4.12. Travailler avec l'association des commerçants pour soutenir le commerce local	Châteauvillain	Coût interne	Pas de financement	Pas de financement	Pas de financement	Projet
---	----------------	--------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------

Pour les projets dont le coût total est évalué

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
A définir	-	-	-	-	-	-

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LES COMMUNES DE CHATEAUVILLAIN & ARC-EN-BARROIS ET POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FORETS

ANNEE 2026

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (& nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
1.1. Réunir une palette de dispositifs pour accompagner la rénovation par les propriétaires	Commune de Châteauvillain	Subvention façade (Châteauvillain) : 12.042 €/an	Part Commune de Châteauvillain : - FCI : 6.733€/an (70)		Part CC3F : -FCI (30) : 2.900€/an - Suivi animation (100) : 2.409 €/an.	Validé. En cours 2022-2024
	CC3F	Nouveaux dispositifs : à définir	A définir	A définir	A définir	Projet
1.2. Mettre en place un dispositif d'information à destination des propriétaires sur les aides financières à la rénovation (dont rénovation énergétique)	CC3F et communautés de communes partenaires	Création d'un SARE : A définir	A définir	A définir	A définir	En projet
	CC3F	Mise en place Service Information EFS : à définir	A définir	A définir	A définir	En projet



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Haute
Marne** 
le Département

RÉVISION n°2

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

DÉPARTEMENT DE LA **HAUTE-MARNE**
2022-2027



SERVICE HABITAT ET CONSTRUCTION

ARRETE N° 52_2022_12-00173 du 19/12/2022

portant sur la révision du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage

La Préfète de la Haute-Marne,

et

Le Président du Conseil départemental

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites ;

VU le décret n°2017-921 du 9 mai 2017 modifiant le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

VU la circulaire n° NOR/IOCA/1022704C du 28 août 2010 relative à la révision des schémas départementaux des gens du voyage ;

VU le schéma en vigueur adopté le 21 mai 2012,

VU l'arrêté n° 52-2021-02-108 du 12 février 2021 portant modification de la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

VU l'avis favorable de la commission départementale consultative des gens du voyage en date du 11 mars 2022 ;

VU le courrier en date du 10 mai 2022 invitant l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale a délibéré sur le projet de schéma ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser le schéma conformément à l'article 1 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département de la Haute-Marne a été consulté ;

ARRÊTENT :

Article 1 : La révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ci-annexé est approuvée pour le Département de la Haute-Marne.

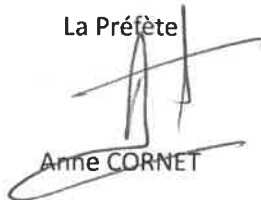
Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne, le Sous-Préfet de Saint-Dizier, la Sous-Préfète de Langres, le Directeur Général des services du Conseil départemental, les présidents de l'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise et de Chaumont, les présidents des communautés de communes de Langres et des Savoir-Faire, les maires des communes de Chamarandes-Choignes, Saint-Dizier, Langres, Bourbonne-les-Bains et Humes-Jorquenay, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur dans les conditions prescrites à l'article L3131-1 du code général des collectivités territoriales.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Chaumont, le 19 décembre 2022

La Préfète



Anne CORNET

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Table des matières

I - Cadre général	6
1- Le contexte réglementaire.....	6
2 - Méthodologie utilisée dans le cadre de la révision.....	6
3 - Les notions clés permettant de définir le périmètre du schéma.....	7
La population visée - les gens du voyage.....	7
La sédentarisation.....	8
Le logement adapté	8
Les différents types d'aires d'accueil des gens du voyage	8
Les terrains familiaux.....	9
Les équipements dans le département de la Haute-Marne.....	10
La cartographie.....	11
4 - Enjeux attachés au schéma et à sa mise en œuvre.....	16
II- Orientations et actions opérationnelles concernant les différents volets de la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage	16
1- Aires d'accueil	16
1-1 Les orientations.....	16
1-2 Actions opérationnelles.....	17
2- Aires de grand passage.....	18
2-1 Les orientations.....	18
2-2 Actions opérationnelles.....	18
3 - Terrains familiaux locatifs et sédentarisation	20
3-1 Les orientations.....	20
3-2 Actions opérationnelles.....	21
4- Accompagnement social global.....	23
4-1 Les orientations.....	23
4-2 Actions opérationnelles.....	24
5- Santé et accès aux soins.....	25
5-1 Les orientations.....	25
5-2 Actions opérationnelles.....	25
6- Exercice des activités économiques	26
6-1 Les orientations.....	26
6-2 Actions opérationnelles.....	26
7- Scolarisation	27
7-1 Les orientations.....	27
7-2 Actions opérationnelles.....	28
8- Vie du schéma.....	30
8-1 Les orientations.....	30
8-2 Actions opérationnelles.....	30
III- Suivi du schéma et gouvernance	32
1 - Instances de suivi et de pilotage	32
Le pilotage : la commission consultative départementale.....	32
L'animation : l'équipe projet.....	33
L'opérationnalité : les groupes de travail thématiques ou territoriaux	33
2 - Gestion des aires.....	33

I - Cadre général

1- Le contexte réglementaire

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, rendu obligatoire par la loi du 5 juillet 2000, est conçu comme le pivot des dispositifs spécifiques pour organiser l'accueil de cette population.

À ce titre, il doit notamment permettre une évaluation rationnelle et concertée des besoins, au regard desquels l'offre de stationnement et les actions d'accompagnement adaptées doivent être définies. La loi de 2000 visant à faciliter l'intégration des gens du voyage au-delà de la mise en œuvre des conditions d'accueil stricto sensu (aires, terrains familiaux, habitat adapté), les besoins sociaux de la population des gens du voyage doivent également être considérés dans leurs aspects scolaires, éducatifs, sanitaires, mais également de l'accès aux droits et de l'insertion économique.

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage se caractérise par ailleurs par son souhait de définir un équilibre entre droits et obligations réciproques pour les collectivités territoriales et les gens du voyage ; ainsi, en contrepartie de l'obligation d'accueil pour les communes de plus de 5 000 habitants, ces dernières disposent de moyens identifiés pour lutter contre les stationnements illicites des gens du voyage sur leur territoire.

Révisable tous les 6 ans, le premier schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Haute-Marne a été approuvé le 20 décembre 2002, permettant d'aménager toutes les aires d'accueil et de grand passage prescrites aux collectivités. La première révision, approuvée en 2012, a permis d'aborder la question de la sédentarisation des gens du voyage, sans toutefois que les actions planifiées ne soient mises en œuvre.

2 - Méthodologie utilisée dans le cadre de la révision

La révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage s'est avant tout appuyée sur une concertation des principaux acteurs institutionnels intervenant auprès de cette population.

En amont de ces réunions, des échanges ont été organisés fin 2018 entre services de l'État et du Conseil départemental, permettant d'acter la réalisation d'un diagnostic préalable à la révision du schéma, afin d'évaluer la qualité de l'accueil permis par l'offre existante, et les besoins d'une évolution de cette offre, tant en matière d'accueil que de sédentarisation.

La révision permettra aussi d'évaluer les mises en conformité à réaliser sur les aires existantes, en s'appuyant sur le prestataire « Études Actions » qui a réalisé un diagnostic, sous l'angle technique et social, des besoins des familles concernées en Haute-Marne pour les traduire en programmes d'opération d'habitat adapté.

Dans ce cadre, plusieurs temps forts ont jalonné cette démarche de renouvellement :

- une réunion de la commission consultative le 17 février 2021 afin de proposer la stratégie pour réviser le schéma en vue de son renouvellement, officiellement lancé à cette occasion. La stratégie retenue est axée sur un travail de bilan du précédent schéma pour en sortir une synthèse. Le bureau d'études « Études Actions » nous a accompagné pour identifier les marges de progrès à mettre en œuvre ainsi que les actions à réaliser ;

- des réunions mensuelles du comité de suivi opérationnel entre l'État (DETSPP et DDT), le Conseil départemental et le bureau d'études « Études Action » les 12 février, 17 février, 2 mars, 19 avril, 4 mai, 19 mai, 23 juin, 07 septembre et 26 novembre 2021, afin de suivre la réalisation du diagnostic, et les propositions d'actions de manière à assurer le suivi de la démarche ;

- des réunions de travail entre le bureau d'études et les EPCI concernés par des aménagements d'aires permanentes et de grand passage afin de partager un état des lieux de l'offre existante (aires de grand passage, aires permanentes d'accueil et terrains familiaux et habitats adaptés), le 31 mars 2021 avec la Communauté d'Agglomération de Chaumont, le 1^{er} avril 2021 avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire, le 12 avril 2021 avec la Communauté de Communes du Grand Langres, le 13 avril 2021 avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise.

Ces réunions ont été l'occasion d'associer l'ensemble des acteurs locaux à la démarche avec l'objectif, à l'issue d'échanges où les principaux questionnements ont été abordés, de faire émerger des pistes de réflexion pour le schéma 2022-2027.

- questionnaires d'évaluation de l'offre existante et des besoins :

En vue d'évaluer au préalable l'offre existante et les besoins, deux questionnaires ont été lancés le 29 mars 2021 (avec une relance de l'ensemble des collectivités le 08 avril 2021). Une première enquête quantitative sur l'ancrage territorial des gens du voyage a été réalisée auprès des collectivités du département (communes et EPCI), afin de permettre d'actualiser les données relatives aux besoins en accueil et en habitat, aux stationnements illicites, aux terrains familiaux locatifs aménagés, destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles et aux actions à caractère social. Cette

enquête a aidé également à identifier les difficultés et points de blocage en matière d'accueil et d'accompagnement des populations.

La seconde enquête a été envoyée aux organismes assurant des domiciliations (service de développement social, centres communaux d'action sociale, associations, centre d'hébergement et de réinsertion sociale) afin d'identifier les difficultés et points de blocage en matière d'accueil et d'accompagnement des populations.

- Des réunions d'arrondissement ont été organisées afin de partager le diagnostic, basé sur les données du territoire, les échanges avec l'ensemble des acteurs locaux et sur l'analyse des questionnaires. Elles ont permis de dégager des premières pistes d'actions en matière d'accueil et d'habitat. Ces réunions se sont tenues :

- pour l'arrondissement de Saint-Dizier le 14 septembre 2021,
- pour l'arrondissement de Chaumont le 15 septembre 2021,
- pour l'arrondissement de Langres le 16 septembre 2021.

Afin d'affiner la stratégie territoriale de certains EPCI, deux réunions complémentaires ont été organisées avec :

- la Communauté de communes du Grand Langres, le 13 septembre 2021
- la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne, le 08 novembre 2021
- une réunion de la commission consultative départementale des gens du voyage s'est tenue le 11 mars 2021, permettant de valider les pistes de travail/actions envisagées sur le département dans le cadre de la rédaction du nouveau schéma sur les six années à venir.

La procédure de validation de ce nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2022-2027 fera l'objet d'un avis sollicité auprès des Epci et communes concernés par l'obligation d'accueil des gens du voyage et de la commission départementale consultative.

Le projet de schéma d'accueil et d'habitat et d'accueil des gens du voyage 2022-2027 a été transmis pour information au Préfet de Région le 9 février 2022.

Le document fera également l'objet d'un vote auprès des élus en assemblée du Conseil départemental.

Enfin, avant sa publication, ce projet de schéma fera l'objet d'un arrêté conjoint d'approbation signé par le président du Conseil départemental de la Haute-Marne et par le représentant de l'État dans le département.

3 - Les notions clés permettant de définir le périmètre du schéma

La population visée - les gens du voyage

L'expression « gens du voyage » est une catégorie juridique du droit français introduite par la loi du 3 janvier 1969 sur « l'exercice des activités économiques ambulantes et le régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe », qui remplaça celle de nomades, mentionnée notamment par la loi de 1912 relative à la circulation des nomades, ainsi que celle, plus ancienne, de forains.

L'usage de cette appellation s'est depuis lors progressivement imposé en France, d'abord comme désignant une catégorie de population cible de l'action publique, ensuite, comme un groupe social particulier. Cet usage se fonde en réalité sur deux références distinctes : celle de l'origine « ethnique » et celle du mode de vie, l'itinérance, entraînant ainsi bien souvent une confusion avec d'autres termes couramment employés tels que Tsiganes ou encore Roms.

Français depuis plusieurs générations, les « gens du voyage », même s'ils sont loin de constituer un groupe homogène, se désignent eux-mêmes souvent « voyageurs » et même s'ils les interprètent différemment, partagent des références culturelles communes dont la plus importante est certainement celle du groupe familial élargi comme fondement de l'organisation sociale à laquelle sont souvent liés le travail indépendant et la multi-activité.

L'évolution socio-économique les a toutefois considérablement amenés à faire évoluer leurs modes de fonctionnement à tel point que ce n'est plus qu'une minorité de la population « gens du voyage » qui conserverait un mode de vie itinérant, amenant les pouvoirs publics à devoir parallèlement faire évoluer la réponse à apporter à leurs besoins.

La sédentarisation

Quels que soient leurs modes de déplacements, les gens du voyage ont toujours un territoire d'ancrage et c'est la reconnaissance de cet ancrage territorial par les collectivités qui est un enjeu majeur car trop souvent les familles peinent à prouver leur attachement aux communes. Cette volonté de se sédentariser s'est accentuée ces dernières années. Une étude menée en 2012 et 2013 a mis en évidence un souhait fort de la part des familles démarchées de s'ancrer dans un habitat adapté. Cependant, leurs souhaits et les possibilités offertes (logements sociaux) sont incompatibles du fait notamment de leur volonté de préserver leur mode de vie en famille élargie. Les difficultés d'accès à l'habitat induisent la multiplication des stationnements illégaux qui les maintiennent aux yeux des autres habitants et des élus comme « des gens de passage ». La question de sédentarisation des gens du voyage apparaît aujourd'hui comme

une priorité sachant que, dans la majeure partie des cas, les familles concernées sont présentes sur la commune depuis de nombreuses années.

Face au constat récurrent de l'installation de familles gens du voyage quasi sédentaires sur certaines aires d'accueil, il devient urgent d'offrir les alternatives que sont l'habitat adapté et les terrains familiaux.

Le logement adapté

Les besoins en habitat des gens du voyage doivent répondre à leurs modes de vie variés et nécessitent un mode d'habitat que l'on qualifie généralement d'habitat adapté. Les opérations d'habitat adapté sont réalisées pour des familles ou des groupes de familles identifiés. Ils souhaitent vivre dans un lieu fixe tout en conservant tout ou partie de leur mode de vie : l'habitat caravane et/ou la vie en famille élargie.

Pour ce faire, différents types de réalisations sont envisageables et se caractérisent suivant la place qui est donnée à la caravane, l'importance du groupe et le statut d'occupation location ou accession à la propriété. Ces projets doivent être réalisés en associant les familles. Toutefois on peut distinguer 2 formes d'habitat adapté de type PLAI (Prêt Locatif Aidés d'Intégration) : Si l'habitat mobile est dominant : un petit terrain, un bâtiment en dur (d'une surface d'environ 40 à 50 m²) pour accueillir une pièce de vie et des espaces techniques (sanitaires, buanderie notamment) et un stationnement pour la ou les caravanes. Si l'habitat mobile est abandonné : un logement locatif « classique » est une réponse qui peut satisfaire certaines familles.

Les différents types d'aires d'accueil des gens du voyage

Le terme aire d'accueil pour les gens du voyage désigne, en France les emplacements destinés spécifiquement à l'accueil des gens du voyage. Selon la réglementation française, une aire d'accueil est un « équipement de service public spécialement aménagé pour le stationnement des seules familles pratiquant l'itinérance ». Ces zones sont destinées aux gens du voyage. Étant donné que les pratiques de cette population varient en fonction des familles, plusieurs aires ont été définies.

Il y a cinq types d'aires en France :

- des terrains pour la halte : (pour les communes de moins de 5 000 habitants qui ont un terrain destiné aux familles de passage qui font une halte pendant 48 h maximum),
- des aires de petit passage : les aires de petit passage constituent des terrains de stationnement destinés à permettre des haltes de court séjour pour quelques caravanes voyageant en petit groupe,
- des aires permanentes d'accueil : obligatoires pour les communes de plus de 5 000 habitants, elles sont destinées à l'accueil des gens du voyage itinérants dont la durée de séjour dans un même lieu est variable. Leurs implantations devront être prévues de manière à favoriser l'accès aux services publics, notamment aux établissements scolaires,
- des aires de grand passage : d'une capacité de plusieurs dizaines d'emplacements (de 50 à 200 caravanes environ), elles permettent d'accueillir de grands groupes de voyageurs en transit pour une courte durée (environ une semaine). Elles offrent un accès aux réseaux (eau potable, eaux usées et énergie électrique). La collecte des ordures ménagères doit être organisée,
- des emplacements pour grand rassemblement : ils ne sont pas soumis à autorisation de construire dans la mesure où ils ne comportent pas d'équipements fixes. Les seules restrictions à l'utilisation du sol concernent la sécurité des personnes, la salubrité publique et la protection de l'environnement.

Les terrains familiaux

Les terrains familiaux permettent l'installation de caravanes et constituent un habitat permanent pour leurs utilisateurs. Le choix des terrains doit répondre à certains critères. Ils doivent être desservis par les réseaux d'électricité et d'eau et, dans la mesure du possible être implantés à proximité d'un quartier d'habitat et/ou d'équipements publics (établissements scolaires, équipements sportifs...), de services, de commerces. La superficie des places devra être de 75 m², disposer d'un bloc sanitaire avec un auvent, prolongé d'un local en dur pouvant servir de lieu de stockage ou buanderie ou d'espace de convivialité. Les terrains familiaux, contrairement aux aires d'accueil, ne sont pas assimilables à des équipements publics.

Ils correspondent à un habitat privé qui peut être locatif ou en pleine propriété. Réalisés dans le respect des règles d'urbanisme à l'initiative de personnes physiques ou de personnes morales, publiques ou privées, ces terrains familiaux constituent des opérations d'aménagement à caractère privé. L'État accorde encore actuellement un financement aux collectivités locales, seules bénéficiaires de la subvention de l'État, s'engageant dans la réalisation de terrains familiaux locatifs.

Les équipements dans le département de la Haute-Marne

Sur la base de la révision du schéma de 2012

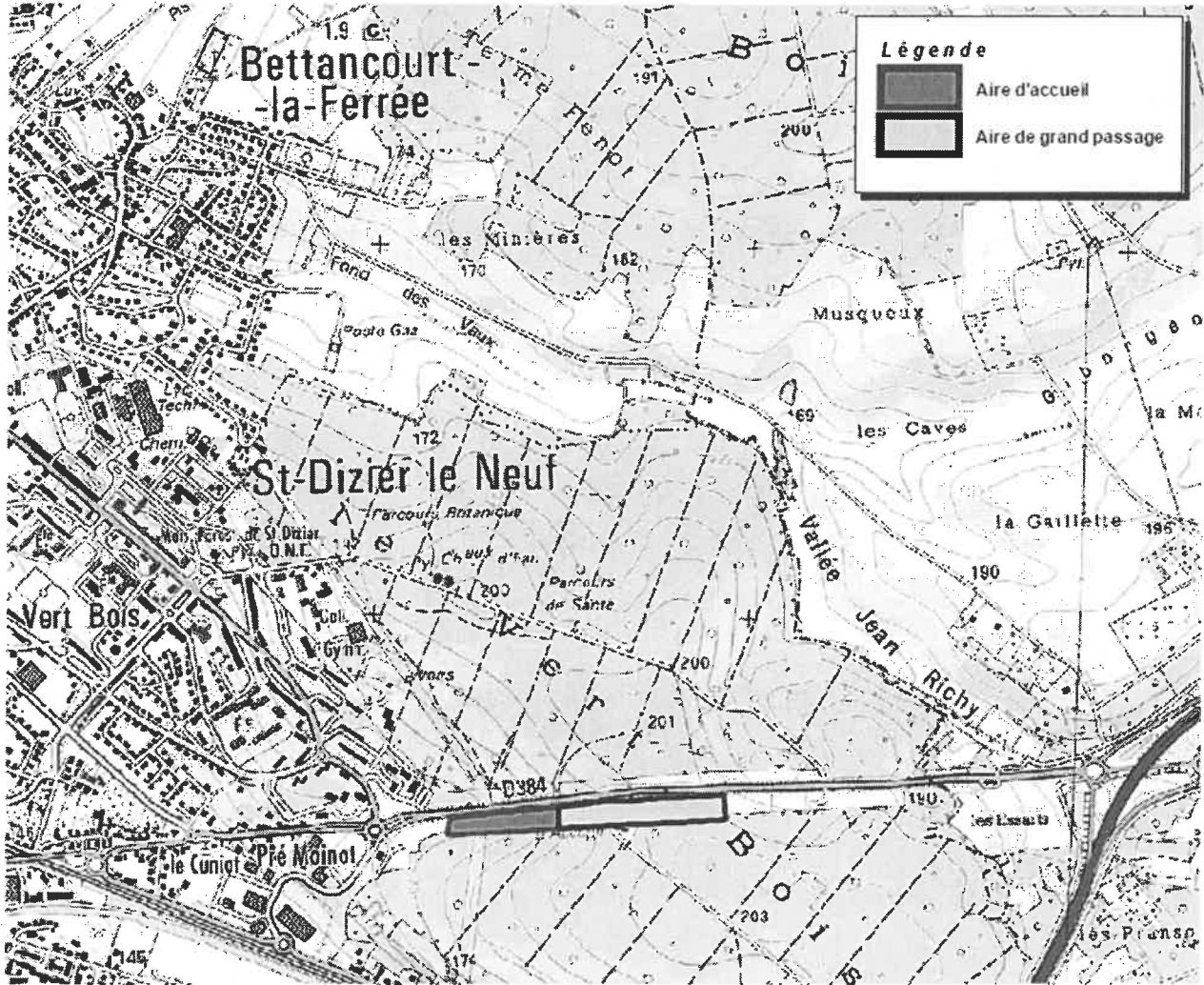
Aires de grands passages : tableau de synthèse issu de la phase diagnostic du schéma approuvé en 2002

Communes	Prescription 2002	Réalisations	Nouvelles Prescriptions 2011	Commentaires
SAINT-DIZIER	Aire de grands passages de 100 places	Aire de grands passages de 100 places	aucune	
CHAUMONT	Aire de grands passages de 100 places	Aire de grands passages de 100 places	aucune	
LANGRES	Aire de grands passages de 100 places	Aire de grands passages de 100 places	aucune	

La cartographie



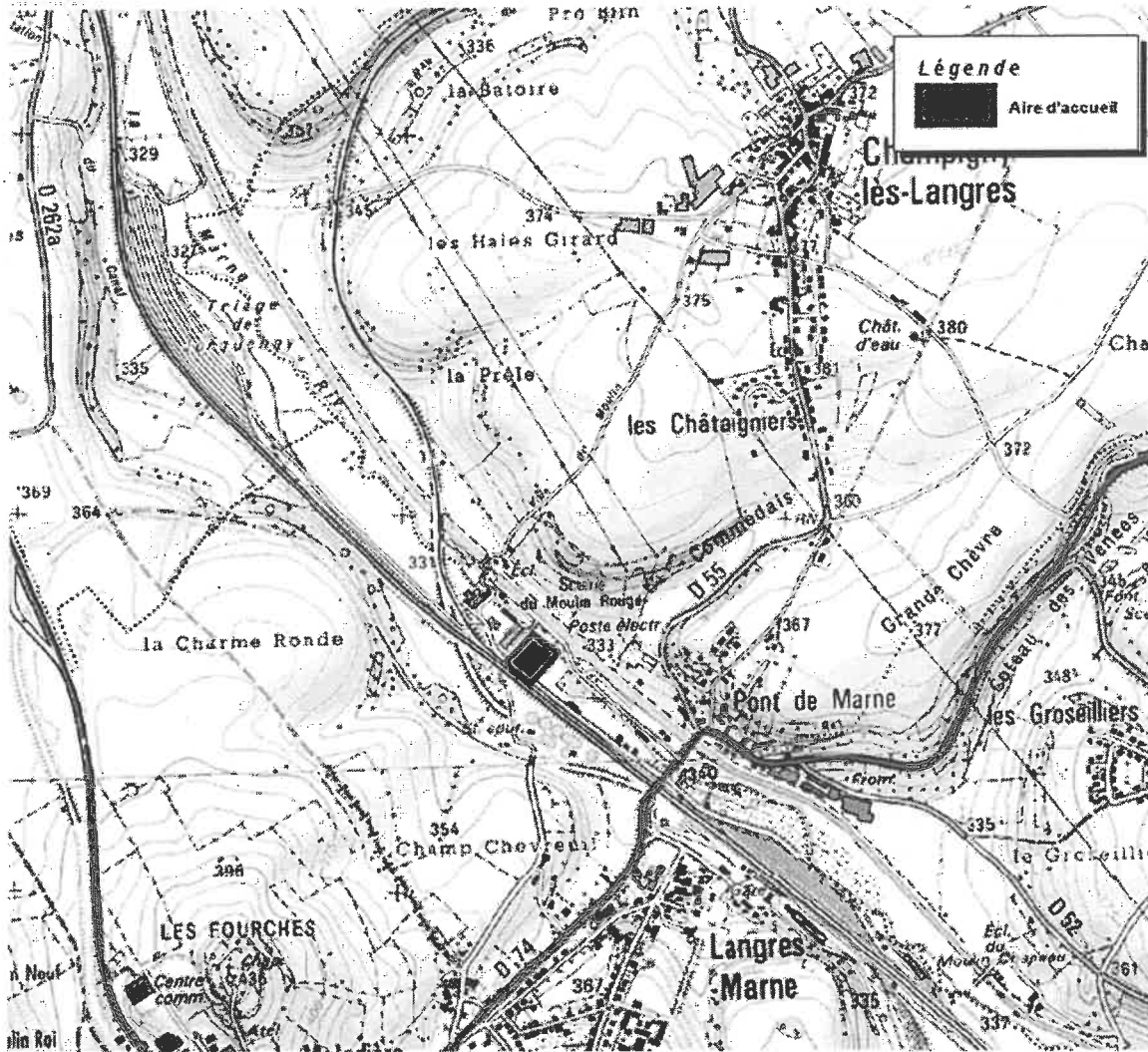
Commune de Saint-Dizier Aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage





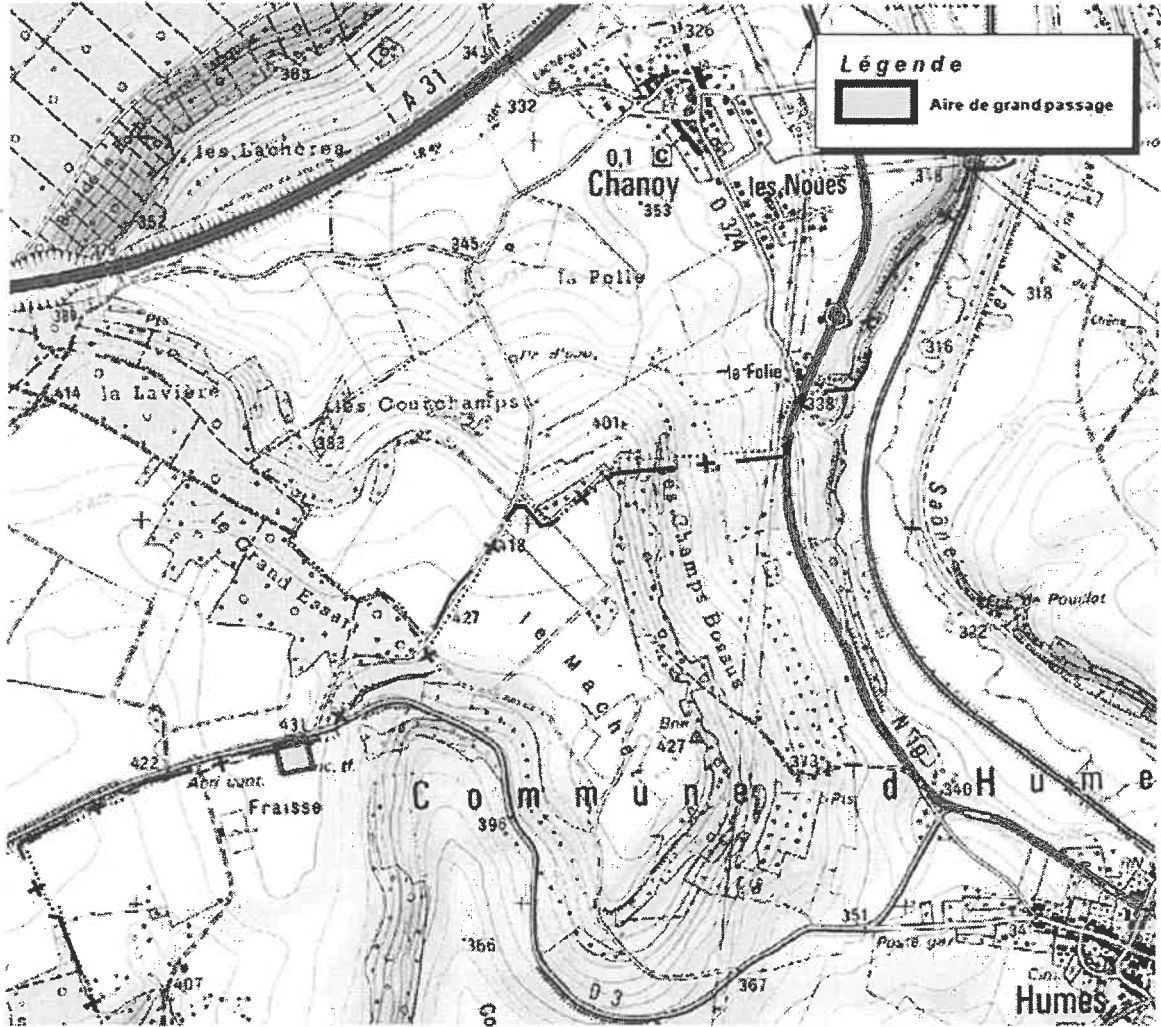
Commune de Langres
Aire d'accueil des gens du voyage

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Marne
Commune de Langres





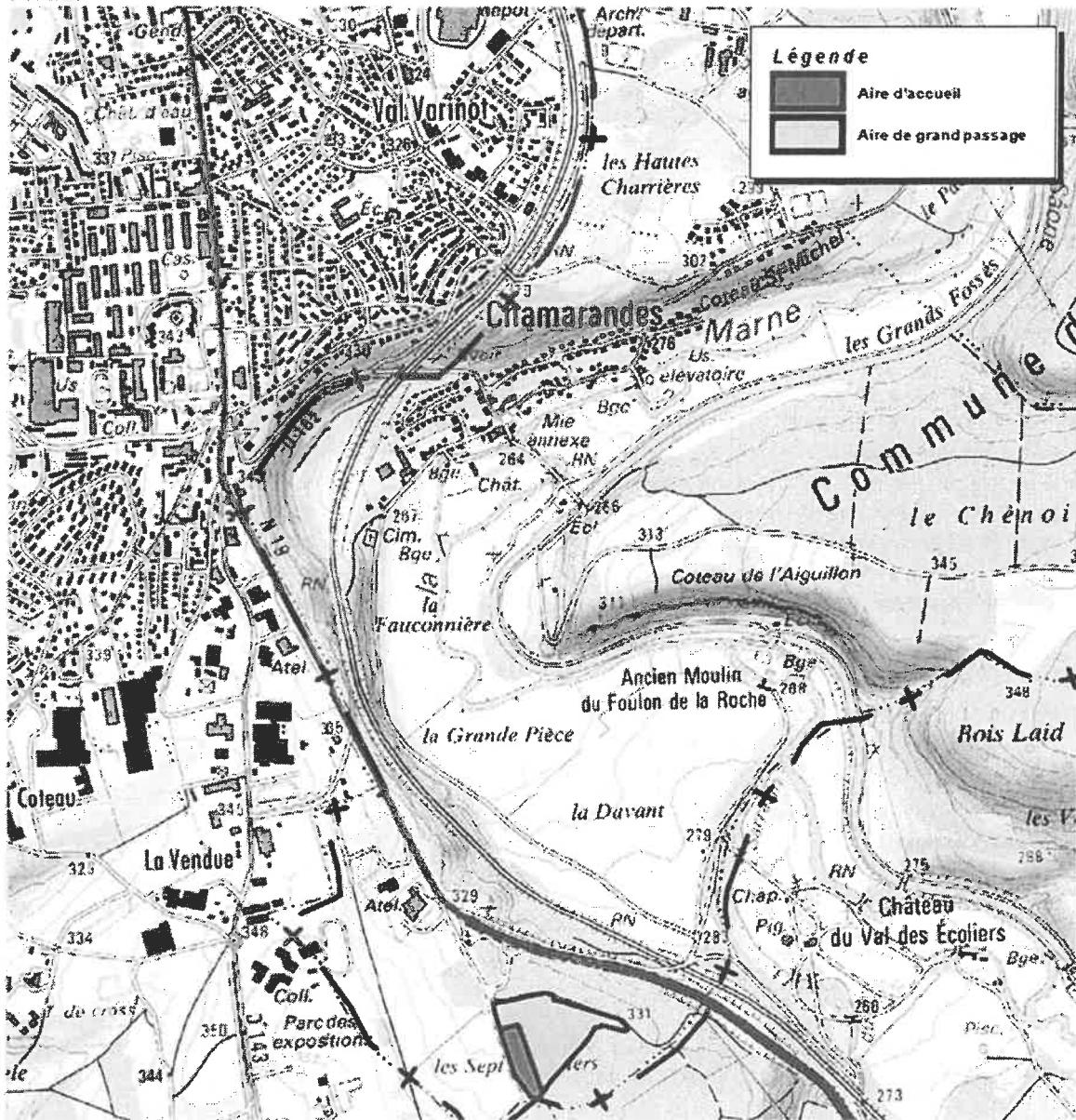
Commune de Humes-Jorquenay
Aire de grand passage
des gens du voyage de Langres





Commune de Chamarandes-Choignes

Aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage de Chaumont



4 - Enjeux attachés au schéma et à sa mise en œuvre

Le schéma départemental constitue le support à la coordination des actions menées au profit des gens du voyage en matière d'accueil, d'habitat, d'accès aux droits, à la scolarité, aux soins et à l'insertion.

Compte tenu de ce rôle, plusieurs enjeux ont été identifiés par le bureau d'études et partagés avec les acteurs du territoire.

Tout d'abord, l'offre d'un habitat adapté et sa difficulté de mise en place a été identifiée comme un frein à toutes démarches d'insertion sociale, économique, éducative et de l'accès aux soins de la population des gens du voyage. D'autre part, il est indispensable de mettre l'accent sur l'accès au droit commun de cette population afin de ne développer d'outils spécifiques que lorsque cela s'avère indispensable et pertinent ; Ensuite, à titre d'élément transversal du schéma, la notion de citoyenneté, doit être développée à plusieurs titres d'actions et de façons particulières en s'attachant à mettre en avant les devoirs des gens du voyage au même titre que leurs droits et de les faire respecter. Par ailleurs il convient de veiller à la cohérence entre les constats et objectifs établis à l'occasion de ce schéma et ceux qui ont été inscrits dans d'autres outils de programmation locaux (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), schéma de la domiciliation, programme local de l'habitat, plan local d'urbanisme intercommunal).

En vue des futurs bilans, il a été convenu de veiller à établir, dès la fixation des objectifs, les modalités précises de leur évaluation en portant une attention particulière aux indicateurs retenus afin notamment que, sur la base des enseignements tirés du précédent schéma, ne soient pas utilisés d'indicateurs généraux qui ne permettraient pas de distinguer la population des gens du voyage en application de la réglementation qui exclut toute pratique stigmatisante. Enfin, il a été convenu de sélectionner une quantité réaliste d'objectifs. D'une façon globale, l'objectif recherché à travers la réalisation de ce schéma a consisté à le positionner comme document de référence pour l'ensemble des partenaires, en étant le plus opérationnel possible et en s'appuyant sur une évaluation précise des actions contenues dans le précédent schéma qui permettront de se projeter sur les différents axes de progrès identifiés.

II- Orientations et actions opérationnelles concernant les différents volets de la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage

1- Aires d'accueil

1-1 Les orientations

- **Pérenniser et maintenir à niveau l'offre d'accueil**

La Haute-Marne dispose d'une offre de 116 places caravanes réparties sur 4 aires d'accueil.

Certains ménages séjournent de façon quasi permanente sur ces équipements, pourtant dédiés aux itinérants, et relèvent de la problématique de l'habitat pérenne.

En rapport avec l'évaluation et les besoins identifiés, l'enjeu est de **pérenniser et d'adapter l'offre existante, sans augmenter le nombre de places en aires d'accueil** du département.

Pour autant, cet objectif est lié à la mise en œuvre d'une réponse sociale adaptée (terrain familial locatif, habitat locatif adapté à la caravane), destinée aux besoins des ménages locaux ancrés dans les territoires ou occupants de manière permanente des aires d'accueil, afin que celles-ci puissent retrouver leur pleine vocation.

Parallèlement, en termes d'aménagement (1), il conviendra de s'assurer de la réhabilitation et de la mise à niveau des équipements qui le nécessitent sur les aires d'accueil du département, dans le but de s'assurer du confort des usagers et du fonctionnement pérenne des aires.

(1) Pour rappel, les normes d'aménagement figurant dans le décret du 26 décembre 2019 s'appliquent lors de la création de nouvelles aires d'accueil ou à l'occasion de travaux d'aménagement des aires d'accueil existantes lorsqu'ils nécessitent une déclaration préalable ou un permis d'aménager déposé après le 31 décembre 2020.

- **Créer un cadre commun en termes de fonctionnement et de gestion**

Il est nécessaire d'harmoniser les pratiques de fonctionnement et de gestion en lien avec les dispositions en vigueur figurant dans le décret du 26 décembre 2019. Cette harmonisation permet de fournir un cadre commun aux différents partenaires liés à l'accueil des gens du voyage (collectivités, gestionnaires...) ainsi qu'aux usagers.

1-2 Actions opérationnelles

a. Réhabiliter les équipements vieillissants et assurer leur maintenance régulière

L'ensemble des aires d'accueil du territoire présente des équipements vieillissants, ceci induisant des problèmes techniques et des opérations de maintenance coûteuses et nombreuses.

L'enjeu est donc la maintenance régulière voire la réhabilitation des équipements (blocs sanitaires notamment). En effet, la disponibilité et l'état des équipements existant conditionnent l'occupation des aires par les itinérants.

EPCI	Communes d'implantation	Capacité (places caravanes)	Points de vigilance
CA Saint-Dizier, Der et Blaise	Saint-Dizier	40	Blocs sanitaires, accès piétonnier à la ville
CA Chaumont	Chamarandes-Choignes	32	Blocs sanitaires
CC Grand Langres	Langres	24	Blocs sanitaires, clôtures, éclairage
CC Savoir-Faire	Bourbonne-les-Bains	20	Système d'assainissement, blocs sanitaires

Pour avoir une connaissance précise de l'état et du fonctionnement des aires, un état des lieux des quatre aires du territoire doit être assuré par une visite de conformité des services de l'État, à savoir une visite approfondie de l'aire d'accueil afin de s'assurer du respect des normes techniques applicables.

Pilotage : DDT/DDETS

Maîtrise d'ouvrage : les 4 EPCI concernés

Financements : *La dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) peut être mobilisée en soutien financier de l'État. Le plan de relance prévoit également pour l'année 2022 une enveloppe budgétaire destinée à la réhabilitation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage.*

b. Harmoniser les modalités de fonctionnement et gestion des aires d'accueil

Il s'agit de s'assurer de la mise en œuvre des dispositions du décret du 26 décembre 2019 relatives à la gestion et au fonctionnement des aires d'accueil, notamment :

- la durée de séjour : 3 mois consécutifs et dérogations dans la limite de 7 mois supplémentaires pour scolarisation, insertion professionnelle ou hospitalisation ;
- le droit d'usage : droit d'emplacement (cohérent avec le niveau de prestations offertes et éventuellement modulable en fonction des ressources) et fluides (facturation de la consommation réelle) ;
- fermeture des aires limitées à un mois (sauf en cas de dérogation préfectorale) et prise en compte des autres aires du département pour coordonner ces périodes de fermeture ;
- la périodicité du règlement des sommes dues et la remise d'une quittance.

Par ailleurs, il est recommandé de coordonner les cahiers des charges de consultation des prestataires, pour préciser les inévitables missions de médiation exercées par ce prestataire, même si elles sont basiques, entre gens du voyage d'une part et services de droit commun d'autre part.

Pilotage : DDT/DDETS

Maîtrise d'ouvrage : les 4 EPCI concernés

2- Aires de grand passage

2-1 Les orientations

- Maintenir et compléter le dispositif d'accueil des grands passages

L'offre en aire de grand passage permet globalement d'accueillir les groupes de grand passage dans les secteurs de **Chaumont et de Saint-Dizier**, en dépit de groupes annoncés qui ne viennent pas et de groupes non annoncés qui arrivent.

En revanche, l'offre n'est pas adaptée dans le **secteur de Langres** (absence d'eau et d'électricité, situation géographique de l'aire existante), ceci induisant une récurrence des stationnements illicites. Il convient donc de créer un nouveau site au sein de la Communauté de Communes du Grand Langres compte tenu de l'inadaptation du site actuel. Dans cette attente, une gestion transitoire est proposée.

En rapport avec les besoins identifiés, il convient de **pérenniser l'offre existante en aires de grand passage** dans les trois principales agglomérations du département.

L'enjeu est donc de proposer un maillage suffisant et cohérent en aires de grand passage pour assurer l'accueil des groupes, en cohérence avec le décret du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage en ce qui concerne l'aménagement et les équipements de ces aires.

Au regard des besoins définis par le schéma, une dérogation préfectorale formalisera une superficie inférieure à 4 ha pour les trois aires de grand passage.

Le **secteur de Joinville** est concerné par des occupations illicites et des demandes ponctuelles de groupes de grand passage alors que l'intercommunalité ne dispose d'aucun équipement ou terrain mis à disposition. Pour rappel les collectivités non inscrites au schéma (ce qui est le cas de la CCBJC) n'ont pas d'obligations de créer des structures d'accueil. Plusieurs hypothèses ont été partagées avec la CCBJC et font actuellement l'objet de discussions. A noter qu'il sera possible de réviser le schéma si un consensus est trouvé sur ce territoire.

• Assurer le fonctionnement et la gestion des aires de grand passage

Outre les dispositions relatives à l'aménagement et à l'équipement des aires, le décret du 5 mars 2019 détermine les règles relatives à la gestion et à l'usage de ces équipements. Il conviendra donc de veiller à la conformité aux normes de gestion et de fonctionnement en vigueur. Cette harmonisation des pratiques de fonctionnement et de gestion facilite également la compréhension des règles par les usagers.

En outre, il revient au schéma de fixer la période d'ouverture des aires de grand passage, en fonction des besoins, leur fréquentation pouvant être estivale ou annuelle pour les deux principales agglomérations.

2-2 Actions opérationnelles

a. Créer une nouvelle aire de grand passage dans le Grand Langres

En raison de l'inadaptation du site actuel, il convient d'engager une recherche foncière afin d'identifier **un nouveau site d'accueil (environ 2 ha)** propre à accueillir une nouvelle aire de grand passage répondant bien aux normes du décret du 5 mars 2019, en termes d'aménagement et d'équipement, et aux attentes des gens du voyage.

Les critères suivants seront à prendre en compte dans le cadre de la recherche foncière :

- accès routier,
- desserte par les réseaux d'eaux et d'électricité,
- localisation à proximité de l'agglomération, permettant la proximité des commerces et des services (santé et soins notamment).

Il conviendra également de prendre en compte les contraintes réglementaires liées aux risques susceptibles de porter atteinte à la santé et à la sécurité des personnes (risque inondation, sites industriels et technologiques, pollutions).

Une fois le foncier identifié pour une acquisition en vue d'un aménagement, la collectivité peut procéder par voie amiable ou par voie d'expropriation (projet d'intérêt général et déclaration d'utilité publique).

Le site retenu sera inscrit dans le plan local d'urbanisme intercommunal, actuellement en élaboration.

A compter de l'approbation du schéma, il est estimé que :

- 2 ans maximum seront nécessaires pour conduire les études foncières et techniques préalables,
- 2 ans supplémentaires maximum pour réaliser l'aménagement.

Dans l'attente de la mise en service de ce nouveau site, qui vaudra mise en conformité de la Communauté de Communes du Grand Langres avec son obligation d'accueil, le terrain actuel de 2 ha à Humes-Jorquenay est conservé en tant que site provisoire pour l'accueil temporaire de groupes durant la période de mai à septembre, fixée par le schéma. Au regard des besoins définis par le schéma, **une dérogation préfectorale** formalisera une superficie inférieure à 4 ha pour le site pérenne.

Concernant la localisation de cette nouvelle aire de grand passage, Langres, commune de plus de 5000 habitants reste désignée. Mais l'aire de grand passage peut être réalisée dans l'EPCI qui constitue le secteur géographique de réalisation, la proximité de l'agglomération de Langres et l'axe Rolampont-Longeau-Percey devant être privilégiés.

Pilotage : DDT

Maîtrise d'ouvrage : communauté de communes du Grand Langres

Financements :

La dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) peut être mobilisée en soutien financier de l'État.

b. Maintenir la capacité des aires de grand passage de Saint-Dizier et de Chamarandes-Choignes

La capacité d'accueil des aires de grand passage de Saint-Dizier et de Chamarandes-Choignes ne correspond pas au ratio théorique habituellement retenu pour les grands passages (50 caravanes par hectare). Néanmoins, **Pour Saint-Dizier**, la capacité d'accueil actuelle semble correspondre aux flux des gens du voyage.

En ce qui concerne **le secteur de Chaumont**, considérant la superficie du terrain et les besoins (rareté de groupes de plus de 100 caravanes), il est décidé de maintenir la capacité actuelle de **100 places caravanes**, soit 2 ha équipés minimum. Il est toutefois recommandé de préserver le reste du terrain pour, de façon ponctuelle, permettre l'installation d'un chapiteau ou l'accueil de groupes de plus de 100 caravanes, le cas échéant.

EPCI	Commune d'implantation	Capacité prévue au précédent schéma (places caravanes)	Capacité retenue (places caravanes)
CA Saint-Dizier, Der et Blaise	Saint-Dizier	100	100
CA Chaumont	Chamarandes-Choignes	100	100

L'entretien des aires de grand passage doit être assuré afin de garantir leur mise à disposition dans le respect des normes en vigueur, en veillant notamment au bon fonctionnement des équipements (alimentation en eau potable, électricité, recueil des eaux usées, ordures ménagères).

Pilotage : DDT

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise /Communauté d'Agglomération de Chaumont

c. Harmoniser les modalités de fonctionnement et de gestion des aires de grand passage

Le décret n°2019-171 du 5 mars 2019 fixe les règles relatives à la gestion et au fonctionnement applicables aux aires de grand passage. Elle consiste principalement en :

- la signature d'une convention d'occupation,
- un règlement intérieur remis aux usagers,
- une tarification du droit d'usage par caravane double essieu,
- le versement d'un dépôt de garantie calculé par caravane double essieu.

Ce décret constitue un cadre pour la cohérence des modes de gestion et de fonctionnement. En termes de durées de séjour, il est décidé de maintenir la durée de 15 jours maximum. Ces séjours doivent être programmés à l'avance, afin de prévoir un temps de repos du terrain entre deux passages.

Concernant la période d'ouverture, les aires de grand passage de la Haute-Marne sont potentiellement ouvertes du 1er mai au 30 septembre. Néanmoins, il est recommandé de prévoir des possibilités de réponse aux demandes qui s'exprimeraient hors de cette période : le diagnostic précise que des besoins d'installation se manifestent ponctuellement toute l'année notamment dans les deux principales agglomérations du département, Saint-Dizier et Chaumont. Ces besoins peuvent recouvrir des demandes hivernales ou de groupes en stationnement illicite, notamment sur des sites non adaptés sur les plans de la santé et de la sécurité. Comme en période d'ouverture estivale, ces groupes devront signer une convention d'occupation.

Pilotage : DDT

Maîtrise d'ouvrage : les EPCI concernés

d. Grands rassemblements occasionnels

Le schéma départemental doit définir, le cas échéant, les conditions dans lesquelles l'État intervient pour assurer le bon déroulement des grands rassemblements occasionnels.

3 - Terrains familiaux locatifs et sédentarisation

3-1 Les orientations

• Répondre à un besoin d'ancrage

Certains ménages sont en situation d'errance sur leur territoire d'ancrage, changeant de lieu de séjour au gré des opportunités d'installations et des expulsions.

D'autres ménages séjournent de façon quasi permanente sur les aires d'accueil du département. Une partie d'entre eux peuvent également se trouver en situation d'errance hors des aires, lorsqu'ils ne veulent ou ne peuvent plus séjourner sur l'aire d'accueil : durée de séjour autorisée dépassée, infraction au règlement, incapacité à faire face aux coûts de redevance et d'énergie...

Pour ces ménages identifiés principalement sur les agglomérations de Saint-Dizier et de Langres, un terrain familial locatif peut constituer une solution d'habitat appropriée. A Chaumont et Bourbonne-les-Bains, il n'est pas relevé de besoins hors des aires d'accueil, sur lesquelles les situations sont gérées sans conflit avec leur vocation d'accueil des gens du voyage de passage. Néanmoins, l'accroissement du nombre de familles sédentaires sur l'aire de Chamarandes nécessite une réflexion en la matière.

• Prescriptions relatives au terrain familial locatif

Leurs normes techniques et de gestion sont fixées par un décret du 26 décembre 2019. Il s'agit d'un produit d'habitat (et non un équipement public), à localiser en zone ou secteur constructible admettant le logement : zone U ou STECAL d'un plan local d'urbanisme par exemple (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone agricole A ou naturelle N).

La sous-destination « logement » dans les PLU recouvre les constructions destinées au logement principal, secondaire ou occasionnel des ménages. Les terrains familiaux locatifs ne sont pas mentionnés mais en relèvent.

Il sera recommandé de les mentionner parmi les destinations admises aux PLU. Des périmètres dédiés à la mixité sociale peuvent être définis (emplacements réservés par exemple). Le stationnement des caravanes est admis de fait sans déclaration préalable sur les terrains familiaux locatifs.

Un ménage se voit attribuer un terrain familial locatif comptant une pièce de vie, un bloc sanitaire attenant et 2 places caravanes minimum. Le ménage est locataire, la collectivité (ou son opérateur) est bailleur. L'attribution se fait dans une commission dédiée. Il est recommandé d'éviter de rassembler tous les terrains familiaux locatifs au même endroit pour une meilleure gestion et inclusion urbaine et sociale.

• Le terrain familial locatif n'est qu'un élément de la réponse

Depuis les premières lois relatives à l'accueil des gens du voyage, le législateur a progressivement fait monter en puissance le terrain familial locatif, en plus des aires d'accueil et aires de grand passage qui seules figuraient au schéma :

- depuis 2010, l'État participe au financement des terrains familiaux locatifs,
- depuis 2017, les terrains familiaux locatifs doivent figurer au schéma,
- depuis 2019, ils doivent disposer d'une pièce de vie.

La différence avec l'habitat locatif adapté (financé en PLAI) s'est amoindrie : pièce de vie et caravanes d'une part, logement adapté aux caractéristiques sociales des ménages et/ou à la résidence mobile d'autre part ; le terrain familial est comptabilisé comme logement locatif social au titre de l'article 55 de la loi SRU (bien qu'il ne relève pas du financement PLUS ou PLAI).

Par ailleurs, l'habitat des gens du voyage se compose également de caravanes sur parcelles privées, d'habitations privées acquises ou louées ou, plus exceptionnellement, de logements locatifs sociaux.

Une articulation plus globale doit donc être trouvée avec les plans ou schémas départementaux ou locaux de l'habitat, du logement des personnes défavorisées ou d'urbanisme.

• Un projet d'habitat à préparer et à accompagner si nécessaire

Pour autant seul le terrain familial locatif figure au schéma, destiné à répondre à des besoins pré-identifiés, s'inscrivant dans un projet d'habitat des ménages. Ce projet doit être préparé, confirmé voire accompagné, le ménage accédant à un statut de locataire et la collectivité (ou son prestataire) à un statut de bailleur.

Il conviendra de mobiliser les aides pour l'entrée dans le logement (FSL...) et de mettre en place des mesures d'accompagnement (accompagnement social lié au logement – ASLL...) le cas échéant.

3-2 Actions opérationnelles

a. Réfléchir à la réalisation de terrains familiaux locatifs dans le secteur Langres – Longeau-Percey

Parmi les 12 à 14 ménages identifiés « en errance » entre Langres et Longeau-Percey ou ancrés sur l'aire d'accueil de Langres, la moitié des solutions pourrait relever du terrain familial locatif, soit 6 terrains familiaux locatifs à réaliser et 12 places caravanes minimum.

Si seule Langres, commune de plus de 5 000 habitants, peut être désignée au schéma, leur réalisation pourrait être admise dans les autres communes de l'unité urbaine ou à Longeau-Percey, où les voyageurs s'installent habituellement.

Ces projets de terrains familiaux locatifs doivent être préparés avec les ménages par les collectivités et les travailleurs sociaux. Au cas par cas, il conviendra également de s'assurer de leur capacité financière et de déterminer l'accompagnement éventuellement nécessaire pour assurer l'accès au nouveau terrain familial locatif et à l'accomplissement de leur nouveau statut de locataire, avec les droits et devoirs afférents.

La collectivité (ou son opérateur) accède quant à elle à un statut de bailleurs (et non de gestionnaire d'un équipement public).

Pilotage : DDT

Maîtrise d'ouvrage : Communautés de Communes du Grand Langres et d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais

Financement :

Soutien financier de l'État : plafonné à hauteur de 70% de la dépense totale hors taxe, dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables porté à 30 000 € hors taxes par place soit une subvention effective maximale de 21 000 € nets par place pour l'année 2022.

b. Réfléchir à la réalisation de terrains familiaux locatifs dans le secteur de Saint-Dizier

Sur le secteur de Saint-Dizier, 8 ménages sont identifiés « en errance » dans l'agglomération ou ancrés sur l'aire d'accueil de Saint-Dizier. La moitié des solutions pourrait relever du terrain familial locatif, soit 4 terrains familiaux locatifs à réaliser et 8 places caravanes minimum.

Si seule Saint-Dizier, commune de plus de 5 000 habitants, peut être désignée au schéma, leur réalisation pourrait être admise dans les autres communes de l'unité urbaine où les voyageurs s'installent habituellement : Bettancourt-la-Ferrée, Chancenay, Moëslains et Valcourt, ainsi qu'Ancerville (Meuse).

Ces projets de terrains familiaux locatifs doivent être préparés avec les ménages par les collectivités et les travailleurs sociaux concernés. Au cas par cas, il conviendra également de s'assurer de leur capacité financière et de déterminer l'accompagnement éventuellement nécessaire pour assurer l'accès au nouveau terrain familial locatif et à l'accomplissement de leur nouveau statut de locataire, avec les droits et devoirs afférents.

La collectivité (ou son opérateur) accède quant à elle à un statut de bailleurs (et non de gestionnaire d'un équipement public).

Pilotage : DDT

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise

Financement :

Soutien financier de l'État : plafonné à hauteur de 70% de la dépense totale hors taxe, dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables porté à 30 000 € hors taxes par place soit une subvention effective maximale de 21 000 € nets par place pour l'année 2022.

c. Articulation avec les politiques départementales ou locales de l'habitat

Pour les autres ménages, non éligibles au terrain familial locatif ou résidant sur parcelles privées, il conviendra de mobiliser les autres outils ou dispositifs de droit commun existants :

- le PLU valant PLH, pour régulariser à titre exceptionnel et au cas par cas, les situations illicites ou problématiques en regard du droit de l'urbanisme ou de l'habitat, ou pour programmer les autres actions nécessaires en matière d'habitat,
- le PDALHPD, qui traite des problématiques du logement ou de l'hébergement des personnes défavorisées, parmi lesquelles peuvent figurer les gens du voyage ou personnes en habitat mobile,
- l'accès au parc locatif social, adapté à certaines situations sociales ou familiales,
- les outils de la politique de la ville, etc.

Sur le département, les problématiques de sédentarisation les plus massives ou problématiques, en partie régularisées, sont constatées sur 3 territoires :

- CA de Saint-Dizier, Der et Blaise :
 - Saint-Dizier : les Valottes, les Tartelottes, le Clos Lapierre

- Perthes (installations en secteur Nh)
- auxquelles s'ajoute Sapignicourt (située sans le département de la Marne).
- CC du Bassin de Joinville en Champagne
 - Vecqueville
- CC du Grand-Langres
 - Saints-Geosmes

Sur ces sites, il convient que l'élaboration ou la révision des PLU, notamment ceux valant PLH, soit l'occasion d'une réflexion approfondie sur les situations existantes sur parcelles privées ou publiques.

Pilotage : DDT
Maîtrise d'ouvrage : EPCI concernés

d. Prévenir les nouvelles installations illicites

Pour prévenir les installations illicites, il est nécessaire de nouer un partenariat étroit entre :

- collectivités locales,
- services de l'État : Préfecture, DDT, services de police et de gendarmerie nationales,
- chambre départementale des notaires de la Haute-Marne,
- SAFER Grand-Est,
- Chambre d'agriculture de Haute-Marne.

Ce partenariat vise à livrer, en amont des transactions ou donations, une information précise sur ce que l'on peut faire ou non en zones agricole ou naturelle, concernant les constructions ou le stationnement des caravanes constituant l'habitat de leurs occupants.

Cela vise à protéger les voyageurs et les collectivités locales vis-à-vis de nouvelles situations conflictuelles ou d'insalubrité.

Pilotage : DDT

Partenariat : EPCI et communes concernés, chambre d'agriculture, SAFER, chambre départementale des notaires, police nationale, gendarmerie, CAUE

4- Accompagnement social global

La réalisation des équipements d'accueil et d'habitat des gens du voyage tient compte des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques.

Le schéma comprend également un volet socio-économique destiné à engager une démarche d'inclusion des gens du voyage vers les dispositifs de droit commun, les besoins s'exprimant de manière différente selon les modes d'accueil et d'habitat.

4-1 Les orientations

• Maintenir et consolider un accompagnement de droit commun

En termes d'accompagnement, le principe de prise en charge des gens du voyage dans le droit commun doit être maintenu et consolidé. Cet accompagnement de droit commun est assuré par les CCAS/CIAS (et la ville de Chaumont, service du développement social) et les circonscriptions d'action sociale.

Pour autant, le diagnostic fait état de situations de non-recours aux droits sociaux, avec des publics qui ne sont globalement pas systématiquement accompagnés par des travailleurs sociaux, même si la Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service largement identifié.

Afin d'améliorer l'accompagnement de droit commun et le recours aux droits sociaux, il est nécessaire de favoriser une meilleure connaissance de ce public et peu identifié par les services de droit commun afin de pouvoir ensuite apporter des réponses adaptées à leurs sollicitations. Il s'agit donc de fournir des outils aux travailleurs sociaux qui constituent les premières personnes en lien avec les gens du voyage. Il convient donc de les informer sur la culture et la diversité du public des gens du voyage et de la spécificité de certains besoins en termes d'accompagnement social, notamment en termes de temporalité du suivi. Ce travail doit permettre de créer un lien de confiance avec les voyageurs, axe primordial pour assurer l'accès aux services et aux droits de ce public et également d'agir sur les représentations que peuvent avoir les professionnels de ce public.

- **Garantir une domiciliation de proximité**

La domiciliation est un droit fondamental puisqu'elle constitue un préalable indispensable à l'accès aux droits et au plein exercice de la citoyenneté pour les personnes sans domicile stable et leurs ayants droits. Il est donc nécessaire d'informer les CCAS/CIAS de leurs obligations en matière de domiciliation.

Par ailleurs, dans le cadre du diagnostic, le constat a été fait d'une domiciliation pas toujours connue et d'un décalage entre lieux de vie et de domiciliation. Conformément au schéma départemental de la domiciliation de la Haute-Marne, l'enjeu est donc d'en harmoniser les modalités et les pratiques, afin de mieux assurer le suivi et la mise en œuvre de parcours d'accompagnement (RSA, prestations sociales...).

Pour rappel, la domiciliation en CCAS/CIAS n'est plus nécessaire pour les publics résidant sur terrains familiaux locatifs ou privés, dont l'habitat devient stable et disposant d'une boîte aux lettres.

- **Accompagner l'accès au terrain familial locatif ou à l'accès au logement**

Les enjeux liés à la sédentarisation constituent une problématique prégnante. Un travail avec les familles est donc nécessaire au sujet de l'évolution de leurs conditions d'habitat (terrains familiaux locatifs, habitats adaptés à la caravane, logements sociaux classiques).

Il est, en effet, primordial d'accompagner les voyageurs quant à l'accès au logement et à l'habitat adapté, considérant leur changement de statut : d'usager d'une aire d'accueil ou d'occupant illicite, ils peuvent accéder au statut de locataire.

Le décret du 6 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs amène à une logique d'attribution de terrains familiaux locatifs via une commission d'attribution chargée d'examiner les demandes. Il est donc nécessaire de prévoir un accompagnement administratif des ménages à la composition d'un dossier de candidature, avec un enjeu d'appropriation du processus administratif par les publics concernés par l'accès à un terrain familial locatif. Cette démarche d'accompagnement administratif doit également être favorisée pour l'accès à l'habitat adapté ou au logement locatif classique. L'enjeu global est donc l'accompagnement des voyageurs, en lien avec leurs besoins, via des dispositifs individuels ou collectifs d'accompagnement dans le logement pour assurer la réussite du parcours résidentiel des ménages accédant au statut de locataire.

4-2 Actions opérationnelles

a. Harmoniser les pratiques de domiciliation et les faire connaître aux gens du voyage

En lien avec un schéma départemental de la domiciliation approuvé, il convient d'harmoniser les pratiques de domiciliation des CCAS/CIAS et de les informer de leurs obligations en matière de domiciliation, afin d'assurer une domiciliation de proximité et d'améliorer la qualité du service de domiciliation.

Parallèlement, les gens du voyage itinérants doivent être informés des modalités de domiciliation (lieu, durée de la domiciliation, renouvellement...) en lien avec un éventuel parcours d'accompagnement social. Outre les travailleurs sociaux des CCAS/CIAS, les gestionnaires des aires d'accueil, interlocuteurs au quotidien, pourront spécifiquement être mobilisés pour faire connaître aux gens du voyage les pratiques de domiciliation, de même que des représentants des gens du voyage.

Pilotage : DDETSPP

Partenaires : CCAS/CIAS, représentants des gens du voyage (associations...), gestionnaire des aires

b. Mettre en place des dispositifs de formation et d'échanges à destination des travailleurs sociaux

Afin qu'ils soient en capacité d'accompagner au mieux ce public sollicitant un accompagnement (suivi des démarches, domiciliation), il s'agit de mettre en place un travail de formation, de sensibilisation et d'échanges de bonnes pratiques pour les travailleurs sociaux.

Un programme de formation pourra donc être mis en place. Il s'agira donc de diffuser aux travailleurs sociaux des apports théoriques sur la culture et le mode d'habitat des gens du voyage, ainsi que de partager des témoignages et des retours d'expériences avec tous les acteurs pouvant intervenir dans le cadre de l'action sociale.

Des référents locaux et départementaux pourront être désignés pour appuyer les travailleurs sociaux et pérenniser une culture professionnelle spécifique liée à l'accompagnement des gens du voyage.

En complément, des supports permettant une meilleure connaissance des gens du voyage par les différents partenaires concernés par l'accompagnement social des gens du voyage (travailleurs sociaux, mais aussi acteurs de terrain, comme les gestionnaires d'aires) pourront être créés. L'élaboration de ces différents supports doit se faire en lien avec des associations ou autres acteurs en lien avec les gens du voyage.

Pilotage : Conseil départemental (dont circonscriptions d'action sociale, service de PMI et direction de l'autonomie)

5- Santé et accès aux soins

5-1 Les orientations

• Identifier les besoins en termes de santé

Les problématiques de santé concernant les gens du voyage sont traitées dans des études ou guides au niveau national ; il n'y a pas d'approche exhaustive de ces problématiques localement. L'enjeu est d'améliorer la connaissance des problématiques sanitaires des gens du voyage au sein du département et d'identifier leurs besoins et leurs attentes ainsi que les obstacles à l'accès aux soins, afin de mettre en place des actions adaptées, notamment en termes de prévention (exemple : favoriser l'accès à la pratique sportive des enfants et des adultes pour les bienfaits qu'il génère sur la santé).

Cet axe de travail repose sur une mobilisation des acteurs intervenant auprès des gens du voyage, tout autant qu'une mobilisation des gens du voyage eux-mêmes.

• Améliorer l'accès des gens du voyage au système de santé

L'amélioration de la santé au niveau global nécessite l'accès au système de santé. Il s'agira donc de créer les conditions favorables à la continuité du parcours de soin des gens du voyage, en mettant en avant le rôle du médecin traitant (particulièrement pour les sédentaires) ceci permettant de réduire le recours aux services d'urgence largement pratiqué par les gens du voyage.

Par ailleurs, les gens du voyage et les professionnels de santé peuvent avoir des représentations différentes de l'accès aux soins et de la santé, ceci pouvant générer des incompréhensions mutuelles et constituer un obstacle aux parcours de santé des voyageurs : il est donc nécessaire d'améliorer les liens entre gens du voyage et professionnels du domaine de la santé pour favoriser le recours aux soins.

5-2 Actions opérationnelles

a. Définir les actions à mener concernant la santé et l'accès aux soins

Préalablement à la mise en place d'actions spécifiques en matière d'accès aux soins, de prévention ou de sensibilisation, il est nécessaire d'objectiver les problématiques rencontrées afin de davantage qualifier les besoins au niveau local. Ce travail de définition des besoins pourra s'appuyer sur les retours d'expérience des acteurs locaux concernés par le sujet (ARS, travailleurs sociaux des CCAS/CIAS et des services départementaux, techniciens des collectivités) ainsi que sur les réflexions et observations des gens du voyage.

Pour ce faire, il conviendra de mettre en œuvre un groupe de travail permettant d'objectiver les constats sur la situation des publics et de déterminer les voies d'amélioration pour l'accompagnement des publics et la mobilisation des acteurs. Cette plate-forme de réflexion, en tant que dispositif d'expertise, pourra être mise en œuvre dans le cadre d'un groupe de travail thématique dédié à santé et à l'accès aux soins.

Le Conseil départemental renforce son action en matière de santé et d'accès au soin pour notamment participer à l'animation et à l'amélioration des réseaux existants.

b. Favoriser l'accès des gens du voyage au système de soins de proximité

Une médiation en santé pourrait permettre de construire un lien de confiance avec les publics concernés, afin de lever les obstacles à l'accès au système de soins (médecins traitants, permanences d'accès aux soins de santé) et de mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation. Cette médiation permettrait de faire le lien entre les gens du voyage et les professionnels de santé (informations, formations, expérimentations, ateliers), le cas échéant. En plus d'une médiation, il est nécessaire de s'appuyer sur des acteurs locaux identifiés, comme la PMI.

Pilotage : Agence régionale de santé

Partenaires : services départementaux (direction de l'autonomie, circonscriptions d'action sociale (dont PMI), EPCI, communes, représentants des gens du voyage (associations...))

6- Exercice des activités économiques

6-1 Les orientations

• Identifier les besoins en termes d'insertion économique et professionnelle

Les enjeux concernant l'insertion professionnelle des gens du voyage sont divers : des activités économiques assurées sous le statut d'indépendant, un illettrisme induisant une absence de diplôme ou autre certification et des difficultés

quant aux démarches administratives, la professionnalisation des femmes ou encore la valorisation des compétences et savoir-faire des gens du voyage.

Pour autant, en l'absence d'une approche plus fine des besoins du public en termes d'exercice des activités économiques, il est difficile d'identifier les axes de travail pour traiter de cette problématique. Il est donc nécessaire d'affiner ces besoins pour définir les sujets sur lesquels engager des réflexions et des actions, qui pourront, par exemple, porter sur l'accompagnement des travailleurs indépendants (appui à la gestion...), le recours à des structures d'insertion pour l'activité économique (SIAE) ou les modalités d'insertion économique des plus jeunes (Garantie jeunes...).

Il s'agira de mener cette réflexion avec la globalité des acteurs pouvant être concernés par cette thématique (DDETSPP, Conseil départemental, missions locales, Pôle emploi...).

• **Améliorer la connaissance et la mobilisation par les publics des dispositifs existants**

Plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés pour accompagner les différents publics vers l'emploi (certification, Garantie Jeunes...). Pour autant, ces outils ne sont pas forcément mobilisés par les gens du voyage. L'enjeu relève à la fois de l'amélioration de la connaissance de la diversité des dispositifs mais également de l'accompagnement vers les outils les plus adaptés, notamment en termes de temporalité et de rythme.

6-2 Actions opérationnelles

a. Conduire un diagnostic sur l'insertion professionnelle des gens du voyage afin de dessiner des axes de travail

Au regard de la diversité des enjeux concernant l'insertion professionnelle et la formation, il est nécessaire de réfléchir aux besoins de formation des gens du voyage ainsi que de rechercher les dispositifs d'accompagnement les plus adaptés en termes d'insertion professionnelle.

Les acteurs locaux concernés par l'insertion professionnelle et la formation (DDETSPP, Conseil départemental, Pôle emploi, missions locales ou encore structures d'insertion par l'activité économique) pourront donc constituer une plate-forme de réflexion pour identifier les besoins spécifiques des gens du voyage et les services et dispositifs vers lesquels les voyageurs pourraient être orientés.

Il s'agira ainsi d'identifier les axes de travail au sujet de la problématique de l'insertion économique et professionnelle et de définir les sujets sur lesquels engager des réflexions et des actions : outre l'accompagnement des travailleurs indépendants, une attention pourra être portée au travail salarié, à la professionnalisation du public féminin et à la valorisation des savoir-faire et de l'expérience. Cette plate-forme de réflexion pourra être mise en œuvre dans le cadre d'un groupe de travail thématique dédié à l'insertion professionnelle et à la formation.

b. Accompagner les publics vers les dispositifs existants

Les gens du voyage peuvent bénéficier des prestations de droit commun (dispositifs, formations, certifications...), dont ils n'ont pas forcément connaissance. Il convient de définir les modalités d'orientation et d'accompagnement des publics vers ces dispositifs. Une attention particulière devra être donnée aux publics itinérants dans le cadre de leur suivi.

Pilotage : DDETSPP

Partenaires : services départementaux dont circonscriptions d'action sociale (au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), Pôle emploi, missions locales, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

7- Scolarisation

7-1 Les orientations

L'objectif majeur est d'améliorer l'assiduité pour favoriser la continuité scolaire et permettre de garantir les apprentissages des gens du voyage au sein de leurs parcours scolaires à tous les niveaux.

• **Favoriser la continuité des parcours scolaires et la fréquentation des établissements**

L'enjeu global concernant la scolarisation des enfants du voyage est d'assurer les conditions favorables propres à assurer la continuité des parcours scolaires des EFIV (enfants de familles itinérantes et de voyageurs). Il s'agit également de favoriser la fréquentation des établissements scolaires, ceux-ci constituant un lieu de rencontres et du vivre ensemble. En plus de l'apprentissage des savoirs fondamentaux, elle est également un moyen de promouvoir la santé (prévention, bien-être, sport) et permet l'accès à la culture (spectacles, musées...), ce qui est favorisé avec la fréquentation des établissements. La présence des gens du voyage à l'école permet également de travailler le lien entre les familles et les personnels éducatifs.

Pour ce faire, il convient d'assurer de bonnes conditions d'accueil dans les établissements aux scolaires. Par ailleurs, l'absence d'un réseau local structuré et le déficit de connaissance mutuelle des différents acteurs ont été mis en lumière. Il s'agit donc d'améliorer la coordination de l'ensemble des acteurs locaux afin d'accompagner au mieux les familles dans

la démarche de scolarisation des enfants. L'animation de ce partenariat doit permettre d'assurer une bonne synergie des actions en faveur de la scolarisation (communication autour des dispositifs mobilisables par exemple, rencontres régulières et institutionnalisées).

En complément, il est nécessaire d'assurer une continuité au poste de référent EFIV au sein de l'Éducation nationale (Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV)), afin d'éviter des changements d'interlocuteurs trop fréquents et de pérenniser les travaux, actions et formations entrepris. En effet, l'absence de référent EFIV au sein du CASNAV a constitué une difficulté dans la prise en compte du sujet des gens du voyage aux niveaux académique et départemental.

Un poste (ou demi-poste) d'enseignant médiateur pourrait également être mis en place, référent local sur la scolarisation des EFIV et permettant de faire remonter des données concernant la scolarisation (nombre d'enfants par niveau, nom des établissements d'accueil...).

- **Lutter contre la rupture scolaire au collège**

La rupture de la scolarité au niveau collège pour les EFIV est un constat établi et partagé par les acteurs locaux (EPCI, travailleurs sociaux des circonscriptions d'action sociale, Éducation nationale).

Pour améliorer la scolarité à ce niveau scolaire, il est nécessaire d'accompagner les familles et de les sensibiliser à l'importance de la poursuite de la scolarité de leurs enfants. Des arguments doivent être mis en avant auprès des familles pour inciter à la fréquentation du collège (accès à des stages ou autres formations qualifiantes, passage de l'attestation scolaire de sécurité routière...). L'enjeu est d'expliquer aux familles l'ensemble des possibilités offertes à ce niveau scolaire. Des temps de rencontre, permettant d'assurer un travail de médiation entre les familles et les équipes enseignantes, pourront être envisagés pour créer des relations de confiance et améliorer la passerelle entre école élémentaire et collège.

Dans le même temps, il s'agit de donner une perspective aux enfants EFIV après le collège afin de donner du sens à une scolarisation à ce cycle du second degré. Un travail sur l'orientation professionnelle pourra être envisagé dans ce cadre. De plus, afin d'assurer leur réussite au collège, il convient d'assurer l'accès des EFIV aux actions d'accompagnement de soutien scolaire et d'aides aux devoirs mises en place par l'Éducation nationale ou par d'autres structures locales, le cas échéant.

L'objectif global de cette orientation est la construction d'un parcours scolaire adapté pour chacun au collège.

- **Contrôler les modalités d'attribution du CNED et définir les modalités d'accompagnement des élèves, le cas échéant**

Le recours au CNED, fréquent pour les voyageurs collégiens, constitue une difficulté en ce qu'il ne permet une continuité dans les parcours scolaires, en lien avec l'absence de suivi de l'assiduité et de contrôle des devoirs effectués.

Ainsi, l'enjeu est de lutter contre les demandes d'inscription au CNED non justifiées par une situation d'itinérance, ceci concernant notamment les élèves sédentaires ou ancrés territorialement. La possibilité de création d'une commission de validation de l'accès au CNED réglementé pourra être étudiée.

Parallèlement, il convient de soutenir et d'accompagner les élèves itinérants scolarisés par le CNED pour s'assurer de leur progression dans les apprentissages. Il est donc nécessaire de communiquer à propos des dispositifs d'accompagnement existants, dont notamment la possibilité d'une double inscription CNED/établissement scolaire dans le cadre d'une scolarité partagée (circulaire n°2017-056 du 14 avril 2017 sur l'instruction dans la famille). Il conviendra de choisir les dispositifs les mieux adaptés aux profils et aux parcours scolaires des EFIV.

- **Accompagner les enseignants et les personnels éducatifs**

En lien avec un public spécifique ayant parfois des besoins éducatifs particuliers, il est primordial d'améliorer la connaissance par les enseignants et par l'ensemble des personnels éducatifs des enfants du voyage, en leur donnant des éléments de la culture des gens du voyage et en leur assurant un appui pédagogique adapté à la mobilité et à la scolarisation temporaire de ce public au sein des établissements.

7-2 Actions opérationnelles

a. Mettre en œuvre des outils permettant d'améliorer le suivi des EFIV

Il est nécessaire de pouvoir suivre de manière précise la scolarisation des EFIV dans une logique de continuité pédagogique et de cohérence des parcours scolaires. Pour l'ensemble des élèves, un livret scolaire unique, pour l'ensemble de la scolarité obligatoire, prend une forme numérique commune à tous les élèves et à tous les établissements. Il permet aux parents de suivre les progrès des élèves dans les acquis fondamentaux.

Pour alimenter ce livret scolaire, des outils complémentaires adaptés (type livret papier/numérique) pourront être mis en place afin d'assurer le suivi de la scolarité des élèves itinérants et d'accompagner la prise en charge des changements d'établissement scolaire. En termes de contenu, un tel outil devra renseigner, entre autres, l'acquisition des compétences (français, mathématiques) ainsi que les supports pédagogiques utilisés. L'enjeu est de faire connaître rapidement les compétences acquises par les élèves lors de l'arrivée dans un nouvel établissement, afin que les enseignants puissent adapter leur pédagogie. Un lien pourrait également être établi avec les établissements précédents fréquentés le cas échéant.

b. Formaliser un partenariat local autour de la scolarisation

Les partenaires de l'action en faveur de la scolarisation sont nombreux, dans leur rôle et leurs actions. Le lien entre l'ensemble de ces partenaires est important et il convient d'améliorer le cadre partenarial, afin d'accompagner au mieux les familles dans la démarche de scolarisation des enfants.

Des rencontres régulières et institutionnalisées permettraient des échanges sur les actions menées, des retours d'expériences, chacun dans son domaine de compétence, pour assurer une bonne synergie des actions autour de la scolarisation des enfants. Ces rencontres pourront être mises en œuvre dans le cadre d'un groupe de travail thématique dédié à la scolarisation.

c. Assurer le lien avec les familles

L'implication des familles est nécessaire à la réussite scolaire des enfants. Des temps de rencontres entre les familles et les équipes enseignantes pourront donc être créés. Ils doivent permettre de travailler sur la représentation de l'école qu'ont les gens du voyage et de sensibiliser les parents aux enjeux de la scolarité pour progresser vers un cadre éducatif parental nécessaire à la réussite scolaire.

Il est nécessaire d'informer sur l'obligation scolaire et de mobiliser les parents pour la scolarisation en école maternelle et pour éviter la rupture scolaire au collège. Ces temps de rencontre (échanges, visites d'établissements) doivent être envisagés pour créer des relations de confiance et ainsi réduire le risque de rupture scolaire (notamment au collège). Le format de ces rencontres devra être élaboré par les services de l'Éducation nationale et le CASNAV, qui pourront mobiliser des représentants des gens du voyage le cas échéant.

En complément, le lien avec les familles peut également être assuré par la mobilisation d'outils de l'Éducation nationale comme « la Mallette des Parents » (ou autre déclinaison adaptée aux familles des voyageurs).

d. Soutenir la mise en place des unités pédagogiques spécifiques (UPS)

Les unités pédagogiques spécifiques sont des dispositifs d'accompagnement à la scolarité, animées par des personnels spécialement formés à l'accueil des enfants itinérants et de voyageurs, prévenant la déscolarisation et organisant des parcours de scolarité personnalisés en lien avec la classe ordinaire. Ces dispositifs seront spécifiquement implantés en collège, afin de prévenir la déscolarisation. Ils doivent être entendus comme des passerelles pour aller vers l'inclusion scolaire de façon progressive.

Le collège de la Noue (Saint-Dizier) pourrait être retenu pour la mise en place d'une UPS.

Ce dispositif pourrait être élargi à d'autres collèges du département en cas de besoin (nombre suffisant d'élèves concernés).

e. Étudier la possibilité de création d'une commission de validation de l'accès au CNED

La création d'une instance de validation des inscriptions au CNED pourrait favoriser la fréquentation des établissements scolaires par les EFIV, notamment pour l'enseignement primaire. L'enjeu est aussi de contrôler les modalités d'attribution du CNED au collège.

L'obtention du CNED réglementé relève actuellement de la compétence du DASEN (directeur académique des services de l'Éducation nationale). Afin que l'attribution du CNED soit objectivée et partagée, une commission de validation des demandes pourrait être mise en place. Outre le CASNAV et les enseignants qui accueillent des EFIV, pourraient être mobilisés, selon les situations, les représentants des EPCI, des communes, voire le gestionnaire de l'aire d'accueil concernée. Son rôle serait d'étudier les demandes d'accès au CNED selon différents critères (mobilité avérée et niveau scolaire par exemple) avant de décider de l'attribution ou non du CNED réglementé.

En cas d'acceptation de la demande, la commission pourrait prescrire un accompagnement adapté pour assurer une régularité dans les apprentissages et un suivi de la scolarité.

f. Assurer le suivi et l'accompagnement des élèves scolarisés au CNED

La scolarisation dans le cadre du CNED peut constituer une solution envisagée ponctuellement, en fonction de la situation des familles.

Dans ce cadre, il conviendra de s'appuyer sur les outils existants (partenariats CNED/collège et double inscription CNED/établissement scolaire) pour améliorer le suivi des publics itinérants.

Il s'agira également d'assurer le suivi du travail réalisé avec le CNED (évaluations écrites et orales) afin de vérifier les acquisitions des élèves inscrits. Pour ce faire, il est nécessaire de préciser les modalités du contrôle de l'assiduité des élèves ; elles devront être partagées par le CASNAV et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Marne (effectifs scolarisés au CNED, rendu des devoirs, appréciations, évaluations) afin d'avoir un retour sur la réussite des élèves et prévoir des dispositifs d'accompagnement le cas échéant.

g. Poursuivre et développer les actions de formation à destination des enseignants

Des formations sont prévues dans le cadre du plan académique de formation pour tous les enseignants du département en contact avec les EFIV. Dans le cadre du développement des actions de formation notamment portées par le CASNAV, il conviendra d'élargir la couverture géographique de ces formations, afin que les personnels enseignants et éducatifs de l'ensemble des établissements situés à proximité des équipements d'accueil aient accès à une offre de formation adaptée. Les établissements concernés par l'accueil des gens du voyage doivent informer leurs équipes de ces possibilités de soutien et de formation.

Ces actions doivent permettre une formation professionnelle adaptée des personnels concernés par l'accueil des gens du voyage ainsi que l'enrichissement des outils pédagogiques à mettre en œuvre pour la transmission des savoirs et des apprentissages aux EFIV. Globalement, le CASNAV apporte un soutien pédagogique en ce qui concerne la scolarisation des EFIV (bibliographie ou autres ressources documentaires).

En complément, le CASNAV pourra, le cas échéant, porter la mise en place de groupes de travail réunissant les personnels éducatifs de divers établissements du département afin d'assurer un bon niveau d'échanges et un partage d'expériences, ceci pouvant permettre d'ajuster le contenu de certaines formations, en fonction de besoins identifiés.

Pilotage : Éducation nationale (direction des services départementaux), CASNAV

Partenaires : EPCI, communes, services départementaux dont circonscriptions d'action sociale (CAS), gestionnaires des aires, représentants des gens du voyage (associations...)

8- Vie du schéma

Le schéma départemental formalise l'engagement des partenaires sur la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur une période de six ans. Pour assurer la mise en œuvre et la pérennité des actions identifiées, il doit définir des modalités de suivi.

Afin d'assurer les conditions de la mise en œuvre opérationnel du schéma, il est important d'aborder la problématique des gens du voyage à différentes échelles (locale, départementale, régionale, voire interrégionale pour le sud du département).

8-1 Les orientations

• Mettre en place les instances de mise en œuvre et de pilotage à l'échelle départementale

Les instances de mise en œuvre et de suivi du schéma sont définies par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et précisées par le décret du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage.

Dans ce cadre, il convient de s'assurer de la bonne tenue au moins deux fois par an de la commission départementale consultative, pour évaluer la mise en œuvre du schéma et réorienter ses objectifs, le cas échéant. Cette instance de pilotage s'appuiera sur un comité permanent, instance technique qui suivra la mise en œuvre des actions définies dans le cadre du schéma.

• Améliorer la coordination au niveau local

Plusieurs acteurs locaux sont impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage, en lien avec la variété des thématiques touchant à ce sujet : les EPCI (gestion des équipements), les communes (action sociale et contrôle de la scolarisation), l'Éducation nationale (obligation d'instruction scolaire), les travailleurs sociaux des circonscriptions d'action sociale du Département ou encore les services de police et de gendarmerie (sécurité publique).

Considérant cette diversité d'acteurs, l'enjeu est l'amélioration de la coordination locale au niveau des EPCI, ceux-ci constituant l'échelon compétent en ce qui concerne les équipements d'accueil et d'habitat des gens du voyage, par la formalisation d'un partenariat local structuré.

• Mettre en place un cadre de coopération interdépartementale

La question de l'accueil des voyageurs, et notamment des grands passages, s'entend à une échelle large, qui dépasse les échelles administratives. Ainsi, certains enjeux interdépartementaux existent sur des secteurs identifiés dans le cadre du diagnostic (interfaces avec la Marne et la Meuse, axe Dijon-Langres).

L'article 1-V de la loi du 5 juillet 2000 prévoit la coordination des travaux d'élaboration des schémas départementaux par le préfet de région, afin de s'assurer « de la cohérence de leur contenu et de leurs dates de publication ». Pour ce faire, une commission régionale de coordination des travaux d'élaboration doit être mise en place, réunissant le président du conseil régional, les représentants de l'État dans les départements et les présidents des conseils départementaux. L'objectif est donc d'amorcer une coordination aux échelles interdépartementale et régionale en s'appuyant sur les dispositifs existants ou en créant des cadres de coopération adaptés.

8-2 Actions opérationnelles

a. Réunir au moins deux fois par an la commission départementale consultative et/ou son comité permanent

Associée à l'élaboration du schéma, la **commission départementale consultative** l'est également à sa mise en œuvre. Elle est présidée conjointement par le représentant de l'État dans le département et par le président du Conseil départemental.

Au sein de la commission départementale consultative, un **comité permanent** sera désigné, comprenant des représentants de l'État et du Conseil départemental. Il assurera la coordination avec les EPCI et les partenaires, ainsi que l'évaluation du schéma.

La CDC ou son comité permanent se réunissent au moins deux fois par an.

En complément, la commission pourra créer des **groupes de travail thématiques**, pouvant porter sur un territoire ou sur des sujets déterminés parmi lesquels :

- le suivi des créations d'aires ou terrains figurant au schéma,
 - la préparation et le bilan des grands passages,
 - la coordination avec la Côte-d'Or,
 - la gestion des stationnements illicites,
 - la sédentarisation et l'accès au logement,
 - l'accompagnement social global,
 - la scolarisation,
 - les droits culturels,
- etc.

Ces groupes de travail constituent un lieu d'échange d'expérience et de proposition d'actions, afin d'améliorer le dispositif d'accueil et d'habitat départemental, d'accompagnement socio-économique et de bilan des actions conduites. Ils se réunissent au moins une fois par an ou selon les besoins. Pour chaque groupe, un pilote titulaire sera désigné. Le cas échéant, les sujets abordés par ces groupes de travail pourront être redéfinis, pour s'adapter au mieux aux problématiques identifiées par les acteurs locaux, départementaux ou régionaux.

Pilotage : Préfecture, DDT/DETS, Conseil départemental

b. Mettre en place et animer un groupe de suivi local à l'échelle des EPCI concernés

Au sein de chaque EPCI concerné par un équipement d'accueil des gens du voyage (aire d'accueil ou de grand passage), un groupe de suivi local sera mis en place. Il associera les partenaires et acteurs concernés.

Outre l'EPCI, seront mobilisés : les communes concernées, des représentants des usagers, l'Éducation nationale, les partenaires de l'action sociale, la gendarmerie ou la police ...

Il s'agit d'échanger autour des bilans d'activités des différents équipements afin d'assurer leur suivi, identifier les besoins et mieux coordonner les actions et stratégies futures au bénéfice des usagers des aires et des habitants. Ce groupe de travail partenarial se réunit au moins une fois par an, chaque EPCI devant définir ses propres modalités de travail.

Pourront être abordés au sein de cette instance :

- les bilans d'activités des différents équipements : aire d'accueil, aire de grand passage, productions de terrains familiaux locatifs le cas échéant ;
- le rapport de visite des aires d'accueil par les services de l'État, le cas échéant ;
- les besoins et perspectives identifiés par le maître d'ouvrage et les différents partenaires de l'EPCI ;
- les retours des gens du voyage usagers des aires, qu'il est nécessaire d'associer à la démarche ;
- l'articulation du schéma avec les dispositifs locaux (PLU, PLH).

Pilotage : les EPCI concernés par un équipement d'accueil

Partenaires : représentants des usagers des aires, communes, Éducation nationale, travailleurs sociaux (CCAS/CIAS ou services départementaux dont circonscriptions d'action sociale), services de police ou de gendarmerie, DDT/DETS, autres acteurs locaux concernés, gestionnaire de l'aire le cas échéant.

c. Conduire une réflexion sur la mise en place d'un acteur passerelle

Le précédent schéma prévoyait la désignation d'un acteur passerelle, en tant qu'interlocuteur entre les structures responsables de la mise en œuvre du schéma et les gens du voyage ; cette désignation n'avait pas abouti, faute de financements.

Pour répondre aux enjeux de coordination départementale, ces réflexions autour de l'acteur passerelle peuvent être relancées. Il pourrait assurer, a minima, un rôle d'interface entre les gens du voyage et les acteurs locaux concernés par l'intervention auprès des gens du voyage. Les autres missions éventuelles (médiation, animation d'actions) seront à définir par l'État et le Conseil départemental, avec l'appui des EPCI concernés par l'accueil des gens du voyage.

Pour ce rôle d'interface, il sera important de s'appuyer sur **les collectivités locales et leurs groupes de suivi local** précédemment évoqués, notamment celles qui assurent déjà le rôle de relais auprès des gens du voyage, comme la Communauté d'Agglomération de Chaumont, au sein de laquelle des relations de confiance avec les voyageurs sont déjà établies. Le financement et le profil d'un tel acteur passerelle seront à identifier et à mobiliser.

Pilotage : Préfecture et Conseil départemental

Partenaires : les EPCI concernés, les associations régionales œuvrant auprès des gens du voyage

Financement : modalités à définir

d. Participer au dispositif de coordination régionale et formaliser un cadre d'échange avec le département de la Côte-d'Or

La loi prévoit un dispositif de coordination régionale mis en place par le préfet de région du Grand-Est, prenant appui sur la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Ce dispositif prévoit la participation des représentants de l'État et du Conseil départemental de la Haute-Marne.

De plus, pour répondre aux enjeux interrégionaux avec la Côte-d'Or, la coordination entre services de l'État et entre conseils départementaux doit être formalisée, notamment quant à la gestion des aires et des flux pendant la période des grands passages sur l'axe Saint-Dizier-Chaumont-Langres-Dijon. Un groupe de travail, dont la composition sera à préciser, permettrait de mobiliser les acteurs impliqués des deux départements (EPCI, communes, groupement de gendarmerie, association le cas échéant).

Pilotage : Préfet de Région, DREAL Grand-Est

Partenaires : Préfet de Haute-Marne, Conseil départemental de Haute-Marne

III- Suivi du schéma et gouvernance

1 - Instances de suivi et de pilotage

Le taux de réalisation des aires d'accueil et plus généralement les actions développées en direction de cette population témoignent d'une capacité d'engagement des acteurs locaux. Les actions et initiatives techniques ont néanmoins besoin d'être orientées, autant que soutenues, coordonnées et évaluées au regard d'objectifs partagés, tout comme la mise en œuvre du schéma nécessite la mise en synergie d'actions partenariales. Par ailleurs, les orientations stratégiques définies à l'occasion de la révision du schéma, notamment en ce qui concerne son axe de travail majeur, à savoir le développement d'une offre d'habitat adapté, ont besoin d'être appuyées et relayées par un portage politique fort.

De telles perspectives passent par la mise en œuvre d'une gouvernance renforcée en matière de suivi du schéma ainsi que par la clarification du rôle des différentes instances qui contribuent à faire vivre ce document de programmation.

Le pilotage : la commission consultative départementale

Placée sous la coprésidence du Préfet du département et du Président du Conseil départemental (ou leurs représentants), la commission se réunit au moins deux fois par an avec pour mission de se prononcer sur le bilan de la mise en œuvre du schéma, les orientations annuelles ainsi que les projets spécifiques qui viendraient à lui être soumis de même que les éventuelles propositions de modification du schéma.

Composition : outre le Préfet et le Président du Conseil départemental, cette instance réunit des représentants des services de l'État, du Conseil départemental, des communes, de la CAF mais également des représentants de la population des gens du voyage et ceux d'associations intervenant auprès de cette population.

Sa composition est définie par arrêté conjoint entre le Préfet et le Président du Conseil départemental, ce document est annexé au présent schéma.

Secrétariat : le secrétariat de cette instance est confié à la DDT.

Son rôle :

- assurer le pilotage du schéma, c'est sa mission principale ; sur la base du bilan qui lui est présenté annuellement et lui permet de disposer d'une vue d'ensemble des actions mises en œuvre au profit des gens du voyage, la commission consultative doit assurer un suivi précis du schéma, mesurer l'état d'avancement des actions, valider leur calendrier et si nécessaire, apprécier l'intérêt d'ajuster un objectif/une action ; la validation du schéma emporte ainsi validation de la stratégie départementale à développer localement au profit de la population des gens du voyage et confère par conséquent toute légitimité au déploiement des actions qui le compose ;
- être force d'impulsion en suscitant une dynamique appuyée sur le déploiement d'une vision stratégique partagée ; cette étape de mise en mouvement doit permettre à l'ensemble des membres de la commission de partager la stratégie déployée ainsi que ses implications pour susciter le bon niveau d'engagement de tous autour des enjeux identifiés et sur la base d'une feuille de route précisément définie ;

L'animation : l'équipe projet

D'un format resserré autour des représentants des deux copilotes du schéma (État et Conseil départemental), cette instance a pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du schéma

Composition : DDT, DDETSPP, Conseil départemental

Secrétariat : DDT

Son rôle :

- établir un support de recueil des données de bilan harmonisé pour en faciliter la centralisation et la communication à la commission consultative,
- veiller à la bonne coordination des actions et des pilotes pour assurer la bonne mise en œuvre du schéma dans le respect de la stratégie départementale,
- être force de propositions auprès de la commission consultative, dès lors qu'un thème particulier lui semble devoir être porté à sa connaissance,
- proposer le calendrier de réunions de la commission consultative. Elle se réunit autant que de besoin et de manière plus rapprochée en phase de préparation des commissions consultatives.

L'opérationnalité : les groupes de travail thématiques ou territoriaux

Constitués autour des 4 grands axes du schéma (aires d'accueil, scolarisation, santé, insertion), ces groupes :

- peuvent se réunir en phase de préparation du schéma pour alimenter la rédaction des fiches actions ;
- peuvent se mobiliser en tant que de besoin pour approfondir, de manière partagée avec tous les acteurs de terrain concernés, les orientations déclinées dans le schéma.

2 - Gestion des aires

La place essentielle des aires d'accueil dans la déclinaison de la politique mise en œuvre localement au bénéfice de la population des gens du voyage implique un suivi régulier de leur gestion. Dans ce cadre, les gestionnaires en charge des aires d'accueil du département sont tenus de faire remonter le suivi de l'occupation des aires d'accueil et de l'aire de grand passage au Préfet. Cette donnée régulièrement transmise devrait permettre, au-delà de son aspect purement quantitatif, de développer une analyse qualitative sur laquelle pourraient s'appuyer des objectifs d'amélioration des équipements du département (optimisation des périodes de fermeture annuelle pour travaux, harmonisation des politiques tarifaires).

À ce titre, le taux d'occupation moyen relevé sur l'ensemble des aires d'accueil du département pour l'année 2021 (42%) devra faire l'objet d'un suivi et une analyse de l'évolution devra venir éclairer la stratégie départementale.

IV- Textes réglementaires

Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites

Décret n°2017-921 du 9 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage

Décret n°2001-569 du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage

Décret n°2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Décret n°2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage

Décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux

Circulaire UHC/IUH1/26 n° 2003-76 du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux permettant l'installation des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs (texte non paru au Journal officiel)

Arrêté de composition de la commission consultative des gens du voyage (ci-joint)